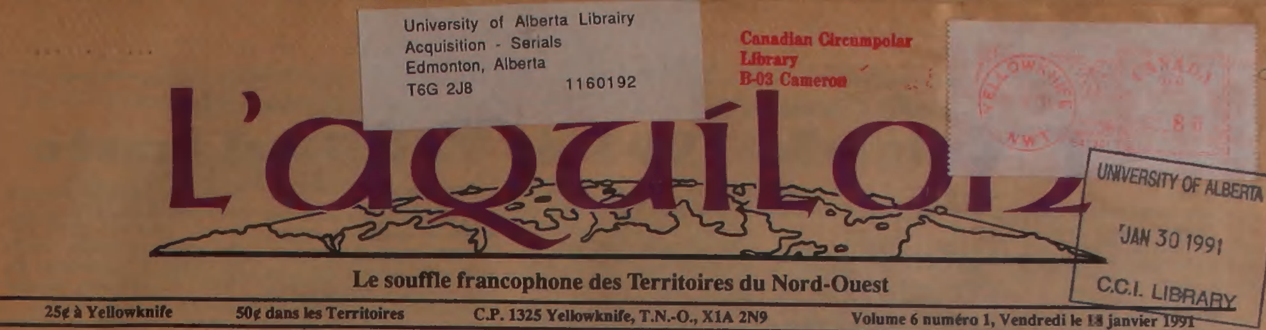


L'aquilon
Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest
25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 6 numéro 1, Vendredi le 18 janvier 1991

Guide d'information sur les droits linguistiques des Franco-Ténois

Vaste campagne d'information

La Fédération Franco-TéNOise (F.F.T.) organise une vaste campagne d'information dans le cadre de la mise en œuvre, officielle depuis le 1er janvier, du volet services en français de la Loi sur les langues officielles des T.N.-O.

Dominique Claudon

«Face à cette nouvelle loi, on s'est dit : il va y avoir des services pour les Francophones, donc il serait bon que ce public sache un peu mieux de quoi il s'agit», explique l'agent de développement en charge du dossier, Benoît Boutin. Il ajoute, «toutefois, comme on réalisait que des brochures ne suffisaient pas, on a planifié une tournée de sensibilisation dans les communautés franco-ténoises».

Trois brochures ont été conçues. La première traite de la Loi en général, la deuxième, de la Justice, et la troisième, de la communication avec le public. L'idée de créer un guide d'information sur les droits linguistiques des Franco-Ténois remonte à *La Grande Tournée : Les Retrouvailles* (1988) qui avait été suivie de la réalisation d'une première version. Elle a dû passer à travers plusieurs étapes : révision complète, effort maximal de vulgarisation, et conception graphique.

Le financement du projet provient de trois sources : les ministères de la Justice respectivement fédéral et territorial, et la Fédération. Cette première collaboration entre le mouvement franco-ténois et le ministère de la Justice d'Ottawa s'est avérée très positive. M. Boutin indique que ce dernier s'est montré «vraiment coopératif et même enthousiaste». En tout, 1000 exemplaires du guide seront distribués aux associations locales, ainsi que dans la plupart des lieux publics, jusque dans les régions les plus éloignées des Territoires.


Benoît Boutin, de la F.F.T., supervise l'opération

La tournée qui accompagnera ce lancement sera animée par un juriste de Winnipeg et originaire de France, Daniel Mathieu. Celui-ci est visiblement le bon spécialiste ; la Loi territoriale sur les langues officielles, la dualité linguistique, et la francophonie hors Québec n'ont pas de secret pour lui. La première des 4 réunions d'information aura lieu à Iqaluit le 25 janvier prochain, et la dernière à Yellowknife le 7 février. «L'avocat parlera de la Loi le plus simplement possible et sera là pour répondre à des questions concrètes», assure l'agent de développement.

Toute cette action doit faire l'objet d'une publicisation non-négligeable : la sortie des brochures et l'organisation de soirées d'information seront annoncées par la F.F.T. dans toute la presse des T.N.-O., à la radio... Difficile, dans ces conditions, de ne pas «rejoindre le monde»

Dossier Al-Pac

Le G.T.N.-O. réagit à l'approbation de l'Alberta

Le gouvernement des T.N.-O. demeure opposé au projet de l'usine de pâte et papier Alberta Pacific Forests Products Ltd, qui a reçu l'aval du gouvernement de l'Alberta à la fin de décembre dernier.

Louise Doren

Une des objections principales du gouvernement territorial au projet de 1,6 milliards de $ concerne le fait qu'aucune étude n'a été entreprise pour examiner les effets cumulatifs sur les eaux du Nord de l'usine Al-Pac et d'autres usines de pâte et papier existantes ou futures. L'usine Al-Pac doit, en effet, être construite sur les rives de la rivière Athabasca, à quelques 700 kilomètres au sud de la frontière de l'Alberta et des Territoires.

Le gouvernement des Territoires, qui a présenté ses vues sur l'impact environnemental du projet Al-Pac lors des audiences du gouvernement fédéral et de l'Alberta, veut obtenir des assurances du gouvernement albertain qu'il n'y aura pas de composés organiques chlorinés toxiques qui entreront dans les territoires en raison de la localisation de l'usine de pâte blanchie Al-Pac.

«L'étude fédéral/Alberta de la ligne de partage des eaux Peace Athabasca n'a pas encore été subventionnée et n'est pas encore commencée, alors nous n'avons pas plus d'information sur le projet aujourd'hui que nous en avions au moment où le Conseil d'administration de Al-Pac a publié son rapport sur le projet en mars dernier», a déclaré le chef du gouvernement territorial, Dennis Patterson.

Le gouvernement territorial étudie présentement l'information reliée à l'implantation de l'usine Al-Pac, y compris le rapport du groupe qui a étudié la proposition revisée de Al-Pac consistant à utiliser du peroxyde d'hydrogène dans le blanchissement du papier en remplacement du chlore, tel qu'il était prévu dans la première proposition.

Suite en page 2...

Bilan gouvernemental 1990 et perspectives pour 1991

Patterson prône la détente

Lors d'une conférence de presse sur son action en 1990 et sa vision de 1991, le chef du gouvernement des T.N.-O. s'est montré receptif à l'idée d'une négociation hors cour de la requête des parents francophones visant à rendre la loi scolaire constitutionnelle.

Dominique Claudon

La fin de l'année passée a été l'occasion pour le chef du gouvernement territorial de dresser un bilan de l'action gouvernementale en 1990 et de tracer quelques lignes directrices pour l'année nouvelle.

«1990 a commencé par des restrictions de financement d'Ottawa pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et s'est terminée sur fonds de récession nationale», a constaté tristement Dennis Patterson.

Puis il a insisté sur les initiatives prises en matière environnementale, de la Déclaration des droits vis-à-vis de l'environnement (la première au Canada), à la révision complète de la Loi sur la protection de l'environnement, en passant par la mise sur pied d'une Table ronde sur l'économie et l'environnement...

En ce qui concerne la question aborigène, il a rappelé que l'an dernier aura vu les Territoires acquérir un statut octolingue, donnant ainsi une légimité aux langues autochtones. Pour ce qui est de l'entente sur la création du territoire de Nunavut, il s'agit d'un «accord historique».

Quant à la négociation de l'Accord du lac Meech, le chef du gouvernement estime qu'elle a donné aux Territoires l'opportunité d'affermir la présence et de renforcer la visibilité de notre juridiction en regard des pouvoirs fédéral et provinciaux. «Je peux dire, par expérience, que nous ne serons plus jamais laissés pour compte lorsque les modifications à la constitution seront de nouveau à l'ordre du jour».

Autres perspectives pour 1991 : «des faillites, des licenciements à cause de la Taxe sur les Produits et les Services». Circonstance aggravante, la crise économique qui frappe le Canada. Celle-ci va rendre la vie encore plus difficile aux entreprises, à l'artisanat, et aux consommateurs, a-t-il prévenu. Il a affirmé que son gouvernement va en finir avec «le fardeau qui pèse sur les septentrionaux» en négociant une plus forte déduction fiscale et en augmentant les crédits sur les retours d'impôts fédéraux, maintenant que la TPS est passée.

M. Patterson se dit «préoccupé par les conséquences de la TPS, alors que le coût de la vie dans les T.N.-O. est déjà le plus élevé du pays».

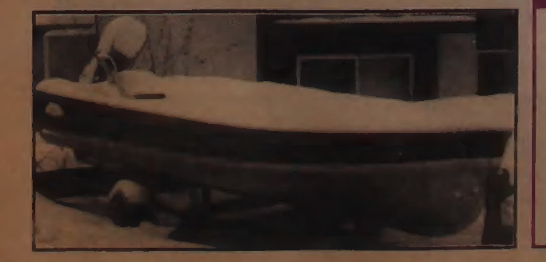
Au chapitre de la poursuite en Justice de l'Association des parents francophones de Yellowknife

Suite en page 2...

Yellowknife-sous-Neige



Wooo les bateaux !!!



SOMMAIRE

Campagne d'information de la FFT 1
Éditorial: Il y a le pétrole! 4
Ecology North 5
Les Franco-pages 6-7
Les livres-cassettes 10



Caricature voir page 4

La saison culturelle de l'AFCY
voir en page 2

Avec la projection de Camille Claudel et la présentation de la pièce Passe-Muraille

La saison culturelle 1991 de l'AFCY est lancée

Louise Doren

L'Association franco-culturelle de Yellowknife présente, au cours du mois de janvier prochain, deux spectacles de qualité à la population de Yellowknife.

Camille Claudel au cinéma Capitol de Yellowknife

Le 26 et 27 janvier prochain, à 14 h, l'Association franco-culturelle de Yellowknife présente *Camille Claudel*, au cinéma Capital de Yellowknife. Les billets seront en vente au cinéma lors des représentations. Le prix des billets sera de 4 $ pour les membres et de 5 $ pour les non-membres.

Acclamé partout par la critique, ce film a obtenu deux nominations aux Oscars de 1989, pour les catégories meilleur film et meilleure actrice.

Il s'est par ailleurs mérité cinq Césars, lors de la remise des prix du cinéma français de cette même année, c'est-à-dire le César du meilleur film, de la meilleure actrice, de la meilleure photo, des meilleurs costumes et des meilleurs décors.

Le film met en vedette Isabelle Adjani, dans le rôle de Camille Claudel et Gérard Depardieu dans celui de Rodin. Leur performance inoubliable nous fait revivre la vie mouvementée de ces deux grands du monde de l'art français.

Synopsis: À vingt ans, Camille Claudel est déjà une sculpteure pleine de promesses. Sa joie est parfaite lorsque Auguste Rodin, qui à quarante ans est déjà en pleine possession de son génie, lui propose de travailler dans son atelier. À l'admiration mutuelle, succède rapidement la passion amoureuse.

Mais l'intransigeance, la passion, la soif d'absolu de Camille, s'accomodent mal des compromis de Rodin, homme à femmes incorrigible.

Interprètes: Isabelle Adjani, dans le rôle de Camille Claudel, Gérard Depardieu dans le rôle de Auguste Rodin, Laurent Grevill, dans celui de Paul Claudel, Alain Cuny dans celui du père et Madeleine Robinson dans celui de la mère. Durée du film: 2h50.

Passe-muraille à Yellowknife

Le mardi 29 janvier à 20h, dans la salle de spectacle du NACC, l'Association franco-culturelle de Yellowknife présente *Passe-muraille*, joué par le Théâtre du Grand Cercle. Cette pièce co-produite par le Cercle Molière de Winnipeg, le Théâtre français de Toronto et celui du Centre national des arts à Ottawa, inaugure son spectacle auprès du public de Yellowknife.

Synopsis: Dans le contexte politique actuel, celui de la libération des pays de l'Est et surtout de la tombée du mur de Berlin, la pièce *Passe-Muraille* raconte l'effondrement d'un mur, celui séparant le pays des Rouges et des Bleus. Séparés par un mur, par les préjugés cultivés pendant de nombreuses années et par la peur de l'inconnu, ces deux peuples vivent leur haine chacun de leur côté jusqu'au jour où deux enfants partagent sans malice leurs jeux de balles au-dessus du mur. La pièce offre un moment de simplicité magique et de réflexion pacifique au jeune public et ravira également les spectateurs de tous âges. Tirée d'un récit australien, cette pièce est offerte pour la première fois en version française, le texte original de David Holman ayant été traduit par Anne Nenarokoff.

Tournée dans les écoles de Yellowknife

En plus de la représentation au NACC, *Passe-muraille* effectuera une tournée dans les écoles de Yellowknife, grâce à la collaboration de l'organisme *Canadian Parents for French* de Yellowknife, qui assume la coordination de cette tournée.

Les spectacles dans les écoles de Yellowknife auront lieu les 29 et 30 janvier prochain. La troupe se présentera devant les élèves des classes d'immersion de l'école Sissons, auxquels se joindront les étudiants de l'École Allain Saint-Cyr; devant les étudiants des classes d'immersion de l'école St-Joseph, et finalement devant ceux des classes d'immersion de l'école William Mc Donald.

Les billets pour la représentation au NACC seront en vente à cet établissement. Les prix seront:

-membre de l'ACFY (avec carte)	3$
-non-membre:	4$
-famille (3 personnes et plus)	7$

N.B. Les caméras ou les flash seront interdits pendant la représentation. Toutefois, il y aura une session de photos avant le spectacle pour la presse. Des photos professionnelles de la représentation seront en vente pour le public à une date ultérieure.

Pour de plus amples informations, vous êtes priés de téléphoner à l'Association franco-culturelle de Yellowknife au numéro 873-3292.

suite de la page 1

1991 selon Patterson

pour cause d'inconstitutionnalité de la loi scolaire, il nous a répondu que son gouvernement est prêt à «faire des arrangements à même de satisfaire les parents francophones», que ce soit dans le domaine de la gestion scolaire ou de celui des droits spécifiques en matière de scolarisation. Le n°1 des T.N.-O. se dit même «enchanté de pouvoir discuter ensemble de tout cela de façon amicale, plutôt que par l'entremise d'avocats, de la Cour». Il semble donc bel et bien que la négociation hors cour «évitera une perte de temps et d'argent» pour toutes les parties en présence.

D'un air plus inquiet, il a parlé du dossier Autochtones. Il a lancé une pique au chef déné Bill Erasmus en prédisant qu'une éventuelle bataille juridique sur l'abolition des Droits ancestraux affecterait le bon déroulement des négociations territoriales et la division des T.N.-O.

Enfin, Dennis Patterson prévoit la tenue d'un grand débat sur les questions constitutionnelles lors de la prochaine session de l'Assemblée législative. Le gouvernement fera des recommandations à la Chambre à propos, notamment, du développement constitutionnel de l'ouest des T.N.-O. et des consultations de la commission Spicer.

suite de la page 1

Al-Pac

Le gouvernement territorial est également préoccupé par le peu de réaction du gouvernement fédéral à l'implantation de l'usine Al-Pac. Les exigences fédérales en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement s'appliqueront au projet mais les effets cumulatifs ou transfrontaliers du projet n'ont pas été réglementés.

«À ce jour, la réponse du gouvernement fédéral ne contibuera pas à assurer à long terme la protection de notre environnement nordique, pas plus qu'elle n'apporte une solution aux préoccupations des usagers aborigènes de la ligne de partage des eaux Peace Athabasca en Alberta ou dans les Territoires», a déclaré le ministre des Énergies renouvelables, Titus Allooloo.

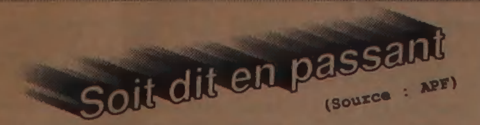
«L'approbation du gouvernement vis-à-vis le projet de Al-Pac rend pressant le besoin d'une entente au sujet d'une gestion des eaux transfrontalières, a ajouté M. Allooloo, qui a indiqué, par ailleurs, que le gouvernement territorial aborderait la question avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, ainsi qu'avec d'autres ministres fédéraux.

«Différentes options nous sont offertes et nous allons les étudier toutes afin de nous assurer que les eaux des Territoires du Nord-Ouest soient protégées des contaminants des usines de pâtes et papier situées en amont des Territoires», a indiqué M. Allooloo.

M. Patterson a indiqué que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a donné son accord à l'étude des diverses options juridiques. «Nous allons tenter également de poursuivre d'autres avenues, y compris la collaboration avec les fonctionnaires et les ministres du gouvernement d'Alberta et du Canada. Une action en Cour est une option envisageable si les autres avenues de recours ne sont pas disponibles, a indiqué le chef du gouvernement, Dennis Patterson.

Le gouvernement territorial a déjà entamé une action en Cour relativement à des projets similaires, notamment celui du projet Daishowa, dont la cause ne sera pas entendue devant la Cour fédérale du Canada avant octobre 1991. Le gouvernement territorial a également reçu la permission d'intervenir dans l'appel du barrage Oldman qui sera entendu par la Cour suprême du Canada en février.





Le premier centre scolaire et communautaire de l'Ouest

Le premier centre scolaire et communautaire de l'Ouest sera construit à Calgary. C'est le fruit de tractations commencées il y a deux ans par la francophonie locale auprès du Secrétariat d'État, du ministère de l'Éducation de l'Alberta, et de la Commision scolaire catholique de Calgary. D'après Statistique Canada, on compte plus de 12 000 Francophones dans la région de Calgary. Au comité de planification du centre scolaire et communautaire, on estime à 1800 le potentiel d'élèves d'expression française. L'école Sainte-Anne et son pavillon Saint-Paul accueillent d'ores et déjà près de 400 élèves. Le nouveau centre pourra scolariser 600 élèves, de la maternelle à la 12e année.

Non à la justification par le nombre !

Pas question que le droit aux services en français soit lié à une question d'arithmétique. La Fédération des Francophones hors Québec a beau soutenir le projet de règlementation fédéral sur les communications avec le public, elle ne supporte pas que la prestation de services en français soit sujette à la présence d'au moins 5% de Francophones dans telle localité et à l'existence d'une demande de ces services pour au moins 5% de la demande locale totale par an. En clair, les 1190 Francophones (3%) de St-Albert n'auraient droit à aucun service dans leur langue, contrairement aux 785 Francophones (15%) de Bonnyville. Ce qui énerve le nº1 de la FFHQ, Guy Matte, qui réplique, à titre d'exemple, que «vous avez droit d'être servi en anglais au bureau de poste de Caraquet, même si vous ne représentez pas 5% de la population ou 5% de la demande totale».

Un Franco-Albertain médaillé

Le premier récipendiaire de la médaille d'or des sciences et du génie est un Franco-Albertain de 70 ans, Albert Lemieux. On lui doit des avancées importantes dans le domaine de la biologie, de l'immunologie, et de l'immunochimie. Il avait déjà été honoré plusieurs fois (internationalement).

Échos des T.N.-O.

E. Blondin : non à la guerre, oui à l'étranglement économique

«Avons-nous donné toutes ses chances à la diplomatie et aux sanctions économiques ?». Ethel Blondin, députée fédérale du *Western Arctic*, contestait avec véhémence, le 15 janvier (veille de l'échéance fatale), le choix du Canada de déterrer la hache de guerre contre l'Irak avant d'avoir réellement épuisé toutes les possibilités de faire pacifiquement se retirer l'armée de Saddam Hussein du Koweit annexé. De nombreux analystes, dit-elle, ont établi que l'embargo contre l'Irak est sans précédent et qu'il étouffe économiquement le pays agresseur chaque jour davantage. L'élue amérindienne s'appuie sur ces données pour condamner l'attitude va-t'en-guerre de l'Occident et privilègier la solution du blocus économique, qui, lui, «est un moyen de réussir sans verser de sang». «Le temps est de notre côté», assure-t-elle.

Une meilleure justice pour les femmes

Une avocate de Yellowknife a été nommée à titre de conseillère spéciale pour améliorer le traitement des femmes dans le système judiciaire des T.N.-O. Katherine Peterson entreprendra une série de consultations auprès des institutions juridico-judiciaires, des travailleurs sociaux, de la police, et des groupes qui s'intéressent à l'amélioration du système de justice. Elle organisera également des ateliers d'éducation publique et des réunions communautaires à travers les Territoires. Un rapport contenant des moyens à adopter pour rendre le système judiciaire plus juste envers les femmes sera déposé auprès du ministre de la Justice en mars 1992.

Réprimande à un psychiatre de Yellowknife

Le Commission chargée d'enquêter après la plainte concernant la pratique professionnelle d'un psychiatre de Yellowknife, le Dr. Robert Clemmey, a demandé qu'une réprimande soit inscrite au dossier de ce dernier. La Commission, mise sur pied par la ministre de la Santé, Nellie Cournoyea, a examiné la plainte de conduite impropre à l'endroit du Dr. Clemmey. La plainte, logée par une ancienne patiente du Dr. Clemmey, concernait trois incidents différents. La Commission a déterminé qu'il y avait eu conduite impropre dans deux de ces trois incidents. La réprimande sera inscrite au dossier professionnel du Dr. Clemmey, qui est tenu à jour par le Registraire des permis professionnels pour les Territoires du Nord-Ouest.

L'Arctique sous surveillance sous-marine

La phase de consultation publique dans le cadre de l'évaluation environnementale visant à trouver des sites éventuels pour le système de surveillance sous-marine de l'Arctique a débuté en janvier dernier.

Un tel système permettrait au Canada d'identifier et de surveiller des sous-marins ainsi que des bâtiments de surface naviguant dans l'Archipel arctique canadien. Le système proposé sera installé au fond de la mer à trois points stratégiques «d'étranglement», soit les détroits de Robeson, de Jones et de Barrow. Il s'agit là des seuls chenaux reliant l'Arctique et l'Atlantique où peuvent passer les sous-marins. Le système de détection serait relié à une petite hutte non habitée de la côte. De là, les données seraient transmises à un centre d'opérations situé à Halifax, *via* satellite.

Le système fournirait donc quasi-instantanément des renseignements sur la navigation maritime à ces trois points. Le système devrait coûter entre 50 et 60 millions $ et pourrait être au point dès la fin des années 90. L'évaluation, menée indépendamment par le ministère de la Défense, a été confiée à l'entreprise ontarienne LGL Limited, qui a une vaste expérience du Nord canadien. Le rapport final sera communiqué au public vers le milieu de 1991.

ÉDITORIAL

Que l'on soit pacifiste ou non

Il y a le pétrole !

Au moment d'écrire ces lignes, le monde entier est tenu en haleine par la situation conflictuelle prévalant dans le Golfe persique. Malgré les vents, la glace et la neige, le souffle chaud de la confrontation parvient même jusque dans les T.N.-O. (marche pour la paix, participation du gouvernement territorial aux efforts de stabilisation des stocks pétroliers en cas de crise, etc.)

Que l'on soit pacifiste ou non, peu importe car l'on aura tous à payer pour le déclenchement de cette guerre dans cette partie stratégique du globe. La pression à la hausse sur le prix du pétrole sera encore plus forte et entraînera à coup sûr une poussée inflationniste dans tous les secteurs industriels et commerciaux.

De plus, la situation ayant dégénéré en conflit armé, il semble certain que le Canada fournira sa part de «chair à canon» dans ce drame épique contemporain. Allié inconditionnel des intérêts économiques de nos voisins du sud, notre gouvernement ne ratera sûrement pas une occasion d'apporter une aide «technique» (quelques petits milliers de soldats, trois navires, des CF-18, une couple de tire-pois et deux pneus de rechange) pour faire valoir son engagement dans un processus de pacification (et de stabilisation des sources d'approvisionnement en pétrole, il va sans dire).

Que l'on soit pacifiste ou non, le temps est maintenant venu de payer pour les répercussions du dernier conflit mondial.

Après la dernière guerre mondiale, les grands de ce monde ont divisé leurs colonies «arabes» en entités nationales aléatoires. Les tractations en coulisses entre les dirigeants britanniques, français et américains ont produit une division plus diplomatique que démographique ou culturelle des pays du Proche-orient. Les séquelles en ressurgissent aujourd'hui.

A la suite d'une distribution inégale du potentiel pétrolier de ces régions, voilà qu'une des puissances militaires fonce et menace la stabilité économique et financière de l'Europe et de l'Amérique.

Depuis le début du siècle, jamais les États-Unis n'ont laissé passer une telle situation si déstabilisante pour leur économie sans une intervention plus ou moins musclée.

Ils se foutent éperdument des torts causés aux Koweitiens. Si l'Irak n'avait pas un intérêt aussi grand à voir monter le prix du pétrole, les Koweitiens n'auraient qu'à oublier leurs illusions d'autonomie. Mais il y a le pétrole!

Devant une telle menace, la population canadienne n'aura pas voix au chapître. Que l'on soit pacifiste ou non, il y a le pétrole!

Alain Bessette

L'équipe

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Louise Doren, Kim Ouellette
Journaliste coopérant : Dominique Claudon
Collaborations : Gilles Brien
Caricaturiste : Pierre Bourgeois
Correspondant national : Yves Lusignan
Montage : Jean-Charles Dubé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

1991 est là !



L'organisation a le vent dans les voiles, indique son porte-parole, John McCullum

Ecology North, chien de garde de l'environnement

Ecology North est le seul groupe dans les Territoires qui s'est occupé de questions environnementales de façon constante depuis les années 1970. Depuis 1985, le groupe a mis sur pied une foule d'activités dans le but de contribuer à une protection accrue de l'environnement territorial.

Louise Doren

Ecology North est née à Yellowknife, au début des années 1970, en réponse à des problèmes environnementaux locaux comme les déchets domestiques et la pollution à l'arsenic. Certains se rappelleront que c'est ce groupe qui a organisé une marche autour du Lac Frame avec un cerceuil symbolisant la mort du lac.

Déjà, à cette époque, le groupe réunit des ornithologues et autres naturalistes. «Au fil des ans, indique John McCullum, cet aspect de l'organisation a pris le dessus à certains moments».

Au début des années 1980, en raison de l'intérêt et des préoccupations environnementales que suscite la construction de la pipeline de Norman Wells, l'organisation connaît un essor soudain.

«Le groupe s'est développé, tout à coup, très rapidement. Par la suite, pour des raisons qu'il est difficile d'évaluer, plusieurs personnes ont arrêté d'être actives. L'organisation a fait face à des moments difficiles pendant un certain temps», indique John McCullum.

En marche vers la maturité

En 1985, un groupe de personnes de Yellowknife, dont John McCullum, décide de mettre sur pied une société de préservation des Territoire du Nord-Ouest, un peu à l'exemple de celle du Yukon. *Ecology North* leur propose de prendre la direction du groupe. «C'est ce que nous avons fait, indique John McCullum. Et, depuis les cinq dernières années, nous avons travaillé à bâtir une organisation équilibrée, qui réponde à la problématique environnementale des Territoires».

Il semble que John McCullum et son groupe aient adopté une stratégie gagnante. En 1985, quelque quinze personnes assistaient aux réunions d'*Ecology North*. L'an dernier, l'organisation comptait un peu plus de 100 membres et John McCullum est confiant que ce nombre doublera en 1991.

«Un de nos défis à l'heure actuelle, explique John McCullum, est de structurer l'organisation de façon à permettre à toutes les personnes intéressées de s'y intégrer».

Le mandat d'*Ecology North* est très large. Il consiste à promouvoir la connaissance et la protection de l'environnement naturel des Territoires.

«Les Territoires sont immenses, il y de nombreuses questions sur lesquelles il faut se pencher et nous abordons tous les dossiers qui nous paraissent être de notre compétence», indique John McCullum.



Étudiants à une séance d'information sur les bienfaits du recyclage

Ecology North organise une foule d'activités, allant de l'observation d'oiseaux à des marches en forêts, en passant par des séminaires sur diverses questions reliées à l'environnement. Il est également un groupe de pression auprès des ministères et des gouvernements fédéral et territorial en matière d'environnement.

«C'est intentionnellement que nous nous sommes donnés un mandat étendu, explique John McCullum. Il y a de nombreuses opportunités de faire avancer les choses actuellement et il est important de faire entendre notre voix. Si nous ne nous engagions que dans une seule direction, nous ne pourrions pas intervenir dans nombre de dossiers qui sont importants. Il est possible toutefois que nous adoptions une tendance définitive dans les prochaines années».

Depuis les deux dernières années, *Ecology North* a mis en oeuvre un programme de recyclage à Yellowknife. Le projet semble bien aller et *Ecology North* envisage d'étendre ce programme à d'autres localités. «Nous sommes conscients que ça demande un gros effort d'organisation mais la motivation y est», déclare John McCullum.

Les choses bougent actuellement dans les Territoires. À la dernière assemblée législative, le gouvernement a déposé des amendements à la Loi sur la protection de l'environnement, a adopté la nouvelle Loi sur le droits en matière d'environnement, unique au Canada, et élaboré une politique de développement durable. Il a également mis sur pied une table ronde sur l'environnement et l'économie réunissant des citoyens de tous les coins des Territoires.

«Tout à coup, le gouvernement des Territoires semble être devenu très sérieux sur la question de l'environnement. À mon avis, il s'agit là d'un point tournant, explique John McCullum».

Selon John McCullum, la nouvelle Loi sur les droits en matière d'environnement n'est pas parfaite mais c'est un excellent début. «Il y a des faiblesses, bien sûr dans cette loi, indique t-il: elle n'offre pas le droit d'intervenir dans l'élaboration des règlements; elle n'offre pas, non plus, le droit de demander une évaluation environnementale lors d'un projet. Mais d'un autre côté, elle indique clairement que la protection de l'environnment est un droit fondamental du citoyen».

Ecology North a aussi participé aux travaux du Comité législatif sur le nouveau projet de loi fédéral sur le processus d'évaluation environnementale.

Ce projet de loi remplace l'actuel décret sur le les évaluations environnementales. *Ecology North* a participé au caucus national des groupes environnementaux qui ont analysé le nouveau projet de loi.

Pour *Ecology North*, un des problèmes principaux de ce projet de loi est qu'il accorde au ministre de l'Environnement trop de pouvoirs discrétionnaires. Le projet de loi accorde au ministre de l'environnement des pouvoirs très étendus mais à chaque fois que ces pouvoirs sont mentionnés, il est spécifié que le ministre peut exercer ces pouvoirs s'il le juge nécessaire.

La loi est énoncée de telle façon que si le ministre décide de ne pas exercer ses pouvoirs, la Cour ne pourra pas le forcer à le faire.

Dans une perspective plus territoriale, le nouveau projet de loi donne au ministre le droit de demander une évaluation environnementale si une autre juridiction, disons l'Alberta, veut aller de l'avant avec un projet qui pourrait nuire à l'environnement d'une autre région, dont les Territoires. Mais la décision de commander ou non une évaluation environnementale lui revient entièrement. Ce qui signifie que le ministre a le pouvoir mais non le devoir d'assurer qu'une évaluation environnementale soit effectuée.

D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

Et vogue la galère!

Christophe Colomb, ça vous dit quelque chose? C'est un espagnol génois qui aurait «découvert» l'Amérique (continent devant son nom à Amérigo Vespucci, un Portugais ayant lui-aussi découvert l'Amérique).

Malgré les indications fort précises du dictionnaire à cet égard, il y aurait des autochtones pour prétendre que c'est pas vrai. Les premiers étrangers à s'installer ici auraient été des Asiatiques. Bref, à Vancouver ce ne serait que la deuxième vague à traverser le Pacifique.

Devant l'ambiguité du problème et la confusion qui en résulte, l'O.N.U. aurait décréter qu'en 1992 ce sera le 500e anniversaire de *l'arrivée du premier touriste en Amérique. Et vlan!*

-0-0-0-

Après les guerriers masqués d'Oka, les soldats canadiens seront bientôt confrontés aux guerriers masqués de l'Irak.

Interrogé à savoir s'il saurait soutenir une autre confrontation du regard mais ce coup-ci avec un soldat irakien, notre célèbre jeune soldat canadien aurait répondu :

- Le pire, c'est l'haleine! Si y garde son masque, pas de problème, je peux tenir des heures. Pour le reste c'est pareil, je comprend pas plus l'arabe que l'anglais.

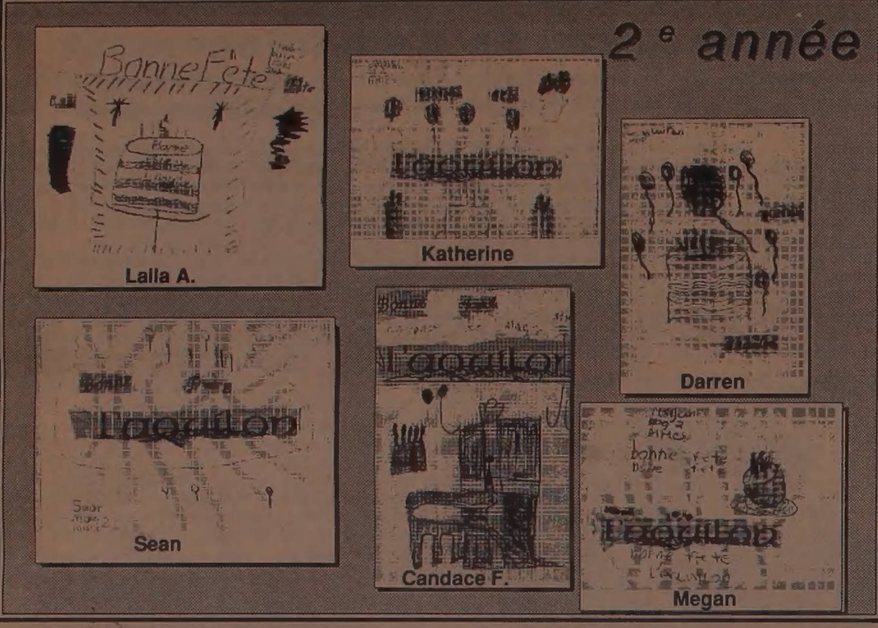
CROOA !

Les franc

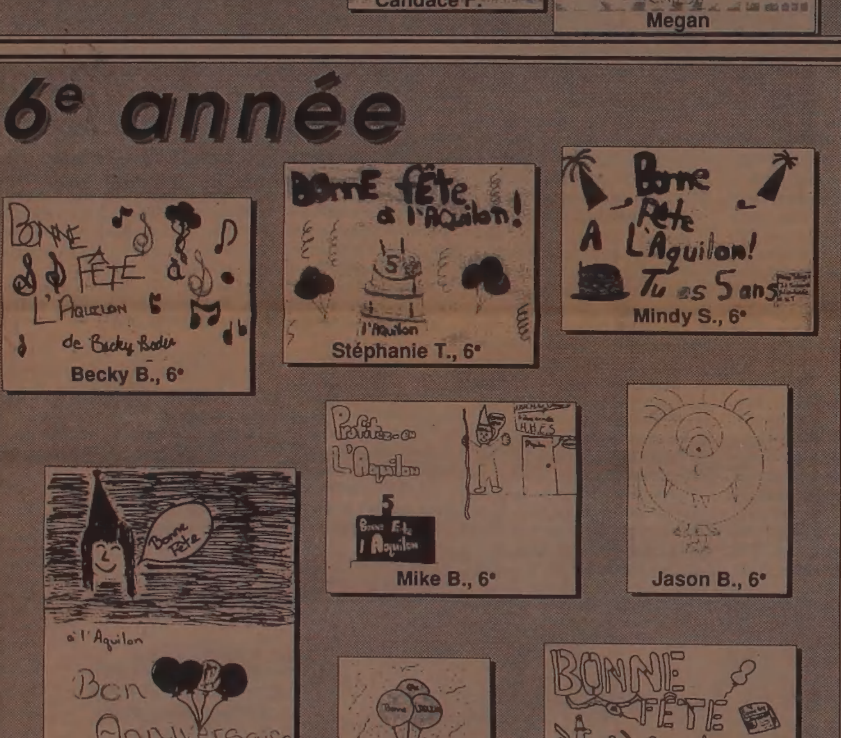
Thème du mois
Cinquième an
de L'Aq

Les gagnants
Kirk Johnson, 1 e,
Candace F., 2 e, N
Jovanka Jovanovic, 3
Savanna D. Larocque, 4
Sheldon W., 5 e, N
Mindy Selinger,
Sommer Sawchuk
Becky Boder, 6 e, H
Danica Jovanovic, 7

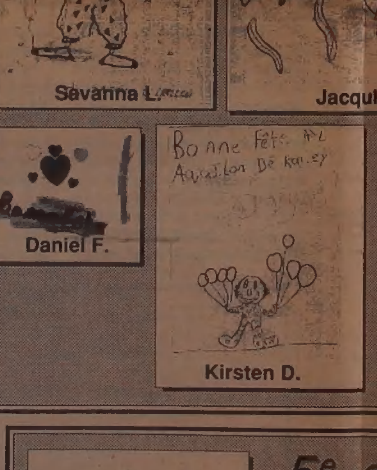
Prix des ga
Des T-shirts de



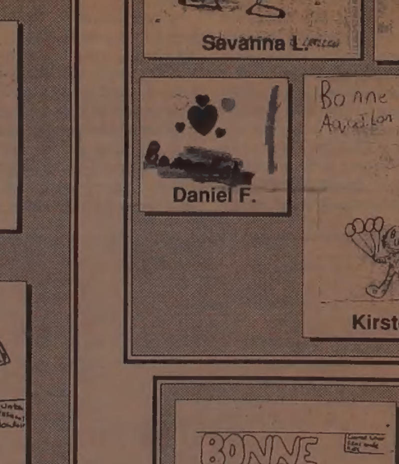
Lalla A. Katherine Darren Sean Candace F. Megan

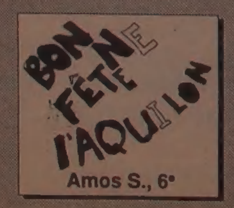


Becky B., 6e Stéphanie T., 6e Mindy S., 6e Mike B., 6e Jason B., 6e Niada R., 6e Sommer S., 6e Ryan W., 6e

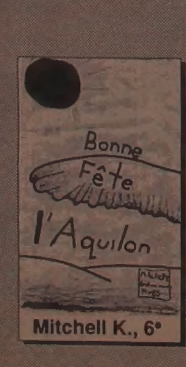


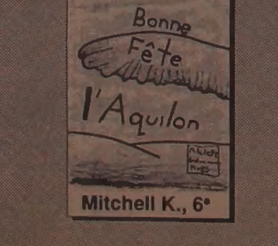
Savanna L. Jacqui Daniel F. Kirsten D.



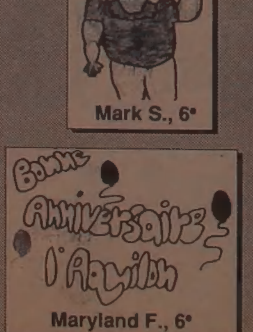


Brenda B., 6e

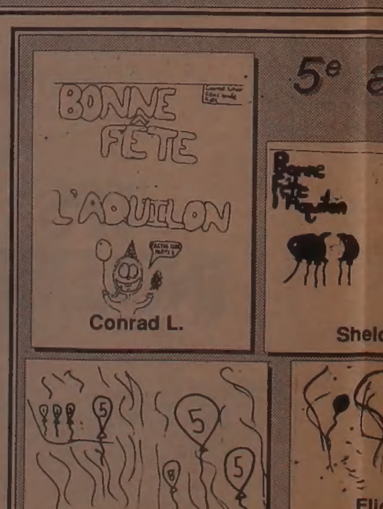

Mark S., 6e



Amos S., 6e



Mitchell K., 6e Maryland F., 6e



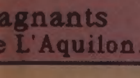
Conrad L. Sheld Odessa H. Elio

...co-pages

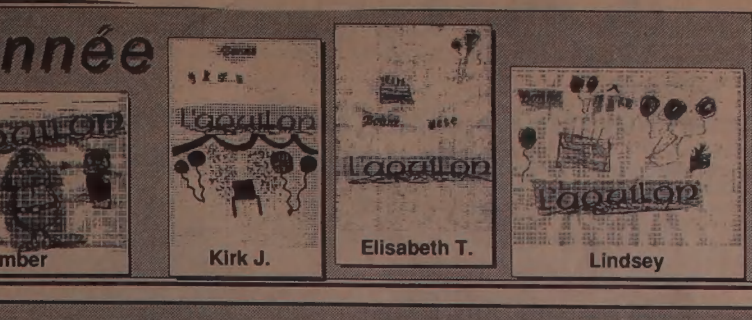
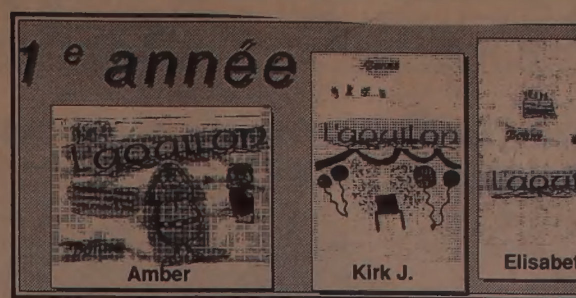
...is de janvier
...nniversaire
...quilon

...s du mois

..., Mildred Hall
... Mildred Hall
...3 e, Allain St-Cyr
...4 e, Harry Camsell I
... Mildred Hall
... 6 e, Sissons
...k, 6 e, Sissons
... Harry Camsell
...7 e, W. McDonald

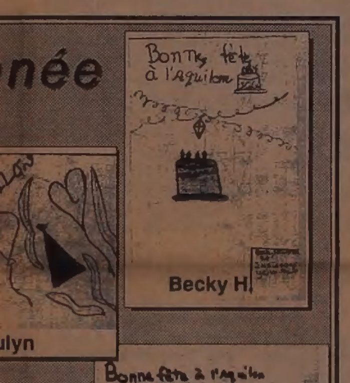

...agnants
...e L'Aquilon.

1 e année

Amber
Kirk J.
Elisabeth T.
Lindsey

...née



...ulyn
Becky H.

3 e année

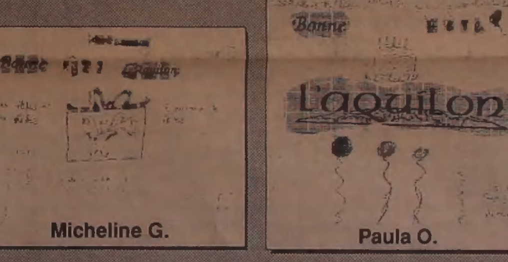


Dwight H.
Elisabeth W.
Jonathan

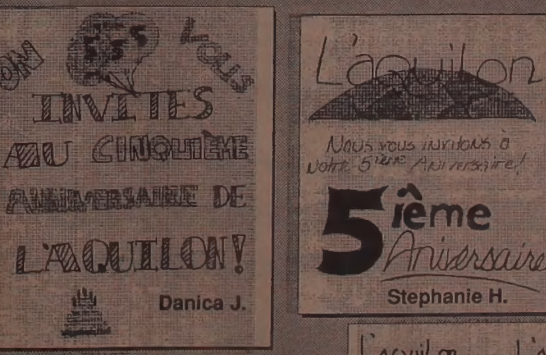

Jovanka J.



Sophia P.



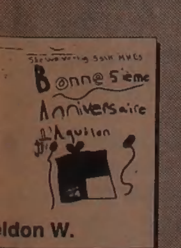
Micheline G.
Paula O.



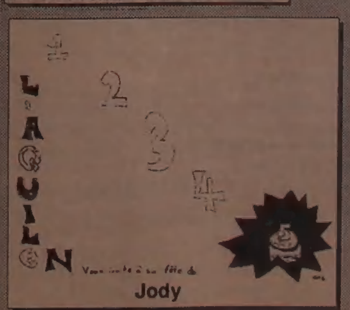
Courtney R.
Danica J.
Stephanie H.

7 e année

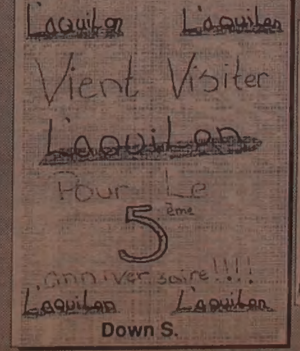
...année



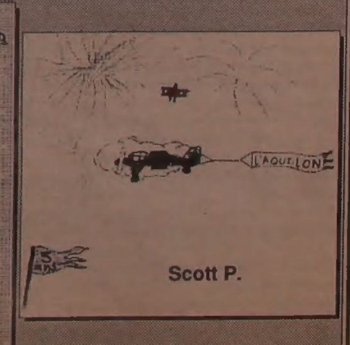
...ldon W.
...licia C.



Jody



Down S.



Scott P.

Arctique de l'Est

Pierre Mireau

Les tribulations d'un Francophone de Nanisivik

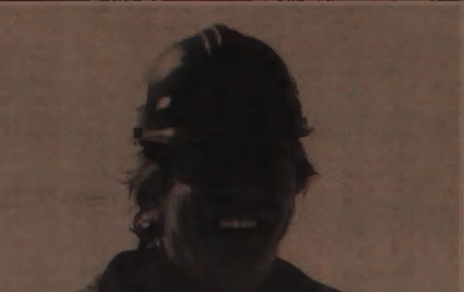
Dominique Claudon

«Le Grand Nord, c'est comme une piqûre de maringouin : on a du mal à s'en défaire». Ainsi parle Pierre Mireau, le président de l'Association des Francophones de Nanisivik. Il sait de quoi il parle : il compte à son actif vingt années de vie dans l'extrême Arctique.

Lorsque ce natif de Montréal termine sa scolarité en 8ième année, il doit se mettre sérieusement à l'anglais pour demeurer dans la compagnie anglophone de transport qui l'a embauché, chose à l'époque courante au cœur de la francophonie canadienne... Camionnage, comptabilité, soudure, coiffure : autant de corps de métier par lesquels il passe. Son premier séjour dans le Nord est un stage de six mois à Resolute Bay en 1956.

Commerce avec le Maghreb

En 1967, l'Exposition universelle de Montréal lui donne l'opportunité de travailler comme intermédiaire entre la Ville et le gouvernement marocain. Trois ans plus tard, il est sollicité pour mettre en œuvre l'exportation de vêtements vers Casablanca (Maroc). «Pendant quatre ans et demi de travail d'arrache-pied, je n'ai pas pu prendre de vacances», se rappelle-t-il. Il tente, par ailleurs, d'importer des vins de Tunisie, un pays qui lui réserve un meilleur accueil que son voisin, que ce soit sur le plan humain ou au niveau des relations professionnelles. Il ne se contente pas de faire du commerce avec l'Afrique du Nord ; il fait également des affaires avec l'Europe, de l'Espagne à la Yougoslavie.



Doublée d'un ras-le-bol vis-à-vis de la vie de citadin, cette expérience épuisante le pousse à reprendre le chemin de l'Arctique en 1973.

Au bout de cette première année dans la mine de Nanisivik, il est nommé superviseur dans cette industrie de Baffin. Une façon de couronner sa polyvalence professionnelle et ses qualités humaines. «Traditionnellement, c'est avec des diplômes qu'on arrive. Moi, c'est le contraire qui m'est arrivé !», remarque-t-il. C'est avec bonheur qu'il retrouve le Nord : «ici, pas question de stress».

Quatre ans après, il est de retour à Nanisivik. Il continue de se rendre utile dans l'encadrement d'équipes, tantôt dans le déblaiement de routes, tantôt dans le déchargement d'avions ou de bateaux.

Quand on lui demande de raconter une anecdote sur la vie à Nanisivik, il explique que Noël est plus qu'un événement festif dans cette contrée sans le moindre arbuste. «Chaque année, on fait venir un arbre de Noël pour la communauté ; mais lorsque c'est la fin des fêtes, on se chicane parce que tout le monde veut avoir le sapin devant sa maison»...

On peut dire que M. Mireau a choisi de demeurer aussi longtemps dans le Grand Nord en connaissance de cause. Si le Québec garde une place de choix dans son coeur, la société européenne et le monde arabo-musulman ne lui ont fait ni chaud ni froid.

Mais comment réagissait-il aux écarts climatiques entre l'Afrique du Nord et le Nord canadien, lors de ses voyages ? Bien, à vrai dire. «Couramment, il m'arrivait de passer de + 40º à - 40º, sans en être gêné» !

Après un an et demi de présidence de l'Association des Francophones de Nanisik, il constate que la géographie et l'économie sont des facteurs qui pèsent de leur poids sur l'attitude de la francophonie locale vis-à-vis de l'association, qui veut faire bouger les choses, par définition.

Quand on sait qu'il fait noir 24 heures sur 24, dans cette région, pendant la moitié de l'année, on réalise que l'idée de sortir dans la noirceur et le grand froid n'incite pas vraiment à s'impliquer avec enthousiasme dans le bénévolat. «Trouver une garde d'enfant(s) est un autre problème», ajoute-t-il. L'autre frein à l'engagement, c'est le fait que les Francophones établis sont pour la plupart des Québécois en quête de sécurité économique, délaissant ainsi la préoccupation de préserver sa culture.

Malgré tout, comme l'a remarqué Pierre Mireau, c'est lorsque se pose le problème de recevoir des soins ou une instruction dans sa langue maternelle que naît la prise de conscience d'une appartenance linguistique et de la nécessité de lutter pour le français...

Une levée de fond pour les aînés

Kim Ouelette

IQALUIT - Une cinquantaine de personnes d'Iqaluit, dont le maire Yvon Blanchette, ont assisté à une conférence de presse organisée par le groupe des Aînés Inuit le 11 janvier dernier. Un des aînés, M. Abe Okpik, a expliqué le but de ce rassemblement qui marquait officiellement le début d'une levée de fond pour ce regroupement.

Une vente de petites étiquettes numérotées a été amorcée dans le but de ramasser des fonds pour le regroupement des Aînés tout en commémorant une époque qui aura marqué la communauté inuit au Canada.

M. Okpik explique: «Vers 1944, le gouvernement canadien accorda un bonus en argent aux Inuit qui avaient des enfants. Cependant, il n'avait pas le contrôle du recensement et ne pouvait pas savoir exactement combien nous étions. Il a donc décidé d'étiqueter tous les Inuits du Canada. Chaque district était identifié par une lettre et un chiffre. Par exemple, E5 désignait le district de Pond Inlet et d'Arctic Bay tandis que E7 représentait la région d'Iqaluit. «Chaque Inuit avait en plus du numéro de district, un numéro pour les désigner personnellement. C'est de cette façon que le gouvernement réussit à nous donner ce qu'il appelait le «baby bonus». Sans ce numéro d'identification, nous ne pouvions pas l'obtenir».

Les Inuit de l'époque gravaient leur numéro d'identification sur un morceau de cuir rond qu'ils attachaient à une corde et qu'ils portaient à leur cou. En mémoire de cette époque, les Aînés ont fait une nouvelle série de ces pendentifs tous numérotés et commençant par la lettre «Q». Le groupe espère ramasser des fonds en vendant ces souvenirs aux gens d'Iqaluit et plus particulièrement aux nombreux touristes. Pour les 10 $, vous recevrez donc votre pendantif avec un numéro d'identification, le tout accompagné d'un certificat attestant que vous êtes déjà passé par Iqaluit.

Le groupe des Aînés ont profité de la conférence de presse pour débuter leur vente auprès des invités présents. Ils seront également au magasin Northern pour quelques fins de semaines afin de solliciter les gens d'Iqaluit.

«Nous espérons réellement que l'idée sera acceptée. C'est un rêve qui date depuis un an maintenant, et avec les problèmes que nous avons rencontrés à obtenir des subventions des gouvernements, cette levée de fonds servira pour les diverses activités des Aînés pour l'année à venir», explique M. Okpik.

Il est possible de se procurer une étiquette souvenir en communiquant avec M. Okpik au 979-4411

La journaliste permanente de l'Aquilon à Iqaluit nous quittera dans quelques mois.
De façon à assurer la relève, L'Aquilon est intéressé à s'adjoindre les services d'un ou d'une journaliste à temps partiel ou encore d'un correspondant ou d'une correspondante.
Pour de plus amples détails à ce sujet, prière de contacter:
Kim Ouellette à l'Association francophone d'Iqaluit au (819) 979-4606
ou L'Aquilon: C.P. 1325, Yellowknife, X1A 2N9, (403) 873-6603

Arctique de l'Est

Pour la cause des Francophones

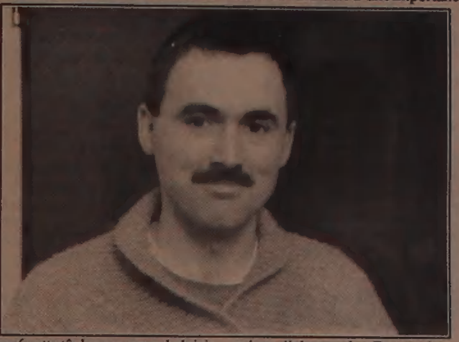
Kim Ouellette

IQALUIT- Depuis sa tendre enfance, Robert Beaulieu s'est toujours intéressé à la cause des Francophones vivant à l'extérieur du Québec. Originaire de Sudbury, en Ontario, M. Beaulieu a majoritairement vécu dans des endroits où la langue française était minoritaire. M. Beaulieu a pu bénéficier d'une éducation en français grâce à ses parents, ses grands-parents ainsi que d'autres dans la même situation. Ces derniers payaient une institutrice pour donner l'enseignement en français à leurs enfants. Donc, l'intérêt principal de M. Beaulieu: la culture et la survie des Francophones hors Québec à tout prix.

C'est à son arrivée au collège que M. Beaulieu a commencé à s'intéresser à la sauvegarde de sa langue. Il s'est donc dévoué à la cause de l'éducation en français au Collège Cambrian à Sudbury où il étudiait. Il devint même le président de ce regroupement.

«Mes efforts ont vraiment été récompensés, se souvient M. Beaulieu. Lorsque j'ai obtenu mon diplôme de ce collège, moi et 11 autres finissants étions les premiers à obtenir un diplôme d'étude d'un collège bilingue, ce qui veut dire que nous avons pu bénéficier de 50% de nos cours en français».

C'est en mars 1982 qu'il décida de se joindre à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) à Régina, en Saskatchewan. Il a débuté sa carrière à Montréal qu'il habite pendant deux ans. En juin 1984, il se joint au Caroussel de la GRC à Ottawa. Mieux connu sous le nom de «police montée», M. Beaulieu a



exercé cette tâche avec grand plaisir pendant deux ans et demi. «Ça m'a permis de rencontrer des gens inoubliables, dans leur milieu en Ontario, au Québec et même aux États-Unis. J'ai pu participer à Expo 86 à Vancouver et ce fut vraiment une expérience agréable», se souvient M. Beaulieu.

Sa première expérience avec le Grand Nord canadien débuta en janvier 1987 à Yellowknife où il pratique le métier d'agent de police. «J'ai fait des contacts avec l'Association francophone de Yellowknife à l'époque mais sans trop de succès. À cause de mon travail, mon implication n'a pas vraiment abouti», explique M. Beaulieu.

C'est à son arrivée à Iqaluit en juillet 1988 que M. Beaulieu se réintègre à la cause des Francophones. «Je considère d'une importance primordiale que les Francophones d'ici puissent, eux aussi, obtenir des services dans leur langue. J'espère être en mesure de venir en aide aux gens qui ont besoin de s'exprimer en français», mentionne M. Beaulieu.

Au niveau de son travail avec la GRC, M. Beaulieu a aidé à la collaboration entre le procureur, le greffier de la Cour et la GRC. Il a travaillé comme agent de liaison aux tribuneaux pendant un an et se dit très enthousiaste qu'il y aura de plus en plus de causes en français. «Il existe une importante demande pour ce service», enchaîne M. Beaulieu.

Père de trois enfants, soit: Angèle, 6 ans, François, 4 ans 1/2 et André, 3 ans, M. Beaulieu s'intéresse de près à leur éducation en français.

«Je suis en mesure de garder un oeil constant sur le dossier de l'éducation, car mon épouse Carole est en contact avec le comité de parents. Pour mes enfants, étant dans un milieu anglophone, l'éducation en français est importante, car non seulement ils connaîtront leur langue maternelle, mais ils parleront également l'anglais. L'éducation en français, c'est important, car c'est une aide à l'enseignement et à la préservation de la culture francophone», raconte M. Beaulieu.

Depuis son arrivée à Iqaluit, M. Beaulieu a toujours été un membre actif de l'Association Francophone d'Iqaluit (AFI).

En 1988, il démontre un intérêt à s'impliquer un peu plus au niveau politique, bien que les buts et les objectifs de l'AFI aient été, à cette époque, quelque peu différents. C'est en août 1990 que M. Beaulieu fut approché par Mme Marlène Steppan.

«Elle m'a demandé si j'étais intéressé à m'engager au niveau de la Fédération Franco-TéNOise. Le défi semblait intéressant alors j'ai accepté. Le mois suivant, on m'élisait vice-président. J'étais heureux de cette nomination car c'est tout un défi à relever. Cependant, je le fais en espérant aider la cause des Francophones», explique M. Beaulieu.

Malgré son travail exigeant avec la GRC, Robert Beaulieu ne cesse et ne cessera probablement jamais de défendre ses droits en tant que Francophone.

Voilà une des raisons pourquoi sa nomination à titre de vice-président à la FFT ne fait que réjouir la plupart des Francophones d'Iqaluit.

Les T.N.-O. en bref

Suite de la page 3

Des bons pour aider à construire la nouvelle Assemblée

La Société pour la construction du siège de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a émis cinq millions de dollars de bons pour aider au financement du nouveau siège de l'Assemblée législative des T.N.-O. Les bons ne sont disponibles qu'aux résidents du Nord. Le public, les employés du gouvernement, des entreprises du Nord, les conseils de bandes et plusieurs autres groupes sont invités à devenir des investisseurs. Les bons sont admissibles pour les fonds de pension, les compagnies d'assurance, les trusts et autres groupes d'investissement financiers. Les bons sont offerts en plusieurs séries qui ont des montants minimum et des échéances variées, et ont été conçus pour attirer la plus large contribution possible de tous les habitants des Territoires.

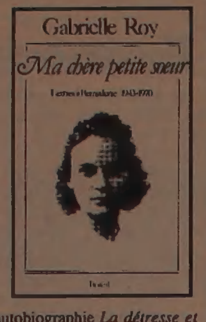
Investissement du G.T.N.-O dans le tourisme

La Société de développement des Territoires du Nord-Ouest a injecté 1,5 millions $ dans le magasin d'équipement de toile de Fort McPhearson pour moderniser l'équipement manufacturier et pour agrandir les installations dès l'an prochain. Les améliorations vont permettre à la compagnie de répondre à l'augmentation de la demande de ce type de matériel : selon les projections, les ventes devraient augmenter du niveau actuel de 55 millions $ par an à 1,1 million en 1995. La Société a également décidé d'acheter 100 000 $ d'actions privilégiées dans les camps de pêche Bear Trophy et Great Bear. Les nouveaux propriétaires se sont engagés à approvisionner les compagnies des Territoires en biens et en services et à offrir des emplois aux résidents des Territoires. Au cours de la saison des pêches, les deux camps emploient un total de 50 à 70 personnes.

Le Parti libéral face au Nord et à l'économie

Un comité spécial sur l'économie et la récession économique du Parti libéral tiendra des réunions à Iqaluit, Rankin Inlet et Tuktoyaktut au début de février prochain. Ces réunions font partie d'une série de rencontres à travers le pays pour permettre aux Canadiens des diverses régions du pays de faire entendre leurs préoccupations devant la situation économique actuelle. Le groupe sera à Rankin Inlet et à Iqaluit le 4 février, puis à Tuktoyaktuk le 7 février. Les audiences dans le Nord permettra au comité spécial libéral de développer une meilleure compréhension de l'impact de la récession et des politiques économiques du gouvernement sur les gens du Nord. Les résultats des audiences sera utilisé par le caucus libéral pour questionner le gouvernement à la prochaine session parlementaire et pour suggérer des remèdes aux difficultés économiques actuelles.

LE PLAISIR DE LIRE



D'âme à âme

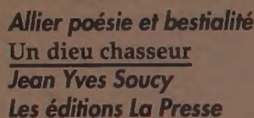
Ma chère petite soeur
Gabrielle Roy
Éditions Boréal

Ma chère petite soeur réunit une centaine de lettres inédites de Gabrielle Roy à sa soeur Bernadette, écrites entre 1943 et 1970, année de la mort de Bernadette.

Ces lettres intimes, parfois exaltées, nous font apprécier la richesse morale de l'une des plus grandes écrivaines de la littérature québécoise. Toutes les pages que Gabrielle envoie à Bernadette parlent de l'amitié qu'elles partagent et de la force qu'elles en tirent. Les lettres qui recouvrent trois décennies contiennent des renseignements précieux sur la vie, les idées et la personnalité de Gabrielle Roy. En particulier, elles témoignent de toute l'importance que Gabrielle Roy attachait à sa famille et en ce sens, viennent confirmer un des propos essentiels de sa merveilleuse autobiographie *La détresse et l'enchantement*, publiée quelque temps avant sa disparition.

Les lettres les plus vibrantes sont celles que Gabrielle envoie quotidiennement à Bernadette mourante pendant les dernière semaines de sa vie pour tâcher de la réconforter.

La beauté et l'émotion qui caractérisent ces lettres les rendent dignes des meilleures pages de Gabrielle Roy, la célèbre auteure de roman, qui nous a déjà livré «Bonheur d'occasion» et «Cet été qui chantait».



Allier poésie et bestialité

Un dieu chasseur
Jean Yves Soucy
Les éditions La Presse

Jean-Yves Soucy
Un dieu chasseur

Ce roman de Jean Yves Soucy (qui lui a valu deux prix littéraires) nous conte la vie et les amours d'un trappeur solitaire vivant dans la région de Mont-Laurier.

Par une imagerie poétique plaisante, et non pédante, l'auteur nous décrit la relation étroite qu'entretient le chasseur et son milieu. Même la scène de bestialité, où le personnage assouvit ses élans sexuels avec un animal, ne parvient pas à entacher l'envoûtement créé par ce livre.

Le personnage féminin qui fait irruption dans la vie du chasseur ne semble qu'illustrer l'avancée du monde civilisé bousculant un rythme de vie axé sur la nature et ses impératifs.

Ce personnage féminin se démarque considérablement du type de mentalité courant au début du siècle, moment où se déroule cette histoire. Elle quittera son petit métier d'institutrice de campagne pour se joindre à l'aventurier solitaire.

Finalement, tout finit bien : le méchant ouvre un commerce lucratif, la belle se suicide et le trappeur part en voyage avec son voisin. Une histoire presque contemporaine...

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Miroirs

Geneviève Paris
Réalisation: Marc Pérusse
Production Musi-Art et Michel Sabourin

GENEVIÈVE PARIS
MIROIRS

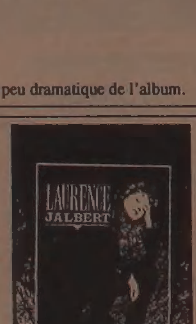
Miroirs, le dernier album de Geneviève Paris est une réussite totale et il y a fort à parier qu'il aura un grand succès parmi les fidèles de cette grande de la chanson française, devenue Québécoise. Son dernier-né est du genre d'album qu'on fait jouer encore et encore, pour soi, pour ses amis, à l'heure de l'apéro, en soirée et pourquoi pas, le matin avec le café. La voix de Geneviève Paris est envoûtante, parfois carrément déroutante. Ses textes poétiques, toujours intimes, démontrent une connaissance perspicace de la complexité des relations amoureuses que seule la souffrance apporte. Mais la souffrance ici est empreinte d'humour et de collusion.

Comme sa chanson *La nuit noire:*
C'est pas de l'amour
Et pourtant j'accours
Au premier coup de fil
Je traverse la ville
Au premier coup de charme
Je dépose les armes

La musique est excellente et l'utilisation des choeurs contribuent au côté un peu dramatique de l'album.

Laurence Jalbert

Laurence Jalbert
Producteur : Michel Bélanger
Audiogram



Laurence Jalbert fait un rock plus ou moins rustique.

«Tomber» est un chanson sur les gens qui «tombent en amour» (*sic*).

«Pas de fumée» parle d'une histoire de rupture entre un homme et une femme. «Rage» demande d'aimer tout en laissant «sa démence» et «sa rage» à l'autre.

«Flamme» décrit la frustration dûe aux relations intimes éphémères. «Les yeux noirs» sont ceux où «se meurt» le «regard», «l'envie et le désespoir» de la chanteuse. «Je me souviens encore» ne traite pas d'identité culturelle, mais de la mémoire de son papa.

«Au nom de la raison» illustre comment les déceptions peuvent mener à la déraison. «Le jeu des images» raconte l'histoire d'«un bar perdu» pendant un été passé. Enfin, «Avant de tomber» dit qu'«il faut savoir mourir d'un plaisir ardent».

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les anglicismes

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans le langage quotidien sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

Seau, chaudière et fournaise

En français, le mot **fournaise** s'emploie presqu'uniquement pour désigner un endroit où il fait très chaud. On dit, par exemple, mon appartement est une vraie **fournaise**. Dans tous les autres cas, c'est un anglicisme. Par exemple, on doit dire, la **chaudière** d'un chauffage central, la **chaudière** d'une locomotive, la **chaudière** à mazout (et non pas à l'huile).

En anglais, le mot *furnace* et en français, **chaudière**, signifient tous les deux «récipients où l'on transforme de l'eau en vapeur, pour fournir de l'énergie thermique (chauffage) ou mécanique ou électrique».

Chaudière, autrefois, signifiait: «récipient métallique où l'on fait chauffer, bouillir ou cuire». Aujourd'hui, c'est le mot **seau** qu'il faut employer.

-Il faut dire un seau d'eau et non une chaudière d'eau.

-Il ne pleut pas à sieaux mais il pleut à seaux ou à verse.

-On ne possède pas une tank à eau chaude mais un réservoir à eau chaude.

Feu et incendie

En français, un **feu** est un **feu**...

Un **incendie** est un «grand feu qui se propage en causant des dégâts».

En anglais, *fire* s'applique à la fois à **feu** et à **incendie**.

Le français est plus précis. Il faut dire: Nous avions fait un **feu** de camp et cela s'est terminé par un **incendie**.

-Au Québec, il y a malheureusement trop d'**incendies** de forêt.

- La maison est en **feu**; c'est le premier **incendie** de l'année.

Il faut dire aussi: un avertisseur d'**incendie** ou une alarme, une assurance contre l'**incendie** et non pas une assurance contre le feu; à l'**épreuve du feu**, un exercice de sauvetage et non un exercice de feu.

L'expression avoir le **feu** au derrière signifie fuir, se précipiter.

-La foule, en voyant les policiers arriver, avait le **feu** au derrière! (Il s'agit là d'une expression populaire, naturellement.)

Cependant, c'est commettre un anglicisme que de dire:

-Le professeur a *pris le feu!* Cette expression vient de l'anglais *fire up* qui signifie s'emporter. Il faut dire: Mon professeur s'est **emporté**! Il s'emporte facilement. C'est une vraie soupe au lait.

Connecter

En français, **connecter** veut dire: «unir par connexion», c'est-à-dire par la liaison d'un appareil à circuit.

On peut donc dire: il faudra faire la **connexion** de la machine à laver au système électrique de la maison.

Mais en anglais, *to connect* signifie, entre autres, **relier**, **réunir**, **rattacher**, **raccorder**.

On ne doit pas dire:

- Je suis connecté par le téléphone mais je suis **relié** par le téléphone à nos bureaux d'Ottawa.

- La connexion de deux tuyaux mais le **raccord** de deux tuyaux

- À la station Berri-Uqam, tu as une connexion en direction du Forum mais une **correspondance** en direction du Forum.

-Jean-Guy a beaucoup de connexions à Radio-Canada mais beaucoup de **relations**, **d'influence**, à Radio-Canada.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

L'Aquilon est disponible en kiosque à Yellowknife, Fort Smith, Iqaluit, Hay River, Fort Simpson, Nanisivik, Inuvik, Tuktoyaktuk et Rankin Inlet.

Prédictions météo 1991

De tout pour tous dans la graisse d'ours!

Gilles Brien

Quand la liste des résolutions pour la nouvelle année est achevée, beaucoup de gens se mettent à faire des prévisions personnelles sur des questions comme le budget, les plans de vacances à venir, ou sur la température qu'il fera dans les prochains mois. Et pour ça, nul besoin d'être météorologue!

Les fermiers font leurs prédictions, les marins aussi. Tous les spécialistes ont leur petite idée sur le temps qu'il fera sur le pays. Il ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde d'ailleurs, ces fameux experts. La Science, elle, définitivement incapable de prévoir le temps pour des mois d'avance ne peut s'appuyer que sur les statistiques et les montagnes de données recueillies depuis des dizaines d'années pour avoir une idée de la rigueur de l'hiver qui débute.

Bien sûr, tout comme les géologues peuvent lire dans les pierres, les météorologues peuvent lire certains signes dans les cartes de la grande circulation atmosphérique du globe. Par exemple, la présence de grands courants d'air qui se dessinent en altitude, là où on voit les avions commerciaux, constituent de véritables corridors d'écoulement pour les masses d'air du continent et des océans.



Ces autoroutes de l'atmosphère peuvent être orienté longtemps dans une seule direction, favorisant ainsi des semaines et des mois de temps chauds ou de temps froids exceptionnels. Actuellement, on pourrait dire que cette grande artère atmosphérique est plutôt embourbée par les nombreuses dépressions qui se maintiennent depuis septembre sur l'ouest du pays et sur les régions du Pacifique. Néanmoins, un bon couloir d'air du Nord, sur les régions du centre des T.N.O., semble maintenant se bâtir et battre des records de minimums absolus.

Les températures très froides relevées en décembre dans les Territoires, inférieures à -47°C sans le vent à plusieurs endroits, témoignent de la froideur qui accable les masses d'air des régions polaires, qui faute de soleil dans une nuit sans fin, se refroidissent davantage au contact des glaces et des surfaces enneigées de l'Océan Arctique. Bref, l'hiver débute sa vie de jeune homme dans les T.N.-O. Quant à savoir comment se déroulera sa carrière, les prévisions de tout le monde sont recevables. À commencer par celles des ours polaires! ...

Les ours météorologiques

Pour beaucoup de gens, les animaux ont des dons certains pour prévoir les sautes d'humeur de la météo. Des centaines de dictons et de proverbes populaires, dans toutes les langues et chez tous les peuples, mettent en scène des chevaux, des vaches, des chèvres et des marmotes dans le rôle du météorologue. Mais bien peu d'ours polaires se retrouvent dans nos dictons.

Pourtant il est bien connu, des Indiens par exemple, que l'ours peut être un bon prophète de la météo. Les Indiens apaches pouvaient observer les patrons de nuages qui se formaient dans la graisse d'ours et prédir le temps à venir à partir de ceux-ci.

Ces prédictions à base de graisse d'ours allaient devenir les préférées des Américains et faire la fortune de beaucoup de monde. Gordon Wimsatt, de Cloudcraft (ville prédestinée) au Nouveau-Mexique, a utilisé cette méthode pendant plus de 50 ans, affirme t-il dans des émissions de télévision où il a été invité. Sa théorie est que les cellules de l'animal répondent au temps même après que l'animal soit mort. Il semble avoir obtenu des résultats remarquables. Le jour après que des formes en entonnoir se soient formées dans sa jarre de graisse, 8 tornades frappèrent le *Midwest* américain. Gordon Wimsatt a utilisé une grande variété de gras animal, mais la graisse d'ours est la meilleure, a -t-il conclu. La dernière étude intéressante portant sur le comportement des ours en matière de prévisions météo fut réalisée au parc national de Yellowstone en 1965. Pendant sept ans, des scientifiques ont installé des radio-transmetteurs sur les oreilles des ours et ont étudié leurs activités. Résultats intéressants: chaque année, l'hiver débutait à une date différente, et les ours savaient toujours exactement à quel moment. Indépendamment de la justesse des prévisions des ours et de l'aide que l'on pourrait tirer de l'étude de leur comportement, j'aime encore mieux savoir les ours, et particulièrement les ours blancs, à bonne distance.. J'aime encore mieux me fier aux proverbes.Et, à propos, vous connaissez celui des quatre vraies saisons dans les Territoires. Facile! Il y a le début de l'hiver, le milieu de l'hiver, la fin de l'hiver et l'hiver prochain.

LA LOI...

VOS DROITS...



Tournée d'information organisée par LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE pour mieux faire connaître les droits reconnus par la LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Avec la participation de Me Daniel Mathieu, avocat-conseil et directeur de l'Institut Joseph-Dubuc de Winnipeg

Horaire de [illegible] tournée :

Iqaluit -
date : jeudi, le 24 janvier 1991
heure : 19h30
endroit : Centre communautaire de l'AFI

Fort Smith -
date : lundi, le 4 février 1991
heure : 19h30
endroit : Centre communautaire Mgr Paul Piché

Hay River -
date : mardi, le 5 février 1991
heure : 19h30
endroit : Salle de conférence, Ptarmigan Inn

Yellowknife -
date : jeudi, le 7 février 1991
heure : 19h30
endroit : Salle "B" YK Inn

La FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE, avec une contribution financière du ministère de la Justice du Canada et du ministère de la Justice des T.N.-O., a réalisé 3 guides d'information pour vous familiariser avec la Loi sur les langues officielles des T.N.-O.

N° 1 - LA LOI EN GÉNÉRAL
N° 2 - L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
N° 3 - LA COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Il est possible de se procurer ces guides d'information en communiquant avec Benoit Boutin, agent de développement communautaire au sein de La FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE



La FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9, Tél. : (403) 920-2919. Fax : (403) 873-2158

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 2, Le vendredi 1er février 1991

La nation dénée passe à l'action

La Cour suprême des T.N.-O. sera consultée

La nation dénée a décidé d'aller de l'avant avec une action judiciaire contre le fédéral, vu son refus de négocier avec l'ensemble de la Nation dénée et aussi pour faire lever les restrictions inscrites dans la politique des revendications territoriales globales.

Louise Doren

L'option envisagée consisterait à soumettre un renvoi à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest pour déterminer si les Dénés ont conservé leur titre ancestral sur les terres de la vallée du MacKenzie. La nation dénée a choisi cette approche plutôt que de s'engager dans une bataille juridique longue et coûteuse avec le gouvernement.



Un renvoi est une procédure légale qui consiste à soumettre une question à l'examen de la Cour suprême. Cette procédure ne peut être entreprise que par un gouvernement: c'est pourquoi le gouvernement des Territoires doit poser la question au nom de la nation dénée.

On se rappelera qu'à la réunion des chefs dénés de novembre 1990, l'assemblée avait passé une motion demandant au gouvernement de reprendre la négociation visant une entente globale avant le 15 janvier 1991. La nation dénée avait également été mandatée de prendre tous les moyens légaux nécessaires pour établir et protéger le titre de propriété des terres des Dénés et pour exiger du gouvernement fédéral qu'il négocie avec les Dénés comme l'exige ses responsabilités fiduciaires constitutionnelles.

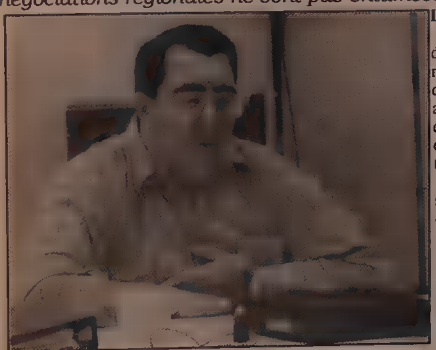
«Le ministre Tom Siddon a déjà indiqué qu'il ne voyait pas la nécessité de changer la politique d'entente globale du gouverne-

Suite en page 2...

Alors que la nation dénée s'adresse à la Cour

Les Métis envisagent une négociation séparée

L'Association Métis des T.N.-O. présenteront une revendication métis séparée pour les Métis des régions de Deh Cho, North Slavey et South Slavey si des négociations régionales ne sont pas entamées d'ici la fin de mars 1991.



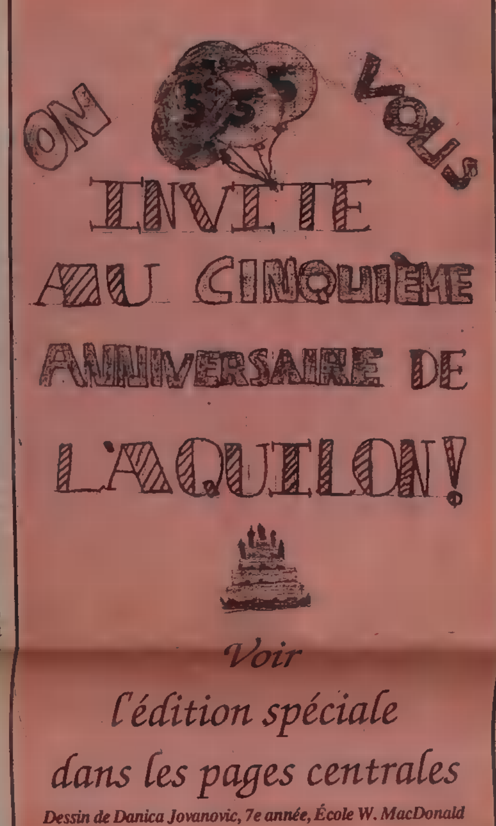
Louise Doren

Cette décision a été prise, le 20 janvier dernier, lors d'une rencontre à Fort Smith réunissant les présidents des associations locales concernées ou leurs représentants. «Toutes les associations locales ont passé la motion indiquant qu'ils voulaient continuer à négocier une entente et que la motion DD3 n'était plus du tout supportée », a indiqué Garry Bonhet.

Rappelons que cette motion votée par l'assemblée conjointe des Dénés/Métis en juin dernier à Dettah, demandait des changements à l'entente de principe au regard de la clause de l'abolition des droits aborigènaux, inscrite dans le préambule de l'entente.

Garry Bonhet a expliqué que les Métis avaient soutenu la motion l'été dernier dans un

Suite en page 2...



Dessin de Danica Jovanovic, 7e année, École W. MacDonald

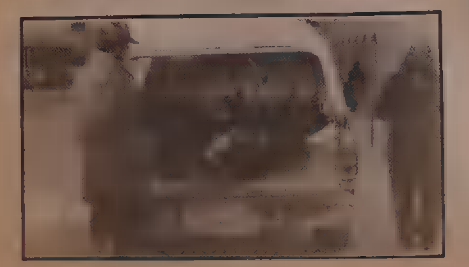




Bernadette Leblanc-Fortier

Voir en page 3

On prépare le festival ?



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

Les Dénés et la guerre. 2
Éditorial : Dénés/Métis........ 4
Échos des T.N.-O. 5
Arctique de l'Est 7
Projet de garderies 8

Édition spéciale du cinquieme anniversaire
voir le cahier central

Suite de la page 1

Action en Cour des Dénés

ment fédéral et qu'en autant qu'il soit concerné, le gouvernement ne changera pas sa position sur la revendication Dénés/Métis, a indiqué Bill Érasmus, le chef de la nation dénée. Ceci ne nous laisse pas d'autre choix que de poursuivre les avenues légales qui se présentent à nous. La nation dénée a déjà retenu les services de Hutchins, Soroka & Dionne, une étude d'avocats montréalaise, pour représenter les Dénés dans une poursuite légale contre le gouvernement fédéral», a t-il ajouté.

Bill Érasmus explique qu'étant donné que toutes les parties en négociation se retrouvent aujourd'hui dans une impasse, il lui semble que c'est une bonne façon de débloquer les choses que de demander à la plus haute Cour du pays de résoudre une partie du problème pour que les deux parties soient en mesure de reprendre les négociations.

À l'heure actuelle, les avocats de la nation dénée sont en pourparlers avec le ministère de la Justice du gouvernement des Territoires pour travailler sur la formulation d'une question qui pourrait être posée à la Cour suprême des Territoires. Il est encore trop tôt pour avoir une idée exacte de la question ou du moment où cette procédure se déroulera. Bill Érasmus indique toutefois que la question devra porter à la fois sur l'obligation du fédéral de négocier une entente globale avec la nation dénée et sur le point qui a amené le gouvernement fédéral à la table de négociation en premier lieu: Qui est propriétaire des terres? Est-ce que les Dénés en ont cédé la propriété au moment de la signature des traités? Ou les Dénés ont-ils encore un intérêt prédominant sur cette large étendue de terres qu'ils appellent leur pays?

Le ministre responsable des Droits autochtones au gouvernement territorial, Stephen Kakfwi, démontre pour l'instant, certaines réticences au regard de l'action en Cour des Dénés. Il a indiqué que son gouvernement ne prendra pas de décision sur cette question avant de savoir de quelle manière une éventuelle action en Cour affecterait le déroulement des négociations et les traités. Il veut aussi savoir combien de chefs dénés soutiennent cette démarche. Il a indiqué que son gouvernement ne soutiendrait pas une action de ce type si elle pouvait mettre en jeu les autres négociations au sujet des revendications territoriales ou des traités. « Il se peut que nous jouions avec l'intégrité des traités 8 et 11, a-t-il indiqué. Ils peuvent être écaircis. Ils peuvent également sauter en raison de la façon dont la question est posée en Cour». Stephen Kakfwi se demande aussi si la nation dénée a le mandat d'entreprendre une telle action étant donné que les régions du Delta et de Sahtu vont de l'avant avec leurs propres négociation et que de surcroît les Chipewyan parlent également d'entamer une négociation régionale. Il a indiqué que le gouvernement des territoires ira de l'avant avec une action en Cour seulement si cette démarche obtient l'entier support de tous les chefs de la nation dénée.

Bill Érasmus a expliqué que si la nation dénée ne réussit pas à s'entendre avec le gouvernement territorial sur une question à poser à la Cour suprême des Territoires, la nation dénée envisagerait de soumettre la question directement à la Cour suprême du Canada. Dans ce cas, la nation dénée devra s'entendre avec le ministère de la Justice du fédéral, parce que c'est le gouvernement fédéral qui devra poser la question à la plus haute autorité juridique du pays.

Pour Bill Érasmus, s'il était établi par la Cour suprême que les Dénés avaient conservé le titre des terres, leur position à la table des négociations serait grandement renforcée, comme d'ailleurs leurs chances d'inscrire dans l'entente des dispositions pour un gouvernement autonome.

Si la nation dénée perdait cette cause devant la Cour suprême des T.N.-O., il est probable qu'elle décidera d'amener cette cause en appel devant la Cour suprême du Canada. La cause devra être entendue par la Cour suprême du Canada de toute manière, parce que si les Dénés gagnent en Cour suprême des Territoires, il est probable que c'est le fédéral qui l'amènerait en appel devant la Cour suprême du Canada.

Engagement canadien dans le Golfe

Erasmus proteste vigoureusement

Dominique Claudon

La Nation dénée s'oppose à la participation du Canada à la guerre contre l'Irak, conformément à la philosophie qu'elle a toujours prônée par rapport aux questions militaires.

«Le gouvernement Mulroney a envoyé les Forces armées canadiennes dans le Golfe arabo-persique *avant* que les Nations Unies n'aient autorisé le maintien des sanctions et *avant* que la Chambre des communes n'en ait discuté. Le gouvernement a déclaré la guerre sans prêter l'oreille à l'opinion publique. Après un court débat au parlement, on a fait passer une motion ambigüe qui donne au gouvernement Mulroney les coudées franches dans le Golfe, aux côtés des forces américaines», a dénoncé M. Erasmus, avant de renchérir : «c'est le même gouvernement qui a envoyé l'armée contre les Autochtones au pays».

Bill Erasmus se veut cohérent. «Nous travaillons activement contre toute militarisation, surtout depuis que nous avons appris que le gouvernement utilisait nos terres pour extraire l'uranium qui a servi à la fabrication des bombes atomiques larguées sur le Japon».

Le dirigeant autochtone estime que «le Canada a pour toujours perdu son statut de nation pacificatrice respectée car on a choisi de s'impliquer dans cette guerre pour protéger les intérêts américains, en s'abritant derrière l'ONU». Il est sur la même longueur d'ondes que l'unique députée dénée à la Chambre des communes ; Ethel Bondin avait souhaité qu'on donne le temps aux sanctions économiques de faire sentir leurs effets sur l'Irak.

Bill Erasmus a de nouveau protesté lorsque le ministère des Affaires des Affaires indiennes et du Nord a annoncé les coupures opérées dans son budget pour contribuer financièrement à l'effort de guerre du Canada, soit plus de 6 millions de dollars. Le ministre en cause, Tom Siddon, a rétorqué que ce transfert n'affecte en aucune façon les programmes d'aide aux Autochtones.

Suite de la page 1

Négociation Métis

souci d'unité et parce que certains chefs avaient donné l'assurance que cette résolution ne tuerait pas l'entente.

Les pourparlers avec le gouvernement fédéral pour entamer une négociation Métis séparée ne sont toutefois pas encore engagés. Les associations Métis se sont déclarées prêtes à continuer à travailler avec les Dénés à la poursuite des négociations sur une base régionale. «Mais les négociations doivent être entamées avant la fin de mars 1991. Nous ne pouvons pas laisser traîner les choses plus longtemps», a indiqué le président des Métis.

Les Métis contre l'action en Cour des Dénés

En ce qui concerne l'action en Cour qu'envisage la Nation dénée, Garry Bonhet a déclaré que son association n'est pas du tout impliquée dans cette action et qu'elle n'en voit pas l'utilité. Pour lui, cette action n'aura pour effet que de les faire retourner au point de départ.

«Que gagnerions-nous avec une telle action?, a-t-il demandé. Tout ce qu'elle réussira à faire est de nous ramener à la table des négociations.»

D'autant plus qu'il n'est pas possible de prévoir l'issue du genre d'action que les Dénés ont entrepris. «Les gens doivent comprendre que les opinions juridiques sur la question du titre aborigène varient de manière significative. Certains donnent de 75 à 80 % de chance de succès aux Dénés alors que d'autres ne donnent que de 25 à 30 %. Je ne crois pas que nous pouvons nous permettre de prendre trop de chances avec le futur de notre peuple», a t-il ajouté.

Les Métis n'attachent pas la même importance que la nation dénée à la clause d'extinction qui a fait échouer l'entente globale. «Nous ne considérons pas que nous abolissons un grand nombre de nos droits. Il faut se rappeler que nous sommes en négociation : nous avons accepté le fait que pour obtenir certaines choses, il faille en laisser tomber certaines autres», a déclaré Garry Bonhet.

Unique revendication

L'Association des Métis entameront une seule revendication au nom des associations métis des régions Deh Cho, *South Slavey* et *North Slavey*. Quant aux termes de la future entente, Garry Bonhet indique qu'il est trop tôt dans le processus pour en aborder les détails techniques.

Pour Garry Bonhet, le problème majeur d'une entente métis séparée est la question des terres, parce que les Dénées et les Métis partagent le même territoire.

Garry Bonhet indique que les Métis ont reçu le support d'au moins un chef déné dans cette histoire. «J'espère que d'autres chefs dénés vont réaliser que les Métis ne cherchent pas à prendre le contrôle des terres qui les entourent. Tout ce que nous voulons, c'est la juste part qui nous revient», a t-il expliqué.

Par ailleurs, le président de l'Association des Métis présentera une demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, pour étendre la protection intérimaire sur les terres du *North Slave* au-delà de la limite du 31 janvier 1991.

Pour son travail dans le dossier scolaire franco-ténois

Bernadette Leblanc-Fortier élue communicatrice de l'année par *L'Aquilon*

Louise Doren

L'Association de la presse francophone (APF) a suggéré à ses journaux membres de souligner, dans leur région respective, le travail d'une personne dont l'action communautaire a eu, en 1990, un impact décisif sur l'évolution de la culture francophone.

Au sein de la francophonie ténoise, c'est le dossier de l'éducation en français qui fait les manchettes depuis les deux dernières années. Sous la direction du Comité des parents francophones de Yellowknife, devenu par suite l'Association des parents francophones de Yellowknife, dont Bernadette Leblanc-Fortier assume la présidence, l'éducation en français a connu d'importants progrès : l'École Allain Saint-Cyr, la première école de langue française dans les T.N.-O., a vu le jour à l'automne de 1989. La première année, l'école offrait des cours en français pour les élèves de la maternelle à la deuxième année. Aujourd'hui, elle accueille des élèves jusqu'en sixième année. On espère que, dès l'an prochain, les élèves pourront y étudier jusqu'en neuvième année. Déjà, quelle victoire pour les Ténois!

Mais là ne se sont pas arrêtés les efforts de promotion de l'éducation en français: en 1990, dans la foulée du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé, l'Association dépose une poursuite en Cour contre le gouvernement des T.N.-O. pour contester l'inconstitutionnalité de la loi scolaire territoriale. Rappelons que le gouvernement des territoires a refusé jusqu'à maintenant de modifier sa loi scolaire pour y inclure l'article 23 de la Chartre des droits et libertés, qui garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité officielle.

Et ce n'est pas tout, l'Association travaille actuellement à la mise sur pied d'une garderie francophone pour les enfants de pré-maternelle. Cette initiative permettra aux touts petits d'acquérir des notions de français avant d'entrer à l'école. L'Association est consciente que l'assimilation se fait avant l'âge de cinq ans. Une refrancisation des enfants peut aussi faire prendre conscience aux parents des dangers d'une perte d'identité culturelle.

Les réalisations de ce groupe de parents francophones témoignent éloquemment de la vitalité de communauté francophone ténoise et de sa détermination de survivre en dépit des difficultés. En attribuant son titre de la communicatrice de l'année à Bernadette Leblanc-Fortier pour son sens du leadership, c'est le travail de tout ce groupe de parents que L'Aquilon cherche à souligner.



La présidente et porte-parole de l'Association depuis le tout début, Bernadette Leblanc-Fortier nous décrit ici quelques-uns des grands moments de la vie de l'Association.

La raison première qui a amené Bernadette Leblanc-Fortier à engager ses énergie dans la cause d'une éducation en français sont ses enfants, pour qui elle a voulu obtenir une éducation en français.

C'est pour cette raison qu'elle se présente à la première réunion d'un comité mis sur pied par l'Association Franco-culturelle de Yellowknife et la Fédération Franco-TéNOise en mai 1989 pour rassembler les parents intéressés à instruire leurs enfants en français. Bernadette, originaire de la Saskatchewan, est issue d'une famille très militante dans le dossier de la francophonie hors Québec Les contacts importants auxquels elle a accès dans le secteur de l'éducation la désignent tout naturellement comme présidente et porte-parole du regroupement. Ce rôle lui est dévolu dès la première réunion.

Déjà, au lendemain de la réunion de formation du comité, Bernadette est en réunion avec le Secrétariat d'État, le ministère de l'Éducation et la Commission scolaire de Yellowknife pour examiner possibilité d'offrir dès septembre 1989 des classes en français aux élèves de la maternelle, de la première et deuxième année. «Nous avons reçu réponse du Secrétariat d'État, le 19 juin 1989, donnant l'aval au projet dès septembre suivant», explique Bernadette Leblanc-Fortier.

L'Association connaît donc un été 1989 très chargé: commandes de *livres en français, préparation de* l'année scolaire, recrutement de parents. Pour mener à bien sa tâche de recrutement, l'Association organise des rencontres de cuisine, fait paraître des lettres et des articles dans les journaux. «Au début, seuls quatre ou cinq parents étaient convaincus. Il a fallu expliquer aux autres les différences entre l'immersion et l'école francophone, leur expliquer pourquoi nous pensions que c'était la meilleure éducation pour les enfants. Les gens intéressés ont reçu de l'information et la visite de membres de l'Association qui ont répondu à toutes leurs questions», explique Bernadette Leblanc-Fortier.

Recensement

Dans le but de préparer la demande de financement pour l'automne 1990, l'Association des parents francophones de Yellowknife lance une grande offensive pour recenser tous les Francophones de la ville. L'outil principal: le bon vieux bottin téléphonique. «Nous l'avons épluché de bout en bout. Cette opération a nécessité la participation de nombreux bénévoles de Yellowknife. Démarche qui a d'ailleurs été utile à tout le monde: elle a permis d'augmenter le nombre de membres sur les listes de l'AFCY et aussi de mettre à jour celle de la Fédération», raconte Bernadette Leblanc-Fortier.

Une menace

Tel que prévu, les classes n français commencent à l'automne 1989. Mais le bohnheur sera de courte durée. En novembre 1989, la Commission scolaire recoit une lettre du responsable des programmes scolaires au ministère de l'Éducation qui porte un coup dur aux parents. Ce dernier recommande que l'enseignante de français, qui doit partir en congé de maternité, ne soit pas remplacée et que la deuxième portative qui devait être allouée aux classes en français soit *utilisée par la Commission scolaire comme bon lui semble.*

Devant cette situation, l'Association fait appel à ses avocats et conjointement avec l'Association Franco-culturelle et la Fédération détermine la statégie à entreprendre pour renverser la vapeur. «Avec la liste des Francophones de Yellowknife, nous avions déjà à ce moment-là une bonne idée des élèves qui seraient inscrits à l'École Allain Saint-Cyr en 1990. Nous avons donc rapidement complété les inscriptions et avons présenté, dès le mois de décembre, une demande officielle pour que le poste en jeu soit confié à un spécialiste des programmes, afin que les programmes d'enseignement en français soient développés pour l'année suivante. De surcroît, au lieu de demander seulement la troisième année, nous avons demandé que des classes en français de la 3e à la 6e années soient offertes aux élèves!

La stratégie a porté fruit: la demande d'étendre le programme jusqu'à la sixième année a été acceptée. Et, comme il n'était pas possible à si brève échéance de trouver un spécialiste pour développer les programmes, Bernadette accepte de prendre un congé de l'École J.H.Sissons pour un temps indéterminé afin de développer les programme des classes en français jusqu'à la sixième année.

Poursuite contre le G.T.N.-O.

En juin 1990, l'Association des parents francophones de Yellowknife rencontre le ministre de l'Éducation des Territoires, Stephen Kakfwi, pour lui demander d'examiner possibilité de mettre sur pied un comité de travail pour inscrire l'article 23 dans la loi sur l'éducation. Le ministre refuse. Après consultation avec son avocat, l'Association décide d'intenter une poursuite contre le gouvernement territorial pour cause d'inconstitutionnalité de la loi scolaire. À l'heure actuelle, le dossier a été déposé devant la Cour et ces jours-ci il semblerait que le gouvernement a laissé entendre qu'il serait prêt à négocier hors Cour avec l'Association pour solutionner le problème.

Au sein de l'Association, tous les membres ont voix au chapitre lorsqu'il s'agit de prendre des *décisions. L'Association ouvre ses portes à tous les parents des enfants* de l'École Allain saint-Cyr. À l'heure actuelle, dix-sept familles francophones de Yellowknife envoient leurs enfants dans cette institution. «Les membres de l'Association sont vraiment impliqués et m'offrent un support important, en particulier Marie-Claire Leblanc, qui oeuvre au sein du regroupement depuis octobre 1989», explique Bernadette Leblanc-Fortier.

L'Association voit grand

Les projets d'avenir ne manquent pas à l'Association des parents francophones de Yellowknife. Entres autres, elle examine la possibilité de créer une fédération territoriale de parents francophones. «Nous attendons de voir si l'Association de Hay River va faire une demande pour des programmes de français langue première», explique Bernadette Leblanc-Fortier. Si c'était le cas, l'Association de Hay River et celle de Yellowknife pourraient jeter les bases d'une fédération de parents francophones dans les T.N.-O.

Un autre projet d'envergure qui devrait voir le jour dans les prochaines années est le centre scolaire communautaire de Yellowknife. «C'est un projet qui est important et dans lequel l'Association des parents va s'impliquer si jamais il voit le jour. Il va servir à loger en permanence l'école qui aujourd'hui existe dans des portatives. Mais dans cinq six ans, il va falloir trouver quelque chose de permanent», explique Mme Leblanc-Fortier.

Tout ce travail a permis d'asseoir solidement les bases d'une éducation élémentaire en français dans la capitale des Territoires. Les générations futures bénéficieront d'un atout supplémentaire pour échapper à l'assimilation.

ÉDITORIAL

Pragmatisme versus reconnaissance des droits

Les Dénés et les Métis jouent avec le feu

Le chef déné et le président des Métis ont annoncé cette semaine les décisions de leurs organisations respectives pour ramener les partenaires à la table des négociations interrompues depuis l'été dernier.

Ces deux organisations, auparavant alliées, se retrouvent aujourd'hui engagées dans des directions qui visent le même résultat mais où les moyens d'action choisis risquent de les dresser l'un contre l'autre, si ce n'est aujourd'hui, alors plus tard.

D'une part, les Métis, par la voix de leur président Garry Bohnet, expriment un point de vue très pragmatique. Pour eux, c'est tout de suite qu'il faut négocier l'acquisition de droits et privilèges définis. S'ils ont déjà une reconnaissance minimale à titre de peuple aborigène (reconnaissance concrétisée par leur participation active au processus de revendication territoriale) là s'arrêtent pratiquement leurs droits définis. Ils partent presque de zéro.

Voilà la raison principale expliquant que leur point de vue diffère si diamentralement de celui des représentants de la nation Dénée qui s'engagent dans un processus juridique. Ceux-ci ont un terrain de manoeuvre beaucoup plus solide étant déjà inscrits dans les traités 8 et 11 par lesquels le gouvernement fédéral doit se conformer à une obligation fiduciaire envers les Dénés. Des causes similaires ont créé des précédents juridiques qui semblent les favoriser.

À vrai dire, bien que M. Bohnet émette des doutes quant à la valeur stratégique de la démarche dénée, ceci ne peut être vue que comme une réflexion venant de l'extérieur. Cette démarche ne le concerne pas à titre de partie au dossier. Son rejet de cette procédure provient plus du dépit ressentie à voir l'ancien allié prendre son propre chemin.

Après la divergence de juin sur la remise en question de l'entente de principe, et celle entre les tenants de la négociation régionale et ceux de la négociation globale, voilà qu'au niveau régional la scission semble vouloir s'opérer entre les Dénés et les Métis.

Plus rien n'est acquis de part et d'autre si ce n'est le fait que l'entente de principe de l'an dernier n'est plus dans le décor.

La petite fissure de juin dernier se transforme en brèche béante dans l'unité des peuples autochtones par où s'écoule un flot de propos amers.

Alain Bessette et Louise Doren

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Gilles Brien
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan
Montage :	Jean-Charles Dubé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Le cri du Pinson de Roland Pinsonneault

Que fait-on du mandat de Radio-Canada?

Cette question se pose avec acuité depuis le 6 décembre dernier où soudainement, avec une brutalité sans précédent dans les annales de la Société Radio-Canada, les dirigeants ont limogé 1100 employés, en plus de couper partout en région les émissions régionales d'affaires publiques, qui de plus en plus reflétaient les us et les coutumes de ces régions.

Oui, la question se pose, et je serai le dernier à blâmer les autorités de la Société Radio-Canada pour avoir pris des décisions difficiles.

Je blâme cependant les politiciens, grands ou petits. Ils sont nombreux dans cette dernière catégorie, à forcer les autorités de la Société à taillader sans pitié, sans jamais pouvoir satisfaire cette poignée de politicailleurs. Je ne porte pas seulement le blâme sur l'actuel gouvernement. Il ne fait que continuer le travail si bien amorcé par le pouvoir précédent.

Il est très facile pour ces «toutous» du pouvoir, de se gargariser de belles paroles pour rallier la population sur le toujours populaire grand thème de l'unité nationale canadienne. Pourtant, au même moment, on détruit systématiquement l'un des meilleurs réseaux de communication au pays, sinon au monde.

Certes, notre société d'État n'est pas sans présenter des faiblesses. Mais quel organisme pourra toujours répondre à tous les besoins d'un immense pays comme le nôtre. Depuis sa fondation en 1937, ce réseau n'a cessé d'oeuvrer et tenter de répondre à de nombreuses demandes, parfois aussi disparates les unes que les autres.

On a tenté depuis quelques années de répondre plus adéquatement aux besoins des diverses régions en encourageant une production locale, qui commençait à donner des résultats. Voilà que du jour au lendemain, tous ces efforts sont annihilés sans même nous prévenir!

On nous dira qu'il y a encore un bulletin de nouvelles, qu'il y a la radio. Bien sûr qu'il y aura encore de la nouvelle nationale, mais on recevra la nouvelle régionale au compte-gouttes. Pourtant, celle-ci est tout aussi importante que la nouvelle nationale peut l'être pour le reste du pays. Elle est en tout cas plus exaltante que la guerre du Golfe, ou les sottises continuelles des sénateurs.

On se donne comme excuse que tous doivent faire un effort pour réduire ce fameux déficit. Est-ce que la diminution des services à Radio-Canada est la vraie réponse au problème de la dette?

Le président du Conseil d'administration, Patrick Watson, et le président de la Société Radio-Canada, Gérard Veilleux, ne sont que les outils du gouvernement actuel, qui n'a pas la volonté politique de réaliser le mandat initial que lui avait confié le gouvernement conservateur de l'honorable R.B. Bennett en 1937.

Si ce merveilleux réseau cesse ses opérations, ou si on lui coupe tous les moyens financiers pour réaliser son mandat, nous les Canadiens-français, ne devrons pas être amorphes. Si nous acceptons sans mot dire ces décisions dévastatrices, nous ne pourrons pas seulement blâmer seulement nos politiciens, car nous aurons contribué nous aussi à ce déclin en ne réagissant pas.

Prestations d'assurances-chômage

Maximum de 408$ par semaine en 1991

OTTAWA (APF) - La prestation hebdomadaire maximale d'assurance-chômage passera de 384$ à 408$ en 1991 a annoncé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Pour profiter du Régime d'assurance-chômage, les travailleurs devront toucher un montant minimum hebdomadaire de 136$ par semaine en 1991, ou travailler un minimum de 15 heures par semaine chez le même employeur. La rémunération maximum assurable passera de 640$ à 680$ par semaine.

Avec la récente adoption de la réforme de l'assurance-chômage, un employé devra travailler entre trois et six semaines de plus selon les régions pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Édition spéciale
L'Aquilon
5e anniversaire
Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Numéro 5e anniversaire, Février 1991



Thérèse Doré, première rédactrice en chef de L'Aquilon.

La petite histoire de L'Aquilon

C'est L'Aquilon qui nous mène... ...en haut

Tel que son nom l'indique, L'Aquilon, le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest, traverse, depuis sa création, les distances énormes séparant les différentes communautés francophones du Nord pour y livrer les nouvelles, y renseigner ses lecteurs sur les réalités des autres communautés et pour y souffler un message d'espoir. Voici donc en quelques lignes, photos et grands titres, cette petite histoire de cinq ans.

Louise Doren



Jean-Denis Dalphond, impliqué à plus d'un titre à L'Aquilon dès les débuts.

Parti de rien, menacé à plusieurs reprises de fermeture, *L'Aquilon* a franchi une à une les étapes de sa croissance pour réussir à tisser des liens solides avec la communauté. Son cheminement a porté fruit: en 1989, quatre ans après sa création, *L'Aquilon* remportait la prix de l'APF du meilleur journal francophone hors Québec pour la catégorie des journaux de moins de seize pages.



Georges Erasmus de l'Assemblée des premières nations



Les douze numéros du premier volume



Allain St-Cyr, un des pionniers de la francophonie dans les T.N.-O. On lui doit entre autres l'appellation «franco-ténois».



Une foule de fidèles était venue écouter le message de Jean-Paul II lors de son passage à Fort Simpson, le 20 septembre 1987.



Guy Lafleur de passage chez nous dans le cadre d'une joute des «Old timers».

Quelques membres de la famille royale de passage dans les T.N.-O.

Les premières années

L'Aquilon voit le jour grâce à l'Association culturelle franco-ténoise (ACFT, aujourd'hui La Fédération Franco-TéNOise) lorsqu'en 1985, cet organisme obtient du Secrétariat d'État du Canada les fonds nécessaires pour mettre sur pied un journal servant la francophonie ténoise. Bien que l'Association soit le parrain du journal, *L'Aquilon* est entièrement responsable du contenu éditorial, rédactionnel et publicitaire. Comme le souligne, Jean-Denis Dalphond, journaliste à *L'Aquilon* à ses débuts et par la suite directeur de l'Association culturelle franco-ténoise «*L'Aquilon* veut rendre compte de la réalité nordique, dont font partie les Francophones depuis l'époque des missionnaires et des coureurs de bois. *L'Aquilon* n'est pas un *newsletter*, un bulletin rivé sur son nombril, mais un tabloïd refusant l'ethnocentrisme. Son intention est de couvrir la francophonie ténoise, sa clientèle-cible, mais aussi de la déborder. Les Franco-Ténois sont et se veulent concernés, interpellés par l'actualité territoriale et canadienne».

Thérèse Doré est [redacted] première rédactrice en chef de *L'Aquilon* . Elle est venue à Yellowknife en 1985, en provenance du Québec, à titre de monitrice de français et s'est jointe à *L'Aquilon* dès les touts débuts du journal. Sous son règne, le journal a traversé avec succès les moments critiques des premières années. Elle a mis en place une équipe de pigistes, dont certains collaborent encore régulièrement au journal. Elle a également développé le réseau des publicitaires, qui sont eux aussi restés fidèles à la publication jusqu'à ce jour.

Bilan de l'an 1: *L'Aquilon* est à l'article de la mort. La maladie mortelle: le manque de subventions

Cette décision d'utiliser une subvention de l'Association culturelle franco-ténoise pour créer le journal menace *L'Aquilon* l'année suivante. SOS peut-on lire dans *L'Aquilon* de juillet 1986: «Aujourd'hui, le manque d'argent met notre existence en péril. *L'Aquilon* a soumis une demande de subvention au Secrétariat d'État en mars 1986, et quatre mois plus tard, on lui annonce qu'il a droit à une grenaille. Pour Ottawa, la presse en milieu minoritaire, et en particulier dans les Territoires, n'est pas une priorité. Avec ce que le Secrétariat d'État nous propose, nous n'avons même pas de quoi payer un salaire, acheter du matériel pour la composition, payer le loyer et l'imprimeur et des tas d'autres dépenses» Oh, là là, quelle galère.



Ceux qui font l'événement depuis plusieurs années

Le manque de subvention n'est pas le seul problème : *L'Aquilon* souffre également d'un manque de collaborateurs. Il doit relever le défi de s'adjoindre de nouveaux correspondants pour varier ses chroniques et ses points de vue.

Heureusement qu'il y a un bon Dieu pour les Ténois. Ce qu'on croyait être la phase terminale n'était en fin de compte qu'une crise momentanée. Dans les mois suivants, *L'Aquilon* annonce son rétablissement (ou est-ce une phase de rémission?). L'appel aux lecteurs a donné de bons résultats: l'équipe de collaborateurs s'est regarnie sans trop de cassage de bras, les lecteurs se sont abonnés au journal. Un projet d'Emploi et Immigration du Canada a permis l'embauche de deux employés. Autre miracle, les ventes publicitaires ont augmenté. Bref, L'Aquilon a retrouvé son énergie et se dit prêt à communiquer son souffle aux Ténois pour une autre année.

Le premier ministre Mulroney signant l'entente de principe sur les revendications territoriales

L'An 2: plus ça change, plus c'est pareil!

L'Aquilon tient bon, malgré des changements au niveau du personnel. Denis Gadoury, chargé de publicité, et Huguette Beaulieu, secrétaire et monteuse, tous deux engagés grâce à un projet de Développement de l'emploi, quittent le journal.

C'est dans l'aspect du financement que le journal éprouve le plus de difficultés. En 1987, la vente de publicité et les projets spéciaux ne permettent pas encore l'auto-financement, loin de là. *L'Aquilon* doit toujours compter sur l'apport du Secrétariat d'État pour 1988, ainsi que sur la reconnaissance officielle de son statut de journal de la part du gouvernement territorial pour annoncer au public francophone ses services, ses offres d'emploi, etc.

Cependant, tout n'est pas sombre à l'horizon. *L'Aquilon* a vu son tirage doubler en 1987. Au cours de cette même année, on voit également [redacted] création d'un projet novateur: les Franco-Pages. Ce projet, financé conjointement par le ministère de l'Éducation territorial et par le Secrétariat d'État permet à des centaines d'étudiants du primaire de faire l'apprentissage du français en préparant des dessins sur des thèmes variés. Nul besoin de le rappeler, les Franco-Pages trouvent aujourd'hui encore, place à tous les mois dans les pages de *L'Aquilon*, à la grande joie des enfants qui se relaient à tous les ans sur les bancs d'école.

Thérèse Doré aura insufflé vie au journal, mis des projets en marche, et veillé soigneusement à la santé financière du journal.

Rejointe en Saskatchewan, Thérèse Doré nous raconte quelques grands moments de sa carrière à *L'Aquilon*. Elle se rappelle notamment les débuts anarchiques du montage du journal.

«À cette époque, le journal est monté de façon traditionnelle. Les textes sont tapés à la machine, envoyés à la photocomposition chez Inkit, renvoyés à *L'Aquilon* pour correction et révision, retournés une nouvelle fois à Inkit pour une dernière typo (nous l'espérons), retourné encore une fois à l'Aquilon, où le journal est monté en colonnes et envoyé à l'impression», raconte-t-elle. OUF! Quel cauchemar cela a du être!

Un des moments forts aura été la visite du pape Jean-Paul II à Fort Simpson, le 20 septembre 1987. Thérèse Doré se remémore avec émotion la foule impressionnante venue accueillir le Saint-Père et la foi vivante qui se dégageait des habitants de cette petite communauté. Thérèse est d'avis qu'elle a fait quelques-unes des meilleures photos de sa carrière au cours de ce reportage.

Un autre dossier l'a passionné au cours de son séjour dans les T.N.-O.: celui des langues officielles dont les rebondissements font encore couler beaucoup d'encre à *L'Aquilon*.

La chronique des Franco-Pages demeure l'une des plus belles réussites de sa direction: «Mon concept s'est inspiré d'une chronique semblable dans l'*Eau Vive*. », a t-elle expliqué.

Thérèse a recruté des collaborateurs qui écrivent encore dans *L'Aquilon*. L'un d'entre eux est Jacques Sirois, un biologiste du service canadien de la faune. Il nous a expliqué qu'on l'a approché en 1986, pour rédiger une chronique sur la faune et la flore dans *L'Aquilon* et que sa participation, sollicitée à chaque année, s'est tout simplement maintenue. On doit à Jacques Sirois de bien belles pages sur divers aspects de l'histoire naturelle des T.N.-O.

Thérèse Doré demeure très attachée à *L'Aquilon*. Elle continue de le recevoir et de le lire. Elle a été très fière de voir l'équipe, l'an dernier, recevoir le prix de meilleur journal de l'année lors de la remise des prix de l'APF. Elle a toutefois un commentaire à faire au sujet de la facture visuelle de L'Aquilon: «L'Aquilon devrait, à l'instar de l'*Eau Vive*, adopter le format journal qui se travaille mieux que le tabloid».

Toute bonne chose a une fin. Thérèse Doré, qui a tenu la barre depuis les débuts part également, laissant la relève à Denise Canuel en octobre 1987.

Faut-il ajouter que Thérèse Doré travaille aujourd'hui comme rédactrice en chef de l'*Eau vive*, journal francophone de la communauté fransaskoise, et occupe présentement la direction par intérim de la coopérative de publication de cette communauté.

Folks on the Rock, un événement culturel couvert chaque année par L'Aquilon



Lyne Gagnon et Denise Canuel ont marqué les années 1988 et 1989

Les années de consolidation

Denise Canuel assurera la relève de *L'Aquilon* jusqu'en novembre 1989. Après deux ans d'existence, les tracas financiers sont moins menaçants que dans les débuts du journal. *L'Aquilon* a fait ses preuves. Même s'il y a encore beaucoup d'améliorations à apporter au journal, la crédibilité de l'organe de presse est établie. Il s'agit dorénavant de raffiner le produit, de consolider les acquis et de systématiser [redacted] production. C'est le défi que relève avec brio Denise Canuel.

Franco-Ténoise de longue date, elle saisit bien les besoins de la communauté francophone du Nord. Une de ses premières préoccupations consiste à rapprocher le journal encore davantage de la communauté francophone.

En 1987, *L'Aquilon* est toujours un mensuel. Denise Canuel est d'avis qu'il faut en augmenter la fréquence de publication et faire de *L'Aquilon* un bi-mensuel pour être en mesure de suivre adéquatement l'actualité. Cette décision deviendra réalité en janvier 1989.

Dès son arrivée au journal, Denise Canuel, consciente du pouvoir informatique, travaille à développer cette technologie pour améliorer la production du journal. Finies les sessions de typographies en multiples versions chez Inkit. Désormais, le journal est écrit et corrigé sur ordinateur. Denise Canuel achète aussi des appareils photos, des enregistreuses, le bric à brac du métier, quoi!

Dotée d'une forte personnalité, Denise Canuel mène le journal avec une main de fer. Elle structure de façon plus serrée le contenu rédactionnel: elle fixe le nombre d'articles à produire à chaque numéro, les sujets à couvrir et elle demande au journaliste et aux collaborateurs une grande rigueur dans l'écriture. Des journalistes, c'est normal, mais pour les collaborateurs, ça peut être plus problématique. Denise trouve la solution: elle organise un atelier de formation pour les bénévoles où elle leur apprend les rudiments du métier de reporter. Après sa séance d'information, les qui, où, comment, pourquoi et quand n'ont plus de secret pour les collaborateurs.



Jean-Luc Thibault

Son souci de présenter du matériel de qualité se traduit par l'introduction de plusieurs nouvelles chroniques: *Gens du Nord, Leroux, Beaulieu et les autres* sont nées à l'époque de Denise Canuel.

Au niveau de [illegible] gestion du journal, elle met plusieurs idées de l'avant. Elle élabore entre autres, un plan quinquennal de développement, où est prévu l'embauche d'un coopérant français pour effectuer un stage au journal. Après plusieurs années de négociations entre la France et le Canada, cette idée verra sa réalisation à l'hiver 1990, avec l'arrivée dans les T.N.-O. de Dominique Claudon, pour un séjour d'une quinzaine de mois.

Souvenir des 20e Jeux traditionnels du Nord

Un autre point sur lequel Denise a travaillé a été la mise en place d'une image graphique de qualité pour *L'Aquilon*. C'est à elle qu'on doit également la signature de *L'Aquilon* qui qualifie le journal de souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest.

Elle négocie aussi de nouvelles ententes avec le gouvernement québécois qui donne lieu à la chronique sur les nouveaux livres et disques québécois, toujours en vigueur dans *L'Aquilon*.

Des journalistes viennent grossir les rangs de *L'Aquilon*

Toujours dans un souci d'offrir le meilleur produit à ses lecteurs, Denis Canuel trouve les moyens de s'adjoindre une journaliste permanente pour l'assister dans son travail et augmenter le nombre de reportages. La première à occuper ce poste est Line Gagnon. Celle-ci entre en fonction en avril 1988. Acadienne d'origine, elle a déjà une vision de l'intérieur de la francophonie minoritaire. Line restera au journal jusqu'en mai 1989. Elle est aujourd'hui gérante du *Book Cellar*, au Panda Mall de Yellowknife.

Son remplacant arrive de Montréal. Jean-Luc Thibault prend la relève en juin 1989. Sa participation au journal sera elle aussi significative.

En septembre 1989, Denise Canuel accouche d'une petite fille. Denise continue à assumer la gestion du journal de son lit d'hôpital mais Jean-Luc doit quand même mettre les bouchées doubles. Puis en novembre 1989, Denise prend la décision de quitter *L'Aquilon*. Depuis mai 1990, Denise Canuel est à l'emploi du gouvernement des Territoires et oeuvre à l'implantation des services en français pour la population francophone des Territoires.

Bénévoles et permanents oeuvrant au sein de la F.F.T.



Les élèves s'en donnent à coeur joie lors de l'inauguration de l'école Allain St-Cyr.

Jean-Luc Thibault assure l'intérim de novembre 1989 à février 1990. Il adore le travail de journaliste: «Je préfère les mots aux chiffres», a-t-il déclaré lorsqu'on lui a offert le poste de directeur du journal. Il consent toutefois à assumer l'intérim, cette tâche en l'occurence consistant à tout faire dans le journal: l'écriture des textes, la révision, la mise en pages, la distribution. Quoi, aurait-il refusé de prendre le contrat de l'impression? Bien que cette période intérimaire ait été caractérisée par de nombreuses nuits blanches, Jean-Luc n'a aucun regret. Il a quitté le journal à l'automne 1990 pour assumer le poste d'agent de développement à la culture et aux communications à la Fédération Franco-TéNOise. Il demeure toutefois dans l'orbite du journal et continue de veiller de loin à son développement.

L'Aquilon regarde vers l'avenir

Après le départ de Denise Canuel, le conseil d'administration de la Fédération décide d'effectuer des changements dans la gestion de L'Aquilon. Le poste de rédacteur ou de rédactrice en chef devient celui de directeur du journal. La logique de cette démarche repose sur la volonté des dirigeants de doter *L'Aquilon* de moyens de se développer encore davantage. Le capitaine du navire est recruté en février 1990 en la personne d'Alain Bessette.

Une des premières tâche d'Alain Bessette a été de recevoir les lettres de noblesse de *L'Aquilon* lors de la cérémonie de remise des prix de l'APF en juin 1990. Début qui augure bien et qui lui a fourni certainement une motivation additionnelle pour s'inscrire dans la lignée des lumières du journal.

Depuis son arrivée en fonction, Alain Bessette a travaillé à la mise sur pied d'un bureau de direction de *L'Aquilon*. Cette structure de gestion, dont relève *L'Aquilon*, est un pas de plus vers une plus grande autonomie de *L'Aquilon* face à la Fédération. Ce bureau qui tient sa deuxième réunion en février à Hay River a pour mandat d'orienter le développement de *L'Aquilon* de manière à ce qu'il réponde toujours aux attentes de la communauté ténoise.

L'année 1990 voit l'ouverture du bureau de L'Aquilon à Iqaluit. Le journal possède maintenant sa journaliste en poste dans cette ville où se retrouve 400 des 1800 Francophones des T.N.-O. Ce projet, élaboré sous la direction de Denise Canuel a vu sa réalisation sous celle d'Alain Bessette.

Une autre priorité d'Alain Bessette a été de développer plus à fond les ressources informatiques de *L'Aquilon*. À l'été 1990, *L'Aquilon* s'est doté d'un scanner qui lui permet d'améliorer de beaucoup le traitement graphique des illustrations dans le journal.

Alain Bessette examine actuellement la possibilité de doter *L'Aquilon* d'un mandat plus large que celui de la production du journal principalement dans une optique de recherche de stabilité et d'autonomie financière. Bien entendu, *L'Aquilon* ne dérogera jamais à sa préoccupation première qui est d'offrir un journal en français à sa clientèle.

C'est *L'Aquilon* à la vie et à la mort!



En 1990, Alain Bessette recevait au nom de L'Aquilon, une plaque attestant la grande qualité du journal.



Et tout ça, c'est dans le Nord que ça c'est passé!

N.D.L.R. Dans ce bref aperçu des grands moments de la vie de *L'Aquilon* tout n'a pas été dit. Faire une histoire complète de la vie de la publication des francophones des Territoires aurait exigé plus de temps et de moyens que nous en disposions. *L'Aquilon* désire dans son numéro spécial souligner le travail de tous ceux et celles qui ont participé à la réalisation de ce journal: monteurs et monteuses, collaborateurs et collaboratrices, correctrices d'épreuves, conseillers, conseillères, bref, à tous ceux et celles qui sont venus un jour prêter leur concours, nous vous disons merci et souhaitons que vous resterez des nôtres du point de vue du coeur. Le prochain rendez-vous est dans cinq ans!

LES GRANDS TITRES

Français : langue officielle

Selon Titus Allooloo, les services en français verront le jour, mais il faudra patienter

À l'Assemblée législative
La reconnaissance du français est remise en question
Jean-Luc Thibault

ÉDITORIAL
Entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles des T.N.-O
Préparez-vous!

La vie communautaire franco-ténoise

Volume 3 numéro 18 Vendredi 21 octobre 1988

Une nouvelle constitution et un nouveau nom pour l'A.C.F.T.
Une fédération est née

Éditorial
La F.F.T. célèbre ses 10 ans, mais y a-t-il raison de se réjouir?

Une première dans les T.N.-0.
Un centre communautaire francophone à Iqaluit
Jean-Luc Thibault

La télévision et la radio française à Yellowknife
Radio-Canada doit s'engager formellement

À Nanisivik et à Inuvik
Les francophones s'organisent
Jean-Luc Thibault

Pour la Noël: le rapport de la GrandeTournée
Par Denise Canuel

L'Éducation

Yellowknife
Des parents attendent la venue de classes en français
Par Denise Canuel

C'est officiel: les classes de français verront le jour en septembre

À Yellowknife
Inauguration officielle de la première école francophone territoriale

Dans le dossier brûlant de l'enseignement franco-ténois
La loi scolaire est inconstitutionnelle
Dominique Claudon

Les femmes ténoises

Une première *pour les femmes* franco-ténoises

La Journée internationale de la femme, une célébration
Par Denise Canuel

Les femmes ténoises se regroupent
détails en page 1

Les grandes visites

Le Premier ministre en visite dans les T.N.-O.
Pour plus de détails

Il y a des élections dans l'air
Ed Broadbent de passage à Yellowkr
Par Denise Canuel/Lise Gagnon

Dernière heure
Chantage politique
Le pape Jean-Paul II n'ira pas à Frobisher Bay

De la royauté à Yellowknife
Par Jennifer Bayly
La visite royale du Duc et de

Les soubresauts de L'Aquilon

Les prix d'excellence 1989 de l'APF
***L'Aquilon* reçoit les grands honneurs**
Le journal L'Aquilon a décroché en Saskatchewan le titre de journal de l'année dans la catégorie André-Piolat grâce aux sept premiers prix d'excel-

COMMENTAIRE

L'Aquilon, en phase de rétablissement

25¢ à Yellowknife 60¢ dans les Territoires Volume 3 numéro 1 Vendredi le 15 janvier
La voix francophone des T.N.-O.
Et c'est reparti pour une autre année

Politique des T.N.-O.

Les enjeux de la campagne 1987
Par Thérèse Doré

Dennis Patterson leader
Par Denise Canuel

Faute de traducteurs
L'Assemblée législative suspend ses travaux
Peter Lesniak

La signature de l'Accord du Nord: accroître l'autonomie des T.N.-O.
Par Denise Canuel

La dévolution, une étape cruciale pour les T.N.-O.
Par Denise Canuel

Échos des T.N.-O.

Tournée d'un comité spécial du parti libéral

Un comité spécial formé de députés libéraux effectue une tournée dans les Territoires du Nord-Ouest au cours du mois de février pour entendre les préoccupations des gens du Nord au sujet de l'impact de la récession sur l'économie canadienne. Jack Anawak, député de Nunatsiaq, présidera les rencontres dans l'Arctique de l'Est; le groupe sera à Rankin Inlet le 3 février, à Iqaluit, le 4 février et à Tuktoyaktuk le 6 février. Ethel Blondin, la députée libérale du Western Arctic, dirigera les travaux du comité qui visitera le Yukon et l'Arctique de l'Ouest. Le groupe sera à Inuvik, le 12 février à 10h au Eskimo Inn; à Yellowknife, le 13, à 11h30, au Gold Room du Yellowknife Inn; à Hay River, le 14 février à 11h30 au centre communautaire.

La création du groupe de travail avait été annoncée par le chef du parti libéral, Jean Chrétien, en janvier dernier, pour tenter de trouver une réponse aux problèmes économiques qui pèsent sur toutes les régions du Canada.

Économie d'énergie

L'autre bataille

Dominique Claudon

Le gouvernement territorial participe à la mise en chantier d'un plan de mesures d'urgence sur l'énergie à la suite du déclenchement de la nouvelle guerre du Golfe, a fait savoir la ministre de l'Énergie, des Ressources minières et pétrolières, Nellie Cournoyea.

Membre de l'Agence internationale de l'énergie, le Canada soutient la décision de celle-ci, qui est supposée rendre disponible sur les marchés mondiaux un stock pétrolier additionnel, et réduire l'incertitude et la volatilité sur le marché international du pétrole en une période de crise comme le conflit du Golfe.

«Il est prudent que toutes les juridictions adoptent un plan de d'urgence qui assurera une réaction coordonnée et rapide aux interruptions éventuelles d'approvisionnement de pétrole, que les hostilités devraient entraîner», a prévenu la ministre. Mme Cournoyea attire l'attention sur le fait qu'il y a actuellement des réserves suffisantes de pétrole sur le marché mondial et une grand dépôt de produits pétroliers raffinés, tels que le diesel, le mazout et le propane, pour les T.N.-O. en tout cas.

Le gouvernement des Territoires, en collaboration avec Ottawa, est en train d'encourager l'autorestriction en matière de consommation d'énergie. Il est demandé à chacun(e) de baisser la température domestique, de réduire l'éclairage des immeubles, et de moins voyager. La distribution de pétrole non-raffiné, le rationnement et le contrôle des prix ne sont pas invoqués dans la panoplie de mesures.

«Les communautés ténoises ne seront pas touchées par cette crise : elles sont pour la plupart déjà approvisionnées pour l'année», nous a assuré un cadre du ministère de l'Énergie, Pierre Alvarez. Selon lui, les ressources pétrolières de l'Alberta toute proche protègent le Nord d'un risque de pénurie (à moyen terme).

Le dossier du barrage de la rivière Old Man:

La Nation dénée a obtenu un statut d'intervenant à la Cour suprême du Canada dans l'appel de la cause du barrage de la rivière Old Man. Le gouvernement fédéral, ceux de l'Alberta, du Québec, de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve affrontent les Amis de la Old Man River, la Nation dénée, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, l'Assemblée des premières nations, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et une coalition de groupes environnementaux.

Selon Bill Érasmus, cette cause est très importante pour les gens du Nord. «La seule façon, pour les territoires qui n'ont pas conclu d'entente sur les revendications autochtones, d'obtenir une évaluation environnementale des projets est par le processus d'évaluation environnemental fédéral. C'est le seul moyen qui s'offre à nous pour nous protéger des usines de pâtes et papier non désirées ou autres usines situées en amont des Territoires», a t-il expliqué.

La Nation dénée et l'Association des Métis seront entendues par la Cour suprême du Canada en février prochain.

«Nous devons protéger nos intérêts dans ce qui peut s'avérer une des plus importantes causes environnementales jamais défendues au Canada», a ajouté Bill Érasmus.

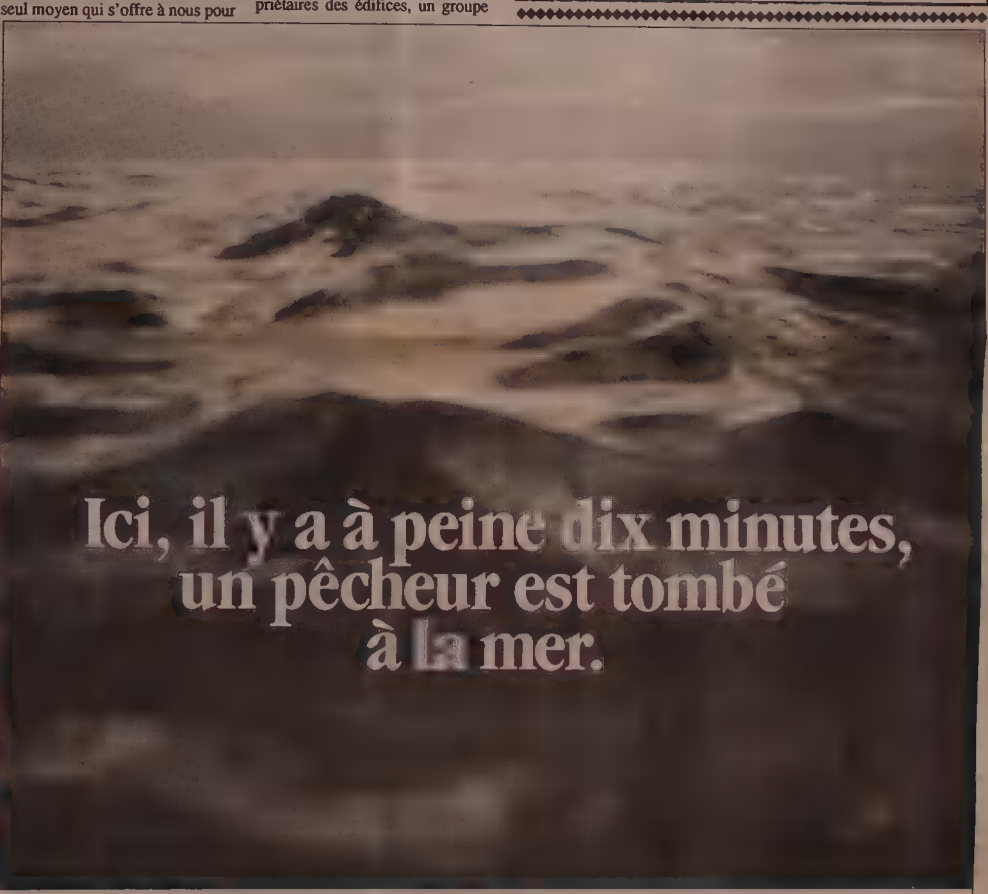
La Société d'Habitation met fin à ses baux

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Oues t a conclu une entente avec les propriétaires de Lanky Court et Forrest Drive Manor pour mettre fin aux baux qui les liait avec ces derniers dès le 1er janvier 1991.

L'entente met fin à une dispute qui a débutée en 1989 entre les propriétaires des édifices, un groupe d'investisseurs d'Edmonton, et le gouvernement au sujet de réparations à effectuer dans les appartements de Lanky Court.

La Société d'habitation des Territoires était responsable de la gestion des deux édifices en vertu d'un bail à long terme établi en 1975. En 1989, le capitaine du service d'incendie de Yellowknife avait exigé que des réparations soient effectuées à Lanky Court pour en assurer la sécurité contre les incendies. La Société d'habitation et les propriétaires se sont renvoyés la balle pour déterminer à qui revenait la responsabilité des réparations. Devant la situation, le capitaine du service d'incendie avait ordonnéla fermeture de l'édifice le 31 août 1989, jusqu'à ce que les réparations soient faites.

Lanky Court est inhabitée depuis cette date



Dossier constitutionnel

Un nouveau joueur, mais des acteurs ayant un air de déjà-vu

Ottawa (APF) - Une nouvelle organisation vient d'apparaître dans le dossier constitutionnel canadien, mias cette fois, ses membres promettent une neutralité totale et absolue.

Le Réseau sur la constitution est un organisme qui se veut non partisan et non-gouvernemental, sans but lucratif et pancanadien, composé d'experts universitaires, d'anciens hauts-fonctionnaires, d'avocats et de chefs de file, et qui se donne pour mandat de faciliter l'échange d'information sur les différentes options constitutionnelles qui s'offrent aux Canadiens. Il veut permettre aux *leaders* d'opinion de toutes les tendances d'y voir un peu plus clair face aux options constitutionnelles. Pour ce faire, le Réseau publiera un bulletin mensuel dans les deux langues officielles. Le bulletin fera l'analyse des positions et arguments constitutionnels, et sera distribué à 5000 exemplaires aux députés fédéraux et provinciaux, aux universitaires et aux personnes-ressources des organisations autochtones et nationales. L'Université d'Ottawa assure le financement initial du réseau, de même qu'un centre de fonctionnement.

On retrouve sur ce réseau «neutre et objectif» des visages connus comme l'ancien ministre libéral Jean-Jacques Blais, la sénatrice Solange Chaput-Rolland, le sénateur Gérald Beaudouin, Roger Tassé, ancien conseiller constitutionnel de Pierre-Elliot Trudeau et de Brian Mulroney, et même Konrad Sioui, le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Arctique de l'Est

Pour les adeptes de l'informatique

Êtes-vous branchés?

Kim Ouellette

IQALUIT - Il existe à Iqaluit depuis trois ans un réseau de communication par informatique opéré par deux bénévoles, soit MM. Ed Folger et Peter Baril. Cette idée est née en 1985 alors que M. Folger a mis sur pied un réseau mais ce dernier devait sauter à la suite d'une surcharge d'informations. Aujourd'hui, il est utilisé par les amateurs d'informatique qui possèdent à la maison un ordinateur équipé d'un modem.



Ed Folger et Peter Baril offrent un service informatique dernier cri aux habitants d'Iqaluit

Sachant que plusieurs Francophones possèdent ce genre d'équipement, l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) a approché M. Baril afin de savoir s'il y avait une possibilité pour les Francophones d'y mettre des informations en français. M. Baril a semblé enchanté par l'idée. «Nous avons présentement des gens qui communiquent en Inuktituk et même parfois, en espagnol, alors pourquoi pas en français», explique M. Baril.

Le principe est simple. L'AFI fera une demande sur le réseau et M. Baril ouvrira une filière sous la rubrique des groupes avec des intérêts spécifiques. L'AFI pourra se servir de ce système pour annoncer ses activités et même donner des cours en français aux autres utilisateurs. Les membres pourront également communiquer entre eux à partir de leur ordinateur personnel.

Le réseau fonctionne 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Il suffit de téléphoner au réseau pour y accéder et, chaque jour, on peut bénéficier de 15 minutes gratuitement.

L'accès est cependant très limité quand on y entre pour la première fois. On a droit qu'aux petites annonces et à l'information générale. Il faut devenir membre pour accéder à des services plus spécifiques.

Pour 45 $ par année, un membre a le droit d'aller copier des programmes mis en banque par d'autres utilisateurs. Chaque membre peut donc s'enrichir de nouveaux programmes pour son utilisation personnelle.

«Quand vous donnez un programme, il ne devient pas disponible immédiatement aux autres. Peter et moi nous faisons un devoir de regarder ces programmes afin de s'assurer qu'ils sont du domaine public, donc qu'on peut les copier légalement, et qu'ils ne contiennent aucun virus informatique», explique M. Folger.

L'idée de ce réseau a créé un esprit d'équipe étonnant. «À un moment donné, un des membres avait décellé un virus dans un programme qu'il avait ramené des États-Unis. Il a expliqué son problème sur le réseau et dans le temps de le dire, les gens ont fait des recherches et ont trouvé le moyen de se débarasser de ce virus qui aurait pu détruire l'ordinateur. Dans un certain sens, le réseau rapproche les gens. Ça devient tout un échange d'idées, d'information et de connaissances», raconte M. Baril.

Être membre ne donne pas seulement la possibilité de se copier des programmes. Le réseau est divisé par groupe d'intérêt. M. Baril explique: «Il y a une section réservée pour les enfants, une pour les adultes seulement, une pour la bourse, une pour les librairies des dessins et de graphiques par ordinateur, et bien sûr, une pour les jeux.

Il y a également une section où les gens s'échangent des blagues afin d'apporter une touche d'humour. Tous peuvent trouver des sujets qui les intéressent».

Il n'y a environ qu'une quinzaine de membres actifs présentement. M. Baril avoue cependant ne pas avoir publicisé ce service à cause d'un manque de temps. En effet, M. Baril est propriétaire de l'entreprise Datartic tandis que M. Folger est consultant en informatique à son propre compte. Ce sont deux hommes constamment en demande considérant le fait que, de nos jours, la majorité des entreprises sont informatisées.

Pour devenir membre, rien de plus facile. Vous n'avez qu'à entrer dans le réseau en tant qu'invité et laisser un message indiquant que vous aimeriez devenir membre. À noter que vous pouvez laisser votre message en français puisque M. Baril parle la langue parfaitement. Les instructions vous seront alors données et le tour sera joué.

Les Francophones pourront également avoir une section à eux où ils retrouveront des messages dans leur langue.

Voilà une belle initiative de la part de MM. Baril et Folger. Non seulement ils font fonctionner ce réseau en tant que bénévoles, ils le font aussi parce qu'ils sont de vrais mordus, si vous possédez un ordinateur et que vous avez un modem, vous pouvez profiter de ce service tout simplement en composant le 979-5270.

Inauguration de la tournée sur les services en français

La Loi sur les langues officielles soulève des interrogations

Kim Ouellette

IQALUIT - L'avocat, Me Daniel Mathieu, a débuté sa tournée dans le Grand Nord canadien à Iqaluit le 24 janvier dernier au Centre communautaire de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI). Une quinzaine de personnes ont assisté à cette soirée d'information organisée par la Fédération Franco-TéNOise.

Dans le but d'informer les Francophones sur cette loi qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1991, Me Mathieu a expliqué en gros en quoi consiste cette fameuse loi.

Me Mathieu diffuse l'information sur les langues officielles

Il n'a pas tardé à être bombardé de questions par les gens concernés.

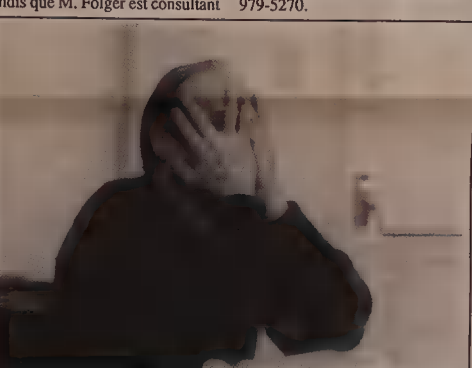
Il fut intéressant de noter la présence de personnes qui n'ont pas l'habitude de participer aux activités de l'AFI. Cela porte à croire que cette loi affecte plusieurs personnes et par le fait même, plusieurs entreprises.

Les gens présents ont démontré un intérêt surtout au niveau des services en milieu hospitalier. Il est important pour eux de pouvoir obtenir des services en français dans ce domaine surtout pour éviter des erreurs qui auraient de lourdes conséquences sur leur santé. On peut s'imaginer ce que pourrait encourir un patient ayant pris un médicament prescrit par un médecin qui n'aurait pas compris les besoins du patient francophone.

La question de l'éducation a également été un point d'intérêt pour l'assistance. Me Mathieu a su apporter les réponses nécessaires aux inquiétudes des gens.

Benoît Boutin, agent de développemet à la FFT a semblé satisfait de cette première rencontre. «J'ai été agréablement surpris par la participation des gens. Je pense que les gens ont appris des choses qu'ils ignoraient concernant cette loi et j'en suis bien content», a-t-il déclaré.

La FFT a également publié trois brochures concernant cette loi. Les membres de l'AFI en recevront une copie avec leur prochain bulletin «Le P'tit Écho». On parle aussi de les mettre à la disponibilité des gens dans divers lieux de la ville qui restent à déterminer.





Lors de la séance d'information sur la loi sur les langues officielles, Normand Plante a fait une démonstration de l'art de passer incognito.





Nouvelle action d'envergure des parents francophones de YK

Projet de garderie francophone sur les rails

Un service de garde en français à la rentrée prochaine à Yellowknife ? C'est en tout cas le projet de l'Association des parents francophones de Yellowknife, en route depuis le recrutement d'une coordinatrice qualifiée.

Dominique Claudon

Originaire de Sainte-Foy (Québec), Johanne Thibault est diplômée et expérimentée en techniques de services de garde de l'enfance. Elle se trouve en liaison étroite avec le comité aviseur de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), dont le rôle est de s'assurer que la mise en chantier du projet est en phase avec [illegible] réalité des parents francophones de la capitale territoriale.

Depuis son entrée en fonction le 3 décembre dernier, Mme Thibault traite les données qui s'accumulent et met à profit les contacts dont elle bénéficie, et ce jusqu'au début de l'été prochain, période de phase finale du projet.

«Au mois de novembre, une sorte de sondage était en place, non seulement afin de les consulter, mais également de les sensibiliser», indique la coordinatrice.

L'organisation d'un sondage plus étoffé a été l'objet d'une réunion du comité aviseur le 28 janvier dernier. Les parents présents ont déterminé avec Mme Thibault les questions les plus pertinentes à poser pour cerner le plus précisément possible les attentes des familles.

Par exemple, quel lieu de la ville arrangerait le plus les parents ? Selon eux, quels sont les qualités prioritaires d'une bonne garderie destinée à recevoir des petits Francophones ?

Un questionnaire sera donc envoyé aux parents, dès le 8 janvier prochain. Les formulaires de réponse devront être retournés à l'APFY au plus tard le 22 février.

Des obstacles, Johanne Thibault n'en a pas rencontré pour l'instant. Les difficultés devraient arriver au moment de rechercher un local approprié. Il faut dire que l'installation d'une garderie ne s'improvise *pas comme ça : l'endroit doit être conforme aux normes de sécurité civile et du ministère de la Santé.*

Le facteur coût du loyer est également à considérer, surtout à Yellowknife ! Côté humain, une bonne garderie, ça demande de bons éducateurs. «Des éducateurs professionnels et motivés par une rémunération encourageante», précise-t-elle.



La coordonnatrice Johanne Thibault

Elle regrette que le métier d'éducateur pour enfants soit mal reconnu. «C'est pourtant une profession indispensable, quand on sait le temps que passent nombre d'enfants en garderie par rapport au temps qu'ils passe avec leurs parents. C'est le devenir de leur comportement social qui est en jeu», commente-t-elle lucidement.

Autre frein éventuel : la résistance de certains parents face à la fragile nouveauté que constituerait une garderie francophone à Yellowknife. Citant en exemple l'évolution de la garderie franco-yukonnaise de Whitehorse, elle se dit confiante dans l'attitude que prendront les parents une fois la garderie lancée : «Au début, la garderie au Yukon accueillait quatre enfants ; au bout de quelques mois, ils en sont rendus à près de vingt. Alors, poursuit-elle, il s'agit de travailler fort pour impliquer les gens concernés, et on arrivera à un résultat positif si l'on y met du sien».

Bien sûr, cela exige aussi des sous. Le ministère des Services sociaux sera approché pour des subventions. Quant au Secrétariat d'État et au gouvernement du Québec, il se peut qu'ils soient sollicités.

Dernier point, mais non le moindre : Johanne Thibault vous sollicite, le public, mais pour une toute autre affaire ; on est invité à proposer un nom pour la future garderie. À vos crayons, partez !

Conseil de la reine

Haut-fonctionnaire de la Justice honoré

Geoffrey Bickert, sous-ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest, a été nommé membre du Conseil de la reine et honoré à cette occasion le 21 janvier lors d'une cérémonie au Palais de Justice.

Un tel titre est décerné chaque année aux juristes des quatre coins du Canada par le ministère fédéral de la Justice. Il reconnaît aux récipiendaires leur compétence et leur apport au droit dans les communautés.

Le ministère territorial de la Justice s'est dit ravi que «le dévouement de ce haut-fonctionnaire judiciaire ait été reconnu». «M. Bickert a une connaissance étendue du système de Justice et de son fonctionnement propre aux Territoires», a ajouté Michael Ballantyne.

Geoffrey Bickert œuvrait à titre de sous-ministre de la Justice depuis 1987. En sus de l'administration ministérielle, il était responsable du conseil juridique au Commissariat des T.N.-O. et pour l'Accord sur le maintien de l'ordre territorial conclu avec [illegible] Gendarmerie royale.

Avant d'être sous-ministre, il était procureur de la Couronne et assistant-procureur de la Couronne auprès du ministère de la Justice d'Ottawa, et ce au Bureau régional de Yellowknife. Son travail l'a amené à s'occuper d'affaires jugées en cour itinérante à travers les T.N.-O., et il a représenté le ministère public dans les premiers jugements gagnés au Canada sous la Loi sur l'immersion des déchets en mer et [illegible] Loi sur la prévention de la pollution des eaux de l'Arctique.

M. Bickert est entré au Barreau des Territoires du Nord-Ouest en 1979, après avoir été en stage et pratiqué le droit dans une compagnie en Alberta. C'est dans l'Université de cette même province qu'il a étudié.

Il a été actif dans plusieurs organismes juridico-judiciaires, dont le Conseil national des barreaux canadiens et le Comité ministériel sur la violence à l'encontre de la femme.

D.C.



Geoffrey Bickert (à droite), un officiel ténois, est le dernier en date à avoir été nommé au Conseil de la reine. Il a été félicité par ses pairs lors d'une cérémonie la 21 janvier dernier.

L'Aquilon est disponible en kiosque à Yellowknife, Fort Smith, Iqaluit, Hay River, Fort Simpson, Nanisivik, Inuvik, Tuktoyaktuk et Rankin Inlet.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 3, vendredi [redacted] février 1991

L'extension des programmes vers la 7e et la 8e année

Une menace plane sur l'École Allain St-Cyr

Moins de deux ans après la création de la première école de langue française des Territoires, un manque de subvention met en danger non seulement l'extension des programmes de l'École Allain St-Cyr, mais aussi l'existence même de l'école.

Louise Doren

La Commission scolaire du district no. 1 de Yellowknife, à laquelle est rattachée l'École Allain St-Cyr, a voté deux résolutions lors d'une réunion bimensuelle de son Conseil d'administration, [redacted] 6 février dernier. La première indique que la Commission scolaire continuera à offrir les classes de la maternelle à la sixième année à l'École Allain St-Cyr en autant que le financement requis continue à lui être versé, c'est-à-dire, tant l'allocation par étudiant du gouvernement territorial que les subventions du Secrétariat d'État pour le loyer, les salaires et le matériel. Or, le sous-ministre de l'Éducation, M. Handley a déjà fait savoir par lettre à la Commission scolaire que cette subvention de base par étudiant ne sera pas accordée pour l'École Allain St-Cyr parce qu'il estime que celle-ci est entièrement subventionnée par le Secrétariat d'État. Le sous-ministre indique que le fait de compter les étudiants de l'École Allain St-Cyr parmi les étudiants de la Commission scolaire no.1 équivaudrait à une double subvention (*double funding*)

Bernadette Leblanc-Fortier, présidente du comité de parents

Une deuxième résolution du Conseil de la Commission scolaire indiquait par ailleurs que le Conseil est prêt à autoriser l'extension du programme à l'École Allain St-Cyr en 1991-1992, pour y offrir les classes de la 7e et de la 8e années, en autant que lui soit versé l'argent nécessaire pour démarrer le programme.

Selon le responsable des programmes de français au ministère de l'Éducation des Territoires, M. Jean-Paul Grimard, le Secrétariat d'État a fait savoir qu'il fournirait approximativement le même montant d'argent pour les programmes en français que l'an dernier. Il semble donc que, pour l'instant, l'extension du programme demeure problématique, puisque celle-ci exigerait des frais supplémentaires.

Le gouvernement des T.N.-O. ne devrait-il pas subventionner lui-même ce nouveau programme, puisqu'en vertu de l'article 23 de la Charte des droits, le droit à l'éducation dans sa langue est garantit pour les deux minorités officielles? Comme l'indique Jean-Paul Grimard, cette décision est du ressort du ministre et de ses adjoints. Toutefois, à son avis ça peut s'avérer problématique pour le gouvernement de subventionner

Suite en page 3...

La Loi et vos droits

Grande tournée d'information de la FFT

La Fédération Franco-TéNOise a effectué une tournée à travers ses communautés francophones en début de février pour informer les Franco-ténois de leurs droits découlant de l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest le 1er janvier 1991.

Louise Doren

Cette tournée a été organisée par Benoît Boutin, agent de développement communautaire à la FFT et a été animée par Me Daniel Mathieu, avocat de Winnipeg et consultant dans ce dossier auprès de plusieurs gouvernements. Comme ce dernier l'a souligné à maintes reprises, «le type de services offerts va dépendre de la demande des diverses communautés, de ce que les habitants des communautés francophones identifient comme services prioritaires».

Message important : il faut lire que les Francophones de tous les coins des Territoires doivent demander les services qu'ils veulent obtenir. Pas de demande, pas de services ! Surtout en région.

Un numéro de téléphone pour obtenir de l'information

Le gouvernement a mis sur pied un service téléphonique destiné aux Francophones qui veulent obtenir des renseignements en français sur les ministères et services du gouvernement. La responsable du service vous renseignera personnellement et le cas échéant, vous référera directement à une personne compétente qui parle français. Si on ne peut répondre à votre question au ministère, [redacted] responsable effectuera la recherche et vous rappellera personnellement pour vous fournir l'information désirée.

Suite en page 2...



L'APFY veut avoir des explications

Qui doit payer quoi?

Il semble que toutes les parties en cause se renvoient la balle au sujet du financement de l'école Allain St-Cyr. De la Comission scolaire au Secrétariat d'État du Canada, en passant par le ministère de l'Éducation, plus personne ne veut s'engager à assurer l'avenir de cette institution, la seule à offrir des cours de français langue première dans les Territoires.

Louise Doren

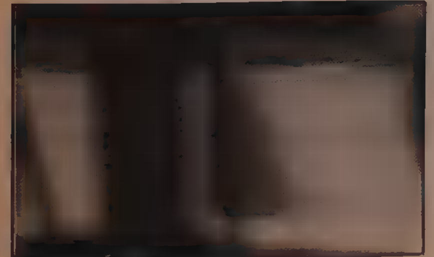
La Commission scolaire du district scolaire no. 1 a indiqué qu'elle n'offrirait plus [redacted] programme de la 1e à la 6e année si les subventions de base du ministère de l'Éducation des T.N.-O. ne lui sont pas versées. Elle a de plus indiqué qu'elle n'irait pas de l'avant avec l'extension du programme à la 7e et à la 8e année sans obtenir un financement de départ. De son côté, le sous-ministre de l'Éducation des Territoires, M. Joseph Handley a fait savoir qu'il ne subventionnerait pas un programme déjà assumé par le Secrétariat d'État. Pour sa part, le Secrétariat d'État a indiqué qu'il n'augmenterait pas l'assiette budgétaire allouée à l'éducation partout au Canada.

Les subventions de base

Qui donc va défrayer les coûts de fonctionnement de l'École Allain St-Cyr et ceux de l'extension de son

Suite en page 2...

Suivez la piste...



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

Le S.É.C *3*
Éditorial : La Loi et notre école *4*
Échos des T.N.-O. *5*
Les Franco-pages *6-7*
Les disques et cassettes *8*

L'Arctique de l'Est
voir en pages 10-11

Suite de la page 1

Qui doit payer ?

programme prévue pour l'année 1991-1992? Quelle est la juste part que le ministère de l'Éducation des T.N.-O. doit verser?

Le ministère de l'Éducation des Territoires ne doit-il pas payer un montant de base pour chaque étudiant sous la responsabilité des Territoires? C'est la question que se pose l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY). Par exemple, en 1989, il y avait huit élèves à temps plein à l'École Allain St-Cyr. Ce ratio aurait dû correspondre à la moitié d'un salaire de professeur. L'APFY a appris que le gouvernement a bel et bien versé cet argent à la Commission scolaire no. 1 de Yellowknife pour l'année 1989. Pourquoi donc n'entend-il pas verser cette même allocation pour l'année prochaine, s'interroge l'APFY?

L'APFY n'a pas encore été capable d'obtenir une explication valable et concordante sur la formule de financement du gouvernement et fait des pressions actuellement pour tenter d'éclaircir ces données financières, pour être en mesure de réagir aux différentes explications des autorités.

Pour l'instant, le gouvernement des T.N.-O. maintient que le programme de l'École Allain St-Cyr est doublement financé. Comment cela serait-il possible, s'interroge l'APFY, puisque selon les termes de l'entente bilatérale entre les autorités territoriales et le gouvernement fédéral, le gouvernement des Territoires devrait ajuster le montant de sa demande financière au Secrétariat d'État après avoir fourni à chacun des élèves l'allocation de base.

M. Handley a indiqué, dans une lettre à la Commission scolaire no. 1 *que la responsabilité financière de ce programme ne revient pas au* ministère de l'Éducation des Territoires, puisque selon leur compréhension de l'entente, le Secrétariat d'État devrait payer entièrement les frais du programme.

Pour cette année, c'est-à-dire en 1991-1992, il y avait en octobre 1990, 19,5 étudiants à temps plein, ce qui équivaut, en terme d'allocation par étudiant, à un plein salaire de professeur qui devrait être versé par les T.N.-O. à la Commission scolaire pour l'an prochain. L'APFY entend s'assurer que ce montant sera payé.

L'APFY se demande par ailleurs quand le gouvernement prendra ses responsabilités pour le programme et pour les étudiants. Pour l'instant, le sous-ministre semble penser que si les enfants étaient dans le système normal, il n'y aurait pas de coûts supplémentaires. Il a indiqué à la présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife, Mme Bernadette Leblanc-Fortier, que sans l'existence du programme offert à l'École Allain St-Cyr, les 22 élèves visés seraient éparpillés à travers les deux Commissions scolaires et ne constitueraient pas un surplus en termes financiers, comme c'est le cas actuellement avec le programme de français langue première.

Selon l'APFY, le montant d'argent supplémentaire à investir pour l'éducation en français par le ministère de l'Éducation des T.N.-O. est minimal. Le Secrétariat d'État contribue pour une partie importante de cet argent, ce qui signifie qu'il reconnait la justesse et la difficulté de commencer un nouveau programme. Pourquoi le gouvernement des T.N.-O ne ferait-il pas sa part pour donner un coup de pouce au programme de français langue première? L'article 23 garantit le droit à l'éducation dans la langue de la minorité officielle payé par les fonds publics. Quand le ministère de l'Éducation respectera-t-il ce droit constitutionnel?

Pour l'APFY, si le ministre de l'Éducation décidait de donner son plein appui au nouveau programme, il y aurait moyen d'aller chercher des fonds supplémentaires au Secrétariat d'État pour étendre les programmes de l'École Allain St-Cyr aux étudiants de 7e et de 8e année. Le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, pourrait par exemple, entrer en contact direct avec le Secrétaire d'État, Gerry Weiner et lui expliquer l'urgence de la situation des étudiants de langue française dans les T.N.-O..

La survie de l'École repose donc sur la bonne volonté du gouvernement territorial et l'APFY n'entend pas jeter la serviette dans ce dossier dont l'enjeu est le futur des enfants et de la communauté.

Du côté de la Commisssion scolaire, on semble entretenir l'idée que le programme de français langue première est un programme spécial. De quelle manière est-ce un programme spécial s'interroge l'APFY, puisque le jugement Mahé du mois de mars 1989 rendu par la Cour suprême du Canada établit hors de tout doute le droit à ce type de programme pour des étudiants de langue française dans un pays où existent deux langues offcielles.

L'Association des parents francophones de Yellowknife reconnaît que le gouvernement des Territoires, la Commission scolaire et le Secrétariat d'État ont agi avec promptitude en 1989 pour mettre sur pied un programme d'éducation de français langue première de qualité. Cependant, il semble que *tout ce qui a été accompli soit* aujourd'hui mis en péril avec l'attitude des Territoires.

Suite de la page 1

Grande tournée

Ce numéro de teléphone est le 800-661-0722.

De son côté, La Fédération examine actuellement la possibilité de mettre en opération un numéro 800 pour les Francophones des régions qui ne sont pas desservies par une association culturelle. Ces deux services vont se compléter pour que, peu importe votre lieu de résidence, vous ayiez un accès direct à de l'information en français, de la même manière que vous y auriez accès si vous vous adressiez en anglais.



Me Mathieu en compagnie de Benoît Boutin de la F.F.T., lors de la tournée d'information dans les T.N.-O..

La loi en général

Comme l'a expliqué Me Mathieu, en vertu de la Loi sur les langues officielles, tous les statuts, droits et règlements et tous types de documents prévus à l'endroit du public doivent être disponibles en français et en anglais. Ceci comprend également les rapports préparés par les différentes commissions, les sociétés de la Couronne, les organismes fondés en vertu d'une loi des Territoires, comme la *Law Society*, l'Aide juridique, etc. Toute la documentation destinée au public, les dépliants d'information, les formulaires, les permis doivent également être disponibles en français et en anglais. Ceci signifie par exemple, qu'un Francophone pourra faire une demande pour son permis de conduire en français, et qu'il pourra passer le test de conduite en français.

L'administration de la Justice

Désormais, les citoyens et citoyennes des *Territoires auront le* droit de demander un procès dans l'une des deux langues officielles, et ce, dans toutes les Cour des Territoires, que ce soit à la Cour civile, à la Cour des petites créances ou à la Cour criminelle. Les conséquences pour le public sont importantes: tous les règlements de la Cour doivent être en français et tous les formulaires bilingues pour que l'avocat et son client puissent avoir accès à ces documents en français afin d'être en mesure de se préparer pour leur action en Cour. Même chose pour les litiges, lorsqu'une compagnie en poursuit une autre pour un bris de contrat, toutes ces procédures peuvent maintenant être entreprises en français, les documents préparés en français et le procès pourra avoir lieu en français. Les procès avec jury, à la fois au civil et au criminel, peuvent également avoir lieu en français.

Les communications avec le public

Tous les sièges sociaux des ministères du gouvernement territorial devraient être en mesure d'offrir au public l'information en français et de fournir tous les formulaires et documents requis en français.

Dans les bureaux régionaux, les services sont offerts à partir d'une double série de critères: A) cela dépend du volume de la demande (le volume requis n'est pas qualifié dans la loi), B) cela dépend de la nature et du mandat du bureau régional en question.

Comment ces facteurs seront définis, cela reste à voir. «Mais on peut anticiper que les services essentiels identifiés comme tels à la fois par le gouvernement et la population francophone de chacune des régions seront priorisés en tant que services à être offerts dans la langue de la minorité officielle», indique Me Mathieu.

C'est dans ce volet des services offerts en région que la situation est la plus incertaine. «Une certaine priorisation des besoins des Francophones par région a été faite dans le rapport Perrault, mais le gouvernement n'a pas encore adressé cette question à l'heure actuelle», explique Me Mathieu. En ce sens il est impératif que les communautés francophones fassent bien comprendre leurs besoins de services en français aux autorités territoriales.

Départ de l'agent de développement du Secrétariat d'État

Plus d'agent en poste à Yellowknife

Louise Doren

Alain Tremblay, agent du Secrétariat d'État à Yellowknife, a quitté les T.N.-O. le 11 janvier dernier, après un séjour de deux ans dans le Grand Nord.

Son départ créé un vide dans la communauté: non seulement parce qu'il avait réussi à établir d'excellentes relations avec la communauté mais aussi parce qu'il n'est pas question, pour l'instant du moins, de combler son poste laissé vacant à Yellowknife. À la suite d'une réorganisation des opérations du district d'Alberta et des T.N.-O., l'agent du Secrétariat d'État pour les Territoires remplira ses fonction d'Edmonton. Pour le moment, c'est M. Tremblay qui continuera à jouer ce rôle.

Le départ de Yellowknife de l'agent de développement du Secrétariat d'État préoccupe La Fédération Franco-Ténoise, qui a d'ailleurs fait part de ses préoccupations à Adrien Buissière, le nouveau directeur du district d'Alberta du Secrétariat d'État. Comme le lui a indiqué la présidente de la FFT, Marlène Steppan dans une lettre: «Dans la conjoncture actuelle de l'avancement du français dans les Territoires du Nord-Ouest, cette intention nous apparaît tout à fait insensée alors que le gouvernement du Canada a appuyé récemment nos démarches afin de presser le gouvernement territorial à offrir des services en français».

Cette décision du bureau d'Edmonton apparaît d'autant plus ironique qu'elle est prise au moment où la Fédération, avec l'aide du Secrétariat d'État du Canada, demande au gouvernement territorial de consulter la communauté sur la mise en application des services en français. «La Fédération comprend qu'une restructuration des opérations s'impose parfois. Toutefois il lui apparaît qu'elle devrait être consultée lorsque des décisions qui ont un impact sur son fonctionnement sont prises», indique Richard Barrette, directeur de la Fédération Franco-TéNOise. «Lors de la dernière réunion de consultation du Secétariat d'État auprès de la communauté ténoise, l'éventualité de couper le poste d'agent de développement social à Yellowknife n'a pas été abordée», ajoute t-il.

La présence à Yellowknife de l'agent du Secrétariat permettait à la Fédération d'avoir un accès direct au responsable des dossiers de la Fédération au niveau fédéral. Aujourd'hui, c'est tout le contraire. Le Secrétariat d'État n'a pas encore, du moins pour l'instant, fourni un numéro 800 aux personnes intéressées à rejoindre l'agent à Edmonton : ce qui oblige les Associations et la Fédération à puiser dans leur budget pour financer des appels à Edmonton ou encore à téléphoner au bureau à Edmonton pour demander à l'agent de rappeler la Fédération ou l'association. Procédure compliquée et dont l'efficacité n'est pas démontrée.

Mais il y a pis : si on décide de garder l'agent de développement pour les Territoires à Edmonton, la Fédération Franco-TéNOise va se retrouver dans [illegible] même situation que le Yukon qui doit traiter avec l'agent de Vancouver en matière de langues officielles. «Cette décision amène un net recul par rapport à ce qu'on croyait avoir acquis dans les communautés francophones des T.N.-O.», explique Richard Barrette.

La Fédération voyait plutôt pour l'avenir une amélioration des services fournis par le Secrétariat d'État aux communautés franco-ténoises et non une diminution des avantages acquis de haute lutte. La Fédération est d'avis que les représentants du Secrétariat d'État auprès des communautés doivent être visibles dans le Nord et que ces derniers doivent connaître les besoins spécifiques des gens qu'ils servent. La Fédération souhaiterait, par exemple, que les Territoires du Nord-Ouest avec le Yukon forment éventuellement un district du Secrétariat d'État indépendant de celui d'Edmonton ou de Vancouver.

Pour sa part, Alain Tremblay explique: «Ce sont les communautés qui décident de faire arriver les choses. L'agent n'est en fait qu'un facilitateur. En ce sens-là, qu'il soit localisé dans un lieu ou dans un autre, je crois que son action devrait continuer à faire avancer les dossiers».

Suite de la page 1

Une menace plane

l'extension d'un programme comme celui que l'École Allain St-Cyr cherche à mettre sur pied: «Il faut comprendre qu'il y a huit langues officielles dans les Territoires. Si un groupe demande d'avoir tel privilège avec un tel nombre d'élèves, pourquoi un autre groupe ne ferait-il pas une demande semblable. Le gouvernement serait mal pris de dire oui à un groupe et non à un autre».

M. Grimard a aussi ajouté que l'extension des programmes est menacée dans le sens qu'il pourrait y avoir un retard dans sa mise en place. Mais il ne trouve pas cela «extraordinaire». «Il y a déjà eu du très bon travail de fait avec le projet de l'École Allain St-Cyr. Le ministère s'est beaucoup démené pour que l'École ouvre en septembre 1989» a-t-il indiqué.

M. Grimard considère que si l'argent pour étendre le programme en français à l'École Allain St-Cyr n'est pas disponible pour l'année 1991-1992, plusieurs alternatives sont envisageables. «Une possibilité est que les étudiants de la 7e et de la 8e année continuent dans les mêmes classes que la sixième année, par exemple.

Si en raison du trop grande nombre d'étudiants, cette première alternative est écartée, on pourrait envisager d'envoyer ces élèves en classes d'immersion», ajoute-t-il.

Interrogé à savoir si le ministère de l'Éducation des Territoires pourrait envisager de réaménager l'enveloppe budgétaire du Secrétariat qui comprend également les subventions allouées aux cours d'immersion et au programme de *«core french», M. Grimard indique que pour lui, cela ne constitue pas une option. «Il n'y a pas eu d'augmentation dans ces programmes l'an* dernier. Pensez-vous qu'après deux ans, on va décider qu'il y a trop d'argent dans ces programmes et qu'on va le réaffecter à d'autres? Bien sûr, le ministère peut en décider autrement. Il peut décider de couper tel ou tel programme pour mettre cet argent ailleurs. Je n'ai pas de contrôle là-dessus.»

M. Grimard indique toutefois que son ministère va tout tenter pour obtenir du Secrétariat d'État l'argent nécessaire pour mettre sur pied le programme d'extension. Il semble donc que pour l'instant, la balle soit dans le camp d'Ottawa.

Lors d'une réunion de l'Association des parents francophones de Yellowknife, le 12 février dernier, les parents ont décidé de continuer à lutter pour obtenir une éducation en français de qualité pour leurs enfants. Leur position est claire: l'extension du programme est essentielle pour les enfants en sixième. Il n'est pas question pour ces étudiants de retourner en classe d'immersion. L'Association des parents francophones estime qu'il est du devoir du gouvernement des T.N.-O. de ne pas tarder à demander une réponse du Secrétariat d'État pour permettre à la Commission scolaire no.1 de Yellowknife de commencer le recrutement du personnel requis pour l'année prochaine.

Cinéma en français

Vitesse de croisière atteinte

Dominique Claudon

C'est reparti pour un tour : l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) présente un nouveau film en français, *Il y a des jours ... et des lunes*, les 23 et 24 février prochains.

Le sujet: nous sommes en France, au moment où l'on passe à l'heure avancée. Une heure en moins et on rate l'avion, une affaire, la femme de sa vie. Comme si ça ne suffisait pas, c'est la fameuse pleine lune. Le changement d'horaire et la pleine lune font se répandre mauvaise humeur et tension à la vitesse d'une épidémie. Du camionneur au médecin, du restaurateur à l'hôtesse de l'air, tous et toutes verront leur vie quotidienne chambardée de façon drôle ou tragique. Une seconde peut changer une vie, imaginez une heure !

Ce film du Français Claude Lelouch met en vedette des comédien(ne)s qui ne sont pas devenu(e)s célèbres à la même époque : *Annie Girardot, Serge Reggianni, Gérard Lanvin... Différentes générations pour mieux nous* divertir.

On peut espérer que l'accueil de cette œuvre cinématographique, que lui réservera la population francophone et francophile de Yellowknife, fera à nouveau la preuve du bien-fondé de l'entreprise de visibilité culturelle de l'AFCY. *Camille Claudel*, le dernier film de langue française à être passé au cinéma Capitol, avait permis de remplir la salle aux deux tiers *lors de chacune des deux séances.*

Theâtre : l'expectative

Côté théatre, l'Association n'a pas de pièce en vue. Ce qui est sûr, c'est qu'après *Passe-Muraille*, la préférence irait vers une pièce pour adultes. Au NACC, une quarantaine de personnes s'était déplacée pour voir jouer les comédiennes du Théâtre du Grand Cercle. Il faut dire que la troupe avait préalablement ratissé la ville enfaisant le tour des écoles, avec le concours actif de *Canadian Parents for French*.

Si le nombre de spectateurs venus assister à «cette pièce à cible familiale et non-exclusivement en*fantine» a été modeste, cela n'a pas engendré de problème financier pour* l'AFCY. Subventions et contributions ont plus que couvert les frais d'organisation de cette première en matière d'animation culturelle franco-ténoise.

ÉDITORIAL

L'an 1 de la Loi sur les langues officielles des T.N.-O.

Un règne qui commence mal

Branle-bas de combat parmi la francophonie ténoise, et plus particulièrement les parents francophones de Yellowknife, l'incurie du gouvernement des Territoires menace la seule école francophone des T.N.-O.

À la suite du premier mois «actif» de la Loi sur les langues officielles, et alors que la Fédération Franco-TéNOise était en plein dans sa tournée d'information sur cette loi, la Commission scolaire #1 de Yellowknife, de son côté, a adopté une résolution impliquant la fermeture éventuelle de l'école Allain St-Cyr.

Donc, depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le seul service gouvernemental qui subira une modification importante risque d'être dans le secteur de l'éducation avec la coupure drastique d'un service vital, la seule école francophone des T.N.-O.

Il s'agit d'une situation insensée démontrant clairement le mépris des autorités gouvernementales face à la francophonie ténoise.

En effet, les raisons évoquées par la commission scolaire nous renvoient directement au ministère de l'Éducation et aux «stratégies» gouvernementales dans son financement des services en français.

Pourquoi le gouvernement territorial refuse-t-il d'accorder les ajustements financiers nécessaires à la survie de l'école Allain St-Cyr?

Question plus fondamentale : pourquoi, depuis son ouverture, l'école Allain St-Cyr n'a pas reçu les subsides auxquels elle a droit?

Dans les plus petits hameaux des T.N.-O., le gouvernement paie pour des écoles recevant à peine une vingtaine d'élèves. Pourquoi refuse-t-il le même traitement aux Francophones?

Une seule réponse à toutes ces questions : le mépris!

En effet, seule une attitude méprisante explique pourquoi le G.T.N.-O. traite les Francophones comme des citoyens de deuxième classe.

L'ère du lobbying est peut-être finie pour les Franco-ténois. Face à la menace de fermeture de l'école Allain St-Cyr et, en général, face à l'absence chronique de services en français dans des secteurs aussi importants que l'éducation et la santé, il faudra peut-être changer de stratégie et faire travailler davantage le contentieux juridique du gouvernement.

Trop souvent, on a craint les réactions négatives de l'élément anglophone dominant lorsque venait le temps de revendiquer des droits. Les actions timides qui en ont résulté n'ont pas eu grands conséquences. Il est temps de forcer le gouvernement à respecter ses lois et à nous traiter dignement.

En tant que catégorie sociale la plus scolarisée et ayant la moyenne de revenus la plus élevée, la francophonie ténoise doit se redresser et exiger son dû!

Alain Bessette

Les effets de la nouvelle Loi sur les services en français



L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Journaliste-coopérant :	Dominique Claudon
Collaboration :	Gilles Brien
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan
Mise en page :	Jean-Charles Dubé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Langues officielles et ministères fédéraux

Pas de difficulté à se soumettre aux nouveaux règlements

Ottawa (APF)- La décision du gouvernement fédéral de réglementer les communications dans les deux langues officielles au sein des institutions fédérales n'empêchera pas les fonctionnaires de dormir en paix.

Les porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada et d'Emploi et Immigration qui ont défilé devant les membres du Comité mixte permanent sur les langues officielles ont tous indiqué que l'avant-projet de règlement portant sur les communications avec le public, qui est actuellement à l'étude, n'allait pas affecter le fonctionnement de leur ministère.

L'avant-projet qui a été déposé à [illegible] Chambre des communes en novembre dernier prévoit que 96 pour cent de [illegible] minorité anglophone au Québec, et 92 pour cent de [illegible] minorité francophone hors Québec, recevront des services gouvernementaux dans les deux langues officielles.

La GRC ne voit aucun problème à appliquer les nouveaux règlements, a indiqué le sous-commissaire à l'administration R.G. Moffat. Dans plusieurs localités au pays, la GRC offre déjà des services dans les deux langues officielles.

Les règlements les plus récents de la GRC en ce qui a trait à [illegible] communication avec le public datent de 1983 et reposent sur les régions géographiques, et non sur les régions de recensement comme ce sera le cas avec les nouveaux règlements. M. Moffat a indiqué que la GRC ajustera sa politique en fonction des résultats du recensement de 1991.

Pour le reste, la GRC maintient toujours son objectif de 20.8 pour cent de représentants francophones au sein du corps policier d'ici 1996.

Emploi et Immigration compte déjà 183 bureaux qui offrent des services dans les deux langues officielles. En vertu du nouveau règlement, le ministère prévoit étendre les services bilingues dans 173 autres bureaux, qui sont pour [illegible] plupart de petits bureaux. De ce nombre, seulement 55 bureaux ne disposent pas actuellement de ressources bilingues. On envisage donc de créer 220 postes bilingues de plus pour répondre aux exigences du nouveau règlement.

Après plus d'un an d'effort

La télévision communautaire des T.N.-O. prend les ondes

La Société de télévision communautaire des T.N.-O.,organisme sans but lucratif, présente sa première production : une heure de télévision communautaire résumant certains événements qui se sont déroulés à Yellowknife au cours des derniers mois.

Jean-Luc Thibault

Le 18 février prochain, à 18h, sur les ondes de Mackenzie Media, canal 6, la population de Yellowknife aura accès à une programmation communautaire réalisée par des bénévoles pour le bénéfice de la communauté. *Des étudiants du secondaire, Midnight Sin, une partie de hockey, un chansonnier, un sondage d'opinion,* autant d'événements qui ont été immortalisés sur vidéo, autant d'exemples de ce que peut offrir la télécommunautaire. Les bénévoles, derrière La Société, croient qu'il y a une place pour une télévision communautaire à Yellowknife. Cette première réalisation de La Société le prouve et elle sera suivie par plusieurs autres.

Présentement, grâce à la collaboration de Mackenzie Media, La Société a atteint son premier objectif : produire une programmation communautaire pour une télévision communautaire.

Cependant, elle a encore beaucoup à faire. Premièrement, elle veut s'établir sur des bases solides. Dans ce but, elle tiendra d'ici quelques semaines une première Assemblée générale annuelle où elle espère accueillir un très grand nombre de participants et de participantes qui accepteront de devenir membres de La Société. En plus du membership individuel, elle veut encourager les organismes du milieu à s'impliquer parce que la télécommunautaire ça se fait avec la communauté. D'un autre côté, La Société a approché les différents gouvernements, municipal, territorial et fédéral, pour obtenir un appui financier qui lui permettrait de se développer davantage. La Société n'a cependant pas attendu sa première diffusion pour démontrer sa valeur et son dynamisme. La semaine dernière, elle acceptait de fournir à l'émission Midday, de CBC, une copie de son enregistrement du Midnight Sin.

L'automne dernier, elle participait à la première «Rencontre internationale de la télévision communautaire» qui se tenait à Pointe-au-Pic, au Québec, grâce à un appui financier du gouvernement québécois.La Société cherchera, à très court terme, à s'assurer une permanence et à engager un personnel par l'entremise du programme de développement de l'emploi du gouvernement fédéral.

Cette volonté repose sur deux objectifs poursuivis par La Société, soit fournir de la formation aux résidents-es de Yellowknife intéressés-es à se familiariser avec les technologies que sont la télévision et le vidéo et, par la suite, mettre en place une équipe de production permanente qui prendra en charge la production de La Société.

En terminant, La Société de télévision communautaire des T.N.-O. tient à remercier monsieur Ron Williams, de Mackenzie Media, pour la confiance qu'il nous accorde, à Jean-François Pitre, de Pido Productions, pour sa collaboration, ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à cette première réalisation de télévision communautaire. Elle rappelle également que cette première production sera diffusée à tous les soirs à 18h du 18 au 22 février. Pour de plus amples renseignements: Jean-Luc Thibault, président de La Société de télévision communautaire des T.N.-O. téléphone: 920-2919

Les Elles-TéNOises

Échange à la fortune du pot

C'est dans une atmosphère de complicité que se sont retrouvées les Elles-TéNOises de Yellowknife dans le cadre d'un souper à la fortune du pot, au *United Church* de Yellowknife, le 8 février dernier. Ces dames avaient plusieurs raisons de se réjouir : en premier lieu, la soirée a été l'occasion de retrouvailles pour beaucoup d'entre elles qui ne se voient qu'à l'occasion de ce genre d'activités. En deuxième lieu, les Elles TéNOises de Yk ont manifesté leur volonté de continuer à participer aux activités du comité. Mieux encore, la relève est assurée. Geneviève Harvey, arrivée dans les T.N.-O. en juillet dernier et traductrice à l'emploi du ministère de la Culture et des Communications, a accepté d'assumer la coordination du comité. À ce titre, elle représentera les Elles TéNOises au Conseil d'administration de l'Association Franco-Culturelle de Yellowknife et au Comité territorial des femmes.

Geneviève Harvey

Au cours de cette soirée animée par la dynamique Diane Mahoney, anciennement agente de développement à la Fédération Franco-TéNOise et nouvelle organisatrice communautaire pour le compte du Conseil consultatif de la condition féminine des T.N.-O., les participantes ont esquissé le programme d'activités pour l'année 1991-1992.

Elles ont convenu de se rencontrer quatre fois pendant l'année, dont à deux occasions cet été dans le cadre de B.B.Q. Les deux autres activités prévues consistent à inviter à l'automne prochain une conférencière dont l'engagement dans le dossier de la condition de la femme est reconnue, et l'autre à inviter pour mars 1992 une artiste-chansonnière.



Effritement des Métis

Frustrée par une «pauvre représentation de la part de leurs *leaders* métis», la section 55, porte-parole d'un millier de Métis de Yellowknife, veut se séparer de l'Association des Métis(ses) des T.N.-O. Le président local, Clem Paul, a déclaré en conférence de presse que le conseil d'administration discuterait du retrait lors d'une assemblée spéciale qui aurait lieu au moment où nous bouclons cette édition (le 13 février). Gary Bohnet, le président de l'association territoriale, s'est dit non surpris par l'événement.

Effectivement, M. Paul a toujours pensé qu'il était ridicule de négocier une revendication territoriale métisse séparée avec le gouvernement fédéral.

Ce que sa section et lui souhaitent, c'est mettre au point une solution «autonome» pour les Métis de Yellowknife, et parler d'autonomie politique avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

L'interdiction est levée

Dans l'attente du règlement de la revendication territoriale totale des Dénés et des Métis, les terres dans la région au nord du Grand Lac des Esclaves ne pouvaient être jalonnées. Cette interdiction est maintenant levée. «Le 7 novembre 1990, j'annonçais que nous acceptions le fait que la revendication totale avait été rejetée par les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-Ouest et que je serais prêt à négocier des règlements avec les régions qui avaient accepté l'entente finale signée par nos négociateurs. À ce moment-là, j'avais prolongé la période d'interdiction de jalonner dans la région située au nord du Grand lac des Esclaves jusqu'à la fin de janvier 1991. Deux régions, celle du Delta et celle du Sahtu, ont accepté de parachever une revendication fondée sur l'entente négociée avec les Dénés ■ les Métis; la région au nord du Grand lac des Esclaves a refusé. Nous sommes donc retournés au point où nous en étions avant que les négociations des revendications commencent. *Étant donné ces circonstances,* j'ai conclu qu'il n'était pas justifié de prolonger l'interdiction de jalonner», a indiqué le ministre Tom Siddon.

Porter la ceinture

Le ministère des Transports des T.N.-O. vient de mettre sur pied un nouveau club pour les victimes de la route. Tous les résidents des Territoires dont le port de ceinture de sécurité a aidé à réduire les blessures corporelles lors d'un accident de la route peuvent devenir membres du club. Ces membres auront leurs noms gravés sur une plaque et recevront un certificat et une insigne du club. Un sondage effectué parmi les 9 100 automobilistes des Territoires a révélé que seulement 39% des conducteurs portaient leur ceinture de sécurité, alors que le pourcentage national est de 80%. À Yellowknife, 49% des automobilistes portent leur ceinture de sécurité. À Fort Smith, ce pourcentage est de 38%. À Hay River, il tombe à 23%.

Les fran

Thème du mo

La m

Les gagnants

Lisa, maternelle, É
André, 1ière, É
Laila Adam, 2 ièm
Kayley Ayalut, 3 iè
Darcy Rust, 4 ième
Ian Chow, 5 ième,
Kristen, 5 ième ann
Kathy Lépine, 6
Shona Miller, 7 ■ 8 ième

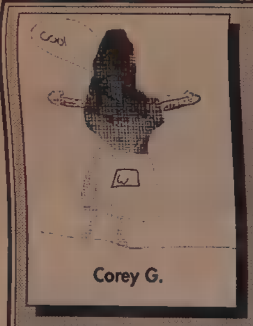
Prix des g

1ère à 3ième
tee-sh
4ième à 8
montres

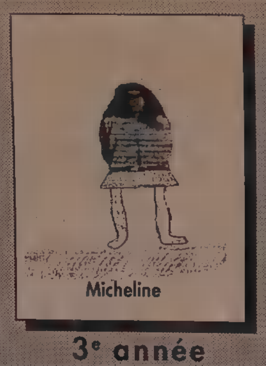
Les touts-petits ont dessiné un hab
utilisant du coloriage et des coup
juge d'après les travaux de nos
maternelle, de 1e, 2e, 3e, année, la
élégance, confort, e



Maternelle et 1ère année











3e année



5 e année



co-pages

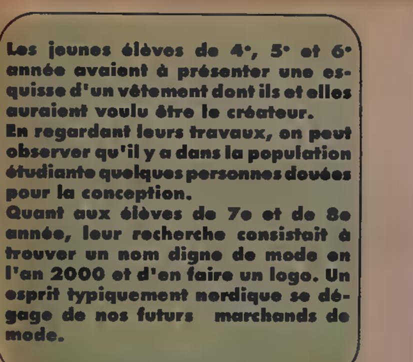
is de février :

ode

s du mois
ole Allain St-Cyr
cole Allurut
, Mildred Hall
me, Mildred Hall
Harry Camsell
Ecole St-Joseph
ee, J.H. Sissons
ème, J.B. Tyrell
nnée, W. MacDonald

agnants
année :
rts
ième :
sport

it typique de l'an 2 000 en ures de journaux. Si on en copains et nos copines de mode va continuer à allier t originalité.



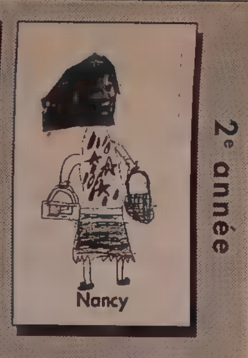
Les jeunes élèves de 4e, 5e et 6e année avaient à présenter une esquisse d'un vêtement dont ils et elles auraient voulu être le créateur. En regardant leurs travaux, on peut observer qu'il y a dans la population étudiante quelques personnes douées pour la conception. Quant aux élèves de 7e et de 8e année, leur recherche consistait à trouver un nom digne de mode en l'an 2000 et d'en faire un logo. Un esprit typiquement nordique se dégage de nos futurs marchands de mode.

René L.

Ivan S.



Laila A.

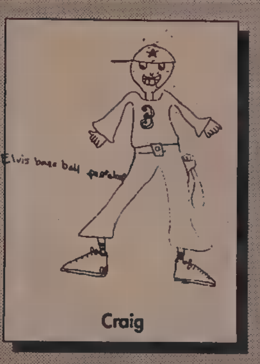


Nancy

2e année



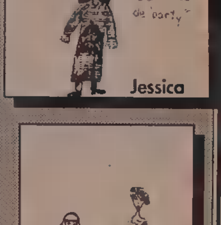
Geneviève



Craig



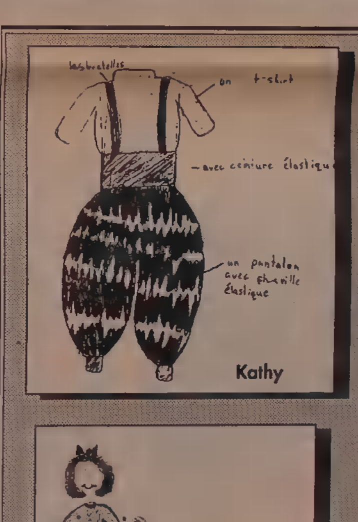
Darcy



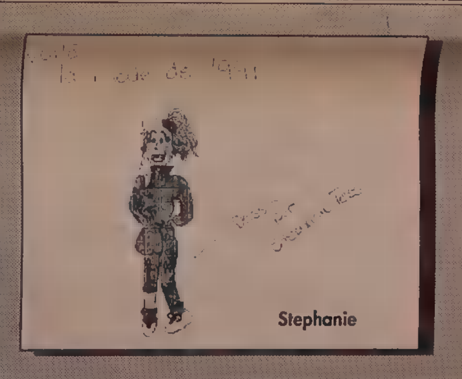
Jessica

Ora W.-S.

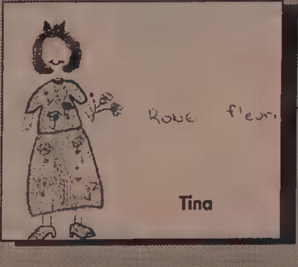
4e année



Kathy

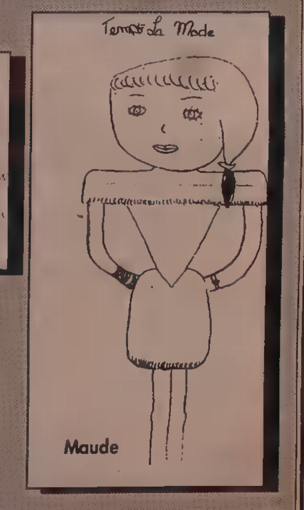


Stephanie

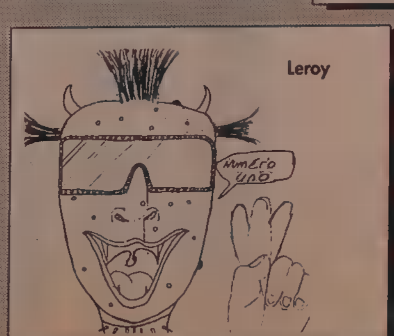


Tina

Donna

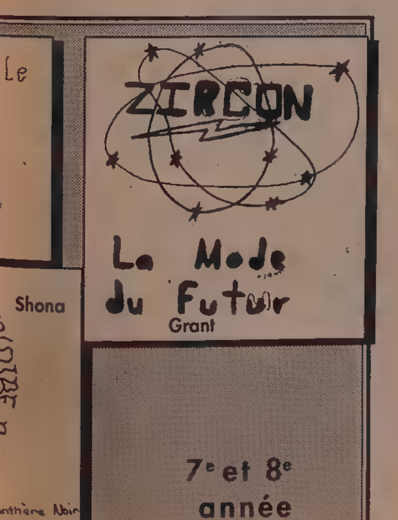


Maude



Leroy

6e année



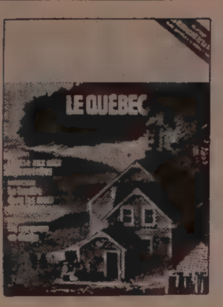
Shona

Grant

7e et 8e année

LE PLAISIR DE LIRE

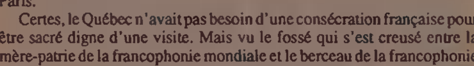
Un regard français sur la maturité du Québec



Géo

Mensuel, octobre 1990

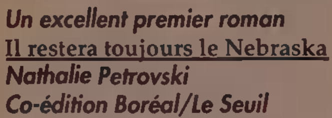
Une fois de plus, il se confirme que l'émancipation du Québec réveille la presse française. La prestigieuse revue *Géo* a consacré, dans son numéro d'octobre dernier, un dossier de plus de 60 pages - et corrélativement sa une - à la «grande province qui deviendra peut-être un petit État». Ce magazine haut de gamme de l'exotisme tresse donc des lauriers à la Belle Province, en pleine maturité «touristique», notamment. L'histoire, la culture, la politique, et la nature sont au cœur de ce portrait, appuyé par des photos éblouissantes, conformément à la vocation de ce mensuel de Paris.



Certes, le Québec n'avait pas besoin d'une consécration française pour être sacré digne d'une visite. Mais vu le fossé qui s'est creusé entre la mère-patrie de la francophonie mondiale et le berceau de la francophonie canadienne depuis l'abandon de l'un par l'autre, il était sain de dépoussiérer l'image du Québec telle qu'elle a été entretenue dans le public français. «Ma cabane au Canada», c'est de l'histoire révolue. Place au Québec des gratte-ciel et ... des territoires amérindiens.

Denise Bombardier, Louis Caron, et Bernard Clavel ont prêté main forte à la réalisation de ce *Géo* spécial Québec. C'est dire si le magazine français a fait le maximum pour éviter de tomber dans le piège d'un langage prétentieux, condescendant, et/ou ethnocentrique aux «cousins d'Amérique».

Un excellent premier roman



Il restera toujours le Nebraska

Nathalie Petrovski

Co-édition Boréal/Le Seuil

Le premier roman de Nathalie Petrovski a suscité avant même sa parution toutes sortes de commentaires.

On se rappellera que cette journaliste vedette du Québec a passé quelque temps à New-York pour écrire ce premier roman et qu'elle a avoué avoir eu beucoup de mal à accoucher de son premier ouvrage de fiction.

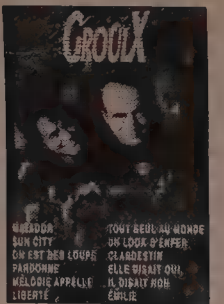
Quoi qu'il en soit, le jeu en valait la chandelle pour elle. Son roman est de ceux qu'on lit d'une traite, avec plaisir et intérêt. Elle réussit même à établir dans son intrigue un élément de *«suspense»* qui nous tient en haleine jusqu'à la fin.

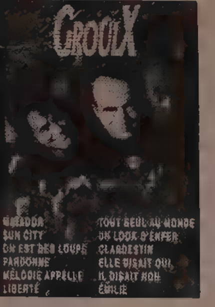
Le roman est le recit d'une fille moderne, aux idées et aux motivations toujours pas très claires mais qui n'hésite pas malgré tout à faire l'expérience des sentiments profonds dont l'être humain est capable. Alice, son personnage principal est sympatique, même si elle aime choquer et le fait délibéremment. Tout au long de ce roman, nous voyageons entre la vie contemporaine d'Alice et son enfance, qui nous fait comprendre pourquoi Alice est si intense. Un livre à lire, assurément.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Pour amateurs de musique dansante





GroulX

Producteur : André Di Cesare

Distribution : Select

Y'a le jeu de la finance
Et les magouilles de la politique
Ceux qui rêvent en silence
D'autres font de la musique
Entre les rockers
Et les caïds d'la romance
Les assassins du cœur
Et les parrains de la danse
Nous, on se fait les dents
La voix sur des guitares

Ces paroles illustrent bien l'esprit de l'album des frères Groulx. À l'écoute, on constate que les amateurs de musique dansante sont le public-cible. De *Sun City* à *Elle disait «oui», il disait «non»*, en passant par *On est des loups*, le pari est réussi.

Cela dit, nous émettons beaucoup plus de réserves en ce qui concerne les *slows* (*Pardonne*, *Mélodie appelle*, *Tout seul au monde*), lesquels manquent d'imagination. *Matador* est l'exception qui confirme la règle.

À travers les textes, le duo masculin ne peut s'empêcher d'être à contre-courant en célébrant la femme fatale, d'un côté, et la sentimentalité, de l'autre.

Une découverte surprenante

Ange animal

Dan Bigras

Direction artistique, réalisation et production: Marc Desjardins

1990

Il arrive qu'on tombe par hasard sur un album qui surprend comme un cadeau. L'album *Ange animal* de Dan Bigras se classe dans cette catégorie. Les textes, dont deux proviennent de Gilbert Langevin, sont d'une grande qualité poétique. L'album débute d'ailleurs par une chanson de Jacques Brel, *Voir un ami pleurer*, que Dan Bigras livre d'une façon très personnelle mais également très efficace. Dan Bigras signe la plupart des textes et de la musique avec Marc Desjardins. La direction musicale de Jean-Pierre Limoges est d'un grand calibre. La grande variété des instruments et des styles contribuent beaucoup à la qualité de l'album. Comme le souligne le producteur, Marc Desjardins, cet album est le projet intime de trois hommes, Dan Bigras, Jean-Pierre Limoges et Marc Desjardins.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les anglicismes

Quelques exemples de certains angicismes que nous utilisons couramment dans le langage quotidien sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

À l'heure de l'apéritif

Cocktail

Des puristes ont voulu imposer l'orthographe *«coquetel»* pour **cocktail**, s'imaginant que c'était un mot nouveau, alors qu'il apparaissait pour la première fois aux environs de 1750! Il faut donc continuer à écrire et à dire **cocktail**.

Par contre, au lieu d'aller au *cocktail lounge*, rendez-vous plutôt au **bar-salon** ou, tout simplement, au **bar**, puisque on sert les consommations à la fois au **bar** et dans la salle où se trouvent généralement des fauteuils plus confortables.

Pas plus que **cocktail**, le mot *shaker* ne se traduit.

Et, puisque nous y sommes, sachons que **barman** ne se traduit pas non plus. Le français emploie ce mot depuis environ un siècle. On écrit un **barman**, des **barmen**, une **barmaid**, des **barmaids**.

Bienvenue

On peut dire : Vous êtes le **bienvenu** à cette réunion.
Chère Maryse, vous êtes toujours la **bienvenue**.

Mais c'est de commettre un anglicisme que de répondre *bienvenue* à quelqu'un qui vous remercie.

En français, on dit plutôt : **Merci bien ou il n'y a pas de quoi** à la place de *bienvenue*.

Voici quelques autres suggestions : **à votre service, à votre disposition, il n'y a pas de quoi, c'est un plaisir, ce n'est rien, je vous en prie, de rien.**

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec





S.O.S. Emplois

Saviez-vous que vous pouvez vous renseigner par téléphone sur les plus récentes perspectives d'emploi dans la fonction publique territoriale? Si vous êtes autochtone, une femme, une personne handicapée ou si vous avez vécu plus de la moitié de votre vie aux T.N.-O., vous pourriez bénéficiez de l'embauche préférentielle. Vous pouvez

Aller de l'avant Grâce au Plan d'action Positive

en composant le numéro de la ligne S.O.S. EMPLOIS de votre région pour obtenir une liste des dernières possibilités dans ce domaine.

Région de Yellowknife: (403) 920-3100

Région de Keewatin: (819) 645-2226

Région de Fort Smith: (403) 872-5627

Région de Kitikmeot: (403) 983-5627

Région de Inuvik: (403) 979-3956

Région de Baffin: (819) 979-4680





Géologue, archives

21 430 $ - 41 680 $
Affaires indiennes et du Nord
Yellowknife (T. du N.-O.)

Votre défi

Votre mandat consistera à diriger les activités techniques des archives géologiques de la division de géologie des Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, vous effectuerez la maintenance de la base de données GEOSCAN et assurerez la liaison avec des comités divers et le service de dessin, en plus d'aider les utilisateurs et de les diriger vers les sources appropriées. Nous compterons aussi sur vous pour étudier des cartes et des rapports, compiler des statistiques et seconder les chercheurs sur le terrain.

Vos compétences

Pour postuler, vous devez posséder un diplôme universitaire spécialisé en sciences de la terre. Vous devez, en outre, avoir de l'expérience en utilisation d'un ordinateur, de même qu'en préparation de rapports et de cartes. Une bonne connaissance de l'anglais et un permis de conduire valide sont essentiels.

Ce poste temporaire, qui prendra fin le 30 avril 1992, est accompagné d'une excellente gamme d'avantages sociaux, notamment une indemnité de logement et d'isolement.

Si ce défi vous intéresse, acheminez votre curriculum vitae ou votre demande d'emploi d'ici **le 22 février 1991**, en prenant soin d'indiquer le numéro de référence ***62-1055-W8F***, à **Laurette Sylvain, agente de ressourcement, Direction des programmes de dotation, Commission de la fonction publique du Canada, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3. Tél. : (403) 495-6148.**

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

Les renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CFP/P-PU-040.

This information is available in English. Canada

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Daniel Norris, un an après sa nomination

Un Commissaire bonhomme et optimiste

Cela fait déjà un an que Daniel Norris est Commissaire des T.N.-O. Mais qui est exactement ce personnage qui pond un discours sur le trône de l'Assemblée législative à l'ouverture de chaque session ?

Dominique Claudon

Nommé le 2 octobre 1989 Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, Daniel Norris ne semble pas avoir changé : il demeure un homme réservé, accessible et serein.

M. Norris est un septentrional «pure laine». Ce Métis est né dans le poste de traite que ses parents avaient établi dans la région d'Inuvik en 1932. Plusieurs années plus tard, la famille s'installe à Aklavik. Alors, en se remémorant son passé, il se dit fier d'avoir grandi parmi les Autochtones, Dénés et Inuit, du Delta du Mackenzie.

S'il a fréquenté l'école primaire dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est en Alberta qu'il a suivi des études secondaires. Il est diplômé en gestion.

Ses premiers pas dans la vie active, il les doit aux Services de l'aviation d'Aklavik. Il obtient sa licence de pilote d'avion privé, mais doit se résigner à mettre de côté sa vocation d'aviateur civil à cause de problèmes oculaires.

Il rejoint l'équipe du ministère fédéral des Affaires indiennes et des Ressources naturelles; peu de temps après, on lui demande de la prendre en charge.

De 1969 à 1972, il a une fonction d'assistant spécial du Directeur régional à Inuvik. Dix ans plus tard, il sert en qualité de Surintendant de la fonction publique.

Sa compétence de gestionnaire lui vaut de devenir adjoint du Directeur régional entre 1982 et 1985, avant d'être propulsé au poste de son patron pour les quatre années suivantes. Pendant cette dernière période, il a eu également la responsabilité de présider le Conseil régional de la santé d'Inuvik.

Connaissant bien l'ouest des T.N.-O., Daniel Norris a profité de sa première année au poste de Commissaire pour rendre visite en priorité aux communautés de l'Arctique de l'Est. «Maintenant, j'ai une vision globale des Territoires», constate-t-il, avant d'ajouter : «cela m'a fait prendre conscience de l'immensité de notre juridiction».



En dehors de l'affaire Bourassa, il n'a pas eu en main de dossier délicat. «J'ai eu à m'occuper de choses plutôt plaisantes, comme les remises de prix du Commissaire».

À l'Assemblée législative, il aime ouvrir la session, observer les procédures et la progression des travaux. «Ma fonction n'est pas de garder un œil sur les institutions parlementaire et gouvernementale, mais de travailler de concert avec elles», fait-il remarquer. En théorie, le Commissaire est au sommet de la pyramide politico-administrative territoriale. En pratique, c'est l'Assemblée législative qui exerce le pouvoir qui est dévolu à ce fonctionnaire fédéral. Si rien n'oblige le Commissaire à accepter les décisions de l'exécutif, Daniel Norris a pour habitude de donner son aval.

Par la volonté de l'État, il est une sorte de trait d'union entre les instances fédérales et territoriales. À ceux et celles qui pensent qu'Ottawa a une fâcheuse tendance à oublier le Nord, il donne une version qui se veut mieux fondée : «j'ai beaucoup de contacts avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord ; quant au chef du gouvernement et aux ministres, ils font un excellent travail de coopération avec leurs homologues du fédéral».

La politique, dans les T.N.-O., traverse une période très intéressante, sinon exaltante, selon lui.

Face à la complète reformulation du problème des revendications territoriales, il est ravi de constater que celles-ci ont quand même pu être «sauvées dans une certaine mesure», à travers la négociation sur une base régionale.

Des hauts et des bas, il y en a également sur le plan socio-économique.

Le Commissaire cite l'exemple des compagnies qui ont quitté du jour au lendemain la mer de Beaufort, laissant derrière elles des habitants «sans le revenu qu'ils auraient normalement eu si elles étaient restées».



Avis public

Lors de la huitième session de la Onzième Assemblée législative, débutant le 13 février 1991 à Yellowknife, le gouvernement des T.N.-O. se propose de présenter des modifications aux lois suivantes:

Titre des lois	Ministre responsable
Loi sur les chaudières et les appareils à pression	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur l'Association des comptables généraux licenciés	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur la protection de l'environnement	L'hon. Titus Allooloo
Loi sur la gestion des finances publiques	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur les assurances	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur les normes du travail	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur les boissons alcoolisées	L'hon. Tom Butters
Loi sur le mariage	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur les médecins	L'hon. Nellie Cournoyea
Loi sur les véhicules automobiles	L'hon. Gordon Wray
Loi sur la Société d'énergie des T.N.-O.	L'hon. Nellie Cournoyea
Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier	L'hon. Tom Butters
Loi sur la fonction publique	L'hon. Stephen Kakfwi
Loi sur les entreprises d'utilité publique	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur l'exécution réciproque des jugements	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur les conseils régionaux et tribaux	L'hon. Dennis Patterson
Loi sur les fonds renouvelables	L'hon. Tom Butters
Le gouvernement se propose également de déposer les projets de loi suivants :	
Loi sur l'adoption de la version française des lois et des textes réglementaires	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur la commercialisation des produits agricoles	L'hon. Gordon Wray
Loi de crédits de 1991-1992	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur les ventes en bloc	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur le ministère de la Justice	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur les fonds renouvelables de l'Expo 1992*	L'hon. Gordon Wray
Loi sur les serruriers, les gardiens et tout autre emploi relatif à la sécurité*	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi autorisant des prêts*	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur la sécurité dans les mines	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur la Société de crédit commercial	L'hon. Gordon Wray
Loi corrective (langues officielles)	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi nº 2 de 1990-1991 sur les crédits supplémentaires	L'hon. Michael A. Ballantyne
Loi sur le tourisme	L'hon. Gordon Wray
Loi sur la conservation de la faune	L'hon. Titus Allooloo
Loi de 1991 sur la radiation d'actifs et de crédits	L'hon. Michael A. Ballantyne
À titre d'information publique, le gouvernement se propose de déposer les projets de loi suivants :	
Loi sur les tutelles*	L'hon. Jeannie Marie-Jewell
Loi sur les sûretés mobilières*	L'hon. Michael A. Ballantyne

*Traduction libre

Arctique de l'Est

Marje Lalonde

Une grande aventurière

Kim Ouellette

IQALUIT- Le passage dans le Nord pour les gens du Sud est généralement de courte durée, surtout dans l'Est des Territoires du Nord-Ouest. Bien entendu, il y a des exceptions comme Marje Lalonde qui est arrivée dans les Territoires en 1967 et qui n'a pas envie de partir. «Ma vie est ici et j'ai bien l'intention de mourir ici», dit-elle.

Son aventure dans le Nord a débuté à Uranium City dans l'Ouest. «J'habitais à Québec avec mon mari à cette époque où nous avions un motel. Un jour, je vois une offre d'emploi en comptabilité pour Uranium City. J'ai postulé et on m'a engagé», raconte Mme Lalonde.

Le couple a donc plié bagage et est parti du Québec pour ne plus jamais y revenir, sauf pour les vacances. «Le plus drôle est qu'on s'était dit qu'on partait pour une période d'un an ou deux», confie Mme Lalonde en riant.

Originaire de la Gaspésie, Madame Lalonde est également vétérante de la Corporation des Femmes de l'Armée canadienne. Elle a même été plusieurs années à être [illegible] seule femme membre de la Légion canadienne à Iqaluit. Même si son expérience avec l'armée lui a fait voir tout le Canada, c'est dans le Grand Nord qu'elle a trouvé son nid.

Après Uranium City, Madame Lalonde aura vécu à Hay River, Yellowknife, Norman Wells, et la vallée du MacKenzie avant de venir s'établir à Iqaluit en 1973. «J'ai travaillé comme cuisinière en chef au Frobisher Inn, j'ai également travaillé dans le département d'éducation au gouvernement des T.N.-O. ainsi qu'à l'hôpital où j'ai pris ma retraite. J'ai bien aimé mon expérience avec le gouvernement car j'ai pu visiter tous les villages de l'Arctique de l'Est. J'aime tellement voyager qu'il m'est même arrivé de prendre un nouvel emploi pour pouvoir visiter d'autres lieux», raconte la sympathique dame.

En août prochain, Mme Lalonde célèbrera ses 24 ans comme résidente des T.N.-O. Plusieurs gens se demandent pourquoi quelqu'un voudrait demeurer dans le Nord pour toujours. Les raisons sont simples aux yeux de Mme Lalonde. «La vie est beaucoup plus simple ici, dit-elle. On a pas peur de sortir dans les rues le soir. L'ambiance est meilleure et on ne connaît pas le stress du Sud. Ma soeur est revenue s'établir ici pour les mêmes raisons d'ailleurs».



Si on parle de regrets, Mme Lalonde n'en a pas. Il y a cependant quelques petites choses qui lui manquent. «La chose qui me manque réellement, c'est de ne pas être capable de planter un arbre, une plante ou des légumes et de les voir pousser. J'aimais bien le jardinage et c'est probablement [illegible] seule chose qui me manque vraiment. Il n'y a aucune végétation», avoue-t-elle.

Si elle n'a pas pu voir un arbre pousser, elle a quand même vu les enfants grandir. «C'est comme ma famille, les enfants qui fréquentaient l'école au moment où je suis arrivée sont aujourd'hui mariés et ont des enfants».

Mme Lalonde aurait bien pu choisir un autre endroit pour prendre sa retraite mais elle explique:«Ma situation m'aurait permis d'aller vivre n'importe où, en Floride et même en Europe, mais non je préfère le Nord. C'est ici chez moi et c'est ici où je me sens bien. Mon fils Marc est également installé ici et je n'en demande pas plus».

Il est d'une grande beauté de voir toute l'admiration que possède Mme Lalonde pour le Grand Nord Canadien. «C'est certain qu'Iqaluit a changé depuis 1973. Aujourd'hui, il y a plus de racisme et les contacts sont moins personnels étant donné la création de plusieurs cliques et l'augmentation de la population. Il ne faut cependant pas oublier qu'il y a du bon et du mauvais dans chaque culture. J'aime vivre ici car moi, je ne suis pas raciste et c'est bien de voir une communauté comme Iqaluit s'en sortir sans problèmes de guerre», ajoute Mme Lalonde.

Si elle pouvait changer quelque chose pour améliorer son mode de vie dans le Nord, ce serait au niveau de l'alimentation. «C'est très cher ici pour se nourrir. Il devrait exister un genre de subvention du gouvernement qui paierait une bonne partie du cargo pour la nourriture qu'achètent les commerçants.

«De cette façon, ils pourraient nous la vendre à un prix un peu plus raisonnable», suggère-t-elle.

Malgré toutes ces années passées dans les T.N.-O., Mme Lalonde a quand même réussi à conserver sa langue maternelle qu'est le français. «J'en ai perdu beaucoup, mais je continue à le parler régulièrement», raconte-t-elle.

Mme Lalonde est heureuse et pleine de vie. Il lui arrive même encore de partir en randonnée pédestre et d'aller faire du camping. Elle adore la nature du Nord et n'en démontre pas moins que de la fierté pour son coin de pays.

«Vous savez, je n'ai peut-être qu'un petit regret», ajoute Mme Lalonde, «je n'ai jamais pu apprendre à parler l'Inuktitut après toutes ces années. Je connais l'allemand et le latin, mais pour une raison que j'ignore, l'Inuktitut ne m'est jamais rentré dans la tête». Peut-être parviendra-t-elle enfin à se concentrer sur cette langue maintenant qu'elle est à la retraite.

****

Arctique de l'Est

Le club social de Bell joue au curling

Kim Ouellette

IQALUIT - Une cinquantaine de personnes ont participé au tournoi de curling organisé par le Club social de Bell Canada le 2 février dernier. Pour la majorité des participants, c'était une première expérience de ce sport, ce qui a rendu l'événement encore plus agréable.

Le Club social de Bell Canada est un regroupement d'employés dont le but est d'organiser des activités afin de leur permettre de socialiser à l'extérieur du bureau. La plupart du temps, chaque membre a droit à un invité pour les activités, ce qui était le cas pour le tournoi de curling.

Les équipes ont donc été choisies au hasard afin de créer un esprit de camaraderie et de bien mêler les joueurs experts avec les débutants. C'est dans un aréna nouvellement construit qu'ont débuté les compétitions en ce samedi matin.

Le gérant de l'aréna, M. Bernie Gallagher, compte faire de ce sport une activité aussi populaire à Iqaluit qu'au Nouveau-Brunswick. En effet, selon ses dires, les étudiants des universités de cette province pratiquent le curling en moyenne trois fois par semaine, et ce, même dans les plus petites communautés.

Les participants ont vraiment démontré leur enthousiasme face à ce sport d'équipe. Plusieurs ont même exprimé leur désir de répéter l'événement dans un proche avenir. À la fin de la journée, on a pu couronner les champions dans trois classes différentes:

Classe A: Sherri Dubeau, Maggie Gagné, Allan Kingdom et Marco Dubeau.

Classe B: Richard Desjardins, Colette Demers, Yvon Blanchette et Guy-Ugo Blanchette.

Classe C: Alain Noel, Marcel Dubeau, Daniel, Nicole et Véronique Binette.



Noel Comtois élu secrétaire

Kim Ouellette

IQALUIT - À la suite du départ de M. Charles Drapeau, le comité exécutif de l'Association francophone d'Iqaluit se composait de seulement deux membres, soit Mmes Myriam Alizé, vice-présidente, et de Josée Tremblay, secrétaire-trésorière.

Afin d'éviter la surcharge de travail chez ces bénévoles, M. Noel



Comtois a été élu secrétaire lors d'une récente réunion du comité administratif. La présidence est assurée maintenant par Myriam Alizé et Josée Tremblay s'occupera dorénavant de la trésorerie de l'Association.

Le projet de loi sur l'avortement est battu

L'avortement n'est pas un acte criminel

Ottawa (APF) - Ottawa a décidé de baisser pavillon devant la controverse que suscite le débat sur l'avortement au pays, à la suite du rejet par le Sénat de son projet de loi C-43, qui visait à combler un vide juridique en recriminalisant l'avortement.

Divisés sur la question comme tous les Canadiens, la moitié des sénateurs ont voté en faveur du projet de loi, et l'autre moitié contre. Selon les règlements du Sénat, une égalité des votes entraîne automatiquement le rejet d'un projet de loi.

Le projet de loi sur l'avortement avait pour but de combler un vide juridique depuis que la Cour suprême avait statué, il y a près de trois ans, que l'ancienne loi sur l'avortemen était inconstitutionnelle parce qu'elle n'assurait pas le droit de la femme à la sécurité de sa personne.

Le projet de loi autorisait l'avortement si le médecin concluait que la vie ou la santé physique, mentale ou psychologique de sa patiente était en danger. Le projet reposait sur le principe qu'il ne devait pas y avoir d'obstacles inéquitables ou inutiles à l'avortement légal, considéré comme un acte médical. Il rendait *toutefois passible d'un emprisonnement* de deux ans quiconque provoquait un avortement sans que la vie ou la santé de la femme soit en danger.

Les partisans de l'avortement ne pouvaient accepter que cet acte médical soit criminalisé à nouveau. Les médecins se voyaient déjà devant les tribunaux.

Et les partisans de la vie trouvaient que la loi n'était pas assez sévère. Le rejet du projet de loi fait en sorte que l'avortement est toujours légal, pour la simple raison que le vide juridique n'est toujours pas comblé.

Les médecins canadiens qui risquaient le plus dans cette affaire, «félicitent et remercient» les membres du Sénat pour avoir rejeté le projet de loi C-43. Selon l'Association médicale canadienne «l'avortement est un acte médical. La décision de procéder à un avortement devrait être une décision confidentielle prise entre la patiente et son médecin».

Guerre du Golfe

Des répercussions pour l'atmosphère des T.N.-O.

Gilles Brien

Chronique météo

La guerre du Golfe a tellement envahi l'actualité quotidienne qu'on nous donne maintenant à la radio le matin, le couvert nuageux à Bagdad et les prévisions météorologiques pour l'Irak! Comme toujours en temps de guerre, l'information météorologique prend la vedette et occupe une place de premier plan dans les opérations militaires comme l'a si bien démontré le général Powell, commandant en chef des forces américaines, pointant du doigt une carte météorologique de la région du Golfe, à [redacted] télé dès [redacted] première semaine du conflit.

Peu de gens se rappelent que lors de la Seconde guerre mondiale les bulletins météo étaient gardés secrets et n'étaient pas diffusés à la radio. Les prévisions météorologiques constituaient alors des renseignements stratégiques qui devaient être protégés afin de ne pas fournir à l'ennemi de l'information qu'il pourrait utiliser à son avantage. Pour les opérations aériennes, il était absolument nécessaire de connaître et de pouvoir prévoir à court terme les conditions nuageuses de la région que l'on se proposait de bombarder.

En considérant la menace chimique qui pèse actuellement sur les forces de la Coalition internationale, il sera de toute importance de pouvoir connaître les vents et les conditions météo en cas d'attaques.

À l'heure où toute l'attention est fixée sur les opérations militaires sur le terrain, les répercussions environnementales de ce conflit se font déjà sentir dans cette partie du globe. Déversements de pétrole brut dans le Golfe, contamination des sols par des agents chimiques et les incendies de centrales nucléaires, pollution de l'air par la fumée des puits kowétiens en feu, les conséquences désastreuses sur l'environnement de cette partie du globe sont déjà énormes et irréversibles.

Bien que les Territoires du Nord-Ouest se situent à plus de 6 000 kilomètres du Golfe Persique, il n'est pas certain que les régions nordiques du Canada soit à l'abri de toute répercussion atmosphérique résultant de cette guerre. En effet, au nombre des pires scénarios envisagés par les experts militaires et civils figure l'hypothèse que les Iraniens aient miné plusieurs centaines de puits de pétrole au Koweït. Les incendies qui pourraient être déclenchés alors déverseraient dans l'atmosphère des quantités énormes de fumées noires et de suies, contenant beaucoup de gaz carbonique, et susceptibles de s'étendre et d'affecter les hautes couches de l'atmosphère terrestre en très peu de temps.

Quand on réalise que les Terres de Baffin ont été une des premières région du pays à être touchée et celle la plus affectée par les retombées radio-actives de Tchernobyl en 1987, on peut alors constater la grande fragilité du climat et de l'atmosphère des T.N.-O.

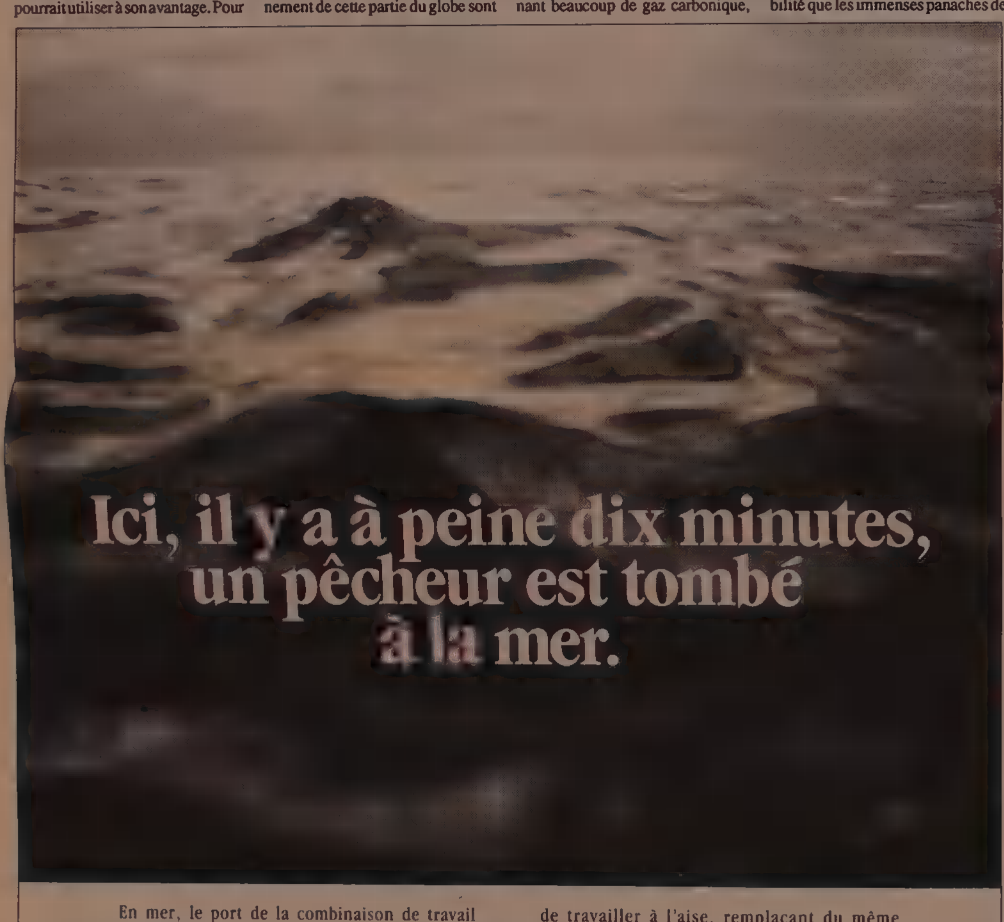
En effet, aux latitudes des Territoires, les grands courants d'airs qui soufflent très haut de l'Ouest, en Amérique du Nord, tournent graduellement à l'Est, permettant ainsi aux émanations atmosphériques de l'Europe et de l'U.R.S.S. de pouvoir voyager vers le nord du Canada.

La région du golfe se retrouve à plus de 3 000 kilomètres au sud de la latitude de Tchernobyl. Est-ce une assurance suffisante contre la possibilité que les immenses panaches de fumée noires crachées par des centaines de puits de pétrole en flammes, sans répit pendant des semaines, puissent remonter vers le Nord et emprunter ces vents d'est aux hautes latitudes polaires pour finalement échouer au-dessus des T.N.-O.

Actuellement, il est impossible de l'affirmer mais déjà les experts scientifiques européens et américains se penchent sur ces questions vitales pour l'environnement de la planète.

Si des centrales nucléaires bombardées en Irak contenaient des quantités significatives de déchets atomiques et si les puits de pétroles flambaient pendant plusieurs mois, les polluants chimiques [redacted] radioactifs produits pourraient se propager plus haut dans l'atmosphère, et s'incruster dans cette couche très stable que constitue la stratosphère.

Ce qu'on l'on craint le plus, c'est que le rejet dans l'atmosphère de millions de tonnes de gaz carbonique produites par la combustion de nappes et de puits de pétrole à grande échelle augmentent et accélèrent l'effet de serre à l'échelle planétaire. Désormais, par l'amplitude des moyens utilisés par les hommes pour faire la guerre, les victimes et les dommages ne se compteront pas uniquement sur les fronts militaires mais aussi sur le front écologique.



Nouvelle réglementation fédérale

De 1 500 à 3 000 nouveaux postes bilingues

Ottawa(APF): Le gouvernement fédéral se défend bien de vouloir imposer des services fédéraux bilingues partout au pays avec sa réglementation sur le service au public en français et en anglais.

Le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, a été très clair sur le sujet lors de sa présentation devant le comité mixte sur les langues officielles qui se penche sur l'avant-projet de règlements portant sur [redacted] langue de service.

«Dans un bureau tenu d'offrir ses services dans les deux langues officielles, seuls certains employés devront être bilingues, en nombre suffisant, pour assurer le service à la clientèle de [redacted] minorité».

Le ministre Loiselle n'a d'ailleurs pas l'intention de réglementer la langue de travail, ni la participation équitable des Francophones et des Anglophones au sein de la fonction publique fédérale. En ce qui a trait à la langue de travail, le ministre estime «qu'il y a diverses façons d'aborder cette question, pas nécessairement par des règlements». Pour ce qui est de la participation équitable, le ministre est encore plus catégorique. «Aujourd'hui, il y a plus de participation équitable dans les institutions fédérales que partout ailleurs dans [redacted] société». D'ailleurs, le ministre va jusquà dire qu'«il n'a jamais été question de réglementer la langue de travail et la participation équitable».

Le ministre a surpris au moins un député en affirmant qu'un bureau de poste privatisé, exploité par un commerçant, devra offrir des services dans les deux langues officielles si [redacted] demande pour ce service représente au moins 5 pour cent de la demande totale.

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 4, Le vendredi 1er mars 1991

Au menu de l'Assemblée législative

Les questions politique et constitutionnelle

Les questions politique et constitutionnelle seront débattues en priorité lors de la prochaine session de l'Assemblée législative. Tel est l'essentiel du message que le Commissaire Norris a livré à l'occasion de son discours du trône, le 13 février dernier.

Louise Doren

Le gouvernement des Territoires est d'avis qu'une approche globale aux questions politique et constitutionnelle est essentielle pour assurer l'avenir des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement a déclaré que les leaders du Nord doivent s'engager à résoudre les questions constitutionnelles et politiques en dépit «du haut taux de lassitude constitutionnelle au pays. L'alternative est la stagnation et [redacted] perte d'opportunités pour améliorer le statut politique, social et économique des gens du Nord», a-t-il indiqué.

Il a déclaré que le travail doit être entrepris immédiatement pour finaliser un nombre important de questions: signature et implantation des revendications inuit, dénées et métisses, et inuvialuit; la création de Nunavut et d'un nouveau territoire pour l'Arctique de l'Ouest; le développement de nouvelles constitutions pour les deux territoires d'une manière qui permette les interventions du public et tout amendement intérimaire à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest nécessaire pour réaliser la division, la dévolution et la modernisation de la Loi. «Il doit y avoir la participation du gouvernement des Territoires, des organisations du Nord et des habitants dans le processus de réforme constitutionnelle nationale pour s'assurer que nos intérêts à long terme sont reflétés dans la nouvelle Confédération.

Ces intérêts à long terme comprennent l'implantation des réformes politiques et constitutionnelles pour que Nunavut et le nouveau territoire de l'Arctique de l'Ouest puissent demander et obtenir le statut de province et une pleine participation à titre de membre de la Confédération à un moment approprié dans l'avenir».

Rappelons qu'à l'occasion de son discours, le Commissaire a indiqué que le gouvernement déposera un rapport sur le *développement politique et constitutionnel* suffisamment d'avance pour permettre aux membres de l'Assemblée législative d'entreprendre des consultations auprès de leurs électeurs avant que la question ne soit débattue à l'Assemblée.

Le commissaire Norris au discours du Trône

À Nanisivik

Professeur de français demandé

Kim Ouellette

IQALUIT - Le *Nanisivik Community Education Council* (N.C.E.C.) a fait une demande dernièrement afin d'obtenir les fonds nécessaires pour embaucher un(e) enseignant(e) de français à temps complet à l'école de Nanisivik. Après avoir laissé entendre que ceux-ci étaient disponibles, on leur refuse encore à ce jour de satisfaire cette demande.

Steve Carey, vice-président du N.C.E.C. [redacted] représentant de Nanisivik au sein du *Baffin Divisional Board of Education* (B.D.B.E.), a expliqué [redacted] situation. «Nous avons 15 enfants francophones, 30 enfants dont [redacted] français est une langue seconde, [redacted] 20 pour qui c'est une troisième langue. Il est impossible de faire venir un professeur dans un lieu comme Nanisivik pour travailler à mi-temps. De plus, la mine engage de plus en plus de mineurs venant du Québec, donc le nombre d'enfants francophones augmente constamment. Il y a donc place pour un poste à temps complet à notre école».

Présentement, Lucie Carreau assure à plein temps la charge d'enseigner le français. Elle n'est cependant pas une enseignante qualifiée. «On lui donne un salaire moins élevé pour cette raison, mais au moins, on [redacted] les cours de français. Le problème, c'est que Mme Carreau quittera Nanisivik cette année. Nous nous retrouvons donc avec un besoin de remplaçant(e) dès septembre prochain», mentionne M. Carey.

Une demande de subvention a été faite au Secrétariat d'État par l'entremise du B.D.B.E. Mais malgré les espoirs données au N.C.E.C., la demande est bloquée quelque part à Yellowknife. Il semble que le directeur de l'Éducation à Yellowknife considère que Nanisivik n'a pas

Suite en page 2...

Selon le ministre des Finances, Michael Ballantyne

Un budget enviable

Le budget déposé par le ministre des finances, Michael Ballantyne, pour l'année financière 1991-1992 ne contient pas de grandes surprises. Les dépenses cette année seront légèrement inférieures à 1,1 milliard de $, ce qui représente une augmentation de près de 5 pour cent sur celui de l'année précédente.

Louise Doren

Michael Ballantyne a indiqué que ce taux de croissance est inférieur au taux d'inflation prévu de 5,3 pour cent et au taux de croissance des recettes prévues. M. Ballantyne a indiqué que son gouvernement entend laisser en caisse un surplus accumulé de près de 26 millions de dollars. Il se dit satisfait de la performance de son ministère au cours de son mandat: «Le gouvernement des Territoires a gardé ses taux d'imposition parmi les plus bas au Canada. En tenant compte du fardeau fiscal élevé, notre taux d'imposition personnelle sur le revenu est le plus bas au Canada et notre taux d'imposition sur les bénéfices des petites entreprises est le deuxième plus bas au Canada. La moyenne de [redacted] dette provinciale est d'environ 3 000 $ par personne alors que la dette fédérale est d'environ 14 000 $ par personne. Le gouvernement des Territoires n'a contracté aucune dette en vue de financer [redacted] déficit du budget», a-t-il indiqué.

Ce budget comprend quelques douceurs à l'égard des consommateurs (après tout, c'est le dernier budget avant [redacted] prochaine élection dans les Territoires): pas de taxe de vente territoriale en 1991-1992, pas

Suite en page 2...



Charlie Crow député de Hudson Bay et le personnel assigné à l'Assemblée Législative sont à l'écoute du discours du Trône présenté par le commissaire Norris.

Modernité et tradition



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

Colloque sur la presse francophone 2
Emploi et économie 2
Assemblée législative en ébats 3
Éditorial : la condition féminine 4
C.A. de la F.F.T. 5

Activités de [redacted] semaine du 8 mars
voir en page 8

... suite de la page 1

Le budget des T.N.-O.

d'augmentation d'impôt des contribuables; pas d'augmentation sur les prix de l'essence, de l'alcool et des cigarettes.

Bonne nouvelle pour les travailleurs: à partir du 1er avril 1991, le salaire minimum va passer de 5 $ à 6,50 $ de l'heure.

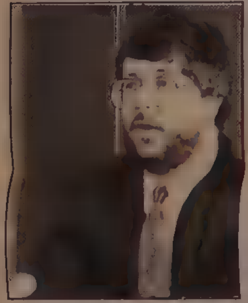
Autre bonne nouvelle pour les petites entreprises : à partir du 1er juillet, le taux d'imposition passera de 8 à 5 % sur les bénéfices des sociétés privées canadiennes applicables aux premiers 200 000 $ du revenu tiré d'une entreprise exploitée activement.

Parmi les faits saillants du budget:

-Une somme de 4 millions de $ a été affectée pour couvrir à partir du 1er avril 1991, une augmentation des prestations d'aide sociale dûe à une hausse du prix des aliments.

-Un autre somme de 630 000$ sera consacrée au programme d'aide aux enfants victimes de la violence, et 1,3 million de dollars ont été accordés pour l'exploitation de deux centres de traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies près de Dettah et de Hay River.

-2,5 millions de dollars seront dépensés pour la construction d'un nouveau traversier pour établir une route toute-saison vers Wrigley;



-1 million de dollars sera consacré à la construction d'un aéroport à Paulatak; 860 000 dollars seront dépensés pour apporter des améliorations aux aéroports de Rae Lakes et de Snowdrift;

-Une somme de 890 000 dollars est prévue pour le programme des quais communautaires.

-La Société de développement des Territoires du Nord-Ouest bénéficiera d'un montant additionnel de 10 millions de dollars pour aider les entreprises du Nord.

-Cinq millions ont été affectés pour améliorer les installations touristiques et celles des parcs nationaux.

-Il y aura une augmentation de plus d'un million de dollars dans le budget du ministère de la Culture et des Communications pour la préservation et la revitalisation des langues autochtones dans les Territoires.

-1,5 million de dollars seront accordés aux bénéficiaires de l'aide sociale sous réserve de renouveler avec succès l'accord avec le gouvernement fédéral sur le perfectionnement professionnel.

-20,4 millions de dollars seront consacrés à la construction de nouvelles écoles à Wrigley, Rae Lakes, Grise Fiord, Yellowknife et Whale Cove et à des rénovations majeures aux écoles de Arctic Bay, Cape Dorset, Arviat, Clyde River, Iqaluit et Spence Bay.

-57 millions de dollars sont prévus pour la construction de 400 nouveaux logements sociaux dont 168 pour occupation publique, 170 maisons grâce au PAP et 62 remplacements de logements.

Un réseau télématique pour les minorités francophones

La presse francophone hors Québec à l'heure de la télématique

Ottawa (APF) - L'avenir de la presse francophone hors Québec passera par un réseau télématique élargi à l'ensemble de la communauté francophone. Ce réseau devrait être en place dès cet automne.

Les membres de l'Association de la presse francophone (APF), qui regroupe quelques 30 journaux au pays, ont fait consensus autour de ce projet, après s'être penché sur l'avenir de la presse en milieu minoritaire, dans le cadre d'un colloque national intitulé «Des écrits pour rester», qui avait lieu à Ottawa du 21 au 23 février.

Quinze ans après la fondation de l'APF, les quelques 150 participants au colloque ont convenu que la presse et les communautés francophones devraient prendre le virage de la télématique, pour relier les forces vives de la francophonie canadienne avec l'aide de l'ordinateur.

Les organisateurs du colloque ne s'attendaient pas à ce que le projet de télématique, qui faisait déjà l'objet de discussions entre les directeurs/rédacteurs en chef de la presse francophone depuis quelques années, déborde du cadre strict de la presse écrite, et fasse à ce point l'unanimité entre tous les participants au colloque, venus des différents horizons de la francophonie canadienne.

Initialement, la télématique devrait permettre aux publications de recevoir des textes de l'Agence de presse francophone, qui sont publiés depuis plus de deux ans dans plusieurs journaux membres de l'APF. Ces textes sont acheminés aux journaux chaque jour par télécopieur, mais il est vite apparu que ce système manquait de flexibilité. La télématique permettrait une économie de temps et d'argent.

Selon le directeur du programme McLuhan en culture et technologie de l'Université de Toronto, Derrik de Kerckhove, c'est l'urgence politique et la volonté de briser l'isolement chronique des communautés qui a dicté la volonté de regrouper les forces vives de la francophonie canadienne au sein d'un réseau télématique élargi. Déjà, les Franco-Ontariens peuvent compter depuis quelques années sur le Village électronique francophone. En Saskatchewan, le Réseau Mercure entrera en fonction dans quelques semaines. Le réseau télématique pancanadien auquel songe l'APF devra être facile à utiliser, et peu coûteux. Pour se faire, on fera appel aux ordinateurs existants dans les journaux et communautés. Il faut, selon M. Kerckhove, éviter que le réseau ne «devienne un club de passionnés de l'informatique. Il faut que n'importe qui, voulant se brancher, puisse transmettre et aller chercher l'information, sans que cela ne soit compliqué».

Car, s'il se dégage un consensus sur l'urgence de brancher les journaux et les communautés sur un réseau télématique qui briserait les distances et permettrait de coordonner les luttes à venir, on s'interroge sur les coûts, la gestion, et la perte de qualité des relations humaines. Sans subventions gouvernementales, a noté le président de l'APF Roger Duplantie, un tel projet ne pourrait prendre un forme définitive.

La question de l'excellence des journaux francophones préoccupe également les journalistes de langue française qui ont participé au colloque. Les journalistes se plaignent d'un manque de formation professionnelle et de ressources. Ils croient que l'échange de journalistes entre les journaux francophones favoriserait cette formation. Ce point en a incité plusieurs à discuter de l'opportunité de fonder une association professionnelle des journaux francophones hors Québec, qui se pencherait sur l'éthique journalistique, en adoptant une Charte du journaliste, et briserait l'isolement professionnel. Les journalistes souhaitent par la même occasion la création d'un prix d'excellence en journalisme, qui soulignerait chaque année le travail d'un collègue.

... suite de la page 1

Professeur demandé

réellement besoin d'un professeur de français.

Les gens de Nanisivik ont écrit massivement à Lorn Levy, du B.D.B.E., en guise de pression pour faire débloquer le dossier. Aussi, des lettres de demande de soutien ont également été envoyées à diverses associations et comités directement concernés par l'enseignement et/ou la francophonie.

«C'est frustrant de se faire dire qu'il y a des fonds disponibles pour l'embauche d'un professeur, et que, par la suite, on refuse de répondre positivement à la demande. Nanisivik mérite d'avoir son professeur de français», insiste M. Carey.

«Nous irons jusqu'au bout dans ce dossier, ajoute-t-il, car nous croyons sincèrement que nos enfants ont le droit de bénéficier d'une scolarisation en français, tant au niveau de la langue première que seconde».

Entente-cadre signée par Siddon et Wray

50 millions $ au service de l'économie et de l'emploi

Dominique Claudon

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord et le ministre territorial du Développement économique ont signé le 20 février dernier une entente-cadre sur un programme de développement économique pour les T.N.-O., estimé à 50 millions $.

Cette initiative prévoit des mesures pour réduire le chômage dans les localités économiquement les moins avancées des régions de Deh Cho, North Slave, South Slave, Inuvik, Keewatin, Kitikmeot et Baffin.



Tom Siddon et Gordon Ray ont signé une Entente de développement économique dont les T.N.-O. attendent beaucoup.

Cette entente se propose d'accroître l'emploi à long terme par l'encouragement à la création et au développement d'entreprise. Cette Entente de développement économique (E.D.É) souhaite faire parvenir les communautés de différentes tailles à l'équilibre en matière d'opportunités d'emploi et de revenu, a expliqué Gordon Wray.

Le gouvernement territorial compte dynamiser l'économie et l'emploi des localités à fort taux de chômage par l'entremise de programmes de formation, l'apport de technologies, et en incitant financièrement de nouvelles industries à s'installer dans les zones qui en ont le plus besoin.

Financement ténois à un tiers

Les fonds alloués à l'E.D.É. proviennent à 70% des caisses du fédéral, ce qui fait que les gouvernements d'Ottawa et de Yellowknife vont dépenser respectivement 35 millions et 15 millions de dollars.

Tom Siddon pense que ce partenariat va «fournir des occasions de renforcer et de diversifier l'économie des Territoires du Nord-Ouest». Le résultat, selon lui, sera un grand pas vers l'autosuffisance économique des T.N.-O.

L'entente-cadre délimite le champ des responsabilités des pouvoirs fédéral et territorial en matière de développement économique. Une fois l'Entente reçue par les autorités locales, des audiences publiques auront lieu au niveau régional ; nul doute que les gens d'affaires seront les bienvenus.

Cela devrait aboutir en avril prochain à la signature finale d'accords de coopération avec les ministères des Affaires indiennes et du Nord, de la Science et de la Technologie, et des Forêts. Les secteurs concernés sont variés : tourisme, pêche, exploration minière, et ainsi de suite.



Concours de sculptures sur neige

organisé par

L'Association Franco-Culturelle de Yellowknife organise un concours de sculptures sur neige pour trois catégories de participants :

Catégorie «enfants»	0 à 13 ans	Prix 100 $
Catégorie «adolescents»	14 à 17 ans	Prix 100 $
Catégorie «adultes»	18 ans et plus	Prix 100 $

Les sculptures doivent être terminées le 16 mars pour être jugées le 17 mars.

Pour inscription : 873-3292

Frais d'inscription : 5 $

Un leader autochtone fait une charge à fond de train contre le Canada anglais

Les autochtones et les francophones ont des intérêts communs

Benoit Legault
(collaboration spéciale)

Toronto (APF): Les autochtones et les francophones du Canada ont des intérêts en commun selon Me Harry LaForme, commissaire unique de la *Indian Commission of Ontario*.

Cette commission tripartite (Premières Nations, gouvernements fédéral et ontarien) est, depuis 1978, le forum officiel des revendications autochtones en Ontario.

«Aussi longtemps que les francophones et les autochtones sont d'accord avec les Canadiens anglais, tout va bien. Mais dès qu'on déroge à la définition que les Canadiens anglais donnent au Canada, on se fait écraser», dit Me LaForme, un avocat de la tribu des Mississaugas qui parle la langue Ojibwé.

«Selon les Canadiens anglais, tous ceux qui ne pensent pas comme eux ont tort, poursuit Harry LaForme. Ce n'est plus vrai que les Canadiens forment un peuple tolérant. Ce pays a été fondé sur des différences mais, maintenant, les Canadiens anglais perçoivent ces différences comme des refus du Canada tel qu'ils l'imaginent».

Il y a au moins un Canadien anglais qui a l'appui entier de Me LaForme, et c'est le premier ministre ontarien Bob Rae. «Bob Rae reconnait le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, qu'il conçoit d'ailleurs comme une forme de souveraineté. À ma connaissance, aucun leader politique occidental n'est allé aussi loin dans le concept de la défense de l'identité autochtone».

«Les Canadiens anglais ne peuvent pas comprendre, dit Me LaForme, ce que cela représente de laisser à d'autres la responsabilité de protéger votre culture, votre histoire, votre identité et votre langue. Et de se rendre compte, quelques décennies plus tard, que cela était une grave erreur qui a mené à un échec profond».

«La langue anglaise est dominate hors-Québec. C'est pourquoi les langues amérindiennes se meurent. Par exemple, la langue amérindienne est morte dans ma réserve. Nous sommes dominés dans tous les sens par des Canadiens anglophones. Nos enfants fréquentent des écoles anglaises à l'extérieur de la réserve. Nous comptions sur les Canadiens anglais pour protéger notre langue. Ils ne l'ont pas fait. Comme amérindien, je peux comprendre, peut-être mieux que n'importe qui d'autre, que les francophones veulent protéger leur langue».

L'Assemblée législative en session

Mise au point sur la lutte contre le SIDA

Onze individus séropositifs ont été recensés, a fait savoir la ministre de la Santé lors de la mise au point qu'elle a faite sur la lutte contre le SIDA dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce groupe est composé de six Blancs et de cinq Autochtones, âgés entre 20 ans et une quarantaine d'années. On retrouve aussi bien des gens homosexuels qu'hétérosexuels parmi ces hommes et ces femmes. Nellie Cournoyea a redonné une estimation de l'Organisation mondiale de la Santé, à savoir qu'il y a de 10 à 100 autres personnes infectées pour chaque cas de séropositivité découvert. Ce qui donnerait 110 à 1100 Ténois(es) touché(e)s.

La ministre a indiqué que les T.N.-O. font partie des juridictions à conduire un dépistage anonyme de personnes à haut risque, ce qui permet d'estimer le nombre de cas d'infection non rapportés. Les résultats de cette enquête permettront d'aider à mieux cibler les programmes de prévention et de traitement. Dans les T.N.-O., l'opération devrait être terminée à la fin du printemps prochain, et le ministère de la Santé continue de maintenir la plus stricte confidentialité des dossiers individuels. Mme Cournoyea a tenu à souligner que le programme *La santé, c'est l'affaire de la communauté* a directement inspiré la campagne d'information et d'éducation de plusieurs juridictions nord-américaines.

Le G.T.N.-O. face à la hausse du prix de l'essence

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (G.T.N.-O.) a ouvert une enquête à la suite de la hausse du prix de l'essence, a annoncé le ministre des Finances, Michael Ballantyne.

À ses débuts, l'enquête a permis de découvrir que le prix moyen du litre de carburant à Yellowknife est d'environ 24 cents plus cher qu'en Alberta et qu'il se vend près de 17 cents de plus que dans l'ensemble au Canada. Or les prix dans la capitale territoriale n'étaient que de cinq cents plus élevés que la moyenne nationale en juin dernier. Le ministre veut bien admettre que la particularité géographique du Nord est pour quelque chose dans cette flambée de prix, mais il n'arrive pas pour l'instant à «comprendre le triplement de cet écart en huit mois».

Il s'est voulu toutefois rassurant : «nous allons faire tout notre possible pour que nos consommateurs soient assurés d'un traitement juste». Les autorités fédérales chargées de surveiller les prix et la concurrence seront alertées si on découvre «quelque chose qui cloche»

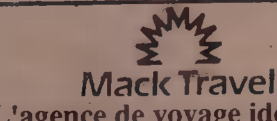
Autochtones et développement constitutionnel

Dans les régions, les chefs autochtones qui ne soutenaient pas l'Entente globale sur les revendications territoriales des Dénés/Métis n'ont plus les fonds nécessaires pour s'occuper du développement politique et constitutionnel, a dénoncé le député de Tu Nede, Don Morin. Il a ajouté qu'ils ne peuvent même plus agir comme soutien de famille, alors que l'argent est là.

«Le travail financé en question n'a abouti à rien ces quatre dernières années», a répliqué le ministre chargé des Droits des Autochtones, Stephen Kakfwi. «Les Dénés, Métis et Inuit peuvent reprendre le contrôle des terres ancestrales et celles des traités à travers les négociations territoriales, mais ils doivent apprendre du gouvernement comment gérer les terres».

«Nous pourrions solutionner les problème socio-économiques de l'heure, mais si on ne règle pas le [problème du] développement constitutionnel au sein de notre territoire, nous allons continuer d'avoir des problèmes sur les bras», a déclaré pour sa part le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo. Selon lui, le développement constitutionnel aboutira à ce que les populations aborigènes prendront elles-mêmes les décisions qui les touchent, et non à un assujetissement à des décisions du type traité dans une réserve du Sud.

Titus Allooloo





ÉDITORIAL

8 mars, La Journée internationale des femmes

Une solidarité à bâtir

L'avion a atteint sa vitesse de croisière et les agentes et agents de bord s'activent dans l'allée centrale. Une agente nous offre revues et journaux. Surprise, elle est enceinte de quelques mois. Il n'y a pas si longtemps, elle aurait été affectée à des tâches au sol pour que que sa silhouette ne vienne pas couper l'appetit des «hommes» d'affaires.

Ces petits changements de mentalité ne sont pas encore des plus fréquents dans notre vie quotidienne. Il y a encore beaucoup plus de situations inchangées et tenaces qui démontrent encore tout le travail qui reste à faire pour l'évolution de la cause des femmes.

À une question portant sur «Miss Caribou» et l'exhibition des attributs physiques des candidates, les gens répondent unanimement par des propos grivois.

Les boutiques de revues et de journaux nous annoncent encore fièrement leurs stocks de revues pornographiques.

Plus d'une adolescente sur dix «subira» sa première relation sexuelle sans la désirer mais bien en réponse aux sévices corporels et psychologiques du «boy friend».

La liste pourrait s'allonger indéfiniment!

Le 8 mars prochain, plusieurs parleront des acquis obtenus à la suite de longues et pénibles batailles. Cependant, il reste tellement de chemin à faire qu'on ne pourra omettre de souligner les situations persistantes de mépris face aux femmes.

Malgré des décennies de luttes acharnées, tout a tellement peu évolué que les groupes de femmes et les organisations diverses travaillant à la condition féminine en sont encore à faire du travail de sensibilisation et de conscientisation

Chaque jour, la base du mouvement est à travailler sur soi-même, laissant peu de temps à l'édification de projets communs. Les énergies s'épuisent donc à des tâches qu'il faut toujours recommencer.

Lors de la Journée internationale des femmes, ce n'est pas une solidarité acquise qui sera soulignée mais bien une solidarité à bâtir.

Alain Bessette

À l'annonce du nouveau budget Wilson ...

Je cesserai de fumer lorsque les cigarettes seront $15.00 le paquet!

Bonne chance Dominique!

Bourge/91

(on lie les boeufs par les cornes et les hommes par les paroles)

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Dominique Claudon
Collaborations :	Jacques Sirois
	Gilles Brien
Caricaturiste :	Pierre Bourgeois
Correspondant national :	Yves Lusignan
Mise en page :	Jean-Charles Dubé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

À la veille du 8 mars
Où sont les femmes

Kim Ouellette

IQALUIT - Encore cette année, la Journée internationale des femmes risque de passer inaperçue. En effet, les différents comités de femmes existant à Iqaluit semblent traverser une période difficile par manque d'intérêt et de participation des habitantes.

Le comité de femmes inuit n'est plus actif, et aucun projet n'est en vue pour réunir les membres pour le 8 mars.

Pour sa part, Linda Crawford, membre de la *Baffin Womens' Association*, révèle qu'il n'y aura rien d'organisé pour cette journée, étant donné le manque de membres. «L'association n'est pas active en ce moment parce qu'il ne reste que quelques membres. Même le comité de membres actifs est insuffisant pour former un nouveau comité exécutif. Il faudra travailler à remonter l'association avant de penser à organiser des activités», nous dit Mme Crawford.

Le comité de femmes francophones, Les Elles TéNOises, n'échapperont pas à la règle. À la suite des échecs rencontrés aux dernières activités et réunions, on en a conclu que le comité indiffère plus ou moins les femmes francophones. C'est à se demander ce que sont les intérêts des gens. Pour une deuxième année consécutive, cette journée en sera une parmi d'autres et ne sera soulignée d'aucune façon par les différentes associations de femmes.

Une lueur d'espoir

La directrice du recrutement pour l'Association francophone d'Iqaluit (A.F.I.) Rollande Carson, trouve inacceptable que cette journée passe inaperçue. Elle a donc décidé, en tant que bénévole et membre de l'A.F.I., d'organiser un souper au chili au Centre communautaire le 8 mars prochain (détails à confirmer).

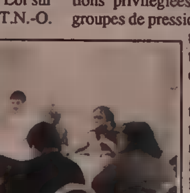
«Je veux organiser cette activité afin de regrouper les femmes en leur donnant congé du souper pour cette journée», mentionne Mme Carson. «Cette journée, poursuit-elle, sera sûrement agréable et au moins, on aura souligné la Journée internationale de la femmes de cette façon. Qui sait, peut-être réussirons nous à recréer l'intérêt pour un comité de femmes qui existait auparavant».

Les femmes pourront se référer au bulletin mensuel de l'A.F.I., *Le P'tit Écho*, pour les détails de l'activité. Il va sans dire que la participation des femmes à ce souper est d'une importance primordiale si l'on pense que ce sera probablement la seule activité à souligner le 8 mars à Iqaluit cette année.

Rencontre du Conseil d'administration de la F.F.T.
Se donner les moyens de réussir

Alain Bessette

Le Conseil d'administration de la Fédération Franco-Ténoise (F.F.T.) s'est réuni à Yellowknife les 16 et 17 février dernier. Outre les habituelles questions administratives que doit traiter ce type d'instance démocratique, le Conseil d'administration a adopté la programmation 1991-1992 de la F.F.T. et a fait le point sur les dossiers politiques majeurs touchant la francophonie ténoise. De plus, les organismes membres ou associés de la F.F.T. ont présenté leurs réalisations des derniers mois ainsi que leurs futurs projets.


Le conseil d'administration de la F.F.T. en plein travail

Tel qu'adoptés dans la programmation 1991-1992 de la Fédération, les projets pour l'an prochain démontrent l'essor de ce regroupement et l'ampleur des dossiers que la francophonie ténoise devra développer.

Dans un contexte constitutionnel où la francophonie canadienne est menacée (notamment dans les régions à faible densité comme dans les T.N.-O.) et alors que la Loi sur les langues officielles des T.N.-O. vient à peine d'entrer en vigueur, le travail qui attend la F.F.T. exige un accroissement de ses ressources humaines et financières et une implication accrue des instances bénévoles.

Les moyens que veut se donner la Fédération pour parvenir à rencontrer ses objectifs de développement concernent notamment une consultation plus efficace et rapide des instances démocratiques décisionnelles (développement d'un réseau informatique pour les Franco-Ténois) et la mise en place de relations privilégiées avec les autres groupes de pression des T.N.-O. en tablant sur les intérêts communs qui les unissent.

Les représentants des associations et organismes membres ont fait l'inventaire de leurs réalisations mais aussi des projets qu'ils comptent mettre en oeuvre l'an prochain.

Le Conseil d'administration a pu constater la grande diversité des associations francophones. Alors que les associations d'Iqaluit et de Yellowknife ont présenté un cahier de réalisations impressionnant, les autres associations ont fait état de dossiers plus modestes et adaptés au nombre de francophones qu'ils regroupent et à leur état de développement.

Réflexion constitutionnelle : l'Alberta s'y met aussi

Comme le Québec, le Nouveau-Brunswick, et l'Ontario avant elle, l'Alberta se lance à son tour dans la danse constitutionnelle, les Albertains étant appelés à faire connaître leur propre perception de ce que devrait être le Canada après l'échec de l'entente du Lac Meech et face à l'effritement du modèle canadien. Le document de travail officiel ne fait aucune recommandation précise, mais questionne. «Le Canada devrait-il avoir deux langues officielles ?».«Quelle est la meilleure façon de répondre aux populations autochtones du Canada ?». Si, de toutes les provinces anglophones, l'Alberta est peut-être la plus à même de comprendre la volonté québécoise de forcer un nouveau partage des pouvoirs, elle est aussi une juridiction des plus réticentes à accorder des droits linguistiques aux francophones.



Arctique de l'Est

Avant tout le monde au Canada

On se prépare au recensement national

Kim Ouellette

IQALUIT - Après chaque période de cinq années, Statistique Canada fait un recensement national dans le but de montrer, en chiffres, l'image de notre pays.

Recensement anticipé

1991 est une année de recensement, et les communautés de la Terre de Baffin, ainsi que du Nouveau-Québec, seront recensées, de façon anticipée, du 4 au 22 mars prochain.

C'est ce qu'a annoncé Nicole Montreuil, de Statistique Canada le 19 février dernier lors d'une conférence de presse tenue au Discovery Lodge.

Le recensement dans ces régions septentrionales s'est toujours effectué à l'avance. «Nous nous devons de respecter les traditions du Nord. Le recensement national se fait en juin, mais pour les communautés septentrionales, nous devons le faire plus tôt, car la période de chasse et de pêche est déjà commencée, et la plupart des gens ne sont pas disponibles», explique Mme Montreuil.



Nicole Montreuil de Statistiques Canada

Du nouveau cette année.

Statistique Canada travaille en collaboration avec le Conseil régional de développement Kativik et le G.T.N.-O., qui ont aidé à embaucher des recenseurs. Cette mesure permettra de donner un emploi temporaire à plus de 60 personnes au niveau local, dont 41 Inuit.

Formation des recenseurs

Les recenseurs engagés devront suivre un cours de formation afin de bien connaître le questionnaire et de bien l'utiliser lors des différentes situations auxquelles ils auront à faire face. Les gens pourront reconnaître les recenseurs à leur carte d'identité et leur sac gris du recensement 1991.

Le questionnaire est disponible en anglais et en français. Une version en inuktitut a également été prévue pour les T.N.-O.

Un chef d'équipe résidera dans un motel ou au centre pour itinérants dans chaque communauté tout au long du recensement. Ces personnes seront accessibles pour toute sorte de problème et veilleront au bon déroulement du travail des recenseurs.

Obligation de répondre

Un fait à souligner : si vous refusez de répondre au questionnaire, vous risquez de subir des poursuites judiciaires, voire l'emprisonnement. Il est également important de mentionner que les informations recueillies sont strictement confidentielles. Tous les recenseurs doivent d'ailleurs prêter serment en jurant de jamais révéler les renseignements recueillis. On précise aussi que les mesures pour la confidentialité n'ont jamais été transgressées jusqu'à ce jour.

Mme Montreuil a beaucoup insisté sur l'importance de la collecte de ces données et la bonne collaboration de la population. «Ces statistiques sont des outils de base qui serviront de façon quantitative et qualitative à différents niveaux, comme les analyses économiques, les projets de développement, et même les orientations des prochains gens d'affaires voulant monter une nouvelle entreprise», déclare-t-elle. «Il faut questionner chaque individu au Canada afin d'avoir un reflet fidèle de notre immense pays».


Pierre Perras de Statistiques Canada

En cas d'absence

Si vous prévoyez d'être absent durant [illegible] période du recensement, il faut vous assurer de remplir un questionnaire avant votre départ. Si le 10 mars vous n'avez toujours pas reçu la visite d'un recenseur, il faudra communiquer avec le chef d'équipe.

À Iqaluit, il habitera au motel Frobisher Inn.

Alors, du 4 au 22 mars, attendez-vous à une visite d'environ une heure dans le cadre du recensement national 1991.

En bref...

Marché aux puces

Il y aura un marché aux puces au centre communautaire le 9 mars prochain.
Le centre sera transformé en vrai centre d'achat.
Venez faire vos emplettes !

Pour la ligne d'urgence

Besoin de Francophones

Kim Ouellette

IQALUIT - La ligne téléphonique d'urgence, mieux connue sous le nom de *Crisis Line*, existe depuis le 15 janvier 1990. Un an après, soit le 15 janvier 1991, la ligne a été mise à la disponibilité de tous les habitants de la Terre de Baffin par le biais d'une ligne Inwatts, soit un numéro 800. Les personnes, dont l'indicatif régional est le 819, ont donc maintenant accès gratuitement à ce service d'écoute.

Étant donné que la circonscription du 819 englobe également le Nouveau-Québec, les bénévoles reçoivent dorénavant plus d'appels en français. La responsable de la formation des bénévoles, et vice-présidente du comité, Sheila Levy, lance un appel aux francophones pour qu'ils s'impliquent dans ce bénévolat pour répondre aux appels en français.



«Nous fournirons une formation d'une durée de 12 heures et nous nous attendons à ce que les bénévoles donnent de leur temps au moins deux fois par mois», mentionne Mme Levy. «S'ils veulent donner plus de temps, cela nous fera grandement plaisir, car il nous faut des bénévoles constamment».

Les gens intéressés devront quand même être bilingues, car, dans la majorité des cas, elles répondront aux appels en anglais. «Il faut tout de même tenir compte des francophones, car ils représentent une bonne partie de la population, c'est pourquoi il faut aussi des bénévoles pouvant communiquer aisément dans cette langue afin de venir en aide aux personnes francophones en détresse», explique Mme Levy. Le service d'urgence est ouvert à tout le monde. Les bénévoles reçoivent une formation adéquate leur permettant de faire face à n'importe quelle situation. En l'espace d'un an, le service s'est largement répandu et est de plus en plus utilisé. Les gens ayant des problèmes peuvent composer le 979-333 s'ils appellent d'Iqaluit, et le 1-800-265-3333 s'ils demeurent ailleurs sur la Terre de Baffin, et que leur code régional est le 819

Si vous désirez participer en tant que bénévole, vous pouvez communiquer avec Sheila Levy au 979 - 5335 le jour, ou 979-4295 en soirée.

Arctique de l'Est

Le soleil luit même aux confins de l'Arctique

Igloolik en février

Georgia
Collaboration spéciale

IGLOOLIK - Déjà, le soleil se lève plus à l'est et se couche plus à l'ouest, apportant chaque jour quelques minutes supplémentaires d'ensoleillement. Au moment où le rose recouvre l'obscurité et que le ciel s'éclaire, plusieurs dizaines d'équipes de chiens fébriles deviennent tout à coup visibles sur la tranquille baie de Turton. Le long de la courbe du rivage se dessinent les maisons d'Igloolik, et derrière celles-ci, d'autres chiens se préparent avec enthousiasme à partir à l'aventure. Sur la glace, derrière les animaux, on aperçoit les gros barils de 45 gallons qui supportent les traineaux ou les planches de contreplaqués sur lesquels est empilé l'équipement de chasse.

Avant l'aurore, plusieurs chasseurs sont partis avec leurs chiens à la chasse aux phoques, aux caribous et pour faire la tournée de leurs caches sur l'Ile de Baffin et dans la péninsule de Melville.

Le soleil ne brille pas encore assez fort pour redonner des couleurs aux maisons du hameau qui, givrées de blanc, semblent offrir un attrait irrésistible aux artistes-peintres qui prennent un plaisir fou à inscrire divers slogans sur les murs des maisons. En faisant un tour du village, le promeneur peut lire les nombreux *Je t'aime* qui ornent les devantures et les côtés des demeures, signés en gros caractères inuktituk ou romains. Aux dessins de populaires bandes dessinées se mêlent des messages politiques: *Pas de taxes, pas de TPS, À mort Saddam Hussein, À bas Mulroney, Faites l'amour et non la guerre.*

Du côté du porche de Angutimmarik, l'œil s'arrête sur un gros visage souriant qui salue le promeneur d'un grand sourire découvrant une bouche édentée. De l'autre côté du bureau de poste, sur le congélateur communautaire, quelqu'un a dessiné un poisson géant s'apprêtant à dévorer un homme qui crie à l'aide.

Dans la lumière de l'après-midi, les gens reprennent leurs formes véritables et apparaissent clairement vêtus de couleurs vibrantes: les mauves, les jaunes, les roses, les verts sont de nouveau visibles sous le soleil de février.

Après l'école, les enfants ont repris leurs jeux sous la lueur des reverbères; les soirs de semaines ils s'amusent à glisser autour des maisons mais la fin de semaine, ils pratiquent leur sport préféré le long de la côte du cimetière, au nord du hameau.

La reprise des activités normales donne l'impression d'un réveil. Les gens vont et reviennent des magasins, des bureaux, de l'église et de l'école. Les longs mois d'obscurité sont déjà oubliés et c'est avec bonheur que tous contemplent les allées et venues rythmées des gens s'affairant à leurs occupations quotidiennes. L'échange d'information et les activités commerciales ont repris de plus belle sur les ondes de la radio locale. Certains sont heureux de l'installation récente du réseau de cablevision, d'autres y voient la raison des absences plus fréquentes de quelques élèves à l'école. Les opinions sont partagées également au sujet de la réapparition des jeux vidéos à la nouvelle coopérative. Il ne fait pas de doute que les jeunes sont enchantés ni que leurs parents se plaignent que ces engins sont des dévoreurs de sous.

À l'approche du printemps, tout le monde semble se réjouir de la reprise des jeux de bingos et de leurs très populaires prix, dont le plus prisé est un voyage au Névada, dans le Sud.

Les charrues poussent les montagnes de neige blanche qui ont envahies la ville vers la mer dans l'attente du dégel en juin.

Ce soir, seuls les pas qui résonnent sur la neige tassée font écho aux conversations des corbeaux jusqu'au moment où un concert de chiens enveloppe soudainement la ville d'une plainte mélancolique.

En bref...

Retour de Jean Racine

À la demande générale, l'humoriste-chanteur Jean Racine sera de retour à Iqaluit pour deux spectacles, les 15 et 16 mars prochain. Les billets sont déjà en vente et partent très rapidement. Réservez donc votre place en appelant le 979-4606.

Cours de comptabilité

L'A.F.I. prévoit l'organisation d'un cours de comptabilité dès le début du mois d'avril. Pour participer, il faut donner son nom au 979-4606.

Vidéo et fisc

On peut se procurer une cassette vidéo en français dans toutes bibliothèques sur la Terre de Baffin, qui s'intitule *Votre déclaration d'impôt, étape par étape*. Les cassettes peuvent être empruntées pour une journée. À vous d'en profiter.

INFORMATION NATIONALE

APF
Association de la presse francophone

Mulroney prépare son «projet de pays»

Tout serait négociable, sauf le démantèlement

Ottawa (APF) - Le premier ministre Brian Mulroney est prêt à entreprendre une importante réforme de la constitution, à restructurer le Canada, mais au prix d'un démantèlement du pays.

Accusé par bien des Canadiens de manquer de leadership depuis l'échec de l'Accord du lac Meech, Brian Mulroney a profité de deux tribunes prestigieuses pour dire essentiellement que le pays n'est pas à vendre, et que l'intérêt de tous les Canadiens, y compris les Québécois, est le maintien du fédéralisme.

À Toronto, devant les membres du Cercle canadien et de l'Empire Club, il a mis en garde les Canadiens anglophones et les Québécois. Pour le Premier ministre, l'échec de Meech n'est pas une raison suffisante pour que les Québécois abandonnent ce qu'il a appelé «l'idéal canadien». «On ne change pas de conviction ou de pays comme on change de chemise».

Aux Canadiens d'expression anglaise, il a dit qu'ils se trompaient, s'ils croyaient que l'avenir serait meilleur sans le Québec. Puis, il a lancé cet avertissement à tous. «Ceux qui appellent une partie du pays "le reste du Canada" doivent comprendre que les Québécois ne négocieront jamais à genoux, et les Québécois doivent comprendre que "le reste du Canada" n"acceptera pas de négocier avec un couteau sous la gorge».

La constitution, selon M. Mulroney, doit permettre aux Québécois de s'épanouir à l'intérieur du Canada tout en conservant leur personnalité distinctive.

Devant la Chambre de commerce de Québec, il a insisté, chiffres à l'appui, sur le rôle des Québécois au sein de la «Confédération». Il a rappelé l'existence de plus de 800 000 Francophones dans les autres provinces, pour dire que «la francophonie canadienne, ce ne sont pas des fantômes, ni une invention de Statistique Canada». La meilleure protection du français demeure la stabilité des institutions politiques canadiennes», affirme le Premier ministre, avant de rajouter : «l'histoire retiendra que la langue et la culture françaises ne sont pas venues mourir en terre canadienne, mais qu'elles y ont trouvé l'espace et l'oxygène qui leur a insuflé une nouvelle vie».

Il a ensuite mis au défi les souverainistes de faire la preuve que leur plan pourrait améliorer le sort des Québécois. Pour Brian Mulroney, ceux-ci ne peuvent faire qu'un seul choix : demeurer citoyen du Canada ou devenir citoyen d'un autre pays. «Des pays à temps partiel, ça ne tient pas debout, leur a-t-il dit en les mettant en garde contre «les marchands d'illusions». Quand tous les gouvernements et le plus grand nombre de citoyens se sont prononcés par le biais des multiples commissions d'enquête qui œuvrent au pays, M. Mulroney a indiqué qu'il proposera à son tour aux Canadiens «un projet de pays». Un projet qui «pourrait déboucher sur un Canada reconstitué». Il n'exclut aucune hypothèse, et aucune suggestion, sauf une formule proposant le démantèlement du Canada.

Y aura-t-il encore un pays?

Le Canada prépare les fêtes du 125e dans l'incertitude

Ottawa (APF) - Le gouvernement fédéral a procédé au lancement des fêtes entourant le 125e anniversaire de la Confédération en 1992, au moment où le Québec propose de reconstruire le pays de fond en comble, ou de s'en séparer.

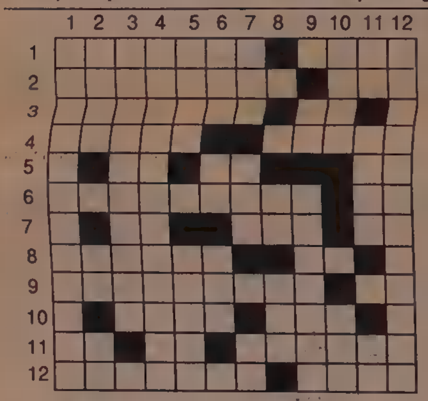
Le secrétaire d'État, Gerry Weiner qui a procédé au lancement de «Canada 125» était manifestement mal à l'aise lorsque les journalistes ont fait le parallèle entre cet anniversaire et le référendum sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, qui devait justement avoir lieu en 1992.

«Je suis convaincu que nous voulons tous un Canada uni. Notre avenir est certainement mieux servi dans un Canada uni» a répété à quelques reprises le ministre en y mettant toute la conviction qu'il pouvait dans les circonstances.

Les fêtes du 125e veulent offrir une chance à plus de 60% des Canadiens qui n'ont aucun souvenir des fêtes du Centenaire et de l'Expo de Montréal «de réfléchir sur les réalisations de l'une des nations les plus admirées et avancées de la Terre» a expliqué le ministre.

Le gouvernement compte sur la collaboration active des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le ministre n'a pas osé se prononcer sur une éventuelle participation du gouvernement du Québec aux fêtes de cet anniversaire.

Pour marquer de façon spéciale cet anniversaire, la Monnaie royale du Canada frappera à chaque mois de l'année 1992 une nouvelle pièce de 25 cents arborant un dessin original choisi par voie de concours, et représentant la beauté de chacune des provinces et chacun des territoires. Un tirage au sort a déterminé l'ordre d'émission des pièces en 1992. Le Nouveau-Brunswick sera la première province en janvier 1992 à avoir une pièce de monnaie frappée en son nom. Elle sera suivie en février par les Territoires du Nord-Ouest, Terre-Neuve (mars), le Manitoba (avril), le Yukon (mai), l'Alberta (juin), l'Ile -du- Prince-Édouard (juillet), l'Ontario (août), la Nouvelle-Écosse (septembre), le Québec (octobre), la Saskatchewan (novembre) et la Colombie-Britannique en décembre. Une pièce d'un dollar commémorera le Canada



Horizontalement
1. Vent froid et violent du Nord - L'alizé en est un
2. Qui sont en putréfaction - Supporte la balle
3. Variété de bette (pl.) - Symbole chimique
4. Fleur - Religion
5. 499 - Soldat - Note
6. Éruption cutanée - Préposition
7. Fleuve côtier de la France - Monnaie - Adj. poss.
8. Qui est dans le secret - Note
9. À peu près jamais - Problème
10. Dieu des vents - En forme d'oeuf
11. À la mode - Interj. enfantine - Relatif à la matrice
12. Tremblements de terre - Servent à ranimer

Verticalement
1. Battrais des mains
2. Pronom relatif - Interj. enfantine - Négation
3. Qui vise à l'utile
4. Émission de rayons
5. Attachées - Religion
6. Poème lyrique - Adj. poss. - Direction
7. Issus - Situé - Coutumes
8. Note - Unité sémantique
9. À la fin d'une lettre - Otés
10. Boutique d'un boucher - Période
11. Issu - Principes spirituels - Pronom
12. Actions de mettre fin

(Solution au prochain numéro-le temps d'oublier)

INFORMATION NATIONALE



Les parents francophones ont peur de perdre les acquis
«Ne touchez pas à l'article 23»

Ottawa (APF) : Les parents francophones ont peur que les futures négociations entre le Québec et le reste du pays entraînent une remise en question du droit à l'instruction dans la langue de la minorité.

Ce droit est reconnu dans la Charte canadienne des droits et libertés depuis son adoption en 1982. L'an dernier, la Cour suprême du Canada clarifiait une fois pour toutes la portée de cet article, et reconnaissait que les parents avaient le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue, ainsi que de gérer et de contrôler leurs institutions d'enseignement à même les fonds publics. À cette époque, le Québec avait soulevé [redacted] colère des francophones du pays, en intervenant en cour contre les parents [redacted] l'Alberta.

Un an après le jugement de la Cour suprême, les parents sont convaincus que la lutte va maintenant se déplacer vers la scène politique. Les participants au 5e Congrès national de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) qui avait lieu sous le thème «Un an après la Cour suprême» ont donné le mandat au CNPF d'intervenir au niveau politique si jamais on touchait à l'article 23 lors de nouvelles négociations constitutionnelles.

«Le jugement Mahé nous a donné toutes sortes de droits qui ne viennent pas gratuitement, estime le président de la Commission, Raymond Poirier. Les parents devront se battre politiquement pour obtenir ces droits».

Selon M. Poirier, «il importe de garder intact l'article 23 de la Charte, et il importe encore plus pour le gouvernement fédéral de renouveler clairement et fermement son engagement envers la minorité francophone hors Québec». Il croit que le droit pour la minorité francophone d'instruire ses enfants dans sa langue pourrait être compromis dans le cadre de négociations entre le Québec et le reste du Canada.

Le Québec considère que l'éducation est exclusivement de juridiction provinciale. Le Québec a d'ailleurs donné une autre preuve de son peu d'empressement à discuter du droit à l'instruction dans la langue de la minorité, en n'envoyant qu'un observateur à la dernière réunion des ministres de l'Éducation, alors que ces derniers discutaient pour [redacted] première fois depuis 1982 de l'enseignement dans la langue de la minorité. Le secrétaire d'État Gerry Weiner a rencontré à huis clos les ministres de l'Éducation, mais rien n'a filtré de cette réunion.

Depuis le jugement de la Cour suprême, seuls le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard ont modifié leur loi scolaire de façon à ce que la minorité francophone contrôle ses institutions d'enseignement. La Colombie-Britannique et le Manitoba ont, de leur côté, mis sur pied des groupes de travail sur la gestion scolaire.

L'Ontario a créé un Groupe consultatif sur la gestion de l'Éducation en langue française, qui effectue présentement une tournée provinciale. Terre-Neuve a ouvert des classes françaises à St-Jean. L'Alberta tergiverse depuis [redacted] jugement de la Cour suprême.

La Saskatchewan, qui avait pourtant promis aux francophones qu'ils pourraient gérer leurs écoles dès septembre 1990, a reporté son projet de gestion scolaire à une date indéterminée. Les parents ont déjà déposé une poursuite en cour pour forcer la province à respecter leurs droits.

Les parents ont également déposé une poursuite contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour s'assurer que l'article 23 soit intégré dans la Loi sur l'éducation des Territoires.

Aide juridique
Encore devant les tribunaux

Ottawa (APF) : Le Conseil de la vie française en Amérique veut faire reconnaître en Cour fédérale le droit d'obtenir de l'aide juridique en langue française.

Selon l'organisme de défense des intérêts des francophones, le gouvernement fédéral a déjà signé des ententes avec les provinces et les Territoires, portant sur l'aide juridique en matière de droit criminel, mais ces ententes ne contiennent aucune disposition sur la prestation du service dans les deux langues officielles.

Résultat: les francophones de [redacted] plupart des provinces et des territoires ne peuvent obtenir de l'aide juridique en matière criminelle dans leur langue officielle.

Pour le Conseil, il s'agit là d'une violation de la Charte canadienne des droits et libertés.



Le préscolaire, instrument de survivance

Un réseau hors Québec de services de garde en français devrait avoir pour objectif de permettre aux enfants de communiquer dans [redacted] langue maternelle [redacted] de développer un sentiment de fierté en tant que francophones. C'est la conclusion d'une étude commandée par [redacted] Commission nationale des parents francophones (CNPF), par ailleurs subventionnée par Santé et Bien-être Canada. L'auteur estime qu'un bon apprentissage préscolaire de la langue peut être vu comme «un vaccin contre la faillite scolaire». Il rapporte d'autre part que plusieurs minorités francophones sont mal desservies en garderies. Le nombres de places, la formation et les salaires des employé(e)s se révèlent insuffisants. C'est donc avec impatience que la CNPF attend l'annonce d'une politique fédérale sur les garderies.

Un code des communautés de langue officielle?

Le Commissaire aux langues officielles se fait la voix des minorités officielles, affirmant que tout projet de réforme constitutionnelle doit chercher à combler un certain nombre d'inégalités linguistiques et respecter un certain nombre de grands principes. Selon D'Iberville Fortier, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent garantir et même étendre les droits linguistiques des minorités, de façon à réduire l'écart de statut entre le français et l'anglais. Il reprend à son compte une idée déjà formulée par le Québec au plus fort de [redacted] négociation de l'Accord du lac Meech en suggérant l'adoption d'un code des communautés de langue officielle. Ce code devrait établir des objectifs comportant des engagements concernant la gestion scolaire, les services sociaux, médicaux et judiciaires.

L'Ontario et la Saskatchewan poursuivis

Quatre Franco-Ontariens ont déposé un avis de poursuite contre la ministre de l'Éducation de l'Ontario.

Les plaignants réclament un conseil scolaire de langue française, et dénoncent un système de recensement - lié aux procédures fiscales - qui ne favoriserait pas le financement équitable des écoles séparées (confessionnelles).

En Saskatchewan, les parents francophones ont aussi leur bataille judiciaire. Ils veulent forcer la province à financer l'école francophone qu'ils ont dû eux-mêmes mettre sur pied.

En effet, la Commission scolaire avait rejeté la demande de création d'une école homogène, malgré l'accord du gouvernement Devine.

Les T.N.-O. sur l'échelle de sévérité du climat canadien

Une place peu enviable...

Gilles Brien (météorologue)

Les indices et échelles de mesures de toutes sortes, développées pour le grand public par les scientifiques, sont devenues très populaires en météo. Les probabilités de précipitations, les facteurs de froideur du vent ou de l'humidité (l'humidex) sont autant de concepts qui sont apparus dans les bulletins météo, au cours des dix dernières années et qui sont devenus maintenant indispensables pour bien des gens.

Des températures fictives

Quand il vente et que le mercure est bien au-dessous de zéro, tout le monde s'entend pour trouver la température plus froide. Mais, en réalité, la température de l'air ne bouge pas, c'est le refroidissement qui est alors plus important. Par exemple, si le thermomètre indique -20° C et que les vents atteignent 40 km/h, une personne se livrant à des activités extérieures trouvera qu'il fait bien plus froid qu'il ne semble, en fait près de -40° C pour être plus juste. On ne peut bêtement considérer seulement la température extérieure si l'on veut se faire une idée réelle du temps qu'il fait. Nous avons alors besoin d'une échelle de mesure ou de comparaison. On fait alors appel au calcul du refroidissement du vent, qui est en fait une température équivalente fictive. Fictive parce que celle-ci peut mener à des aberrations et à des impossibilités physiques. Par exemple, il peut arriver couramment d'observer dans les T.N.-O. des vents et une température de l'air telle que le facteur de refroidissement éolien indique des *températures n'ont d'équivalent que le nom, car elles n'ont jamais pu être* mesurées où que ce soit dans le monde.

À l'inverse, quand il fait très chaud et humide en période de canicule, et que l'on serait à jurer qu'il fait beaucoup plus chaud, on se fera également une idée d'une température équivalente avec le facteur humidex, qui est aussi une température fictive. Mais malheureusement - ou heureusement -, les Franco-Ténois n'ont pas souvent le loisir de se servir de l'humidex. Dans les Territoires, les canicules sont plutôt rares...

Un index pour les climats sévères

L'idée est venue à deux climatologues d'Environnement Canada d'utiliser ces concepts de température équivalentes et de paramètres fictifs afin de bâtir un indice global de la rigueur du climat pour un endroit particulier. Les deux chercheurs, D.W. Phillips et R.B. Crowe, ont travaillé plus de deux ans sur ce projet qui consistait à

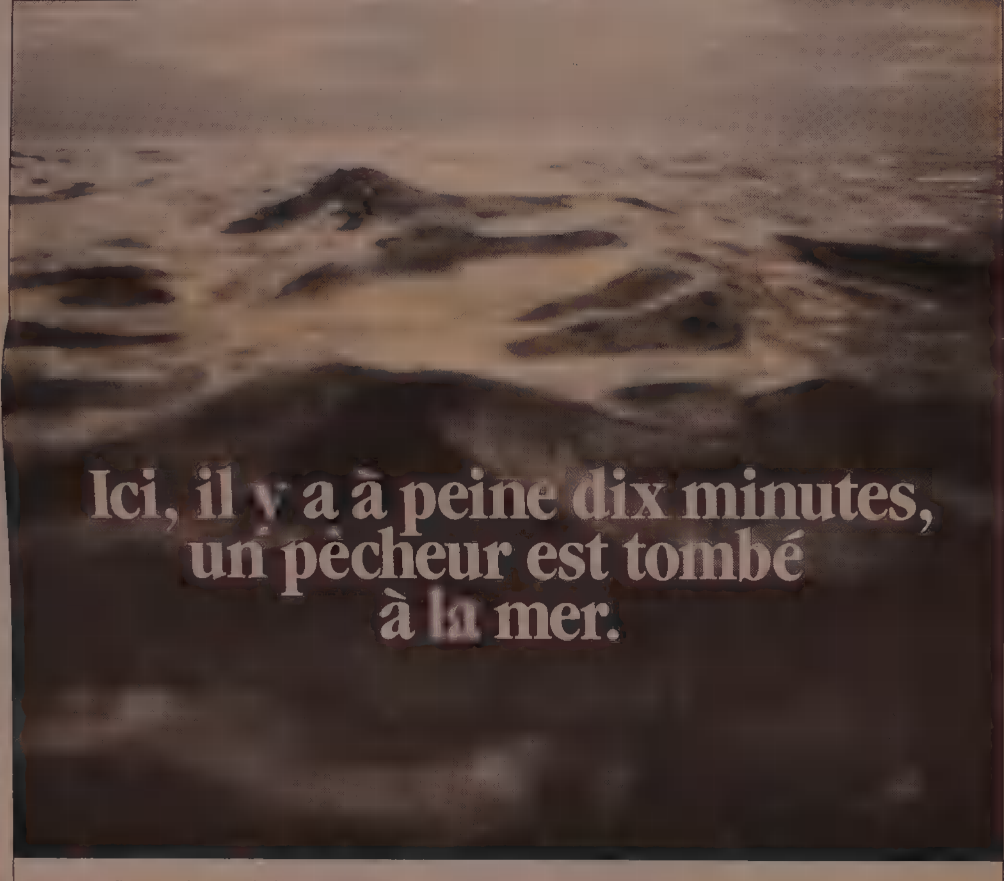
Chronique météo

mettre sur pied un index de la sévérité du climat pour plus de 500 localités au Canada. Le termes «sévérité du climat» décrit l'aspect peu favorable de la météo «moyenne» d'un endroit en fonction d'éléments climatiques adverses, se produisant soit seuls, soit en combinaison, et persistant au-delà d'une certaine durée minimum, le tout selon une intensité au-dessus de seuils critiques établis.

Puisque la plupart des relations entre le climat et les sensations psycho-physiologiques ne sont pas bien connus, on doit alors se fier principalement à l'expérience personnelle et l'observation pour décider des éléments à considérer et de leur importance relative dans le calcul de la rigueur du climat. Certaines études qui ont vu le jour à ce sujet par le passé, soulignent le caractère difficile à définir le climat idéal : un climat bon pour une personne ou pour une activité peut ne pas l'être pour une autre personne ou pour une autre activité. L'une des classifications du climat, utilisées dans une étude effectuée en Nouvelle-Zélande, fut basée sur une cote de 0 à 5 et employait cinq éléments météorologiques majeurs : les chutes de pluie, l'ensoleillement, la température, l'humidité et les vents. En 1982, des chercheurs de l'Organisation nationale américaine pour l'atmosphère et de l'Université Delaware ont développé un nouvel index météo de l'inconfort humain, qui utilisait la température, l'humidité relative et la vélocité des vents pour calculer le stress dû au climat. Cet index suppose que le degré d'inconfort pour une personne dépend de la variation de la température, de l'humidité et des vents par rapport à la normale, et que les gens sont relativement à l'aise lorqu'ils ont des conditions météo normales. Des cartes météo du stress quotidien, dû aux facteurs climatiques, pour les États-Unis, sont aujourd'hui produites sur une base routinière, pour des périodes variant d'une journée à un mois.

À la différence de toutes ces études sur des index d'inconforts météo, les climatologues Phillips et Crowe ont inclu dans leurs calculs des considérations importantes sur une foule d'autres acteurs que la température, l'humidité et les vents. En fait, la cote qu'ils ont accordé, sur leur index, pour plus d'une ville au pays, tient compte de plus de 17 éléments significatifs différents. Pour les habitants des T.N.-O., les facteurs les plus importants sont sans nul doute la longueur de l'hiver et l'absence de soleil, du moins pour les populations situées dans les régions les plus au nord.

Si on rajoute le régime de température le plus froid du pays et la fréquence de vents et de poudrerie la plus élevée au Canada, il ne sera certes pas étonnant que le climat typique des Territoires du Nord-Ouest favorisera un classement de choix sur le palmarès des villes où les conditions météo sont les plus dures.





Restriction à la chasse aux bélougas

Tout dernièrement, l'imposition de nouveaux contingents de chasse au bélouga à Iqaluit, Pangnirtung, et Lake Harbour a créé toute une controverse. À l'avenir, on permettra seulement la chasse de cinq bélougas par communauté, un total de quinze par année. Ces contingents sont-il raisonnables ?

Jacques Sirois



Il y aurait environ 50 000 bélougas dans les eaux arctiques et subarctiques canadiennes. Presque tous se rencontrent dans les milieux et les estuaires du Nord canadien, tout particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, ces petites baleines appartiennent à plusieurs populations distinctes et séparées, entre lesquelles il y aurait peu ou pas d'échanges d'individus. Par exemple, la population de la mer de Beaufort, qui contient plus de 11 500 individus, n'entre jamais en contact avec la population du sud-est de l'île de Baffin, qui contiendrait maintenant moins de 500 individus. Les bélougas que l'on chasse à Iqaluit, Pangnirtung, et Lake Harbour appartiennent à cette dernière population.

En 1990, trois groupes de bélougas ont été déclarés en danger de disparition au Canada :

1) la population de l'estuaire du St-Laurent (environ 350 individus) ;

2) celle de la baie d'Ungava (moins de 100 depuis 1985) ;

3) celle qui nous concerne, celle du sud-est de l'Ile de Baffin, (environ 400 individus ; cette population comptait, semble-t-il, plus de 5 000 individus vers 1920, et environ 800 individus vers 1960).

La population de l'est de la baie d'Hudson est considérée comme menacée avec moins de 2 000 individus. D'autre part, on considère d'autres populations comme celle de la mer de Beaufort (11 500 individus), celle du détroit de Lancaster (10 000 individus) en bonne «santé démographique».

Les bélougas du sud-est de l'Ile de Baffin appartiennent donc à une population en danger de disparition. Certains chasseurs et d'autres personnes ne font pas confiance aux inventaires du ministère fédéral des Pêches et Océans. Ils sont convaincus qu'il y a suffisamment de bélougas dans cette région pour que des contingents plus généreux soient imposés. Cela est possible, car il se peut que les biologistes aient sous-estimé cette population. N'oublions pas que les inventaires aériens des baleines sont toujours imprécis dans une certaine mesure. En revanche, le fait est que, malgré leurs défauts et imprécisions, les inventaires de Pêches et Océans, qui, soit dit en passant, ont coûté très cher, sont les seuls sur lesquels on peut vraiment se fier. Tant qu'aucun autre groupe reconnu n'entreprendra des inventaires sérieux, il est difficile de mettre ces résultats, et les quotas qui en ont découlé, en doute. Il faut leur donner le bénéfice du doute.

Dans des cas aussi extrêmes que celui qui nous concerne, où une population entière est jugée en danger de disparition, s'il y a une erreur de commise dans l'imposition de contingents, il faut souhaiter que cette erreur joue en faveur de la protection du bélouga, et non en faveur de sa disparition. Si d'autres groupes sérieux mènent des inventaires dont les résultats pointent vers d'autres conclusions, il faudra certainement reconsidérer ces contingents, mais pas avant.



Fiche technique

- Le bélouga est un petit cétacé dont les machoires sont garnies de dents, et qui ne possède pas de nageoire dorsale.
- Il peut peser jusqu'à 1 800 ou 2 000 kg, et mesurer jusqu'à 6 m.
- Les jeunes sont gris ; ils ne deviennent blancs que vers quatre ou cinq ans, *lorsqu'ils atteignent 3 ou 3,5 m.*
- Il peut émettre plus de 35 sons différents.
- Au besoin, il peut plonger jusqu'à 350 m de profondeur.
- L'être humain, l'orque (ou épaulard) et l'ours blanc sont tous ses prédateurs.
- Il peut détecter des obstacles ou ses proies à l'aide de l'écho de sons qu'il produit. Ses proies incluent, entre autres, des vers de fond et des mollusques, crevettes, calmars, morues, etc.
- Il vit en petite bande (10 à 100 individus) et est migrateur. Il passe l'été dans les eaux côtières et peu profondes, puis l'hiver au large. Il peut parcourir plus de 1 000 km par migration.
- La gestation dure 14,5 mois. Les femelles allaitent les baleineaux pendant au moins deux ans. L'intervalle entre les mises au monde est de trois ans.
- Il a une longévité qui peut dépasser les 25 ans.
- Un total d'environ 300 bélougas sont tués chaque année dans le Nord canadien et en Alaska par les chasseurs autochtones.
- En anglais, bélouga se dit *Beluga Whale*, *Beluga*, ou encore *White Whale*. Le terme scientifique est *Delphinapterus Leucas*.

Calendrier des activités de la semaine du 8 mars

Le centre des femmes de Yellowknife convie les habitants de Yellowknife à venir prendre part aux activités qui auront lieu au cours de ■ semaine de 3 au 9 mars au Musée Prince de Galles pour souligner la journée internationale des femmes.

Dimanche, le 3 mars à 14h : repas à la fortune du pot célébrant la diversité culturelle des femmes de Yellowknife. À cette occasion, les participantes pourront visiter des kiosques présentant de l'information sur divers sujets reliés à ■ condition des femmes ainsi que des expositions de produits et de services offerts par des artisanes et des entreprises locales.

Lundi, le 4 mars à 19h30: Suite à la présentation d'un vidéo de Joan Chittiser, ■ y aura une discussion sur les femmes, la religion, la paix et ■ sexisme.

Mardi, le 5 mars à 19h30: Un panel de femmes en politique fera la lumière sur le prix à payer lorsqu'on s'engage dans l'arène politique et sur les principaux sujets de préoccupation pour les femmes en politique.

Mercredi, le 6 mars à 19h30: Une soirée de chanson ■ d'histoires sur le thème des femmes. Tous et toutes sont invités à y participer et à y amener un instrument de musique ou une histoire.

Jeudi, le 7 février à 20h: Lucie Blue Tremblay, auteure, compositeure et interprète québécoise donnera un spectacle bilingue pour célébrer ■ Journée internationale des femmes.

Vendredi, le 8 mars: Soirée d'ouverture du festival des films de femmes. Y seront présentés de nombreux films réalisés dont : «*Close Your Eyes and Think of England*» et «*Sun, Moon and Feather*».

Samedi, le 9 mars à 13h: Continuation du festival des films de femmes. Il y aura des projections tout au long de la journée. Au nombre des fims: *Ikajurti: midwifery in the Canadian Arctic* et *Burning Times*.

Une passe pour toutes les activités de la semaine (30 $) est disponible au Centre des femmes de Yellowknife ■ à Storefront. Pour de plus amples informations sur les activités de ■ semaine: Arlene Hache, coordonnatrice des activités de la journée internationale des femmes: (873-9131) ou Anne *Lynagh, responsable du festival de films: (873-8610)*

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 6 numéro 5, Le vendredi 15 mars 1991

Collaboration FFT et gouvernement territorial

Un nouveau comité consultatif sur les services en français

En février dernier, l'éxécutif de la Fédération Franco-TéNOise rencontrait le chef du gouvernement, Dennis Patterson, et le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, pour jeter les bases d'une collaboration entre le gouvernement et la Fédération Franco-TéNOise.

Louise Doren

Le gouvernement des Territoires a accepté de prendre part à un comité consultatif conjointement avec des membres de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) pour assurer une implantation efficace des services en français à la communauté.

Le comité sera formé d'un nombre égal de représentants du gouvernement et de la Fédération Franco-TéNOise.

Du côté de la Fédération, la représentation sera assurée par un membre de l'exécutif et un représentant de chacune des communautés. Du côté du gouvernement, le comité sera formé de la sous-ministre adjointe du ministère de la Culture et des Communications et des coordonnateurs des services en



français des ministères de la Culture et des Communications, Justice, Services Sociaux et Santé. Le comité sera co-présidé par un membre de la FFT et du gouvernement.

La première rencontre est prévue pour le 13 avril prochain à Yellowknife. Quatre rencontres du comité sont prévues au cours de l'année. Le comité déposera conjointement un rapport au gouvernement des Territoires en mars 1992.

La FFT a fourni une proposition des principes directeurs et de fonctionnement qu'elle souhaite voir le comité établir ainsi qu'un ordre du jour de la première réunion.

La FFT propose que le comité se donne le mandat de voir à l'implantation des services en fran-

Suite en page 2...

25e Congrès du Parti libéral du Québec

Soutien aux francophones hors Québec

Montréal (APF)- Le gouvernement du Québec accroîtra son soutien aux communautés francophones hors Québec.

Les francophones de l'extérieur du Québec qui se demandaient avec anxiété s'il y avait une place pour eux dans la nouvelle position constitutionnelle du Parti libéral du Québec, peuvent maintenant pousser un soupir d'aise.

Les 2097 délégués qui ont participé au 25e Congrès du Parti libéral du Québec, n'ont pas oublié que le Québec avait un rôle à jouer dans la défense du fait français en Amérique.

Pas moins de 27 associations libérales, sans oublier la très nationaliste Commission-jeunesse qui contrôlait à elle seule le tiers des délégués, ont proposé d'ajouter à la toute fin de la quatrième proposition traitant des orientations politiques futures de l'État québécois, un engagement ferme du Québec à accroître son soutien aux communautés francophones hors Québec.

«Même si le Québec devient plus autonome, et même souverain, je pense que c'est le devoir du Québec d'essayer de faire tout ce qu'il peut pour appuyer les communautés francophones hors Québec. C'est une question de principe» a dit un militant du Comté de Saint-Laurent qui

Suite en page 2...

À propos du récent jugement dans la cause des Gitskan-Wet'suet'en

«Ce jugement démontre l'incapacité du gouvernement à reconnaitre les droits autochtones» *Bill Erasmus*



Louise Doren

Le chef déné, Bill Erasmus, n'a pas caché sa déception à propos de la décision du juge Allan MacEachern dans la cause des droits autochtones des Gitskan-Wet'suet'en de la Colombie-Britannique.

Dans son jugement, le juge indique que les problèmes des autochtones de la Colombie-Britannique sont de nature socio-économique et non de nature juridique. «Le juge se trompe entièrement sur cette question, affirme Bill Erasmus. Si c'était le cas, le problème aurait été réglé il y a longtemps. Le vrai problème est l'incapacité du gouvernement canadien de reconnaître et d'implanter les droits autochtones».

Pour Bill Erasmus, le juge McEachern démontre qu'il ne comprend pas la notion de droit

Suite en page 2...

Aimez-vous les «*Blues*» ?



Lucie «Blue» Tremblay a présenté un concert à Yellowknife le 7 mars dernier et à Hay River le 8 mars. Ces deux concerts se déroulaient dans le cadre de la Journée internationale des femmes

Une idée brillante !!!



SOMMAIRE

Acceptation du fait français 2
Femmes et politique 3
Éditorial : Nouvelle échéance 4
Garderie Plein Soleil 10
Les livres et cassettes 15

Les Franco-Pages
voir en page 8-9

Arctique de l'Est
voir en page 6-7

Suite de la page 1

Comité consultatif sur les services en français

çais, c'est-à-dire instituer des services en français et en assurer l'offre active; faire un inventaire des services en français existants; voir à la promotion des services en français; planifier l'implantation de nouveaux services; voir à l'établissement et au maintien d'un réseau de ressources humaines en région et finalement, aviser le gouvernement sur toute question relative à l'implantation des services en français dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'ordre du jour de la première réunion soumis par ■ FFT comprend : l'approbation des principes directeurs et de fonctionnement du comité; une tour de table par les membres de ■ FFT pour faire connaître les priorités des communautés au regard de l'implantation des services en français et un tour de table des coordonnateurs des divers ministères présents pour obtenir un bilan de ce qui a déjà été fait dans l'implantation des services en français depuis l'entrée en vigeur de la Loi sur les langues officielles en janvier dernier.

La FFT se propose également de parler au nom de ceux qui ne font pas partie d'associations et veut faire accepter ce principe par le comité.

La réponse du gouvernement sur les propositions de la FFT devrait être connue dans les prochains jours.

Suite de la page 1

Jugement sur les droits autochtones

aborigène en pensant que la solution aux revendications autochtones passe par l'assimilation, l'abandon des réserves et l'intégration à la vie des Blancs.

«Cette décision stipule qu'en fait les autochtones de la Colombie-Britannique n'ont plus de droits aborigènes. Ce jugement va à l'encontre d'un grand nombre de prédécents juridiques qui affirment au contraire que les autochtones ont des droits légaux qui sont protégés et qui sont en voie d'être définis», a déclaré Bill Erasmus.

La Nation dénée entend démontrer sa solidarité aux autochtones de la Colombie-Britannique. Une lettre demandant la démission d'Allan McEarchen a été envoyée au Premier ministre, Brian Mulroney. Bill Erasmus reconnaît que cette demande constitue un geste draconien mais maintient que la situation l'exige étant donné que le juge McEachern sera appelé à entendre la cause en appel.

Quant à l'impact de ce jugement sur la propre cause des dénés, Bill Erasmus indique que la situation de son peuple diffère grandement de celle des Gitskan-Wet'Suet'en. Les dénés ne tombent pas sous le coup d'une juridiction provinciale et de surcroît sont signataires de récents traités. «La décision du juge McEarchen aura quand même un impact sur tous les autochtones du Canada. La situation ramène tous les autochtones vingt ans en arrière et va de plus renforcer grandement ■ position du gouvernement en matière d'extinction du titre», a indiqué Bill Erasmus.

On se rappellera que ■ nation dénée a entreprise une procédure judiciaire pour établir la validité du titre déné sur les terres des Territoires. La procédure chosie est celle d'une question de renvoi à la Cour suprême des Territoires pour obtenir le jugement de la plus haute Cour des Territoires sur la notion du titre déné. Bill Erasmus a indiqué que les parties en cause travaillent toujours sur l'énoncé de la question mais que celle-ci devrait être soumise au Cabinet d'ici la fin du mois.

Suite de la page 1

Congrès du Parti libéral

appuyait la résolution.

Cette résolution adoptée par les militants libéraux est d'autant plus significative, qu'on n'a toujours pas digéré au sein du gouvernement l'appui tardif des porte-parole des communautés francophones hors Québec, à l'entente du lac Meech. Selon nos informations, le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, placerait les francophones hors Québec en haut de la liste des responsables de l'échec de cette entente, sur un pied d'égalité avec le député autochtone du Manitoba, Elijah Harper, et les premiers ministres Gary Filmon du Manitoba, Clyde Wells de Terre-Neuve et Frank McKenna du Nouveau-Brunswick. On estime à Québec que le premier ministre McKenna n'aurait jamais opposé son véto à l'entente du lac Meech lors de son arrivée au pouvoir, si les Acadiens avaient appuyé le document dès 1987.

De leur côté, les anglophones du Québec ont obtenu l'assurance qu'une constitution québécoise assurerait leurs droits historiques reconnus, «et en particulier le droit à leurs propres institutions sociales et culturelles, ainsi que le droit d'en gérer le devenir». Le rôle, l'importance et la contribution des communautés francophones et autochtones présentes sur le territoire québécois seront aussi reconnus dans la future constitution québécoise.

On a aussi accepté d'intégrer dans la nouvelle consitution non seulement la Charte québécoise mais également la Charte canadienne des droits et libertés. L'acceptation par les libéraux québécois de la Charte canadienne revêt une importance particulière pour les communautés francophones de l'extérieur du Québec. Adoptée en 1982, la Charte canadienne reconnaît que les minorités francophones et anglophones ont le droit d'instruire leurs enfants dans leur langue maternelle partout au Canada, là où le nombre d'enfants le justifie. Ce droit a d'ailleurs été reconfirmé et précisé par la Cour suprême du Canada en mars 1990.

On imagine sans peine l'accueil glacial que les provinces anglophones auraient réservé aux parents francophones hors Québec, advenant le rejet de la Charte canadienne des droits et libertés par le parti libéral du Québec. Surtout que certaines provinces se font déjà tirer l'oreille pour respecter au plus vite le jugement de la Cour suprême, et accorder aux parents francophones leurs droits en éducation.

Le dialogue FFT-gouvernement territorial avance

Le fait français semble mieux accepté qu'avant

Depuis plusieurs années, la Fédération multiplie ses pressions auprès du gouvernement territorial afin d'être consultée avant la signature des ententes pluriannuelles entre le gouvernement territorial et le fédéral. La Fédération a toujours maintenu qu'il était logique qu'elle soit consultée étant donné que ces ententes visent le développement et les services en français à la communauté.

Louise Doren

Dernièrement, le gouvernement a reconsidéré sa position concernant la demande de la Fédération et a indiqué qu'il était prêt à informer la FFT des grandes lignes de l'entente d'autant plus que le Secrétariat d'État trouve cette demande tout à fait raisonnable lui-aussi.

Auparavant, ■ Fédération était mise devant le fait accompli, c'est-à-dire qu'on lui faisait part des montants accordés par ministère pour les divers services en français.

«Selon cette entente pluriannuelle, il n'y avait pas d'argent qui allait directement à la communauté», indique Richard Barrette, directeur général de la FFT. Les montants accordés vont à des ministères pour donner des services en français à la population des Territoires. «Le moment est venu d'offrir à la communauté franco-ténoise un service direct et c'est de cela que la Fédération veut s'assurer dans l'entente pluriannuelle qui se négocie en ce moment entre le fédéral et le gouvernement territorial».


Richard Barrette, directeur de la FFT

Depuis quelques années, ■ FFT demande que soit inclus dans l'entente un volet culturel et communautaire dans la forme d'un programme de subvention pour la communauté francophone des Territoires dont la gestion serait assurée par le ministère territorial de la Culture et des Communications. Le gouvernement territorial avait toujours refusé la demande de la FFT sous prétexte que ce programme serait difficile à administrer et qu'il coûterait cher.

En dépit de la résistance du gouvernement, lors de ses rencontres avec le gouvernement au sujet de l'entente pluriannuelle, la FFT a continué de pousser pour que ce programme existe. La FFT a beaucoup de projets de développement dans lesquels elle veut impliquer le gouvernement territorial, dont le projet intercommunautés et le centre communautaire scolaire de Yellowknife.

Tout vient à point à qui sait attendre. Il semble que le message de la Fédération Franco-TéNOise ait finalement été entendu puisque le programme est inclus dans les négociations de l'entente de cette année. Il est encore trop tôt pour savoir si ce programme sera accepté par Ottawa mais le fait que le gouvernement territorial ait inscrit le programme dans les négoiciations avec le fédéral est certainement une indication que les choses changent.

Une seule représentation

Cinéma Paradiso à Yellowknife

Le 17 mars prochain, à 14h au Cinéma Capitol, L'Association franco-culturelle présente Cinéma Paradiso, du réalisateur Giuseppe Tornatore.

Cinéma Paradiso s'est mérité l'Oscar du meilleur film étranger en 1990. Cinéma sur ■ magie du cinéma, ce film nous fait vivre une relation émouvante entre un gamin et un vieux projectionniste pour qui le cinéma est plus qu'une forme d'art, plutôt une partie intégrante de la vie. Phillipe Noiret, dans le rôle du vieux projectionniste Alfredo, livre une de ses meilleures compositions.

Synopsis

Pour Salvatore, l'enfance, c'était les heureux moments passés en compagnie du projectionniste Alfredo, dans la cabine du cinéma Paradiso. Une nuit, il avait même été témoin d'une étrange cérémonie : il avait vu le prêtre du village couper toutes les jolies scènes d'amour des films destinés à être projetés, les baisers, les étreintes torrides. La magie se poursuit cependant aux côtés d'Alfredo, jusqu'au jour où, au beau milieu d'une projection, c'est l'accident. Des flammes du cinéma, Salvatore réussit à sauver Alfredo. Maintenant aveugle, celui-ci doit passer les rênes à Salvatore qui décide de reconstruire le cinéma. Dans sa vie d'adolescent également, Salvatore voit ses baisers volés par les parents de celle qu'il aime. C'est plus tard, lorsqu'il est devenu un cinéaste aux cheveux gris, qu'il montera bout à bout les morceaux de celluoïd des amours passés.

N.B. Le film est présenté en version intégrale française et n'est pas sous-titré.

Les femmes et la politique

Comment se vit le pouvoir politique quand on est une femme?

Les femmes ont-elles une perspective différente des choses lorsqu'elles sont aux commandes politiques, que ce soit au niveau municipal, territorial ou syndical? Ya-t-il des coûts effarants à payer lorsqu'on se lance dans une carrière politique? Voilà quelques-unes des questions abordées par six femmes en politique dans les Territoires du Nord-Ouest à l'occasion d'un panel organisé dans le cadre des célébrations de la Journée internationale des Femmes à Yellowknife

Louise Doren

Les femmes présentes à cette rencontre venaient de tous les secteurs politiques : Linda Sorensen, actuellement ajointe administrative du ministre de l'Éducation Stephen Kakfwi, est une ancienne député à l'Assemblée législative, Nellie Cournoyea est ministre de la Santé, de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières, Mary Co, une femme d'affaires locale, est conseillère municipale à la ville de Yellowknife, Jean Wallace a déjà briguée un poste politique, Cece McCauley est la très célèbre chef dénée d'Inuvik et Susan Strilaeff est vice-présidente de la *Union Northern Workers*.



Dans l'ordre habituel: Jean Wallace, Mary Co, Lynne Brooks et Linda Sorensen

La première chose qui frappe chez ces femmes, c'est le bien-être et la force de caractère qu'elles dégagent. Pas de mots inutiles dans leur discours, pas de clichés. Une argumentation aisée, une compréhension généreuse de la réalité sont les caractéristiques de chacune d'entre elles. Ces femmes sont en pleine possession de leurs moyens et elles savent d'expérience que rien n'est jamais acquis dans la vie, que tout se mérite et se paye.

La politique : une expérience exaltante

Linda Sorensen a déclaré qu'elle avait adoré chaque minute de sa vie politique. «Toutefois, se lancer en politique exige du courage. Il faut être prête à risquer de perdre. Le métier de politicienne exige qu'on soit tout pour tout le monde : travailleuse sociale, mécène, professeure, etc. L'essentiel en politique est d'avoir une certaine vision des choses et défendre son point de vue. Et finalement, il faut savoir faire des compromis», souligne-t-elle.

Linda Sorensen admet que sa participation à la vie politique des T.N.-O. a affecté la vie de sa famille sans pour autant croire que sa famille a vécu l'expérience d'une manière négative. Ensemble, ils ont réussi à faire de l'aventure politique d'un membre de la famille une expérience positive.

Pour Linda Sorensen, les femmes en politique doivent soutenir les autres femmes pour faire en sorte qu'il y ait davantage de femmes dans les postes supérieurs de gestion à travers le Canada et dans les Territoires. Actuellement, les femmes à l'emploi du gouvernement des Territoires constituent 53 % des effectifs. De ce nombre, on retrouve une femme sous-ministre, deux sous-ministres adjointes, 44 femmes à des postes de direction, et un grand nombre de professionnels à travers les ministères. Cependant, encore trop de femmes occupent des postes subalternes.

La politique : une carrière ouverte aux femmes

Mary Co est d'avis que les portes de la politique sont ouvertes à tous : mâle et femelle. Surtout à Yellowknife. «Les opportunités sont là : il faut être prête à travailler et y mettre son coeur. Il ne faut pas utiliser le fait d'être une femme comme une béquille. Les femmes qui font cela ne font que nuire aux autres femmes. En politique, il faut gagner le respect des gens, qu'on soit des hommes et des femmes. Il faut savoir qu'on perd certaines batailles et qu'on en gagne d'autres. Les femmes peuvent être aussi fortes en politique que les hommes», a-t-elle expliqué.

Mary Co est une femme d'affaires locale et une conseillère à la ville de Yellowknife, fonction qu'elle avoue être presque un deuxième emploi à temps plein. Élue depuis sept ans, Mary Crow a expliqué que ce sont les trois premières années qui ont été les plus difficiles pour elle. Il lui a fallu s'intégrer au Conseil de ville, assimiler le fonctionnement d'un gouvernement municipal et celui d'un politicien.

Son rôle exige qu'elle passe beaucoup de temps à lire les documents administratifs de la municipalité. Mary Co indique qu'il est impossible d'être experte en tous les domaines. La plupart du temps, les politiciens sont des généralistes qui doivent s'attarder à saisir les enjeux des situations.

«Il faut prendre des décisions en utilisant les informations à notre portée et notre propre bon sens. À un moment donné, chaque conseiller municipal trouve sa niche et devient le porte-parole d'une ou de questions précises», explique-t-elle.

L'échevin municipal doit assister en moyenne à cinq réunions par semaine, qui ont lieu à n'importe quel moment dans la semaine.

Le salaire d'un échevin à la ville est d'environ 10 000 $ par année.

«Il ne faut pas avoir peur de rêver» Cece McCauley

Cece McCauley a expliqué avec beaucoup d'humour que la politique est une carrière passionnante si on croit à ce que l'on fait et qu'on fait preuve d'intégrité et de la plus stricte honnêteté.

Cece McCauley croit que le goût d'une carrière politique vient naturellement aux femmes, du moins est-ce le cas pour de nombreuses femmes. Elle est la première chef dénée élue. Elle a expliqué que pendant de nombreuses années, elle a surtout eu à traiter avec les femmes, puisque toutes ses conseillères de bande étaient de ce sexe. Elle a pris conscience à ce moment-là que les femmes sont en général plus fortes que les hommes. «Je ne sais pas pourquoi, mais je pense que toutes, nous réalisons cela. Peut-être est-ce en raison de notre rôle de mère, du fait que nous portons la famille. Je pense que les femmes sont plus fortes et plus solides que les hommes».

Pendant toutes ses années de vie politique active, c'est-à-dire depuis les dix dernières années, Cece a appris qu'il faut croire à ce que l'on fait. Plus encore, il faut comprendre ses capacités. Et évidemment, il est essentiel de connaître les bonnes personnes : il faut donc faire son affaire de se faire présenter aux personnes influentes. Son secret pour vivre une carrière durable en politique : ne pas se laisser intimider par quiconque, ne pas accepter de non.

«Il faut savoir déterminer ses buts et travailler pour les atteindre. Ne pas avoir peur de déployer ses ailes. Ne pas avoir peur d'avoir l'air de pelleter des nuages, de courir les arcs-en-ciel et de rêver», a-t-elle ajouté.

Cece McCauley indique toutefois qu'elle vit dans un monde différent. «Notre lutte en tant qu'indien est différente des luttes de la société blanche. Avant d'être chef, j'étais une femme d'affaires. Je ne connaissais pas vraiment mon peuple. Devenir chef m'a ouvert les yeux. J'ai commencé à voir dans quelles conditions les autochtones vivaient. Un grand nombre ont des postes intéressants, font de l'argent et vivent aussi bien que n'importe quelle autre personne au Canada. Mais certains ont des problèmes et ont besoin d'aide à cause de l'alcool et de la drogue. Mais ce type de problèmes se retrouvent ailleurs au Canada», a-t-elle ajouté.

Message final de Cece : ne pas avoir peur de faire des erreurs. «Il faut être consciente en plolitique qu'on peut se faire démolir, mais il faut avoir la capacité de se remettre sur ses pieds. Moi-même, j'ai été renvoyé de mon poste de chef à deux reprises. Une fois pour une journée et l'autre fois pour quatre mois. Il faut être préparée à ce genre de chose», a-t-elle indiqué.

La politicienne reste humaine

Jean Wallace est une politicienne en herbe. Elle a briguée un poste au conseil municipal de Yellowknife et n'a pas gagné ses élections. Cela ne l'a nullement démolie toutefois. Qui sait? Peut-être se retrouvera-t-elle au pouvoir plus tôt qu'elle ne le pense.

Jean Wallace est d'avis qu'on oublie souvent que les politiciens et politiciennes sont des personnes humaines. Elle a l'impression qu'une fois que quelqu'un est élue, ces personnes doivent tout savoir et qu'on pense qu'elles devraient être en mesure de tout arranger. «Les gens pensent que parce que certaines personnes ont le pouvoir, ils possèdent la clés de tous les problèmes. Je crois qu'une chose que j'ai appris en me présentant à un poste élu est que nous demeurons des êtres humains», a-t-elle expliqué.

«Les politiciens sont souvent placés sur un piedestal et ils font des chutes. Dans les derniers six mois, combien de fois avons-nous entendu quelqu'un dire d'un politicien qu'il fait un travail honnête et efficace?

Voilà une des choses qui me préoccupent en politique. Peu importe ce que l'on fait, ce n'est jamais assez bon. C'est pourquoi il faut avoir le sentiment très fort à l'intérieur de soi que ce qu'on fait est la bonne chose», a-t-elle ajouté.



De gauche à droite : Cece McCalley, Diane Strialeff et Nellie Cournoyea

À la recherce d'équité

Diane Strilaeff est vice-président de la *Union of Northerne Workers*. Pendant de nombreuses années, elle a été la seule femme de l'exécutif. Depuis l'automne 1990, il y a trois femmes présentes au sein de l'exécutif. Les femmes ont donc fait des progrès à l'intérieur du monde syndical.

Un des sujets de préoccupation de Diane Strialeff est l'équité pour les femmes dans la société. C'est pourquoi elle trouve si enrichissant d'oeuvrer à l'intérieur d'un syndicat.

Elle explique que de nos jours, les femmes sont en train de s'organiser à l'intérieur de ce type de regoupement. Dans les Territoires, à la Union of Northern Workers, 50 % des gens qui travaillent pour le gouvernement des Territoires sont des femmes. Mais comme elle se souligne, ces chiffres ne signifient rien si la majorité n'est pas en mesure de prendre des décisions, c'est-à-dire d'occuper des postes de responsabilité. Les femmes gagnent 65 % de ce que les hommes gagnent. Et pourtant, elles sont généralement plus éduquées.

Diane Strialeff a indiqué qu'il y a actuellement une étude en cours menée conjointement par le gouvernement territorial et la *Union of Norhtern Workers* pour étudier les différences entre les postes occupés par les hommes et les femmes dans le but d'arriver à une meilleure équité salariale. On est actuellement au stade de l'analyse des questionnaires. L'évaluation sera complétée en juin et le syndicat entamera des négociations avec le gouvernement territorial si des changements sont requis.

Travailler sur les bonnes questions

Nellie Cournoyea est ministre au gouvernement territorial. Elle occupe un poste de responsabilité et on peut affirmer sans aucun doute qu'elle a atteint un des plus hauts échelons politiques. Son discours aux femmes réunies à l'occasion du panel a été une reflexion philosophique sur la nature du rôle du gouvernement.

Elle s'est attachée à décrire le contexte politique et social du Nord pour en souligner le caractère spécifique par rapport au reste du Canada. «Dans le Nord, tout le monde, que ce soit les hommes ou les femmes, essaie de se trouver un rôle au sein d'une société en changement», a-t-elle indiqué.

Elle a mis en garde les femmes contre la tendance du Sud à imposer ses solutions sur le Nord, alors que souvent ces solutions ne correspondent en rien à la réalité ni aux valeurs nordiques et que les solutions du Sud ne signifient rien dans le Nord.

«Il n'y a pas de place pour la négativité dans le Nord, a indiqué Nellie Cournoyea. Dans un immense espace où n'habitent qu'environ 55, 000 personnes, il y a des possibilités illimitées d'accomplir des choses. Il ne faut pas que les gens du Sud insistent pour mettre en place des projets sans signification profonde sur les habitants d'ici».

Nellie Cournoyea a indiqué que les hommes du Nord ont plus de problèmes que les femmes parce que les femmes continuent en tant que mère à jouer un rôle enrichissant dans la société.

La société du Sud a détruit la seule façon pour les hommes de gagner leur vie, c'est-à-dire la trappe et la chasse. Le Sud a décidé unilatéralement que le Nord devait changer. Que faisons-nous pour nos hommes, a demandé Nellie Cournoyea?

«Il faut adopter une approche holistique à nos problèmes, explique Nellie Cournoyea. Nulle part au Canada, il existe des normes qui définissent ce qu'est un standard de vie acceptable. Dans le passé, il y avait des normes sur lesquels s'appuyer. Il y avait un rôle significatif pour chaque personne. Partout, ces valeurs sont disparues. Le rôle du gouvernement est d'arriver à régler ce problème. Il faut commencer par identifier les racines sur lesquelles on va assoir les valeurs d'aujourd'hui. Il n'y a pas de standards, nulle part».

ÉDITORIAL

Réforme constitutionnelle canadienne

Aux prises avec une nouvelle échéance

Dans la fin de semaine des 9 et 10 mars avait lieu le congrès du Parti libéral du Québec. Plus qu'une simple réunion partisane, il s'agissait d'un congrès d'orientation du parti politique au pouvoir dans cette province. Or la position constitutionnelle du Parti libéral québécois vient de se clarifier et, à la surprise de bien des observateurs, les propositions du rapport Allaire sur la position constitutionnelle du parti ont à peine été retouchées par le congrès.

Il y a trois points qui retiennent plus particulièrement notre attention: la nouvelle échéance fixée au Canada, le refus de négocier directement avec les autres gouvernements territoriaux et provinciaux ainsi que le principe du soutien au fait français en Amérique dont le fait francophone canadien hors Québec.

Après l'échéance désastreuse de l'entente du lac Meech, voilà que le Québec fixe une nouvelle échéance au Canada. Il s'agit maintenant de l'automne1992.

Un an et demi de sursis pour ce qui reste d'encore vivant dans la réalité dite canadienne.

En juin 1990, le Canada a poussé un soupir de soulagement avec l'échec d'une entente qui, selon eux, accordait trop de pouvoir au Québec. Les voilà donc face à une nouvelle échéance constitutionnelle d'environ vingt mois pour réagir à une demande de réforme constitutionnelle autrement plus ambitieuse que celle du lac Meech.

Nous ne croyons pas très réaliste de croire que la société canadienne saura accepter en si peu de temps les principes soutenus par la nouvelle position constitutionnelle que soutiendra le *gouvernement libéral au nom du Québec.*

Il s'agit d'une course perdue d'avance pour le Canada!

Il sera extrêmement difficile de parvenir à une entente dans ce court délai puisque la position libérale repose également sur le rejet d'un processus de négociation incluant un dialogue direct avec les autres provinces et territoires.

Peut-on vraiment se fier au gouvernement canadien pour être la courroie de transmission entre les différents intervenants de la scène politique canadienne?

Encore une fois, le pari semble perdu d'avance!

D'ailleurs, il est peut-être préférable que M. Bourrassa ne se présente pas face aux autres représentants des provinces canadiennes car, malgré sa profession de foi fédéraliste qui a refroidi quelques-uns des partisans libéraux plus nationalistes, il est déjà perçu comme le «gros méchant francophone séparatiste». La culture politique anglo-canadienne n'est pas assez avancée pour leur permettre de saisir ces nuances.

Les francophones hors Québec sont déjà bien au fait de cette réalité dans leurs négociations perpétuelles avec leurs gouvernements provinciaux ou territoriaux respectifs. On ne doit pas avoir l'outrecuidance d'exiger des droits que ceux-ci ne tiennent pas du tout à nous accorder. Il s'agit d'un manque de savoir-vivre caractéristique des canadiens-français.

Si nous ne nous montrons pas très confiants face à la nouvelle joute constitutionnelle qui s'engage, ce même congrès libéral nous rassure cependant sur le fait que le Québec ne laissera pas tomber les francophones hors Québec, dans une perspective plus vaste qui est celle du soutien au fait français en Amérique.

Pour plusieurs des organismes voués à la défense des droits des francophones, il s'agit d'un engagement important puisque, comme chacun le sait, nous recevons généralement plus de soutien du Québec que de nos propres gouvernements qui négligent et négligerons toujours leurs minorités francophones.

En fait, le gouvernement du Québec arrive bon deuxième dans le soutien à la francophonie après le gouvernement du Canada. Si le sort des anglophones du Québec semble assuré, il n'en est pas de même pour les francophones alors que plusieurs doutent toujours qu'un Canada sans le Québec continuerait de reconnaître la dualité linguistique canadienne. Plus d'un canadien serait satisfait si l'on donnait une bonne fois pour toute une leçon à ces «braillards» de francophones.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Collaboration :	Marie-Claire Leblanc
Caricaturiste(en vacances) :	Pierre Bourgeois
Correction :	Martin Clifford
Mise en page :	Jean-Luc Thibault
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.

X1A 2N9

(403) 873-6603

Bureau de l'Arctique de l'Est

C.P. 365

Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0

(819) 979-6325

Abonnement

Publication bi-mensuelle

(1er et 3e vendredi du mois)

23 numéros par année

Tarif individuel : 18$ par année

Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...

Nom : ....

Adresse : ....

....

Code postal : ....

Tél. : ....

Ou communiquer avec votre association francophone

Le Québec et la constitution

Pas de négociation avec les provinces

Montréal (APF) : Que cela plaise ou non aux provinces anglophones, le Québec ne négociera pas son avenir politique et constitutionnel à onze, mais seulement avec le gouvernement fédéral.

Les plus fédéraliste au sein du Parti libéral du Québec ont tenté, sans succès, de convaincre les militants libéraux qu'il valait mieux «négocier» le projet de réforme constitutionnelle et politique «avec le reste du Canada». «Meech est mort, la négociation avec le Canada est morte» a lancé sur un ton solennel un jeune militant libéral.

De même, les fédéralistes n'ont pu convaincre une majorité de militants d'attendre le résultat d'études sur les impacts économiques et fiscaux du rapatriement des pouvoirs, avant d'entreprendre une démarche autonomiste. Les nationalistes y ont vu une tentative de remettre à plus tard la réforme politique.

Une autre résolution allant dans le même sens a été battue de justesse, par seulement cinq voix. On proposait que le gouvernement libéral s'engage à informer clairement et complètement les Québécois sur les avantages et les désavantages de l'accession du Québec au statut d'État souverain à court, moyen et long terme, advenant qu'ils décident de s'engager dans cette voie.

Des 56 amendements proposés au rapport du comité constitutionnel du Parti libéral du Québec, quelques uns seulement ont été adoptés par les délégués libéraux. Les jeunes militants en particulier, qui avaient adopté dès le départ une position très nationaliste et qui formaient le tiers de l'assemblée, ont veillé à ce qu'aucun amendement ne vienne diluer à leurs yeux la nouvelle position constitutionnelle du Parti libéral.

À certains moments, on se serait cru à une assemblée du Parti québécois, tant le message était autonomiste. La dernière résolution, qui proposait que le projet de réforme du Parti libéral soit un tout non négociable, a cependant été retirée.

«Le message que vous avez transmis au chef du parti est un message d'une grande fermeté, mais sans dogmatisme» a déclaré le premier ministre Robert Bourassa en s'adressant à plus de 2 000 délégués lors du discours de clôture du 25e Congrès du PLQ qui avait lieu à Montréal. «Le Parti libéral du Québec veut un changement en profondeur, un changement fondamental dans les relations Québec-Canada».

M. Bourassa a justifié la démarche de son parti à la suite de l'échec de l'entente du lac Meech. «Nous ne pouvions plus accepter le droit constitutionnel existant, parce que nous avions fait la preuve qu'il ne pouvait pas apporter une solution aux problèmes fondamentaux du Québec et du Canada. C'est dans ce contexte là que j'avais dit que nous négocierions avec le gouvernement fédéral... c'est un interlocuteur qui représente l'ensemble du Canada».

M. Bourassa soutient qu'il ne coupe pas les ponts avec le Canada. En fait, le premier ministre du Québec a clairement laissé entendre dans son discours, qu'il préférait de beaucoup une intégration économique et politique avec le Canada, dans le cadre d'une nouvelle structure. Il a donné l'exemple du marché commun européen, et affirmé que «le sens de l'Histoire chez nos ancêtres, s'oriente vers cette grande intégration politique et économique, en respectant les valeurs nationales».

Sans doute pour être bien compris par le Canada anglais et pour se démarquer un peu plus des souverainistes, M. Bourassa est allé plus loin en affirmant que le premier choix du Parti libéral du Québec était de «développer le Québec à l'intérieur du Canada, dans une structure fédérale».

Selon lui, «les Québécois préfèrent développer leur identité et assurer leur identité économique» à l'intérieur de la structure canadienne».

La positon des libéraux québécois

Un Québec fort dans un Canada différent

Montréal (APF) : C'est un Canada refait de fond en comble que le Parti libéral du Québec propose au reste du pays. Un Canada tellement différent de ce qu'on connait présentement, qu'il ne faut pas se surprendre au fond de voir les anglophones accuser le premier ministre du Québec d'être séparatiste.

La réforme proposée, qui a été adoptée par les militants libéraux lors du 25e congrès du parti, s'articule autour de trois objectifs: l'autonomie politique de l'État québécois, le renforcement de l'union économique canadienne, et le réaménagement de la structure politique canadienne.

Le Québec propose d'exercer sa pleine souveraineté dans les champs de compétence qui lui sont déjà exclusifs en vertu de la constitution actuelle.

Ensuite, le Québec exercerait sa pleine souveraineté dans des secteurs non énumérés dans la constitution canadienne, ainsi que dans certains domaines à juridiction partagée ou à compétence fédérale.

Des pouvoirs seraient toujours partagés entre le Québec et le Canada notamment dans les affaires autochtones, la fiscalité et le revenu, l'immigration, etc.

Le gouvernement fédéral ne conserverait que des pouvoirs exclusifs dans les domaines de la défense et de la sécurité du territoire, les douanes et les tarifs, la gestion de la dette commune, la monnaie et la péréquation.

L'Union économique serait maintenue et renforcée en fonction de la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux entre les provinces, d'une union douanière et monétaire, et de la réduction de la taille de l'État fédéral.

Le nouvel ordre politique comprendrait enfin le remplacement de l'actuelle constitution canadienne par une nouvelle constitution, avec le droit pour les parties de s'en retirer suite à un avis préalable, et intégrant une Charte des droits et libertés. Le gouvernement du Canada aurait 18 mois pour négocier avec le Québec cette nouvelle entente, qui serait ensuite ratifiée par un référendum auprès de la population québécoise d'ici l'automne 1992. À défaut d'une entente avec Ottawa, le gouvernement Bourassa proposerait l'accès du Québec au statut d'État souverain, et offrirait au reste du Canada une union économique gérée par des institutions de nature confédérale.

Arrivée en février dernier

Une nouvelle recrue à la FFT

La Fédération Franco-TéNOise a accueilli dans ses rangs en février dernier la nouvelle responsable des dossiers de l'Éducation et du regroupement des Elles-TéNOises.

Louise Doren

Thérèse St-Jacques est originaire d'une petite communauté au Québec qui a connu des déboires et des heures de gloire au cours de l'été dernier. Vous aurez deviné: Oka ou Kanesatake. À la fin de l'adolescence, elle quitte le village qui l'a vu naître pour se lancer dans la coiffure à Laval. Rapidement, elle devient [redacted] gérante du salon. Mais Montréal, avec ses charmes cosmopolites l'attire davantage. Elle traverse donc le pont pour atteindre cette ville sept ans plus tard. Elle y entreprend un retour aux études à l'Université du Québec à Montréal, en sociologie. Etant une personne qui aime le concret, elle y voit cependant trop d'abstraction et finit par laisser le programme après deux ans. Elle se réoriente plutôt dans un programme de traduction à l'Université Concordia et obtient un baccalauréat dans cette dicipline en 1986.

Tout au long de ses années d'études, Thérèse St-Jacques accomplit du travail à titre de bénévole auprès de la communauté. Elle travaille pendant quelques années à la Fédération des femmes du Québec, notamment au sein du conseil d'administration. Elle oeuvre aussi comme intervenante dans une maison d'hébergement pour femmes en difficulté, l'Auberge Madeleine, et c'est là qu'elle acquiert une expérience de première main de la réalité des femmes victimes de violence conjugale. La réalité politique l'intéresse vivement : elle milite pendant plusieurs années au sein du Rassemblement des citoyens [redacted] citoyennes de Montréal, où elle s'occupe entre autres, de [redacted] campagne politique du conseiller du district Villeray.

Elle siège de plus au sein de l'exécutif du district Ville-Marie.



Le domaine de [redacted] traduction ne satisfait pas entièrement ses aspirations. En 1988, elle exerce un autre retour aux études, cette fois en travail social, pour obtenir son baccalauréat en 1990. Après plusieurs méandres, son rêve d'enfance se réalise: devenir travailleuse sociale. Elle quitte Montréal après un séjour de quinze ans pour aller occuper un poste à la Protection de la jeunesse à Cabano, une petite ville du Bas St-Laurent. Elle y demeure jusqu'à son embauche au poste d'agente de développement à la Fédération Franco-TéNOise.

Pour Thérèse, le féminisme est une idéologie politique, sociale, culturelle et économique qui doit se démontrer dans une action. Agir est ce qui compte d'abord et avant tout. Comme objectif général, Thérèse St-Jacques est d'avis qu'il faut développer davantage le regroupement des Elles-Ténoises dans les Territoires. Pour ce faire, Thérèse veut en premier lieu consolider les comités locaux, définir pour ceux-ci des prises de position dans des dossiers significatifs et donner des moyens d'action au regroupement territorial. Les Elles-TéNOises est un comité qui travaille encore à définir son impact sur l'évolution de la communauté francophone des Territoires dans son ensemble. Thérèse y voit un défi intéressant.

Dans le dossier de l'éducation, elle voit son rôle comme celui d'une personne ressource à la définition des priorités, à l'organisation et à la logistique. Elle constate que ce dossier est d'une importance primordiale pour la survie de la culture francophone dans le Nord. Elle a vite été gagnée par l'enthousiasme des responsables du dossier et est d'avis que leur leadership facilitera énormément sa tâche.

Thérèse se dit heureuse de travailler au sein de la francophonie ténoise pour avoir l'occasion de contribuer à son épanouissement. Par ailleurs, elle envisage avec plaisir les tournées dans les diverses communautés francophones des Territoires pour établir un contact personnel avec les membres.

D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

À l'heure des morts-vivants

En février dernier a eu lieu une réunion à Ottawa réunissant une belle brochette de ces cadavres chauds qui furent si bien décrits par Yves Beauchemin. Pour bien marquer son accord aux propos de M. Beauchemin, l'Association de la Presse Francophone (APF) s'est même permise de nommer une personne décédée depuis plusieurs mois au titre de communicateur de l'année.

-0-0-0-

Le nouveau slogan de l'agence de publicité de l'APF: Les journaux francophones hors-Québec, plus de lecteurs que dans la ville de Québec.

Verrons-nous bientôt un slogan de la Fédération des francophones hors-Québec: Plus de membres qu'au cimetière Côtes-des-neiges.

-0-0-0-

Le ministre Kafkwi se montre toujours réticent à répondre immédiatement aux questions qui lui sont adressées à l'Assemblée législative. Un collègue lui aurait même demandé l'heure et M. Kafkwi aurait promis une réponse plus détaillée dans le courant de la semaine

CROA !

L'Aquilon est disponible en kiosque à Yellowknife, Fort Smith, Iqaluit, Hay River, Fort Simpson, Nanisivik, Inuvik, Tuk et Rankin Inlet.

Explorations dans les Arts

Explorations. Offre des subventions de projet pour soutenir des démarches artistiques innovatrices et assurer le développement et le renouveau dans les arts. Les subventions sont destinées à la création de nouvelles oeuvres dans toutes les disciplines artistiques issues de quelque tradition culturelle que ce soit. Elle peuvent servir aux diverses étapes d'un projet : recherche, développement, création, production et(ou) présentation.

Sont admissibles les artistes de la relève, les groupes d'artistes, les organismes artistiques et les artistes établis qui changent de discipline.

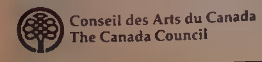
Marche à suivre. Au moins un mois avant la date limite du concours, soumettre une brève description du projet et un curriculum vitae de la personne responsable. Les organismes doivent aussi joindre un résumé de leurs activités passées. Des formulaires de demande seront envoyés aux candidats potentiels.

Dates limites. 1er mai et 15 septembre

Évaluation. Par des jurys multidisciplinaires régionaux composés d'artistes professionnels. Les résultats sont annoncés environ quatre mois après la date limite.

Renseignements. Appeler à frais virés de numéro à numéro au (613) 598-4339. Ou écrire à l'adresse suivante : Programme Explorations, Conseil des Arts du Canada, C.P. 1047, Ottawa (Ontario) K1P 5V8.

Télécopieur : (613) 598-4390



Conseil des Arts du Canada
The Canada Council

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

La radio en français à Iqaluit

En direct de CBC

Kim Ouellette

IQALUIT- Le 2 mars dernier, l'équipe de l'émission radiophonique en français de l'Association Francophone d'Iqaluit a diffusé, pour la première fois, son contenu en direct. Il en sera d'ailleurs ainsi dorénavant chaque samedi à compter de 14h sur les ondes de CBC Iqaluit.

Auparavant, les émissions étaient pré-enregistrées car les dirigeants de CBC voulaient que l'équipe se sente bien à l'aise avec l'équipement technique avant de présenter le contenu en direct. C'est donc avec un peu de nervosité mais aussi beaucoup de professionnalisme que l'équipe, composée de Daniel Coulombe et de Karen Gilmore, a envahi les ondes de la radio locale. Madame Carole Vézina était également au rendez-vous avec sa chronique du cinéma qu'elle présentera deux fois par mois.



Deux bénévoles, Karen Gilmore et Daniel Coulombe, à l'oeuvre lors de la première émission radiophonique en direct

«Ça demande beaucoup de concentration de diffuser en direct, mais l'expérience est passionnante», explique M. Coulombe qui s'est montré très satisfait de cette première émission.

Le format en direct permet beaucoup plus de flexibilité. D'ailleurs, Madame Gilmore a réalisé une entrevue téléphonique avec l'artiste Jean Racine le 9 mars dernier afin de promouvoir ses spectacles qu'il donnera au centre communautaire de l'AFI. Les entrevues téléphoniques ne pouvaient pas se faire avant.

Avec la diffusion en direct, l'équipe pourra donc obtenir des informations de dernière minute et pourra tenir la communauté francophone au courant de sujets les concernant.

Certaines chroniques sont cependant enregistrées à l'avance étant donné les horaires de travail de quelques bénévoles. C'est le cas de René Lavallée qui est tout de même toujours au rendez-vous avec sa populaire chronique de Super Mario Bros pour les adeptes des jeux de Nintendo.

C'est donc un rendez-vous que se donnent les francophones d'Iqaluit chaque samedi alors qu'une heure de musique, de chroniques et d'animation en français est offerte par des bénévoles qui, malgré les calories qu'ils dépensent en nervosité, mettent toute leur énergie pour continuer cette émission francophone.

Syntonisez donc votre radio locale sur bande M.A. chaque samedi à 14h.

Le 8 mars dernier

Les femmes se sont regroupées

Kim Ouellette

IQALUIT- Une trentaine de femmes ont assisté à un souper-rencontre au centre communautaire de l'AFI le 8 mars dernier. La Journée internationale des femmes a donc été soulignée de façon sociale par un groupe de femmes francophones.

Rollande Carson, bénévole et directrice du recrutement pour l'AFI était sérieuse quand elle a dit qu'on ne pouvait pas laisser passer sous



silence cette journée réservée aux femmes. C'est grâce à sa détermination et sa volonté d'agir qu'elle a recruté d'autres bénévoles afin de l'aider à organiser ce souper-rencontre où les femmes ont pu déguster du bon chili tout en discutant entre elles.

«J'étais agréablement surprise de la participation. Je ne m'attendais pas à autant de femmes pour ce souper», raconte Rolande Carson. Cela a été effectivement une belle réussite si l'on compare cette soirée aux nombreuses tentatives de réunir les femmes dans diverses activités au cours de la dernière année. On se souvient qu'un comité de femmes ne semblait pas intéresser personne vu le manque de participation qu'il y a eu ces derniers temps.

On a profité de l'occasion pour distribuer un petit sondage sur l'intérêt face à la formation d'un comité de femmes. À première vue, il semble y avoir un peu d'espoir pour une relève un peu plus active que cette année. De plus, avec le départ de Myriam Alizé en juin prochain, la relève s'avère une question d'importance. On sait que Myriam Alizé a toujours été très active dans le dossier des femmes et espère sincèrement que quelqu'un prendra la charge d'un comité de femmes et représentera également Iqaluit au niveau de l'organisation territoriale, Les Elles TéNOises.

La journée du 8 mars de 1991 n'aura donc pas été passée sous silence comme prévu, et de plus, une relève semble vouloir prendre forme à la suite de ce souper-rencontre. C'est à espérer qu'il y aura une nouvelle représentante à Iqaluit ainsi qu'un peu plus d'activités de ce genre où il fait bon se retrouver entre femmes.

Environnement Canada

Le service météorologique d'Environnement Canada à Iqaluit vient d'installer un répondeur automatique afin de mieux informer la population. En composant le 979-6448, vous pourrez obtenir les dernières prévisions du temps. Le service est offert seulement en anglais pour l'instant, mais si demande il y a, sûrement qu'il sera disponible en français également.

L'Aquilon à Iqaluit (819) 979-6325

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

La médecine dans le Nord

Un défi intéressant à relever!

Kim Ouellette

IQALUIT- Le Dr. Mitch Giffin, originaire du Manitoba, pratique la médecine à Iqaluit depuis maintenant un an. Chaque jour, des dizaines de personnes lui confient leurs problèmes physiques, voire même leur vie. Pour le docteur Giffin, pratiquer la médecine dans le Nord est tout un défi à relever.

«C'est très différent ici car l'hôpital n'est pas équipé avec de la haute technologie médicale comme dans la plupart des hôpitaux du Sud, explique ce dernier. C'est un défi intéressant parce que le médecin pratiquant ici doit décider lui-même des traitements à donner, puisqu'il n'y a pas de spécialistes ni de machines sophistiquées mis à leur disposition pour déceler les problèmes plus rapidement».

La charge de travail des médecins dans le Nord devient alors plus importante comparativement au Sud. Pourtant pour le docteur Giffin, c'est une expérience unique pour un médecin de pratiquer dans un milieu comme Iqaluit. «Il faut se fier à l'entraînement que nous avons reçu à l'université et oublier la technologie un peu. Si un patient vient me voir à cause d'un mal de tête, je dois trouver la raison sans l'aide d'une machine», mentionne le docteur Giffin, diplômé de l'Université du Manitoba à Winnipeg.



Le sympathique médecin apprécie aussi l'expérience de pratiquer au sein d'une culture différente. Plusieurs médecins choisissent en fait d'aller travailler en Afrique ou dans un pays étranger. Il y a également ceux qui viennent dans l'Arctique afin d'acquérir ce même genre d'expérience. «Evidemment, il y a les restrictions linguistiques. Souvent, les analyses de cas sont plus longues à cause de la traduction des dossiers. Ce n'est qu'un obstacle de plus à franchir, ce qui rend le défi doublement intéressant», fait remarquer le docteur Giffin.

Les médecins viennent pratiquer ici surtout par goût du défi, car les conditions salariales, contrairement à la croyance populaire, ne sont pas tellement plus avantageuses que celles dans les grands centres. De plus, les médecins du Sud ont accès à pratiquement tous les instruments modernes et aux conseils des spécialistes pour faciliter leur tâche. Aussi, un médecin dans le Nord peut travailler entre 10 et 12 heures par jour, et ce, cinq jours par semaine. Sans compter les 24 heures sur appel une fois par mois.

Pratiquer la médecine sans la technologie actuelle cause cependant certains désavantages, surtout pour les patients vivant dans les villages où il n'y a qu'un poste infirmier au lieu d'un hôpital. Le docteur Giffin fait le point sur ce sujet : «Faire un diagnostic par téléphone est probablement la chose la plus difficileet même la plus stressante. Je dois décider s'il faut que je vois le patient immédiatement, s'il peut attendre le prochain avion commercial ou ma prochaine visite dans le village».

«Les infirmières aident beaucoup, mais parfois, c'est vraiment difficile quand on a pas vu le patient. Je me vois donc dans l'obligation de prendre une décision selon les informations données par l'infirmière».

Évidemment, les médecins se font répéter de ne pas trop dépenser d'argent. Envoyer chercher un patient avec l'avion-ambulance représente des coûts importants, il ne faut donc pas en abuser. Cependant, on s'attend des médecins qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour guérir les gens en ne faisant pas d'erreur. Voilà tout un défi à relever!

S'il y avait une chose que le docteur Giffin pouvait changer dans sa pratique dans le Nord, ce serait de donner un entraînement supplémentaire aux infirmières allant travailler dans les différents postes infirmiers. «Il existe un entraînement d'une durée de neuf mois qui aide vraiment les infirmières dans ces lieux. Elles ont beaucoup plus de responsabilité que leurs homologues dans les hôpitaux. Plusieurs d'entre elles arrivent dans ces postes sans aucun entraînement supplémentaire, ce qui complique la discussion des diagnostics entre [illegible] médecin et l'infirmière. Si toutes les infirmières devaient prendre ce cours de formation avant leur arrivée dans le Nord, cela diminuerait les risques d'erreurs lors de l'évaluation des cas par téléphone», remarque le docteur Giffin.

Après avoir fait son internat à Vancouver et pratiqué à Yellowknife pendant six mois, le docteur Giffin préfère sa pratique à Iqaluit. «J'aime les gens, j'aime l'endroit et j'aime les défis», dit-il. Il devra cependant prendre une décision quant à son avenir. Il doit décider s'il ira se spécialiser ou continuera sa pratique dans le Grand Nord. Son indécision repose aussi sur le fait que l'équipe du Baffin Regional Hospital représente pour lui une source de motivation inépuisable.

Pour les jeunes du secondaire

Le choix d'une carrière

Kim Ouellette

IQALUIT- Pour une douzième année consécutive, l'école secondaire G.R.E.C. d'Iqaluit tenait sa «Journée Carrière» le 8 mars dernier. Une trentaine de kiosques ont été installés pour l'occasion.

Des représentants de différentes entreprises locales, des employés des gouvernements fédéral et territorial ainsi que des délégués de certains collèges et universités reconnus au Canada exposaient dans le but d'encourager les jeunes étudiants à faire un choix de carrière en poursuivant leurs études.

Lors de cette «Journée carrière» à l'école G.R.E.C., plusieurs entreprises et institutions sont venues présenter les possibilités de carrière qui s'offrent aux jeunes étudiants et étudiantes du secondaire.

Les étudiants finissants ont également pu profiter d'une visite à la compagnie d'électricité N.T.P.C., chez Environnement Canada, à Transport Canada ainsi qu'au musée local afin d'explorer les nombreuses possibilités sur le vaste marché du travail. Ces visites ont été réalisées avant les expositions.

La Journée Carrière a aussi pour but d'encourager ceux qui ont laissé l'école à reprendre les études afin de s'assurer d'un avenir plus favorisé. On veut par le fait même, amener les Inuit à poursuivre leurs études afin qu'ils puissent occuper des positions importantes au sein des entreprises et des services gouvernementaux. Les exposants n'ont pas hésité à vanter les avantages de travailler dans le Nord, car on espère bien que ces jeunes resteront ici après leurs études.

Cette exposition a vraiment donné une idée des possibilités d'emploi dans le Nord. Bell Canada, la compagnie aérienne Canadian et Radio-Canada étaient parmi les quelques entreprises nationales à exposer.

Arctic College avait également un kiosque afin d'encourager l'éducation dans le Nord. Les commerçants locaux étaient pratiquement tous représentés, de l'informatique à la coiffure.

Un bon nombre de kiosques avait un rapport direct avec l'éducation, la psychologie, les soins médicaux et les services sociaux. Ces domaines sont, sans contredit, constamment en pénurie de personnel qualifié pour répondre aux besoins de la population nordique.

La Journée Carrière a été un grand succès autant auprès des étudiants que des habitants d'Iqaluit qui sont venus faire leur tour.

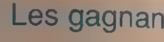
C'est un excellent moyen d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études afin qu'ils puissent pratiquer leur carrière ici même à Iqaluit ou du moins dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'aquilon

Les fran

Thème du m

La caban



Les gagnan

Sean Doher
Desiree, 2
Robyn V., 3
Genevieve Savag
Riel Burke,
Lisa Gillen,
Jake B., 6
Kevin Lymbalisty,
Kim-Lee Beaudri
Scott Dunbar, 7ᵉ

Prix des
Une canne de

1ᵉ année


Charlene


Sean

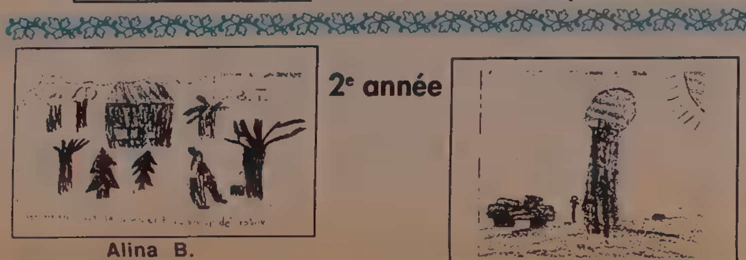

Nathalie

Julian


Charlotte


Christophe

2ᵉ année


Alina B.


Nésa


Sebastien


Nelson


Micheline

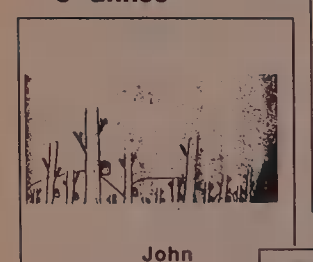

Désirée

Steven

Riel

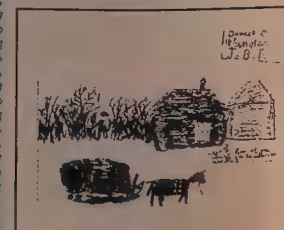


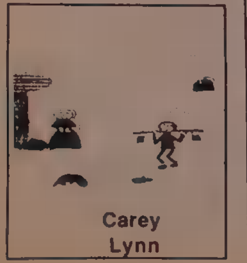
3ᵉ année

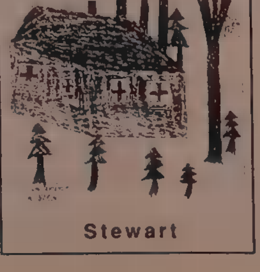

John

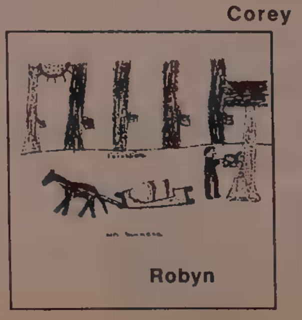

Geraldyn


Corey


Daniel


Carey Lynn


Stewart


Robyn

Ce sont vraiment de très beaux dessins
ont fait pour souligner cette tradition
prise des autochtones du Canada. O
images et les b

...co-pages

...ois de mars :

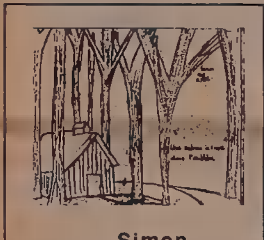
... à sucre

...ts du mois

...rty, 1 e, Allurut
..., J.H. Sissons
...e, J.B. Tyrrell
...e, 4 e, Allain St-Cyr
...4 e, J.B. Tyrrell
...5 e, J.H. Sissons
..., Mildred Hall
...6 e, N.J. MacPherson
...ault, 7 e, J.B. Tyrrell
... William McDonald

...gagnants
... syrop d'érable

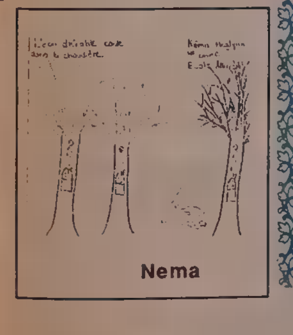
4e année



Simon



Geneviève



Nema

...s que les élèves de toutes les années nous ...printanière que les francophones ont ap... ...n se lèche les babines en regardant les ...bandes dessinées.

5e année



Sancho



Mélissa



Candice



Leanne

Lisa

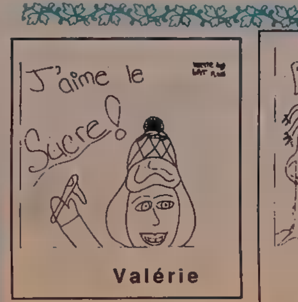
Anthony



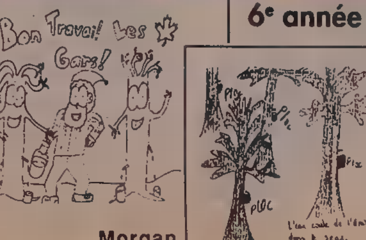
Lisa G.



6e année



Valérie



Morgan

Jennifer



Doug



Mélanie



Kevin

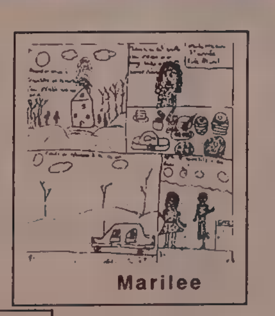


Maude

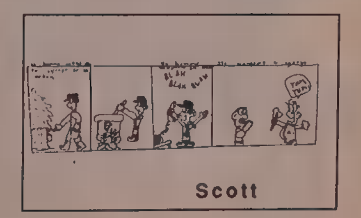
7e et 8e années



Cindy



Marilee



Scott



Kim



Tina

Grant

Le projet de garderie avance à grands pas.

Élection du conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil

L'élection du nouveau conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil a eu lieu lors d'une réunion du comité de parents le 4 mars dernier.

Louise Doren

Le conseil est formé de six membres : Denise Canuel, présidente; Susan L'Heureux, vice-présidente; Johanne Grenier, secrétaire; Liza Gaudet, trésorière; Thérèse St-Martin et Donna Kassian-Morin, conseillères. Ces nominations seront confirmées lors de la tenue de l'Assemblée générale de la garderie prévue dans les prochains mois.

À l'occasion de cette réunion, les membres ont également fait la première lecture des statuts et règlements de la future société dont le nom [redacted] *Garderie Plein Soleil* avait été voté unanimement par les membres à une réunion antérieure. L'incorporation est prévue à la fin de mars 1991.

Résultats du sondage

En février dernier, le comité responsable de [redacted] mise sur pied de la garderie avait fait parvenir un sondage aux parents susceptibles d'utiliser les services d'une garderie francophone pour les interroger sur leurs besoins et leurs attentes. La coordonnatrice du projet, Johanne Thibault, a indiqué que sur les 64 questionnaires envoyés, 25 ont été retournés, soit environ un tiers. «À première vue, les résultats indiquent que les parents sont favorables à un service francophone de garderie», explique madame Thibault. «Les parents ont également indiqué en forte majorité qu'ils désirent que la garderie soit située à proximité de l'École Allain St-Cyr. La garderie sera probablement ouverte de 7h30 à 18h».

En ce qui concerne les priorités identifiées, c'est la qualité des éducatrices et celle de la programmation qui ont été jugées essentielles par les parents. Ces deux éléments sont apparus plus importants que le coût du service et le lieu de la garderie.

«Il reste encore pas mal de travail à accomplir», explique Johanne Thibault. À l'agenda pour les prochains mois : l'analyse en profondeur des résultats du sondage, l'obtention de la ville de Yellowknife d'un permis d'exploitation pour la garderie, le choix définitif d'un lieu qui reçoive l'approbation du ministère des Services sociaux du gouvernement territorial, du ministère de la Santé du gouvernement fédéral et celle du service des incendies de la ville de Yellowknife. Il reste également à élaborer de façon définitive la programmation, ce qui pourra être fait sitôt que l'âge des enfants sera déterminé.

La coordonnatrice devra également acheminer les demandes de subventions aux instances appropriées, soit le ministère des Service sociaux du gouvernement territorial et le ministère de [redacted] Santé et du Bien-Être du gouvernement fédéral.

Si tout fonctionne normalement, la garderie ouvrira ses portes en septembre prochain.



Assises : Susan L'Heureux, Thérèse St-Martin; Debout : Denise Canuel, Johanne Thibault, Johanne Grenier.

Frontière entre Denendeh et Nunavut

Les Dénés s'opposent à l'arbitrage

Le ministère des Affaires indiennes a fait savoir qu'une décision concernant la frontière entre Denendeh et Nunavut serait prise avant le 31 mars prochain. Un conseiller spécial du ministre, John Parker, a été nommé en janvier dernier afin de préparer des recommandations sur cette question. Son rapport devrait être remis le 15 mars 1991.

Louise Doren

Lors d'une réunion avec John Parker à la fin de février dernier, les représentants de la Nation dénée Dénés ont demandé une extension à l'échéance du 15 mars de M. Parker afin d'obtenir une nouvelle réunion pour présenter une position détaillée sur la question de [redacted] frontière. M. Parker a appuyé en principe cette demande et a indiqué qu'il en discutera avec M. Siddon.

Les Dénés/Métis sont opposés à ce que quiconque sauf les parties en cause prennent la décision finale en ce qui concerne la frontière Dennendeh et Nunavut. «Nous sommes prêts à négocier la frontière avec les Inuit aujourd'hui comme nous l'avons toujours été», a indiqué Bill Erasmus.

La question de la frontière fait l'objet de négociations depuis de nombreuses années et a donné lieu à quelques ententes de principe et à une offre finale qui n'ont pas jusqu'à maintenant été signées par les parties.

«Une première entente en 1986, signée par les Dénés/Métis, a été présentée aux communautés de Denendeh en automne 1986 et a été rejetée. Les Dénés/Métis ont cru qu'il y avait une entente de principe à l'automne de 1989 mais, cette fois, les Inuit ont conclu que cette entente n'était pas celle qu'ils voulaient.

Ils sont revenus avec ce qu'ils ont appelé une offre finale et depuis, il n'y a pas eu de discussions très productives entre les deux groupes», a indiqué Bill Erasmus.

«Les Inuit envisagent actuellement l'arbitrage alors que les Dénés sont plus intéressés à reprendre les discussions», a-t-il ajouté.

Les Dénés/Métis s'opposent au processus d'arbitrage parce qu'il a toujours été entendu que les Dénés/Métis et les Inuit discuteraient de cette question entre eux. «Nous voulons continuer à traiter avec les Inuit dans le futur et nous sommes d'avis que le ministre n'a pas la compétence de décider de son propre chef. De plus, d'avoir quelqu'un d'autre qui décide pour soi, n'est pas compatible avec le principe d'auto-détermination que cherchent à établir les Dénés/Métsi», a déclaré Bill Erasmus.

Les Dénés appuient leur revendication au sujet de [redacted] frontière sur l'utilisation traditionnelle des terres. «Notre argumentation est basée sur le fait que notre peuple a toujours utilisé ces terres et qu'il s'agit d'un titre déné. Selon ma compréhension de la position Inuit, si [redacted] frontière passe dans l'une ou l'autre des régions qui font problème, l'entente va annuler le titre déné sur ces portions de terre», a expliqué Bill Erasmus.

«Nous sommes tout à fait ouverts au fait que John Parker ait toutes les informations pertinentes au dossier et qu'il soit au courant de la chronologie des événements pour qu'il transmette nos préoccupations au ministre. C'est à l'arbitrage que nous nous opposons, a indiqué Bill Erasmus.

«Si nous acceptons l'arbitrage, la personne nommée prendra une décision sur l'endroit où la frontière doit passer et nous allons devoir vivre avec sa décision».

Un autre coup dur pour les organisations autochtones

Les plans d'aménagement des terres du Nord mis au rencart

L'annonce par le gouvernement fédéral qu'il allait couper le programme des plans d'aménagement des terres du Nord à partir du 1er avril prochain a jeté la consternation au sein de la Nation dénée et de l'Association des Métis des Territoires.

Louise Doren

«Cette décision est insensée à la lumière de la promesse du ministre de ne pas couper les fonds aux groupes autochtones», a indiqué le chef de la Nation dénée, Bill Erasmus. «Ces coupures vont nuire sérieusement à la capacité des communautés de répondre et de participer au développement qui a cours autour d'eux. Les régions qui ne poursuivent pas de revendications territoriales régionales vont être laissées à elles-mêmes», a-t-il ajouté.

Dans Denendeh, ces coupures signifient l'élimination de huit postes de planification à temps plein dans la prochaine année, postes financés par des contributions issues d'ententes dans le programme de planification à la Nation dénée et à l'Association Métis, y compris quatre postes en régions.

«Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a pris sa décision uniquement sur la base de l'argent déjà dépensé en planification. La planification est un processus global. Il faut beaucoup de temps pour susciter la conscience du public et pour recueillir la connaissance traditionnelle qui forme la base d'un bon plan», a, de son côté, indiqué le président de l'Association des Métis, Gary Bohnet. «L'argent n'est pas perdu à moins que l'investissement soit abandonné. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a jeté par la fenêtre 27 millions de dollars de travail et avec cet argent, la confiance que la communauté avait engagée dans le processus. Cela ne pourra jamais être regagnée», a-t-il ajouté.

«La planification était un moyen pour nous de solutionner à l'interne d'importantes questions concernant les eaux et les terres. Aujourd'hui, le ministère des Affaires indiennes nous retire cette possibilité, sans manifester le moindre regret», indique Gary Bohnet.

Le processus de planification a connu certaines difficultés. L'inaction politique et le manque d'engagement du ministère des Affaires indiennes a mis un frein au processus dans le passé. «Le gouvernement a eu entre ses mains un plan final d'aménagement des terres depuis plus d'un an et il n'a rien fait avec jusqu'au moment du rapport du vérificateur général», a indiqué Bill Erasmus, en faisant référence au plan du détroit de Lancaster, qui a été complété mais pris dans les filets de la bureaucratie fédérale. Il a ajouté que l'établissement de la Commission de planification Denendeh avait été retardé de plusieurs années parce que le gouvernement ne voulait pas y injecter des fonds.

La Commission de planification de Denendeh avait prévu de produire quatre plans d'aménagement des terres en huit ans. «Nous avons affaire à une série de régions très complexes, où chacune est aux prises avec des problèmes très spécifiques. Le fait que le gouvernement nous dise aujourd'hui que nous avons travaillé trop lentement démontre une ignorance que nous n'attendions pas du ministère des Affaires indiennes et du Nord», a indiqué Gary Bohnet. «Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, fait preuve de courte vue. Il y aura des problèmes dans le futur, surtout si les responsables continuent d'ignorer le point de vue des gens des régions», a-t-il ajouté.

Le gouvernement des Territoires s'est dit lui aussi extrêmement déçu de la décision du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre des Ressources renouvelables, Titus Allooloo, a écrit au ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, pour lui demander de reconsidérer sa décision. Il lui a fait valoir que le programme a eu des impacts positifs à l'intérieur des communautés au cours des dernières années. Des plans sont aujourd'hui produits. M. Allooloo a indiqué que son gouvernement allait faire tout en son pouvoir pour amener le gouvernement fédéral à renverser sa décision. De son côté, le ministre de la Justice, Michael Ballantyne a indiqué qu'il avait demandé à ses fonctionnaires d'effectuer une étude approfondie des conséquences de cette décision sur l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

Salaire des chefs dénés

Une lutte à finir avec les gouvernements

En coupant les fonds à la Nation dénée en novembre dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, jetait par la même occasion les chefs de bandes dénés dans une situation financière précaire, voire désespérée.

Louise Doren

En effet, depuis la rupture des négociations entre la Nation dénée et le gouvernement fédéral au regard des revendications territoriales, les chefs dénés ne reçoivent plus de salaire pour les nombreux services qu'ils rendent à leurs communautés.

Cece McCauley, chef de bande d'Inuvik est l'une des chefs mandatée par la Nation dénée pour travailler à solutionner ce problème. «Certains chefs ont dû avoir recours à l'aide sociale. Dans mon cas, ma région me paie pour l'instant, mais il faudra que cet argent soit remboursé dès que la question du salaire des chefs sera réglée, », a indiqué Cece McCauley.

«Le travail d'un chef déné est en quelque sorte celui d'un ombudsman, souligne Cece McCauley. Les chefs dénés s'occupent de politique, de conseiller les gens sur leurs problèmes sociaux et matrimoniaux. Ils traitent de problèmes qui sont du ressort de tous les ministères du gouvernement. Les chefs dénés devraient faire partie du gouvernement territorial et je pense que c'est ce qu'ils veulent obtenir comme résultat».

Des réunions ont eu lieu en février dernier entre un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord, Denis Cheftain, des représentants du gouvernement territorial et les chefs dénés pour trouver des moyens d'acheminer des fonds aux conseils de bandes pour financer leurs opérations.

Cece Mc Cauley indique que si les chefs n'obtiennent pas de résultat avec Denis Cheftain, ils vont s'adresser au premier ministre. C'est d'ailleurs chose faite. Cece Mc Cauley a envoyé une lettre au premier ministre, Brian Mulroney, lui demandant une rencontre pour solutionner le problème une fois pour toutes. Elle a indiqué que c'est la première fois que les chefs dénés présentent une telle demande au premier ministre. «Je pense que la réponse du premier ministre sera positive. J'espère que prochainement, le chef déné, Bill Erasmus, quelques autres chefs, moi-même et d'autres personnes ressources allons nous rendre à Ottawa, et que ce problème se règlera de lui-même».

Le rapport de Denis Cheftain doit être présenté prochainement au ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, mais Cece McCauley est d'avis qu'une lettre au premier ministre est un moyen de pression qui devrait contribuer à une solution finale du problème.

«Tout le monde se renvoit la balle dans la question du paiement des salaires des chefs. Il faut que cela cesse. Nous sommes sérieux et avons l'intention d'aller au bout de notre revendication», a-t-elle indiqué.

Pour le chef de la Nation dénée, Bill Erasmus, la question du salaire des chefs est un élément d'un problème plus large : celui de l'administration des fonds destinés aux programmes et aux services que reçoivent les diverses communautés autochtones du Nord. Contrairement à ce qui a cours dans le Sud, le gouvernement fédéral verse tout l'argent alloué aux autochtones des Territoires au gouvernement territorial qui administre les programmes et les services destinés aux autochtones. Lors de la rencontre avec Denis Cheftain, la Nation dénée a proposé que les fonds accordés au gouvernement territorial pour le compte des bandes soit versés aux Dénés. Les bandes pourraient ainsi obtenir le contrôle des programmes de santé, de services sociaux, des infrastructures communautaires, du développement économique, des programmes de traitement des problèmes de drogues et d'alcool et de nombreux autres services à la communauté. Par ailleurs, l'obtention des fonds d'opération et d'administration des programmes rendraient les bandes admissibles à d'autres sources d'argent, dont les subventions aux conseils de tribus.

Toute cette nouvelle formule de financement devra être étudiée par les parties en cause, notamment par le gouvernement territorial. Pour l'instant, on en est à évaluer exactement quels services les chefs dénés rendent à la communauté. Dans ce but, les bandes de certaines régions des Territoires ont commencé à tenir un cahier de bord de toutes leurs activités.

Appel au soutien de la population territoriale

Une coalition territoriale s'oppose à la construction de l'usine Alpac

La Nation dénée, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, la NWT Federation of Labour, Ecology North, les conseils régionaux du Deh Cho et du Sahtu, la coalition de Slave River, le Diocèse catholique du MacKenzie et le comité pour la paix et la justice des Oblats ont formé une coalition pour s'opposer à la construction de l'usine Alpac, près d'Athabasca, en Alberta.

Les membres de la coalition sont convaincus que l'usine polluera les eaux en amont des Territoires avec des dioxines, des furanes et d'autres composés toxiques dangereux. La coalition demande que le ministre fédéral de l'Environnement, Robert de Cotret, exige dès maintenant une évaluation environnementale fédérale du projet.

La coalition se penchera également sur la possibilité d'entreprendre une action en cour contre le gouvernement fédéral si une évaluation environnementale de l'impact du projet n'est pas entreprise. «Le projet Alpac aura un effet néfaste sur les eaux et pourrait causer de sérieux impacts environnementaux dans les Territoires du Nord-Ouest», a indiqué l'organisateur de la coalition, John McCullum. «Le gouvernement fédéral a la responsabilité de protéger les habitants des Territoires des impacts environnementaux, spécialement les autochtones qui pratiquent la chasse, la pêche et la trappe dans les eaux en aval de l'éventuelle usine», a-t-il ajouté.

La coalition étudiera également l'opportunité d'utiliser d'autres formes de protestation si le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta continuent d'ignorer les droits et la santé des citoyens des Territoires. La mise sur pied d'une coalition fait suite à la décision du gouvernement de l'Alberta d'aller de l'avant avec la construction de l'usine Alpac le 21 décembre dernier. Les préparatifs pour la construction, le déblaiement de la forêt et la construction des routes sont déjà commencés. Les organisteurs invitent toutes les personnes intéressées à la question de l'usine Alpac à se joindre à la coalition.

Moi, j'exige un service en français à mon gouvernement!

La frustration est grande chez les fonctionnaires fédéraux

Ils remettent en question la politique des langues officielles

Ottawa (APF) : Plus de 20 ans après l'adoption de la première Loi sur les langues officielles, il existe toujours un profond malaise chez les fonctionnaires fédéraux, tant francophones qu'anglophones, concernant la politique des langues officielles au sein de la fonction publique.

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, qui représente près de 22 000 fonctionnaires, a rendu public les résultats d'une enquête sur les langues officielles, qui en laissera plusieurs songeurs.

Sachant que le gouvernement fédéral préparait une réglementation concernant l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles dans les communications avec le public, le syndicat a cru bon de connaître le point de vue de ses membres sur la Loi sur les langues officielles et ce qui en découle. Pas moins de 7 687 membres, soit 36 pour cent des effectifs du syndicat, ont répondu à ce sondage. Les conclusions sont troublantes.

D'un bout à l'autre du pays, les fonctionnaires anglophones sont convaincus que leurs collègues francophones sont favorisés par la politique linguistique du gouvernement fédéral, tout simplement parce qu'ils sont bilingues à l'embauche. Les anglophones aimeraient que le gouvernement embauche moins d'employés déjà bilingues, pour donner la chance à ceux qui sont prêts à suivre des cours de langue seconde pour satisfaire aux exigences du poste.

Le malaise est tel, que l'Institut demande au gouvernement de ne plus désigner de nouveaux postes bilingues, tant et aussi longtemps qu'une étude sur les besoins réels n'aura pas été réalisée. Or, le gouvernement devra créer entre 1 500 et 3 000 nouveaux postes bilingues, une fois que sera adoptée la nouvelle réglementation portant sur les communications avec le public dans l'une ou l'autre des langues officielles.

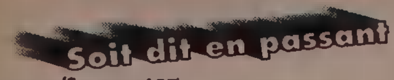
Tant les anglophones que les francophones estiment que des postes sont inutilement désignés bilingues. Ils pensent que la méthode actuelle de désignation des postes bilingues n'est pas appropriée et qu'elle devrait être révisée en fonction des besoins réels. Les anglophones croient même que dans de nombreux cas, la connaissance de la deuxième langue est essentielle, uniquement pour respecter les quotas d'un ministère! Et parce qu'ils sont déjà bilingues, ce sont les francophones qui profitent de la politique linguistique, disent les fonctionnaires anglophones.

Ce sont surtout les fonctionnaires anglophones de l'Ouest qui mettent en doute le besoin des postes bilingues. Certains anglophones disent que l'anglais devrait être la seule langue officielle au pays. Les employés qui travaillent dans les ministères à vocation scientifique croient pour leur part qu'il n'existe aucune raison d'apprendre ou d'utiliser le français, puisque l'anglais est de toute façon la langue des sciences.

En fait, seulement 28,6 pour cent des membres de l'Atlantique, 32,6 pour cent des membres de l'Ouest, et 44,2 pour cent des membres de l'Ontario croient qu'il existe un réel besoin d'utiliser une deuxième langue officielle dans l'exercice de leurs fonctions. Ce pourcentage grimpe cependant à 68,4 pour cent dans la région de la capitale nationale, à 79,6 pour cent au Nouveau-Brunswick et à 92,8 pour cent au Québec!

Manque de formation

Les trois quart des fonctionnaires anglophones qui ont répondu au sondage trouvent difficile de maintenir la qualité du français qu'ils ont appris. Pourquoi? Parce que la demande pour le service dans la langue seconde est faible dans les petites communautés, et qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer suffisamment leur langue seconde. Et alors que les fonctionnaires anglophones se plaignent de perdre leur français, les fonctionnaires francophones affirment avoir vu trop d'anglophones suivre des cours de langue, et ne jamais utiliser le français à leur retour.



(Source : APF)

68 700 $ pour la chaîne

Le premier téléthon organisé par la chaîne française TV Ontario a permis de recueillir 68 700 $. C'était la première fois que [redacted] campagne de financement de la chaîne prenait la forme d'un téléthon. À elle seule, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario a fait un don de 8 000 $.

20 ans déjà

La revue Femmes d'action a 20 ans. Fondée en 1971 par Jacqueline Martin d'Ottawa, alors présidente de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, la revue se voulait à l'époque «un outil de communication en réponse aux besoins des femmes de milieux minoritaires». Le succès de [redacted] revue repose sur une équipe de 75 correspondantes bénévoles. Chaque année, la revue publie les textes d'une centaine de bénévoles.

Pour souligner son 20e, Femmes d'action a modifié sa mise en page, et consacré son numéro de février-mars à l'histoire des femmes au cours des 100 dernières années.

Une nouvelle fédération voit le jour

Roger Doiron du Nouveau-Brunswick a été élu président de [redacted] toute nouvelle Fédération canadienne d'alphabétisation en français. Chargée de promouvoir l'alphabétisation en français au Canada, cette fédération compte des représentants dans toutes les provinces canadiennes et les deux territoires. Les autres membres du conseil d'administration qui ont été élus sont Lucie Gauvin et Murielle Gagné-Ouellette pour l'Ouest et les Territoires, Omer Caissie, Daniel Alfonso et Diane Dugas (Ontario), Jean-Yves Desjardins et Maryse Perreault (Québec) et Hugues Chiasson (Atlantique).

Trois ministres acadiens

Pour la première fois dans l'histoire de [redacted] Nouvelle-Écosse, le cabinet compte trois ministres acadiens sur un total de 16 ministres. Il s'agit de Guy Leblanc, ministre des Pêcheries, responsable des Affaires aborigènes, Neil LeBlanc, ministre des Services gouvernementaux et Leroy Légère, ministre du Travail. Cet important changement dans la composition du Cabinet est le résultat de l'élection de Donald Cameron à la tête de [redacted] province, en remplacement du Premier ministre John Buchanan, maintenant sénateur à Ottawa.

Bourse Almanda Walker Marchand

La FNFCF entreprend une levée de fonds pour la bourse Almanda Walker Marchand. L'objectif de cette levée de fonds est de constituer un capital permanent dont les intérêts permettront d'administrer et de verser une bourse d'études de 1 000 $ à toute femme francophone désireuse de poursuivre des études post-secondaires. Contribuez généreusement. Vos dons peuvent faire toute la différence dans la vie d'une femme. De plus, vos contributions sont déductibles aux fins d'impôt. Pour plus de renseignements, communiquez avec Linda Pettersen au (403) 873-5287.

Une finaliste Franco-Ontarienne

Une écrivaine franco-ontarienne fait partie des 10 finalistes pour le prix littéraire Trillium, décerné annuellement par le ministère de la Culture et des Communications. Il s'agit de Gabrielle Poulin pour son livre «La couronne d'oubli», publié aux éditions Prise de Parole de Sudbury.

La FFHQ veut que le CRTC force Radio-Canada à respecter son mandat

Ottawa (APF) : La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) veut que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) force Radio-Canada à respecter sa mission à l'endroit des téléspectateurs francophones, en refusant les demandes de la Société visant la disparition de toutes les émissions locales autres que les bulletins de nouvelles.

«Nous croyons que Radio-Canada ne remplit pas son mandat et qu'il s'en éloigne dangereusement », estime la FFHQ dans un mémoire présenté au CRTC en prévision de l'audience publique du 18 mars, qui portera sur les réductions de services annoncées le 5 décembre dernier.

Dans le but de récupérer un manque à gagner de 108 millions, Radio-Canada annonçait la fermeture de la station francophone de Toronto CBLFT, et faisait disparaître toutes les émissions locales et régionales, sauf celles qui étaient déjà diffusées d'un océan à l'autre. Résultat : les francophones de l'extérieur ont perdu d'un seul coup des émissions comme Smac, Génies en herbe, Le Lien, Télé-Relais, Spectart, Magalie et Cie, les Jeux de l'Acadie et tous les Ce Soir Dimanche.

De 41 heures qu'elle était avant les coupures, la programmation régionale pour toutes les stations francophones hors Québec est tombée à 24 heures par semaine.

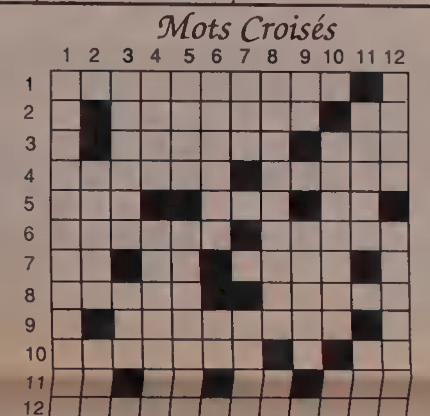
L'ironie, c'est que le CRTC reconnaissait lui-même en 1987 que les francophones de l'extérieur du Québec étaient mal desservis par Radio-Canada, et estimait que la Société devait avoir comme objectif à long terme, d'adapter son service en français de télévision, de manière à satisfaire aux besoins des francophones hors Québec.

Cette décision du CRTC avait d'ailleurs incité Radio-Canada à préparer une étude en 1988 sur les besoins de programmation en télévision dans les milieux francophones de l'extérieur du Québec. Radio-Canada estimait alors avoir besoin de 81 millions répartis sur cinq ans, pour répondre aux attentes des francophones hors Québec.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion canadienne, adoptée en troisième lecture quelques jours après l'annonce des coupures budgétaires, confirme d'ailleurs le droit des francophones hors Québec à une télévision de qualité. La loi précise que «la programmation de la Société Radio-Canada devrait être à la fois offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue».

C'est justement cet aspect de la loi que le CRTC a l'intention d'examiner lors de son audience publique du 18 mars. Mais son président David Colville a déjà fait savoir qu'il n'avait pas le pouvoir d'ordonner à la Société de rouvrir des stations ou de réengager des employés.

Mots Croisés

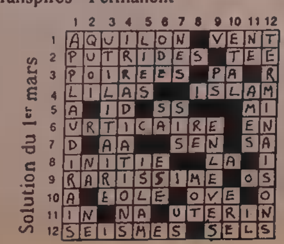


Horizontalement

1. Relatent des faits
2. Hirondelles de mer - Petit ruisseau
3. Les plus vieilles - Sent mauvais
4. Usés avec excès - Adj. numér.
5. Unité de mémoire - La personnalité - Adj. numér.
6. Pronom relatif - Quantité de vin
7. Note - Contraction - Jailli
8. En posture d'appui sur le derrière - Pour attacher le cheval
9. Évaluent
10. Rendra lisse - À la mode
11. Article arabe - Terminaison - Rigole - Bière anglaise
12. Qui produit une vive impression

Verticalement

1. Dignes d'attirer l'attention
2. Extrémités - Terre entourée d'eau
3. Poème religieux - Adj. poss.
4. Prénom - Pour promener le chien
5. Prénom - Se débattra
6. Entrelacé - Terminaison
7. Animal têtu - Époux
8. Fait beaucoup de gestes
9. Dans les - Utilisons
10. Étant capable de - Unité de mesure du temps
11. Débris d'un édifice - Terre entourée d'eau
12. Transpires - Permanent



Solution du 1er mars

Souper-bénéfice de la Canadian Native Arts Foundation

John Kim Bell, le premier chef d'orchestre autochtone en Amérique du Nord était en visite à Yellowknife, le 9 mars dernier, pour prendre part à un souper-bénéfice visant à aider la Canadian Native Arts Foundation, un organisme voué au développement des arts autochtones au Canada.

Louise Doren

John Kim Bell, un indien Mohawk de Kahnawake, est d'ailleurs celui qui a donné naissance à cette fondation. La *Canadian Native Arts Foundation* accorde des bourses d'études à des étudiants autochtones qui veulent poursuivre une carrière artistique. «La Fondation est née pour briser la barrière qui existait entre les autochtones et l'octroi de bourses d'études en art», a explique John Kim Bell.

Après des débuts difficiles, l'organisation a aujourd'hui atteint sa vitesse de croisière et contribue au développement d'artistes autochtones partout au Canada.

John Bell est d'avis que [redacted] culture a une importance primordiale chez les peuples autochtones et qu'on assiste actuellement à une émer-gence de plusieurs secteurs culturels, que ce soit au niveau de la sculpture, du théâtre et même de la technique.

«De nombreuses organisations autochtones se sont concentrées sur les revendications territoriales de leur peuple. Pour celles-ci, l'art a souvent été une préoccupation mineure. Mais le développement culturel est important. D'ailleurs, les autochtones s'affirment de plus en plus et cela va donner libre expression à la culture autochtone», a-t-il indiqué. La *Canadian Native Arts Foundation* milite en ce sens. Dans les deux dernières années, elle a attribué 450 000 $ à quelques 150 futur(e)s artistes.

Une des récipiendaires de la Fondation, Leela Gilday, a donné une performance à l'occasion du souper-bénéfice. Un autre invité était Don Ross, l'un des joueurs de guitare acoustique les plus en vue au Canada.

L'Assemblée législative en session

Fermeture de la mine Colomac

En raison de difficultés financières, la mine Colomac fermera temporairement ses portes. La nouvelle a été annoncée à l'Assemblée législative par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières, Nellie Cournoyea. La mine est en difficulté en grande partie à cause du prix de l'or. Il y a deux ans, l'or se vendait environ 450 $ US l'once. Dernièrement, son prix se situe autour de 360 $. Comme la ministre l'a indiqué, du fait que les difficultés de la mine sont causées par le bas prix de ce minerai, il n'y a pas grand chose que le gouvernement peut faire. Mais elle a ajouté : «Nous restons confiants toutefois que ces facteurs économiques vont changer à nouveau et permettre à l'industrie minière de se développer. Nous continuons à soutenir le projet Colomac».

Contestation du projet de [redacted] Baie James II

Le député de Hudson Bay, Charlie Crow, a demandé au gouvernement territorial de s'appliquer à mettre fin au projet de la Baie James II en raison des impacts négatifs qu'il aurait sur les habitants de Sanikiluak. Il a indiqué que le taux élevé de mercure dans les eaux contribuerait à déséquilibrer la vie marine et changerait le style de vie des habitants de la région.

Il a demandé au gouvernement de faire preuve de leadership pour s'assurer que les études de base sur l'écologie de la Baie James soient complétées. Le chef du gouvernement, Dennis Patterson, a répondu que son gouvernement était très préoccupé par la question et qu'il avait demandé au gouvernement fédéral que soit menée une évaluation environnementale de l'impact du projet la plus exhaustive possible.

Entente de principe pour [redacted] formation d'un consortium

Un consortium formé de compagnie de l'industrie du gaz et du pétrole se prépare à former un consortium pour la production et le transport du gaz naturel de la région du Delta et de Beaufort. Trois pétrolières, c'est-à-dire Esso, Gulf et Shell et trois compagnies de pipeline, soit Interprovincial Pipelines, Foothills Pipelines et Polar Gas Pipelines sont les signataires de cette entente de principe.

Comme l'a souligné la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières, Nellie J. Cournoyea, il s'agit là d'un premier pas dans ce qui peut s'avérer un long et complexe processus de conception, d'audiences publiques, d'approbation et de construction. Le rôle du consortium sera de préparer une proposition de projet pour la production du gaz et du transport par pipeline et d'obtenir les approbations nécessaires par le biais des processus légaux [redacted] d'évaluation environnementale.

50 % des enseignants seront autochtones d'ici l'an 2000

À la dernière réunion du Comité d'organisation sur l'éducation des professeurs tenue en février dernier, les membres ont fait un certain nombre de recommandations. La principale est à l'effet que le ministère de l'Éducation se donne pour but d'augmenter le nombre de professeurs autochtones dans les Territoires jusqu'à 50 % du total de la force enseignante d'ici l'an 2000. Le nombre de professeurs autochtones à l'heure actuelle représente 12 % des effectifs.

Par ailleurs, le Comité reconnaît qu'un certain nombre de problèmes devra être résolus avant que ce but soit atteint. Les membres préparent actuellement des recommandations concernant les points suivants : une campagne d'information pour présenter avantageusement la profession, une planification des ressources humaines, des innovations dans le développement des programmes de formation des professeurs, des services d'orientation et de soutien pour les professeurs.

Une nouvelle Loi sur l'éducation prévue pour 1993

Le gouvernement territorial revise actuellement sa Loi sur l'éducation. Pour s'assurer que la nouvelle législation reflète les préoccupations et les priorités des résidents des Territoires, le ministère de l'Éducation a entrepris des consultations auprès de la population et des groupes intéressés à l'éducation. L'information recueillie servira de base au rapport sur lequel s'appuiera la nouvelle loi. Le ministre de l'Éducation a annoncé à l'Assemblée législative que ce rapport sera prêt à la fin du mois de mai et qu'il sera distribué pour obtenir les commentaires du public.

Le travail d'écriture de la loi commencera à l'automne prochain et il est prévu que le projet de loi pourra être déposé en octobre 1992. Le projet sera soumis à des commentaires pour une période d'un an et pourra être présenté à la considération de l'Assemblée législative en octobre 1993.

LE PLAISIR DE LIRE

Un essai iconoclaste sur le Québec
Le Bazar
Daniel Latouche
Éditions du Boréal

Dans une langue accessible et teintée d'humour (parfois grinçant), le politicologue québécois Daniel Latouche nous livre un pot-pourri d'observations sur ce «bazar» qu'est la société distincte du Québec.

Un livre destiné en conséquence aussi bien aux Québécois d'origine vietnamienne qui ont appris à jouer au hockey qu'aux descendants de «chris' de Français» qui mangent à l'occasion avec des baguettes.

Rédigé parfois sous forme de lettres ouvertes, *Le Bazar* démy(s)tifie la grande peur démographique, le multiculturalisme, l'attitude des intellectuels, le nationalisme d'avant et après la déprime post-référendaire.

Malgré des passages pertinents, cet ouvrage laissera sur leur faim ceux et celles qui en attendent une réflexion sur la condition de la femme après la tuerie à la Polytechnique, et sur la place du Québec dans le concert des nations (francophones ou non), entre autres questions essentielles pas ou peu développées.



Reconstitution romanesque d'une crise
Un dernier blues pour Octobre
Pierre Turgeon
Éditions Libre Expression

Vingt ans après la Crise d'octobre, Pierre Turgeon pond un livre qui retrace de façon romancée les événements et le contexte qui ont entouré le «terrorisme» québécois : *Un dernier blues pour Octobre*.

L'histoire débute en juin 1968 et se termine à l'hiver 1970. L'action ne se déroule pas seulement à Montréal, mais également dans ces autres lieux où ont subrepticement poussé les racines du mouvement. Tous les personnages de cette «équipée» sont mis en scène : les artisans de la lutte, les victimes, les témoins.

Si l'écrivain ne prétend aucunement concurrencer la «vérité objective de l'historien», il fait vœu de fidélité à l'égard de la «vérité de l'être humain et de son époque». On notera la froide description de Trudeau lors des incidents, laquelle contraste avec la très vivante mise en scène de l'épopée hippie.

Un dernier blues pour Octobre est le sixième roman de Pierre Turgeon, récipiendiaire du prix du Gouverneur général du Canada en 1980.



Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Changement de style aussi
Changement d'adresse
Nanette Workman
Réalisation musicale : Serge Fiori
Distribution CBS

Elle est loin l'époque de Nanette la rockeuse à tout crin.

Cette auteure-compositeure-interprète bien connue de la scène artistique québécoise nous présente un album tout en mouvement mais sans les rythmes supposément commerciaux qui ont caractérisé les débuts de sa carrière.

En fait, cet album est teinté d'un bout à l'autre de la touche Fiori.

Ce dernier a écrit tous les textes, a participé à presque toutes les compositions musicales, de concert avec Nanette Workman et Serge Locat (un autre vieux d'Harmonium), il a mis sa guitare à contribution et il était le maître d'oeuvre de la réalisation musicale.

Ce qui fait écrire à Nanette Workman:

«Merci Serge, pour la musique la plus belle et la plus significative que j'ai pu chanter dans ma carrière».

Dans la tradition de la chansonnette québécoise
Drôle de nuit
Francis Martin
Réalisation : Peter Wood
Distribution : CBS



Ce nouveau venu de la chanson québécoise s'inscrit dans la lignée des interprètes de chansonnettes qu'on peut entendre sans relâche sur les ondes des radios A.M. à travers le pays et qu'on écoute rarement tellement elles se fondent dans nos pensées sans laisser de traces. Rien d'exceptionnel dans cet album de Francis Martin : ni les textes qui se caractérisent par une redondance de clichés, ni la voix qui tente sans succès de prendre une envolée et qui ne réussit qu'à s'accrocher et à s'érailler.

Seule peut-être la musique réussit-elle à l'occasion à produire un tantinet d'émotion chez l'auditeur, particulièrement quand le saxophone se met de la partie.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans le langage quotidien sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois

Au restaurant

Garçon!

Si vous allez dans une **boîte de nuit**, et non pas dans un *club de nuit* qui est la traduction fautive de *night club*, au lieu d'appeler le *waiter*, demandez donc au garçon de vous apporter un verre et non un *drink*.

Par contre, vous pouvez commander «un long drink» ou un «high ball», (alccol+soda), de même que tous les cocktails dont le nom ne se traduit pas. (voir Cuisine Moderne et Gastronomic, Larousse, p. 448).

Il y a des personnes qui n'osent pas dire à une **serveuse** : **Mademoiselle**, apportez-moi l'addition, s'il vous plaît. Ces personnes préfèrent dire : *waitress*, qui est le mot anglais. Et, comme la plupart des **serveuses** au Québec sont de bonnes Québécoises, cela nous fait une belle jambe. Le ridicule au Québec ne tue pas, c'est bien connu.

Français	Anglais
Garçon!	Waiter
Serveuse	Waitress
Mademoiselle	Waitress
Madame!	Waitress
Boîte de nuit	Night Club
Un verre	Drink
Un gin sec	Straight
Un martini sec	Dry
Un pourboire	Tip
Frais d'entrée ou frais de couvert	Cover charge
Portier	Doorman
La capsule	The cap

Un peu d'ordre

le verbe anglais *to order* signifie en français :

commander	mettre en ordre
ordonner	désigner
arranger	prescrire
ranger	faire sortir

Mais (*order*) n'existe pas! Et le mot français **ordre** n'a pas toujours le même sens que *order* en anglais.

Anglicismes	Français
Avez-vous *ordé* votre dîner	**-commandé**
Garçon! Je suis prêt pour *ordonner*	**-à commander**
Je prendrais un *ordre* de toast	**-des toasts**
Un *ordre* de toast pour apporter	**-une commande**
Où est le comptoir des *ordres*?	**-le comptoir des commandes**

Si vous voyagez, assurez-vous que votre passeport est **en règle**, et non *en ordre* et que le moteur de votre voiture est **en bon état** et non pas *en bon ordre*.

Échos des T.N.-O.

Logement pour employés fédéraux

Le gouvernement fédéral a décidé de vendre toutes les propriétés qui servent à loger ses employés à Yellowknife, Hay River et Fort Smith d'ici trois ans.

Les employés du gouvernement fédéral dans ces trois communautés auront le premier choix d'acheter les maisons qu'ils habitent à l'heure actuelle. S'ils décident de rejeter l'offre d'achat, ils devront trouver à se reloger ailleurs. Selon l'échéancier du ministère des Travaux publics du Canada, les gens logés dans les maisons du gouvernement fédéral dans ces communautés peuvent y demeurer jusqu'au 31 mars 1994.

Si les maisons à vendre ne trouvent pas d'acheteur, les employés du gouvernement pourront demeurer dans ces maisons en payant un loyer correspondant à la situation du marché.

Ailleurs, dans des communautés comme Iqaluit, Fort Simpson, Inuvik et Norman Wells, la politique actuelle de logement du gouvernement fédéral ne changera pas. Toutefois, dès le 1er avril 1992, les loyers seront ajustés à la valeur du marché de la location les Territoires.

20e anniversaire de Press Independent

Press Independent fête cette année son 20e anniversaire. Le premier numéro de la publication a vu le jour le 23 avril 1971, sous le nom de *Brotherhood Report*. Dès la sortie du 2e numéro, le nom de la publication changeait pour *Native Press*, nom que le journal a gardé pendant 19 ans pour finalement adopter en novembre dernier le nom de *Press Independent* De mensuel qu'il était à ses débuts, la publication passe ensuite à une sortie bimensuelle pour devenir un hebdomadaire en novembre dernier.

Comme l'a souligné le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, devant l'Assemblée législative, *Press Independent* a été et continue d'être un outil de communication très efficace pour les communautés de l'Arctique de l'Ouest, en effectuant la couverture de la réalité politique, sociale et économique des autochtones.

De plus, comme l'a souligné le ministre, les reportages n'ont pas été limités aux questions autochtones mais ont embrassé des sujets aussi divers que les questions nationales et internationales.

Améliorations au système routier des Territoires

En 1991-1992, 19 millions de dollars seront consacrés au réseau routier des Territoires. De cette somme, 8,4 millions de dollars serviront à la reconstruction de l'autoroute 3 entre Fort Providence et Rae-Edzo et 2,5 millions seront affectés à la finalisation de la route d'accès de Rae. Une autre somme de 4 millions sera consacrée à la reconstruction de l'autoroute 1 entre Entreprise [redacted] sa jonction avec l'autoroute 3 au sud de Providence.

Mars : Mois de [redacted] nutrition

La campagne annuelle de nutrition du ministère de la Santé des Territoires a été lancée cette année sur le thème «Mangez bien, vous vous sentirez en excellente forme». Cet effort du ministère vise à rendre les gens davantage conscients de la valeur d'une bonne nutrition. La ministre responsable, Nellie J. Cournoyea, a indiqué que la connaissance des effets d'une bonne alimentation avait augmenté au cours des dernières années mais qu'il y avait encore beaucoup de chemin à accomplir pour changer les habitudes alimentaires des gens du Nord. La campagne de cette année mettra l'accent sur les effets d'une mauvaise alimentation sur la dentition.

Une trousse d'information a été préparée en anglais et en inuktitut et sera distribuée à de nombreux organismes, comme les centres de santé, les écoles et les garderies.

Contribution territoriale à la conférence Inuit

Le gouvernement territorial a accordé une subvention de 100 000$ à l'organisation de [redacted] conférence circumpolaire inuit prévue à Inuvik et à Tuktoyaktuk en août 1992. Plus de 900 délégués, observateurs, représentants de [redacted] presse et du personnel de soutien de l'Union soviétique, du Groënland, des États-Unis et du Canada sont attendus à cet événement. Comme l'a indiqué le ministre des Affaires municipales et communautaires, Tom Butters : «L'entière région de l'Arctique de l'Ouest va bénéficier des retombées économiques de cet événement. Cela est particulièrement important dans [redacted] conjoncture de [redacted] présente récession et du ralentissement économique».

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 6, Le vendredi 5 avril 1991

Dans les T.N.-O., huit langues possèdent un statut officiel

L'énorme défi du GTNO en matière de droits linguistiques

La Loi sur l'adoption de la version française des lois et des textes réglementaires a été adoptée par l'Assemblée législative des Territoires à la fin de mars dernier. Bien qu'elle ne soit en fin de compte que le processus technique pour rendre les lois proprement légales, son adoption n'a pas manqué de soulever des réactions de la part de certains députés autochtones.

Louise Doren

«Cela est compréhensible, explique le ministre de la Justice des Territoires, Michael Ballantyne, la question linguistique soulève toujours les passions des gens». Michael Ballantyne explique que lorsqu'il a mis de l'avant ce projet de loi, il savait que cela n'irait pas de soi. «D'un côté, il y les peuples autochtones qui sont d'avis qu'il n'y a pas eu suffisamment d'attention portée à leurs langues et de l'autre côté, il y a les francophones qui veulent que leur langue soit reconnue. Tout le monde a raison». Michael Ballantyne avoue : «J'ai acheminé des centaines de lois jusqu'à leur adoption finale et c'est de loin celle qui a été la plus difficile à faire passer».

Historique de la loi

Le projet de loi initial a été présenté à l'automne 1989 et, dès cette étape, est devenu plus qu'un simple projet de loi technique, en donnant lieu à un débat sur le statut des langues. Michael Ballantyne indique que que les commentaires présentés par certains députés lors de l'adoption de la loi en mars dernier ont été très peu virulents par rapport aux commentaires qui ont été entendus lors du dépot du projet de loi. Même lorsque le gouvernement a fait valoir, que sans son adoption, les lois des Territoires pourraient être invalidées par les plus hautes cours du pays, certaines personnes ont indiqué que cela n'avait pas d'importance, que la question en était une de principe.

Michael Ballantyne est confiant que le pire est passé. «Il aura toujours une certaine frustration chez n'importe quel groupe linguistique qui essaie d'obtenir des services dans leur langue. Je comprends les inquiétudes de certains groupes francophones qui trouvent que le gouvernement a pris trop de temps à leur offrir les services qu'ils demandaient. Le gouvernement en est conscient», indique-t-il.

La pertinence de traduire les lois

La traduction des lois est-elle ce dont la communauté francophone a véritablement besoin? Le gouvernement fédéral a décrété que l'obligation d'inscrire la version française des lois et des textes régle-

Suite en page 2...

Dépot du rapport Bélanger Campeau à l'Assemblée nationale du Québec

Souveraineté ou nouveau partenariat

Louise Doren

«Le rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec propose une démarche qui vise au choix démocratique du peuple souverain dans un proche avenir, après discussion libre et éclairée des instances législatives». Voilà, en substance, ce qu'ont déclaré les présidents de la Commission lors de la conférence de presse qui a suivi le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, le 27 mars dernier. Le rapport a été adopté le 26 mars 1991 par une très forte majorité de commissaires (30 pour, 2 contre et 1 abstention) réunis en séance de travail privé à Québec. «Le vaste consensus que nous recherchions a été atteint. Nous sommes très heureux d'avoir fait le point avant que l'Assemblée nationale et tout le peuple québécois prennent la relève avec maturité et sérénité, ont indiqué MM. Michel Bélanger et Jean Campeau.

Essentiellement le rapport Bélanger-Campeau fait le point sur la situation actuelle du Québec en mettant de l'avant ce qui constitue le caractère distinct de la nation québécoise. Il analyse aussi les événements qui ont mené le Québec dans son impasse politique et constitutionnelle actuelle alors que les conférences constitutionnelles tenues à partir de la fin des années 60 n'ont pas produit de résultats dans le sens des demandes du Québec.

Les voies de solution

Selon le rapport Bélanger Campeau, deux voies de solution s'offrent au Québec. Dans une première voie, le Québec tenterait d'obtenir qu'une redéfinition de son statut soit acceptée dans le cadre constitutionnel de la fédération canadienne. Cette voie suppose que son intégration au système politique canadien soit maintenue, mais profondément réaménagée. Une seconde voie de solution consisterait pour le Québec

Suite en page 2...

Aucune proposition de partenariat

La FFHQ est très décue du rapport de la Commission Bélanger-Campeau

Dans son rapport, la Commission Bélanger-Campeau a observé que l'épanouissement des francophones hors Québec, bien que soutenue par certaines dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982, doit faire l'objet de constantes batailles juridiques. «Au nom de la fraternité et de la communauté de culture, les groupes francophones souhaiteraient voir le Québec appuyer leur position. Pour des raisons qui tiennent à sa propre situation linguistique et constitutionnelle, il ne lui est pas possible de prendre fait et cause pour les groupes francophones dans toutes leurs démarches judiciaires». Le rapport de la Commission ajoute : «Toutes ces questions que nous venons d'évoquer reflètent des préoccupations exprimées devant nous. Mais l'essence même des questions soulevées par notre mandat exige que notre démarche principale s'en tienne strictement au statut politique et constitutionnel du Québec».

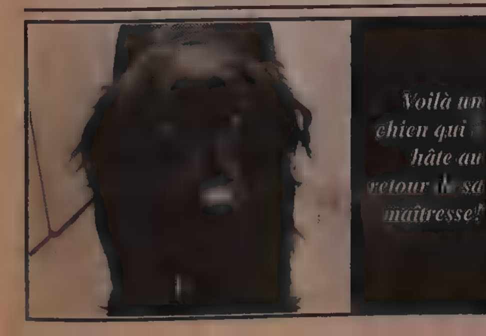
«La section du rapport de la Commission Bélanger-Campeau qui traite des Franco-Canadiens est très décevante pour nos communautés», a déclaré le président de la Fédération des francophones hors Québec, Guy Matte, en prenant connaissance de ce document.

Suite en page 2...

Silence on tourne... à Iqaluit



C'est à Iqaluit qu'ont été tournées les scènes nordiques du film Agaguk, d'après le célèbre roman d'Yves Thériault (Voir les détails en page 6)



S O M M A I R E

Mémoire de la FFT à la Commission Spicer
Page 3

Editorial : Bilinguisme 4
Le Northernher voit le jour 5
Calendrier communautaire 8
Sondage des lecteurs 10
La loi et vous 12

Arctique de l'Est
voir en page6 et 7

Suite de la page 1

La question linguistique et le dossier scolaire

Le ministre Michael Ballantyne donne son avis

mentaires était un principe obligatoire. Michael Ballantyne ne croit pas que ça a été le meilleur moyen de promouvoir la culture francophone. «La réalité est que s'il y avait eu la possibilité de prendre cet argent et de l'investir en éducation et dans la prestation de services en français à la population, le pays en aurait bénéficié. Combien de personnes demandent à consulter les textes de lois dans une langue ou dans une autre», a demandé Michael Ballantyne?

En ce qui concerne les groupes autochtones des Territoires, ils ont décidé que ce n'est pas dans la traduction de leurs lois qu'ils allaient mettre leur argent. Les langues autochtones auront un statut égal au français et à l'anglais mais les seules lois qui seront traduites en langues autochtones seront celles qui auront une importance primordiale pour les communautés, comme celle sur la faune, par exemple.

Michael Ballantyne indique qu'à son avis, il y a eu deux problèmes majeurs dans la philosophie du bilinguisme du premier ministre Pierre Elliot Trudeau. Le pays a dû investir dans la traduction des lois et, à ce sujet, Michael Ballantyne indique qu'il pense que la traduction dans les deux langues officielles des lois fédérales était requise mais que la traduction de celles des différentes régions n'était pas nécessairement justifiée. De plus, des sommes énormes ont été dépensées pour rendre bilingue les hauts fonctionnaires. «Il aurait mieux valu investir cet argent chez les fonctionnaires qui sont à l'aube de leur carrière, a-t-il indiqué».

Une entente intérimaire dans le dossier de l'éducation?

Michael Ballantyne croit que le gouvernement des Territoires peut arriver à une entente avec la communauté francophone en ce qui concerne le dossier de l'éducation. L'une des raisons qui ont fait que le ministre de l'Éducation n'a pas voulu aller de l'avant avec des changements immédiats dans la Loi scolaire est qu'il y a eu des critiques majeures à l'effet que le gouvernement va de l'avant avec le français et ne fait rien pour les langues autochtones. Même s'il est conscient que la position du ministère de l'Éducation va entraîner des problèmes, Michael Ballantyne se dit d'accord avec l'approche prise par le gouvernement. Il est d'avis qu'il faut revoir la Loi dans sa totalité pour mettre en oeuvre des réformes globales, en particulier en ce qui concerne le statut des langues autochtones. Les consultations populaires devant mener à la refonte de la Loi scolaire des Territoires sont déjà entamées. Michael Ballantyne espère que les francophones y contribueront et, que dans la période intérimaire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le gouvernment et la communauté francophone puissent arriver à une entente intérimaire qui satisfasse les deux parties. «Une approche intégrée est celle qui va causer le moins de friction entre les autochtones et les francophones, a-t-il indiqué. C'est pourquoi il est préférable que les réforme légales dans le dossier de l'éducation en français soit faites en même temps que celle des autochtones. «Il est possible que cela ne finisse pas de cette façon, étant donné que les parties ont entamé des procédures judiciaires. Je pense que nous sommes tous des gens raisonnables et qu'il y a beaucoup de bonne volonté dans la communauté francophone et dans celle des autochtones. Nous ne voulons pas voir arriver ce qui produit parfois dans le Sud, où les groupes linguistiques se prennent à la gorge. C'est tout à fait contre-productif et tout le monde perd dans ces cas-là», a indiqué le ministre de la Justice.

Situation unique en matière linguistique

Michael Ballantyne avoue ne pas avoir tellement aimé certains commentaires du Commissaire Fortier, quand il a comparé la situation des T.N.-O. au Yukon en matière de services à la communauté francophone. «La situation est très différente au Yukon, explique Michael Ballantyne. On n'y retrouve pas, par exemple, une majorité d'Autochtones. Quant aux services en français à la population, ils sont principalement offerts à partir de Whitehorse. C'est beaucoup plus facile. Ici, les communautés sont éparpillées. Cela demande plus de ressources».

M. Ballantyne a aussi fait valoir l'énorme travail que la traduction des lois a représenté pour le gouvernement. «Le retard n'a pas été tant politique que technique. Ça a pris au Manitoba quelque chose comme sept ou huit ans, par exemple. Ce qui est arrivé ici, c'est qu'en plus d'assumer la traduction de toutes ses lois, le gouvernement procède actuellement à une refonte majeure de ses lois. Nous avons eu besoin d'un délai parce le travail était trop énorme pour le laps de temps dont nous disposions. Nous sommes confiants qu'avec le délai que nous avons obtenu, notre obligation légale sera respectée», a-t-il indiqué.

Suite de la page 1

Rapport Bélanger-Campeau

À l'Assemblée nationale à agir

à se retirer du cadre constitutionnel de la fédération canadienne avec ou sans l'accord des autres parties du Canada, en vue d'accéder à la pleine souveraineté politique et de devenir un État indépendant de l'État canadien, ouvert à l'établissement de liens économiques avec ce dernier.

La Commission recommande à *l'Assemblée nationale l'adoption au printemps 1991* d'une Loi établissant le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Cette loi renfermerait trois sections, à savoir un préambule, une première partie portant sur la tenue d'un référendum portant sur la souveraineté du Québec, et une seconde partie portant sur l'offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle.

Tenue d'un référendum sur la souveraineté

La loi prévoit :

- la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec, soit entre le 8 et le 22 juin, soit entre le 12 et le 26 octobre 1992;
- que ce référendum, s'il est affirmatif, propose que le Québec acquière le statut d'État souverain une année, jour pour jour, après la date du référendum;
- l'institution et la composition d'une commission parlementaire spéciale de l'Assemblée nationale sur l'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté;
- que cette commission parlementaire spéciale ait pour mandat *d'étudier et d'analyser toutes questions* relatives à l'accession du Québec à la pleine souveraineté, cette dernière signifiant la capacité exclusive du Québec, par ses institutions démocratiques, de faire ses lois, de prélever ses impôts sur son territoire et d'agir sur la scène internationale pour conclure toutes formes d'accords ou de traités avec d'autres États indépendants et participer à diverses organisations internationales; cette commission devra formuler à cet égard des recommandations à l'Assemblée nationale;
- que cette commission ait également comme mandat, dans l'hypothèse où le gouvernement du Canada ferait l'offre formelle de partenariat économique, d'étudier et d'analyser telle offre et de formuler à cet égard des recommandations à l'Assemblée nationale;
- que cette commission soit dotée d'un budget et puisse commander les études et mener les consultations qu'elle juge nécessaire.

Offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle

La loi prévoit :

- l'institution et la composition d'une commission parlementaire spéciale de l'Assemblée nationale ayant pour mandat d'apprécier toute offre de nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite par le gouvernement du Canada et de faire à cet égard des recommandations à l'Assemblée nationale;
- que seule une offre liant formellement le gouvernement du Canada et les provinces pourra être examinée par cette commission;
- que cette commission soit dotée d'un budget et puisse commander les études et mener les consultations qu'elle juge nécessaires.

Suite de la page 1

La FFHQ répond à Bélanger-Campeau

«Ce rapport ne répond à aucune des invitations de partenariat exprimées par les nombreux groupes francophones qui ont comparu devant la Commission. Les conclusions du rapport démontrent encore une fois que les seuls sur lesquels nous pouvons compter, ce sont encore nous-mêmes», a ajouté Guy Matte.

«Avant de se proclamer le foyer de la francophonie en Amérique du Nord, le Québec devrait d'abord croire en celle-ci. Le rapport Bélanger-Campeau n'est pas la plus évidente démonstration de cette croyance», a conclu Guy Matte.

Canadian Parents for French de Yellowknife

Le concours d'art oratoire 1991

Marie-Claire Leblanc

Le 7 mars dernier, *Canadian Parents for French* de Yellowknife tenait son concours annuel d'art oratoire à l'école secondaire William MacDonald.

Une douzaine d'élèves de la 9ième à la 12 ième année d'immersion française et de *Core French* ont participé avec brio à cet événement annuel devant plusieurs parents et amis en présentant des discours de très haute qualité.

Cygni Sumcad (9ième immersion) et Donna Taoussanis (12ième *Core French*) ont mérité les grands honneurs de cette joute oratoire qui aura permis non sans surprise aux spectateurs et surtout au jury d'apprécier l'aisance avec laquelle tous les participants peuvent s'exprimer dans la langue seconde.

La contribution des professeurs et le soutien des Commissions scolaires catholique et du *Board of Secondary Education* ont été soulignés et grandement appréciés. M. Scott McDonald, président de *Canadian Parents for French*-Yellowknife, en a profité pour livrer beaucoup d'information sur cet organisme à but non-lucratif qui poursuit comme objectif l'amélioration des conditions d'apprentissage du français langue seconde à Yellowknife et un peu partout au Canada. Il a mentionné également tous les efforts qui sont faits pour permettre aux élèves de vivre des expériences diverses où c'est la langue française qui est utilisée.

Nous voulons en profiter encore une fois pour féliciter les deux gagnantes qui se sont méritées une fin de semaine à Québec où d'ailleurs les attendent d'autres jeunes canadiens ainsi que toute une série d'activités qui devrait faire de ce voyage une expérience inoubliable. Et espérons que cette chance unique qui leur est accordée incitera d'autres élèves à relever le même défi au cours des années à venir.

Dépôt du mémoire de la FFT au Forum des citoyens

Les T.N.-O. : une terre d'espoir dans la recherche d'une convivialité canadienne

En mars dernier, la Fédération FRanco-TéNOise déposait son mémoire auprès du Forum des citoyens. La FFT y exprime sa conviction que la francophonie ténoise peut demeurer un atout important dans le développement des Territoires sans pour autant perdre son identité linguistique et culturelle. L'Aquilon vous livre ici le texte intégral du mémoire.

La Fédération Franco-TéNoise est heureuse de pouvoir exprimer au Forum des citoyens sur l'avenir du Canada les aspirations de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest, et ainsi faire part de sa vision du Canada où le respect des différences à travers l'unité nationale serait la pierre angulaire.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent une population francophone d'environ 1 800 personnes. Sur un total de 52 000 personnes, la francophonie constitue presque 4 % de la population des Territoires du Nord-Ouest. Dispersés sur un territoire de 3 426 320 Km2, soit 34,4 % de la superficie totale du Canada, les Franco-ténois et les Franco-ténoises sont représentés par la Fédération Franco-TéNOise qui est l'organisme porte-parole de leurs aspirations.

En effet, la Fédération Franco-TéNOise compte à travers les Territoires du Nord-Ouest huit organismes membres que l'on retrouve dans cinq localités (Yellowknife, Iqaluit, Hay River, Fort Smith, Nanisivik). De plus, la Fédération Franco-TéNOise a dans ses rangs deux associations de parents francophones, un regroupement territorial de femmes francophones, les membres de Canadian Parents for French et est éditeur du seul journal francophone des Territoires du Nord-Ouest, L'Aquilon. Enfin, la Fédération Franco-TéNOise est membre de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises, de la Fédération culturelle canadienne-française et a des liens étroits avec la Commission nationale des parents francophones.

Le fait français dans les Territoires du Nord-Ouest remonte au 18e siècle. À partir de cette époque, on voit des francophones arriver comme explorateurs, commerçants de fourrures, missionnaires et religieux. Plus tard, ce sont des exploitants de ressources non renouvelables, employés de grandes corporations et fonctionnaires des administrations centrales et territoriales qui viennent grandir la présence francophone dans les Territoires du Nord-Ouest. La vallée du Mackenzie, c'est-à-dire la partie occidentale des Territoires, fut la première région à voir l'élément francophone se développer de façon structurée. En ce qui concerne l'Arctique central et l'Arctique de l'Est, ce n'est que vers le milieu du 20e siècle que la présence francophone y prendra de l'ampleur.

Après la cession du Canada à l'Angleterre en 1763, on vit tour à tour disparaître les postes de traite français et les explorateurs francophones retourner vers l'Est canadien. Cette situation occasionna, au cours des années suivantes, l'émergence de nouveaux groupes sociaux dont les activités auront servi à transformer les vastes terres de Rupert. On assista à l'arrivée des traiteurs et à la formation d'une association : la Compagnie du Nord-Ouest qui devait devenir la grande rivale de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il ne faut pas négliger qu'à cette époque, la présence francophone était très importante dans les communautés religieuses et parmi les traiteurs. Ces deux groupes à majorité francophone continueront d'oeuvrer au développement des nouveaux territoires. Car, même si le Canada de cette époque était une colonie anglaise, le fait français dans les Territoires du Nord-Ouest était loin de disparaître.

Le 20e siècle est une période difficile et néfaste pour la population franco-ténoise. Leur langue et leur culture sont marginalisées, niées dans sa différence. La banalisation et l'assimilation seront poussées à fond du début du siècle à aujourd'hui. Marginalisés, intégrés de force à la langue anglaise, les francophones des Territoires du Nord-Ouest ont vu que les possibilités de lutte et de réaction étaient limités et souvent violemment rabrouées. Le repli se faisait à l'intérieur de la cellule familiale, dernier repaire d'une culture en péril.

Aujourd'hui la très grande majorité des francophones habitant le Grand Nord canadien depuis de nombreuses années (environ dix ans et plus), n'éprouvent aucun désir pressant de quitter les Territoires du Nord-Ouest. Ce sont en général des personnes qui sont venues seules ou avec leur famille à la recherche de travail et d'aventure.

Par contre, les francophones à l'emploi de grandes entreprises ou de la fonction publique (contrat de 2 à 3 ans) n'ont généralement aucune intention de s'établir définitivement dans les Territoires du Nord-Ouest. On retrouve le même phénomène chez la population anglophone. La mobilité de la population «blanche» a donc un taux très élevé.

De façon générale, les francophones qui sont les plus préoccupés à conserver l'usage du français sont ceux qui sont convaincus qu'il est essentiel que leurs enfants reçoivent une éducation en français.

D'hier à aujourd'hui, les Franco-ténois et les Franco-ténoises sont fiers d'habiter ce coin de pays et veulent continuer d'y oeuvrer en conservant leurs racines, en préservant leur culture, leur manière d'être et leur différence.

La vitalité de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest ne fait pas défaut. Avec l'établissement d'institutions qui leur sont propres comme le centre communautaire francophone d'Iqaluit, l'école francophone de Yellowknife, le journal francophone L'Aquilon et de nombreux autres projets en cours, les Franco-téNOis et les Franco-téNOises démontrent leur détermination de se prendre en main.

Dans le contexte particulier des Territoires du Nord-Ouest, où la majorité de la population est autochtone, les francophones ont développé au fil des ans un sentiment de cohabitation où la notion de convivialité demeure l'élement premier.

Contrairement au reste du Canada où le simple bilinguisme semble poser des problèmes à ceux et celles qui ne démontrent aucune ouverture à la culture de l'autre, dans les Territoires du Nord-Ouest nous vivons présentement une phase stimulante d'harmonisation des cultures où le multilinguisme est reconnu officiellement par la législation territoriale.

Au même moment où des villes ontariennes se déclaraient, il n'y a pas si longtemps, unilingues anglaises, la ville de Fort Smith se définissait quadrilingue et les Territoires du Nord-Ouest s'officialisaient multilingues (huit langues officielles dont le français).

Nous ne nions certes pas que certaines fois il y a de petits problèmes de cohabitation, mais le respect mutuel aura toujours préséance sur ces menus détails. Il y a bien longtemps que dans les Territoires du Nord-Ouest la notion de reconnaissance des trois communautés canadiennes semble être acquise. Les autochtones, les anglophones et les francophones jouissent d'un statut égal dans leurs différences. Par exemple, aucun «Blanc» des Territoires ne saurait prétendre à une revendication territoriale quelconque, ce qui est pleinement et entièrement justifié pour les peuples autochtones. Par contre, la reconnaissance de l'anglais et du français ne semble pas poser de problème majeur aux autochtones même si cela n'a pas toujours été une question de choix pour eux.

Le fait de vivre en territoire autochtone, qui constitue un terrain neutre entre «Blancs» francophones et anglophones, favorise à bien des égards nos relations avec les anglophones. Il y a certainement quelques «fortes têtes» qui considèrent que le bilinguisme au Canada est une perte d'argent pour les contribuables canadiens. À chaque fois, il s'agit de cas isolés et non d'un discours de masse ou d'organisations comme on peut le voir dans d'autres provinces canadiennes.

Il faut par contre dire que, même si les anglophones sont dans les Territoires du Nord-Ouest une minorité au même titre que les francophones, la langue anglaise et la culture anglophone y est dominante. En effet, la grande majorité des autochtones des Territoires du Nord-Ouest est assimilée à la langue anglaise et le taux de transfert linguistique des francophones vers l'anglais atteint des proportions considérables (55,4%). Ce portrait des Territoires du Nord-Ouest est bien sommaire, il n'en demeure pas moins que dans le présent débat constitutionnel au Canada, il est essentiel de connaître ces faits. La Fédération Franco-TéNOise souhaite apporter sa contribution en vous soumettant quelques recommandations qui font partie intégrante de la vision du Canada des Franco-téNOis et des Franco-téNOises :Le respect des différentes cultures des communautés du Canada et des Territoires du Nord-Ouest prend une dimension essentielle à la survie de celles-ci. Il faut donc plus qu'une simple reconnaissance des cultures et des langues officielles du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. La Fédération Franco-TéNOise demande donc que les gouvernements concernés fassent tout en leur pouvoir afin que les autochtones et les francophones puissent établir et gérer leurs propres institutions scolaires et communautaires au même titre que les anglophones.

La Fédération Franco-TéNOise désire maintenir le Canada comme entité en y apportant des modifications majeures au niveau de sa structure fédérale.

La Fédération Franco-TéNOise reconnaît l'existence de trois communautés nationales, c'est-à-dire autochtone, anglophone et francophone, toutes les trois de nature pluraliste (incluant le multiculturalisme) et reconnaît que ces communautés devraient jouir de chances et d'opportunités capables de répondre à leurs aspirations spécifiques.

La Fédération Franco-TéNOise s'engage à favoriser un esprit de concertation entre les différentes communautés des Territoires du Nord-Ouest désireuses de participer aux changements à venir. La Fédération Franco-TéNOise entend, entre autres, s'enquérir des revendications des peuples autochtones.

Toute restructuration de la formule fédérale doit tenir compte des points suivants :

1) la réforme du Sénat visant à trouver un équilibre entre la représentation des régions et la représentation des différents groupes sociaux;

2) la redistribution des pouvoirs législatifs;

3) le statut du Québec dans la fédération canadienne;

4) la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones;

5) la perpétuation de la dualité linguistique;

6) le développement régional;

7) la libre circulation des biens et des services au Canada;

8) le statut des territoires canadiens;

9) une plus grande autonomie de la communauté nationale canadienne.

La Fédération Franco-TéNOise se joint à la Fédération des francophones hors Québec dans sa proposition d'une assemblée constituante comme mécanisme de renouvellement de la fédération canadienne.

La vitalité de la francophonie ténoise comme celle de l'ensemble de la francophonie canadienne n'est plus à démontrer. Il serait futile de croire que l'avenir constitutionnel du Canada s'établira sans les francophones et les autochtones.

Dans les débats constitutionnels précédents, les francophones et les autochtones du Canada ont été évacués, ce qui a eu pour effet qu'aucune entente n'était possible. Un Canada qui ne reconnait pas ses minorités de langues officielles et les premières nations qui l'habitent, sera tout simplement condamné à la balkanisation de ses territoires et de ses ressources tant humaines que naturelles.Les Territoires du Nord-Ouest sont loin de constituer un modèle de cohabitation entre les communautés qui la composent, puisqu'il y existe une domination de la majorité anglo-canadienne qui est paradoxalement minoritaire ici; ils peuvent toutefois être cités comme étant une terre d'espoir dans cette recherche de la convivialité canadienne.

ÉDITORIAL

Rejet du bilinguisme par les Canadiens

Nivellement par le bas

Deux interprétations différentes de la réalité linguistique canadienne ont été livrées au grand public la semaine dernière: le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles et les premiers résultats de la consultation du Forum des citoyens. Deux origines différentes et deux constatations diamentralement opposées.

Pour D'Iberville Fortier, Commissaire aux langues officielles, le ton est à l'optimisme malgré les problèmes qu'il soulève. Les 20 ans d'existence de la politique du bilinguisme auraient produit «une révolution tranquille des langues officielles».

Par contre, pour la Commission Spicer, les lettres et les appels reçus démontrent que la majorité des Canadiens rejette la dualité linguistique canadienne (tout comme le multiculturalisme) et opte plutôt pour un Québec français dans un Canada anglais.

Ces deux organismes oeuvrent-ils dans le même pays?

Doit-on voir le Canada tel un exemple admirable de cohabitation multiculturelle et de respect mutuel entre ses composantes ethniques et linguistiques, ou bien doit-on le voir tel un pays constitué de groupes linguistiques isolés et déterminés à le rester?

La réalité se situe fort probablement plus près de cette deuxième version du Canada que de la première. Un pays divisé!

En effet, presque partout au Canada les minorités linguistiques peinent d'arrache-pied pour faire reconnaître leurs droits constitutionnels notamment dans le dossier vital de l'éducation. *Ce travail de titan des représentants des communautés minoritaires (qui consiste souvent à* recevoir des gifles en plein visage tout en continuant d'afficher un sourire serein et confiant) représente, pour D'Iberville Fortier, un signe évident de dynamisme. À notre avis, on doit surtout y voir une démonstration évidente que les majorités refusent opiniâtrement d'accorder quoi que ce soit à leurs groupes minoritaires.

On peut certes prétendre que les lettres et appels reçus par le Forum des citoyens ne constituent pas une base scientifique acceptable pour un sondage qui aurait permis de déceler la pensée réelle des Canadiens sur le bilinguisme. En effet, à peine dix pour cent des commentaires provenaient des francophones alors qu'ils représentent tout de même le quart de la population canadienne. Par contre, si les constatations du Forum ne sont pas très fiables, elles illustrent néanmoins une situation que l'on voit se reproduire tous les jours, soit le refus d'une majorité de reconnaître les droits et mérites d'une minorité.

Ce que nos Canadiens anglophones expriment par leur rejet de la politique du bilinguisme, c'est leur intolérance face à la francophonie canadienne, sentiment incrusté dans leurs moeurs depuis des décennies. C'est aussi l'expression de la voix de la médiocrité!

Plus personne de nos jours ne s'élève contre les critères d'embauche fixant des seuils minimum de formation académique, le degré de scolarisation des Canadiens étant de toute façon à la hausse.

Qui s'insurgerait à l'idée que l'on demande un certificat en enseignement (ou une expérience pertinente) lors du recrutement des professeurs? Personne!

Par contre, si une politique des langues officielles vient exiger un minimum de connaissances linguistiques, c'est le drame. Mais pour qui est-ce un drame? Tout simplement pour ceux qui n'ont pas été foutus de réussir leurs cours de langue. Pour ceux qui, n'ayant pas cette compétence, refusent d'accorder le crédit mérité à ceux qui l'ont. Pour tout ceux qui n'ont jamais vu le caractère bilingue de ce pays.

Parmi les commentaires entendus sur cette *question, un retient notre attention:* la politique du *bilinguisme serait injuste pour les Canadiens* anglais car une plus forte proportion de Canadiens français sont bilingues. Eh oui! C'est une question de qualifications.

Pour bien le faire sentir, il faut ramener le débat du bilinguisme à une question de compétence versus la médiocrité sinon c'est éternellement remettre en cause la nature dualistique du Canada, sa composition culturelle bilingue et la place des francophones dans la réalité historique canadienne. Un jour, il faudra bien être fier de ce que nous sommes!

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Collaborations :	Marie-Claire Leblanc
Caricaturiste (en vacances) :	Pierre Bourgeois
Correction et mise en page :	Jean-Luc Thibault
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : [redacted] $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Selon le rapport intérimaire Spicer

Les Canadiens sont contre le bilinguisme officiel

Ottawa (APF)- Pratiquement personne au pays n'appuie la politique actuelle des langues officielles. Cette constatation est contenue dans le rapport préliminaire publié par le Forum des citoyens, qui résume les commentaires et les opinions recueillies par téléphone ou par écrit entre le 13 janvier et le 10 mars dernier d'un bout à l'autre du pays.

Selon ce rapport, la majorité des Canadiens qui ont participé aux travaux de la Commission Spicer pensent qu'il serait mieux de déléguer la compétence linguistique aux provinces, ou de considérer le français comme la langue officielle au Québec, et l'anglais comme la langue officielle partout ailleurs au pays.

«Le consensus d'opposition en matière de langues officielles est remarquable surtout qu'il est national, et qu'il recouvre toutes les sources», lit-on dans le rapport.

Sur les 55,826 appels téléphoniques, 7109 personnes avaient de la difficulté à admettre, ou rejetait totalement la politique des langues officielles. Il faut toutefois signaler que ceux qui ont donné une opinion négative par téléphone sur le bilinguisme, ne représentaient que 6.9 pour cent de tous les appels. Par contre, seulement 1725 personnes ont appelé pour s'exprimer en faveur du bilinguisme, et un maigre 584 personnes ont recommandé l'enseignement obligatoire dans les deux langues officielles.

Les commentaires écrits les plus nombreux sur la question linguistique provenaient de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Curieusement, très peu de citoyens de l'Alberta (34 lettres), de la Saskatchewan (9 lettres) et du Manitoba (6 lettres) ont écrit à la Commission Spicer pour traiter de cette question. Les résultats dans l'Ouest pourraient cependant changer lors de la publication du rapport final.

Seulement 11.5 pour cent des appels téléphoniques provenaient de francophones, ce qui explique peut-être la forte opposition manifestée à l'endroit du bilinguisme officiel. En fait, il y a eu deux fois moins de participants au Québec qu'en Ontario.

Même le multiculturalisme officiel a fait l'objet de critiques, mais moins nombreuses. Un total de 4,611 citoyens ont exprimé des préoccupations à ce sujet par téléphone. Certains ont recommandé une révision ou une réduction des programmes multiculturels, d'autres ont parlé des coûts et des privilèges associés au multiculturalisme, d'autres enfin trouvent que le multiculturalisme établit des différences entre les Canadiens, qui peuvent être des facteurs de discorde.

Là où les Canadiens ordinaires tombent d'accord, c'est lorsqu'il est question des droits des autochtones. Le rapport préliminaire parle même de «consensus surprenant, qui frise l'unanimité».

Les Canadiens trouvent que les peuples autochtones ont été traités injustement.

Ceux qui ont exprimé une opinion sur la question recommandent, soit de régler les revendications territoriales, soit d'octroyer un statut spécial aux autochtones.

Le Secrétariat d'État trouve 300 000 $ de plus pour les radios

Les radios communautaires forment une association

Ottawa (APF)- Une nouvelle association s'occupera désormais du dossier des radios communautaires au pays.

Des promoteurs de radios communautaires francophones ont fondé l'Association nationale des radios communautaires, qui aura pour but de consolider les radios communautaires existantes et de voir à l'implantation de radios communautaires partout au pays. La nouvelle association prend la relève de la Fédération des jeunes Canadiens français (FJCF), qui s'occupait du dossier des radios communautaires depuis 1984.

Émile Hacault présidera les destinées de la nouvelle association. M. Hécault est le président du conseil d'administration de la radio communautaire CKCL du Manitoba, qui doit entrer en ondes l'automne prochain.

Les radios communautaires ont vu le jour grâce à un programme de financement de cinq ans d'un montant total de 5.6$ millions, mis sur pied en 1987 par le gouvernement fédéral. Il ne reste plus que 500 000$ dans ce programme qui vient à échéance en 1992, et plusieurs se demandaient comment le gouvernement allait s'y prendre pour financer les nombreux projets à venir. Le Secrétariat d'État a finalement annoncé qu'il avait trouvé 300 000$ supplémentaires pour financer des projets prioritaires. De cette somme, 100 000 $ iront à la Radio des Montagnes dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, pour la formation de personnel et l'achat de disques.

Quatre radios communautaires francophones sont présentement en ondes. Il s'agit de CKRO-FM Radio-Péninsule de Inkerman dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, CFRH Radio Huronnie de Pénétang en Ontario, CIMN Radio Epinette Noire de Hearst dans [redacted] nord de l'Ontario, et CIFA Radio Clare en Nouvelle-Écosse. Dès le 2 avril, ce sera au tour de Radio des Montagnes d'entrer finalement en ondes.

Le programme de financement des radios communautaires fait présentement l'objet d'une évaluation par les fonctionnaires du S.É. Le ministre responsable, Gerry Weiner, devrait prendre connaissance du rapport final en juin prochain.

Rencontre au sommet

Coalition contre Alpac

Louise Doren

Une coalition a été mise sur pied en février dernier dans les Territoires du Nord-Ouest pour combattre la construction du projet d'usine de pâtes et papier Alpac tant et aussi longtemps que des études environnementales n'auront pas été effectuées pour en mesurer l'impact sur l'environnement des Territoires du Nord-Ouest.

La coalition s'est réunie le 2 avril dernier pour discuter des stratégies à mettre en oeuvre pour mener à terme leurs revendications. La coalition représente un large éventail de groupes de pression dans les Territoires; en font partie les organisations autochtones, les groupes environnementaux, des organisations syndicales et la Ville de Yellowknife, pour en citer quelques-uns. Lors d'une rencontre avec le gouvernement des Territoires, celui-ci a indiqué qu'il négociait actuellement une entente intérimaire avec le gouvernement de l'Alberta concernant l'établissement d'usines de pâtes et papier en Alberta. Puisqu'il y a négociation entre les deux gouvernements, la coalition a fait valoir au gouvernement que l'Alberta devrait faire preuve de bonne volonté et imposer un moratoire sur toute construction d'usine de pâtes et papier (Alpac, Daishowa et autres projets) jusqu'à ce qu'il soit prouvé que ces constructions ne nuiront pas à l'environnement des Territoires.

La coalition est également préoccupée par le processus de négociations du gouvernement territorial. Le gouvernement des Territoires a entamé des négociations avec l'Alberta sans consultation préalable avec les groupes environnementaux des Territoires.

La coalition a l'intention de rencontrer le chef du gouvernement des Territoires, Dennis Patterson et les ministres Kakfwi et Allooloo pour s'assurer que le gouvernement connaît le point de vue de la coalition. La coalition a également rencontré des avocats et des représentants de la bande Cri Bigstone qui sont actuellement en train de préparer une action en Cour pour obtenir une injonction pour arrêter toute construction à l'usine de Alpac jusqu'à ce que l'Alberta puisse prouver que les recommandations initiales de l'évaluation environnementale menée dans ce dossier sont respectées. La bande Bigstone ont des terres traditionnelles qui bordent la rivière Athabasca. Ils sont très préoccupés par la propriété des eaux de cette région du nord-est de l'Alberta et, en vertu de leurs droits aboriginaux, peuvent virtuellement mettre un arrêt à la construction de l'usine. Ils cherchent le soutien de la coalition parce la lutte sera plus difficile s'ils s'y lancent seuls. Une des avocates de la bande Cri, Me Karen Trace, a indiqué que les discussions avec la Coalition ont été excellentes.

«Il semble y avoir eu entente à l'effet que si les choses n'allaient pas dans le sens de la coalition avec le gouvernement territorial, le meilleur moyen de gagner la cause serait une bataille juridique conjointement avec la bande Cri de Bigstone».

Un nouveau magazine pour femmes dans les Territoires

Le Northernher voit le jour

Le premier magazine circumpolaire pour femmes vient d'être créé. Publié à Yellowknife, ce magazine a été mis sur pied par trois femmes désireuses d'offrir aux femmes des régions circumpolaires un forum pour échanger leurs expériences et leurs idées.

Louise Doren

«La réponse au numéro pilote a été si positive qu'elle a renforcé notre conviction d'aller de l'avant avec le projet de fournir aux femmes du Nord un médium écrit pour échanger leurs idées et leur vécu», a expliqué Arlene Nichols, l'une des propriétaires du Northernher.

S'adressant aux femmes de tous les pays circumpolaires, le Northernher va tenter de briser les frontières entre les femmes des régions nordiques du globe.



Arlene Nichols

«Le Northernher est actuellement en pourparlers avec des femmes du Groënland et de l'Union Soviétique pour s'adjoindre des collaboratrices de ces pays», a indiqué Arlene Nichols.

La communauté des femmes francophones des Territoires, à travers le regroupement des Elles-Ténoises, collaborera également de façon régulière à la publication pour tenter de resserrer les liens entre les femmes francophones des diverses régions de l'Arctique et d'en développer avec les femmes des communautés autochtones et anglophones du Nord.

Dans le premier numéro du Northernher, paru en mars 1991, les Elles-Ténoises ont présenté les résultats d'une étude effectuée par la Fédération Franco-Ténoise sur les femmes francophones dans les Territoires. Cette étude décrit la situation des femmes dans le Nord et identifie les besoins auxquels elles font face en tant que minorité francophone et en tant que femmes.

Le deuxième article des Elles-Ténoises, prévu pour le numéro de mai 1991, présentera cinq femmes francophones de Yellowknife pour tenter de saisir ce qui les a amené dans l'Arctique de l'Ouest. Au fil des numéros suivants, les Elles-Ténoises prendront le pouls de femmes des diverses communautés francophones des Territoires. Les Elles-Ténoises donneront la parole à tour de rôle aux femmes d'Iqaluit, de Hay River, de Fort Smith et tenteront également de rejoindre les femmes francophones de communautés où il n'existe pas encore d'association francophone.

Voilà autant de dossiers que les femmes francophones comme les hommes francophones sont invités à suivre. Les textes des Elles-TéNOises dans le Northernher seront publiés en français et seront accompagnés d'une version anglaise de l'article destinée au public anglophone désireux d'en savoir davantage sur les femmes francophones du Nord. Le Northernher encourage également toute femme intéressée à collaborer à lui soumettre des articles, des courtes nouvelles, des récits de fiction, des interviews et des poèmes. Il encourage également les personnes intéressées à lui soumettre des photographies en noir et blanc à le faire.

Il suffit de faire parvenir les textes et les photos à l'adresse suivante : *Northernher, C.P. 2641, Yellowknife, X1A 2P9.*

Northwest Territories Legislative Assembly
Standing Committee on Legislation

Avis public

Le Comité permanent sur la législation de la 11e Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest donne avis que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a déposé les **projets de loi suivants qui modifient des lois existantes ou qui en proposent de nouvelles :**

Titre : Loi sur la commercialisation des produits agricoles (document 75-91(1))

Motifs : Ce projet de loi vise à constituer le Conseil sur la commercialisation des produits agricoles des Territoires du Nord-Ouest; à permettre aux producteurs de présenter au Conseil une proposition prévoyant la mise sur pied d'un programme de réglementation d'un produit agricole par une organisation de producteurs; à prévoir la ratification d'une proposition de mise sur pied d'un programme; à permettre la prise de règlements prévoyant la mise sur pied et la mise en oeuvre d'un programme; à prévoir la possibilité d'en appeler au Conseil d'une décision d'une organisation de producteurs; à prévoir les pouvoirs des organisations de producteurs et du Conseil; à prévoir l'application de la Loi; à prévoir la conclusion d'accords avec le gouvernement du Canada et le gouvernement d'une province concernant la commercialisation des produits agricoles.

Titre : Loi modifiant la Loi sur la protection de l'environnement (document 48-91(1))

Motifs : Ce projet de loi vise à autoriser le ministre et le commissaire à conclure des ententes; à établir les pouvoirs du ministre; à nommer des inspecteurs; à permettre au ministre de tenir des enquêtes publiques; à permettre à un inspecteur de prendre un arrêté d'urgence; à réglementer les lieux inesthétiques; à permettre à une municipalité d'adopter des règlements municipaux relatifs aux terrains inesthétiques et à l'élimination des détritus; à établir des pouvoirs de perquisition et de saisie; à établir les pouvoirs des inspecteurs; à nommer un vérificateur des permis; à permettre la délivrance et la suspension de licences et permis; à créer une procédure d'appel en vertu de la Loi; à accroître le pouvoir de réglementation; à permettre au directeur de la protection de l'environnement de demander le réexamen d'une ordonnance; à permettre à une cour de prolonger le délai de rétention des biens saisis.

Titre : Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (document 65-91(1))

Motifs : Ce projet de loi vise à modifier la *Public Service Act* (Loi sur la fonction publique) afin d'y inclure des définitions dont celle de «deputy head»; à clarifier la définition de public service»; à établir les pouvoirs et fonctions des administrateurs généraux et des sous-ministres; à prévoir l'obligation pour le ministre de présenter chaque année un rapport à l'Assemblée législative; à enlever les dispositions relatives à la procédure de classement des postes, à la fixation des taux de traitement, aux fluctuations de l'effectif au sein d'un ministère ou d'une autre partie de la fonction publique, à la mise en disponibilité des fonctionnaires et, à inclure des pouvoirs réglementaires relatifs à ces procédures; à permettre au commissaire en Conseil exécutif, sur la recommandation du chef du gouvernement, de nommer des sous-ministres; à prévoir différentes périodes de stage ainsi qu'un renvoi de bonne foi, le cas échéant; à réduire la période durant laquelle un fonctionnaire peut être suspendu; à permettre à l'administrateur général de suspendre ou de rétrograder un fonctionnaire; à prévoir la possibilité pour un fonctionnaire d'être rémunéré pour la période durant laquelle il est suspendu, lorsqu'une enquête est en cours; à prévoir une procédure de médiation pour le règlement des différends qui surviennent au sujet d'une convention collective.

Titre : Loi modifiant la Loi sur les services d'assurance-hospitalisation des Territoires du Nord-Ouest (document 74-91(1))

Motifs : Ce projet de loi vise à dissoudre la Régie territoriale des services d'assurance-hospitalisation et à transférer ses pouvoirs au ministre; à augmenter le nombre de mandats qu'un membre du conseil d'administration peut reconduire; à modifier corrélativement la *Financial Administration Act* (Loi sur la gestion des finances publiques).

Titre : Loi modifiant la Loi sur le tourisme (document 67-91(1))

Motifs : Ce projet de loi vise à modifier la *Travel and Tourism Act* (Loi sur le tourisme) afin de créer un programme d'assurance-dépôts touristiques; de prévoir la possibilité d'interjeter appel d'une décision du ministre; d'augmenter le montant maximum des amendes; d'étendre les pouvoirs de réglementation afin de nommer un vérificateur; de permettre au ministre d'exiger le paiement de droits qui seront versés au programme d'assurance dépôts-touristiques; de permettre au ministre de prendre des règlements relatifs aux voyageurs non-résidants.

Titre : Loi sur la protection de la faune (document 58-91(1))

Motifs : Ce projet de loi vise à abroger et à remplacer la *Wildlife Act* (Loi sur la faune) afin d'assurer la protection et la préservation de la faune. La partie I s'applique à toute personne se trouvant dans les Territoires, à l'exception des Inuvialuit de le région de l'Arctique de l'Ouest et des autres autochtones, le cas échéant, auxquels les mêmes droits ont été accordés en application de la Convention définitive des Inuvialuit, et établit le système des licences, les règles régissant la chasse d'animaux de la faune et ses activités connexes, ainsi que les paramètres de la gestion de la faune. La partie II s'applique aux Inuvialuit et aux autres autochtones auxquels les mêmes droits ont été accordés en application de la Convention définitive des Inuvialuit, et incorpore au projet de loi les dispositions de la Convention définitive des Inuvialuit concernant l'exploitation de la faune, en plus de prévoir les règles régissant la chasse d'animaux de la faune, lesquelles ont pour objectif la sécurité du public ou la protection de la faune. La partie III prévoit les dispositions d'application, alors que la partie IV établit les infractions et peines applicables à toute personne se trouvant dans les Territoires.

Le Comité permanent passera ces projets de loi en revue avant leur présentation à l'Assemblée législative, et il invite toutes les personnes ou organisations intéressées à soumettre leurs commentaires pour examen par le Comité permanent avec les projets de loi.

Des exemplaires des documents susmentionnés peuvent être obtenus auprès de : Mme Rhoda Perkison, Greffier du comité, Comité permanent sur la législation 873-7255 ou, sans frais, 1-800-661-0784

Les personnes ou groupes intéressés peuvent adresser au greffier du comité des mémoires au sujet des projets de **loi et ce, avant le 17 avril 1991.**

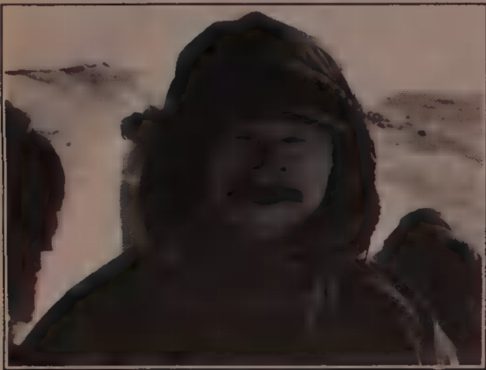
Peter Ernerk
Président

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Agaguk à Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT- Willie Keataina est un Inuit résidant au Nord du Québec et qui a été engagé par l'équipe du film *Agaguk* en tant que consultant pour les traditions inuit. M. Keataina nous a raconté son expérience ainsi



que l'histoire tirée du fameux roman d'Yves Thériault.

«Agaguk (Lou Diamond Phillips) est un Inuit qui désire devenir chaman comme son père. Il part donc en exil avec sa femme Igiyook (Jennifer Tilly). Durant son aventure, il rencontre un commerçant blanc malhonnête nommé Brown (Bernard-Pierre Donnadieu). Voyant son jeu, Agaguk le tue et fuit le village avec sa femme».

«Henderson (Donald Sutherland), policier du district, décide d'enquêter sur cette histoire de meurtre. Le père d'Agaguk, Kroomak (Toshiro Mifune) jette un mauvais sort à son fils croyant qu'il doit se faire tuer par un loup blanc. Agaguk gagne cependant le combat en tuant le loup et en brisant l'emprise de son père».

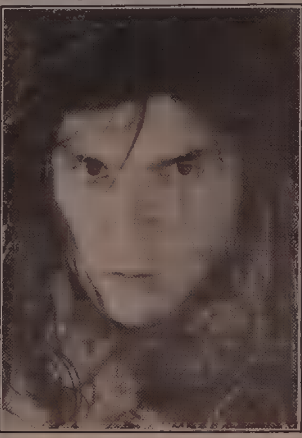
«Les policiers amènent Kroomak où se trouve Agaguk. Ce dernier est tellement défiguré après son combat avec le loup que son père decide de ne pas le dénoncer disant qu'il n'a jamais vu cet homme. En ne le dénonçant pas, Kroomak décide de mourir à la place de son fils. Agaguk est finalement libéré et devient le nouveau chef du village», raconte M. Keataina.

Pour M. Keataina, travailler sur le site du tournage d'Agaguk fut toute une expérience. «Ce fut très agréable et j'ai pu revivre des traditions inuit qui marquent encore nos vies aujourd'hui», explique-t-il. Le *film Agaguk ramènera certes de beaux souvenirs aux gens qui l'ont lu.* M. Keataina ajoute : «Ce sera un excellent film.»

Silence, on tourne!

Kim Ouellette

IQALUIT- La population d'Iqaluit a quelque peu augmentée au cours du mois de mars dernier. En plus des gens de Recensement Canada, l'équipe du film *Agaguk* était à Iqaluit pour finaliser le tournage de la production canadienne la plus importante de toute son histoire.



D'après le populaire roman québécois d'Yves Thériault, *Agaguk* raconte la lutte quotidienne d'un couple inuit vivant dans le Grand Nord canadien en 1935, au début de l'arrivée de l'homme blanc.

C'est en 1980 que le producteur canadien Claude Léger de Transfilm Inc. rencontra l'auteur Yves Thériault. De là, une amitié sincère s'est établie entre les deux hommes jusqu'au décès d'Yves Thériault en 1983. C'est au cours de cette même année que la décision fut prise d'amener au grand écran le roman classique *Agaguk* qui fut le roman le plus célèbre d'Yves Thériault. Il fut également traduit en douze langues.

Évalué à 28 millions de dollars, ce nouveau film constituera le plus gros film de l'industrie cinématographique canadienne. Les gens d'Iqaluit ont pu assister à une partie de la production alors que plusieurs scènes y ont été tournées. Cela a aussi amené la visite de quelques vedettes hollywoodiennes dans notre coin de pays.

Le rôle principal, celui d'Agaguk est interprété par l'acteur américain, *Lou Diamond Phillips. Déjà consacré* vedette dans son pays natal, Phillips compte à son actif le rôle de Ritchie Valens dans *«La Bamba»* et une participation importante dans les longs-métrages *«Organised Crime», Young Guns I et II», «Renegades» et «Stand and Deliver»* pour lequel il a reçu le prix du *Golden Globe*. Originaire d'Arlington au Texas, Phillips a également participé à plusieurs productions pour la télévision telles *«Miami Vice»* et *«Time Bomb»*.

Phillips sera entouré d'une équipe fort intéressante. L'actrice américaine Jennifer Telly prend le rôle d'Igiyook, la femme d'Agaguk. Toshiro Mifune, acteur japonais, Bernard-Pierre Donnadieu et l'acteur canadien Donald Sutherland tiendront également des rôles importants dans ce film.

Des gens locaux ont aussi participé à cette super production en tant que figurants et doubles pour les acteurs principaux. La présence de l'équipe d'Agaguk s'est faite sentir à la grandeur de la ville et les gens se sont montrés excités par cet événement qui n'arrive pas tous les jours dans un lieu comme Iqaluit. On ne voit certes pas à tous les coins de rue une équipe de caméramen et des acteurs connus. Mais, pour les besoins de la cause, c'est sur Iqaluit que le choix des producteurs s'est porté.

Il a été impressionnant de voir les différents trucages. Bien sûr, le roman d'Yves Thériault se déroule dans le Nord du Québec mais Iqaluit possédait des sites parfaits et d'adéquates installations pour les tournages.

On peut dire aussi que l'équipe a joui de conditions météorologiques parfaites pour filmer les scènes.

D'autres scènes ont été tournées en studio et à Montréal et ses environs. L'équipe aura passé tout près d'un mois à Iqaluit pour terminer les scènes d'hiver.

L'équipe a quitté Iqaluit le 28 mars dernier. Le calme est revenu en ville.

On attend maintenant avec grande impatience la sortie du film en salle de cinéma qui devrait avoir lieu vers le mois de décembre 1991.

Le bilinguisme officiel en Ontario

Ottawa (APF)- «Le gouvernement provincial devrait assurer à la communauté francophone la continuité de la prestation des services en français en Ontario».

Malgré les demandes répétées de la communauté franco-ontarienne, le Comité spécial sur le rôle de l'Ontario au sein de la confédération n'a pas osé proposer le bilinguisme officiel en Ontario.

Dans son rapport provisoire, le comité présidé par le député néo-démocrate Tony Silipo soutient que la nécessité d'offrir des services en français existera quelle que soit la décision que le Québec prendra, quant à sa place au Canada.

Les Franco-Ontariens ont accès à des services en français dans des régions désignées depuis l'entrée en vigueur de la Loi 8 sur les services en français.

À tout le moins, le rapport rejette la vision «d'un seul pays et d'une seule langue», et reconnaît que les droits linguistiques de la minorité doivent être protégés.

Le comité n'a également pas osé se prononcer sur le dossier de l'éducation en français. On reconnaît que ce dossier est une question qui occupe une importance cruciale, mais on ne fait aucun commentaire sur les aspirations des Franco-Ontariens à contrôler et à gérer leurs institutions d'enseignement, depuis la prématernelle jusqu'à l'université.

En Ontario comme ailleurs au pays, ce sont les autochtones qui ont la faveur de la majorité de la population. Partout dans la province, ils demandent de régler la question des revendications territoriales. Partout, ils reconnaissent aux autochtones le droit de déterminer leur propre avenir conformément à leurs valeurs.

Pour ce qui est du Québec, le comité Silipo est convaincu que la séparation du Québec aurait des conséquences sérieuses pour le Québec, l'Ontario et le reste du pays. «Tout boulversement important des liens entre l'Ontario et le Québec nuirait à toutes les parties en cause», souligne le rapport provisoire.

À cause des liens géographiques, historiques, linguistiques et commerciaux, le comité Silipo croit que l'Ontario est dans une position unique au sein de la fédération, et qu'elle devrait jouer un rôle de leadership dans le débat constitutionnel. On souhaite «fortement» un Canada uni, mais un Canada différent.

Le comité Silipo doit remettre son rapport final le 27 juin prochain.

Avis de demande de service aérien

No. 910225 au rôle
Dossier No. M4205/F19-2-1/1073

BRADLEY AIR SERVICES LIMITED EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE FIRST AIR

Bradley Air Services Limited exerçant son activité sous le nom de First Air est autorisée, aux termes de la licence n° 890008, d'exploiter un service intérieur régulier entre points déterminés (classe 2) pour le transport de personnes et de marchandises desservant les points Iqaluit, Hall Beach, Cape Dorset, Coral Harbour, Clyde River, Pangnirtung, l'Île Broughton, Pond Inlet, Nanisivik, Igloolik, Pelly Bay, Spence Bay, Gjoa Haven, Cambridge Bay, Yellowknife, Rankin Inlet, Baker Lake, Eskimo Point, Resolute Bay, Coppermine et Holman Island (T.N.-O.); Goose Bay et Stephenville (Terre-Neuve); Montréal et Val d'Or (Québec); Ottawa (Ontario); Churchill et Winnipeg (Manitoba) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D, E, F et G.

Par la décision n° 343-A-1990 du 22 juin 1990, la licenciée s'est vue accordée l'autorisation de desservir également les points La Grande (LG2) et Kuujjuaq (Québec) aux termes de cette licence, assujettie à rencontrer les exigences du paragraphe 72(2) a) de la Loi de 1987 sur les transports nationaux.

La licenciée demande maintenant l'autorisation de desservir également les points Fort Simpson, Fort Smith et Hay River (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes C, E et G seulement.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transport du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 8 mai 1991. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transport du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à J.L. Birtwistle au (819) 997-6872 ou A.M. Romeo au (819) 953-9766.

En spectacle les 15 et 16 mars dernier

Jean Racine reconquiert le public d'Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT- Au-delà de 90 personnes ont assisté à l'une des deux représentations du chanteur-humoriste Jean Racine les 15 et 16 mars dernier. L'activité a eu lieu au centre communautaire de l'AFI et s'est avérée, comme l'année précédente, un grand succès.

C'est un répertoire de chansons québécoises de tout genre et une pléiade de bonnes blagues que Jean Racine a proposé à son auditoire. Les gens ont très bien répondu et ont démontré leur enthousiasme face aux multiples talents de l'artiste.

M. Racine était content de revenir à Iqaluit. «Cette année, j'étais encore mieux préparé car je savais à quel genre de public m'attendre. Aussi la salle de l'AFI fait tellement changement des cabarets-bars du Sud.

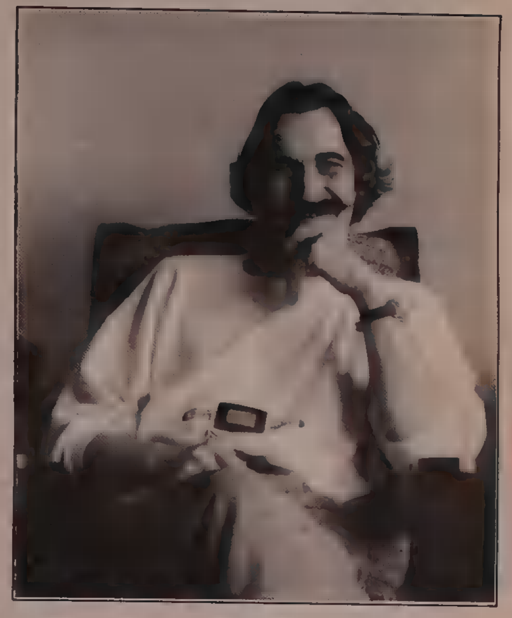
Ce fut encore une fois une expérience fort agréable», nous a-t-il dit. Jean Racine n'a cependant pas caché sa déception face au manque de participation. «J'avoue que je m'attendais à beaucoup plus de monde, mais je ne suis quand même pas déçu, ceux qui sont venus ont très bien répondu et c'est ça qui est le plus important».

Cette année, M. Racine a invité des participants de l'auditoire à venir chanter sur scène. Le public a eu droit au talent de Richard Déziel le vendredi soir, qui a chanté une chanson de Plume Latraverse.

Le samedi, Normand Plante et Daniel Coulombe n'ont pas manqué à l'invitation, ce qui n'a fait que rapprocher les gens présents.

Malgré l'attente d'une participation un peu plus grande, l'activité s'est quand même avérée un grand succès.

Les francophones aiment se retrouver entre eux pour chanter des airs connus, pour rire ensemble, enfin, pour passer une soirée agréable en compagnie d'un animateur doué. De ce côté-là, Jean Racine n'a pas manqué son coup.



Son rapport n'a pourtant rien de réjouissant

Optimisme d'Iberville Fortier

Ottawa (APF)- La politique linguistique fédérale des vingt dernières années a produit une «révolution tranquille des langues officielles», indique le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, dans son septième et dernier rapport annuel.

Même s'il reconnaît qu'il reste beaucoup à faire, D'Iberville Fortier a délibérément adopté un ton optimiste à quelques mois de son départ.

Selon le Commissaire, la reconnaissance de l'égalité du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales a été atteinte au-delà de toute espérance. Il note que les communications entre les deux communautés se sont nettement améliorées au fil des années. M. Fortier relève aussi «un nouveau vent d'espoir» dans le domaine de l'éducation chez les minorités de langue officielle.

«Les communautés minoritaires, malgré leurs pertes, sont bien vivantes, analyse le Commissaire. Selon M. Fortier, le dynamisme des communautés minoritaires n'a jamais été plus évident.

L'optimisme de M. Fortier porte même sur son bilan de l'année 1990, où il parle de «dégel partiel» dans le domaine linguistique. Le Secrétariat d'État reçoit une mention «fort honorable» pour une deuxième année consécutive. M. Fortier relève «un vent nouveau et prometteur» en ce qui concerne la mise en oeuvre dans les provinces des droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

Le Manitoba s'est hissé dans le peloton de tête des provinces de l'Ouest en raison de réels progrès dans le secteur des services gouvernementaux en français. Le Yukon a adopté une nouvelle loi scolaire qui reconnaît des droits de la minorité francophone.

L'Ile-du-Prince-Édouard a créé un conseil scolaire provincial de langue française.

Deux fois plus d'institutions fédérales qu'en 1989 ont tenu compte des nouvelles exigences de la Loi sur les langues officielles de 1988.

Mais M. Fortier a beau être optimiste, l'année 1990 n'a quand même pas été très différente des années précédentes.

Le Commissaire reconnaît dans son propre rapport qu'une «franche moitié» des institutions fédérales sont restées plus ou moins insensibles aux exigences de la nouvelle Loi en ce qui concerne le service au public dans la langue de son choix.

Ce n'est guère mieux en ce qui touche la langue de travail au sein de la fonction publique fédérale. «La situation de la langue de travail n'a que peu progressé durant une décennie sauf au Québec». Pire encore, M. Fortier affirme que le français n'a toujours pas la place qui lui revient dans l'administration fédérale, et que la situation ne s'est pas améliorée depuis que le premier ministre avait déclaré en 1985 que la langue de travail au sein des institutions fédérales relevait du «folklore».

Ce ne sont pas toutes les provinces qui affichaient un bon dossier dans le domaine linguistique. M. Fortier parle «d'une année décevante» en Saskatchewan, alors que la province a reporté à plus tard son projet de loi qui visait à remettre la gestion des écoles de langue française entre les mains des Fransaskois.

Le Commissaire n'est guère satisfait non plus des projets en matière de services en français que lui ont soumis les autorités territoriales des Territoires du Nord-Ouest.

Calendrier des activités communautaires francophones

Dorénavant, L'Aquilon publiera mensuellement un calendrier des activités pouvant intéresser les francophones des Territoires. Communiquez avec l'Aquilon au (403) 876-6603 pour faire inscrire vos activités.

Yellowknife

Rencontre de la troupe de théâtre amateur de Yellowknife
Date : 9 avril Heure : 19h
Endroit : locaux de l'Association francophone

Conseil d'administration de l'A.F.C.Y.
Date : 10 avril Heure : 20 h
Endroit : locaux de l'Association francophone

Réunion du comité local des Elles-Ténoises
Date : 16 avril Heure : 19h30
Endroit : locaux de la F.F.T.

Cabane à sucre
Date : 21 avril
Heures d'ouverture :11h
Dîner : entre 12h et 14h30
Fin de l'activité: 16h30
Endroit : Long Lake (au Kitchen Shelter)

Hay River

Tournée de l'agente de développement aux dossiers de l'éducation et des femmes de la FFT
Date : 20 avril Heure : 14h
Endroit : locaux de l'Association francophone

Fort Smith

Tournée de l'agente de développement aux dossiers de l'éducation et des femmes de la FFT
Date : 19 avril Heure : 16h30
Endroit : locaux de l'Association francophone

Iqaluit

Tournée de l'agente de développement aux dossiers de l'éducation et des femmes de la FFT
Date : 5, 6 et 7 avril Heure : 16h
Endroit : locaux de l' A.F.I.

Collecte de photos pour le calendrier 1992
Sujet des photos : la Terre de Baffin
Date limite de l'envoi des photos et des négatifs: le 25 avril 1991
Renseignements : AFI (819) 979-4606

Toonik Tyme
Dates : du 22 au 28 avril 1991
Surveillez la soirée d'amateurs alors que la chorale de l'AFI se produira sur scène pour la première fois.

Visite du directeur général de la FFT
Richard Barrette, directeur général de la FFT sera en visite à Iqaluit au cours du mois d'avril
Date : 25 au 29 avril

Garderie Plein Soleil de Yellowknife

Réunions du comité de la garderie à tous les lundis
Heure : 19h15
Endroit : locaux de la Fédération Franco-TéNOise

Association des parents francophones de Yellowknife

Réunion du comité de parents
Date : 3 avril Heure : 19h30
Endroit : locaux de la F.F.T.

Interrogatoire au préalable dans la cause de la gestion scolaire (conjointement avec la Fédération Franco-TéNOise)
Date : 12 avril

Canadian Parents for French

Réunion mensuelle
Date : 8 avril Heure : 19h30
Endroit : École St- Joseph de Yellowknife

Fédération Franco-TéNOise

Conférence du comité territorial des Elles-TéNOises
Date : 7 avril Heure : 20h30(heure de l'Est)
Conférence téléphonique

Comité exécutif de la FFT
Date : 10 avril Heure : 18h(heure de l'Ouest)
Conférence téléphonique

Réunion du comité consultatif sur les services en français
Date : 13 avril
Endroit : Yellowknife

Bureau de direction de la Fédération culturelle canadienne française
La FFT est membre associé de cette fédération. Lise Picard, vice-présidente de l'Association franco-culturelle de Yellowknife siège à ce bureau de direction à titre de représentante des communautés francophones des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.
Date : les 13 et 14 avril 1991
Endroit : Ottawa

Fédération des femmes canadiennes-françaises
L'agente de développement de la Fédération Francio-TéNOise aux dossiers des femmes assistera à une session de formation de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.
Date : 12, 13 et 14 avril 1991
Endroit : Ottawa

Visite de repésentants de la FFHQ
À l'invitation de la FFT, M. Aurèle Thériault, directeur général et Lyne Toupin, directrice adjointe de la Fédération des Francophones hors Québec (FFHQ) seront à Yellowknife les 15 et 16 avril pour rencontrer diverses personnalités des Territoires du Nord-Ouest.
Une rencontre est prévue avec M. Dave Porter, sous-ministre à la Culture et aux Communications sur le dossier des services en français.
Il y aura également une rencontre organisée avec les chefs autochtones déné et métis pour mettre en place des stratégies visant à développer les liens inter-communautaires entre les diverses communautés des Territoires.
Finalement, il y aura une rencontre avec Michael Ballantyne, ministre de la Justice des Territoires pour discuter de l'avenir constitutionnel du pays.

Aquilon

Réunion du Bureau de direction de L'Aquilon
Date : 24 avril Heure : 19h(heure de l'Ouest)
Conférence téléphonique

Pour de plus amples informations, contactez L'Aquilon (873-6603), votre association francophone locale ou la F.F.T (920-2919).

Moi je me fais servir en français, c'est mon droit et je le fais valoir

Échos des T.N.-O.

Correspondant du National à Yellowknife

Les téléspectateurs de CBC auront une meilleure couverture des affaires du Nord à partir de l'automne prochain avec l'ouverture d'un bureau pour *The National* à Yellowknife. Ce sera la première fois qu'un journaliste de nouvelles pour la télévision sera basé dans le Nord.

Dans le passé, des journalistes basés dans le Sud du pays faisaient la couverture des affaires du Nord. Le fait d'avoir un journaliste en poste dans le Nord devrait augmenter la couverture de questions nordiques et autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sur les réseaux de nouvelles à travers le pays.

Action en cour contre le gouvernement territorial

Le Syndicat des travailleurs unis du Nord (*Union of Northern Workers*) entreprend une action en cour pour forcer le gouvernement territorial à respecter ses propres lois sur la sécurité dans les mines. Si elle réussit, l'action en cour aurait pour effet de remettre en fonction le Conseil de sécurité et de santé de l'industrie minière. Ce conseil qui est obligatoire en vertu de la législation actuelle sur la sécurité dans les mines ne siège plus depuis 1986. La loi exige que ce conseil, au sein duquel siège un représentant syndical se rencontre au moins deux fois par année.

Le syndicat a entrepris cette action au nom des superviseurs de première ligne à la mine *Nerco Con Mine* de Yellowknife.

Ethel Blondin insultée en Chambre des Communes

En mars dernier, Ethel Blondin, députée du Western Arctic à Ottawa posait une question au ministre d'État, M. Harvie André sur un dossier concernant les autochtones. Pressant le ministre de répondre à ses questions, Mme Blondin a déclaré au ministre que son refus de répondre à ses questions était épouvantable. M. André a répondu, «Vous voulez quelque chose d'épouvantable, regardez-vous dans un miroir». Le Conseil consultatif du statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest est d'avis que ce genre de remarques banalise les questions très importantes au sujet des préoccupations autochtones et demande au ministre Harvie André de faire des excuses publiques à Mme Blondin et aux peuples autochtones du Canada pour ses remarques tout à fait déplacées. Le Conseil croit que ce sont là des propos sexistes que le ministre n'aurait jamais adressés à *un homme*.

Avis de demande modifiée de service aérien

No. 910189 au rôle
Dossier No. M4205/I16-4-1

IMPERIAL AVIATION LTD.

Imperial Aviation Ltd. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B et C.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 8 mai 1991. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798. L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à J.L. Birtwistle au (819) 997-6872 ou A.M. Romeo au (819) 953-9766.

Conférence sur les langues autochtones

Les Autochtones du Nord se réapproprient leurs langues

Louise Doren

«Depuis un demi siècle, les autorités canadiennes ont imposé leurs lois et leurs valeurs aux peuples autochtones du Nord. Ces personnes ne comprenaient pas grand chose aux cultures indienne et inuit. Ils ont obligé les autochtones à adopter des valeurs qui ont modifié en profondeur les façons de vivre traditionnelles et qui ont creusé un fossé entre les générations». Voilà ce qu'a déclaré Georges Blondin, ancien chef déné de Fort Franklin, à l'occasion d'un discours qu'il a livré dans le cadre de la conférence sur les langues autochtones qui a eu lieu à Yellowknife en mars dernier.



Plusieurs dizaines de délégués à travers les Territoires du Nord-Ouest se sont reunis pour faire le point sur la situation des langues autochtones et pour mettre en oeuvre des moyens de préserver et de maintenir leur langues et leur cultures.

Georges Blondin est une personnalité bien connue dans les Territoires du Nord-Ouest. En plus d'avoir agi comme chef de bande, il a également oeuvré au sein de la nation déné, à titre de vice-président. Chroniqueur régulier de *Press Independent*, M. Blondin a publié l'an dernier un livre sur l'histoire dénée qui s'intitule «When the world was new».

Selon Georges Blondin, les Blancs ont contribué à déstabiliser la cellule familiale en rendant l'instruction en anglais obligatoire à travers les Territoires. «Les enfants n'arrivaient plus à comprendre leurs parents. Au fil des ans, un fossé profond s'est creusé entre les membres de la société. Les aînés ont abandonné leur rôle traditionnels et les enfants ont abandonné leurs parents», a indiqué M. Blondin.

Georges Blondin a tracé des pistes à suivre pour son peuple et pour les autres peuples du Grand Nord canadien. «Il faut établir un système capable de protéger les langues autochtones du Nord. Depuis 50 ans, les Dénés n'ont rien fait pour se protéger. Il n'y a pas eu assez d'engagement de leur part pour préserver leur culture», a-t-il déclaré. Alors que les autorités canadiennes ont tout tenté pour assimiler les autochtones, il est ironique de constater que la jeune génération, grâce à l'éducation, a pris conscience de la valeur de leur langue et de leur culture et ont formulé des revendications territoriales et exigé la reconnaissance de leurs droits, de leur culture et de leur langue de la part des gouvernements.

Georges Blondin voit deux principaux moyens de réaliser la réappropriation de la langue et de la culture. Selon lui, il est impératif d'inscrire la connaissance traditionnelle des peuples autochtones dans le système d'enseignement des enfants. L'autre moyen est d'offrir aux étudiants un enseignement dans leur langue traditionnelle. Le succès d'une telle entreprise exige que les Dénés modifient en profondeur leurs attitudes. «Il faut convaincre les parents de mieux enseigner à leurs enfants, de ne pas abandonner la lutte», a-t-il ajouté.

Il y a également un rôle à jouer pour les aînés, a rappelé Georges Blondin. Bien qu'il admette que cela puisse s'avérer difficile, Georges Blondin explique que les aînés peuvent être très utiles à la préservation et au maintien de la culture.

Commission Beaudoin-Edwards

Les T.N.-O. veulent avoir leur mot à dire

Louise Doren

Le président du comité spécial sur la réforme constitutionnelle de l'Assemblée législative des Territoires, Michael Ballantyne, a indiqué à la Commission Beaudoin-Edwards que les habitants des Territoires et l'Assemblée législative doivent prendre part à toutes les discussions sur l'amendement de la constitution canadienne.

La Commission fait le tour des capitales canadiennes pour consulter la population avant de faire ses recommandations sur le processus d'amendement de la constitution canadienne. «Le gouvernement des T.N.-O. veut faire partie de toutes les étapes du processus constitutionnel. Les rencontres intergouvernementales, les réunions des premiers ministres, les conférences et les forums publics qui sont organisés pour entendre les points de vue des Canadiens sur la réforme constitutionnlles ne sont pas complets si les deux Territoires ne sont pas représentés par des gens du Nord», a indiqué Michael Ballantyne.

M. Ballantyne a également rappelé l'importance de régler les questions autochtones à travers un processus qui incluerait les peuples autochtones. «Les peuples autochtones doivent avoir accès au gouvernement et doivent faire partie du processus décisionnel en ce qui a trait aux questions qui concernent leurs intérêts», a-t-il rappelé à la Commission.

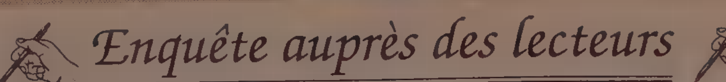
«Un forum national qui réunit *les premiers ministres et les chefs* autochtones est plus nécessaire que jamais pour être en mesure de continuer l'identification et la définition des droits constitutionnels des peuples autochtones», a-t-il ajouté.

Dans sa présentation, le comité spécial de l'Assemblée législative a suggéré que les dispositions actuelles de la formule d'amendement devraient être changées en utilisant des principes durables et partagés par l'ensemble des Canadiens. «Les changements à la formule d'amendement ne doivent pas être entrepris seulement pour trouver une solution aux problèmes politiques actuels», a indiqué M. Ballantyne. «Avant de faire des changements à la formule d'amendement ou à tout autre aspect de la constitution, il faut qu'il y ait un besoin clairement démontré», a-t-il ajouté.

«La discipline de partis a fait en sorte d'empêcher des changements constructifs dans l'Accord du lac Meech.

Le rôle minimal joué par les représentants élus dans les amendements constitutionnels va continuer à moins qu'on ne mette en oeuvre des réformes importantes dans l'actuel système de partis au Canada», a indiqué M. Ballantyne.

Le comité spécial sur le processus d'amendement constitutionnel livrera une présentation plus détaillée à Ottawa en avril ou en mai prochain. Cette présentation parlera du rôle des premiers ministres et des assemblées législatives dans la formule d'amendement, l'échéancier pour la promulgation des amendements constitutionnels et le rôle des Territoires du Nord-Ouest dans les questions qui les touchent *particulièrement, y compris la création de nouvelles provinces et* l'extension des frontières provinciales à l'intérieur des Territoires.




Enquête auprès des lecteurs

L'Aquilon désire s'améliorer et compte sur vous pour bien le faire. Il vous suffit de prendre un petit dix minutes de votre temps, de remplir ce questionnaire, de détacher [illegible] page et de nous la renvoyer grâce à l'enveloppe pré-affranchie que vous retrouverez dans le journal. Comme vous pouvez le constater, ce questionnaire ne demande aucunement de vous identifier de façon à respecter votre confidentialité. Cette enquête est très importante car elle nous permettra de corriger les lacunes que vous identifierez quant au contenu, à la forme et à la distribution du journal. De plus, cela nous aidera face à nos commanditaires.

1. Recevez-vous L'Aquilon :
   a) grâce à votre association francophone locale ( )
   b) abonnement régulier ( )
   c) à titre gracieux ( )
   d) achat en kiosque ( )

2. Combien de personnes lisent L'Aquilon dans votre foyer?__________ Leur âge?____________________

3. Quel intérêt portez-vous à L'Aquilon?
   a) je jette un coup d'oeil ( ) b) je lis quelques articles ( )
   c) je lis la moitié du contenu ( ) d) je le lis en entier ( )

4. Dans sa présentation (illustrations, titres, mise en page), L'Aquilon vous paraît-il :

a) bien présenté	( )	b) mal présenté	( )
a) facile à lire	( )	b) difficile à lire	( )
a) assez de photos	( )	b) peu de photos	( )

Commentaires supplémentaires sur la présentation:________________________________

5. Comme lecteur/lectrice du journal L'Aquilon, quel type d'articles lisez-vous?

	toujours	souvent	rarement	jamais
Éditorial	( )	( )	( )	( )
Caricature	( )	( )	( )	( )
Échos des T.N.-O.	( )	( )	( )	( )
Soit dit en passant (APF)	( )	( )	( )	( )
Arctique de l'Est	( )	( )	( )	( )
Chronique de la faune	( )	( )	( )	( )
Chronique météo	( )	( )	( )	( )
Critiques de livres et disques	( )	( )	( )	( )
Nouvelles nationales	( )	( )	( )	( )
Nouvelles territoriales	( )	( )	( )	( )
Dossiers des francophones des T.N.-O.	( )	( )	( )	( )
La vie des associations francophones	( )	( )	( )	( )
Mots croisés	( )	( )	( )	( )
Le sommaire	( )	( )	( )	( )
D'un crôassement à l'autre	( )	( )	( )	( )

6. De façon générale, aimeriez- vous avoir plus(+) ou moins(-) les types d'information suivants dans le journal?(encerclez la réponse)

-Commentaires et analyses	+	-	pareil
-Information nationale	+	-	pareil
-Information territoriale	+	-	pareil
-Information municipale	+	-	pareil
-Information communautaire	+	-	pareil
-Information communautaire franco-ténoise	+	-	pareil
-Chroniques spécialisées(faune, météo, etc.)	+	-	pareil
-Portraits de francophones des T.N.-O.	+	-	pareil

Commentaires sur questions 5 et 6 :________________________

7. Le ton de l'information dans L'Aquilon vous apparaît-il : a) trop engagé ( ) b) suffisamment engagé ( ) c) pas assez engagé ( )

8. Les sujets, en général, sont-ils traités d'une façon : a) trop brève ( ) b) suffisante ( ) c) trop longue ( )

9. Énumérez des sujets que vous aimeriez voir traiter dans L'Aquilon :________________________

10. D'après vous, L'Aquilon réussit-il à assurer une communication adéquate entre les différentes communautés franco-ténoises?
a) bien ( ) b) assez bien ( ) c) peu ( ) d) pas du tout ( ) Commentaires et suggestions :____________________

11. De façon générale, quelles suggestions feriez-vous au journal pour son amélioration?____________________

Caractéristiques personnelles
(Pour mieux connaître le profil socio-économique de nos lecteurs/lectrices)

1. Sexe : Homme( ) Femme( )

2. Ville ou région de résidence(à Yellowknife, mentionnez le quartier) : ____________________

3. Âge : a) moins de 20 ans( ) b) 20 à 35 ans( ) c) 36 à 50 ans( ) d) 51 à 65 ans( ) e) 66 ans et plus( )

4. Statut marital : a)marié-e ou équivalent( ) b)célibataire ( )

5. Nombre de personnes de votre famille vivant avec vous(en vous incluant) : Adultes____ Enfants(indiquer les âges)________________

6. Revenu familial :
a) moins de 30 000$ ( ) c) 30 001$ à 40 000$ ( ) d) 40 001$ à 50 000$( ) e) 50 001$ à 60 000$ ( )
f) 60 001$ à 80 000$( ) g) 80 001$ à 100 000$( ) h) plus de 100 000$ ( )

7. Possédez-vous une voiture? Non( ) Oui( ) (Si oui, nombre de voitures possédées________)

8. Vivez-vous : a) dans votre propre maison( ) b) dans un loyer( ) c) en chambre( )

L'Aquilon vous remercie sincèrement de nous avoir fourni ces renseignements essentiels pour sa croissance!

Assemblée législative en bref

38 aéroports transférés

Les ministres des Transports du Canada et des Territoires, Doug Lewis et Gordon Wray et le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, ont signé un accord de cession de la gestion et de l'exploitation de 38 aéroports situés dans l'Arctique au gouvernement territorial.

Ces aéroports sont situés à Aklavik, Arviat, Baker Lake, Broughton Island, Cape Dorset, Chesterfield Inlet, Clyde River, Coppermine, Coral Harbour, Fort Franklin, Fort Good Hope, Fort Liard, Fort McPherson, Fort Norman, Fort Providence, Fort Resolution, Gjoa Haven, Grise Fiord, Hall Beach, Holman, Igloolik, Lac La Martre, Lake Harbour, Nanisivik, Pangnirtung, Paulatuk, Pelly Bay, Pond Inlet, Rae Lakes, Rankin Inlet, Repulse Bay, Sachs Harbour, Sanikiluaq, Snowdrift, Spence Bay, Tuktoyaktuk, Whale Cove et Wrigley.

Programme de formation

Un nouveau programme de formation pour une carrière dans la fonction publique a été mis en oeuvre le 1er avril dernier. Ce programme vise à former suffisamment de ressources humaines pour combler les besoins du gouvernement territorial. Ce programme fait suite à l'ancien programme de formation mis sur pied en 1971 pour former les gens du Nord pour des postes cadres au sein du gouvernement territorial. Ce dernier programme a fait l'objet de révisions majeures et a été réintroduit sous un nouveau nom qui reflète sa structure plus appropriée.

Acquisition de deux CL-215

Le ministère des Ressources renouvelables a deux nouveaux CL-215 pour l'aider à combattre les feux de forêts dans les Territoires. Ces deux appareils ont été utilisés dans le passé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord au Yukon. Après évaluation, le service des Forêts du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Yukon a jugé que ces appareils ne pouvaient pas opérer à leur pleine capacité en raison de la géographie du Yukon. Le gouvernement des Territoires avec l'aide de ministère des Affaires indiennes et du Nord a obtenu que Transport Canada réaffecte ces appareils aux Territoires du Nord-Ouest.

Ces appareils seront basés à Fort Smith et seront utilisés partout dans l'Arctique de l'Ouest et au Canada. Le ministère des Ressources renouvelables possède actuellement deux autres appareils qui opèrent à partir de Yellowknife.

Semaine de la faune

Un concours d'affiche pour les étudiants des Territoires aura lieu dans les Territoires du Nord-Ouest pour souligner la semaine nationale de la faune qui se déroulera du 7 au 13 avril. Le concours est parrainé par le ministère des Ressources renouvelables depuis les dix dernières années. L'an dernier, plus de 1400 personnes et la moitié des écoles des Territoires ont participé au concours. Pour contribuer aux célébrations, une exposition organisée par le ministère se tiendra dans le Panda Mall de Yellowknife.

Le français
Langue officielle des T.N.-O.

Depuis le 1er janvier 1991, le français constitue l'une des langues officielles des T.N.-O. L'Aquilon vous présente une page entière d'information (chroniques, reportages et analyses) sur la situation du français, langue officielle.

Cette semaine:
La Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest

Il s'agit d'une version française non-officielle de cette loi telle que traduite par Me Daniel Mathieu. Vous êtes invités à conserver cette page pour référence ultérieure alors que L'Aquilon présentera les chroniques juridiques mensuelles de Me Mathieu.

Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest
S.N.W.T. 1984(2), c.2
Chapitre 0

Loi sur les langues officielles

Reconnaissant que la présence depuis des temps immémoriaux de peuples autochtones dans les Territoires, mais également ailleurs au Canada, représente une caractéristique fondamentale du Canada;

reconnaissant que la présence dans lesTerritoires de peuples autochtones s'exprimant en langue autochtones constitue les Territoires en société distincte au sein du Canada;

reconnaissant que plusieurs langues sont parlées et utilisées par les habitants des Territoires;

s'étant engagé à préserver, à développer et à accroître l'usage des langues autochtones;

reconnaissant que ces langues, parlées par les autochtones des Territoires, devraient être reconnues en droit;

désirant prévoir en droit, notamment pour toute ce qui relève officiellement des Territoires, *l'usage de ces langues dans ces derniers au moment et de la façon appropriés;*

exprimant le désir que ces langues soient reconnues par la Constitution du Canada comme langues officielles des Territoires;

désirant établir le français et l'anglais langues officielles des Territoires, et les doter d'un statut, de droits et de privilèges égaux;

croyant que la protection légale des langues en tant que mode d'expression favorisera le maintien de la culture des habitants des Territoires;

souhaitant que tous les groupes linguistiques des Territoires puissent, sans égard à leur langue maternelle, disposer de chances égales d'emploi et participer aux institutions de l'Assemblée législative et aux du gouvernement des Territoires, conformément au principe de sélection de personnel en fonction du mérite;

Le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur l'avis et avec le consentement de l'assemblée législative, édicte:

Titre abrégé

1. *Loi sur les langues officielles.*

DÉFINITIONS

2. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

«Assemblée législative» L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest;

«esclave» comprend l'esclave du Nord et l'esclave du Sud;

«inuktitut» comprend l'inuvialuktun et l'inuinnaqtun;
«langues autochtones» les langues mentionnées à l'article 5;

«langues officielles» les langues mentionnées au paragraphe 5.

3. La présente loi ne porte pas atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente loi et découlant de la loi ou de la coutume, des langues autres que le français ■ l'anglais.

4. Pour l'application de ■ présente loi, les municipalités, localités ou conseils de municipalité ou de localité ne peuvent être assimilés aux institutions de l'Assemblée législatives ou du gouvernement des Territoires.

Partie I
Langues officielles

5. Les langues suivantes sont reconnues comme langues officielles des Territoires: anglais, chipewyan, cri, dogrib, esclave, français, inuktitut et loucheux.

6. abrogé

7. abrogé

8. La présente partie n'a pas pour effet d'empêcher le Commissaire, la Législature ou le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'accorder des droits relatifs aux langues autochtones ou de fournir ou d'assurer des services dans les langues autochtones en plus de ceux que prévoient la présente loi et ses règlements.

Partie ■
Le français et l'anglais

9(1) Sous réserve des autres dispositions de la *présente loi et ses règlements, le français et l'anglais ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institu*tions de l'Assemblée législative et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

9(2) La présente loi ne limite pas le pouvoir de la Législature de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais.

10. Chacun a le droit d'employer l'une des langues officielles dans les débats et travaux de l'Assemblée législative.

11(1) Les lois promulguées par la Législature ainsi que les archives, comptes rendus et procès-verbaux de l'Assemblée législative sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

11(2) Le Commissaire en conseil peut prescrire que soit traduite n'importe quelle loi après adoption, et imprimée et publiée dans une ou plus des langues officielles, en sus de l'anglais et du français.

11(3) Une copie de l'enregistrement des débats publics de l'Assemblée législative est rendue disponible à quiconque en fait une demande raisonnable, en version originale ou en interprétation.

12. Sous réserve des autres dispositions de la présente loi, sont établis en français et en anglais, et en toute autre langue officielle tel que prévu par règlement, les actes écrits qui s'adressent au public et qui sont censés émaner de la Législature ou du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ou d'un organisme judiciaire, quasi judiciaire ou administratif, ou d'une société d'État, créés sous le régime d'une loi.

13(1) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par la Législature et dans les actes de procédures qui en découlent.

13(2) Chacun a le droit d'employer le chipewyan, le cri, le dogrib, l'esclave, l'inuktitut ou le loucheux devant les tribunaux établis par la Législature.

13(3) Les tribunaux peuvent ordonner que soient offerts, notamment pour l'audition des témoins, des services d'interprétation simultanée d'une langue officielle à une autre s'ils estiment que l'affaire présente de l'intérêt ou de l'importance pour le public ou qu'il est souhaitable de le faire pour l'auditoire.

14(1) Les décisions définitives - exposé des motifs compris - d'un organisme judiciaire ou quasi judiciaire établi par une loi ou en conformité avec une loi sont rendues en français et en anglais si le point de droit en litige présente de l'intérêt ou de l'importance pour le public ou lorsque les débats se sont déroulés, en tout ou en partie, en français et en anglais, ou que les actes de procédure ont été, en tout ou en partie, rédigés en français et en anglais.

14(2) Dans les cas où un organisme estime que l'établissement au titre du paragraphe (1) d'une version bilingue entraînerait un retard qui serait préjudiciable à l'intérêt public ou qui causerait une injustice ou un inconvénient grave à une des parties au litige, la décision - exposé des motifs compris - est rendue d'abord en français ou en anglais, puis, dans les meilleurs délais, dans l'autre langue. Elle est exécutoire à la date de prise d'effet de la première version.

14(3) Les paragraphes (1) et (2) n'ont pas pour effet d'interdire le prononcé, dans une seule langue officielle, d'une décision ou de l'exposé des motifs.

14(4) L'enregistrement des décisions définitives - exposé des motifs compris - des organismes judiciaires ou quasi judiciaires créés sous le régime d'une loi sont produits dans une ou plus des langues officielles, en sus de l'anglais ou du français, et une copie de l'enregistrement est mise à la disposition de quiconque sur demande:

a) si le point en litige présente de l'intérêt ou de l'importance pour le public;

b) s'il est possible de produire la version demandée et s'il en résulte une meilleure connaissance de la décision pour l'ensemble du public.

14(5) Le paragraphe (4) n'a pas pour effet d'invalider la décision d'un tribunal visé aux paragraphes (1), (2) ou (3).

15(1) Le public a, dans les Territoires, le droit d'employer le français ou l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des instituitons de l'Assemblée législative ou du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou pour en recevoir les services. Il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions là où, selon le cas:

a) l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante;

b) l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.

15(2) Le public a, dans les Territoires, le droit de communiquer et d'être servi par les bureaux régionaux, locaux ou communautaires d'une institution de l'Assemblée législative ou du gouvernement des Territoires dans une langue officielle parlée dans cette région ou communauté, autre que le français ou l'anglais, lorsque selon le cas:

a) l'emploi de cette languefait l'objet d'une demande importante en communication et en services auprès de ce bureau;

b) la vocation du bureau justifie l'emploi de cette langue aux fins des communications et des services.

16(1) Dans le présent article, «Gazette» s'entend de la Gazette des Territoires du Nord-Ouest en vertu de la *Public Printing Act* (Loi sur les publications officielles).

16(2) Les lois, ainsi que les règles, décrets, règlements, règlements administratifs, arrêtés et proclamations astreints, sous le régime d'une loi, à l'obligation de publication dans la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* sont inopérants s'ils ne sont pas imprimés et publiés en français et en anglais.

16(3) Les lois, ainsi que les règles, décrets, règlements, règlements administratifs, arrêtés et proclamations astreints, sous le régime d'une loi, à l'obligation de publication dans la Gazette des Territoires du Nord-Ouest et qui ont été promulgués avant [l'entrée en vigueur de ce paragraphe] sont inopérants s'ils ne sont pas imprimés et publiés en français et en anglais avant le 1er avril 1992.

16(4) Il demeure entendu que les lois, ainsi que les règles, décrets, règlements, règlements administratifs, arrêtés et promulgations promulgués avant [l'entrée en vigueur de ce paragraphe] ne sont pas inopérants avant le 1er avril 1992 du seul fait qu'ils n'ont été imprimés et publiés qu'en français et en anglais.

17(1) Le Commissaire peut, par décret, différer ou suspendre l'application immédiate d'une disposition de la présente partie à un organisme gouvernemental ou à un service qu'il offre pour la période qu'il considère nécessaire ou opportune, se terminant au plus tard le 31 décembre 1990, lorsque l'un des éléments suivants est établi:

a) l'application de la disposition est préjudiciable:

i) soit aux intérêts du public servi par cet organisme,

ii) soit à sa bonne administration, à la gestion de ses affaires ou aux relations de travail;

b) la mise en oeuvre progressive de la présente partie le commande.

17(2) Les décrets pris en vertu du paragraphe (1) peuvent comporter des instructions et être assortis de conditions que le Commissaire considère appropriées afin qu'une disposition différée ou suspendue s'applique le plus tôt possible, et peuvent en outre fixer des périodes différentes pour toute activité exercée et pour tout service offert par l'organisme gouvernemental au regard d'une telle disposition.

17(3) Le double de tout décret pris en vertu du paragraphe (1), accompagné d'un bref significatif établi par ■ Commissaire, est déposé devant l'Assemblée législative dans les 15 jours suivant ■ prise du décret ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de séance ultérieurs.

18. La présente partie n'a pas pour effet d'empêcher le Commissaire, l'Assemblée législative ou le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'accorder des droits linguistiques supplémentaires ou d'offrir des services dans l'une ou l'autre des langues officielles, en plus de ceux prévus par la présente loi et ses règlements.

Au prochain numéro:
Suite et fin de la présentation de la Loi sur les langues officielles

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 8, Le vendredi 3 mai 1991

Lancement de la stratégie pour l'environnement arctique

Investissements de 100 millions de dollars

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, était à Iqaluit le 29 avril dernier pour dévoiler sa stratégie pour l'environnement arctique. Cette initiative prévoit des investissements de 100 millions de dollars pour les six prochaines années pour protéger le fragile environnement nordique et la vie des habitants du Nord.

Louise Doren

Le ministre a indiqué que sa stratégie était le résultat de dix-huit mois de négociations avec les gens du Nord. Des rencontres formelles, organisées avec des groupes autochtones, des gens d'affaire, le gouvernement territorial et autres groupes de pression ont servi à identifier les questions et les dossiers prioritaires.

«Il est approprié que ce document soit intitulé «Un plan d'action», a indiqué le ministre Siddon. Il contient des actions concrètes qui ont été élaborées en consultation avec les gens du Nord». Il a ajouté que des regroupements à vocation internationale, tels que la Conférence circumpolaire inuit avaient également contribué à toutes les étapes de la préparation du document. «Le principe directeur qui guide la stratégie est le besoin d'une approche globale pour maintenir l'intégrité de l'environnement arctique», a-t-il ajouté.

La stratégie pour l'environnement arctique contient quatre programmes spécifiques qui seront implantés au cours des prochaines années par le ministère des Affaires indiennes et du Nord en collaboration avec les communautés, d'autres ministères fédéraux et le gouvernement territorial.

Action sur les contaminants

- 35 millions de dollars seront consacrés à identifier, réduire et, partout où c'est possible, éliminer les contaminants chimiques, comme les BPC et autres qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire des habitants du Nord.

Action sur les déchets

- 30 millions de dollars serviront à nettoyer les déchets dangereux, les emplacements abandonnés du réseau Dew et les déchets non-dangereux près des localités.

Action sur l'eau

-25 millions de dollars pour améliorer la gestion et la protection des eaux du Nord en établissant un réseau complet de surveillance de l'eau pour évaluer les impacts de la pollution sur les rivières, les lacs et les mers de l'Arctique.

Action sur l'intégration environnement et économie

- 10 millions serviront à promouvoir, de concert avec le gouvernement des Territoires et les communautés, des façons d'intégrer les préoccupations économiques et environnementales. Il est prévu d'aider les collectivités à développer des plans de gestion des ressources et d'établir un réseau d'information dans le Nord en utilisant la connaissance autant scientifique que traditionnelle.

Enquête auprès des lecteurs



L'aquilon

De façon à s'améliorer, le journal L'Aquilon vous demande un petit service. Vous trouverez en page 11 un sondage sur votre appréciation du journal. Les données que nous recueillerons serviront à apporter les modifications nécessaires pour mieux répondre à vos besoins. Un petit cinq minutes de votre temps et hop! l'affaire est dans l'enveloppe pré-affranchie.

Voir le sondage en page 11

Stratégie environnementale

Les réactions

Voir en page 2

Gestion scolaire

La Cour d'appel de la Saskatchewan reconnaît le droit à la gestion

Ottawa (APF) : La Cour d'appel de la Saskatchewan a reconnu que les francophones de cette province avaient le droit de gérer et de contrôler leurs écoles en vertu du jugement de la Cour suprême du Canada de mars 1990 dans l'affaire Mahé.

Les juges ont toutefois refusé d'ordonner au gouvernement conservateur du premier ministre Grant Devine de se conformer au jugement de la Cour suprême dans les plus brefs délais.

L'Association des Parents Fransaskois (APPF) songe maintenant à faire appel de ce jugement devant la Cour suprême pour obtenir gain de cause. Elle peut aussi initier une nouvelle poursuite en Cour du banc de la reine (première instance), pour forcer la province à respecter le jugement de la Cour suprême. Les Fransaskois sont devant les tribunaux depuis 1988 pour obtenir le droit de gérer leurs écoles françaises. Selon le directeur général de l'APF, Roger Gauthier, «la volonté des parents est inébranlable».

«On est déjà allé assez loin. On a le jugement Wimmer (Cour du banc de la reine en 1988) qui nous a donné le droit de gestion et le jugement Mahé qui le confirme», explique M. Gauthier.

Le gouvernement Devine avait promis en 1989 d'implanter des commissions scolaires francophones pour l'automne 1990. Au printemps 1990, Régina décide de faire marche arrière et reporte à plus tard les amendements à sa loi scolaire, rendant impossible la création de ces commissions scolaires fransaskoises.

Depuis le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé, les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba étudient les moyens d'offrir une forme de gestion scolaire à la minorité francophone.

«Les autres provinces profitent de notre modèle de gestion, mais en raison de l'entêtement de notre gou-

Suite en page 2...



Alors que le gouvernement canadien nous dévoile sa stratégie environnementale pour l'Arctique, des exemples trop fréquents de négligence entache la salubrité de notre région. Cet épais nuage noir pouvait être observé près de l'aéroport de Yellowknife, dimanche le 21 avril dernier et des nuages similaires sont monnaie courante au dépotoir municipal de Yellowknife.

Mange d'la tire...



SOMMAIRE



Caricature
voir en page 4

L'Assemblée législative en bref 2
Commission royale sur les Autochtones 3
Éditorial : Priorité des coupures 4
L'Arctique de l'Est 6
Chronique juridique 7

Calendrier des activités francophones
voir en page 5

Réactions de la coalition à la stratégie pour l'environnement Arctique

Une stratégie qui ne sert pas les intérêts du Nord

Louise Doren

Pour la coalition contre la pollution des usines de pâtes et papier, la stratégie pour l'environnement Arctique, dévoilée le 29 avril dernier, n'est qu'une autre tactique du gouvernement fédéral pour éviter de prendre ses responsabilités. «Comment pouvons-nous prendre cette stratégie au sérieux quand le gouvernement fédéral refuse de prendre des actions pour protéger le Nord contre des projets comme les usines de pâtes et papier du nord de l'Alberta ou des projets hydroélectriques comme celui de la Baie James II», a déclaré le président de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, Gary Bohnet. Quand il s'agit de prendre des décisions difficiles, le gouvernement fédéral refuse de s'engager», a-t-il ajouté.

Pour la coalition, les dangers environnementaux qui menacent le Nord viennent de l'extérieur de ses frontières. La stratégie pour l'environnement Arctique promet vaguement que le gouvernement fédéral fera du lobbying au niveau international. Toutefois, elle ne contient aucune action pour enrayer les sources de pollution qui viennent des voisins des Territoires. En particulier, l'usine de pâtes et papier d'Alberta-Pacific pulp mill dans le nord de l'Alberta a été approuvée sans qu'il y ait eu une évaluation environnementale des effets des contaminants sur les effluents en aval. De plus, la position prise au regard de l'évaluation environnementale du projet hydroélectrique de la Baie James II est pour le moins faible.

«Ces deux projets illustrent comment le gouvernement fédéral est prêt à sacrifier l'environnement du Nord pour des gains politiques», a déclaré Ted Buracas, un membre du Conseil d'administration d'*Ecology North*. La seule action qu'il propose pour protéger les eaux est de surveiller la montée des niveaux de contamination», a-t-il ajouté.

Pour la coalition, la stratégie du gouvernement fédéral contient un message pour les provinces et les grosses compagnies. Le gouvernement fait entendre par ses actions que les promoteurs n'ont pas à craindre d'opposition en ce qui concerne des projets qui nuisent à l'environnement du Nord et qu'il ne défendra pas le Nord contre des provinces plus puissantes qui veulent mettre sur pied des projets avantageux financièrement mais nuisibles pour l'environnement.

«Le gouvernement fédéral a encore une approche du type de celle du lac Meech dans les questions environnementales», a déclaré Jim Evoy, premier vice-président de la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest. « Ce n'est que de la manipulation politique au dépend de notre futur. Les autochtones, les travailleurs et l'environnement méritent mieux», a-t-il ajouté.

«Il est évident que ce gouvernement n'a pas écouté les gens du Nord pendant les consultations du Plan Vert», a ajouté de son côté le chef de la nation dénée, Bill Erasmus. «Cette stratégie ne reflète pas nos véritables besoins pour se protéger contre la pollution des usines par des évaluations environnementales significatives, des normes sévères et un véritable contrôle. Nous espérions voir ces éléments inscrits dans la stratégie en raison des poursuites engagées en cour et de l'intérêt du public pour l'environnement», a-t-il ajouté.

La nation dénée a participé aux consultations à Yellowknife et à Ottawa sur le Plan Vert et la Stratégie pour l'envioronnement de l'Arctique. Elle a également présenté un mémoire sur la question au ministre de l'Environnement. Plusieurs préoccupations soulevées lors de ces consultations n'ont pas été intégrées à la stratégie.

« La plupart des engagements de la nouvelle stratégie avaient été faits auparavant. Ils n'ont pas été respectés dans le passé et nous avons peu confiance que le gouvernement les respectera aujourd'hui. Ce gouvernement n'a aucune crédibilité au niveau international pour discuter de questions environnementales étant donné qu'il ne peut pas prendre un rôle de direction dans le dossier de la polution transfrontalière des usines de pâtes et papier ni s'assurer que des évaluations environnementales adéquates soient menées dans le cas de projets militaires. L'abandon du programme de développement des terres dans le Nord est l'exemple le plus récent de la manière dont le gouvernement voit l'engagement des communautés dans la gestion des ressources», a fait remarquer Bill Erasmus.

L'usine de pâtes et papier du nord de l'Alberta et le projet de la Baie James II ne marquent que le début des problèmes de pollution. Il y a déjà des propositions d'ériger des barrages au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique pour construire d'autres usines de pâtes et papier dans ces provinces, des mines d'uranium et des usines de traitement de déchets toxiques qui auront des incidences sur les eaux du Nord.

La coalition des Territoires du Nord-Ouest contre la pollution des usines de pâtes et de papier est formée de *Ecology North*, la nation dénée, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, la Fédération du travail des T.N.-O., le diocèse catholique du Makenzie, la *Slave River Coalition*, les villes de Yellowknife et de Fort Smith et les conseils régionaux du Deh Cho et du Sahtu.

Suite de la page 1

Gestion scolaire en Saskatchewan

vernement, on n'avance pas», se plaint Roger Gauthier.

La Saskatchewan n'avait pourtant pas attendu le jugement de la Cour suprême pour mettre sur pied un comité chargé d'étudier les moyens d'assurer le contrôle et la gestion des écoles francophones par les francophones. C'est à la suite du rapport du comité présidé par M. Edgar Gallant que le gouvernement s'était engagé en 1989 à implanter des commissions scolaires fransaskoises.

Assemblée législative en bref - Assemblée législative en bref - Assemblée

Consultation publique sur l'avenir constitutionnel des Territoires

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a proposé la mise sur pied de deux processus publics pour donner aux habitants de l'Arctique de l'Est et de l'Ouest la possibilité de décider de l'avenir constitutionnel des Territoires.

Avec le support des chefs autochtones de l'Arctique de l'Ouest, le gouvernement a proposé de mettre sur pied une Commission formée de quatre personnes pour organiser des rencontres à travers les communautés sur la forme de gouvernement que l'Arctique de l'Ouest souhaite se donner.

L'Assemblée législative a également accepté de développer un processus de consultation publique avec la Fédération Tungavik de Nunavut dans l'Arctique de l'Est.

La proposition du gouvernement de créer une commission sur l'avenir politique de l'Arctique de l'Ouest n'a pas rallié le vote de tous les députés.

Dans un vote enregistré, onze membres ont donné leur accord et sept se sont abstenus.

Création d'une commission scolaire dans le South Slave

Une commission scolaire desservant les communautés de Fort *Resolution, Fort Smith, Snowdrift*, Hay River et la réserve dénée de Hay River vient d'être créée le 1er avril dernier. Il est prévu que les nouvelles procédures de fonctionnement et le système administratif requis seront en place le 1er juillet prochain.

En 1982, un Comité spécial sur l'Éducation avait recommandé la création de commissions scolaires dans chaque région des Territoires pour permettre aux gens du Nord d'avoir un plus grand contrôle sur le système d'éducation.

Celle de la région du South Slave est la dernière à voir le jour.

«L'établissement de commissions scolaires régionales est le premier pas vers la création d'un système d'éducation qui reflète véritablement la culture des peuples qu'il sert», a déclaré le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi.

Augmentation du prix des permis et des licenses

À partir du 1er juin prochain, le ministère de la Sécurité et des Services publics augmentera les tarifs *des divers permis et licenses.* L'augmentation s'appliquera aux certificats de naissance, aux permis de loteries, aux permis électriques et d'ascenseurs et aux permis de gaz.

Le coût d'un certificat de naissance passera de 5 à 10 $ et celui d'une license de mariage de 10 à 25 $. Le coût des permis de loteries seront désormais calculés selon un pourcentage de la valeur du prix. Les frais de licenciement pour les billets de loterie Nevada demeurent fixes mais seront calculés sur une base quotidienne.

Les frais pour les permis d'électricité et d'ascenseurs seront augmentés d'environ 30 pour cent alors que les frais d'obtention de permis pour le gaz augmenteront de 35 pour cent.

COMMISSION SCOLAIRE #1 DE YELLOWKNIFE
1991-1992 MATERNELLE

Les enfants qui auront cinq (5) ans au ou avant le 31 décembre 1991 sont éligibles à être admis à la maternelle durant l'année scolaire 1991-1992.

Des soirées d'information et d'inscription pour les parents et les professeurs seront tenues dans chaque école :

SCHOOL	SÉANCES D'INFORMATION	INSCRIPTION
Mildred Hall (873-5811)	16 mai 19h	27 et 28 mai (sur rendez-vous)
N.J. Macpherson (873-4372)	23 mai 19h	Durant la séance d'information (aucun rendez-vous nécessaire)
J.H. Sissons (873-3477)	23 mai 20h	27, 28 et 29 mai (sur rendez-vous)
École Allain St-Cyr (873-3477)	27 mai 19h30	28 et 29 mai*

Prière d'appeler l'école de votre secteur pour un rendez-vous. Au moment de l'inscription, il sera nécessaire de produire le certificat de naissance de l'enfant et sa carte d'assurance maladie.

***Prière de téléphoner à l'école J.H. Sissons (873-3477) pour fixer un rendez-vous (nouvelles inscriptions). Apporter l'extrait d'acte de naissance et la carte d'assurance maladie de l'enfant à l'inscription.**

Commission royale sur les autochtones

L'annonce est accueillie avec scepticisme

On se rappelle qu'au cours de l'été dernier, le premier ministre du Canada avait annoncé puis retiré l'offre d'une commission sur la situation des autochtones. Quelques mois plus tard, ce dernier se ravise et annonce que cette commission verra le jour après tout.

Louise Doren

La décision du premier ministre a été annoncée lors d'un discours devant le congrès des chefs de la Colombie-Britannique tenu à Victoria le 22 avril dernier. Le premier ministre a également promis de régler toutes les revendications territoriales d'ici l'an 2000. Il a aussi annoncé la mise sur pied d'un processus de réglement accéléré pour les revendications de moins de 500 000 $.



Brian Mulroney est finalement revenu sur sa décision

L'annonce du premier ministre a été accueillie froidement. Selon le président de l'Assemblée des premières nations, George Erasmus, le gouvernement et les autochtones eux-mêmes ont déjà suffisamment de connaissances sur les questions autochtones et que le moment est venu de passer à l'action. Les autochtones veulent prendre part au processus constitutionnel et être consultés sur l'avenir d'un pays dont ils sont après tout les premiers habitants et cela depuis des temps immémoriaux.

Georges Erasmus a indiqué par ailleurs que les autochtones du Canada donneront leur accord à une Commission d'enquête seulement si les chefs autochtones sont consultés sur les termes du mandat et la composition de la Commission.

De son côté, la députée libérale du Western Arctic et critique de l'opposition sur les affaires autochtones, Ethel Blondin, a indiqué qu'une Commission à elle seule ne suffit pas.

«Une commission doit aller de pair avec d'autres initiatives si le gouvernement veut sérieusement travailler de concert avec les peuples autochtones», a-t-elle indiqué.

Pour elle, le mandat, la composition de la Commission, l'échéancier et les questions soulevées doivent sembler acceptables aux yeux des premières nations et du gouvernement. «La Commission royale doit être en mesure d'élaborer des solutions et ne doit pas seulement servir à faire un inventaire des statistiques de chômage et de bien-être social chez les autochtones du Canada», a-t-elle déclaré.



Pour Georges Erasmus, le temps est à l'action

Le gouvernement doit également annoncer, en consultation avec les peuples autochtones, comment les premières nations prendront part aux discussions sur la réforme constitutionnelle.

«Les peuples autochtones veulent ce que le Québec veut, une part du vrai pouvoir, des terres et des ressources. Tant et aussi longtemps que le gouvernement continuera d'ignorer la souveraineté des autochtones et leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, alors il n'y a pas une commission d'enquête qui sera en mesure de résoudre ces questions qui perdurent. Les autochtones du Canada doivent absolument prendre part aux discussions constitutionnelles et aux décisions qui sont prises entre les divers gouvernements», a-t-elle indiqué.

Les Autochtones au Comité Beaudoin-Edwards

Ne plus être mis de côté

Ottawa (APF) - Les autochtones ne veulent plus jamais être exclus du grand débat national sur l'unité canadienne, et ils exigent d'être consultés avant qu'on ne procède à toute modification de la constitution canadienne qui affecterait les droits des premières nations.

Le chef de l'Assemblée des premières nations, George Erasmus, constate cependant que les discussions sur l'avenir du Canada semblent encore une fois faire abstraction des questions autochtones.

«Continuer d'envisager des changements constitutionnels comme si nous n'avions jamais existé, ou comme si nous étions un peuple sans importance est injuste», a déclaré Goerges Erasmus devant les membres du comité Beaudoin-Edwards, qui est chargé d'étudier le processus de modification de la constitution canadienne.

«On parle encore de la protection des langues française et anglaise, mais il n'est jamais question de la protection des langues autochtones», déplore le chef Erasmus, qui rejette le concept de deux nations fondatrices. «On a laissé croire que le Canada avait été fondé par les Européens. C'est un détournement de l'histoire. Les autochtones étaient [illegible] avant».

Les autochtones veulent donc obtenir la garantie de participer à toutes les conférences constitutionnelles.

Ils ne veulent pas que la notion des deux peuples fondateurs inspire les discussions à venir.

Ils réclament aussi le même degré de protection dans la constitution pour les langues et les cultures autochtones, que ce qui est présentement accordé pour le français et l'anglais.

M. Erasmus croit enfin que la constitution canadienne doit reconnaître que le Québec constiue «une nation» au sein du Canada, de la même façon qu'elle devrait reconnaître les droits des autochtones.

Pour ne pas perdre leur culture et leur héritage

Les aînés et les jeunes Métis se tendent la main

Des aînés et des jeunes Métis se sont rencontrés à Yellowknife en avril dernier dans le cadre d'un atelier de travail sur la culture métis. L'atelier a abordé la question des rôles et des responsabilités de chacun dans le développement et la préservation de la culture des Métis et a également tenté de définir les moyens à prendre pour améliorer les communications entre les jeunes et les plus âgés.

Louise Doren

Les anciens ont élu un comité consultatif chargé d'orienter les dirigeants de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest et le Metis Heritage Association.

Les jeunes ont fait la même chose de leur côté.

Peter Fraser, un aîné de Fort Smith, a été élu à titre de président du comité consultatif des aînés alors que Leanne Goose d'Aklavik assume la présidence du comité consultatif des jeunes.

Les messages des aînés et des jeunes ont été sans équivoque.

Les aînés feront des revendications pour obtenir des conditions spéciales au niveau de l'éducation pour les jeunes Métis.

Les aînés ont proposé de se rendre disponibles aux jeunes pour leur *enseigner la culture et l'héritage des Métis.*

Les aînés ont également demandé qu'un projet sur l'histoire des Métis, soit entrepris pour faire rapport de la véritable histoire des Métis du Nord.

Les jeunes délégués ont exprimé leur respect à l'égard des aînés et ont fait preuve du même désir de communiquer davantage avec le groupe des aînés pour connaître leur culture et leur héritage.

Plusieurs jeunes ont exprimé leurs préoccupations devant la perte de leur langue et les problèmes de drogue et d'alcool.

La rencontre est devenue émotionnelle quand les jeunes et les aînés ont discuté des relations raciales avec Blancs et Indiens.

Une personne a fait remarquer que «Nous savons ce que cela signifie d'être victime de discrimination. Nous n'appartenons ni aux Blancs ni aux Indiens, et au fur et à mesure que nous perdons notre culture, nous perdons notre identité».

Un autre aîné a déclaré : «Les gens du Nord ont perdu leur héritage et leur histoire- les jeunes ne savent pas qui ils sont et un peuple sans culture ne peut pas aller de l'avant».

Les responsables de *Metis Heritage Association* tenteront de trouver des fonds pour inviter les membres des deux nouveaux comités consultatifs à l'Assemblée générale de 1991 de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest.

Échos des T.N.-O.

Apprendre des autres

Une conférence sur l'aplhabétisation, organisée par le *NWT Literacy Council* aura lieu du 11 au 13 mai 1991 au *Navigator Inn* à Iqaluit.

L'invité d'honneur est une étudiante adulte d'Iqaluit, Rebecca Veevee, membre de l'A.F.I. Elle expliquera comment elle a appris à lire et à écrire et comment cette connaissance a changé sa vie.

Les autres conférenciers sont Ron Cleary de l'Institut culturel déné, Peesee Pitsiulak du Programme de formation des professeurs de l'Arctique de l'Est et Michael Kusugak, un auteur inuit de livres d'enfant.

Des étudiants adultes d'Arctic College et du Conseil des aînés d'Iqaluit seront responsables des ateliers au cours de l'après-midi du samedi.

Une journée consacrée à l'alphabétisation des enfants et des adultes est prévue dimanche au centre des aînés. Peter Gzowski, de CBC est attendue à cette occasion.

ÉDITORIAL

Les restrictions budgétaires du gouvernement fédéral

Savoir choisir les bonnes priorités

Avec le mot d'ordre de restriction lancé lors du dernier budget fédéral, malgré une dette nationale sans cesse croissante et un déficit qui se stabilise tout de même autour de 30 milliards de dollars, les annonces de coupures se multiplient dans les différents ministères fédéraux.

Ceux-ci en sont d'ailleurs encore à déterminer leurs priorités de restriction à l'intérieur de leur marge budgétaire mais certains aspects de ces éventuelles coupures nous sont déjà connus et frapperont les associations francophones.

Pourtant, tous auront remarqué que la francophonie ténoise est à un stade de développement où plusieurs dossiers importants en sont à une étape cruciale.

À Iqaluit et Yellowknife, outre les activités culturelles et sociales normales, les gros projets de centre communautaire nécessitent une attention particulière soit au niveau de la réalisation de l'agrandissement du centre d'Iqaluit et de l'éventuelle implantation de celui de Yellowknife. De plus, au niveau de l'éducation en français, à Hay River, les parents poussent vers l'obtention de classes d'immersion tandis que les parents francophones de Yellowknife sont toujours engagés dans leur litige avec le gouvernement des T.N.-O. concernant la gestion scolaire et leur projet de garderie va bon train. De son côté, la FFT est non seulement engagée dans un processus de consultation pour la planification de la mise en oeuvre de services en français au gouvernement des T.N.-O., mais elle doit aussi voir à ce que tous les dossiers précédemment énoncés cheminent normalement. En bref, la francophonie ténoise *est en pleine ébullition.*

Malgré ce dynamisme sans équivoque des différentes instances représentatives des franco-ténois(e)s, tout laisse croire que le gouvernement fédéral ne semble pas vouloir donner suite à plusieurs dossiers. Il semble certain que plusieurs projets devront mis au rancart.

De plus, avec la nouvelle réglementation concernant la prestation de services en français par le gouvernement fédéral, qui se montre particulièrement dure pour les milieux francophones très minoritaires comme celui des T.N.-O., nous devons nous attendre à une diminution des services en français.

La seule nouvelle réjouissante nous est parvenue la semaine dernière alors que le nouveau ministre de la Défense, Marcel Masse, nous annonçait un projet à long terme visant à réduire les effectifs militaires de 25 pour cent. Seule ombre au tableau, ce n'est pas cette année que nous verrons la part du budget affectée aux dépenses militaires diminuer en deça du 8 pour cent qu'elle est actuellement. En effet, alors que nous sommes à envisager la façon de gérer ce contexte de ressources financières limitées, les projets de construction de bases militaires dans l'Arctique se poursuivent et le nouvel édifice des Forces armées est presque terminé à Yellowknife.

L'aspect majeur qui ressort de cette situation paradoxale en est un de priorité.

Est-il important de construire des forteresses contre des ennemis potentiellement inexistants dans le contexte politique mondial actuel?

Est-il moins important de consolider les bases communautaires d'une francophonie qui se meure et qui est confrontée à un péril réel et qui a pour nom «l'assimilation»?

Certes ces questions sont biaisées mais combien pertinentes à la situation à laquelle nous devons faire face.

Il est important de faire savoir au gouvernement fédéral que ses priorités actuelles ne répondent pas aux véritables besoins de la population. Tout en reconnaissant l'urgence de rétablir le désastre budgétaire du Canada (ce qui aurait plutôt dû être fait lors des années d'expansion économique), il *doit se rendre compte que ses actuelles dépenses* sont parfois injustifiées au regard du bien-être de la population canadienne et qu'il est en train de sacrifier des années d'efforts de promotion culturelle et linguistique au profit de structures militaires anachroniques.

Il est odieux de se voir demander de mettre de côté des projets pour lesquels nous avons tant travaillé alors que le gouvernement n'est pas fichu de décréter un moratoire sur ses propres projets qui sont nettement désuets et qui engloutissent des milliards à eux seuls.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Caricaturiste (APF):	Michel Lavigne
Chroniqueur juridique:	Me Daniel Mathieu
Correcteur de texte :	Jean-Luc Thibault
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

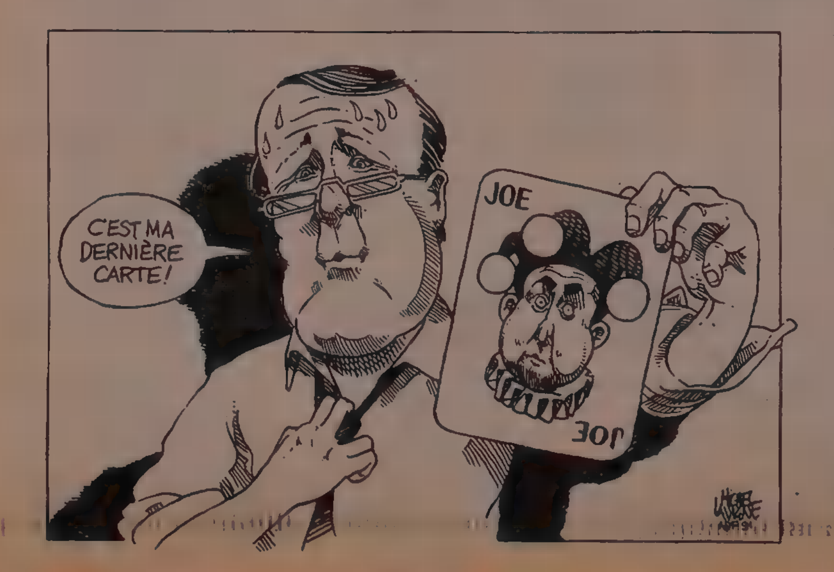
Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année
Tarif international : 35$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Une façon simple et économique de vous abonner est de devenir membre de votre association francophone

Les pensées de Brian lors du dernier remaniement ministériel



L'Aquilon est disponible en kiosque à Yellowknife, Fort Smith, Iqaluit, Hay River, Fort Simpson, Nanisivik, Inuvik, Tuktoyaktuk et Rankin Inlet.

Calendrier des activités communautaires francophones

Pour annoncer vos activités, téléphonez-nous au 873-6603

Yellowknife

Réunion du Comité du centre communautaire
Date : 6 mai Heure : 17h
Pour information : Madeleine Thibault (873-3292)

Réunion du Conseil d'administration
Date : le 8 mai Heure : 19h30
Endroit : locaux de l'AFCY

Visite à l'École Allain St-Cyr
Date : 6 mai Heure : 15h
Endroit : École Allain St-Cyr
Le directeur des Langues officielles et de l'enseignement au S.É., Guy Coulombe, visitera l'École Allain St-Cyr.

Rencontre sur l'éducation
Date : les 6 et 7 mai
Endroit : Locaux de l'AFCY
L'Association franco-culturelle de Yellowknife rencontre le responsable du dossier éducation au Secrétariat d'État, M. Guy Coulombe, pour faire le point sur l'éducation en français dans les Territoires.

Réunion du comité local des Elles-Ténoises
Date : 16 mai Heure : 19h30
Endroit : locaux de l'AFCY

Spectacle de Sylvie Legault
Date : 24 mai Heure : 20h
Endroit : Auditorium du Musée

Assemblée générale annuelle
Date : le 31 mai Heure : 19 h
Endroit : Northern United Place (NUP)

Iqaluit

Réunion du Conseil d'administration de l'AFI
Date : 14 mai Heure : 19h30
Endroit : centre communautaire

Cinéma pour enfant
Date : 19 mai Heure : 14h
Endroit : centre communautaire
L'Association présente «Vincent et moi».

Assemblée générale annuelle de l'AFI
Date : 25 mai Heure : 19h
Endroit : centre communautaire de l'AFI

Hay River

Activités en français pour les enfants
Date : à toutes les deux semaines. Au mois de mai, les 4 et 18 mai
Heure : de 14h à 15h
Endroit : P.A. School
Cette activité est destinée aux enfants de 3 à 8 ans : des jeux, de la lecture d'histoires, du bricolage et peut-être aussi des films et des vidéos pour enfants sont prévus pour amuser les enfants de Hay River.

Assemblée générale annuelle
Il est possible que l'assemblée générale annuelle de l'Association francophone de Hay River ait lieu au mois de mai. Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez Julie Bernier, présidente de l'Association au numéro 874-6577.

Fort Smith

Assemblée générale annuelle
Date : 22 mai Heure : 19h30
Endroit : Centre Monseigneur Piché

Association des parents francophones de Yellowknife

Rencontre avec le Secrétariat d'État
Date : le 6 mai Heure : 18h30
Endroit : Hôtel Explorer de Yellowknife

Assemblée générale de la Commission nationale des parents francophones
Date : les 10 et 11 mai
Endroit : Whitehorse (Yukon)

Festival français
Date : Les 15 et 16 mai
Endroit : NACC de Yellowknife
Les élèves de l'École Allain St-Cyr prendront part aux activités du festival français.

Assemblée générale de l'Association des parents francophones de Yellowknife
Date : 22 mai Heure : 19h
Endroit : École Allain St-Cyr

Garderie Plein Soleil

Réunion du comité de la garderie
Date : tous les mardis du mois de mai
Heure : 19h15
Endroit : locaux de la Fédération Franco-TéNOise

Fédération Franco-TéNOise

Rencontres de travail
La présidente de la FFT, Marlene Steppan, et le directeur général de la Fédération, Richard Barrette, seront à Edmonton les 6 et 7 mai prochain *pour une série de rencontres de travail.*

Réunion du Comité exécutif de la FFT
Date : 8 mai
Heure : 18h (heure de Yellowknife)
Endroit : conférence téléphonique

Rencontre sur les services en français
Date : 9 mai
Endroit : Yellowknife

Conférence téléphonique du comité territorial des Elles-Ténoises
Date : 21 mai
Heure : 18h30 (heure de l'Ouest)

D'UN CROASSEMENT À L'AUTRE

Coup de masse sur le front militaire

À peine entré en fonction, Marcel Masse, notre nouveau ministre de la Défense annonce une réduction des effectifs militaires de 25%. Le processus favorisé pour arriver à cette diminution serait celui de l'attrition, c'est à dire de ne pas remplacer ceux et celles qui partent d'eux-même, retraite, mortalité et désertion. Le même principe s'appliquera aux équipements comme les F-18 qui tombent d'eux-même.

D'ici 5 ans, ce ministère sera devenu si petit qu'on songe à affecter d'autres tâches au ministre de la défense. Selon des sources sûres (sic), il serait chargé de faire appliquer les défenses suivantes: défense de fumer, défense d'uriner dans les endroits publics, défense de stationner et défense de passer.

-◊-◊-◊-

Si certains s'étonnent de voir Marcel Masse comme titulaire du poste de ministre de la Défense, attendez de connaître notre futur Commissaire aux langues officielles des T.N.-O. Des rumeurs circulent à l'effet que les sympathiques Nick Sibbeston et Peter Ernerk, des sympathisants bien connus de la langue française, serait les candidats en liste. Tant qu'à y être, pourquoi ne pas nommer Henry Zoe à la condition féminine, Tom Butters à l'alimentation et Stephen Kakfwi à l'éducation.

CROAA!

Sondage
Les Elles-Ténoises de Yellowknife

Ce sondage est destiné aux femmes de Yellowknife et vise à connaître leurs intérêts face au comité-femmes local des ELLES-TÉNOISES. Veuillez utiliser l'enveloppe pré-affranchie en n'oubliant pas d'y joindre le sondage de L'Aquilon si vous n'y avez pas encore répondu.

1. Êtes-vous intéressée à participer aux activités organisées par le comité-femmes local de Yellowknife des Elles-TéNOises?
   OUI ....(si oui, poursuivez avec la question #2)
   NON ....(si non, donnez les raisons)
   ____
   ____
   ____

2. À combien de rencontres, aimeriez-vous participer dans l'année?
   (Encercler la réponse)
   8 6 4 2

Pour les questions # 3, 4 ,5 et 6, indiquez l'ordre de priorité de vos choix.

3. Quels genres d'activités vous intéressent?
   -culturelles...........
   -sociales..........
   -conférences ou soirées d'informations.........
   -autres, spécifiez.........

4. Au niveau culturel, quels genres d'activités vous intéressent?
   -films, vidéos............
   -pièces de théâtre..........
   -chansonnières...........
   -musiciennes...........
   -humoristes............
   Autres, spécifiez..........

5. Au niveau social, quels genres d'activités vous intéressent?
   -Soupers à la fortune du pot.........
   -Cocktails 5 à 7..........
   -Artisanat........
   -Parties de cartes..........
   -Quilles.........
   -Piscine........
   -Randonnées pédestres........
   -Excursions à bicyclette........
   -Pique niques, B.B.Q........
   -Camping........
   -Pêche.........
   Autres, spécifiez................

6. En ce qui a trait aux conférences ou aux soirées d'information, quels types de thèmes vous intéressent?
   -Services en français........
   -Les femmes et la loi........
   -La santé physique.........
   -La santé mentale..........
   -La ménopause.........
   -La nutrition.........
   -La violence.........
   -Le développement chez l'enfant........
   -Autres, spécifiez.........

7. Vos commentaires et suggestions seront appréciés:
   ____
   ____

Vos réponses au sondage, nous aiderons dans l'organisation des activités qui répondront vraiment à vos besoins et à vos goûts. Veuillez nous faire parvenir vos réponses avant 15 juin 1991 dans la même enveloppe pré-affranchie du sondage de L'Aquilon.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Super B.B.Q.
pour les femmes francophones de YK
Endroit: Racket Club
Date: 8 juin à 20h
Prix: 4$ membres
6$ non-membres.
Apportez vos steaks et maillots de bain. On se charge du reste.
Pour info: Comité-femmes de YK à l'AFCY: 873-3292

Arctique de l'Est

Toonik Tyme

Une tradition prisée à Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT- C'est le 22 avril dernier au club de curling d'Iqaluit que le maire, Yvon Blanchette, a déclaré les festivités de la 26e édition du Toonik Tyme officiellement ouvertes. Au-delà de 400 personnes étaient présentes pour l'occasion.



Que la fête commence! C'est du moins ce que souhaitent ces membres de l'AFI.

Les gens ont pu applaudir Mike Gartner qui a été choisi Monsieur Toonik 1991 ainsi que les talents des élèves de l'école Nakasuk qui ont ouvert les cérémonies en interprétant une chanson sur le Toonik Tyme issue de leur propre cru. Un bingo a suivi, et par la suite, les gens ont pu se dégourdir les jambes en dansant au son de la musique du groupe local inuit, Uvagut.

Le mardi 23 avril, les gens se sont rassemblés à l'école Nakasuk pour entendre des artistes originaires du Nord. On a dû fermer les portes avant que le spectacle ne commence parce que la salle était remplie à pleine capacité.

Plusieurs compétitions entre les différentes compagnies ont également été organisées, notamment, une course avec une toilette(!), un concours de plongeon à «claque-le-ventre» et une baignade dans le «jello». Le tournoi de golf sur glace de Canadian Airlines a encore une fois été une attraction fort populaire lors de ce Toonik Tyme.

La populaire chanteuse canadienne, Sylvia Tyson, s'est donnée en spectacle devant une pleine salle. Connue pour son succès *You Were On My Mind*, elle fut cependant déçue par le maigre auditoire. Son spectacle aura été l'attraction la moins populaire du Toonik Tyme.

Les organisateurs ont su en mettre plein les yeux à un public qui ne s'attendait pas à moins. De nombreux touristes, venus de partout au Canada, étaient de passage à Iqaluit pour l'occasion. Ce fut une belle réussite qui a démontré, encore une fois, l'harmonie qui règne entre les trois cultures à Iqaluit.

Au concours d'amateur du Toonik Tyme

L'AFI remporte le troisième prix

Kim Ouellette

IQALUIT- La chorale de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) a participé cette année à la soirée des amateurs du Toonik Tyme en présentant la chanson traditionnelle *À Saint-Malo* et en dansant un set carré.

C'est devant une salle pleine à craquer que les membres Myriam Alizé, Linda Audy, Robert Beaulieu, Gina Camerano, Rollande Carson, Normand Plante, Marlene Steppan et Carole Vézina ont remporté le troisième prix de 100 $.

L'équipe de l'AFI a cependant dû partager son prix alors qu'il y avait égalité pour la troisième place avec un duo de chanteurs. Le premier prix de 250 $ a été gagné par un groupe de quatre personnes qui ont chanté a *capella* deux pièces qui relèvent du grand art, se lançant dans des harmonies des plus savoureuses pour l'oreille. Le deuxième prix a été attribué à la chorale de l'Église Anglicane.



La chorale de l'Association Francophone d'Iqaluit a volé le spectacle lors de la soirée d'amateur du festival Toonik Tyme d'Iqaluit.

La francophonie a également été représentée tout au long de la soirée alors que Monsieur Daniel Coulombe et Madame Karen Gilmore, animateurs de l'émission radiophonique de l'AFI, ont participé en tant que maître de cérémonie. Avec l'aide de Madame Joanna Awa, qui assurait la traduction en inuktitut, tous les participants ont été présentés dans les trois langues.

Les membres de la chorale de l'AFI ont aussi profité de cette occasion pour porter, pour la première fois, le logo de l'AFI. Les membres de l'Association pourront s'en procurer sous peu. Ce fut donc une soirée fort agréable que nous ont offert les nombreux talents locaux. Le public s'est amusé et diverti autant que les artistes. Et, de plus, l'AFI a représenté la culture canadienne-française de façon grandiose tout en gagnant l'estime du public.

Appel aux cinéphiles

Kim Ouellette

IQALUIT- Le ciné-club de l'Association Francophone d'Iqaluit a officiellement débuté durant la fin de semaine avec la présentation du film «Au clair de la lune». Afin de réaliser ce projet d'envergure, l'AFI a accepté de louer pour une période d'essai de deux mois un projecteur 16mm de calibre professionnel.

Malheureusement, on a dû annuler la représentation du vendredi 19 avril à la suite d'une défectuosité technique du projecteur. Cependant, on a pu remédier au problème et présenter le film le samedi suivant. Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette occasion.

Mettre sur pied un tel projet de ciné-club demande une certaine période d'adaptation et d'ajustement. Même si la première projection n'a pu être présentée, il n'en demeure pas moins que le projet semble intéresser les francophones d'Iqaluit.

Présentement, Madame Carole Vézina et Monsieur André Chapdelaine sont en charge du projet. Évidemment, si d'autres cinéphiles étaient prêts à s'impliquer dans cette aventure, son succès en serait alors assuré. Si vous désirez vous impliquer, communiquez avec Madame Vézina ou Monsieur Chapdelaine au numéro 979-0062 ou laissez un message au 979-4606.

Séjours gratuits pour les 18-30 ans

9 bourses de séjour en France

Bourse no. 1

Carcassone du 14 au 26 juin 1991 (deux places)

Découverte du département de l'Aude, introduction au catharisme

Bourse no. 2

Besançon du 21 juin au 3 juillet 1991 (deux places)

Bourse no. 3

Strasbourg du 1er au 15 juillet 1991 (une place)

«L'Alsace des villes, l'Alsace des champs»

Bourse no. 4

Arras du 8 au 20 juillet 1991 (deux places)

Les bourses no. 1 à 4 commencent par un séjour touristique et culturel de 4 jours à Paris. Pour ces bourses, tous les frais (hébergement, repas, déplacements, voyage A/R Paris-province, assurances) sont pris en charge dès l'arrivée à Paris. Seul le voyage Canada-France et retour est à la charge des stagiaires.

Bourse no. 5

Séjour à Avignon

Pour les 17-25 ans

Du 11 au 20 juillet 1991 (une place)

Du 22 au 31 juillet 1991 (une place)

Renseignements :

Jean-François Roederer
Consulat Général de France à Edmonton
Suite 300, Highfield Place
10010- 106 Street
Edmonton, Alberta
T5J3L8
Téléphone : (403) 425-0665 ou (403) 428- 0232
Télécopie : (403) 426-1450

Le français Langue officielle des T.N.-O

Depuis janvier dernier, le français constitue l'une des langues officielles des T.N.-O. L'Aquilon vous présente de l'information sur la situation du français, langue officielle.

Cette semaine : Me Daniel Mathieu discute de l'origine et de la portée de la Loi sur les langues officielles

Pourquoi une chronique sur la Loi sur les langues officielles ?



Me Daniel Mathieu, B.A., L.L.B., est directeur de l'Institut Joseph-Dubuc, un centre de ressources et de traduction de la common law en français, au Collège universitaire de Saint-Boniface.

Me Daniel Mathieu

Les lois, quelles qu'elles soient, représentent la réalisation de la volonté de l'électorat, c'est-à-dire les citoyens, les citoyennes, par nos représentants élus, en l'occurence, les membres de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Les lois sont donc des énoncés de principe, ce que les juristes appellent des règles ou des normes législatives. Ces lois ne font en fait qu'énoncer les grandes lignes, la philosophie, les buts et les objectifs que les législateurs désirent atteindre. Pour que ces principes prennent effet, c'est-à-dire pour qu'ils recoivent souffle de vie, ils doivent être mis en vigueur : ils doivent être utilisés, appliqués, interprétés, revendiqués, défendus et exécutés par les citoyens intéressés ou à leur compte. Sinon, la loi demeure inopérante, sans vie et sans conséquence.

Le but de cette chronique consiste à expliquer, au delà des mots de la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, quelle en est la portée, quels droits elle confère, quelles en sont les conséquences et en cas de non-respect, quels recours et réparations elle offre.

D'où vient la Loi sur les langues officielles des T.N.-O.?

La Loi a été adoptée par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest le 28 juin 1984. Cela veut dire, qu'à cette date, les membres de l'Assemblée législative ont voté à la majorité pour accepter le texte et les principes de la Loi.

Une deuxième étape est requise avant qu'une loi entre en vigueur. Le gouvernement doit établir la date à laquelle la loi prendra vie. Après plusieurs dates tentatives, cette date a été fixée au 31 décembre 1990. En conséquence, depuis le 1er janvier de cette année, la Loi sur les langues officielles des T.N.-O. est en vigueur dans les Territoires.

Il faut comprendre aussi l'origine de la Loi et le contexte qui a amené à son adoption en 1984. Pour cela, nous devons retourner au tout début, à la création du Canada, à la Loi constitutionnelle de 1867. Cette loi suprême que nous appelons la Constitution créait un pays reconnaissant la coexistence de deux langues, le français et l'anglais au sein des institutions du gouvernement du Canada et de celles du Québec. Plus tard, ce bilinguisme s'étendait par des moyens différents au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement du Canada a fait, comme il se doit, les premiers pas pour reconnaître le bilinguisme. En 1969, le Parlement canadien adopta la première Loi sur les langues officielles du Canada, établissant le français et l'anglais comme langues officielles des institutions fédérales (le Parlement, les lois et les tribunaux), de la communication et des services fédéraux. En 1970, la Déclaration canadienne des droits (une loi fédérale) établissait certaines libertés fondamentales pour tout citoyen qui furent ajoutés à la Constitution par la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. En plus, une partie de la Charte confirmait l'état du bilinguisme dans un article consacré aux langues officielles du Canada. Enfin, le gouvernement adopta en 1988 une nouvelle Loi sur les langues officielles du Canada s'appliquant à tous les domaines de l'essor du mandat et de la compétence du Parlement.

Ce bref historique du développement des langues officielles au Canada est important. Il indique que deux régimes coexistent en ce qui concerne les langues au Canada : celui qui découle des pouvoirs du gouvernement du Canada et celui qui provient des pouvoirs de chaque province et territoire.

Mais quelle est la différence entre la Loi sur les langues officielles du Canada et celle des T.N.-O.?

L'historique qui précède nous rappelle que le gouvernement du Canada a le pouvoir de décider de l'étendue, de la portée, de la raison d'être même des langues officielles seulement en ce qui le concerne; c'est-à-dire dans les domaines sur lesquels il a le pouvoir d'agir. Par exemple, les douanes, la défense nationale, la Gendarmerie Royale, les services de la poste sont des domaines fédéraux : la Loi sur les langues officielles du Canada, et non celle des Territoires du Nord-Ouest, s'applique à ces domaines.

De l'autre côté, les territoires et les provinces peuvent traiter des langues dans les domaines de leur compétence comme ils l'entendent (sauf le Québec, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick qui sont liés par la Constitution). Ainsi, la Loi sur les langues officielles des T.N.-O. s'applique à des domaines tels que les institutions des Territoires (Assemblée législative, les lois territoriales, les tribunaux des Territoires), les services offerts par le gouvernement des Territoires; la santé, le transport, le commerce, le tourisme, l'éducation. Cette distinction n'est pas toujours évidente et nous y reviendrons par des exemples concrets.

Dans le prochain numéro : l'esprit de la Loi sur les langues officielles et la nature des droits qu'elle confère.

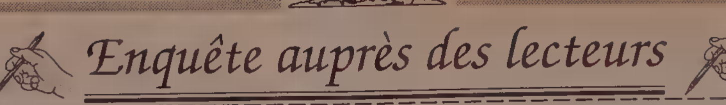
Tenue d'un plébiscite à Kanesatake

Pour rétablir une paix durable dans la collectivité

Ottawa- Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, a annoncé la tenue prochaine d'un plébiscite pour permettre aux Mohawks de Kanesatake de choisir la forme d'administration qu'ils souhaitent pour leur collectivité.

La question de l'administration locale et celle du leadership ont été perçues comme les principaux obstacles à un règlement négocié de la question des terres qui étaient au coeur du conflit de l'été dernier à Oka. La question posée est : Désirez-vous que le conseil de bande de Kanesatake soit choisi au moyen d'élections ou selon la coutume de la bande, où les mères choisissent le chef et les conseillers.Les terres qui étaient au coeur du conflit de l'été dernier ont été achetées par le gouvernement fédéral avec l'intention de les remettre à la collectivité mohawk. L'achat d'autres terrains pourrait faire l'objet de négociations ultérieures, mais cet achat et la question du mode de propriété des terres ne peuvent être réglés tant qu'il n'y aura pas une organisation administrative locale mohawk qui soit assurée de l'appui de la collectivité.

«Nous voulons en arriver à un règlement satisfaisant tant pour les autochtones que pour les non-autochtones de Kanasatake. Le règlement de la question du leadership facilitera le processus de négociation», a indiqué le ministre Siddon.



Enquête auprès des lecteurs

L'Aquilon désire s'améliorer et compte sur vous pour bien le faire. Il vous suffit de prendre un petit dix minutes de votre temps, de remplir ce questionnaire, de détacher [redacted] page et de nous la renvoyer grâce à l'enveloppe pré-affranchie que vous retrouverez dans [redacted] journal. Comme vous pouvez le constater, ce questionnaire ne demande aucunement de vous identifier de façon à respecter votre confidentialité. Cette enquête est très importante car elle nous permettra de corriger les lacunes que vous identifierez quant au contenu, à la forme et à la distribution du journal. De plus, cela nous aidera face à nos commanditaires.

1. Recevez-vous L'Aquilon :
   - a) grâce à votre association francophone locale ( )
   - b) abonnement régulier ( )
   - c) à titre gracieux ( )
   - d) achat en kiosque ( )

2. Combien de personnes lisent L'Aquilon dans votre foyer?____________ Leur âge?______________________

3. Quel intérêt portez-vous à L'Aquilon?
   - a) je jette un coup d'oeil ( ) b) je lis quelques articles ( )
   - c) je lis la moitié du contenu ( ) d) je le lis en entier ( )

4. Dans sa présentation (illustrations, titres, mise en page), L'Aquilon vous paraît-il :

a) bien présenté	( )	b) mal présenté	( )
a) facile à lire	( )	b) difficile à lire	( )
a) assez de photos	( )	b) peu de photos	( )

Commentaires supplémentaires sur la présentation:______________________________________

5. Comme lecteur/lectrice du journal L'Aquilon, quel type d'articles lisez-vous?

	toujours	souvent	rarement	jamais
Éditorial	( )	( )	( )	( )
Caricature	( )	( )	( )	( )
Echos des T.N.-O.	( )	( )	( )	( )
Soit dit en passant (APF)	( )	( )	( )	( )
Arctique de l'Est	( )	( )	( )	( )
Chronique de la faune	( )	( )	( )	( )
Chronique météo	( )	( )	( )	( )
Critiques de livres et disques	( )	( )	( )	( )
Nouvelles nationales	( )	( )	( )	( )
Nouvelles territoriales	( )	( )	( )	( )
Dossiers des francophones des T.N.-O.	( )	( )	( )	( )
La vie des associations francophones	( )	( )	( )	( )
Mots croisés	( )	( )	( )	( )
Le sommaire	( )	( )	( )	( )
D'un croassement à l'autre	( )	( )	( )	( )

6. De façon générale, aimeriez- vous avoir plus(+) ou moins(-) les types d'information suivants dans le journal?(encerclez la réponse)

-Commentaires et analyses	+	-	pareil
-Information nationale	+	-	pareil
-Information territoriale	+	-	pareil
-Information municipale	+	-	pareil
-Information communautaire	+	-	pareil
-Information communautaire franco-ténoise	+	-	pareil
-Chroniques spécialisées(faune, météo, etc.)	+	-	pareil
-Portraits de francophones des T.N.-O.	+	-	pareil

Commentaires sur questions 5 et 6 :______________________

7. Le ton de l'information dans L'Aquilon vous apparaît-il : a) trop engagé ( ) b) suffisamment engagé ( ) c) pas assez engagé ( )

8. Les sujets, en général, sont-ils traités d'une façon : a) trop brève ( ) b) suffisante ( ) c) trop longue ( )

9. Énumérez des sujets que vous aimeriez voir traiter dans L'Aquilon :______________________

10. D'après vous, L'Aquilon réussit-il à assurer une communication adéquate entre les différentes communautés franco-ténoises?
a) bien ( ) b) assez bien ( ) c) peu ( ) d) pas du tout ( ) Commentaires et suggestions :______________________

11. De façon générale, quelles suggestions feriez-vous au journal pour son amélioration?______________________

Caractéristiques personnelles
(Pour mieux connaître le profil socio-économique de nos lecteurs/lectrices)

1. Sexe : Homme( ) Femme( )

2. Ville ou région de résidence(à Yellowknife, mentionnez le quartier) : ______________________

3. Âge : a) moins de 20 ans( ) b) 20 à 35 ans( ) c) 36 à 50 ans( ) d) 51 à 65 ans( ) e) 66 ans et plus( )

4. Statut marital : a)marié-e ou équivalent( ) b)célibataire ( )

5. Nombre de personnes de votre famille vivant avec vous(en vous incluant) : Adultes____ Enfants(indiquer les âges)________________

6. Revenu familial :
a) moins de 30 000$ ( ) c) 30 001$ à 40 000$ ( ) d) 40 001$ à 50 000$( ) e) 50 001$ à 60 000$ ( )
f) 60 001$ à 80 000$( ) g) 80 001$ à 100 000$( ) h) plus de 100 000$ ( )

7. Possédez-vous une voiture? Non( ) Oui( ) (Si oui, nombre de voitures possédées________)

8. Vivez-vous : a) dans votre propre maison( ) b) dans un loyer( ) c) en chambre( )

L'Aquilon vous remercie sincèrement de nous avoir fourni ces renseignements essentiels pour sa croissance!

L'A...ilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 9, Le vendredi 17 mai 1991

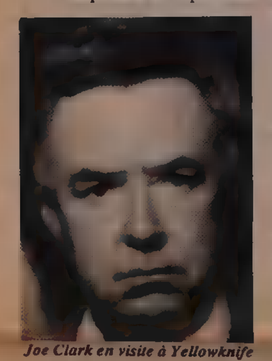
Joe Clark a rencontré les chefs autochtones

Le débat constitutionnel sera plus ouvert

Bien qu'il n'ait fait aucune promesse ferme d'intégrer le gouvernement et les chefs autochtones des Territoires du Nord-Ouest à la prochaine ronde de négociations constitutionnelles, la visite à Yellowknife du nouveau ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, apporte une lueur d'espoir pour la suite du débat.

Louise Doren

Joe Clark a indiqué que le moment n'est pas encore venu de parler de la composition de la prochaine



Joe Clark en visite à Yellowknife

table des négociations constitutionnelles. «Nous n'en sommes pas encore là», a-t-il indiqué, faisant remarquer qu'il est en poste depuis moins d'un mois.

«Je ne suis pas venu avec des propositions et je ne suis pas venu pour entendre des propositions. Je suis venu pour demander de l'aide et obtenir la perspective du gouvernement et de groupes particuliers sur la façon dont je devrais mener à terme mon mandat», a-t-il ajouté.

«Il y a beaucoup de questions à régler ici, certaines très pratiques, certaines très difficiles, ces questions ont été soulevées dans les discussions aujourd'hui. Il faudra les reprendre à un moment donné au fur et à mesure que le processus avancera mais il est trop tôt pour aller plus loin dans ces questions. Le gros défi est de reconnaître le droit des gens du Nord de faire partie de la discussion sur le futur du pays. Il y a un sentiment que cela n'a pas été le cas dans ■ tentative de Meech et j'espère qu'il y a un sentiment actuel que nous reconnaissons ce droit maintenant», a indiqué Joe Clark.

M. Clark a déclaré qu'un des défis qu'il aura à relever dans les prochains mois est celui de la volonté politique. «Les gens doivent se rendre compte que le pays est en crise et qu'il y a des risques pour son avenir. Tout le monde doit faire un effort et cela ne peut être fait que si nous sommes conscient des véritables préoccupations de tous les groupes qui croient qu'il doit y avoir des changements», a-t-il expliqué.

Pour Joe Clark, il faut que soit reconnue la situation particulière du Québec mais «cela ne doit pas nous faire oublier qu'il y a toutes sortes d'autres intérêts à réconcilier». Il a

Suite en page 2...

Yellowknife suit la tendance au pays

Ouverture de Centres scolaires

Bertin Couturier
Collaboration spéciale

CARAQUET (APF)- Pour contrer l'assimilation au pays, les gens manifestant une inquiétude à l'égard de la préservation de la langue française se tournent résolument vers la mise sur pied de centres scolaires communautaires francophones.

L'intérêt grandissant pour ces institutions se manifeste partout au pays. Le Nouveau-Brunswick est d'ailleurs souvent cité en exemple en raison de la présence de ses trois centres francophones à Newcastle, St-Jean et Frédéricton.

Le Nouveau-Brunswick est reconnu comme le chef de file dans ce domaine. Depuis un an environ, les gens de l'Ouest du pays, de l'Ontario et des provinces maritimes n'hésitent pas à recueillir de l'information au Nouveau-Brunswick auprès des personnes qui ont oeuvré à l'implantation de ce type d'institution.

Dans les Maritimes, les villes de Charlottetown, à l'Ile-du-Prince-Édouard, et de Halifax, en Nouvelle-Écosse, procéderont d'ici un an à l'ouverture officielle de leur édifice.

Il y a également un intérêt dans plusieurs régions en Ontario et dans l'Ouest du pays. Calgary sera le site du premier centre scolaire communautaire francophone dans l'Ouest canadien.

L'intérêt est tel au pays, que la création de centres scolaires

Suite en page 2



Ces étudiants de l'École St-Joseph s'en donnent à coeur joie lors de leur camp d'hiver au lodge de Blachford Lake.

Les chefs autochtones sont satisfaits de leur rencontre

Des signes de bonne foi

Les chefs autochtones sont sortis satisfaits de leur première rencontre avec le nouveau ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, Joe Clark. Même s'il est trop tôt pour savoir quelle sera la participation des autochtones lors des prochaines négociations constitutionnelles, la rencontre a jeté les bases d'un dialogue prometteur.

Louise Doren

«Joe Clark est conscient qu'une des raisons de l'échec de la première ronde de négociations est que les Territoires du Nord-Ouest avaient été exclus du processus», a indiqué Gary Bohnet, président de l'Association des Métis des T.N.-O. «Tous les chefs autochtones présents à la rencontre ont indiqué très clairement qu'ils veulent faire partie du processus de réforme de la constitution. Joe Clark a ouvert sa porte aux chefs autochtones en les assurant qu'ils pourraient entrer en communication avec lui et son personnel sans difficulté», a déclaré Gary Bohnet, en ajoutant qu'il était très satisfait de la rencontre.

Le chef de la nation dénée, Bill Erasmus, a fait entendre le même son de cloche. «Je suis très encouragé de l'ouverture d'esprit dont a fait preuve Joe Clark», a déclaré Bill Erasmus. «Le ministre a indiqué qu'il espère très sincèrement que les groupes autochtones du Canada auront un apport dans le processus et que le gouvernement est en train de mettre sur pied un processus qui inclura définitivement tous les gens du Canada». Bill Erasmus est d'avis que Joe Clark est de bonne foi et qu'il réalise que l'approche que le gouvernement a pris lors de la ronde de Meech n'est plus possible.

«L'accord du lac Meech a été conclu pour essayer de satisfaire le Québec et a été négocié derrière des portes closes. L'inefficacité de ce processus a été démontré. Le processus doit être public et tous les Canadiens doivent en faire partie», a ajouté Bill Erasmus.

Le chef déné a indiqué que l'un des points soulevés à ■ rencontre concernait la nécessité pour le Canada de reconnaître que les peuples autochtones sont, avec les anglophones et les francophones, au nombre des fondateurs du pays. «Nous avons discuté comment cette notion pouvait être intégrée sans

Suite en page 2...

Joe Clark a profité d'un léger répit dans son horaire pour saluer quelques habitants de Yellowknife le 8 mai dernier.



SOMMAIRE

Commission sur l'Arctique : un groupe d'experts recommande au gouvernement d'y inclure les autochtones
Voir en page 5

Les enfants s'amusent en français 3
Éditorial : La chance au coureur 4
Arctique de l'Est 8
Chronique du Québec 11
Chronique de la faune 12

Les franco-pages
voir en pages 6 et 7

Suite de la page 1

Les chefs sont satisfaits de leur rencontre

changement constitutionnel», a expliqué Bill Erasmus en indiquant que l'article 35 de la constitution canadienne a une large portée et que ses paramètres devraient permettre d'exprimer cette notion sans amender ■ constitution.

La question de la Commission royale sur les autochtones a également été abordée lors de la réunion. Bill Erasmus a indiqué que les chefs autochtones avaient exprimé leur désaccord au regard du mandat de ■ Commission royale qui prévoit séparer les aspects socio-économiques des aspects politiques de la situation des autochtones. «Les préoccupations constitutionnelles des autochtones devraient faire partie du mandat de la Commission parce que, de cette façon, ces questions seraient abordées sur deux fronts, à travers la Commission royale et à travers les travaux du Comité parlementaire sur la constitution», a expliqué Bill Erasmus.

Le président de la Fédération Tungavik de Nunavut (FTN), Paul Quassa, est lui aussi prêt à faire confiance à Joe Clark. «Joe Clark nous a indiqué que les autochtones du Canada seraient les premiers à douter de la bonne volonté du gouvernement. Il y a toujours la possibilité que nous soyons déçus. Mais nous devons essayer de travailler ensemble», a indiqué Paul Quassa.

La Fédération Tungavik de Nunavut a abordé ■ question de l'autonomie gouvernementale des autochtones lors de la réunion en faisant valoir que la création de Nunavut prouverait au reste du Canada que le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle d'accorder une autonomie gouvernementale aux autochtones. «En un sens, ■ création de Nunavut et de son gouvernement serait une sorte de gouvernement autonome, bien qu'il soit doté des mêmes responsabilités que l'actuel gouvernement des Territoires. Nunavut fournirait au gouvernement l'occasion de montrer au reste du pays qu'il est sérieux», explique Paul Quassa. «Les Inuit des Territoires sont en avance sur tous les groupes autochtones au pays. Nous avons une idée très définie et globale de la manière dont nous voulons nous gouverner nous-mêmes et comment devrait fonctionner un gouvernement autonome», ajoute Paul Quassa. «Les Inuit savent qu'ils sont en mesure d'accomplir des choses et comme Joe Clark l'a souligné, le gouvernement veut intégrer les autochtones au processus de réforme constitutionnelle», a déclaré Paul Quassa.



Bill Erasmus et Paul Quassa ont un entretien avant la réunion avec le nouveau ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark.

Suite de la page 1

Joe Clark en visite à Yellowknife

évoqué les préoccupations des groupes autochtones partout au pays, celles du gouvernement des Territoires revendiquant un meilleur statut, celles de l'Ouest par rapport à certaines institutions fédérales, celles des Maritimes au sujet de pratiques qui ont maintenu ces provinces dans la pauvreté. «Je ne cherche pas à compartimenter ■ discussion. Je cherche des solutions globales», a-t-il indiqué.

Il y aura eu une ombre, toutefois, au tableau de la visite de Joe Clark à Yellowknife! La Fédération Franco-TéNOise, l'organisme chargé de représenter les intérêts des francophones des Territoires, n'a pas été invitée à rencontrer M. Clark lors de sa première visite dans les Territoires. Les francophones à l'extérieur du Québec pourront-ils contribuer au processus de réforme constitutionnel? «Il y a une préoccupation particulière de la part des francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. Je vais trouver une façon de faire en sorte qu'ils trouvent une place dans le processus que nous allons adopter tout comme nous allons nous en assurer pour les autres», a déclaré le ministre des Affaires constitutionnelles.

Joe Clark a ajouté qu'il essaie dans la mesure du possible de rencontrer des leaders francophones. ■ a indiqué que le directeur exécutif de l'Association des francophones de l'Alberta était présent lors de sa première consultation à Edmonton, et qu'il y aura des francophones parmi les gens qu'il va rencontrer à Winnipeg lors de la rencontre de son comité ministériel sur la constitution dans cette ville.

En ce qui concerne la possibilité de plus en plus discutée d'accorder la juridiction des droits linguistiques aux provinces, M. Clark a indiqué que son gouvernement n'envisage pas cette option pour l'instant. Il a toutefois ajouté que beaucoup d'options sont envisagées pour solutionner la questions des droits linguistiques au Canada. «Je ne veux pas empêcher les discussions sur ce sujet, il est très utile que les gens discutent des avantages et des désavantages des diverses options. J'étais présent à la Chambre des Communes le jour où cette question a été soulevée et j'ai répondu au nom du gouvernement que nous n'envisagions pas actuellement de changement à la politique des langues officielles», a déclaré M. Clark.

Suite de la page 1

Des centres scolaires

communautaires semble être la solution envisagée dans les prochaines années pour contrer l'assimilation au Canada.

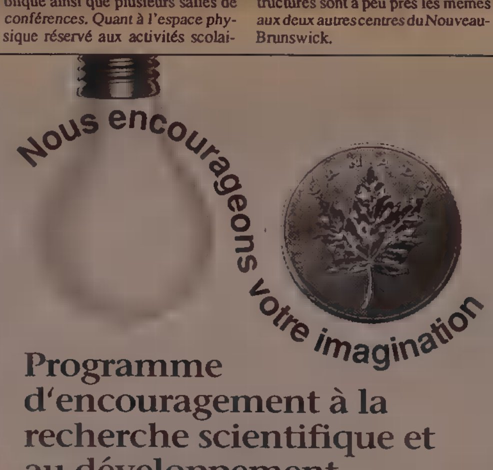
Une bouée de sauvetage

La venue du centre «Le Carrefour Beausoleil» à Newcastle a été accueillie comme une bouée de sauvetage par les francophones de la région en leur permettant de se regrouper et de se concerter pour défendre les intérêts de la communauté.

Depuis l'ouverture du Carrefour Beausoleil, une vingtaine d'organismes, représentant tous les secteurs d'activité, ont vu le jour. Ces organismes se rencontrent régulièrement dans les locaux du centre, conçus spécialement pour accueillir ce genre d'activités.

«Nos locaux sont à la disposition de tous les groupes et les organismes. Cette politique s'inscrit très bien dans notre vocation communautaire», a indiqué Maurice Saulnier, directeur général du Carrefour Beausoleil.

Outre les locaux, le Carrefour abrite une salle de spectacle, une galerie d'art, une bibliothèque publique ainsi que plusieurs salles de *conférences. Quant à l'espace physique réservé aux activités scolaires*, on y retrouve notamment des classes pour les élèves de la 1ère à la 12ième année, en plus d'une maternelle et d'une garderie. Les infrastructures sont à peu près les mêmes aux deux autres centres du Nouveau-Brunswick.







Grâce à une initiative de l'Association francophone de Hay River

Les enfants s'amusent en français à Hay River

Depuis le mois dernier, l'Association francophone de Hay River offre une activité en français aux enfants de 3 à 8 ans à tous les deux samedis. L'idée d'apprendre les rudiments de la langue française aux enfants au moyen de divers jeux semble plaire aux enfants qui se présentent nombreux.

Louise Doren

Le premier samedi, quarante enfants se sont présentés à l'atelier. «Nous avions prévu qu'une seule monitrice suffirait pour s'occuper du groupe», explique Julie Bernier, présidente de l'Association francophone de Hay River. «Il a donc fallu faire appel en vitesse à des bénévoles qui se trouvaient sur place et qui ont par la suite accepté de prêter main forte à tous les samedis».

Le premier jour, l'activité s'est déroulée à la bibliothèque de Hay River mais il a fallu changer d'endroit parce que le local initialement prévu n'était pas assez grand pour contenir tous les enfants. L'atelier a donc lieu tous les samedis de 14h à 15h à l'école Princess Alexandra.

«Le fait que tant d'enfants se soient présentés à la période de jeu indique qu'il y a un véritable besoin» souligne Julie Bernier.

Lors de l'activité, le groupe d'enfants est divisé en deux. Le premier groupe contient les enfants de 3 à 5 ans et le second, ceux de 5 à 8 ans. Les monitrices ont découvert que les enfants n'avaient pas vraiment beaucoup de vocabulaire. C'est pourquoi l'activité a été axée sur des moyens de leur donner du vocabulaire de base. On leur apprend des mots en français à travers des jeux et des chansons. On leur enseigne les couleurs et les parties du corps, par exemple. Les monitrices en charge des 5 à 8 ans sont Julie Bernier et Lorraine Taillefer alors que Sandra Roy et Armelle Létourneau se consacrent aux enfants de 3 à 5 ans.

Selon Julie Bernier, présidente de l'A.F.H.R., le succès de l'activité démontre que cela répond à un réel besoin

L'Association francophone de Hay River examine actuellement la possibilité de poursuivre l'activité pendant la saison estivale et parle même d'allonger la période de jeu à tout l'après-midi au lieu de deux heures seulement. Il est possible aussi qu'on organise un camp d'été.

L'activité destinée aux enfants n'est qu'une des activités du programme francophone en éducation à Hay River. À l'automne de 1990, l'Association francophone a entrepris un sondage auprès de la population pour déterminer d'une part, qui étaient les francophones de la communauté et d'autre part, quels étaient les besoins des parents au regard de l'éducation en français langue première. L'opération n'est pas encore terminée. «Nous sommes des bénévoles et il est très difficile pour nous de mener à terme une opération de cette envergure. Il faut penser que les membres du comité chargé du sondage doivent éplucher l'annuaire téléphonique de fond en comble et contacter tous les gens susceptibles d'être francophones», explique Julie Bernier. «Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de surprise. La seule surprise, c'est qu'on s'est rendu compte que beaucoup d'anglophones pouvaient se débrouiller en français», ajoute-t-elle.

Le but de l'Association francophone de Hay River est bien entendu de mettre éventuellement sur pied une école de français langue première. L'intention est de créer en premier lieu une école qui offrirait le français langue première en maternelle, en 1[ère] et en 2[e] année. D'après les résultats préliminaires du sondage, il n'y a que sept enfants qui pourraient être inscrits. Et ce nombre, non officiel, n'est pas tout à fait suffisant.

Dans le but de faire avancer le dossier de l'éducation plus rapidement, l'Association francophone de Hay River est actuellement à la recherche d'une personne pour prendre en charge le dossier de l'éducation à Hay River. Ce poste est offert pour l'instant à temps partiel, vingt heures par semaine pour une durée de trois mois. L'agent ou agente qui entrera en fonction aura la responsabilité de terminer l'enquête auprès de la population et de présenter un rapport sur les résultats au comité exécutif de l'Association francophone de Hay River.

Pour obtenir plus d'information sur ce poste, voir l'annonce ci-bas.

OFFRE D'EMPLOI

L'Association Franco-Culturelle de Hay River est un organisme à but non lucratif qui se voue à la promotion et à la défense du fait français et à l'appartenance à la culture canadienne française.

L'Association est à la recherche d'un(e)

agent(e) de développement en éducation

Poste à temps partiel (20 heures/semaine).

Durée : environ 3 mois.

Description des tâches :

1) Mettre sur pied un comité de parents.
2) Évaluer la faisabilité de l'implantation d'un programme de français immersion et français langue première.
3) Implanter un programme d'éducation en français.

Qualifications requises :

1) Connaissance du Français et de l'Anglais.
2) Expérience en organismes communautaires.
3) Diplôme secondaire.
4) Facilité de communication, initiative, habileté organisationnelle.

Envoyez votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Association Franco-Culturelle de Hay River
C.P. 2111
Hay River, T.N.-O.
X0E 0R0

Date limite de l'offre d'emploi : **24 mai 1991.**

ÉDITORIAL

Joe Clark aux affaires constitutionnelles

Donnons la chance au coureur

Dans sa recherche désespérée d'un renouveau sur la scène des négociations constitutionnelles, le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, nous présente son nouveau maître d'oeuvres, Joe Clark, un vieux routier de la scène politique canadienne.

M. Clark jouit d'une réputation appréciable en ces temps de bisbilles et de déchirement. Ex-premier ministre du Canada, sa carrière politique, tant dans l'opposition qu'au sein du gouvernement, lui a fait toucher plus d'un dossier important et délicat. Malgré cela, il a été capable au cours des ans de conserver le respect de tous. Alors que plusieurs leaders provinciaux se regardent en chien de faïence et ne peuvent que difficilement entamer une discussion sur l'avenir du Canada, M. Clark est probablement un des rares politiciens qui peut encore tenter de ramener ces gens à la table des négociations. Tant au Québec que dans l'Ouest ou en Ontario, sa nomination a été bien vue des différents responsables provinciaux sans entraîner cependant d'excès d'enthousiasme.

En parfait *gentleman*, il a assumé ses nouvelles fonctions sans rien écarter du travail déjà fait, en complimentant ses prédécesseurs et en demandant qu'on lui laisse le temps de reprendre tous les dossiers en main.

En quelques semaines seulement, il semble avoir bien assimilé ceux-ci. Sans créer de vagues trop importantes, il a réussi à faire savoir que l'échéance de l'automne 1992 (date possible du référendum québécois) n'était probablement pas réaliste, qu'il ne s'y sentait pas lié mais que cela demeurait une motivation majeure pour obtenir rapidement des progrès concrets dans le dossier constitutionnel. Illustration éloquente du respect qu'on lui porte, la réplique du premier ministre québécois n'a pas été celle d'un politicien offensé mais, au contraire, il a soulevé l'hypothèse de la remise à plus tard de ce référendum si l'état des négociations à cette date promettait des résultats positifs quant aux aspirations constitutionnelles du Québec.

Malgré cet optimisme de notre part face à la nomination de Joe Clark, cela ne doit pas nous empêcher de continuer d'être craintif quant aux droits des francophones hors Québec. Si Joe Clark écarte la possibilité de céder aux provinces et territoires la juridiction des droits linguistiques (situation qui serait désastreuse dans plusieurs provinces), il ne semble pas accorder une place suffisante aux représentants des francophones hors Québec. En effet, lors de sa visite dans les T.N.-O., il a rencontré plusieurs personnalités politiques ténoises et les leaders autochtones mais en oubliant les représentants de la francophonie. Cela augure bien mal pour la place des francophones hors Québec dans le cadre des négociations constitutionnelles. Même s'il fait état des bons rapports qu'il entretient avec certains leaders francophones canadiens et albertains, il se doit d'être plus rigoureux et constant dans ses tournées de consultation car il risque de perdre le contact avec plus d'un million de Canadiens dont la situation varie grandement d'une province ou territoire à l'autre.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Louise Doren, Kim Ouellette
Collaboration : Jacques Sirois
Correcteur : Jean-Luc Thibault
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

Abonnement

Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Selon le rapport final du groupe d'experts non gouvernemental

La Commission sur l'Arctique doit laisser une place prépondérante aux autochtones

Un groupe non gouvernemental d'experts a rendu public son rapport final sur la création d'une éventuelle Commission de l'Arctique. Cette commission fait actuellement l'objet d'une proposition du gouvernement canadien à une réunion des pays circumpolaires en juin prochain en Finlande. Le groupe espère que le gouvernement prêtera oreille à ses recommandations d'assurer un place prépondérante aux autochtones au sein de ce nouveau forum.

Louise Doren

«Pour les Canadiens et les Canadiennes, une Commmision de l'Arctique peut beaucoup contribuer à l'unité nationale, en établissant de nouveaux rapports entre [illegible] gouvernement fédéral et les peuples autochtones de l'Arctique, entre les habitants du Nord et ceux du Sud», a déclaré Rosemarie Kuptana, la nouvelle présidente de Inuit Tapisarat du Canada et co-présidente du groupe d'experts. «Du point de vue pratique, elle permettra de protéger l'environnement arctique, d'assurer la paix et la sécurité dans cette région et de traiter équitablement tous les peuples qui l'habitent».

Le groupe d'experts, qui comprend plusieurs autres personnalités du Nord, dont le chef de la nation dénée, Bill Erasmus, et Cindy Gilday, anciennement membre de Indigenous Survival International, tient à ce que la nouvelle initiative diplomatique envisagée se concrétise convenablement et notamment, à ce que les peuples autochtones de l'Arctique participent activement à cette commission. Le groupe d'experts est également d'avis que le mandat de la future Commission devra être souple, de sorte que toutes les préoccupations de tous les pays arctiques et de leur population puissent être discutées et faire l'objet de négociations.

«Le rapport du groupe d'experts est le résultat d'une longue consultation menée depuis un an à travers le Nord canadien», déclare Franklyn Griffiths, professeur de sciences politiques à l'Université de Toronto, également co-président du groupe d'experts.

«Notre rapport final contient les grandes lignes de ce que devrait être une Commission de l'Arctique. Le gouvernement canadien doit absolument inclure les autochtones du Nord dans toute Commission qui sera mise sur pied s'il veut que la Commission représente autre chose que les vues des bureaucrates du Sud», a indiqué M. Griffiths.

Pour la présidente de Inuit Tapirasat du Canada, il ne fait pas de doute que la Commission verra le jour. La question qui se pose est quelle genre de forme celle-ci prendra. Elle a indiqué que les Inuit sont représentés au sein du groupe d'experts parce qu'ils croient que leur pays est en train de devenir un dépotoir de contaminants qui proviennent de l'extérieur de l'Arctique. «Une Commission pourrait aider à influencer les gouvernements et les politiques. Elle offrirait une véritable chance de développer de nouvelles politiques qui donneraient plus de reconnaissance aux peuples autochtones. Nous croyons que les autochtones devraient avoir un véritable rôle de participation, même dans les négociations visant à finaliser le rôle et le mandat de la future Commission», a-t-elle expliqué.

Le chef déné, Bill Erasmus, a déclaré que les préoccupations environnementale sont depuis longtemps à l'agenda de la nation dénée. Ce dernier est d'avis que [illegible] fait de travailler conjointement avec d'autres organisations autochtones et de gens préoccupés par l'environnement au Canada est un pas en avant pour [illegible] nation dénée. Ce dernier souhaite que [illegible] mandat de la Commission soit suffisamment large pour offrir aux Dénés la possibilité de fournir à [illegible] Commission une contribution scientifique issue de leur connaissance traditionnelle.

«Ce n'est pas un secret qu'en tant que civilisation nous nous acheminons vers une fin peu reluisante. En tant que première nation au Canada, les Dénés ont beaucoup à offrir . Nous accueillons cette initiative avec joie et nous entendons travailler de près avec les autres groupes autochtones du Canada. Nous croyons que le Canada peut jouer un rôle important au sein d'un forum international, surtout s'il prend au sérieux sa promesse de travailler de façon étroite avec les autochotones. Que le Canada nous offre les ressources financières nécessaires, qu'il nous soutienne et nous, les autochtones, allons lui montrer que nous pouvons prendre un rôle de direction dans ce pays», a déclaré le chef déné Bill Erasmus.

Pour obtenir des services fédéraux pour les minorités

Exigence d'une demande de 5 pour cent par année

OTTAWA (APF) - Si elles veulent obtenir des services fédéraux dans leur langue, les petites minorités francophones et anglophones de moins de 500 personnes devront former 5 pour cent de la population de leur communauté, et prouver que la demande pour un service dans leur langue est d'au moins 5 pour cent de la demande totale au cours de l'année.

Le comité mixte sur les langues officielles chargé d'étudier le très complexe avant-projet de règlements du gouvernement fédéral concernant les communications avec le public dans l'une ou l'autre des langues officielles n'a pas retenu les suggestions des associations francophones, qui réclamaient l'abolition de la règle du 5 pour cent de demande annuelle contenue dans le projet gouvernemental.

La Fédération des francophones hors Québec avait exprimé des préoccupations «très vives» à ce sujet, en soulignant que le fardeau de la preuve reposait entièrement sur les communautés francophones. Ces communautés, affirmaient à l'époque la FFHQ, seraient placées dans la situation d'exiger des services en français pendant un an d'un bureau unilingue anglais, pour prouver l'existence d'une demande importante d'au moins 5 pour cent.

La Fédération Franco-TéNOise avait elle aussi présenté un mémoire sur cette question au comité. Elle avait soutenu que pour assurer la survie de sa collectivité, la réglementation devait tenir compte de la vitalité des petites minorités linguistiques, c'est-à-dire de leur taille et du désir de leurs membres de sauvergarder leur langue et leur culture en inscrivant leurs enfants à des écoles dans lesquelles des cours sont donnés dans leur langue, en soutenant ses propres journaux et événements culturels. Selon la Fédération, [illegible] pratique consistant à se baser sur le pourcentage de la population locale qu'elle représente et sur le pourcentage de la demande des services dans leur langue ne permet pas à la collectivité d'espérer obtenir une amélioration de ces services et pourrait même entraîner une baisse des services fédéraux offerts dans leur langue.

Le Comité soutient que l'élimination de ce critère entraînerait des «coûts prohibitifs», et obligeraient le gouvernement à retirer son projet de règlement et à le remanier complètement. Le Comité recommande néanmoins que la minorité linguistique soit consultée lorsque le gouvernement enquêtera sur l'existence d'une demande de 5 pour cent. On recommande également que cette enquête soit effectuée «dans la mesure du possible», par une personne ou un organisme autre que l'institution fédérale en cause.

En vue de la réglementation proposée, 92 pour cent des francophones hors Québec et 96 pour cent des anglophones au Québec auraient le droit à des services fédéraux dans leur langue. Le Comité estime dans son rapport qu'il s'agit [illegible] d'un «résultat acceptable», compte tenu de la dispersion des minorités francophones hors Québec.

Le Comité n'a pas recommandé d'adopter une réglementation concernant l'utilisation de la presse de la minorité par les institutions fédérales. Selon la Loi sur les langues officielles, les institutions fédérales doivent utiliser les médias des deux langues officielles.

Grâce à des entrepreneurs francophones

Adieu poussière, bonjour air sain !

Louise Doren

Deux francophones de Yellowknife viennent de se lancer en affaires. Depuis mars dernier, Yvon Gosselin et Wayne Bertrand opèrent une entreprise de nettoyage de systèmes de chauffage et de climatisation destinée tant au secteur résidentiel qu'au secteur industriel et commercial. L'entreprise effectue le nettoyage des fournaises, des cheminées, des systèmes d'aspirateur central et de climatisation.

Il y a une troisième partenaire dans l'affaire, Thérèse St-Martin, la femme de Wayne. Toutefois, c'est davantage Yvon et Wayne qui s'occupent activement de l'entreprise. Thérèse St-Martin occupe déjà un poste à temps plein comme professeur d'immersion au niveau secondaire. Sans compter qu'elle travaille aussi bénévolement au Comité de la garderie Plein Soleil qui doit ouvrir ses portes en septembre prochain à Yellowknife.

Choisir son créneau d'affaire

Il y a déjà un bout de temps que Wayne cherchait à se lancer en affaire. Il a donc approché Yvon, un ami de longue date qui possède une large expérience dans le domaine de la construction. Comme il n'existait à Yellowknife aucun service de nettoyage et de purification des équipements de chauffage et autres, Yvon et Wayne ont décidé de se positionner dans ce secteur. «Il y a à Edmonton une vingtaine de compagnies qui offrent ce service, explique Wayne Bertrand, et elles sont toutes occupées». À Yellowknife, *Arctic Dustbusters* est la première à offrir ce service sur le marché local. Il y a donc fort à parier que les affaires vont marcher rondement, surtout lorsqu'on considère qu'on est pratiquement asphyxié par la poussière à Yellowknife.

Wayne et Yvon forment une équipe solide. Leurs compétences individuelles font qu'ils sont complémentaires. Bien que les deux effectuent tous les nettoyages, ils ont respectivement pris en charge un aspect spécifique de l'entreprise. Wayne s'occupe de l'aspect gestion de l'entreprise alors qu'Yvon se consacre à l'aspect technique, comme l'entretien de l'équipement.

Nos deux entrepreneurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour bâtir leur clientèle. Dès février dernier, ils organisaient une campagne publicitaire pour faire connaître leur entreprise : ils ont produit du matériel publicitaire pour les journaux et ont distribué des dépliants à travers la ville. Ils préparent actuellement une autre phase de la campagne publicitaire en produisant des napperons pour restaurants. En plus de leur matériel imprimé, ils sont également allés frapper à de nombreuses portes dont celles des ministères du gouvernement territorial. Ils ont déjà fait une bonne percée dans le secteur résidentiel. Ils ont aussi effectué un contrat dans l'édifice de Northwestel sur la 50e rue. Les commerçants et propriétaires d'édifice sont toutefois un peu plus difficiles d'approche. «Il faut qu'ils payent un service et c'est toujours douloureux pour les commerçants», explique Yvon. «Il y a aussi que les gens sont un peu sceptiques, au point de vue de l'efficacité», ajoute-t-il.



Le camion, facilement reconnaissable, circule déjà dans les rues poussièreuses de Yellowknife.

C'est d'ailleurs pourquoi Yvon et Wayne aiment bien que les gens soient présents quand le nettoyage est effectué. «Les gens sont en mesure d'observer comment fonctionne le procédé et peuvent juger des résultats. Il n'y a pas de meilleur moyen de convaincre les gens. Une fois qu'ils ont vu le montant de poussière qui est ramassé, ils voient l'utilité du procédé», explique Wayne.

L'opération de nettoyage consiste à raccorder un boyau de vacuum de 10 pouces à l'endroit où se trouve le ventilateur du système de chauffage. Deux cents livres d'air sont soufflées dans chaque conduit. «La poussière sort, explique Yvon Gosselin. Il est impossible de tirer toute la poussière, parce qu'il y a parfois de la poussière qui est collée sur les conduits et même la pression de deux cents livres ne peut la dégager, mais le procédé aspire 90 pour cent de la poussière», explique Yvon.

Il n'y a donc pas de poussière qui s'échappe dans la maison. Tout ce qui est aspiré par le boyau se retrouve dans le camion de *Arctic Dustbusters*.

La compagnie fait aussi l'entretien et la vente de filtres électrostatiques, qui sont efficace à 90 pour cent alors que les filtres jetables ne le sont que de 7 à 12 pour cent. Ces filtres sont lavables et garantis pour cinq ans. «Mais ils vont durer plus longtemps que ça», indique Yvon Gosselin. «Ce type de filtre empêche la poussière d'envahir la maison et protège la santé», ajoute-t-il.

Nos entrepreneurs offrent aussi un autre service qui consiste à injecter dans la fournaise un produit qui sert à sceller les conduits.

La poussière résiduelle qui ne peut pas s'enlever parce qu'elle est collée sur les conduits est désormais scellée. Ce produit tue tous les microbes, les bactéries, notamment la célèbre mite de poussière, invisible à l'oeil nu mais qui peut provoquer des allergies chez certaines personnes.

Il enlève aussi les odeurs de moisissure, de cigarettes et de fumée.

Le 25 mai prochain à Yellowknife

Spectacle de Sylvie Legault

Profitez-en! Vous n'aurez peut-être pas une autre fois l'occasion de voir Sylvie Legault à Yellowknife. Cette championne de la Ligue nationale d'improvisation (L.N.I.) a mis une nouvelle corde à son arc en montant un spectacle de chansons.

Accompagnée de son pianiste Bernard Buisson, avec lequel elle a une belle complicité, Sylvie Legault puise dans un répertoire des plus variés, allant de Barbara Streisand à Anne Sylvestre en passant par la lecture d'un poème de Garneau et la musique de Kurt Weil. Cette virtuose, à la verve communicatrice, n'a rien à son épreuve! C'est un spectacle prenant et divertissant, où Sylvie est d'une volubilité sans frein : elle ira même jusqu'à improviser une chanson sur un thème choisi au hasard parmi les suggestions du public!

Endroit : auditorium du Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles

Date : le samedi 25 mai 1991

Heure : 20 h

Prix des billets : membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife : 8 $

Non-membres : 10 $

Les francophones hors Québec dénoncent Radio-Canada

Ottawa (APF)- Qu'ils soient des Maritimes, de l'Ontario ou de l'Ouest, les porte-paroles des francophones de l'extérieur du Québec ont cassé toutes les vitres de la fameuse «fenêtre» qui fera désormais partie de la «nouvelle statégie de programmation» de la Société Radio-Canada pour les années 1990.

«Ce n'est pas en produisant «Les démons du midi» une fois par année à partir de Moncton qu'on va combler les besoins des francophones hors Québec», a lancé le président de la FFHQ lors de l'audience publique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui a écouté pendant plus d'une semaine les plaintes et les récriminations des Canadiens.

Pour faire face aux coupures de 108 millions pour l'année 1991-1992, à la [redacted] fermeture de stations régionales dont la station francophone CBLFT à Toronto, et à la disparition des émissions locales, Radio-Canada a proposé devant le CRTC de faire plus avec moins, en remplaçant le miroir des régions par une fenêtre sur le reste du pays.

Avec la disparition des émissions locales, les gens passeraient donc moins de temps à se regarder et plus de temps à se découvrir d'une mer à l'autre. En théorie, les nouvelles locales alimenteraient davantage le bulletin national de nouvelles produit à Montréal, et les stations régionales produiraient plus d'émissions pour le réseau, dans la mesure, bien sûr où ces émissions respectent les standards de qualité de la maison-mère à Montréal.

«Radio-Canada ne peut penser s'en tirer allègrement sans rendre des comptes» a menacé le président de la FFHQ, Guy Matte, qui n'a pas manqué de rappeler au CRTC que Radio-Canada ne remplissait même pas son mandat à l'endroit des francophones hors Québec avant l'annonce des coupures du 5 décembre.

Bientôt en traduction française

Tant que le fleuve coulera raconte l'histoire des Dénés

En 1975, René Fumoleau publiait *As long as this land shall last*, une histoire politique des Dénés depuis la Confédération jusqu'en 1939. Dès sa parution, il s'en était vendu 16 500 exemplaires, ce qui constitue un grand succès pour n'importe quel livre au Canada. Mais ce qui est encore plus révélateur de la qualité du texte c'est qu'un livre tout de même assez spécialisé ait percé le marché à ce point. Malheureusement, *As long as this land shall last* est maintenant épuisé dans sa version originale. Qu'à cela ne tienne, les francophones qui se passionnent pour l'histoire émouvante et parfois tragique des Dénés seront heureux d'apprendre que ce livre sera disponible prochainement en français. [redacted] devait être publié en français il y [redacted] quelques années par une maison d'édition de Montréal. Mais celle-ci a fait faillite avant d'avoir réalisé la publication. C'est *Recherches amérindiennes*, une maison d'édition spécialisée dans les questions autochtones qui va enfin publier le livre. René Fumoleau espère que son livre sortira dans les librairies au mois de septembre de cette année. Le livre, traduit en français par une Montréalaise il y a déjà quatre ou cinq ans, sera publié sous le nom *«Tant que le fleuve coulera»*. «Je suis très satisfait de la traduction», explique René Fumoleau.

Le livre retrace l'histoire des traités 8 et 11 et des événements qui ont marqué les années 1920 à 1939. L'auteur analyse comment les traités ont été appliqués et comment les Dénés se sont adaptés à leur nouvel environnement socio-politique au cours des années 1911 à 1939. «Tous les documents dont on s'est servi pour faire le livre ont été écrits par les Blancs.On a aussi utilisé soixante-quinze interviews qui avaient été faites dans la langue originale des gens», souligne M. Fumoleau. La tradition orale des Dénés et la tradition écrite des Blancs est à son avis ce qui a fait la valeur du livre, en permettant au lecteur d'appréhender à la fois les deux aspects de l'histoire du peuple déné.

COMMISSION SCOLAIRE #1 DE YELLOWKNIFE
1991-1992 MATERNELLE

Les enfants qui auront cinq (5) ans au ou avant le 31 décembre 1991 sont éligibles à être admis à la maternelle durant l'année scolaire 1991-1992.

Des soirées d'information et d'inscription pour les parents et les professeurs seront tenues dans chaque école :

SCHOOL	SÉANCES D'INFORMATION	INSCRIPTION
Mildred Hall (873-5811)	16 mai 19h	27 et 28 mai (sur rendez-vous)
N.J. Macpherson (873-4372)	23 mai 19h	Durant la séance d'information (aucun rendez-vous nécessaire)
J.H. Sissons (873-3477)	23 mai 20h	27, 28 et 29 mai (sur rendez-vous)
École Allain St-Cyr (873-3477)	27 mai 19h30	28 et 29 mai*

Prière d'appeler l'école de votre secteur pour un rendez-vous. Au moment de l'inscription, il sera nécessaire de produire le certificat de naissance de l'enfant et sa carte d'assurance maladie.

*Prière de téléphoner à l'école J.H. Sissons (873-3477) pour fixer un rendez-vous (nouvelles inscriptions). Apporter l'extrait d'acte de naissance et la carte d'assurance maladie de l'enfant à l'inscription.

Les élèves de première, deuxième et troisième années devaient relier les points de cette image pour découvrir le dessein





Les fran

Thème du m

Les personnes

Les gagnant

Michael P., 1ière
Ashley, 2ième
Robbie, 3ième
Stephanie Bla
Harry C
Bonnie Christe
N.J. Mac
Angela Haley, 6iè
Tina Magrun, 7i
Betty Kangok,

Prix des
Des T-

Ashley 1E



Julien 1E



Kelda 1E

L'indépendance et la liberté que plusieurs d'entre nous prennent pour acquis ne viennent pas toujours facilement aux gens handicapés. [illegible] doivent travailler très fort pour surmonter leurs handicaps et plusieurs d'entre eux sont maintenant des exemples de détermination et de courage pour tous.
Rick Hansen, de la Colombie-Britanique, [illegible] parcouru le monde entier en chaise roulante.



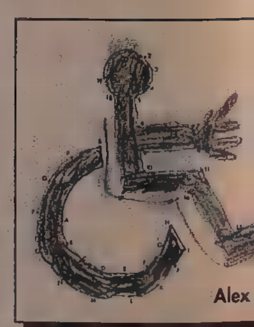
Ann 2E



Krista 3E



Robbie 3E



Alex



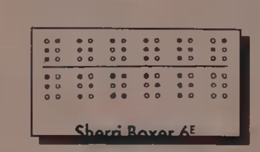
Pascal, mat.



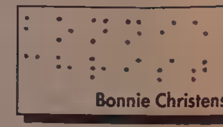
Gabrielle 1E



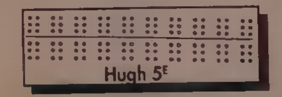
Michael 1E



Sherri Boxer 6E



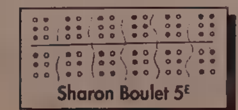
Bonnie Christens



Hugh 5E



Laura 6E



Sharon Boulet 5E

co-pages

ois de mai :

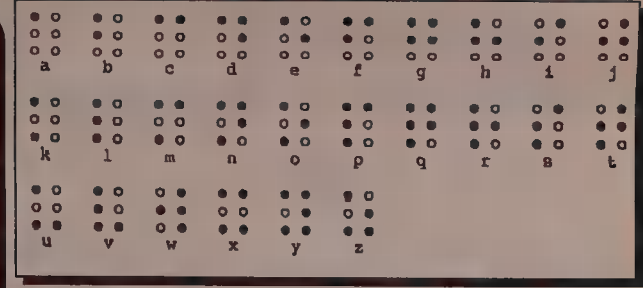
handicapées

s du mois

, Ecole Sissons
Mildred Hall
Mildred Hall
eley, 4ième,
amsell
nsen, 5ième,
herson
e, Harry Camsell
ème, J.B.Tyrell
ième, Allurut

agnants
hirts

Quand la vision nous manque [illegible] que l'on veut continuer à lire, l'alphabet braille est l'outil indispensable. Cet alphabet utilise des points en surimpression sur du papier, ce qui permet à une personne aveugle de pouvoir lire avec les doigts. Les élèves de la quatrième, cinquième et sixième années devaient nous écrire leur nom en braille.

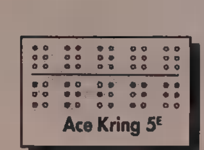



Kevin Giroux, 4E


Brenda Bailey 4E


Stephanie Bla[illegible]ley 4E

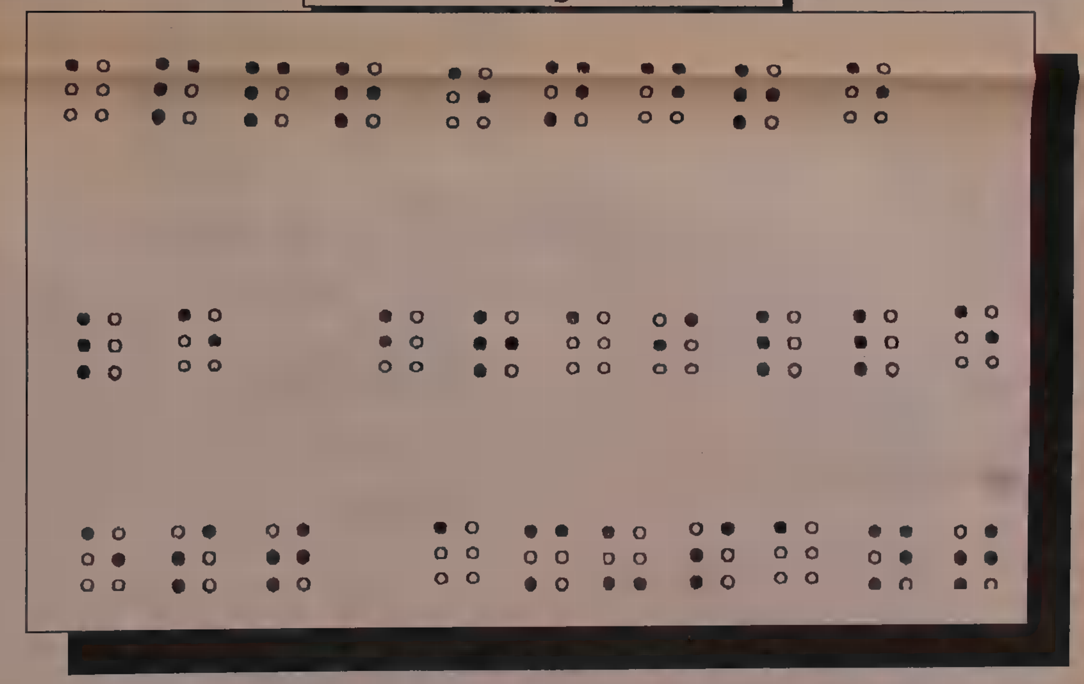

Naomi Neglakvos 4E


Ace Kring 5E


Jessica Carreau 4E

Ashley 2E

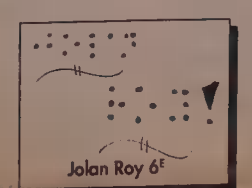
Le Code mystérieux



Les élèves de la septième, huitième et neuvième années devaient déchiffrer la petite phrase suivante.

(solution : Apprendre le braille est amusant)


en 5E


Jolan Roy 6E

Emporté par son enthousisme, ce jeune élève nous a même fait ses prédictions sur les séries éliminatoires de la coupe Stanley.

LES KINGS DE LOS ANGELES VONT GAGNER LA COUPE STANLEY!

Darcy Sulz 7E

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Les Inuit veulent aller de l'avant

Retard dans le processus de sélection des terres

La question de la frontière entre le territoire des Dénés/Métis et celui des Inuit n'est pas encore réglée. La recommandation de John Parker, conseiller du ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, ne satisfait pas entièrement la Fédération Tungavik de Nunavut (FTN).

Louise Doren

«La recommandation de John Parker ne constitue qu'un avis au ministre et nous savons que la décision finale sur la frontière n'est pas encore prise», a indiqué le président de FTN, Paul Quassa.

Les Inuit de l'Arctique de l'Est sont déjà engagés dans le processus de sélection des terres accordées dans leur revendication territoriale et l'incertitude qui entoure la question de la délimitation des terres retarde le processus d'implantation de l'entente.

«Nous allions commencer la sélection dans la région centrale mais nous ne pouvons pas le faire avant de voir la délimitation finale de la frontière», explique Paul Quassa.

Une des régions problématique du tracé proposé par John Parker est celle du lac Contwoyto. «Nos communautés ont déjà identifié les endroits où ils veulent sélectionner des terres et certaines de ces terres sont à l'extérieur du territoire qui serait accordé à Nunavut», a indiqué Paul Quassa.

Les Inuit des communautés de Baker Lake et d'Arviat sont également préoccupés par la délimitation proposée dans la région du sanctuaire faunique Thelon. On se rappellera que les Chypeywan du Nord de la Saskatchewan et de l'Alberta s'opposent à ce que les terres sur lesquelles ils chassent, pêchent et trappent traditionnellement dans les Territoires du Nord-Ouest soient situées à l'intérieur des limites territoriales des Inuit. Les Chipeywan veulent faire partie du régime mis en place pour les Dénés/Métis.



Paul Quassa, président de la fédération Tungavik de Nunavut

Paul Quassa est d'avis que cette question n'est pas du ressort des Chipeywan des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan mais des autochtones qui habitent les Territoires du Nord-Ouest et du gouvernement fédéral. Il comprend toutefois la préoccupation des Chipeywan. «La Fédération propose d'accorder aux Chipeywan le droit de chasser, de pêcher et de trapper sur les terres qu'ils ont toujours utilisées à l'intérieur de la réserve faunique Thelon», explique Paul Quassa. «Il faut comprendre que les Chipeywan n'ont pas de droits en ce qui concerne les revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest», ajoute Paul Quassa.

La question du titre autochtone sur les terres du Nord a fait éclater la revendication globale des Dénés et des Métis dans l'Arctique de l'Ouest. Bien que les Inuit aient, de leur côté, accepté le principe d'extinction du titre lors de leur propre revendication territoriale, Paul Quassa fait remarquer que les Inuit maintiennent leur désaccord à l'égard de cette politique qui sous-tend toutes les revendications territoriales des autochtones au Canada.

«Nous avons constamment déclaré notre opposition à cette clause. Mais nous l'avons accepté parce que nous avons décidé que si le gouvernement acceptait de nous donner le territoire de Nunavut, le gouvernement de Nunavut ainsi qu'un rôle de prise de décision dans la gestion des ressources, nous étions d'avis que nous pouvions vivre la nécessité d'abandonner notre titre de propriété de la terre», explique Paul Quassa. La Fédération Tungavik de Nunavut a organisé des ateliers régionaux très intenses dans les trois régions inuit des Territoires pour discuter de la question avec les gens des communautés. Après avoir pris connaissance des termes de l'entente, la majorité des Inuit ont accepté la clause d'extinction. «Mais la seule raison pour laquelle nous l'acceptons est parce qu'il s'agit d'une politique à la base des revendications territoriales du gouvernement fédéral et que nous ne pouvons pas la changer nous-mêmes. Tous les groupes autochtones ont demandé ce changement mais le gouvernement s'y oppose toujours. En attendant le jour où cela se produira, nous allons aller de l'avant avec l'entente», a expliqué Paul Quassa.



De passage au bureau météorologique d'Iqaluit, le ministre de l'environnement, Jean Charest, en a profité pour donner lui-même les conditions météorologiques sur les ondes de CBC

Bonnes vacances Kim!

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Une situation qui soulève beaucoup de questions

Des audiences publiques concernant l'alcool à Iqaluit

Kim Ouellette

IQALUIT- Le 30 avril et 1er mai dernier, le Comité de contrôle des boissons alcoolisées tenait des audiences publiques afin de donner l'opportunité à la population d'Iqaluit d'exprimer leurs opinions face à la demande de deux individus



Marcel Mahé, propriétaire du Kamotiq Inn, aimerait bien ouvrir un bar salon, d'où son désir de voir lever les restrictions actuelles

pour un permis d'opération d'un bar salon. Plus de 60 personnes ont assisté aux réunions qui prenaient place à la bibliothèque de l'école secondaire G.R.E.C.

Composé de Diana Tingmiak, Bernadette Makpah, Seamus Henry et Gordon Rennie, le comité a écouté la demande de Al Woodhouse du Navigator Inn lors du premier soir des audiences. M. Woodhouse aimerait ouvrir un bar salon à l'intérieur de son motel qui logera une quarantaine de personnes.

«Je veux que mes clients puissent bénéficier d'un endroit tranquille où ils pourront recevoir des invités. Présentement, mes clients doivent recevoir leurs invités dans leur chambre, ce qui peut être très inconfortable. Je désire tout simplement offrir un service d'hôtellerie plus complet répondant aux besoins de mes clients», explique M. Woodhouse.

Évidemment, la compétition entre en ligne de compte. Dans le Sud, souvent les gens choisiront un certain motel parce qu'il y a une piscine. Avec ce permis, le Navigator Inn deviendra le seul motel à offrir un service de bar salon.

Ce fut le tour de Marcel Mahé, propriétaire du restaurant Kamotiq Inn, à s'adresser à la population le jeudi suivant.

Le projet de Marcel Mahé est de transformer une partie déjà existante de son restaurant en un bar salon qui pourrait asseoir une cinquantaine de personnes. «Je comprends la crainte des gens face à l'ouverture de nouveaux endroits où l'on sert de l'alcool, mais je ne crois pas qu'empêcher une entreprise de grandir changera les situations déjà existantes. Les gens continueront de boire qu'il y ait des bars ou non. Pourquoi ne pas mettre l'accent sur l'ouverture de centres spécialisés pour ceux qui ont des problèmes d'alcool? J'espère que les gens se montreront favorables à ma demande car tout ce que je veux c'est offrir à mes clients un lieu où ils pourraient venir prendre un verre tranquillement avec des amis sans être obligés de consommer de la nourriture», a déclaré Marcel Mahé.

Les gens se sont montrés très concernés face aux nombreux problèmes qu'entraîne l'abus d'alcool à Iqaluit, tel que la violence conjugale et familiale. Les gens en désaccord face à l'émission de ces permis se sont faits entendre et acclamer par le public présent. Il est à noter cependant que la majorité d'entre eux représentait une des diverses religions établies à Iqaluit. Ceux en faveur des projets n'ont pas eu droit au même traitement. On les a simplement écouté sans applaudir leurs opinions.

On doit penser aux deux côtés de la médaille. Ceux qui n'ont pas de problème avec l'alcool, et qui aiment sortir dans des lieux tranquilles où les conversations ne sont pas enterrées par la musique, doivent se contenter de faire du social chez eux puisqu'il n'existe aucun établissement du genre ici. Doivent-ils être pénalisés à cause de ceux qui ont des problèmes?

Voilà une question délicate que s'est posé le Comité le jeudi 2 mai avant de rendre une décision finale. Marcel Mahé a sans doute raison quand il mentionne qu'Iqaluit aurait besoin d'un centre de désintoxica-



Le comité du contrôle d'alcool est composé (dans l'ordre habituel) de John Donnely, Lee Horne, Diana Tingmiak, Bernadette Makpah, Seamus Henry et Gordon Rennie

tion ainsi que de personnel qualifié pour traiter ces gens. C'est un peu comme la question des fumeurs et des non-fumeurs, chacun tient à ce que ses droits soient respectés.

Enfin, la décision finale a été rendue publique dans la même journée. Le Comité a jugé qu'il serait préférable de n'accorder qu'un seul permis et a favorisé le projet de M. Woodhouse concernant le Navigator Inn. Le seul inconvénient est que ce bar sera ouvert aux seuls clients du motel et à leurs invités. Dans un certain sens, c'est le retour à la case départ puisque les gens d'Iqaluit ne pourront pas encore profiter d'un endroit tranquille pour prendre un verre.

100 millions de dollars pour un environnement meilleur

Kim Ouellette

IQALUIT- Le nouveau ministre de l'environnement, Jean Charest, était de passage à Iqaluit pour une visite de 24 heures, le 27 avril dernier. M. Charest a profité du voyage du ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon qui venait annoncer comment l'argent, prévu pour l'amélioration de l'environnement du Nord dans le cadre du Plan Vert, serait dépensé.

On sait que le Plan Vert est une opération ayant pour but d'améliorer l'environnement. Le budget total prévu pour l'ensemble du pays totalise 3,1 milliards de dollars. Tous les ministères donneront une part de leur budget pour ce projet qui s'échelonnera sur une période de six ans. Le tout est chapeauté par le ministère d'Environnement Canada. Voici comment le ministère des Affaires indiennes et du Nord entend investir sa contribution.

Un total de 100 millions de dollars seront dépensés et divisés comme suit: 35 millions serviront à identifier et éliminer les contaminants, surtout ceux affectant la nourriture arctique; 30 millions seront affectés au nettoyage des dépotoirs du Nord; et enfin, 25 millions seront prévus pour le nettoyage et la protection des eaux. Tout ça en espérant protéger l'environnement fragile de l'Arctique.

Le ministre Charest a profité de son court séjour pour faire une visite au bureau météorologique où il a surpris bien des gens. À son arrivée, le technicien en service, Jean Paquet, se préparait à faire une émission en direct avec CBC pour présenter les dernières prévisions. Monsieur Charest s'est approché pour donner lui-même en ondes les détails complets des conditions météorologiques.

C'était la première fois qu'un ministre faisait une émission radiophonique de météo, au grand plaisir des nombreux auditeurs.

Avis de demande de service aérien

No. 910472 au rôle
Dossier No. M4205/A439-4-1/1122

171749 CANADA INC. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE AIRTECH AVIATION
Aux termes de la licence n° 900089, 171749 Canada Inc. exerçant son activité sous le nom Airtech Aviation est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Norman Wells (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A et B.

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe C aux termes de ladite licence.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **20 juin1991.** Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transporst du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à J.L. Birtwistle au (819) 997-6872 ou à A.M. Romeo au (819) 953-9766.

Avis de demande de service aérien

No. 910273 au rôle
Dossier No. M4205/N81-3-1/1084

NORTHWESTERN AIR LEASE LTD.
Aux termes de la licence n° 880141 Northwestern Air Lease Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3), pour le transport de personnes et de marchandises desservant les points Hay River, Fort Smith, Fort Simpson, Yellowknife et Wrigley (Territoires du Nord-Ouest); Uranium City, Stony Rapids, Fond du Lac et Camsel Portage (Saskatchewan); Fort Chipewyan, High Level et Edmonton (Alberta), au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C et D.

Les conditions 2, 3 et 4 de ladite licence stipule ce qui suit :

«2. La licenciée est autorisée à utiliser des aéronefs à voilure fixe du groupe A entre Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) et Stony Rapids, Fond du Lac et Camsel Portage (Saskatchewan).

3. Il est interdit à la licenciée d'assurer un service sans escale entre Yellowknife et chacun des points Hay River et Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest).

4. Dans l'exploitation de son service entre Uranium City (Saskatchewan) et Fort Chipewyan (Alberta), la licenciée est autorisée à utiliser des aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C et D.»

La licenciée demande maintenant l'autorisation de desservir également les points Fort Resolution et Snowdrift (T.N.-O.) aux termes de ladite licence; d'y supprimer la condition 3; et d'y ajouter l'autorisation d'utiliser des aéronefs à voilure fixe du gropupe A. Par conséquent, les conditions 2 et 4 sont redondantes.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **20 juin1991.** Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à J.L. Birtwistle au (819) 997-6872 ou à A.M. Romeo au (819) 953-9766.



PTARMIGAN AIRWAYS LTD.

Avis de demande de service aérien

No. 910400 au rôle
Dossier No. M4205/-P93-3-1/1112

Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter, aux termes de la licence No. 882110, un service intérieur entre points déterminés (classe 3), pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Yellowknife, Snowdrift, Lac La Martre, Rae Lakes, Fort Resolution, Pine Point, Hay River, Fort Simpson, Holman Island, Coppermine, Rankin Inlet, Baker Lake, Fort Smith, T.N.O. et Whitehorse, Y.T. au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C et E.

La licenciée demande maintenant l'autorisation de desservir également les points Cambridge Bay, Pelly Bay, Gjoa Haven, Spence Bay et Inuvik (T.N.-O.).

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **17 juin1991.** Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à J.L. Birtwistle au (819) 997-6872 ou à A.M. Romeo au (819) 953-9766.

Avis de demande de service aérien

No. 910312 et 910419 au rôle
Dossier No. M4205/A358-4-2/1099
M4205/A358-3-1

AIR TINDY LTD.
Aux termes de la licence n° 890120 Air Tindy Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4), pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C à partir d'une base située à Yellowknife, (T.N.-O.).

La licenciée demande maintenant :

1. L'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe D limités au transport de marchandises seulement aux termes de la licence n° 890120 (n° 910312 au rôle); et

2. une licence afin d'exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Yellowknife, Lac La Martre, Rae Lakes et Snowdrift, (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C; (n° 910419 au rôle).

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé qui s'oppose à la délivrance de la licence de classe 4 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande; et toute personne, collectivité ou organisme intéressé à la délivrance de la licence de classe 3 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande. Chaqueintervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office conformément aux Règles générales de l'Office national des transports, au plus tard le **17 juin1991.** Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 4 doit citer le n° au rôle 910312 et toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 3 doit citer le n° au rôle 910419.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à J.L. Birtwistle au (819) 997-6872 ou à A.M. Romeo au (819) 953-9766.

Assemblée annuelle du Reform Party

LeReform Party dévoile son programme

SASKATOON- (APF) Quelque 1 300 délégués du «Reform Party» se sont rassemblés au Centennial Auditorium du 4 au 7 avril dernier pour leur assemblée annuelle.

Pendant quatre jours, ils ont amendé et adopté une soixantaine de résolutions qui constitueront la philosophie de ce jeune parti qui prend de l'ampleur au pays.

Les réformes visées par le parti dont le slogan est devenu «Building the new Canada» touchent particulièrement les questions constitutionnelles, économiques, fiscales et sociales.

La première résolution adoptée concernait les langues officielles. La juridiction sur la langue et la culture doit relever selon le Reform Party du domaine provincial, même dans les cas d'administration fédérale.

Un seul peuple fondateur

La Reform Party reconnaît le libre choix de la langue mais rejette toute législation la concernant. Chaque province deviendra responsable de ses propres affaires linguistiques.

A part des cas de justice à travers le pays, Preston Manning, chef du parti, croit que les provinces protégeront les droits linguistiques des minorités. De même en va-t-il du bilinguisme.

Le Reform Party supporte le bilinguisme dans les institutions fédérales-clé, seulement là où le nombre le justifie.

Manning affirme qu'il s'agit là d'une prise de position majoritaire au pays, «pas même une position minoritaire, sans parler d'une position radicale».

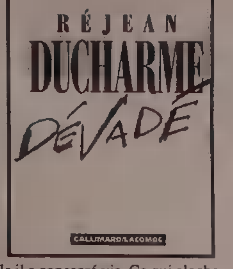
De plus, le Reform Party rejette la notion de «deux peuples fondateurs, une nouvelle théorie de la Confédération qui n'a pas de lignée historique ou même de fondation légale pour la supporter».

Rod Cousineau, responsable de la sécurité a lancé aux journalistes francophones : «Est-ce raisonnable d'être obligé d'apprendre une langue seconde pour communiquer avec sept millions d'individus avec qui nous ne viendront jamais en contact? Répondez-moi, est-ce raisonnable?

LE PLAISIR DE LIRE

Réjean Ducharme
Dévadé
Gallimard Lacombe
1990

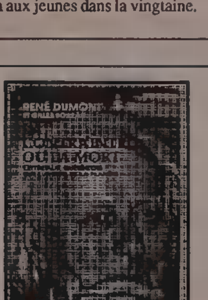




L'insaisissable Réjean Ducharme vient de publier un autre roman. Cette fois encore, son personnage est un paumé de profession. Bottom (comme son nom l'indique, le personnage a touché le fond) vit à la campagne et est chauffeur d'une veuve bourgeoise. Bottom est amoureux d'une femme qui habite la ville et qui en aime un autre. Le roman raconte chapitre après chapitre les déboires de Bottom qui court après sa misère comme un chat court après sa queue, par simple ennui.

Ce n'est pas que le roman de Réjean Ducharme est mal écrit. Au contraire, c'est aussi bien écrit que le reste de l'oeuvre magistrale à laquelle il a consacré vie. Ce qui cloche dans *Dévadé*, c'est que l'auteur semble être resté accroché quelque part dans le temps entre les années 1970 et 1980. Contrairement à lui, ses lecteurs ont changé avec les années et se sentent bien éloignés des préoccupations d'un paumé, alors que le Québec et le Canada traversent une grave crise d'identité, que la planète est aux prises avec de sérieux problèmes environnementaux, bref par tout un monde beaucoup plus intéressant que le négativisme forcé de Bottom. Peut-être que ce roman plaira aux jeunes dans la vingtaine. Moi, il m'a impatienté.

René Dumont et Gilles Boileau
La contrainte ou la mort
Editions du Méridien
1990



Pénurie d'eau, réchauffement de la planète, désertification, famines, voilà quelques-uns des maux qui risquent de faire partie de notre vie quotidienne au 21e siècle.

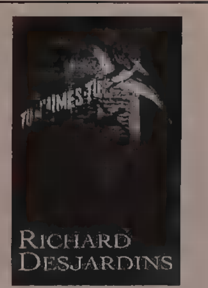
Pour bien des pays de la planète, ces problèmes sont déjà des réalités. Mais le moment n'est pas très éloigné où la même situation se retrouvera dans les pays riches. Il faut se pencher sur ces problèmes avant que la Terre ne s'effondre sous le poids de nos dégâts. On a l'impression en lisant *La contrainte ou la mort* qu'on est tout à fait perdu.

À moins de réfléchir sur le sens de nos gestes quotidiens et sur leurs terribles conséquences. Il faut que chaque être humain des sociétés industrialisées se pose une question philosophique urgente : *Quels droits à la Terre possédons-nous véritablement et comment pouvons-nous traduire ces droits dans une philosophie politique, économique et sociale qui soit susceptible de nous permettre de continuer à habiter la planète qui rassemble tous les êtres humains sur une surface qui s'amenuise et se rétrécit sans cesse*?

C'est en essence ce que René Dumont, écologiste de réputation internationale et Denis Boileau, professeur de géographie à l'Université de Montréal nous expliquent de manière claire et directe.

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Richard Desjardins
Tu m'aimes-tu
Productions Abitibi en concert
1990



Écouter un album de Richard Desjardins, c'est partir en voyage à l'intérieur de soi. Sa poésie chantée est un régal à la fois pour l'oreille et le coeur.

Sa voix éraillée ne fait qu'ajouter au charme de l'aventure. Richard Desjardins explore de façon toute personnelle les thèmes universels : retour aux sources, l'amour passion, les affres du temps qui passe, etc. Tout est de première qualité chez cet auteur-compositeur originaire de l'Abitibi qui s'est créé une place tout à fait spéciale dans la chanson québécoise.

Une part du charme de cet album provient du niveau de langage qu'il utilise, celui qui colle à la réalité des gens ordinaires. Il est rare de voir chez un même auteur ce don de l'histoire, cette pointe d'humour teinté de pessimisme et de fatalisme, cette révolte contre l'absurdité de l'organisation sociale et la place faite au conformisme.

Le monde qu'il chante, c'est le monde des marginaux, des vendeurs de drogue, des ouvriers. Un monde qui existe en marge des *yuppies*. C'est aussi celui de l'amour- désir plus que celui de la tendresse. Sa plus belle chanson est la première de l'album qui en reprend le titre : Tu m'aimes tu.

Jean Leloup
L'amour est sans pitié
Editions Audiogram et Kaligram



Le nouvel album de Jean Leloup est excellent bien qu'essouflant. Le rythme de la musique et des paroles est si effrené qu'on s'agrippe à sa chaise comme pour un décollage. Sa musique convient très bien aux piliers de bars qui cherchent une musique entraînante mais pas abrutissante. Tous les textes de l'album sont de Jean Leloup. Ce jeune auteur décrit avec verve et humour les faits et gestes de la vie quotidienne et souligne avec perspicacité la part de déboire à laquelle on doit tous s'attendre. Le meilleur aspect de son album est certainement celui de la musique dont il est également l'auteur la plupart du temps. Sa musique endiablée va aux paroles comme un gant. Soulignons également qu'il s'est entouré de musiciens de grand talent, des vertuoses de la guitare, de la basse et de la batterie. Ses choeurs aussi sont excellents. Ses musiques variées donnent tantôt dans le sud-américian, tantôt dans un rock dur. Chaque chanson est livrée avec la fougue et l'ardeur auxquelles nous a habitué cette nouvelle vedette du palmarès québécois. Parfois, il tente une petite incursion dans un rythme un peu plus lent et c'est aussi réussi que le reste. Je pense à *Barcelone* par exemple. Quoi qu'il en soit, si vous ne l'avez pas déjà dans votre collection, pensez à l'acheter la prochaine fois que vous vous chercherez un bon disque.

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS
À table

En français, *beefsteak* se traduit tout simplement par **bifteck**.

Le mot **bifteck** est toujours très utilisé mais, de plus en plus, le mot **steak** se taille, c'est le cas de le dire, une bonne place.

Qu'on en juge par les exemples suivants :
- un **steak** haché de 100 g.
- Sept marques de **steaks** hachés surgelés
- C'est plus un plat cuisiné qu'un **steak**

Voilà ce qu'on peut lire tous les jours dans les annonces des supermarchés partout au Canada. Même le dictionnaire Robert utilise le mot **steak**.
- Chef, deux **steaks** saignants
- Un **steak** pommes frites

Exemples tirés du dictionnaire Robert.

On trouve aussi le mot **steak** dans le dictionnaire Larousse. Il n'y a donc aucun inconvénient à utiliser le mot steak. Bon appétit et que votre steak soit cuit à votre goût!

Saignant, à point, bien cuit

Les Canadiens sont des grands amateurs de steaks. Ils le mangent sous plusieurs formes mais, malheureusement, trop souvent en anglais.

Retenez ce petit tableau :

Un steak saignant (peu cuit) et non pas *rare*
Un steak bien cuit et non pas *well done*
Un steak à point (juste assez) et non pas un steak *médium*
Un steak bleu (très saignant, à peine grillé)

Et si la serveuse ne le sait pas, soyez gentils, dites-le-lui.

Français	Anglais	Anglicismes
Viande froide	Cold plate	*Assiette froide*
Assiette anglaise		
Ragoût	Stew	*Un stew*
Côtelette	Chop	*Une chop*
Boeuf fumé	Smoked meat	*Smoked meat*
Saucisson	Baloney	*Baloné*
Mortadelle		

Ces chroniques sont rendues possible grâce à une contribution financière du gouvernement du Québec.





L'île Prince-Léopold

Un nouveau refuge d'oiseaux migrateurs

Jacques Sirois
Collaboration spéciale

Selon des notes récentes d'Environnement Canada, le gouvernement fédéral créera un dix-septième refuge d'oiseaux migrateurs dans les Territoires du Nord-Ouest en 1991. Cela fait plus de quinze ans qu'un refuge n'a pas été établi dans les T.N.-O. L'île Prince-Léopold est un site où il y a une diversité et une abondance d'oiseaux marins sans pareil dans l'archipel arctique canadien.

Plus de 360 000 oiseaux nichent dans les falaises de l'île, dont 86 000 couples de Marmettes de Brünnich (Akpa en inuktitut; Thick-billed Murre en anglais), 62 000 couples de Fulmars boréaux (Qaqulluq; Northern Fulmar), 29 000 couples de Mouettes tridactyles (Nauluktuapik; Black-legged Kittiwake), et 4 000 couples de Guillemots à miroir (Pitsiulaaq; Black Guillemot). Cela représente plus de 5%, 15%, 15% et 10% de la population canadienne de ces quatre espèces, respectivement. En fait, l'île n'est pas seulement un site d'importance nationale pour ces oiseaux, mais aussi un site d'importance internationale car une large fraction de la population mondiale de ces espèces niche au Canada.

L'île est située à 150 km au sud-est de Resolute, et à 1 600 km au nord-est de Yellowknife. Elle est à environ 10 km au large de l'île Somerset, là où les détroits de Lancaster, de Barrow et Prince Regent se rencontrent. C'est une région bien *connue pour la richesse de son milieu marin et la présence de polynies. Les polynies sont des zones où l'eau ne gèle pas au* coeur de la banquise. Elles sont normalement créées et entretenues par les courants marins.

L'île offre des conditions idéales pour la nidification des marmettes, fulmars, mouettes et guillemots. Ses falaises, qui atteignent 265 m, permettent aux oiseaux de nicher à l'abri de nombreux prédateurs. La proximité d'une polynie, tôt au printemps, permet aussi aux oiseaux de se nourrir dans la mer dès le mois d'avril, bien avant la débâcle. Comme on le sait, où il n'y a pas de polynie, la glace peut durer jusqu'en août. Ces oiseaux se nourrissent principalement de poissons et de crustacés qu'ils glanent en surface ou qu'ils attrapent en profondeur. Les marmettes, par exemple, peuvent plonger jusqu'à 100 m de profondeur. L'île est relativement petite puisqu'elle fait environ 8 km de large par 11 km de long; sa surface est plate.

Bien que la plupart des oiseaux de l'île appartiennent aux quatre espèces mentionnées plus haut, 51 autres espèces y ont été observées dont, le Huart à bec blanc, la Bernache cravant, l'Eider à duvet, le Gerfaut, le Bécasseau de Baird, le Pluvier argenté, la Mouette blanche, la Sterne arctique, le Bruant lapon et le Bruant des neiges. Le phoque annelé, le morse, le béluga, le narval et l'ours polaire sont parmi les mammifères qu'on y rencontre. De temps à autre des mammifères terrestres comme le renard arctique y sont observés. Ceux-ci proviennen de l'île Somerset et ils traversent sur la glace.

CHRONIQUE FAUNE

Cela fait depuis 1985 que des biologistes d'Environnement Canada veulent établir un refuge à l'île Prince-Léopold. De nombreuses séances de consultation avec les résidents de Resolute et d'Arctic Bay, ainsi qu'avec le secteur privé, d'autres ministères fédéraux et territoriaux et des groupes de naturalistes ont porté fruit puisqu'il n'y a jamais vraiment eu d'opposition à l'établissement du refuge.

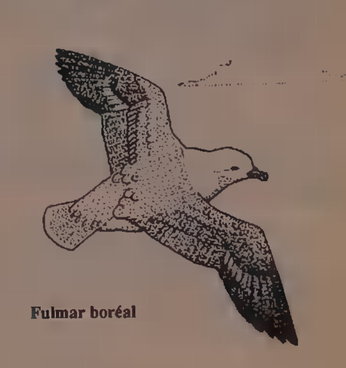
L'établissement du Refuge d'oiseaux migrateurs Prince Leopold Island permettra d'assurer la protection d'une des plus grosses colonies d'oiseaux marins de l'Extrême-Arctique canadien. Cela n'assurera toutefois pas la protection de ces oiseaux à longueur d'année puisque la majorité d'entre eux passent l'hiver au large, dans le nord de l'Atlantique, où ils demeurent vulnérables aux déversements de pétrole ■ autres catastrophes.

Ceux et celles qui désirent en savoir plus long sur ce site extraordinaire se doivent de consulter : A.J. Gaston et D.N. Nettleship, 1983, La Marmette de Brünnich de l'île Prince-Léopold, Monographie no.6, Service canadien de la faune, Ottawa, 361 pages. Ce livre est aussi disponible en anglais. Seule la version anglaise contient des photos.

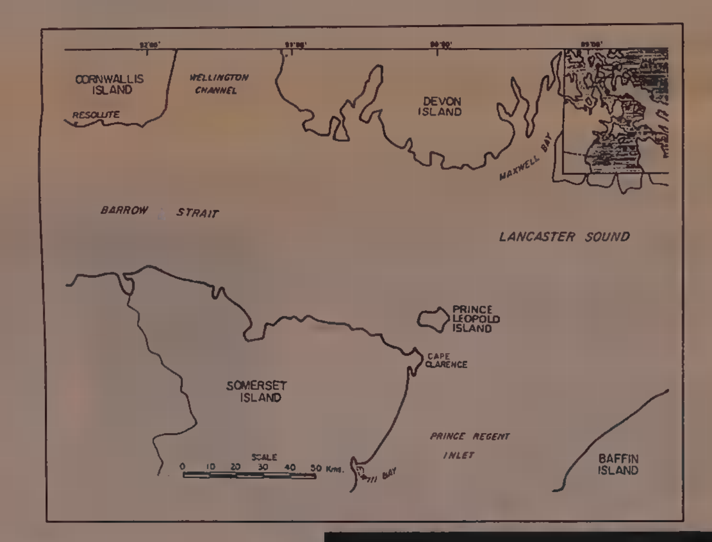
Carte reproduite avec la permission du Service canadien de la faune, Environnement Canada.

Illustrations de Germaine Arnaktauyok, reproduites avec la permission du ministère des Ressources Renouvelables du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.


Guillemot à miroir Marmette de Brünnick


Fulmar boréal


Mouette tridactyle



Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 10, Le vendredi 7 juin 1991

Une importante délégation de la FFT à Ottawa

Super rassemblement sous le thème de Dessein 2000

Exceptionnellement cette année, une importante délégation de la Fédération Franco-TéNoise prendra part à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui se tient à Ottawa du 14 au 16 juin 1991. Des bénévoles représentants la jeunesse, les aînés et les femmes se joindront à des membres de l'exécutif et de la permanence de la FFT pour la super assemblée de la FFHQ.

Louise Doren

En effet, la Fédération des Francophones Hors Québec tient en 1991 une super assemblée annuelle sous le thème Dessein 2 000. La Fédération cherche à créer un espace pour la francophonie hors Québec qui permette à ses membres de continuer à s'épanouir. Pour cette raison, elle a invité des représentants des aînés et des jeunes à travers toutes ses régions pour prendre part aux discussion sur l'avenir de la francophonie. La Fédération Franco-TéNOise a délégué Noël Comtois d'Iqaluit pour représenter la jeunesse ténoise. Noël Comtois, originaire de Kapuskasing dans le nord de l'Ontario, habite Iqaluit depuis trois ans. Il est engagé au sein de la communauté francophone d'Iqaluit depuis son arrivée dans l'Arctique de l'Est. Il

Suite en page 2...



Gisèle Soucy, de Fort Smith, représentera les aînés du Nord



Ethel Blondin, la députée libérale du Western Arctic, prenait un petit déjeuner santé en compagnie de résidents de Yellowknife pour souligner la journée de la bonne forme physique le 29 mai dernier

Assemblée générale de l'Association des Parents Francophones de Yellowknife

Volonté unanime d'obtenir la gestion scolaire

L'Association des Parents Francophones de Yellowknife entend poursuivre ses efforts pour assurer l'expansion graduelle du programme scolaire à l'École Allain St-Cyr et pour obtenir la gestion de cette institution.

Louise Doren

Les membres réunis en assemblée générale le 22 mai dernier ont unanimement réaffirmé leur volonté de continuer à lutter pour que le gouvernement des Territoires de Nord-Ouest reconnaisse l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et modifie sa loi en conséquence. Les membres ont mandaté leurs représentants de continuer le travail entrepris pour arriver à ces fins. On se rappellera que l'Association des Parents Francophones de Yellowknife et la Fédération Franco-TéNOise ont entrepris une action en Cour pour que soient reconnus leurs droits en éducation.

Les membres de l'assemblée générale annuelle ont également élu Marie-Claire Leblanc au poste de présidente. Mme Leblanc oeuvre au sein de l'Association depuis les touts débuts et occupait jusqu'à sa nomination à la présidence le poste de secrétaire de l'Association.

Pour la nouvelle présidente, les priorités de l'an-

Suite en page 2...



Marie-Claire Leblanc, nouvelle présidente de l'APFY

Après une lutte de plusieurs années

Radio-Canada sera disponible à Yellowknife dès septembre prochain

Il aura fallu plusieurs années de travail assidu des membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife pour obtenir les services de Radio-Canada sur les ondes de Yellowknife.

Louise Doren

C'est avec beaucoup de fierté que le président sortant de l'Association, Denis L'Heureux, a informé les membres réunis en Assemblée générale que le service sera disponible dès septembre prochain.

Les francophones de Yellowknife pourront capter sur le réseau normal la télévision de Radio-Canada en provenance de Montréal ainsi que la radio de Radio-Canada dès septembre prochain. Les usagers du cable seront également en mesure de capter Radio-Canada sur le poste 13.

Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État qui a permis à l'Association franco-culturelle de Yellowknife d'acheter l'équipement nécessaire à la retransmission du réseau Radio-Canada. «Les équipements en question sont déjà arrivés», explique Denis L'Heureux. Leur installation sera effectuée par CBC qui doit procéder au même moment à des réparations de son propre équipement».

C'est l'Association franco-culturelle de Yellowknife qui assumera l'entretien de l'équipement. Ce contrat d'une valeur d'environ 6,500 $

Suite en page 2...

SOMMAIRE

Les assemblées générales annuelles
voir en pages 1-2-3 et 7

Centre scolaire communautaire 2
Opposition à la Garderie Plein Soleil 3
Éditorial : Recensement 1991 4
Arctique de l'Est 7
Chronique météo 9

Chronique juridique
voir en page 10

Suite de la page 1

Dessein 2000

:tait jusquà tout récemment secré-aire de l'Association Francophone l'Iqaluit et directeur des Communi-ations RF.

Les aîné-es francophones des 'erritoires du Nord-Ouest seront eprésentés par Gisèle et Alban ;oucy de Fort Smith. M. et Mme ;oucy sont des citoyens de longue late des Territoires et ont toujours ris une part active à la vie ommunautaire francophone de Fort ;mith. Par la même occasion, les ìné-es des Territoires prendront part une rencontre nationale des aînés jui aura lieu dans la même ville les 3 et 14 juin, sous le thème «S'unir our bâtir». Cette rencontre, orga-iisée par la FFHQ, a pour but de lonner la chance aux personne du roisième âge d'échanger sur une ase nationale de leurs besoins et de eurs préoccupations ainsi que de léterminer s'il y a lieu de créer un egroupement national des aînés et les aînées francophones.

Ce sera la toute première fois ju'une réunion de ce type aura lieu lans la francophonie hors Québec.

Les femmes des Territoires se-ont représentées à cet événement ar Linda Petersen, membre du egroupement territorial des Elles-'éNOises. Linda est également dé-éguée des Elles-Ténoises à l'as-emblée générale annuelle de la 'édération Nationale des Femmes :anadiennes-Française qui tiendra on assemblée générale à la même ate.

Suite de la page 1

Parents

ée qui vient seront de consolider :s acquis de l'Association et de avoriser le développement de éducation en français dans les *erritoires afin de s'assurer que les* :unes élèves francophones soient :spectés dans leur droit à un ensei-nement de haute qualité. «Les pa-:nts francophones sont des ambas-adeurs naturels pour la promotion e l'École Allain St-Cyr et de l'en-eignement du français langue pre-nière», a-t-elle indiqué.

Au nombre des projets pour l'an-ée 1991-1992, l'Association pla-ifie d'organiser des ateliers pour :s parents membres sur la gestion colaire et les classes multi-âges. :lle cherchera également à aug-nenter sa visibilité en publiant un ulletin de liaison en collaboration vec la Fédération Franco-TéNOise our favoriser le recrutement de ouveaux parents dans l'organisa-ion.

Marie-Claire Leblanc sera ap-uyée au sein du conseil exécutif ar Madame Jocelyne Beaupré à la ice-présidence, Mmes Marie 'atterson, Bernadette LeBlanc-'ortier, Michelle Roussy et Sophie 'icard ainsi que M. Raymond Bélair ux postes de conseillères et con-eiller.

Suite de la page 1

Radio-Canada

ar année a fait l'objet d'une sub-'ention du Secrétariat d'État.

«C'est là une autre bonne nou-elle», a expliqué Denis L'Heureux n ajoutant que le contrat d'entre-ien, négocié pour une durée de trois ns, devra être renégocié au terme e cette période.

Le CRTC a tenu des auditions ubliques en mai dernier à Hull au ujet de l'octroi du permis de diffu-ion à l'Association. «Personne ne 'est opposé à ce que nous obtenions otre licence», a indiqué Denis .'Heureux. «La licence devrait donc tre émise dans les prochains mois».

Présentement, il est possible de apter Radio-Canada au poste 30 ar une des options du câble.

Les membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife sont unanimes

Aller de l'avant avec le centre communautaire scolaire

Les membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife ont décidé qu'un centre scolaire communautaire est essentiel à l'épanouissement de la culture francophone à Yellowknife. En dépit des difficultés de financement actuelles, les membres ont appuyé à l'unanimité la recommandation du comité directeur du projet du centre communautaire d'aller de l'avant avec l'implantation du centre.

Louise Doren

Le comité directeur du projet, représenté par Denis L'Heureux, Roxanne Valade, Robert Galipeau et Bernadette LeBlanc-Fortier, a présenté un compte rendu des travaux déjà accomplis au regard de ce projet lors de l'assemblée générale de l'Association, le 31 mai dernier. Ils ont repris le cheminement du projet depuis le début et décrit les résultats des diverses études entreprises depuis quelques années.

L'idée du centre se situe dans la foulée des recommandations du rapport Perreault, publié en 1988 sur l'étude des besoins des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest. Un premier comité a été formé dès 1989 pour étudier l'idée d'un espace francophone à Yellowknife. À l'aide de la firme de consultants ACORD, le comité a effectué une étude de faisabilité du projet et consulté les francophones de Yellowknife sur leurs besoins. À travers tout le processus, le comité s'est assuré de l'appui de la base qu'il représentait pour faire en sorte que le projet réponde aux besoins essentiels de la communauté. D'après les études et les consultations, le centre scolaire communautaire est le concept qui répond le mieux aux besoins des francophones de Yellowknife. Le comité en a recommandé l'implantation parce que ce dernier offrirait l'avantage de rassembler tous les services : l'école, des locaux pour des activités culturelles et un endroit pour la garderie.

D'ailleurs, il n'y a pas qu'à Yellowknife qu'on songe à implanter un espace francophone pour favoriser le développement de la communauté. De tels centres se construisent partout au pays, principalement dans les Maritimes. L'Ouest du pays suit également cette tendance. Le premier centre scolaire communautaire francophone de l'Ouest verra le jour sous peu à Calgary.



Le comité directeur et Richard Barrette, d.g. de la FFT, ont présenté les détails du projet de centre scolaire communautaire

Les coûts estimés s'élèvent à environ 4,5 millions de dollars en dollars de 1990. Le comité directeur a prévenu les membres que le projet du centre scolaire communautaire est un projet à long terme. Il faudra trouver le financement et cela dépend de la volonté politique du gouvernement fédéral. L'AFCY avait présenté une demande de financement au Secrétariat d'État pour l'année en cours afin d'engager un ou une employé-e pour faire avancer le dossier plus rapidement. Cette demande a été refusée. L'Association devra donc compter sur *ses bénévoles pour pousser le pro*jet. Bernadette LeBlanc-Fortier, de l'Association des Parents Francophones de Yellowknife, a évoqué la possibilité que l'implantation du centre scolaire communautaire se fasse par étape. Elle a expliqué qu'il faudra songer à construire une école permanente pour les étudiants de l'École Allain-St-Cyr d'ici quelques années. Déjà, l'Association prévoit qu'il y aura 40 élèves pour la prochaine année scolaire. L'Association n'est pas prête à attendre cinq ans pour obtenir une école francophone. Donc, il se pourrait que la construction de l'école voit le jour en premier et que les autres composantes du centre soient ajoutées au fur et à mesure que les fonds seront débloqués. Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute qu'un centre scolaire communautaire verra le jour à Yellowknife!



Northwest Territories

Proclamation

Chaque année des travailleurs dans les Territoires et à travers le reste du Canada se blessent au travail. Bon nombre de ces accidents pourraient être évités si les travailleurs et les employeurs se souciaient plus de sécurité.

Les travailleurs et les employeurs ont chacun leurs responsabilités vis-à-vis les bonnes habitudes à prendre pour éviter les dangers.

Les travailleurs devraient recevoir l'éducation et la formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail et c'est à eux que revient la responsabilité de travailler en toute sécurité.

Les employeurs devraient tout faire pour s'assurer que leurs employés tirent profit des programmes et des procédures d'hygiène et de sécurité en place là où ils travaillent.

Si les travailleurs et les employeurs unissent leurs efforts afin de promouvoir des programmes en matière de sécurité, le nombre de maladies et de blessures reliées au travail diminuera.

Le ministère de la Sécurité et des Services publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest encourage la sécurité au travail et invite les gens d'ici à participer aux activités organisées dans le cadre de la Semaine canadienne d'hygiène et de sécurité au travail qui se tiendra du 17 au 22 juin 1991.

«L'excellence : le but d'aujourd'hui, la récompense de demain!»

Jeannie Marie-Jewell,
Ministre, Sécurité et Services publics.

Association francophone de Fort Smith

Élections reportées à janvier 1992

Alain Bessette

FORT SMITH - L'Association francophone de Fort Smith (AFFS) a tenu son assemblée générale annuelle le 22 mai dernier au Centre Monseigneur Piché. Des élections étaient prévues aux différents postes de l'exécutif mais le nombre décevant de membres présents a obligé l'assemblée à reporter les élections à janvier 1992.

Selon l'exécutif en place, les mois d'hiver seraient plus favorables quant à la participation des membres alors que les réunions tenues au printemps ou à l'automne entrent souvent en conflit avec d'autres activités des membres.

Ce faible taux de participation, la présidente de l'association, Mme Monique Bird, l'a expliqué dans son rapport annuel. «L'association en est encore à développer un sentiment d'appartenance à la culture canadienne-française, a-t-elle dit. Notre premier but est donc de se regrouper.»

Malgré qu'elle s'attendait à céder son poste à la présidence ce soir-là, Mme Bird a mentionné qu'elle acceptait néanmoins de continuer son mandat jusqu'en janvier 1992 étant donné la situation actuelle de participation des membres.

La soirée ne s'est cependant pas déroulée sur un ton défaitiste car les membres de l'exécutif avaient également des points positifs à souligner notamment au niveau de leurs représentations extérieures et des activités menées en cours d'année.



Quelques membres de l'Association francophone de Fort Smith prennent une pause après l'Assemblée annuelle.

Au plan de la représentation, l'AFFS n'a pas manqué de participer aux instances décisionnelles de la Fédération Franco-TéNOise notamment le Conseil d'administration et l'Assemblée générale annuelle de la FFT. De même, Fort Smith a toujours été représenté au Bureau de direction de L'Aquilon.

Parmi les activités très intéressantes de l'exécutif, il y a leur représentation au *Local Studies Comittee* (Comité d'études locales) par le biais de M. Gilles Paquin. Ce comité subventionne certains programmes d'inclusion culturelle pour les programmes de langue. Selon Gilles Paquin, « Notre participation au LSC nous permet de maintenir une présence dans les milieux d'éducation pertinents, nous assurant ainsi une certaine mesure de contrôle et de surveillance en ce qui concerne les programmes de français.» De plus, ajoute-il, « le LSC nous donne les moyens de défendre nos intérêts et nous permet d'avoir accès à des fonds disponibles pour poursuivre des projets qui tiennent à coeur à la communauté de Fort Smith».

Opposition de citoyens

La Garderie Plein Soleil devant une instance d'appel municipale

La Garderie Plein Soleil doit se présenter le 27 juin prochain devant une instance d'appel municipale pour répondre à la plainte de trois citoyens de la rue Burwash qui se sont opposés à l'implantation de la garderie sur leur rue.

Louise Doren

Les trois personnes s'y opposant considèrent qu'il y a déjà trop de garderies sur la rue Burwash et que l'implantation d'une garderie supplémentaire augmenterait la circulation automobile sur cette artère.

Ces personnes se sont plaintes en vertu d'un règlement municipal qui veut que tout permis d'exploitation que la ville envisage d'accorder doit être affiché devant l'endroit d'exploitation prévu pour une période de quatorze jours. S'il n'y a pas d'opposition, la ville émet le permis. S'il y a opposition, les opposants font entendre leur point de vue devant une instance d'appel municipal dont la décision est irrévocable.

Les personnes visées par la plainte ont également le droit de présenter leur point de vue à l'instance d'appel. Le Comité de la garderie Plein Soleil sera donc sur place le 27 juin prochain pour répondre aux objections des opposants.«Ce genre de réaction de la part des résidents de la rue Burwash est habituel», indique Johanne Thibault, coordonnatrice du projet de la garderie Plein Soleil. «Le projet a déjà franchi avec succès les deux premières étapes du processus d'obtention d'un permis d'exploitation municipal et il faudrait que les opposants aient des arguments percutants pour que le conseil renverse sa décision», ajoute Johanne Thibault. Les étapes précédentes ont consisté en une étude du projet par un comité de développement urbain qui a recommandé d'accorder le permis et à la décision unanime du conseil municipal d'accepter cette recommandation.

Johanne Thibault a expliqué la situation aux membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife réunis en assemblée générale annuelle le 31 mai dernier. Les membres ont proposé de fournir leur soutien au Comité de la Garderie Plein Soleil en se présentant en grand nombre à la réunion de l'instance d'appel à la fin de juin prochain. Les membres de l'Association sont concernés de près puisque beaucoup d'entre eux ont déjà inscrits leurs enfants à la garderie. À l'heure actuelle, quatorze enfants sont inscrits à la garderie qui prévoit ouvrir ses portes dès septembre 1991.



Le nouveau Conseil d'administration de l'Association franco-culturelle de Yellowknife : première rangée : France Benoît, conseillère, Lucien Beaupré, président, Agnès Billa, conseillère. Debout : Robert Galipeau, Roxanne Valade, Geneviève Harvey, André Larabie, John Stewart, Kayhan Nadji, conseillers et conseillères. Absente au moment de la photo : Lise Picard, vice-présidente.

Assemblée générale de la Garderie Plein Soleil

Date : le lundi, 10 juin à 19h
Endroit : Bibliothèque municipale (Salle B)
Centre Square Mall

À l'ordre du jour :
- Adoption de la constitution (Nous recommandons d'en faire une lecture avant l'assemblée)
- Élection du conseil d'administration 1991-1992
- Présentation du budget
- Varia

Pour devenir membre de la garderie :
«tout parent ou tuteur d'un enfant qui fréquentera la Garderie Plein Soleil, (il faut au moins qu'un des parents se qualifie sous l'article 23 de la Charte des droits et libertés)»
Si vous désirez des amendements, vous êtes priés de le faire par écrit.
Il est possible de vous procurer une copie de la constitution en communiquant avec Johanne Thibault, agente de projet de la garderie, au 873-8897.

ÉDITORIAL

Satistiques Canada à l'oeuvre

Un poids démographique qui détermine les retombées fiscales

Statistiques Canada est en plein dans ses grandes manoeuvres. En effet, la plupart des foyers canadiens ont reçu un questionnaire à remplir en date du 4 juin 1991. Il s'agit d'une opération d'envergure qui mobilise des milliers de travailleurs et l'ensemble des citoyens du Canada. Pour le citoyen ordinaire, il s'agit d'un bon deux heures à consacrer à une tâche civique dont l'importance ne doit pas nous échapper. Pour Statistiques Canada, il s'agit d'une cueillette de données sur lesquelles ils travailleront au cours des cinq prochaines années.

L'importance de fournir ces informations provient de l'usage ultérieur que l'on peut faire de ces données recueillies.

D'une part, cela aide plusieurs organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux à obtenir une image fidèle de la réalité démographique, culturelle et sociale du Canada. Par exemple, le dernier recensement avait permis de constater que les francophones des TNO constituaient le groupe social des Territoires ayant le plus haut niveau de scolarisation et le plus haut niveau de revenu. Dans la préparation de son étude de marché, L'Aquilon s'est d'ailleurs basé sur ces faits statistiques pour rechercher une précision accrue auprès de ses lecteurs.

D'autre part, le gouvernement canadien ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux se basent sur ces chiffres pour fixer les montants de péréquation (transfert monétaire du fédéral vers les régions) et aussi l'ensemble de leurs programmes sociaux et économiques. Il s'agit *donc ici d'un aspect important de l'utilisation des* données de Statistiques Canada pouvant influencer des transferts de plusieurs millions de dollars.

De plus, la nouvelle réglementation fédérale de la Loi sur les langues officielles fixe l'obligation du gouvernement du Canada à offrir des services en français en fonction notamment du poids démographique des francophones dans les différentes régions du Canada. Les prochaines données de Statistiques Canada pourraient donc être décisives quant à l'obtention de services en français.

Il est donc primordial que tous les francophones des TNO, peu importe la durée de leur séjour, répondent au questionnaire.

Certaines lacunes sont cependant apparues à l'intérieur du processus de distribution du questionnaire de recensement

En effet, plusieurs personnes ont dû courir après un questionnaire en français, puisque les représentants de Statistiques Canada déposaient à la porte un questionnaire en anglais lorsque les personnes étaient absentes du foyer au moment de leur passage. De plus, il est aussi arrivé que des gens n'aient tout simplement pas reçu de questionnaires. Il n'est pas question de mettre en doute la bonne foi des agents de Statistiques Canada mais plutôt de vous inciter à être vigilants. Si vous n'avez pas reçu votre questionnaire ou si vous n'y avez pas répondu, même après le 4 juin il vous est toujours possible d'y répondre, cette date n'étant qu'une date de référence. De toute façon, en vertu de la loi, vous êtes tenus d'y répondre.

Prenez-donc un petit deux heures de votre *temps, une fois tous les cinq ans, ce n'est pas la* fin du monde.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Collaborations :	Gilles Brien
Correcteur :	Jean-Luc Thibault
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.

X1A 2N9

(403) 873-6603

Bureau de l'Arctique de l'Est

C.P. 365

Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0

(819) 979-6325

Abonnement

Tarif individuel : 18 $ par année

Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...

Nom : ....

Adresse : ....

....

Code postal : ....

Tél. : ....

Recherchiste pour le Guide des services en français

Une étudiante du Québec à la Fédération Franco-TéNOise pour l'été

La Fédération Franco-TéNOise s'est adjointe les services d'une étudiante pour la saison estivale. Il s'agit de Martine Bernier, qui a terminé cette année sa deuxième année en génie civil à l'Université Laval à Québec.

Louise Doren



Pendant les trois mois de son séjour à Yellowknife, Martine participera à la réalisation de la troisième édition du Guide des services en français de la Fédération. Son travail consiste à faire la cueillette des informations qui paraîtront dans le guide, à effectuer la recherche des commanditaires et à participer à la réalisation graphique du guide. Son travail l'oblige à faire la découverte de nouveaux programmes informatiques, comme le *File Maker* qui, nous avoue-t-elle, lui a donné du fil à retordre au début.

Martine est la jeune soeur de Julie Bernier, présidente de l'Association francophone de Hay River et trésorière de la FFT. Avant de prendre son poste à [illegible] Fédération, Martine a donc effectué une courte visite à Hay River pour rendre visite à Julie. Elle prévoit d'ailleurs aller célébrer les fêtes du 1er juillet dans cette communauté.

Martine s'est sentie tout de suite chez elle à Yellowknife surtout, explique-t-elle, en raison du chaleureux accueil de la communauté francophone. Elle explique qu'elle a été étonnée de constater l'importance de la présence francophone à Yellowknife. Elle ne s'attendait pas à ce qu'il y ait autant de francophones dans l'Arctique de l'Ouest.

Martine apprécie le fait qu'elle occupe un emploi d'été à l'extérieur du Québec. Cette expérience lui permettra d'une part d'améliorer son anglais et de voir de près comment une communauté francophone minoritaire s'y prend pour assurer ses droits et pour favoriser son épanouissement.

Martine apprécie la nature et a eu l'heureuse idée d'apporter sa bicyclette avec elle. Elle se réjouit à la pensée de faire du plein air pendant ses moments de loisirs.

De retour au Québec, la priorité de Martine est de terminer son baccalauréat en génie civil. Elle n'a pas encore décidé dans quelle type d'entreprise elle entend faire carrière. Elle n'écarte pas la possibilité de travailler à l'extérieur du Québec ou du Canada, si bien qu'il est possible qu'elle se retrouve un jour à nouveau dans nos parrages.

Voici la nouvelle adjointe administrative de la Fédération Franco-TéNOise. Il s'agit de Brigitte Proulx. Elle nous arrive de Montréal mais elle est originaire de Rimouski. En plus des fonctions de secrétariat et de réception, elle aura également à s'occuper de l'ensemble de la comptabilité de la Fédération et de plusieurs autres fonctions administratives.

Commission sur la constitution de l'Arctique de l'Ouest

La nation dénée nomme ses représentants

Les chefs de la nation dénée ont donné leur appui aux travaux de la Commission sur le développement constitutionnel de Denendeh. La nation a choisi François Paulette de Fort Fitzgerald pour siéger sur la Commission qui a été annoncée avant la suspension des travaux de l'Assemblée législative. George Barnaby de Fort Good Hope a été nommé par la nation pour agir à titre de président de [illegible] Commission.

«Ils ont obtenu le support unanime de toutes les régions et de toutes les communautés. Ils ont tous les deux été engagés dans la lutte politique des Dénés depuis plusieurs années et sont en mesure de s'assurer que nos intérêts seront pris en considération», a dit Bill Erasmus.

Les discussions sur l'avenir constitutionnel des TNO avaient été interrompues depuis 1987 alors que [illegible] question de la frontière entre le territoire des Dénés/Métis et des Inuit n'avait pu être résolue. «La question de la frontière n'est toujours pas réglée mais les discussions sur le futur de Denendeh doivent continuer», a dit Bill Erasmus.

«Cette Commission sur l'avenir constitutionnel fournira à la nation dénée une occasion de faire connaître leur vision concernant la structure de gouvernement qu'il devrait y avoir dans Denendeh. Des questions comme l'autonomie gouvernementale, le transfert des programmes et de services et l'implantation totale des droits autochtones seront abordés dans ces discussions», a indiqué le chef déné.

Un pas vers la dévolution

Les T.N.-O. et le Yukon s'entendent sur la ligne de division de la mer de Beaufort

Le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Dennis Patterson, et le premier ministre du Yukon, Tony Penikett, ont signé un accord sur les ententes concernant le pétrole et le gaz de la mer de Beaufort. L'accord pave la voie de chacun des gouvernements territoriaux pour conclure une entente finale avec le fédéral dans le transfert du contrôle et de la gestion des ressources du Nord.

Louise Doren

L'entente a été négociée par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières des Territoires du Nord-Ouest, Nellie Cournoyea et par le ministre du Développement économique du Yukon, Maurice Byblow. Elle établit une division géographique de la mer de Beaufort, ce qui permet à chaque gouvernement territorial de négocier des accords sur ■ gaz et le pétrole pour leurs zones en mer respectives. «Le consensus atteint transmet un important signal à Ottawa sur le sérieux avec lequel le Nord s'apprête à endosser des responsabilités du type de celles des provinces», a indiqué Dennis Patterson.

Le premier ministre du Yukon abonde dans le même sens. «Notre entente est un geste significatif vers l'obtention d'une autonomie pour nos gouvernements respectifs», a-t-il indiqué. L'entente prévoit la mise sur pied d'un Commission de contrôle commune, sous législation fédérale, avec une représentation égale du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Elle précise également que les questions de politique, comme la détermination des revenus des ressources et la gestion des bénéfices seront la responsabilité de chaque gouvernement territorial.

La ligne de division sur laquelle se sont entendues les ministres responsables passera à travers ■ Baie de Mackenzie dans une direction nord-ouest et s'étendra vers le Nord.

Les deux territoires ont convenu de partager l'expertise et les ressources et de collaborer lors de l'implantation de leurs ententes sur le pétrole et le gaz, y compris dans le développement de la législation et des politiques pour s'assurer que les bénéfices nordiques continuent d'être accessibles aux résidents ■ aux entreprises des deux territoires.

Nellie Cournoyea a fait remarquer que le but des Territoires dans la négociation de cet accord avec le Yukon était de développer une proposition de contrôle et de gestion des ressources naturelles qui répondrait aux besoins à long terme des habitants du Nord et des gouvernements, tout en étant stable et équitable pour permettre à l'industrie d'aller de l'avant avec l'exploration et l'exploitation de la mer de Beaufort.

Jim Evoy est élu président de la Fédération du travail des T.N.-O.

Les syndicats et les autochtones doivent travailler ensemble

Tel était l'un des messages adressés aux 70 délégués de la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest réunis pour un important congrès à Yellowknife en mai dernier. Au terme de la rencontre, Jim Evoy a été élu à la présidence de ce syndicat, représentant plus de 7,000 travailleurs à travers les Territoires.

Louise Doren

«Les organisations syndicales ont un rôle à jouer pour faire en sorte que les autochtones aient leur place dans le futur Canada» a déclaré Dick Martin, vice-président du Congrès du travail du Canada. Il a expliqué que le milieu syndical ne pouvait pas se permettre de laisser de côté les autochtones et que leurs préoccupations devaient être inscrites à l'agenda de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles.

Dick Martin a également abordé la question de l'environnement en dénonçant l'intention du gouvernement fédéral de décentraliser l'environnement au profit des provinces. «Le gouvernement fédéral doit conserver des pouvoirs étendus dans le domaine de l'environnement, sinon cela laisse trop de latitudes aux grosses compagnies sans scrupule à la recherche de profits perçus sur le dos des travailleurs» a-t-il déclaré.

«Les organisations syndicales et les autochtones ne peuvent plus de se permettre de faire les mêmes erreurs que par le passé si la construction d'un pipeline dans la vallée du MacKenzie va de l'avant», a déclaré le chef de la nation dénée, Bill Erasmus. Lors de ■ construction d'un pipeline de Norman Wells, les relations entre les Dénés et les syndicats ont été difficiles parce que les syndiqués ont obtenu des emplois que les Dénés croyaient devoir leur revenir. «Les Dénés n'avaient pas réalisé que le syndicat pouvait jouer un rôle de première importance pour leur assurer un emploi dans la construction du pipeline», a-t-il expliqué.

L'actuel président du syndicat, Jim Evoy, déjà actif à cette époque au sein du syndicat, avait fait l'analyse de ce qui avait mal marché dans les relations entre le syndicat et les Dénés et émis des recommandations pour s'assurer que les deux groupes puissent continuer à travailler ensemble dans le futur.

Il semble que les deux groupes se soient ajustés. «La Fédération a d'ailleurs déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de construction de pipeline avant d'avoir réglé la question du titre autochtone sur les terres du Nord. Sinon, cela mettrait en danger la question de la propriété de

Suite en page 11

Arctique de l'Est

Assemblée générale annuelle de l'AFI

Grande vitalité de l'AFI

Alain Bessette

IQALUIT - C'est en présence de plus d'une quarantaine de membres que l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 25 mai dernier sous la présidence d'honneur de l'animateur bien connu de Radio-Canada, M. Henri Bergeron.

L'assemblée a abordé pas moins de dix-neuf points à l'ordre du jour, ce qui s'est néanmoins déroulé en moins de deux heures et demie.

Parmi les questions importantes soumises à l'assemblée, il y a eu le processus d'incorporation de la garderie, l'adoption de la constitution, les différents rapports annuels et, bien entendu, l'élection d'un nouveau Conseil d'administration.

La soirée a débuté avec une conférence de M. Henri Bergeron. D'entrée en matière, ce dernier nous a exprimé son étonnement face à [illegible] réalité nordique comparant les francophones d'Iqaluit aux pionniers canadiens (presque tous francophones) qui ont développé son Ouest natal. Par la suite, M. Bergeron nous a rappelé certaines de ses expériences pour mettre en lumière la richesse et la beauté de [illegible] langue française comme instrument de communication et outil de création. [illegible] a aussi souligné l'importance de la communication dans toutes les activités quotidiennes.

Parti d'un si bon pied, les membres n'ont donc pas hésité par la suite à confier la présidence de l'assemblée à M. Bergeron, tâche qu'il a accompli sans perdre son sens de l'humour et en multipliant les bons mots et les encouragements aux membres de l'association.

Tous les rapports, tant ceux de la présidente et de la trésorière que ceux des différents comités, ont démontré la grande vitalité de l'AFI. En effet, les multiples activités culturelles de l'année, les projets de restructuration pour l'AFI et [illegible] garderie, l'agrandissement en cours des locaux au Centre communautaire ainsi que la croissance sans précédent du membership de l'association (plus de 200 membres) sont des exemples éloquents des réalisations du Conseil d'administration sortant. Mentionnons que plusieurs des rapports ont été présenté avec humour par Daniel Coulombe en l'absence de certains des responsables de dossiers; les francophones d'Iqaluit semblent beaucoup voyager au printemps.

La restructuration des rapports entre la garderie et l'AFI, basée sur une étude de M. Jean-Guy Vienneau qui recommandait que la garderie entame un processus d'incorporation, a suscité quelques interrogations de [illegible] part des membres présents. Les responsables du dossier ont fait remarqué que l'incorporation de la garderie concrétiserait son autonomie face à l'AFI tout en soulageant le Conseil d'administration d'un dossier très imposant tant par ses implications pratiques que par son budget autonome. En fait, il s'agit d'un autre projet mené à terme et qui peut maintenant voler de ses propres ailes. Les questions des membres ont surtout porté sur les garanties que la garderie conserve son mandat multiculturel et son lieu d'activité tenant compte que plusieurs membres de l'AFI ont investi temps et énergie dans ce projet.

Par la suite, Marlene Steppan, présidente de la FFT et membre de l'AFI, a profité de l'occasion pour livrer trois messages aux membres réunis de l'AFI. Tout d'abord, la FFT demande que le gouvernement fasse une promotion active des services en français offerts en accord avec la Loi sur les langues officielles. Ensuite, les associations doivent apprendre à fonctionner avec des budgets restreints donc s'orienter vers d'autres moyens d'autofinancement ou la réalisation de projets spéciaux. Finalement, la FFT revendique une consultation accrue des associations francophones par le gouvernement des TNO et les commissions scolaires dans le dossier crucial de l'éducation en français.

Avant de procéder à l'élection du nouveau Conseil d'administration, les membres de l'AFI ont eu l'occasion de rendre un hommage particulier à Myriam Alizé, présidente sortante, qui quittera bientôt Iqaluit. La surprise fut totale pour elle puisque ce point à l'ordre du jour n'a été rajouté qu'à la toute dernière minute. Pour l'occasion, les membres du Conseil d'administration lui ont remis une plaque en reconnaissance de son implication active à l'AFI au cours des dernières années. On lui doit notamment l'heureuse initiative de la garderie multiculturelle.

Un des points majeurs de cette assemblée a été l'élection du nouveau Conseil d'administration (Voir l'article à ce sujet). C'est plus de douze personnes qui formeront le nouveau C.A. Les élections ont été menées rondement alors qu'un seul poste, soit le poste à la présidence, a été l'objet d'un vote pour départager les deux candidats en liste.

Une des raisons pouvant peut-être expliquer la rapidité avec laquelle chacun des postes du C.A. a été comblé, c'est l'arrivée du service de traiteur fournissant les victuailles pour le goûter suivant l'assemblée. Ce copieux goûter a permis aux gens de bavarder calmement à la suite de la soirée fort chargée auquel ils venaient d'assister.

Élection d'un nouveau C.A.

Plusieurs nouveaux venus

Alain Bessette

IQALUIT - L'Assemblée générale annuelle de l'AFI, tenue le 22 mai dernier dans les locaux de l'AFI, a élu un nouveau Conseil d'administration pour guider les destinées de l'association au cours de la prochaine année. Douze personnes ont été élues pour former le nouveau CA; certaines d'entre elles cumulant plus d'une fonction.

Tout d'abord, le poste à la présidence a été dévolu à M. Claude Bergeron à la suite d'un vote serré remporté contre Mme Geneviève Ouellet. Il s'agit d'ailleurs du seul poste qui a nécessité la tenue d'un vote à scrutin secret. Mentionnons que M. Bergeron n'est pas un nouveau venu. En effet, il a été vice-président de l'AFI il y a deux ans tout en occupant le poste de directeur au dossier de l'éducation».

De son côté, Mme Ouellet, actuellement impliquée au dossier de la phase II du Centre communautaire, a été élue au poste de vice-présidente de l'Association, poste qu'elle cumulera avec celui de directrice du projet de Phase II du Centre communautaire soit son agrandissement.

Jean Paquin a été élu au poste de trésorier et M. Marcel Clément au poste de secrétaire du CA. M. Clément s'est également vu attribué une des fonctions de directeur des activités.

Les perspectives de recrutement sont toujours entre bonnes mains puisque Mme Rollande Carson s'est vu confirmée à nouveau au poste de directrice du recrutement, poste qu'elle a occupé avec un brillant succès au cours de la dernière année. Mme Carson sera également la représentatrice d'Iqaluit au bureau de direction de L'Aquilon.

Daniel Coulombe, «lecteur officiel» de plusieurs rapports et aussi membre de l'équipe de production radio, demeure membre du CA au poste de directeur de la programmation radio.

De son côté, Mme Marie-Josée Gagné aura la responsabilité de consolider le fragile comité des Elles-Ténoises d'Iqaluit. Il aura d'ailleurs fallu plusieurs tours de table avant de trouver une candidate au poste de directrice de ce chapitre local des Elles-Ténoises. En fait, il s'agit du seul poste pour lequel il a été plus difficile de recruter une personne.

M. René Lavallée sera le directeur des Communications RF, comité chargé du projet de retransmission de Radio-Canada et CITÉ-FM.

Avec M. Marcel Clément, M. Nelson Soucy sera le directeur des activités. Ces deux postes concernent plus spécifiquement la planification [illegible] l'organisation des activités sociales et culturelles de la programmation annuelle, postes qu'il ne faut pas confondre avec ceux de directeurs des activités régulières.

En effet, cette nouvelle fonction *vise à organiser certaines activités sur une base régulière tel des 5 à 7 à* toutes les semaines, qui viseraient à donner une occasion aux membres de l'AFI de pouvoir se rencontrer plus fréquemment. François Cyr et Daniel Morrissette ont donc été les deux premières personnes élues à ces postes. Le CA a été complété par l'élection de Richard Déziel au poste de directeur des activités pour enfants. Il est également la personne responsable du calendrier de l'AFI, l'une des activités qui est la plus fructueuse tant en terme monétaire qu'au point de vue de la visibilité de l'Association.

Calendrier des activités communautaires francophones

Pour annoncer vos activités, téléphonez-nous au 873-6603

Hay River

Assemblée générale annuelle
Date : 11 juin Heure : 19h30
Endroit : local du Women's center, au 4ième étage du McKenzie Place
N. B. Jeux pour les enfants sont interrompus pour l'été

Yellowknife

Super B-B-Q des Elles-Ténoises de Yellowknife
Date : le 8 juin Heure : 20h
Endroit : Racket Club de Yellowknife
Prix : 4 $membres de l'AFCY; 6 non-membres

Réunion des Elles-ténoises de Yellowknife
Date : 12 juin Heure : 19h30
Endroit : locaux de la FFT.

Réunion du Comité de théâtre
Date : 19 juin Heure : 19h30
Endroit : Tree of Peace, 49e rue

Comité du centre communautaire scolaire
Information : B. Boutin 920-2919.

Iqaluit

Marché aux puces
Date : 8 juin
Endroit : locaux de l'Association francophone d'Iqaluit

Fédération Franco-TéNOise

Assemblée générale de la Fédération culturelle Canadienne-Française
Date : 6 au 9 juin Endroit : Winnipeg
Deux participants, Jean-Luc Thibault et Lise Picard

Rencontre de consultation de la Fédération des Jeunes Canadiens-Français (FJCF)
Date : 7-8-9 juin Endroit : Ottawa
Rencontre qui a pour but de préparer un événement jeunesse en 1992.

Assemblée générale de la FFHQ
Date : 14-15-16 juin Endroit : Ottawa

Réunion du Comité exécutif
Date : 25 juin Heure : 18h
Endroit : conférence téléphonique

Réunion du Comité territorial des Elles-Ténoises
Date : 6 juin Heure : 18h30
Endroit : conférence téléphonique

Assemblée générale annuelle de la Fédération Nationale des Femmes Canadiennes-Française
Date : 14-15-16 Endroit : Ottawa

Guide des services en français
Pour la troisième édition, communiquer avec Martine Bernier au (403) 920-2919 au plus tard le 24 juin prochain.

Garderie Plein Soleil

Assemblée générale annuelle
Date : 10 juin Heure : 19h30
Endroit : Bibliothèque municipale, Salle «B»

Réunion du Comité de la garderie
Date : tous les mardis de juin à 19h15
Endroit : locaux de la FFT

Association des parents francophones de Yellowknife

Rencontre en éducation
Date : 14 juin Heure : 11h
Endroit : bureau du Secrétariat d'État à Ottawa

Réunion du Comité exécutif
Date : 19 juin à 19h dans les locaux de la FFT

Rencontre de concertation
L'Association des parents francophones de Yellowknife rencontreront les représentants du gouvernement territorial et de la Commission scolaire no. 1 de Yellowknife pour discuter des progrès à réaliser dans le dossier du français langue première à Yellowknife et dans les Territoires.

Le printemps dans les Territoires

Des migraines à venir?

Gilles Brien
Collaboration spéciale

Mai et juin sont des mois de transition pour la plupart des régions des Territoires du Nord-Ouest, avec la fonte de la neige vers le début de mai dans les régions de ■ vallée du Mackenzie et vers la fin juin pour les régions du nord de l'Arctique. Au cours de ces mois, la température peut varier énormément d'un endroit à l'autre dans les T.N.-O. Les sections continentales des districts du Keewatin et du Mackenzie se réchauffent plus rapidement : la température moyenne durant ■ jour grimpe de 5° C en mai jusqu'à près de 15° C en juin. Sous les conditions les plus favorables, des températures maximum extrêmes frôlant les 30 ° C sont possibles, mais d'un autre côté, il est très fréquent que des températures bien en dessous de zéro persistent encore en mai et juin, tout spécialement dans les régions à l'est des Territoires.

Pour la plupart d'entre nous, les averses d'avril annoncent les fleurs, le soleil et la chaleur de mai. Mais de l'avis de Allan Nursall, de l'Université Brock, en Ontario, le temps incertain et quelquefois instable du printemps amène une fréquence élevée de migraines chez beaucoup de gens.

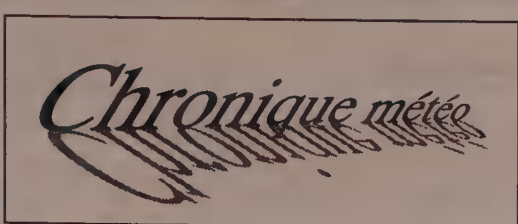
En effet, une étude portant sur la migraine et le temps a été réalisée il y a quelques années dans la région de Toronto. Dans le cadre de cette étude, plus de 200 personnes ont dressé le graphique de leurs maux de tête, tout en décrivant la période d'avertissement, le début et la fin, la gravité et les symptômes ainsi que les caractéristiques de la douleur. On notait aussi des précisions sur le temps et les aliments absorbés avant le mal de tête.

L'expérience des victimes de ce syndrome a permis à la Fondation de la Migraine de Toronto de découvrir que certaines conditions météorologiques peuvent déclencher des accès de migraines.

L'éclat du soleil filtrant à travers les nuages ou se réfléchissant sur ■ neige peut provoquer la migraine comme beaucoup de skieurs de fond ayant omis de porter des verres fumés peuvent en témoigner après une journée ensoleillée passée à l'extérieur. Également, le fait de regarder le reflet émanant d'une fenêtre très éclairée peut amener des maux de tête. Par ailleurs, un vent glacial ou froid soufflant sur le visage ou la tête est irritant pour certains. La baisse de la pression atmosphérique provoque aussi des maux de tête. Juste avant un orage, la pression tombe et c'est à ce moment que les personnes sujettes à la migraine découvrent le baromètre qu'elles ont en elles.

Comme l'expose un rapport de la Fondation, «la baisse de la pression atmosphérique perturbe l'équilibre entre les pressions internes et externes du corps et entraîne la dilatation des gaz et des liquides du corps, les vaisseaux sanguins se gonflent-phénomène caractéristique de la migraine.

Les vents secs et chauds, comme le Chinook dans l'Ouest canadien, peuvent aussi causer des migraines. De l'avis de la Fondation, ce genre de temps laisse les gens abattus et prostrés, donc vulnérables. Le rapport voit en dernier lieu dans la présence d'ions dans l'air une cause de maux de tête. Certaines recherches ont suggéré que les personnes sensibles aux conditions météorologiques et souffrant de troubles comme la migraine, les douleurs cardiaques et l'insomnie, réagissent souvent à la présence excessive d'électricité positive dans l'air. Le rapport établit que les ions positifs s'accumulent avant les orages et pendant la persistance de vents chauds et secs. Pendant la tempête, les ions négatifs sont libérés neutralisant ainsi les ions positifs. Voilà pourquoi l'air semble beaucoup plus frais après une tempête.



Le rapport de la Fondation nous apprend que les ions positifs amènent les plaquettes sanguines à sécréter de la sérotonine, substance à laquelle certains attribuent les symptômes déplaisants dont nous souffrons en présence d'air chargé d'ions positifs. Selon les résultats de l'étude, ■ teneur en ions est difficile à mesurer et on dispose pour l'instant de peu de données dans ce domaine. Les tempêtes estivales de pluie ne s'accompagnent pas toujours de changements de pression ou d'autres facteurs de migraine. On croit donc que les migraines ressenties avant ces tempêtes proviennent des ions positifs.

Cette étude pourrait aider le cinquième de la population qui souffre régulièrement de migraines. «Grâce aux vastes archives climatologiques du Service de l'environnement atmosphérique, organisme responsable des prévisions météorologiques au pays», déclare Dave Phillips, climatologue à Environnement Canada, «nous pensons qu'on pourra non seulement prévenir les victimes de migraines de l'arrivée de conditions météorologiques défavorables, mais aussi déterminer dans quelles parties du Canada ces conditions se présentent le plus souvent. Si ces renseignements ne guérissent pas les personnes affligées, ils leur permettront de prendre des médicaments à l'avance ou d'éviter les régions du pays qui aggravent leur souffrance».

Heureusement pour la population des T.N.-O., les vents secs et chauds, comme le Chinook qui favoriserait les ions positifs, déclencheurs de migraines, sont pratiquement inexistants dans les Territoires, sauf pour les régions de l'extrême ouest. Et encore! En général, ce sont plutôt des vents du nord-ouest ou du nord qui soufflent sur les Territoires. Et comme les grandes étendues d'eau de l'océan Arctique en été, et les surfaces enneigées ou glacées de l'hiver génèrent plutôt une grande quantité d'ions négatifs, les vents dominants des T.N.-O. seraient davantage portés à rendre dynamique les gens. À preuve, L'Aquilon, qui apporte depuis longtemps déjà son souffle énergique francophone à travers l'immensité des Territoires.

■ ce sans maux de tête pour personnes, à l'exception peut-être des responsables du journal dans l'agitation des derniers jours du mois en préparation de l'édition suivante de L'Aquilon.

Le français, langue officielle des T.N.-O.

Depuis janvier dernier, le français constitue l'une des langues officielles des T.N.-O. L'Aquilon vous présente de l'information sur la situation du français, langue officielle.

Au ministère de la Justice des Territoires

L'implantation des services en français

Le ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest a créé le poste d'agent aux langues officielles en 1989. Cette décision faisait suite au dépôt du rapport Bastarache qui recommandait la création du poste au sein de ce ministère.*

Louise Doren

Pierre Bourgeois occupe cette fonction depuis un peu plus d'un an. Il était auparavant à l'emploi du ministère des Services gouvernementaux des Territoires à titre de consultant en gestion d'information. Pierre Bourgeois a pris la relève à la suite du départ de la première agente, Louise Engelmayer, pour la Colombie-Britannique.



L'agent aux langues officielles occupe une fonction stratégique dans l'implantation des services en français au ministère de la Justice des Territoires. «La responsabilité du poste consiste à faire des recommandations au directeur de la Planification et des Politiques sur l'implantation des services en français dans le domaine de la justice et à mettre en oeuvre ces recommandations si elles reçoivent l'approbation des autorités», explique Pierre Bourgeois. «Les recommandations sont basées sur l'étude des besoins des francophones au niveau des services dans le domaine de la justice» ajoute-t-il.

Bien qu'il ait fallu partir de zéro, beaucoup de boulot a déjà été accompli depuis la création du poste. Une banque d'information sur les besoins des francophones a été mise sur pied pour servir d'outil de travail et de guide à l'agent des langues officielles. En plus des documents disponibles sur les besoins des Franco-ténois, la banque contient une série de documents sur l'expérience du bilinguisme dans d'autres régions du Canada ainsi que tous les documents de correspondance entre le governement des T.N.-O. et les autres gouvernements sur les questions linguistiques.

Certaines des politiques visant l'implantation des services en français ont une portée très large et dépassent le cadre du ministère de la Justice. Le gouvernement des Territoires doit, par exemple, élaborer des politiques d'embauche, définir les critères d'attribution des primes de bilinguisme, déterminer l'étendue de la gamme des services, etc. Ce volet est plus global et nécessite la collaboration de tous les ministères. Pierre Bourgeois est membre du comité consultatif sur les services en français mis sur pied par la communauté francophone et le gouvernement des Territoires pour définir les politiques requises et l'étendue des services à la population. Un des buts de ce comité est d'assurer que l'implantation des services corresponde aux besoins de la communauté francophone. Ce comité a vu le jour en janvier dernier et a tenu sa première réunion au printemps.

Depuis janvier dernier, le gouvernement a l'obligation d'offrir des services en français à la population. Une des responsabilités de l'agent des langues officielles du ministère de la Justice consiste à mettre en place des mécanismes pour répondre à la demande des francophones. «Une des exigences de mon poste, explique Pierre Bourgeois, est d'être au courant de tout ce qui se passe au ministère de la Justice pour être en mesure de précéder la demande des francophones en matière de services. Mon rôle n'est pas de donner des services directs à la population. C'est plutôt de fournir un soutien aux divers agents de la justice pour permettre à ces derniers d'offrir les services en français requis», indique Pierre Bourgeois.

Par exemple, il y un curateur public au ministère de la Justice qui s'occupe de la gestion des affaires des personnes décédées intestat ou incapables de gérér leurs propres affaires. C'est le rôle de l'agent des langues officielles de s'assurer que les besoins des francophones dans ce domaine puissent être satisfaits.

Il y a également un agent des pratiques discriminatoires au ministère de la Justice. C'est à la suite d'une recommandation de l'agent des langues officielles qu'un mécanisme a été mis sur pied pour nommer un assistant francophone à l'agent capable de fournir un service en français si une plainte d'un francophone est adressée à l'agent des pratiques discriminatoires. «Ce n'est pas encore arrivé mais ceci ne signifie pas pour autant que cette mesure a été inutile», explique Pierre Bourgeois.

Pierre effectue actuellement une recherche sur des moyens d'implanter des services en français au sein des cinq organismes d'aide juridique des Territoires. Il travaille de concert avec divers intervenants de ces organismes et des personnes du ministère de la Justice.

Il arrive parfois que l'agent des langues officielles intervienne directement auprès du public pour faire de l'interprétation entre un employé du ministère ou des organismes juridiques et un client francophone. «Cela m'est déjà arrivé, raconte Pierre Bourgeois. C'est d'ailleurs un des aspects stimulants de mon poste d'avoir l'expérience de donner un coup de main dans diverses occasions et auprès de divers intervenants de la justice», explique-t-il.

*Le rapport Bastarache tire son nom de Me Michel Bastarache, le juriste à qui le gouvernement des Territoires avait demandé un avis sur ses obligations légales découlant de l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1984.

Quel est le but de la Loi sur les langues officielles des T.N.-O.?

Me Daniel Mathieu

Le but de la Loi, c'est-à-dire l'objectif que voulaient atteindre les législateurs en adoptant la Loi, est indiqué dans la partie introductive, c'est-à-dire le préambule.

Le préambule comprend 10 paragraphes qui définissent l'esprit de la Loi. On y retrouve deux principes fondamentaux : le premier entend reconnaître l'état de faits, l'acquis, la base sur laquelle repose la Loi; le deuxième exprime plutôt les désirs, les souhaits, les objectifs visés par la Loi.

Les énoncés introduits par des expressions telles que «reconnaissant que» et «s'étant engagé à» indiquent que les législateurs se sont appuyés sur certains principes et états de faits en adoptant la Loi. Ainsi, la présence des peuples autochtones et l'usage de leurs langues sont reconnues comme une caractéristique fondamentale du Canada et comme un attribut distinct des Territoires, que le gouvernement s'est engagé à préserver et à promouvoir. De plus, il est reconnu que les langues autochtones devraient être protégées par les lois.

D'autres énoncés introduits par des expressions telles que «désirant», «croyant que», «souhaitant que», indiquent les effets de la Loi recherchés par les législateurs. Ainsi, en parlant des langues autochtones, le préambule indique que les législateurs veulent reconnaître l'usage de ces langues dans des dispositions législatives, mais aussi dans la constitution du Canada comme langues officielles des Territoires.

Quant au français, le préambule exprime le voeu que le français et l'anglais jouissent d'une égalité absolue d'usage et de statut. Il s'agit là d'un énoncé fondamental pour l'avenir des services en français et de l'usage du français dans les Territoires. Le préambule permet d'anticiper que les mesures actuelles prévues dans le cadre de la Loi ne représentent qu'un point de départ; il laisse entendre que le gouvernement prévoit développer l'envergure de la loi à l'avenir. Ce souhait est renforcé par l'enoncé indiquant l'espoir que la reconnaissance et la protection de toutes les langues des Territoires du Nord-Ouest favoriseront l'épanouissement de la culture de l'ensemble des habitants des Territoires.

Un dernier énoncé indique le désir que chaque citoyen et citoyenne ait, sans égard à l'origine linguistique, des chances égales d'emploi et de participation au gouvernement des Territoires.



Me Daniel Mathieu

Le préambule permet donc de mieux identifier l'intention des législateurs au moment de l'adoption de la Loi. La reconnaissance des langues officielles des Territoires s'appuie donc à la fois sur un état de faits, la présence de diverses langues autochtones, ainsi que la présence du français et de l'anglais.

De plus, le préambule permet de saisir l'objectif des législateurs : la reconnaissance en droit des langues autochtones et l'égalité de statut du français et de l'anglais. Il est donc important de retenir ces principes en essayant de comprendre le sens et la portée de chacun des droits conférés par la Loi.

Quel est le contenu de la Loi?

Après le préambule et les définitions, les dispositions de la Loi sont regroupées en quatre parties : la partie 1 établit les langues officielles des Territoires, le français, l'anglais et six langues autochtones, la partie II (10 articles), la plus importante pour nos fins, établit le statut du français et de l'anglais comme langues officielles et le régime des droits qui en découlent; la partie III (8 articles) crée le poste de commissaire aux langues officielles et fixe son mandat, ses fonctions et ses pouvoirs; la partie IV (4 articles) prévoit diverses dispositions importantes, comme les recours en cas de non-respect de la Loi.

Quels sont les droits conférés par la Loi relativement au français?

La partie II de la Loi confère 4 catégories de droits associés à l'utilisation de la langue française dans les relations entre les Ténois et les Ténoises et le gouvernement territorial, ses institutions et ses services. Ces catégories de droits sont les suivantes :

1. le droit d'utiliser le français auprès de l'Assemblée législative;
2. le droit de recevoir la documentation écrite destinée au public en français;
3. le droit d'utiliser le français devant les tribunaux territoriaux;
4. le droit de communiquer en français avec les institutions territoriales et leurs divers bureaux et services.

Dans un prochain numéro

Nous traiterons prochainement de chaque catégorie de droits en détails, en commençant par le droit d'utiliser le français à l'Assemblée législative et des connaissances qui s'ensuivent.

Québécois hors Québec

Droit de vote au référendum

Ottawa (APF)- Les Québécois, qui vivent à l'extérieur du Québec depuis moins de dix ans et qui sont inscrits sur le registre des électeurs hors du Québec, pourront voter lors du référendum sur l'avenir du Québec prévu pour l'an prochain.

La nouvelle loi électorale du Québec en vigueur depuis le 24 avril 1989 permet aux électeurs québécois qui vivent à l'extérieur de la province, de voter lors d'élections générales et partielles s'ils sont inscrits au registre.

Lors des élections provinciales de septembre 1989, 1040 Québécois hors Québec s'étaient inscrits à ce registre pour exercer leur droit de vote. Un nombre faible, puisque le Bureau québécois de la statistique évalue à 400,000 le nombre de personnes qui ont quitté le Québec depuis dix ans.

Des 1040 Québécois hors Québec qui se sont inscrits au registre pour voter lors des dernières élections provinciales, 559 résidaient au Canada. En Ontario, 391 Québécois domiciliés dans cette province s'étaient prévalus de leur droit de vote. Les autres électeurs québécois provenant de l'Alberta (37), de la Colombie-Britannique (39), du Manitoba (24), de la Saskatchewan (14), de l'île-du-Prince-Edouard (3), du Nouveau-Brunswick (28), de la Nouvelle-Écosse (13), de Terre-Neuve (4), et des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement amendera cet automne son avant-projet de loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, pour le rendre conforme au chapitre de la nouvelle loi électorale du Québec traitant du registre des électeurs hors Québec.

Ce registre constitue en soi une liste électorale. C'est le directeur général des élections du Québec qui est responsable du registre et qui y inscrit le nom de toute personne qui en fait la demande, pourvu que cette personne ait au moins 18 ans au moment de son départ du Québec, ait été domicilié au Québec pendant au moins six mois avant son départ, est à l'extérieur du Québec depuis moins de dix ans, et a l'intention de revenir au Québec.

Les électeurs doivent s'inscrire à chaque année sur le registre. la mise à jour de ce registre s'effectue entre le 31 août et le 31 décembre de chaque année. Chaque électeur inscrit reçoit un avis de renouvellement. Si le directeur général des élections ne reçoit pas cet avis ou une note par le retour du courrier entre le 31 août et le 31 décembre, le nom de l'électeur est automatiquement rayé du registre des électeurs hors Québec.

Suite de la page 6

Denendeh», a expliqué Bill Erasmus. De son côté, la nation dénée propose que les intervenants se concertent avantla construction du pipeline de la vallée du Mackenzie. «Les Dénés devraient s'asseoir avec les organisations syndicales déterminer combien d'emplois le projet créera, quelle sorte d'expertise est requise pour commencer à former les habitants du Nord pour qu'ils soient en mesure d'être engagés lorsque la construction commencera», a déclaré Bill Erasmus. «La Fédération partage l'avis de la nation dénée. Elle cherche également à s'assurer que ce seront les habitants qui seront engagés et que l'argent restera dans le Nord», a ajouté Bill Erasmus. . . .

Échos des T.N.-O.

Une nouvelle bande vidéo inuit sur le marché

La nouvelle bande vidéo «Searching» de la compositrice-interprète Susan Aglukark a été lancée en mai dernier, à l'occasion d'une réception offerte par l'honorable Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le vidéo dépeint les difficultés auxquelles les jeunes Inuit doivent faire face en raison des conflits entre les cultures du Nord et du Sud.

«La puissance évocatrice de la chanson de Susan et des images de la bande représentent bien le dilemne que vivent beaucoup de jeunes Inuit, de dire M. Siddon. Je suis sûr que cette bande donnera aux auditoire du Sud une vision émouvante et nouvelle de l'évolution de la culture inuit contemporaine».

Le ministère de l'Éducation des T.N.-O. a en acheté les droits de diffusion. L'entente prévoit que le ministère présentera «Searching» sur le réseau de télévision éducative des Territoires, Television Northern Canada, pour une période de cinq ans, à partir de janvier 1992.

Amendements à la Loi sur la fonction publique

Le Syndicat des travailleurs du Nord (Union of Northern Workers) croit que les amendements proposés à la Loi sur la fonction publique du gouvernement territorial diminuera le rôle du syndicat dans le processus de négociations collectives. Le syndicat a fait entendre ses vues sur la question lors de la consultation publique du Comité permanent sur la législation de l'Assemblée législative. Les amendements doivent être débattus au cours de la dernière session de l'Assemblée législative qui commence le 25 juin prochain.

Un des principaux amendements introduirait une étape de médiation dans le processus de négociation dans les Territoires. Le président du syndicat, Darm Crook, a déclaré devant le Comité que le processus suggéré n'avait pas de sens puisque le droit de grève n'existe pas pour les travailleurs du secteur public des Territoires. Les conflits sont référés à un arbitre. La médiation ne ferait en sorte que prolonger un processus déjà trop long. Un autre amendement donnerait au gouvernement des Territoires l'autorité de recommander le résultat d'une médiation aux membres du syndicat, même si l'équipe de négociation élue rejetait les propositions du médiateur. Ce deuxième amendement a également été dénoncé par le syndicat.

Appartements pour personnes âgées à Fort Smith

La construction d'un foyer de soins comportant 21 appartements pour personnes âgées à Fort Smith a débuté en mai dernier. L'ensemble sera réalisé dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Le bâtiment d'un étage comportera des appartements pour les aînés de Fort Smith et de la région ainsi qu'une cuisine, une salle à dîner et un salons communs.

Le coût en immobilisation de 2,7 millions de dollars est financé au moyen d'un prêt échelonné sur 35 ans qui est accordé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral fournira une subvention annuelle de 189 000 $ et le gouvernement des Territories de quelques 1 093 000 $.

Maisons à Fort Liard

Fort Liard aura sous peu 21 nouvelles maisons. Une cérémonie de levée de la première pelletée de terre a eu lieu le 29 mai dernier pour souligner le début de la construction. Ces constructions seront réalisées dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif et seront entièrement financées par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). L'organisme de parrainage de ce projet, une filiale de la Liard Valley Band Development Corporation, la Kotaneelee Housing Corporation aura la gestion complète du projet. Ces maisons coûteront quelque 2,5 millions de dollars.

Table ronde sur l'environnement et l'économie

L'ancien chef déné de Rae, Joe Rabesca, a été nommé vice-président de la Table ronde sur l'environnement et l'économie des Territoires du Nord-Ouest. L'annonce a été faite en mai dernier par le leader du governement, Dennis Patterson, qui préside la Table ronde, lors d'une récente réunion du nouvel organisme à Fort Providence.

Danielle Talarico co-gestionnaire et co-propriétaire de Western Arctic Nature Tours d'Inuvik, Glen Warner, président et directeur général de Bathhurst Inlet Development Ltd. de Yellowknife, et Meeka Kilabuk, un ancien membre de Inuit Tapirasat du Canada et directeur général du Conseil régional de Baffin d'Iqaluit, ont également été nommés au comité exécutif de la Table ronde. Ce comité, regroupant 13 représentants des diverses régions des Territoires, a pour rôle de conseiller le Cabinet, par l'entremise du chef du gouvernement, sur les questions concernant le développement durable dans les Territoires.

Chauffage des aînés

Le gouvernement des Territoires a élargi sa politique d'aide au chauffage des aînés. L'ancienne politique accordait cinq cordes de bois aux citoyens âgés de plus de 60 ans qui possédaient leur propre maison. Cette mesure demeure. Toutefois, la nouvelle politique prévoit également que les habitants qui chauffent à l'huile recevront l'équivalent en huile, c'est-à-dire 2,275 litres par année. Cette nouvelle politique a pour but de corriger les inégalités reliées au coût du pétrole

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 11, Le vendredi 21 juin 1991

La Fédération des francophones hors Québec n'est plus

Vive la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada!

Ottawa (APF) - La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) n'est plus! Désormais, il faudra parler de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFAC) pour décrire l'organisme qui milite depuis 16 ans en faveur des francophones de l'extérieur du Québec.

Après des tentatives infructueuses en 1987 et en 1989, les leaders de la francophonie canadienne ont réalisé l'impossible lors de la 16e assemblée générale annuelle de la FFHQ : bannir à tout jamais l'appellation «francophone hors Québec» qu'ils avaient contribué à rendre populaire au fil des ans. En prime, le choix du nouveau nom a reçu un appui unanime des représentants des quinze associations nationales membres de la défunte FFHQ.

La proposition est venue des Acadiens du Nouveau-Brunswick. «Ce que nous proposons c'est un partenariat entre le peuple acadien et les communautés francophones» a expliqué Réal Gervais, le président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick. «Plus qu'un changement de nom, a plaidé M. Gervais, cela signifie l'acceptation de notre spécificité et du rôle historique joué par le peuple acadien dans la fondation du Canada».

L'appel a été entendu. «Il faut faire reconnaître que le francophonie a des caractéristiques particulières dans certaines parties du pays» a soutenu Roland Pinsonneault, un vieux militant de la francophonie originaire de la Saskatchewan.

L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a obtenu qu'on ajoute les mots «du Canada» à la fin du nouveau nom, de façon à bien identifier l'appartenance des francophones à l'État fédéral.

La Saskatchewan et l'Alberta, deux provinces qui avaient de la difficulté à accepter la proposition acadienne, se sont ralliées en signe de solidarité.

Les suggestions pour un nouveau nom ne manquaient pas. Assemblée de la deuxième nation, une référence à l'Assemblée des Premières nations qui regroupe les peuples autochtones, Fédération des Franco-Canadiens ou Fédération des communautés francophones et acadiennes.

Mais les Acadiens, qui ne ratent pas une occasion d'affirmer qu'ils sont un peuple distinct, tenaient mordicus à ce que le nouveau nom reflète leur réalité.

L'expression «Franco-Canadien» qui est utilisée dans le document de réflexion «Projet de société Dessein 2000 : pour un espace francophone» faisait problème. Le président du comité d'orientation Dessein 2000, Me Yvon Fontaine, lui-même un Acadien, reconnaissait d'emblée durant la fin de semaine que les Acadiens manifestaient une résistance devant ce nom.

«Ce qui nous pousse à changer

Suite en page 2...



Le député de Yellowknife South , Tony Whitford, s'est joint aux représentants des média lors de la visite du nouveau centre de traitement des effluents de la mine Giant, le 14 juin dernier. Le centre est désormais entièrement automatisé.

L'Assemblée des premières nations a élu un nouveau président

La nation dènèe affirme son soutien à Ovide Mercredi

Plusieurs chefs dènès et leurs représentants ont participé à la 12e rencontre annuelle de l'Assemblée des premières nations qui s'est tenue à Winnipeg du 8 au 12 juin dernier.

Louise Doren

Ils ont affirmé leur soutien au nouveau grand chef de l'Assemblée des premières nations (APN), Ovide Mercredi, un indien Cree du Manitoba et auparavant vice-président de l'APN.

«Tous ces chefs et leurs représentants, y compris moi-même, ont soutenu Mercredi à Winnipeg en raison de ses qualités de leadership, ses connaissances et sa grande expérience dans les questions de droits



et de traités autochtones. Nous croyons que M. Mercredi fera tout en son possible pour faire avancer notre cause au cours de cette période cruciale pour tous les peuples autochtones du Canada, a déclaré le chef dènè, Bill Erasmus.

Une invitation a été transmise à Ovide Mercredi pour assister à l'assemblée annuelle de la nation qui aura lieu à Bell Rock, dans la région de Fort Smith, du 29 juillet au 2 août prochain.

Guy Matte tire sa révérence

Raymond Bisson élu à la Fédération des francophones

L'actuel président de la Société franco-manitobaine, Raymond Bisson, dirigera les destinées de la toute nouvelle Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada au cours des deux prochaines années.

Raymond Bisson a été élu sans opposition et il remplace Guy Matte de l'Ontario, qui tire sa révérence après un mandat de deux ans et demi.

M. Bisson a fait une profession de foi fédéraliste lors de son discours d'acceptation. «Nous voulons voir un Canada uni où tous vivent côte à côte tout en respectant les aspirations des autres».

La Fédération, a-t-il assuré, entend participer à tous les débats qui concernent la francophonie au niveau national.La francophonie pan-canadienne, a-t-il dit, est le résultat d'un geste posé il y a des siècles. «Nous ne sommes pas simplement de passage.

Seules les Premières nations peuvent réclamer une présence plus soutenue et une longévité territoriale plus étendue que la nôtre».«Je veux un Canada fort, un Canada renouvelé» a poursuivi M. Bisson,mais un Canada qui fera une «large place» à la province de Québec.Selon le nouveau président de la Fédération, le Québec a la responsabilité «de partager ses grandes valeurs, ses richesses linguistiques et culturelles» avec les autres francophones du pays et les Canadiens en général».

SOMMAIRE

Nouvelles de Hay River
voir en page 5

Nouvelles autochtones 2-3
Éditorial : Remue-ménage 4
Franco-pages 6-7
Arctique de l'Est 9
Information nationale 10

Échos des TNO
voir en page 11-12

Pour le président de l'Association des Métis

Le Comité de conservation doit revoir son mandat

Lors de sa réunion à Yellowknife la semaine dernière, le comité de conservation du Denendeh (Denendeh Conservation Board) a invité le président de l'Association des Métis des Territoires à présenter ses commentaires sur la manière dont l'organisme menait à terme son mandat.

En se basant sur les résultats d'un sondage effectué auprès d'une cinquantaine de personnes au courant des travaux du Comité, Gary Bohnet a recommandé la tenue d'une évaluation indépendante pour revoir le mandat du comité et pour étudier les problèmes de financement qui paralysent l'organisation.

Cette solution a été acceptée par le comité à l'issue de la réunion.

Louise Doren

Le président de l'Association des Métis des T.N.-O., Gary Bohnet a présenté les résultats d'un sondage effectué par son association pour



prendre le pouls de l'efficacité du comité de conservation, surtout en raison de la conjoncture à laquelle font face les organisations autochtones depuis l'échec de l'entente globale.

Comme Gary Bohnet l'a indiqué, la régionalisation des négociations territoriales des Dénés/Métis compromet la co-gestion de la faune dont les principes avaient été élaborés dans l'entente de principe des Dénés/Métis.

La nouvelle conjoncture, a-t-il expliqué, nécessite un questionnement sur le statut et le futur du comité de conservation du Denendeh.

Le sondage révèle que le comité apparaît comme une instance nécessaire en dépit de l'échec de la revendication globale.

Pour les gens interrogés, il demeure une plate-forme utile tant pour le gouvernement que pour le public pour faire entendre les attentes des diverses régions concernant les questions de conservation.

Toutefois, ils ont indiqué que le comité doit être juste et constant dans ses approches et recommandations.

Le comité est paralysé par un manque chronique de fonds qui empêche le comité de satisfaire aux exigences de son mandat. Il manque également de ressources humaines. Le nombre de réunions a été réduit surtout dans les régions.

Les gens ont également indiqué qu'en raison des coupures de fonds, les sous-comités ne peuvent plus fonctionner adéquatement. Les personnes interrogées veulent que le comité s'attaque aux problèmes qui dépassent les frontières des territoires, notamment dans les questions concernant les eaux.

Finalement, on a indiqué que le comité ne peut pas se permettre d'ignorer les préoccupations mises de l'avant par les membres des communautés.

Le comité doit être un chien de garde pour assurer une application constante des politiques au niveau des communautés.

Le comité de conservation s'est déclaré d'accord avec la majorité des commentaires émanant du sondage [illegible] ont convenu de présenter une recommandation visant à entreprendre une évaluation indépendante en vue de solutionner les divers problèmes qui minent l'organisation.



Suite de la page 1

Nouveau nom pour la FFHQ

de nom, c'est notre désir d'exprimer notre unité», expliquait pour sa part Jacqueline Pelletier, une animatrice bien connue à TV Ontario.

Le rapport préliminaire qui propose un nouvau projet de société pour la francophonie canadienne fait mention de l'existence de trois communautés nationales au pays, dont la communauté francophone. Selon Me Fontaine, cette communauté nationale ne doit pas exister au détriment des nombreuses communautés francophones qui la composent.

Une initiative des Affaires indiennes et du Nord

Les Inuit propriétaires de terres dans Denendeh ?

Il y a du nouveau dans la question de la frontière entre le territoire des Dénés/Métis et celui des Inuit. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Tom Siddon, est prêt à accorder aux Inuit des terres situées à l'intérieur de la frontière du territoire dènè, frontière qui avait l'objet d'une recommandation de son conseiller spécial, John Parker, au printemps dernier et qu'il avait par la suite acceptée.

Louise Doren

Le chef de la nation dènè, Bill Erasmus, a eu vent de cette initiative du ministre en mettant la main sur une copie de la lettre que Tom Siddon a adressée à Paul Quassa, président de la Fédération de Tungavik le 30 mai dernier. Cette lettre spécifie que le ministre Siddon est prêt à accorder aux Inuit la propriété de cent milles carrés de terres dans la région comprise entre la recommandation de la frontière de John Parker au sud du lac Contwoyto et la proposition de la frontière de 1986. Tom Siddon indique par ailleurs que ces terres ne seraient pas classifiées comme faisant partie de revendication territoriale mais que les Inuit en posséderaient le titre en vertu de lois d'application et que le titre serait accompagné de tous les bénéfices de la propriété privée.

Bill Erasmus se demande de quel droit le ministre pose un tel geste. «Je ne sais pas où dans la loi il est indiqué qu'il peut agir ainsi. Je voudrais voir sous mes yeux le texte de loi qui lui donne cette latitude», a expliqué Bill Erasmus en ajoutant qu'il aimerait bien avoir une opinion juridique sur cette question.

Bill Erasmus maintient que la question doit être réglée par les parties en cause et qu'elle n'est pas du ressort du gouvernement fédéral.

Que se passera-til maintenant? Mais que le ministre décide arbitrairement que les Inuit ont le droit de choisir des terres du côté dènè ne règlera certes pas la question. Bill Erasmus a indiqué que les dènès du Sud ont tenu une rencontre la semaine dernière à Winnipeg avec certains leurs pairs du Nord et qu'ils ont examiné la possibilité d'entamer une action en cour pour contester la frontière. Ils ont demandé une rencontre avec le ministre Siddon qui s'est dit prêt à les rencontrer mais qui a quand même indiqué qu'il n'envisageait pas de faire des changements majeurs au tracé de la frontière.

Le débat risque donc de se poursuivre pendant un certain temps encore.

«Je suis heureux qu'Ovide Mercredi ait été élu chef de l'Asssemblée des premières nations parce qu'il est un spécialiste de ces questions de droits», a déclaré Bill Erasmus.

Selon le chef dènè, Bill Erasmus

Le comité de conservation ne sert pas les autochtones

Louise Doren

Le comité de conservation du Denendeh a été mis sur pied conjointement par le gouvernement territorial et le Secrétariat conjoint des Dénés/Métis pour préparer le terrain en vue de l'implantation des dispositions concernant la faune dans la revendication territoriale des Dénés/Métis. Avec la mort de l'entente, la survie même de ce comité consultatif est fortement compromise.

Le chef dènè n'a pas mâché ses mots. Il recommande qu'on abolisse carrément le comité. «Le comité continue à s'appuyer sur l'entente de principe qui est aujourd'hui enterrée. Il fonctionne dans un vacuum», a indiqué Bill Erasmus.

Le comité a été établi sur une base intérimaire et devait faire place à un autre comité à la suite de la

Suite en page 5

633 chefs rassemblés à Winnipeg

Ovide Mercredi succède à Georges Erasmus

Après un chaud débat entre deux candidats manitobains, l'Assemblée des premières nations (APN) a élu Ovide Mercredi à la présidence de cette organisation.

Karine Beaudette
Collaboration spéciale

WINNIPEG (APF)- Conrad Sioui, vice-chef de l'APN signale que la réunion a été très bonne : «C'était une assemblée forte qui nous a donné un bon chef. Ovide Mercredi remplace Georges Erasmus de façon adéquate. Le Manitoba avait deux candidats de haut calibre».

La réunion, qui s'est tenue à Winnipeg du 9 au 12 juin, a beaucoup pivoté autour du sujet de l'autonomie gouvernementale des autochtones. L'APN voit la mort de l'accord du lac Meech comme une chance de redéfinir le place des autochtones dans la vie canadienne.

Conrad Sioui juge que le terme souveraineté devrait être utilisé plutôt que auto-détermination qui est le terme plus couramment utilisé en ce moment. «La souveraineté devrait être précisée dans la constitution canadienne renouvelée. Les gouvernements auto-déterminants devraient être protégés par la plus grande loi canadienne. On n'abdiquera pas, c'est clair. L'assemblée a décidé».«Si on établit le principe de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, dans les traités qu'on signe dorénavant, les autres principes suivront. L'idée est en place mais il faut la mettre en application», a ajouté Conrad Sioui. À l'occasion de l'assemblée annuelle à Winnipeg, les leaders de l'APN ont eu une rencontre avec Brian Dickson, président de la Commission royale nommée pour étudier la question des autochtones. «On a discuté de la formation et du mandat de la Commission», fait savoir Conrad Sioui.

«C'était une très bonne rencontre. Les chefs se sont exprimés. On voudrait qu'il y ait une certaine permanence à la commission. Et qu'il y ait un mécanisme qui permette aux autochtones d'étudier les autres, au lieu de toujours être les sujets d'étude».

Entre autres, Conrad Sioui parle des groupes francophones minoritaires comme sujets d'étude possibles. «Les francophones ailleurs au pays sont plus ouverts et plus prêts à nous appuyer. Ils sont plus compréhensifs puisqu'ils sont dans des situations plus semblables.

«La relation entre francophones et autochtones a toujours été bonne, fondée sur un respect mutuel. Les francophones (québécois) ont mal pris que les autochtones participent à l'accord du lac Meech. Ils ont compris que les autochtones ne les aimaient pas».

«Puis, la crise d'Oka a complètement désagrégé les relations entre les deux groupes. Depuis, nous, on a tendu la main. Eux, n'ont pas encore répondu».

Conrad Sioui est aussi le chef des premières nations du Québec-Labrador.

ÉDITORIAL

Le remue-ménage constitutionnel printanier recommence

Peu de place pour les francophones

Près d'un an après l'échec de l'accord du Lac Meech, deux événements de l'actualité viennent jeter une lumière nouvelle sur le débat constitutionnel canadien. Il s'agit des données préliminaires du rapport de la Commission Beaudoin-Edwards et de ceux de la Commission Spicer, concernant le rôle du public dans le processus de réforme constitutionnelle et le destin probable des politiques de bilinguisme.

Commençons par le moins impressionnant des deux rapports, c'est à dire celui du Forum des citoyens-citoyennes (la Commission Spicer). Le rapport officiel n'est pas encore public mais déjà les informations commencent à parvenir aux média. Contrairement à la promesse faite au début du printemps à l'effet de rendre le rapport public au même moment où il serait remis au gouvernement, il semble bien que le gouvernement ait mis la main sur le rapport. Les critiques face au gouvernement ont été radoucies et toute référence à un éventuel processus de consultation du public aurait été enlevée. D'ailleurs, deux des douze membres du Comité ont exprimé leur dissension face à l'ensemble du processus de travail de ce comité. Le Forum des citoyens aura donc terminé ses travaux dans l'éternel grenouillage politique pour satisfaire aux exigences électorales d'un gouvernement en perdition depuis déjà très longtemps.

Au plan du bilinguisme, le Forum n'annonce rien de bon. En fait, selon des analystes, sa position serait calquée sur celle du Reform Party. Le Fédéral devrait continuer à agir comme institution bilingue mais seulement à Ottawa et dans certaines régions spécifiques. Pour le reste, plusieurs aspects de la politique de bilinguisme seraient inutiles (pour qui?) et coûteux. Ils devraient, par conséquent, être revisés. Pour le Forum, cela reflète l'opinion des Canadiens qui ont participé aux travaux. Le problème, c'est qu'aucune donnée ne vient nous informer sur ces fameux participants. Qui sont-ils ? Sont-ils représentatifs de l'ensemble de la population ? Rien ne permet d'écarter la possibilité que les réunions aient été prises en charge par des organisations politiques ou des groupes de pressions.

À l'opposé de ces résultats, ceux du Comité Beaudoin-Edwards, qui ne sont pas encore officiellement publics, sont beaucoup plus encourageants.

Au plan de l'implication du public dans le débat constitutionnel et le processus de décision, ce comité soumet minimalement la possibilité du recours à un référendum national ne serait-ce que dans l'éventualité de dénouer une impasse à la table de négociation constitutionnelle. Il n'y a pas là grand gain pour le public car ce n'est pas ce qu'on appelle une implication active. Il semble que les Canadiens auront simplement à ramasser les pots cassés. Intervenir dans le contexte d'une impasse, c'est être appellé à s'impliquer alors que le climat est malsain. Ce scénario n'a rien de réjouissant.

Le Comité Beaudoin-Edwards nous réserve cependant des surprises un peu plus agréables. En effet, ils nous reviennent avec la formule d'amendement dite de Victoria, vieille de plus de 22 ans (droit de véto du Québec et l'Ontario ou de deux provinces des Maritimes ou de deux provinces de l'Ouest représentant cinquante pour cent de la population) alors que les changements constitutionnels pourraient être adoptés avec l'accord minimum de sept provinces représentants au moins cinquante pour cent de la population. Par contre, le Comité recommande que l'unanimité soit requise pour modifier les protections constitutionnelles des minorités linguistiques.

D'autre part, ce Comité prévoit une place privilégiée aux autochtones pour les changements constitutionnels les concernant. En fait, il faudrait avoir leur accord pour modifier les mesures constitutionnelles sur les droits autochtones. La seule lacune de cette position réside dans le fait que l'adoption du statut-quo pourrait se faire sans leur consentement.

De plus, le Comité propose aussi que les Territoires prennent une part active aux négociations constitutionnelles. Non seulement ce comité reconnaît-il enfin le droit des Territoires à participer à ces importants débats sur un pied d'égalité avec les provinces, mais aussi il propose que l'acquisition du statut de province ne soit plus soumis à l'accord des autres provinces mais que ce soit uniquement un processus de négociation entre les Territoires et le gouvernement fédéral.

Bref tout le monde est invité par ce comité à participer au débat constitutionnel. Tout le monde ? Non, car les irréductibles francophones hors Québec n'ont toujours pas voix au chapitre. Si leurs droits minimum actuellement reconnus par la Constitution ne peuvent être modifiés sans l'accord de l'ensemble des provinces, ils peuvent néanmoins l'être sans leur propre consentement. Il est toujours à craindre que ces droits ne soient balayés à la faveur d'un compromis «historique». Encore une fois, l'on se retrouvera probablement à être les laissés-pour-compte des négociations constitutionnelles, non pas ces cadavres chauds du Canada mais ces enterrés vivants.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Louise Doren, Kim Ouellette
Correcteur : Jean-Luc Thibault
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : [redacted] $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Toute l'équipe de L'Aquilon vous souhaite une bonne St-Jean Baptiste
Fête des Canadiens-français

Nouvelle agente de développement à Hay River

Priorité à l'éducation en français

Hay River n'offre pas encore de programme d'éducation en français, que ce soit en immersion ou en français langue première. L'Association francophone de Hay River vient d'engager une agente de développement pour étudier les moyens de mettre sur pied un programme d'éducation en français adapté aux besoins de la communauté.

Louise Doren

L'Association a confié un contrat d'une durée de trois mois à un de ses membres, Annette Wright. Son travail consistera à évaluer la faisabilité de l'implantation d'un programme d'immersion en français ainsi que celle d'un programme en français langue première.

Annette Wright est née en Saskatchewan, de parents de souche francophone. Toutefois, la langue parlée à la maison était l'anglais. Annette Wright ne veut pas que ces enfants soient des unilingues anglais. Pour elle, il est essentiel qu'ils reçoivent une éducation en français. «Le fait d'être bilingue offre beaucoup d'avantages et donnera à mes enfants une meilleure chance dans la vie», a-t-elle expliqué.

Membre de Canadian Parents for French depuis quelques années, Annette Wright cherche depuis longtemps à organiser un comité de parents pour obtenir des programmes d'immersion en français à Hay River. Mais rassembler les parents n'est pas facile dans une petite communauté comme Hay River. Annette Wright est toujours la seule membre de Canadian Parents for French de sa communauté.

Avec d'autres membres de l'Association, Annette Wright a élaboré et réalisé un sondage pour déterminer l'intérêt des parents de Hay River pour des programmes d'éducation en français. Quatre cent questionnaires ont été envoyés. Sur ce nombre, 81 ont été retournés. 51 personnes ont indiqué qu'elles étaient très intéressées à des programmes d'éducation en français. Par contre, 30 ont répondu que non, ils n'en voyaient pas l'avantage. «Nous n'avons pas suscité assez d'intérêt pour aller de l'avant immédiatement», a indiqué Annette Wright.

Il faut donc commencer par faire la promotion du français. Annette est convaincue qu'une fois que les gens verront les avantages pour leurs enfants de recevoir une éducation en français, ils vont se rallier à l'idée et montrer plus d'intérêt qu'ils n'en démontrent actuellement.

«Il n'y a qu'à voir le succès de l'activité en français pour les enfants. Cette activité a été annoncée dans toutes les écoles, les garderies, et les maternelles. Les enfants s'y sont présentés nombreux et cela ne peut pas faire autrement que d'aider à faire prendre conscience aux parents de l'utilité du français», a expliqué Annette Wright.

D'ailleurs, elle ne perd pas une occasion de prêcher [redacted] cause du français aux parents qui se présentent à la session de jeux du samedi matin.

Son objectif est de mettre sur pied un comité de parents. Elle prévoit organiser une première rencontre à l'automne pour tenter de recruter une dizaine de parents dans l'organisme *Canadian Parents for French*.

«L'immersion est bénéfique tant pour les francophones que pour les anglophones», explique-t-elle. Pour elle, les francophones et les anglophones doivent travailler main dans la main parce que de cette façon, les deux groupes atteindront leurs buts. Les francophones auront la possibilité de donner une éducation en français à leurs enfants et les anglophones donneront à leurs enfants la chance d'être bilingue, ce qui leur fournira une meilleure compréhension du monde dans lequel ils vivent.

En ce qui concerne la possibilité de mettre sur pied un programme d'éducation en français langue première, Annette Wright ne croit pas que la communauté de Hay River est prête en ce moment pour un tel programme. «Ce n'est pas possible à Hay River pour l'instant. La population n'a démontré aucun intérêt pour [redacted] question».

Suite de la page 3

signature de l'entente. Les Dènès/Métis voulaient voir incorporée dans l'entente finale la reconnaissance des droits issus des traités et réaffirmés par plusieurs jugements de la Cour suprême. «Le Comité a vu le jour avant certains jugements de la Cour suprême (Sparrow, Sioui, etc.) qui ont clairement démontré les droits prévalents des autochtones sur la faune. Nous voulions que ces jugements soient insérés dans l'entente». Bill Erasmus a indiqué que si ces jugements ne sont pas respectés par le comité de conservation, comme d'ailleurs par les gouvernements territorial et fédéral, ces derniers opèrent à partir de prémisses illégales. Bill Érasmus veut donc que le Comité soit dissous. «Si on se base uniquement sur nos droits, nous possédons beaucoup plus d'autorité que ce comité peut jamais espérer en avoir. Le comité nous nuit. Il y a des non-autochtones qui y siègent qui sont contre nos intérêts. À chaque fois que nous évoquons un droit spécial, ils disent qu'eux aussi doivent avoir un droit spécial, parce qu'ils sont égaux. Mais ce n'est pas le cas, affirme Bill Erasmus. Il y a deux lois au Canada, une pour les Indiens et une autre pour le reste. Cela est un fait établi depuis avant même [redacted] Constitution canadienne».

En raison d'un manque de participation

L'Association francophone de Hay River reporte à plus tard son AGA

L'association francophone de Hay River a reporté à la fin de l'été la tenue de son assemblée générale annuelle. «Nous espérons que le fait de tenir notre réunion en septembre nous assurera une plus grande participation», a déclaré Julie Bernier, présidente de l'Association. «Je suis décue, l'assemblée avait pourtant été annoncée dans les médias locaux», a-t-elle ajouté.

Louise Doren

À part [redacted] présidente, seules deux membres, Lucie Kearns et Annette Wright, se sont présentées à l'heure et à l'endroit convenu. Devant le trop petit nombre, les personnes présentes ont décidé qu'il valait mieux remettre l'assemblée à plus tard. Toutefois, Lucie Kearns et Julie Bernier ont proposé de procéder à l'embauche de l'agente de développement en éducation. Ce point était prévu à l'ordre du jour de la réunion et il a été décidé d'aller de l'avant étant donné qu'il est important que le projet soit complété dans le temps alloué.

Annette Wright, membre de Canadian Parents for French a obtenu le contrat d'agente de développement en éducation pour l'Association. Son contrat est d'une durée de trois mois, à temps partiel.

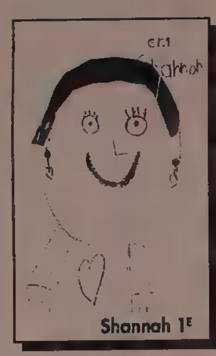
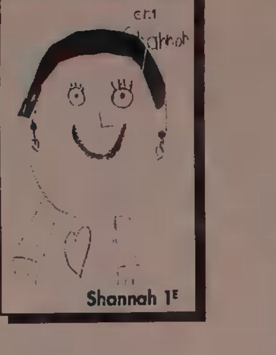
Annette Wright a déjà une très bonne connaissance du dossier de l'éducation à Hay River. C'est d'ailleurs elle qui a eu l'idée d'organiser les ateliers du samedi en français pour les enfants de Hay River. Activité qui a eu dès le départ beaucoup de succès, tellement que le premier jour, il a fallu changer de local, l'espace reservé ne suffisant pas à répondre à la demande. L'activité, interrompue pour l'été, reprendra dès septembre. Elle se déroule à tous les deux samedis à l'école Princess Alexandra.

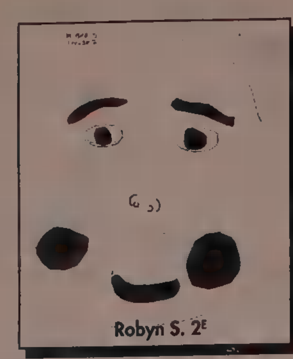
Les fran

Thème du r

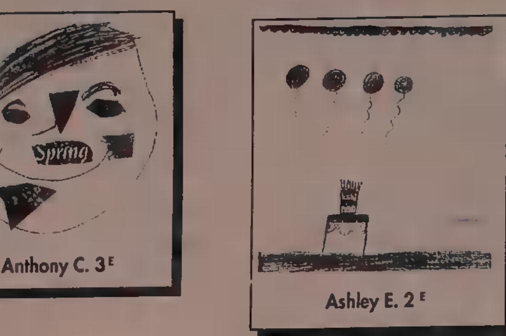
La St-Jea


Kelly 1E



Shannah 1E


Robyn S. 2E

Jenny 3 E



Anthony C. 3E

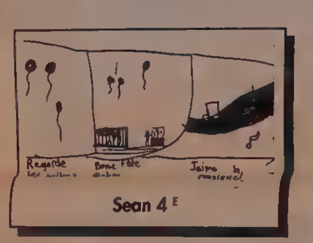
Ashley E. 2 E

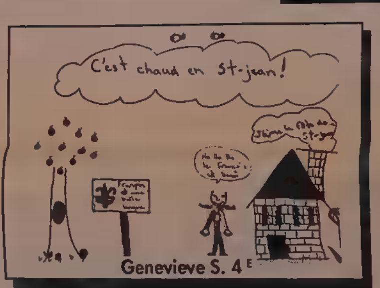
Les élèves de la première à la troisième années devaient faire un collage de la fête de la St-Jean Baptiste

Les gagnan
Kelly. 1 e,
Ashley England
Jenny, 3 e,
Geneviève Savag
Vanessa Lantz,
Keri Craig, 5
Britt Pruden,
Scott Dunbar,

Prix des
Des
de L'

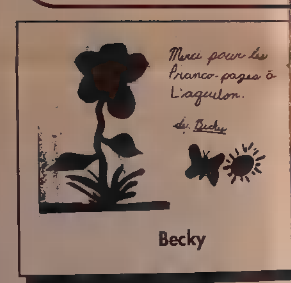
Une agréable surprise n
courier. Les élèves de l'éco
ont fait des cartes de re
Franco-pages de L'Aquilo


Sean 4 E

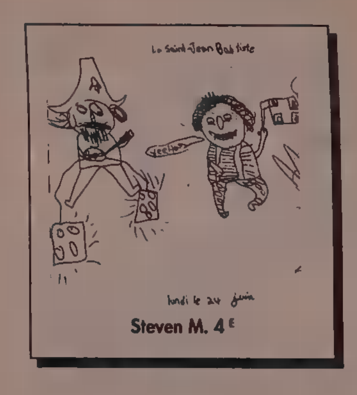


Genevieve S. 4 E


Crystal F. 4 E

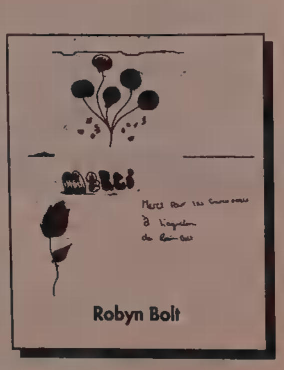


Becky



Steven M. 4 E


Stephanie B. 4 E



Robyn Bolt


Kelsey C

Merci à toutes et à tous pour votre bonne participation aux Franco-pages de L'Aquilon. Un merci tout particulier aux professeurs qui ont travaillé très fort pour faire de cette activité un vrai succès!



Vanessa Lantz

...co-pages

...mois de juin :

...n Baptiste

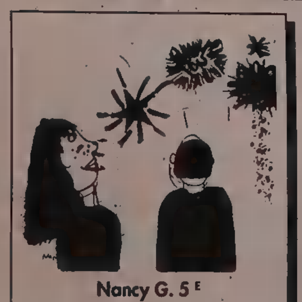
...ts du mois
... Mildred Hall
...l, 2 e, Mildred Hall
... Mildred Hall
...e, 4 e, Allain St-Cyr
...5 e, Harry Camsell
... e, Mildred Hall
...6 e, Mildred Hall
...7 e, W. MacDonald

...gagnants
...-Shirts
...Aquilon

...ous attendait dans le ...le Harry Camsell nous ...merciements pour les ...n.



Tara T. 5 E


Nancy G. 5 E



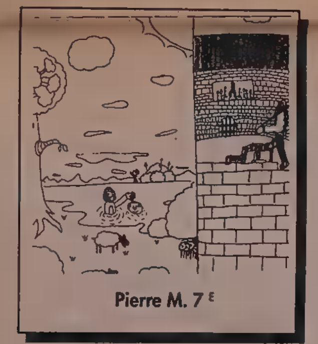
Kery C. 5 E

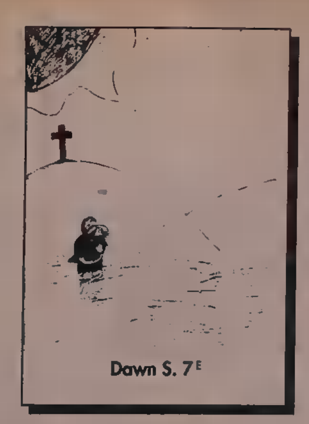
Les élèves de [redacted] quatrième à la sixième années devaient faire une bande dessinée représentant une fête de la St-Jean, ou la vie de St-Jean Baptiste

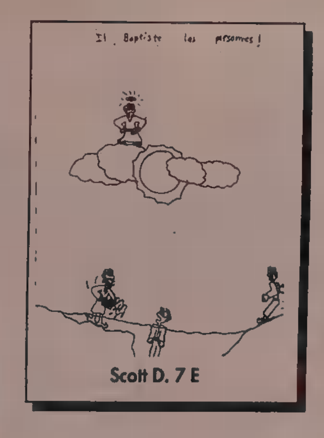

Vanessa L. 5 E



Britt P. 6 E


Pierre M. 7 E


Dawn S. 7 E


Scott D. 7 E

...larkson

Les élèves de septième année devaient faire un dessin représentant la vie de St-Jean Baptiste

Bonnes vacances !

On se retrouve l'an prochain !

LE PLAISIR DE LIRE

Pour mieux comprendre sa langue
Répertoire des emprunts du français aux langues étrangères
Louis Tardivel
Les Éditions du Septentrion





Saviez-vous que les mots *assassin*, *robot*, *caleçon*, *calepin*, *divan*, *barbecue* sont des mots qui ont tous été empruntés à des langues étrangères? Par exemple, *barbecue*, un mot anglais aujourd'hui, a une origine haïtienne alors que *caleçon* provient de l'italien *calzoni*. *Divan* vient du turc et *robot* du tchèque. Comme vous pouvez le constater les langues s'influencent les unes les autres depuis que les peuples se côtoient. Le répertoire des emprunts nous apprend également que le français emprunte de plus en plus aux langues étrangères. En 1881, la langue de Molière comptait 1312 emprunts. En 1960, ce nombre s'élevait à 2720. Louis Tardivel nous explique que le français en compte 7000 aujourd'hui.

Le répertoire des emprunts nous en donne la liste. Premier et unique ouvrage en son genre, le répertoire s'adresse à toute personne qui s'intéresse, en dilettante ou en spécialiste, aux questions linguistiques, particulièrement à celle des emprunts du français à d'autres langues. Ouvrage de vulgarisation, le répertoire aide à prendre conscience de la diversité et de la valeur d'un héritage qui colore et enrichit la langue française.

Une femme à connaître
Margaret Fuller (1810-1850)
Sylvie Chaput
Éditions St-Martin

Sylvie Chaput nous présente la première biographie en français de Margaret Fuller, grande féministe américaine du début du 19e siècle. Femme débordante d'énergie, Margaret Fuller a beaucoup contribué au progrès de la pensée américaine dans divers domaines comme l'histoire et la philosophie. Elle fut, au cours des ans, animatrice d'un cercle de conversations pour femmes, traductrice, directrice de revue, critique de littérature et d'art, essayiste et journaliste à l'un des quotidiens les plus influents de New York. En 1845, elle publia l'un des tout premiers livres féministes américains, *Women in the Nineteenth Century*. À l'occasion d'un séjour en Europe vers la fin de sa courte vie, elle fut correspondante de 1846 à 1849 pour le *New York Tribune* en Grande-Bretagne, en France et en Italie, où elle participa, par ses articles et en tant que directrice d'hôpital, à la révolution romaine. Elle mourut en 1850 dans un naufrage, non loin des côtes américaines avec son mari et son fils alors qu'elle revenait en Amérique.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Quelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans le langage quotidien sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois.

Hot dog et hamburger

On se demande souvent si on doit traduire ces deux mots par chien-chaud et sandwich à la hambourgeoise ou de Hambourg. Ne tombons pas dans le ridicule! Une langue vit grâce aux emprunts qu'elle fait. Nous avons emprunté aux Italiens le spaghetti, le ravioli, le canelloni, la pizza etc. Jamais le français n'a songé à traduire ces mots. Il en va de même pour **hot dog** et **hamburger**. Continuez à dire ces deux mots sans complexe.

Relish, moutarde, ketchup

C'est si bon!

Eh! oui, il n'y a pas de problème, vous pouvez employer les mots **relish** et **ketchup**. Ces deux produits, originaire des Etats-Unis, sont intraduisibles. Une sauce tomate n'est pas du **ketchup**, et de la **relish**...c'est de la **relish**. Ne gâtez pas le plaisir de vos enfants, le vôtre et continuez à manger des **hot dogs** et des **hamburgers** avec de la moutarde, de la **relish** et si le coeur vous en dit, du **ketchup** en plus! Le meilleur endroit? Au stade des Expos...

Garni

Le plaisir ne dure pas toujours. Je dois vous rappeler que si **hot dog** est admis en français, on ne peut pas accepter le classique *hot dog all dress*, ni le *hot dog steamé*.

Pourquoi? Tout simplement parce que le français possède les mots pour exprimer ces deux façons de manger un **hot dog**.

Si on dit, sans gêne, un **hot dog grillé**, on peut dire un **hot dog à la vapeur**, ou un **hot dog vapeur**, de même qu'un **hot dog garni** de relish, *moutarde, etc. Un peu de courage!*

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Du bon rock québécois
Bande sonore du film de Pierre Falardeau «Le Party»
Direction musicale Richard Desjardins



Le Party a étonné lors de sa sortie en salle. Il raconte un party dans une prison. La musique commence au moment où les prisonniers sont réunis dans le gymnase de la prison. Que la fête commence! Une des forces de ce film, c'est sans contredit l'apport musical de Richard Desjardins qui est responsable de la trame sonore. On a droit à deux atmosphères : le premier côté est chanté alors que le deuxième n'offre que des pièces instrumentales.

Les chansons sont pour la plupart écrites par Richard Desjardins en collaboration avec X. Côté; les pièces musicales sont de Gaston Gagnon.

Les «tounes» sont plus rock que ce que nous offre habituellement Richard Desjardins que certains comparent à Léo Ferré. On sent toutefois, dans des chansons comme «Le screw», toute la magie qui se dégage toujours d'un produit signé Richard Desjardins. Lou Babin, l'interprète de la finale du film, la toune «le coeur est un oiseau» a une voix étrange, chevrottante, qui donne des frissons. Toute la détresse d'un monde perdu, où chaque être humain est confronté à une prison personnelle se sent dans sa voix.

En plus de la voix de Lou Babin, il y a aussi la musique qui laisse une impression. Dès les premières notes, la sonorité claire et électrique ravit. Les pièces instrumentales donnent le ton : puissant et évocateur. Avec les dernières notes lancinantes de guitare et tout.

Plume Latraverse
Chansons pour toutes sortes de monde
Disques Dragon

Plume Latraverse, un des personnages colorés de la chanson québécoise nous offre cette fois un disque de petites courtes : *Chansons pour toutes sortes de monde* ne contient pas moins de vingt-neuf chansons. Des petits flash, voilà comment on pourrait résumer l'album. Il eût peut-être mieux fait de laisser de côté cette formule chère aux publicitaires et se creuser les méninges pour nous parler encore une fois de ses trippes avec lesquelles on a appris à vivre.

Intitulé avec justesse *Chansons pour toutes sortes de monde*, Plume Latraverse nous conte histoire après histoire sur un rythme plutôt essouflant.

Son disque manque de substance. Il ne demande pas d'effort à écouter mais il ne provoque pas non plus d'émotions. Alors qu'on chante encore les vieilles «tounes» de Plume dans tous les party, je ne crois pas que cette nouvelle cuvée remplace ses vieux succès dans les répertoires de cuisine.

Faites comme moi, attendez le prochain album. Parce que vous le savez comme moi, Plume Latraverse est là pour rester.

Cette chronique es... ...e possible grâce au gouvernement du Québec







Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Nouveau président de l'AFI

Retour de Claude Bergeron dans le feu de l'action

Alain Bessette

Iqaluit - Après une toute petite année de «repos», Claude Bergeron a effectué un retour au sein de l'exécutif de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) en étant nommé président du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle de cet organisme tenue le 25 mai dernier. Il s'agit en effet d'un retour car M. Bergeron avait été vice-président et responsable du secteur de l'éducation lors de l'année 1989-1990.

Originaire de la région montréalaise, M. Bergeron travaille à Transport Canada en tant que gestionnaire de la station d'information de vol. Il est à Iqaluit depuis trois ans déjà mais il avait eu une expérience de la vie nordique, ayant travaillé dans le Nord du Québec, à Schefferville et à Gagnonville.

En tant que président, il envisage son rôle comme celui d'un animateur. «Avec douze membres au Conseil d'administration, il faut s'assurer que les efforts de toutes ces personnes pleines d'énergies soient correctement canalisés et coordonnés», indique-t-il. Pour ce faire, il s'appuie sur son expérience passée au sein de l'AFI. Il se rappelle qu'alors, il y avait moins de personnes aux commandes de l'Association mais qu'elles étaient tout autant débordantes d'énergie. Elles s'étaient impliquées corps et âmes dans l'association mais un inévitable essoufflement s'est produit.

Le même problème risque de se reproduire malgré une équipe plus élargie et c'est ce que M. Bergeron tentera de contrôler. «Je dois tempérer et canaliser ces énergies, m'assurer que ce ne soit pas trois ou quatre personnes qui se donnent à cent pour cent mais que l'ensemble participe. On doit impliquer beaucoup de monde pour ne pas laisser certain se brûler».

Pour Claude Bergeron, «faire partie du CA ou de l'AFI, ça doit être un plaisir, ça doit procurer une satisfaction personnelle».

Le deuxième aspect de son rôle en tant que président du Conseil d'administration est d'être un administrateur. «L'AFI, c'est maintenant une grosse corporation. Avec ses 200 membres, c'est le plus gros regroupement francophone dans les T.N.-O. On se doit de la gérer comme une corporation maintenant», précise M. Bergeron. Pour ce faire, il compte bien se mettre à l'étude du rapport réalisé par M. Jean Guy Vienneau concernant les structures de la corporation.



Voici le douze personnes qui formeront le nouveau CA de l'AFI, de gauche à droite: (En avant) Claude Bergeron, Marie Josée Gagné, Geneviève Ouellet, Rollande Carson Marcel Clément. (À l'arrière) Jean Paquet, René Lavallée, Daniel Morissette, Richard Déziel, Nelson Soucy, François Çyr et Daniel Coulombe.

L'AFI: un agent catalyseur

Claude Bergeron envisage le rôle de l'AFI comme celui d'un agent catalyseur dans la communauté. «Les gens ont des idées et l'AFI est là pour les aider à réaliser ces projets», explique-t-il. Il cite en exemple la garderie de l'AFI. Trois années après le début du projet de garderie, celle-ci est maintenant prête à voler de ses propres ailes comme le démontre son processus actuel d'incorporation qui en fera une entité indépendante de l'AFI.

Le comité de parents est un autre exemple de cette fonction. Il y a trois ans, Claude Bergeron était le seul membre du «comité» et se tapait toute la représentation. Avec le support de l'AFI et l'implication d'un noyau de participants, le comité fonctionne maintenant de façon autonome.

Bref, l'AFI se doit d'aider à démarrer les projets notamment en participant à la recherche de financement adéquat encourageant le principe d'autonomie pour permettre à l'AFI de se tourner vers d'autres projets. Claude Bergeron se dit conscient du fait que ces démarches vers l'autonomie peuvent en inquiéter certains tel que l'a démontré les questions à la dernière assemblée générale au sujet de la demande d'incorporation de la garderie.

Il répète qu'il ne s'agit ni d'une chicane ni d'un divorce entre l'AFI et la garderie. «On était là pour initier le projet et on doit les aider à prendre leur envol». Les gens ont simplement exprimé une crainte que leur investissement en énergie, tant au niveau de l'aménagement du local dans le Centre communautaire que dans la mise en place d'une structure, ne s'envole en fumée. «Il s'agira de s'entendre, de négocier une entente au profit de tout le monde».

Dossiers politiques

Claude Bergeron compte se pencher sur un dossier qui lui est cher soit celui des services en Français. Avant, l'AFI était occupée par ses projets infrastructurels ainsi que ses projets culturels et n'avait que peu de temps à consacrer à la revendication politique. «Mais avec le développement, on en est rendu là, en plus des activités culturelles», dit-il. Il note qu'au niveau des attitudes, il y a eu beaucoup d'amélioration. La langue française est plus présente maintenant, «on ne se cache plus alors que voilà quatre ou cinq ans on se faisait encore regarder de travers», explique-t-il. Et il ajoute: «Malgré tout, on a encore des problèmes à obtenir des services en français mais les attitudes se sont réellement modifiées».

Il n'entrevoit pas de problème dans le changement de cap de l'AFI. «Il n'y a pas d'incompatibilité entre le culturel et le politique», explique-t-il. Le Conseil d'administration est constitué de plusieurs personnes aux intérêts variés et pleine d'énergie et c'est son rôle d'animateur de canaliser ces énergies.

La fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

est à la recherche d'un(e)

Directeur(trice) général(e)

(poste d'un an)

Fonctions:
Relevant d'un comité externe, vous serez responsable de l'administration générale du bureau et du mécanisme de concertation entre le bureau provincial et les association membres. Vous serez appelé(e) à représenter la Fédération auprès des instances décisionnelles et à collaborer à l'élaboration des dossiers prioritaires et de la planification provinciale.

Exigences:
Avoir une parfaite connaissance du réseau des organismes francophones hors Québec, une bonne compréhension de la problématique de la francophonie terre-neuvième et être bilingue constituent des conditions d'éligibilité essentielles.
La personne choisie devra faire preuve d'une capacité d'analyse politique et être diplômée de préférences en sciences sociales ou en administration. Un diplôme d'étude de 2e cycle constituerait un atout important.

Rémunération:
Selon l'échelle de salaire de la FFTNL. Avantages sociaux intéressants.

Durée de l'emploi: Du 3 septembre 1991 au 3 septembre 1992

Faites parvenir vos curriculum-vitae avant le 28 juin 1991, à:

Mme Mireille Thomas, présidente
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
265, rue Duckworth
St-Jean, Terre-Neuve
A1C 1G9

Northwest Territories Legislative Assembly

L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reprend le 25 juin

La Huitième session de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reprendra le 25 juin 1991 à 13 h 30 dans la Chambre de l'Assemblée législative à Yellowknife.

Les heures de séances seront de 13 h 30 à 18 h 30, du lundi au jeudi, et de 10 h à 14 h, le vendredi. Toutes les séances sont ouvertes au public.

Si vous êtes à Yellowknife et désirez rejoindre votre député pendant la session, composez le 873-7999. Si vous êtes à l'extérieur de Yellowknife, laissez un message au 1-800-661-0784.

Avis de demande de service aérien

No. 910653 au rôle
Dossier No. M4205/L4-4-6

LABRADOR AIRWAYS LIMITED

Labrador Airways Limited a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Iqaluit (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe C.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports du Canada. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **27 juillet 1991.** Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par telex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à M.L. Dionne au (819) 953-8951 ou à N. Hay au (819) 997-6108.

INFORMATION NATIONALE



Les francophones hors Québec veulent un Canada fort

Auront-ils une place dans le prochain débat constitutionnel?

Ottawa (APF)- Les francophones hors Québec ont engagé une réflexion sur la place qu'ils entendent occuper au Canada dans les prochaines années. Ils ont étudié un document d'orientation intitulé Dessein 2000 pour un espace francophone tout au long de la 16e assemblée générale annuelle de la FFHQ, du 14 au 16 juin dernier. Plus de 450 délégués de partout au Canada ont assisté à la rencontre. «Peu importe ce qui va arriver, on a l'intention d'être là en l'an 2000», a assuré le président sortant de la FFHQ, Guy Matte, qui quittera ses fonctions au mois d'août. En fait, ce que les francophones de l'extérieur du Québec souhaitent, c'est de gagner sur les deux tableaux au terme des négociations constitutionnelles. «On veut tous finir dans une situation gagnant/gagnant», a dit M. Matte. Les francophones veulent aussi être consultés lors des prochaines négociations constitutionnelles. Pour un, le président du Comité d'orientation du projet de société Dessein 2000 et ex-président de la FFHQ, Me Yvon Fontaine du Nouveau-Brunswick, a très mal digéré l'absence de représentants fédéraux de haut niveau à l'assemblée annuelle de la FFHQ.

«Cela fait plusieurs années que j'assiste aux réunions de la FFHQ, et c'est la première année qu'on a pas la présence des autorités fédérales», s'est insurgé Me Fontaine.

Selon lui, «il est inacceptable d'évacuer les francophones hors Québec de l'agenda constitutionnel». Il trouve d'ailleurs que le gouvernement fédéral a fait preuve d'une plus grande visibilité auprès des autochtones à Winnipeg lors de la rencontre annuelle des Premières nations, et chez les Anglo-Québécois lors de l'assemblée annuelle du mouvement Allaince-Québec.

«La perception est à l'effet qu'on peut prendre pour acquis les francophones hors Québec. Ce n'est pas le cas», ajoute Me Fontaine.

En fait, une rencontre entre le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark et la Fédération des francophones hors Québec qui devait avoir lieu vendredi de la semaine dernière a été annulée à la dernière minute par le bureau de M. Clark.

«J'espère que c'est une question de circonstance. Jusqu'à maintenant, je dirais que l'initiative est plutôt venue de nous que de l'autre côté. Ce n'est pas la même chose pour les autres groupes d'intérêt».

Le gouvernement du Québec se tient au courant des réflexions des francophones de l'extérieur du Québec. Le rapport de Me Fontaine «Dessein 2000 pour un espace francophone» a été bien reçu par au moins «un ministre influent» du gouvernement du Québec affirme Me Fontaine.

Plusieurs leaders de la francophonie canadienne ont clairement milité en faveur d'un Canada central fort lors des discussions de la fin de la semaine. Entre le Québec et le Canada, le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, Jean Tanguay, n'hésite pas une seconde: «C'est le fédéral!» Mais M. Tanguay est convaincu «qu'il y a une belle place pour le Québec» à l'intérieur d'un Canada renouvelé.

Le rapport préliminaire Dessein 2000 ne fait pas mention de la question québécoise. Selon Me Fontaine, il serait naif de dire que les options politiques des francophones de l'extérieur du Québec sont les mêmes que celles des Québécois.

Me Fontaine soutient que le rapport Dessein 2000 n'a pas été rédigé en réaction au rapport Bélanger-Campeau, qui comme on le sait n'a réservé qu'une vingtaine de lignes sur les relations futures entre le Québec et la francophonie canadienne.

«La seule chose qu'on a dit, a expliqué Me Fontaine, c'est qu'on était déçu qu'on n'ait pas fait de place aux préoccupations des francophones hors Québec dans le rapport Bélanger-Campeau».

«Le Québec a dit ce qui faisait son affaire, nous il fallait dire ce qui fait l'affaire des francophones hors Québec». Et ce qui fait l'affaire des francophones hors Québec, c'est un Canada fédéré et fort.

«On a dit qu'il fallait un Canada fédéral suffisamment fort pour garder un certain nombre d'éléments qui va créer une certaine identité canadienne». Un de ces éléments, c'est la présence de deux communautés de langues officielles sur le territoire canadien. «En ce qui nous concerne, notre intérêt supérieur est de voir à ce que le fédéral du moins pour le moment, garde une compétence en matière de langue et de culture», indique Me Fontaine.

Pour cet ancien président de la FFHQ, il est important que le fédéral garde l'initiative en matière de langue et de culture. «S'il ne la garde pas, il n'y aura aucune initiative dans ces domaines dans plusieurs des provinces canadiennes».

Le rapport préliminaire sera maintenant scruté à la lumière des commentaires recueillis durant l'assemblée générale annuelle.

Les aînés veulent jouer un rôle dans la conservation de la langue française

Les aînés francophones auront sous peu leur association

Ottawa (APF)- Une association nationale d'aînés francophones verra le jour sous peu au Canada français.

Une cinquantaine d'aînés de partout à travers le pays ont décidé de regrouper leurs forces autour d'un organisme national, lors d'une rencontre qui avait lieu à Ottawa sous le thème «S'unir pour bâtir».

Pas moins de 80 pour cent des répondants à un sondage réalisé par la Fédération des francophones hors Québec auprès de 500 personnes, ont d'ailleurs indiqué qu'ils étaient intéressés à devenir membre d'une association nationale d'aînés.

Présentement, seuls les aînés francophones de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba sont regroupés au sein d'une fédération provinciale.

Plus de la moitié des répondants au sondage estiment qu'aucun organisme de revendication défend les intérêts des aînés au pays.

On pourrait croire que les aînés ont fait leur part pour la francophonie, et qu'ils n'aspirent qu'à un repos bien mérité. Il n'en est rien, puisque pas moins de 97 pour cent des répondants estiment au contraire qu'ils ont un rôle à jouer dans la survie de la langue et de la culture française!

Ce surprenant résultat n'étonne pas le président de la Fédération des aînés francophones de l'Ontario. Les aînés, dit-il, ont peur de perdre les acquis.

«Nous ressentons qu'il y a une indifférence chez nos propres enfants, affirme André Lécuyer. Ils ont les services en français, ils semblent pouvoir vivre en français sans se faire dire «speak white» comme nous, ils semblent tout obtenir sans être obligés de combattre».

Mais en ne combattant pas, ajoute M. Lécuyer, les jeunes «laissent échapper les gains que nous avions obtenus pour eux...même au fédéral, il y a un glissement».

André Lécuyer croit qu'une association nationale d'aînés pourrait jouer le rôle de chien de garde. «Les aînés n'ont plus rien à perdre. Ils n'ont plus des emplois à protéger, ils ne cherchent plus une carrière, ils peuvent confronter la situation sans craindre de perdre. C'est un grand avantage».

Mais il n'y a pas que la lutte pour la survie de la francophonie qui préoccupe les aînés. Les soins de santé de longue durée, la protection contre les mauvais traitements infligés aux aînés, le logement à prix abordable, le choix de logement pour les aînés et les subventions aux programmes pour les aînés sont, dans l'ordre, les principales préoccupations exprimées dans le sondage.



Selon Joe Clark

Les francophones hors Québec doivent éduquer les autres Canadiens à leur réalité

Benoît Legault
Collaboration spéciale

Toronto (APF)- Les francophones hors Québec doivent «éduquer le reste du Canada à leur réalité qui est mal comprise en cette période de réécriture de la constitution», a dit Joe Clark devant des journalistes lors du sommet de la francophonie ontarienne qui a eu lieu la semaine dernière à Toronto.

Le ministre des Affaires constitutionnelles a ajouté que les francophones hors Québec ont un autre rôle à jouer, celui «d'encourager les Québecois à rester dans le Canada».

La présence du deuxième plus influent politicien fédéral était considérée comme une preuve de l'importance de ce sommet, dont l'objectif était de définir les priorités des Franco-Ontariens dans le débat constitutionnel.

Devant les journalistes, Joe Clark a dit que «le Canada commence à avoir peur, il est donc plus ouvert aux autres réalités. Les francophones hors Québec doivent donc prendre avantage de cette ouverture».

Joe Clark n'a pas voulu élaborer sur la demande du bilinguisme officiel en Ontario. «C'est une décision provinciale» a-t-il dit.

Il a néanmoins applaudi chaudement cette demande lorsqu'elle a été formulée dans le discours inaugural du sommet prononcé par le chanteur Paul Demers.

Paul Demers, qui était le président d'honneur du sommet, a fait un long discours où toutes les demandes fondamentales des Franco-Ontariens (bilinguisme officiel, gestion scolaire, etc.) ont été exprimées avec force et clarté.

«Il nous faut faire respecter le droit fondamental à une éducation en français, reconnu aux francophones de l'Ontario par la Cour suprême du Canada et ce de la garderie à l'université», a dit M. Demers.

«Nous sommes les descendants de ceux qui ont signé le contrat constitutionnel de 1867. Après 125 ans, les francophones de l'Ontario doivent encore quémander le respect de leurs droits les plus élémentaires, c'est inacceptable», a-t-il ajouté.

Le thème du sommet franco-ontarien était «Notre place...aujourd'hui pour demain». Paul Demers a parlé «d'une place interdisant à l'histoire de répéter les erreurs et les injustices qu'ont connues nos cousins fransaskois et franco-albertains lors de l'abrogation de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest; une place semblable à celle qu'occupent nos cousins d'Acadie au Nouveau-Brunswick, dans une province officiellement bilingue».

Le discours de Joe Clark suivait celui de Paul Demers. M. Clark a commencé par dire que «le président d'honneur vient de prononcer mon discours», ce qui lui a valu une ovation. M. Clark a ensuite dit aux quelque 400 congressistes que «les gains réalisés au Nouveau-Brunswick représentent un développement remarquable qui peut être réalisé ailleurs».

M. Clark a déclaré par la suite que le bilinguisme et la dualité linguistique «ne sont pas utopiques».

Échos des T.N.-O.

Le syndicat des travailleurs unis des TNO exige les excuses d'un sous-ministre

Le syndicat des travailleurs unis des Territoires du Nord-Ouest exige que Ken Lovely, sous-ministre au ministère du Personnel, retire les déclarations alarmistes qu'il a faites au sujet de la position du syndicat sur le nouveau plan dentaire du gouvernement.

Dans une lettre adressée aux employés du gouvernement, Ken Lovely avait indiqué que «le syndicat avait préféré ne pas voir ces améliorations intégrées pour les employés qu'il représente.»

Les représentants du syndicat affirme que c'est après une analyse exhaustive que le syndicat a décidé de ne pas recommander le nouveau plan à ses membres, étant d'avis que ce nouveau plan n'était pas dans le meilleur intérêt des membres.

«Le nouveau plan dentaire est moins avantageux que celui que les membres possèdent actuellement» a expliqué Diane Strilaeff, vice-présidente du syndicat. La déclaration de Ken Lovely à l'effet que nous rejetons les améliorations est trompeuse. Nous demandons que le ministre du Personnel exige que Ken Lovely rétracte sa déclaration et fasse des excuses formelles au syndicat».

Déclarations des victimes admissibles en cour

Le ministère de la Justice et la Gendarmerie Royale du Canada ont mis sur pied un projet pilote dans neuf communautés qui vise à introduire en cour la déclaration des personnes victimes d'un crime.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune procédure qui permet à la victime d'un crime de communiquer directement à la cour les effets physiques, psychologiques ou financiers ressentis à la suite d'un crime. Avec le projet pilote, la victime aura le droit de rédiger une déclaration sur les impacts du crime dès que des accusations auront été déposées contre une personne. Les déclarations seront volontaires. La déclaration seront fournies à la cour et seront mises à la disposition du juge avant que ne soit attribuée une sentence à une personne reconnue coupable.

Ce projet sera mis à l'essai à Rae-Edzo, Coppermine, Hay River, Fort Resolution, Norman Wells, Rankin Inlet, Pond Inlet et Sanikiluaq. Une évaluation sera faite après 18 mois et les commentaires des officiers de la Cour, de la police, des agents de probation, des avocats et des communautés seront sollicités.

Prix d'excellence en éducation

Le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest vient de créer deux nouveaux prix en éducation. L'un vise à souligner le travail des enseignants, des directeurs d'école, des directeurs-adjoints et des conseillers en éducation qui travaillent à améliorer la qualité de l'éducation dans les Territoires. L'autre s'adresse aux personnes qui travaillent dans d'autres emplois connexes, tels que secrétaires, moniteurs, chauffeurs d'autobus scolaires et autres membres de la communauté qui donnent de leur temps à l'éducation. Des informations sur ces prix ont été envoyées à toutes les écoles et commissions scolaires des Territoires. Les suggestions de nominations seront reçues par les Commissions scolaires. Le nom de trois candidats dans chaque région seront envoyés au ministère de l'Éducation et étudiés par un comité de sélection formé de représentants du ministère, de l'Association des enseignants et des enseignantes et d'autres organismes liés à l'éducation. Sur recommandation du comité, le ministre choisira les personnes méritantes. Les prix seront remis lors d'une cérémonie en leur honneur.

Commission constitutionnelle

Une commission de cinq personnes a été nommée pour établir une proposition constitutionnelle pour l'Arctique de l'Ouest.

La Commission sera présidée par Jim Bourque, sous-ministre des Ressources renouvelables et comprend Lea Carpenter, ancien maire de Sachs Harbour, Richard Hardy, avocat de Yellowknife, François Paulette, ancien chef de Fort Smith, et Georges Braden, sous-ministre des Affaires gouvernementales.

«La création de cette commission est indispensable pour assurer l'évolution constitutionnelle des Territoires», a déclaré le ministre des Affaires constitutionnelles, Stephen Kakfwi. «Des progrès considérables ont été faits dans les années 1980 qui ont donné lieu à la signature de l'entente d'Iqaluit en janvier 1987. Malheureusement, le momentum a été perdu lorsque la dispute concernant la frontière entre les Dénés/Métis et les Inuit n'a pas été résolu», a-t-il ajouté.

La nouvelle initiative en vue du développement constitutionnel de l'Ouest des Territoires a été approuvée en avril dernier par l'Assemblée législative. Depuis lors, un comité informel formé de chefs politiques de l'Arctique de l'Ouest se sont rencontrés à plusieurs reprises pour discuter de la mise sur pied de la commission et pour identifier des candidats pour y siéger.

Les membres du comité comprenaient des représentants du Conseil exécutif du gouvernement territorial, de la Corporation de développement régionale Inuvialuit, de l'Association des Métis des Territoires, du Conseil de tribu Gwich'in, le Conseil Dénés/Métis du Sahtu et la Nation dénée.

La devise du Canada ne reflète pas la réalité

Une motion a été déposée à la Chambre des Communes le 4 juin dernier demandant au gouvernement d'envoyer une pétition à la Reine pour changer la devise canadienne actuelle pour qu'elle réflète la réalité canadienne. La motion a été déposée par le député de Restigouche-Chaleur, Guy H. Arseneault et spécifie que la devise devrait se lire «D'une mer à l'autre à l'autre».

Le député de Nunatsiaq, Jack Anawak s'est dit d'accord avec la motion. Il a rappelé que le Canada est bordé par trois océans et que la côte arctique est la plus longue des trois. Malgré cela, indique-t-il, il est fréquent que les commentateurs de la radio et de la télévision d'État continuent de mentionner deux seuls océans. «Le territoire arctique canadien est le deuxième en importance après celui de l'URSS. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon représentent près de 40 pour cent de toute la surface du pays. Près de la moitié de la population du Nord du Canada sont des autochtones dans l'Arctique de l'Ouest et près de 85 pour cent le sont dans l'Arctique de l'Est», a-t-il ajouté.

Conférence circumpolaire sur l'environnement

Un effort de tous les pays

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, et le ministre des Énergies renouvelables des Territoires, Titus Alloloo, ont participé la semaine dernière à la conférence internationale sur l'environnement arctique à Rovaniemi en Finlande, où ils ont signé une déclaration sur la protection de l'environnement par huit pays circumpolaires.

Louise Doren

«La déclaration des ministres sur la protection de l'environnement arctique marquera la première entente conclue entre les huit pays circumpolaires concernant une action commune dans l'Arctique. Cela fera date dans la collaboration internationale sur l'environnement arctique», a déclaré Tom Siddon.

La déclaration de Rovaniemi est le fruit d'un processus qui a été entrepris il y a deux ans par le gouvernement de Finlande.

Au cours de réunions tenues en Finlande, au Canada et en Suède, les huit pays circumpolaires (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Union Soviétique et États-Unis) ont élaboré une Stratégie pour la protection de l'environnement arctique (SPEA) qui a été approuvée à la conférence de Rovaniemi.

La SPEA est une série de programmes pour régler six problèmes urgents dans l'environnement arctique : les contaminants organiques persistants, l'acidification, la radioactivité, la pollution par les hydrocarbures, les métaux lourds et la pollution sous-marine par le bruit.

Les pays prévoient également mettre sur pied un programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de l'Arctique.

À travers ce programme, des rapports sur la situation environnementale de l'Arctique seront préparés et l'état de la pollution sera surveillé. Ce programme sera intégré aux programmes de surveillance actuels.

«La santé de l'environnement arctique est extrêmement importante pour les gens des Territoires du Nord-Ouest. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour empêcher les contaminants de pénétrer dans les Territoires du Nord-Ouest», a déclaré Titus Alloloo.

«Avec l'initiative finlandaise, il y a désormais une reconnaissance internationale des problèmes environnementaux de l'Arctique. Notre gouvernement va continuer de travailler avec Ottawa pour mettre sur pied des actions susceptibles d'améliorer l'environnement de l'Arctique», a ajouté M. Alloloo.

Appels d'offre - Avis publics

Amendements à la loi sur les conflits d'intérêts

Les membres de l'Assemblée législative devront dévoiler leur situation financière

Une nouvelle section a été ajoutée à la Loi sur l'Assemblée législative et le conseil exécutif portant sur l'obligation des députés d'éviter tous conflits d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions.

Louise Doren

Les amendements proposés seront présentés pour discussion aux membres de l'Assemblée législative à la reprise des travaux le 25 juin prochain. «Nous espérons que ces amendements auront force de loi au cours de la 12e session de l'Assemblée législative», a déclaré Richard Nerysoo, député de la région du Delta et président de l'Assemblée législative.

«Si elle est approuvée, la loi revisée nous donnera des dispositions sur les conflits d'intérêts parmi les plus sévères au Canada. Les nouvelles dispositions aideront à renforcir la confiance du public en ce qui concerne l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des députés», a-t-il ajouté.

La modification à la Loi sur les conflits d'intérêts proviennent de la volonté des membres de l'Assemblée législative de s'assurer que les personnalités publiques soient soumises à des règles plus sévères en ce qui a trait aux conflits d'intérêts, surtout dans le climat politique canadien actuel. «En se basant sur les lois des autres provinces, l'Assemblée législative a adopté l'approche du dévoilement de la situation financière des députés, afin que tous les membres soient dans l'obligation de présenter une liste de tous leurs actifs et leurs intérêts financiers auprès du greffier de l'Assemblée législative sur une base annuelle. Cette information sera transmise au public», a déclaré ■ chef du gouvernement, Dennis Patterson.

Il a également indiqué qu'en vertu de la nouvelle loi, les députés ne pourront pas utiliser l'information à laquelle ils ont accès en vertu de leurs fonctions ou de leur influence pour obtenir des gains et bénéfices personnels. En outre, les membres de l'Assemblée, leurs conjoints et leurs dépendants ne pourront pas obtenir des contrats du gouvernement durant la période où le député siège à l'Assemblée législative. Les conjoints et les enfants pourront toutefois être à l'emploi du gouvernement, à l'exception du ministère dont le ministre ou le président de l'Assemblée est responsable. Les ministres et le président de l'Assemblée ne pourront pas diriger une entreprise ni avoir un emploi à l'extérieur durant leur mandat électoral. De plus, pendant une période de douze mois après l'échéance de leur mandat, ces derniers ne pourront pas obtenir un contrat ou faire du lobbying en vue d'une rémunération auprès des ministères du gouvernement territorial», a-t-il ajouté.

En vertu de la nouvelle loi, les plaintes concernant un conflit d'intérêt seront examinées par des enquêteurs nommés par un comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts.

Les enquêteurs étudieront la plainte et détermineront s'il y a fondement ou non. S'il n'y a pas de fondement à la plainte, le processus s'arrêtera là. S'il y a fondement, la question sera référée au comité qui tiendra alors une audience.

Lorsque le comité détermine que le membre a contrevenu à la Loi sur les conflits d'intérêts, il peut recommander une gamme de sanctions pouvant aller jusqu'à déclarer que le siège du membre est devenu vacant.

Le chef du gouvernement a déclaré que cette nouvelle loi ne remplace pas les procédures civiles et les sanctions criminelles qui continuent de s'appliquer à la conduite des membres de l'Assemblée législative.

«Cette nouvelle loi établit un code de conduite et des sanctions additionnelles appropriées à la confiance que le public place dans les membres qui le représentent», a indiqué Dennis Patterson.

Prévention du suicide

Le ministère des Services sociaux et la division des Territoires du Nord-Ouest de l'Association canadienne pour la santé mentale ont conclu une entente pour mettre sur pied une formation sur mesure dans les Territoires pour prévenir le suicide. Cette formation fera partie de la stratégie du gouvernement des Territoires en matière de prévention du suicide. Selon la ministre des Services sociaux, Jeannie Marie-Jewell, cette formation fournira aux intervenants communautaires de nouveaux moyens de réduire le taux de suicide et de comportement suicidaire chez les habitants des Territoires. Le coût du projet est estimé à 163 900 et devrait être complété d'ici la fin de mars 1992. Un groupe de travail a été mis sur pied pour voir à la bonne marche du projet. Ce groupe comprend des représentants de l'Association canadienne pour la santé mentale et des ministères des Services sociaux, de la Santé et de l'Éducation et possiblement l'Institut culturel déné, l'Institut culturel Inuit, le *Metis Heritage Association* et le *Inuvialuit Social Development Program.*

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 12, Le vendredi 5 juillet 1991

Le ministère de l'Éducation fait du sur place

Recours à la stratégie de la porte battante

Le ministre de l'Éducation des Territoires, l'honorable Stephen Kakfwi, a fait parvenir une lettre à la présidente de la Fédération Franco-TéNOise, Marlene Steppan, le 7 juin dernier, l'informant qu'après mûre réflexion son gouvernement jugeait que le nombre insuffisant d'élèves francophones dans les Territoires rendait la question de la gestion scolaire injustifiable pour le moment.

Louise Doren

Richard Barrette, directeur de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), est d'avis que le gouvernement joue la carte dure avec les francophones, en raison de l'action en Cour entamée contre le gouvernement territorial par l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) conjointement avec la Fédération. «La FFT a donc décidé que le moment est venu de s'adresser directement au chef du gouvernement, Dennis Patterson, pour que celui-ci s'assure que le ministre de l'Éducation assume ses responsabilités à l'égard de la communauté francophone», explique Richard Barrette. La dernière lettre de Stephen Kakfwi avait été précédée d'une autre lettre envoyée en mars dernier à l'APFY, (à l'époque de l'interrogatoire au préalable), qui indiquait que le ministère de l'Éducation acceptait la création d'un comité de travail afin d'étudier les changements à apporter à la Loi sur l'éducation. Dans cette lettre, il dit également que le projet d'une commission scolaire territoriale a certainement du mérite et pourrait être évalué par le comité de travail. Il y a eu une rencontre avec le sous-ministre de l'Éducation des Territoires, Joe Handley, le 22 mai dernier pour tenter de former ce comité afin de mettre en place la gestion scolaire francophone. «Le ministre de l'Éducation des Territoires utilise la tactique de la porte

Suite en page 2



Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY



Mgr Denis Croteau, évêque du diocèse catholique du Mackenzie a béni le site de la future Assemblée législative des Territoires lors d'une cérémonie spéciale le 28 juin dernier.

Une bonne nouvelle pour la francophonie ténoise

L'entente pluriannuelle est en voie d'être signée

Le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, a informé l'Assemblée législative, le 28 juin dernier, de la décision du gouvernement fédéral de donner son approbation de principe à l'entente pluriannuelle visant le développement du français et des langues autochtones dans les Territoires.

Louise Doren

Titus Allooloo a indiqué qu'il avait été informé par le Secrétaire d'État, Robert de Cotret, que le gouvernement fédéral l'avait autorisé à négocier et à conclure une entente pluriannuelle avec le gouvernement des Territoires. Les discussions vont donc commencer bientôt entre les deux gouvernements pour finaliser cette entente qui devrait s'échelonner sur cinq ans.

Cette entente entre les deux gouvernements prévoit consacrer d'importantes sommes d'argent pour la mise en place des services en français à travers les Territoires.

Cet argent sera le bienvenue parce qu'à l'heure actuelle, peu de choses concrètes ont été réalisées par les divers ministères du gouvernement territorial. Par exemple, il est encore impossible d'obtenir du gouvernement une liste des services en français disponibles à la population.

Comme le souligne Richard Barrette, directeur de la Fédération Franco-TéNOise, la communauté francophone a fait part au gouvernement des Territoires et au gouvernement fédéral de son désir d'être consultée dans le cadre de cette entente puisqu'un volet de celle-ci concernait sa communauté. Une formes de consultation a vu le jour avec la mise sur pied d'un comité consultatif conjoint entre le gouvernement territorial et la communauté francophone sur les services en français pour établir les priorités des diverses communautés francophones dans l'offre des services. «Lors d'une rencontre avec l'ex-secrétaire d'État, Gerry Weiner, celui-ci avait déclaré qu'il ne signerait pas d'entente avec le gouvernement territorial si la communauté francophone n'était pas consultée dans la préparation de la demande visant l'entente plurian-

Suite en page 2...

«Le Canada est en crise»

Les Canadiens ont perdu la foi

Ottawa (APF)- «Le Canada est en crise. C'est une crise d'identité, une crise de communication et une crise de leadership». Voilà en peu de mots la conclusion des douze commissaires membres du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, qui ont parcouru le pays pendant huit mois «pour tenter une sorte d'opération chirurgicale à âme ouverte sur 26 millions de Canadiens», selon le président Keith Spicer.

«Notre démocratie est malade», a déclaré M. Spicer lors du dévoilement de son rapport dans la grande salle du musée canadien des civilisations. «Les Canadiens n'acceptent pas la légitimité de leurs dirigeants. Ça commence avec le premier ministre mais cela ne se termine pas avec le premier ministre».

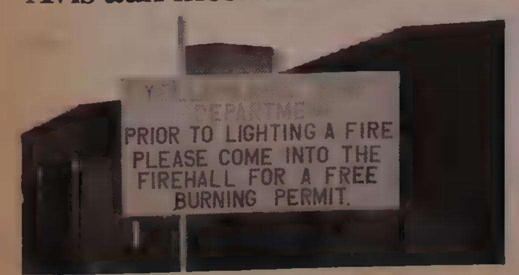
En fait, selon M. Spicer, il existe une désynchronisation entre les citoyens et les élus. Dit autrement, les politiciens sont déconnectés des préoccupations des citoyens. «Ce pays se meurt d'ignorance et de notre refus obstiné d'apprendre» ajoute M. Spicer dans l'avant-projet du rapport.

Les Canadiens n'acceptent pas le cirque autour de la période de questions à la Chambre des communes et encore moins le comportement de certains sénateurs. «Cela, écrit M. Spicer, a ébranlé la foi des Canadiens dans tout le régime politique».

Les Canadiens veulent une participation directe aux changements

Suite en page 2

Avis aux incendiaires...



SOMMAIRE

Forum des citoyens sur l'avenir du Canada

Voir le cahier B

Comité Beaudoin/Edwards..............................3
Éditorial : Mépris face aux francophones.......4
L'Assemblée législative..........................5 et 8
Arctique de l'Est...6
Nouvelles nationales.......................................7

Cahier Spécial touristique sur Iqaluit

Suite de la page 1

La gestion scolaire

battante», indique Marie-Claire Leblanc, présidente de l'Association des Parents Francophones de Yellowknife (APFY). En mars dernier, il démontrait une ouverture à l'idée de la gestion scolaire. Quelques mois plus tard, il ferme complètement la porte».

Dans sa lettre du 7 juin, Stephen Kakfwi indique qu'il espère que l'APFY et la FFT vont travailler au sein d'un comité de travail pour arriver à trouver une solution acceptable aux deux parties. L'Association des parents francophones de Yellowknife pense qu'il est inutile de parler d'un comité de travail dans la conjoncture actuelle et qu'il faut plutôt s'adresser à la Cour pour régler la question du nombre suffisant, tant pour la question de la gestion scolaire que celle de l'accès», indique Marie-Claire Leblanc.

«Il est impensable de laisser tomber l'action en cour quand le gouvernement refuse de reconnaître les élèves francophones comme des citoyens à part entière des Territoires.Rappellons que l'APFY et la FFT ont entamé une action en Cour pour que le gouvernement des Territoires inscrive dans la loi scolaire des Territoires l'article 23 de la Charte des droits et libertés du Canada qui permet à la minorité l'instruction en français et la gestion de ses programmes par les parents francophones.

L'Association n'entend aucunement abandonner la lutte. Comme l'explique la présidente : «Si ma fille fréquentait une école d'immersion ou une école anglaise, le gouvernement des Territoires prendrait sa responsabilité face à elle mais puisque qu'elle fréquente à l'école de français langue maternelle, le gouvernement refuse toute responsabilité. C'est inacceptable. Le gouvernement des Territoires prend donc la responsabilité d'assimiler mon enfant au lieu de prendre celle de l'éduquer dans sa langue maternelle», explique-t-elle.

Suite de la page 1

Entente pluriannuelle

nuelle», indique Richard Barrette.

Les bases de la consultation ont été établies. La FFT faisait d'ailleurs parvenir une lettre récemment au sous-secrétaire d'État, Jean Fournier, pour lui souligner que le gouvernement territorial avait respecté son engagement à consulter les francophones dans le cadre de l'entente pluriannuelle et souhaitait dès lors que les parties travaillent à accélérer le processus afin de concrétiser l'entente.

Par ailleurs, la consultation entre le gouvernement et la communauté francophone se poursuit. Une autre rencontre du Comité consultatif, dont le gouvernement devrait annoncer officiellement la création d'ici peu, est prévue au mois d'août.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que l'entente entre les deux paliers de gouvernement soit signée dans les plus brefs délais pour que la population francophone ait accès aux services qu'elle demande et que l'information sur ces services soit distribuée largement à travers la population francophone.

Livres en français à Hay River

Les livres sont catalogués, enfin!

Louise Doren

Les livres en français, entreposés à la bibliothèque de Hay River pendant plus d'un an en raison d'un problème de catalogage, ont maintenant été envoyés dans les diverses bibliothèques des Territoires du Nord-Ouest.

Toute la question des livres français retenus à la bibilothèque de Hay River remonte à quelques années alors que le gouvernement des Territoires a accordé de l'argent aux bibliothèques pour monter une collection de livres et de matériel audio et vidéo en français pour répondre à la demande de la communauté francophone. La bibliothécaire engagée pour développer la collection en français, quittait son emploi après six mois. Son poste est resté vacant en raison de coupures budgétaires et il n'y avait sur place aucun employé capable de lire et de faire le catalogage en français. Ce manque de personnel francophone explique le retard dans le catalogage des ouvrages. Après consultation, le ministère de la Culture et des Communications a fait appel à une firme de consultant de Montréal pour terminer le travail de catalogage des livres français et pour modifier le système pour que celui-ci soit compatible avec le système utilisé par les bibliothèques de langue anglaise.

«Yellowknife a reçu près de 1000 livres récemment, nous explique Dolores Booker, bibliothécaire communautaire à Hay River. Le reste a été distribué dans les autres bibliothèques des Territoires. Il reste encore un certain montant de travail à faire, surtout pour cataloguer le matériel audio. Il semble qu'il soit plus complexe de cataloguer du matériel audio parce que les systèmes de catalogage existants dans ce domaine sont encore très peu développés. Le matériel audio également est destiné pour la plus grande part aux enfants.

La bibliothèque territoriale a l'intention de continuer à faire des achats de livres en français et d'autre matériel pour ses clients.«Il est prévu de consacrer à peu près 25 pour cent du budget d'achat à du matériel français.

Toutefois, les budgets sont assez minces. Le montant total alloué aux acquisitions françaises se situerait autour de 200 000 $», a expliqué Dolores Booker.

Suite de la page 1

Canada en crise

politiques au pays. Selon le rapport, le gouvernement ne devrait pas rejeter l'idée de former une assemblée constituante pour inciter le public à participer au débat sur la nouvelle constitution. Celle-ci, ajoute-on, pourrait être ratifiée par un référendum, mais avec des majorités dans toutes les régions.

Il n'y a pas que l'attitude des politiciens que n'acceptent pas de nombreux Canadiens. Le bilinguisme officiel, la Loi 178 au Québec sur l'affichage, la notion des deux peuples fondateurs, le financement des programmes de multiculturalisme au détriment de l'identité canadienne, l'affaiblissement des symboles nationaux comme Via Rail et Radio-Canada, sont autant de pommes de discorde ou de raisons pour les Canadiens de manifester leur mécontentement.

En fait, il n'y a que les autochtones qui trouvent grâce aux yeux de la quasi totalité des 400 000 Canadiens qui ont participé aux consultations entourant le Forum des citoyens. Les Canadiens estiment que les peuples autochtones ont été traités injustement et qu'il revient au gouvernement fédéral de régler la question en trouvant des solutions en accord avec les chefs autochtones.



De Yellowknife	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
à Edmonton							
0800 CP443	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1510 CP441	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1720 CP445	✈	✈	✈	✈	✈	✈	✈
1935 CP447						✈	
2100 CP447			✈	✈			
à Hay River							
1510 CP441	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
à Calgary							
0800 CP443	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1720 CP445	✈	✈	✈	✈	✈		✈
1935 CP447						✈	
à Fort Smith							
1510 CP441	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
à Vancouver							
0800 CP443	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1720 CP445	✈	✈	✈	✈	✈		✈

Les travailleurs du Nord manifestent

Insatisfaction à l'égard du gouvernement

Plusieurs organisations représentant les travailleurs, les femmes et les autochtones ont organisé une manifestation mardi dernier en face de l'Assemblée législative pour protester contre l'inefficacité du gouvernement territorial dans des questions traitant de la sécurité au travail, des politiques de développement économique et des revendications territoriales autochtones.

Louise Doren

La manifestation, qui s'est déplacée de l'hôtel de ville de Yellowknife jusqu'à l'Assemblée législative, réunissait une cinquantaine de personnes brandissant des pancartes affichant des slogans critiquant tour à tour députés et ministres et dénoncant le gouvernement de consensus.

Sur les marches de l'Assemblée, les porte-parole des groupes, au nombre desquels on pouvait reconnaître Darm Crook, président du Syndicat des travailleurs unis du Nord, Arlene Hache, coordonnatrice du *Women's Center* de Yellowknife, Bill Erasmus, chef de la nation dénée et Fernand Denault, président du local 802 des Métallurgistes d'Amérique, ont demandé un changement rapide de gouvernement.

Ils veulent une administration ouverte au dialogue avec la population et prête à effectuer des réformes de l'appareil administratif.

Entre autres, la ministre responsable de la Santé ■ de la Sécurité publique, Jeannie Marie-Jewell, a été pointée du doigt, notamment en ce qui concerne la nouvelle législation sur les mines et la sécurité des travailleurs de cette industrie.



Plusieurs dizaines de travailleurs ont manifesté la semaine dernière devant l'Assemblée législative pour exprimer leur mécontentement à l'égard du gouvernement territorial.

L'ouverture officielle est prévue dans deux ans

Cérémonie d'inauguration du futur site de l'Assemblée législative

Les porte-parole du gouvernement territorial ont inauguré le nouveau site de l'Assemblée législative le 28 juin dernier en présence de dignitaires de plusieurs pays, d'invités spéciaux et des membres du public. L'Assemblée législative qui sera construite tout près du centre du patrimoine septentional Prince de Galles sera prête dans deux ans.

Louise Doren

Le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, Daniel Norris s'est adressé en premier lieu à la foule. «Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour proclamer ce site comme lieu de rencontre pour tous les gens du Nord, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. C'est ici que sera construit l'édifice qui deviendra le siège de l'Assemblée législative de ce pays pour des années à venir», a-t-il annoncé.

Les résidents des Territoires, les seuls Canadiens ne possédant pas d'édifice permanent pour loger l'Assemblée législative, n'auront plus à payer les frais de location d'un édifice temporaire.

Pour sa part, le chef du gouvernement, Dennis Patterson, a déclaré que cette journée constituait une autre étape importante dans l'évolution du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Comme il l'a expliqué : «Certains d'entre vous se rappelleront qu'il y a déjà presque 40 ans qu'un gouvernement responsable a commencé à prendre forme dans les Territoires du Nord-Ouest».

Bien que le premier Conseil des Territoires du Nord-Ouest, qui comprenait trois personnes était élu en 1951, la première assemblée entièrement élue a commencé à siéger près de 25 ans plus tard, en mars 1975.

L'Assemblée siège dans son lieu actuel depuis 1984. «Avant cette date, explique Dennis Patterson, l'Assemblée siégait dans des endroits temporaires comme des salles d'hôtels et des gymnases d'écoles. Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que notre croissance en tant que gouvernement a été remarquable. Et tout aussi remarquables seront les chapîtres de notre développement qui seront écrits dans la nouvelle demeure de notre gouvernement au fur et à mesure que nous allons travailler ensemble vers notre bien commun», a déclaré Dennis Patterson.

Mgr Denis Croteau, évêque catholique du District du Mackenzie a béni le site alors que Mgr J.R. Sperry, évêque de l'Église anglicane a recité la prière de départ. Elva Pigalak, une aînée de Coppermine et Jeff Pinto, un étudiant de Sir John Franklin High School à Yellowknife ont dévoilé la réplique d'une plaque commémorative qui sera placée sur le site de la future assemblée.

Le comité Beaudoin-Edwards dépose son rapport

Reconnaissance des préoccupations des Territoires

«Les recommandations du rapport du Comité Beaudoin-Edwards sur la réforme constitutionnelle ont pris en considération les préoccupations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest», a indiqué le ministre de la Justice des Territoires, Michael Ballantyne, en ajoutant que ce rapport constitue un autre pas en avant pour la reconnaissance constitutionnelle des Territoires.

Louise Doren

Michael Ballanyne a indiqué que les principaux points mis de l'avant par son gouvernement ont été repris par le Comité Beaudoin-Edwards, notamment dans la question concernant l'extension des frontières des autres provinces. Le comité Beaudoin-Edwards recommande que nulle province ne puisse extensionner ses frontières à l'intérieur des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon sans le consentement de ceux-ci. «Ce point est très important pour les Territoires qui se méfient depuis longtemps des visées extensionnistes des provinces voisines au Sud», explique t-il. Une autre recommandation du rapport concerne la création de nouvelles provinces. Le comité recommande que la création de nouvelles provinces fasse l'objet d'un accord entre le gouvernement fédéral et le Territoire en question.

Le gouvernement des Territoires a également mis de l'avant au cours des audiences du Comité Beaudoin-Edwards que les groupes autochtones devaient être intégrés aux discussions constitutionnelles. Il est également d'avis qu'aucun changement constitutionnel sur le statut des autochtones ne devrait être fait sans leur consentement. Le Comité Beaudoin-Edwards a endossé ces deux concepts dans son rapport final.

Le rapport soutient également que les Territoires doivent être présents lors de toutes les discussions constitutionnelles futures. Ceci est important étant donné que les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas une province et qu'ils n'ont pas de voix au processus d'amendement constitutionnel. «Le grand avantage de l'approche proposée par le rapport est qu'elle nous permet d'obtenir une entente pour devenir une province et de nous asseoir à la table de négociations avec les autres provinces et le fédéral pour déterminer comment nous allons nous inscrire dans la formule d'amendement», a expliqué le ministre.

Malgré les recommandations encourageantes du Comité, le ministre ne veut pas faire montre de trop d'enthousiasme. «Cela ne signifie pas toutefois que les recommandations du rapport vont être adoptées par le gouvernement», a-t-il expliqué.

«Je ne crois pas que quiconque d'entre nous devrait faire preuve de trop d'optimisme, mais c'est définitivement un autre pas en avant pour la reconnaissance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest. Je ne prends rien pour acquis. La seule chose que nous pouvons faire c'est de continuer à mettre de l'avant notre position constitutionnelle», a indiqué Michael Ballantyne.

Le rapport Beaudoin-Edwards endosse le principe d'un référendum. Le gouvernement territorial éprouve des craintes à ce sujet en raison du petit nombre de résidents des Territoires.

«Notre voix pourrait être perdue dans cette formule explique Michael Ballantyne. Mais s'il devait y en avoir un, le gouvernement des Territoires y participerait».

ÉDITORIAL

Le refus du ministre Kakfwi face à la gestion scolaire

Mépris face aux francophones

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne semble toujours pas vouloir se distinguer des autres gouvernements provinciaux dans son traitement des droits scolaires de la minorité. Au même moment où l'Alberta refuse d'aller de l'avant dans le dossier de la gestion scolaire pour les francophones de cette province, le ministre territorial de l'Éducation, Stephen Kakfwi, émet une fin de non-recevoir aux parents francophones de Yellowknife qui revendiquent également la pleine gestion de leur système scolaire.

La raison invoquée par le ministre pour refuser le droit à la gestion scolaire, est celle du nombre insuffisant d'élèves. Pourtant, les parents francophones travaillent vainement d'arrache-pied auprès de ce même gouvernement pour obtenir une extension des programmes qui permettrait justement de regrouper le plus d'élèves francophones en offrant à tous les ayant-droit la possibilité de s'instruire dans leur propre langue. Il est risible de voir ce gouvernement se faire constamment tirer l'oreille pour accorder plus de chances aux francophone de recevoir une éducation en français et ensuite de se servir des résultats de sa propre inertie pour leur nier le droit à la gestion.

De plus, ce gouvernement refuse toujours d'accorder les fonds normaux pour les programmes de français, alors qu'il accorde pourtant ces subventions à tous les autres programmes. Il évite donc d'assumer sa responsabilité naturelle face aux programmes d'enseignement.

Ces refus répétés du gouvernement territorial sont une illustration parfaite du dédain de ce gouvernement face à sa minorité francophone, mépris qui se reflète aussi depuis plusieurs années dans sa lenteur à adopter puis à appliquer la Loi sur les langues officielles. Alors que d'un côté, le gouvernement des TNO revendique une place pleine et entière dans le processus de négociations constitutionnelles (malgré que la population des TNO ne représente qu'environ deux dizièmes de un pour cent de la population canadienne), de l'autre côté, il refuse lui-même d'accorder une voix au chapitre à sa communauté francophone qui représente pourtant une fraction plus importante de sa population.

Les élections territoriales se rapprochent à grands pas et ce gouvernement a trouvé une autre occasion de se défiler face à ses obligations. Bientôt, l'Assemblée législative terminera ses travaux sans que des dossiers aussi importants que celui de la gestion scolaire ou de la prestation des services en français ne soient réglés. Il est certain qu'un changement de gouvernement est nécessaire lorsque l'on constate le piètre bilan du gouvernement actuel mais le risque est grand de se retrouver à l'automne avec à peu près les mêmes têtes mais dans des sièges différents à la suite d'un douteux jeu de chaises musicales.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : [redacted] Louise Doren, Kim Ouellette
Collaborations : Rollande Carson
Correction : Jean-Luc Thibault
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Réaction de la FFT à la suite du refus *d'accorder la gestion scolaire*

Voici le texte intégral de la lettre de la FFT envoyée au leader du Gouvernement des T.N.-O. en réaction à la décision du ministre de l'Éducation de ne pas accorder la gestion scolaire aux parents francophones de Yellowknife.

Cher monsieur Patterson,

L'Association des Parents Francophones de Yellowknife et La Fédération Franco-TéNOise ont entrepris depuis un an des démarches afin de faire reconnaître les droits des parents francophones des Territoires du Nord-Ouest à l'égard de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Plusieurs discussions ont eu lieu avec le ministère de l'Éducation pour qu'une entente soit conclue en dehors du processus judiciaire.

Dans une lettre datée du 7 mars dernier, le ministre de l'Éducation laissait entrevoir la possibilité de la création d'une commission scolaire territoriale pour la communauté franco-ténoise ainsi que la mise sur pied d'un comité de travail sur la gestion scolaire pour la francophonie ténoise.

De plus, nous recevions l'appui de la Commission scolaire Yellowknife #1 en ce qui concerne [redacted] création d'une commission scolaire autonome pour les francophones des Territoires du Nord-Ouest.

Cette ouverture d'esprit nous a amené à proposer un mandat de fonctionnement pour ledit comité de travail. Cette proposition est tout à fait raisonnable compte tenu de la situation particulière de la minorité francophone dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les discussions progressaient positivement jusqu'au moment où nous recevions une lettre en date du 7 juin 1991 dans laquelle le ministre de l'Éducation faisait un volte-face par son refus de poursuivre le déroulement en vue de la création d'une commission scolaire francophone.

L'Association des Parents Francophones de Yellowknife et La Fédération Franco-TéNOise demandent au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de reconsidérer la décision unilatérale et incompréhensible du ministre de l'Éducation.

Nous voulons aujourd'hui rappeler au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest que la Charte canadienne des droits et libertés est en vigueur depuis 1982. Nous voulons aussi lui rappeler que nous attendons depuis près d'un an que les Territoires respectent le jugement de la Cour Suprême du Canada en matière de gestion scolaire. Nous voulons enfin informer le gouvernement que nos demandes sont justes et raisonnables.

La gestion scolaire est un droit constitutionnel et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest doit au même titre que toutes les provinces du Canada se conformer à la Constitution canadienne et ainsi respecter sa communauté francophone.

Nous demandons au gouvernement de mandater son ministre de l'Éducation afin de reconsidérer sa décision et de reprendre les discussions de bonne foi avec la communauté franco-ténoise.

Merci de l'intérêt que vous porterez à la présente et veuillez agréer, monsieur le Chef du gouvernement, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Marlene Steppan,
Présidente de la Fédération Franco-TéNOise

Un nouveau commissaire aux langues officielles

Victor Goldbloom veut d'abord calmer les esprits au pays

Ottawa- (APF) En poste depuis quelques jours, le nouveau commissaire aux langues officielles s'est fixé comme priorité d'inspirer confiance aux minorités linguistiques, et d'agir de façon à calmer les esprits. Victor Goldbloom veut «amener les gens à baisser le ton un peu» et «regarder avec plus d'objectivité» les problèmes. M. Goldbloom fait référence ici aux gens qui affirment que le bilinguisme institutionnel «est dépassé», et que l'évolution de la démographie dans les provinces anglophones ne justifie plus le maintien de cette politique : «Je ne suis pas de cet avis».

Victor Goldbloom fait aussi référence aux personnes qui affirment que le bilinguisme est une affaire extrêmement coûteuse». C'est à ces gens «mal informés» que le commissaire pense lorsqu'il dit vouloir calmer les esprits.

Pour M. Goldbloom, il est clair que les racines canadiennes sont françaises d'abord, anglaises par la suite. Il ne fait aucun doute dans son esprit que les francophones et les anglophones ont conclu une entente il y a près de 125 ans pour partager le destin du pays. «Je ne suis pas prêt à accepter à la légère que cette perception fondamentale de notre pays change», ajoute-t-il.

M. Goldbloom est conscient que les provinces de l'Ouest canadien n'acceptent pas cette notion des deux peuples fondateurs. Mais [redacted] ne croit pas qu'une majorité de citoyens à l'Ouest veult pour autant «changer radicalement» cette conception du pays. La preuve, dit-il, c'est qu'il y a tellement de familles anglophones qui veulent inscrire leurs enfants dans les classes d'immersion en français que la demande excède l'offre.

Le commissaire ne sous-estime pas la montée des mouvements d'opposition contre le bilinguisme, mais il dit sentir «un petit mouvement de retour du pendule», tant au Québec, qu'ailleurs au Canada. C'est pour cela que M. Goldbloom veut «faire baisser l'intensité des émotions», de façon à discuter plus calmement de l'avenir du pays.

Durant toute l'entrevue, Victor Goldbloom est resté fidèle à l'image d'un homme modéré, pondéré et pausé que les Québécois ont retenu de cet ancien ministre libéral dans le gouvernement Bourassa durant les années 70.

L'homme âgé de 67 ans dégage une certaine sérénité. Celui qui a pratiqué et enseigné la pédiatrie pendant de nombreuses années avant de se tourner vers la vie publique, celui qui a déjà tenu tête au maire de Montréal, Jean Drapeau, alors qu'il était ministre responsable de [redacted] Régie des installations olympiques huit mois avant l'ouverture des Jeux de 1976, dit aborder ses fonctions dans un «esprit de modestie».

Même s'il est un homme modéré, M. Goldbloom n'a pas l'intention de s'abstenir de commenter sur des dossiers difficiles. «Il faut que je sois la conscience du pays. Je n'ai pas l'intention d'hésiter à me prononcer». Mais, précise-t-il, il ne réagira pas toujours à brûle-pourpoint. Je voudrais réagir de façon pondérée, mais je n'aurai pas peur de me prononcer, même si je deviens l'objet d'une controverse».

Il n'hésitera pas non plus à intervenir dans le débat politique en cours, lorsque la question de linguistique sera au centre des discussions. «Je ne serai pas fidèle à mon mandat si je m'abstenais de commentaires».

Premier commissaire aux langues officielles issu de la minorité anglophone du Québec, Victor Goldbloom, qui est d'origine juive, croit qu'il pourrait être un bon interlocuteur auprès des anglophones au pays. Ainsi, celui qui se décrit comme un apôtre du dialogue estime que le fait d'être un anglophone lui permettra d'être écouté en anglais par des anglophones. Un anglophone pourrait-il mieux défendre les intérêts des minorités francophones? «Peut-être. Il faut que les anglophones aient le sentiment d'écouter un des leurs», explique Victor Goldbloom. Même si [redacted] francophonie québécoise est «plus forte que jamais», M. Goldbloom ne cache pas une «certaine inquiétude» pour ce qui est de la situation de la francophonie hors Québec. Il ressent même un sentiment d'urgence d'agir pour renforcer les communautés francophones à travers le pays. Il est conscient que les francophones de l'extérieur du Québec ne sont pas tout à fait maîtres de leurs systèmes d'enseignement et qu'ils ne reçoivent pas tous les services en français.

«Lorsqu'on veut vivre en français mais qu'on est obligé de gagner sa vie dans les deux langues, quand ce n'est pas en anglais seulement, il y a un danger pour la langue», analyse le docteur Goldbloom. Pour en savoir plus long sur ce problème, il a l'intention de visiter les communautés francophones au pays au cours de son mandat.

Échos des T.N.-O.

Retour des corps de 27 Inuit dans les Territoires

Les corps des 27 Inuit qui étaient entreposés dans divers musées et institutions du Danemark ont été ramenés dans les Territoires. Le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo a annoncé qu'il a conclu cette entente avec les responsables du Musée national du Danemark et ceux de l'Institut Panum lors de son passage à Copenhague en juin dernier pour assister à la conférence sur l'environnement de l'Arctique.

Les négociations avaient débuté l'an dernier après que cette question ait été soulevée par des membres de l'Assemblée législative. Les restes seront entreposés au Musée du patrimoine septentrional Prince de Galles jusqu'à ce que des arrangements aient été pris pour les remettre en terre dans l'Arctique de l'Est.

Support financier des enfants

Le ministère de la Justice des Territoires participe à une étude nationale sur le système du support financier des enfants et demande aux gens du Nord de faire entendre leurs commentaires sur ce sujet.

Un document de discussion, préparé par le comité fédéral/provincial et territorial sur la Loi sur la famille a été envoyé à une centaine d'organisations à travers les Territoires du Nord-Ouest.

Ce document invite les gens à étudier le besoin d'effectuer des changements à la loi actuelle sur le support des enfants et à examiner les alternatives qu'il serait possible d'implanter pour corriger les inégalités.

Projet pilote à Coppermine

Les jeunes de la région du Kitikmeot sont invités à participer à un camp sportif qui aura lieu à Coppermine du 19 juin au 16 août.

Ce camp sportif est un projet pilote mis sur pied par l'Université du Manitoba pour offrir aux jeunes de tous les âges des communautés isolées des programmes récréatifs, sportifs et éducatifs de qualité.

Quelque 350 enfants et adolescents prendront part aux six différents programmes destinés aux sports, à l'éducation en plein air, aux arts, aux activités traditionnelles, aux activités aquatiques et aux événements spéciaux. Les programmes seront élaborés et enseignés par une équipe formée de jeunes des Territoires en collaboration avec des instructeurs spécialisés envoyés à Coppermine par l'Université du Manitoba.

Délégation soviétique dans les Territoires

Une délégation de dignitaires soviétiques de la région du Yakoutie (Sibérie) seront en visite dans les Territoires du 2 au 9 juillet prochain pour signer une entente de nature commerciale avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Cette entente servira de point de départ pour aider à la communauté d'affaires du Nord à mettre sur pied des entreprises commerciales communes avec les Soviétiques de cette région. Elle servira également à la formation de liens économiques entre les deux régions, notamment dans le secteur de l'exportation de l'expertise, des produits et des services des Territoires.

L'Assemblée législative en session

Le ministre de l'Éducation est pris à parti

Le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi a été pris à parti dès la reprise des travaux en raison de son annonce en mai dernier que les commissions scolaires ne recevraient pas d'argent dans le budget de 1991-1992 pour permettre l'extension des programmes du secondaire.

Cette décision avait provoqué un tollé de protestations des diverses commissions scolaires visées.

Stephen Kakfwi a indiqué qu'il n'avait pas inclu ces montants lors de la préparation des budgets et que par la suite lorsqu'il a présenté la demande pour les fonds nécessaires, le gouvernement lui avait signifié qu'il n'y avait pas de nouvel argent de disponible et que, par conséquent, l'extension ne pourrait pas se faire.

Les députés de l'Assemblée législative ont manifesté leur déception devant l'impossibilité pour les étudiants visés de poursuivre leurs études secondaires dans leurs communautés respectives. Le député de Nahendeh, Nick Sibbeston, a déposé une motion devant l'Assemblée législative le 27 juin dernier demandant au gouvernement de libérer les fonds nécessaires en 1992-1993 pour assurer l'extension des programmes d'éducation secondaire dans les communautés qui en ont fait la demande.

Cette motion a été acceptée lors d'un vote enregistré par onze voix contre une.

Ouverture au Japon

Le leader du gouvernement, Dennis Patterson, a assisté à l'ouverture officielle de la nouvelle ambassade du Canada au Japon en mai dernier, en compagnie du Premier Ministre du Canada, Brian Mulrone. Une exposition inuit intitulée «les Maîtres de l'Arctique était inaugurée à [redacted] même occasion. Le ministre du Développement économique et du Tourisme, Gordon Wray, a indiqué aux membres de l'Assemblée législative que l'exposition inuit inaugurée à Tokyo en même temps que la nouvelle ambassade du Canada dans cette ville avait suscité beaucoup d'intérêt parmi la population japonaise. La présence à Tokyo de deux artistes inuit qui ont participé à l'exposition, Kelly Pishooktee d'Iqaluit et David Ruben de Toronto a aidé à faire comprendre aux Japonais que l'art inuit est le produit d'une culture bien vivante. Depuis l'ouverture en mai dernier, plus de 5000 visiteurs ont visité l'exposition. L'ambassade canadienne a engagé du personnel supplémentaire pour répondre aux nombreuses demandes concernant l'art inuit et les Territoires du Nord-Ouest.

Suite en page 8

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

Myriam Alizé laisse le Nord

Bonne chance Myriam!



Rollande Carson

Dès son arrivée à Yellowknife, en août 1984, en qualité de monitrice de français, Myriam s'est impliquée activement au sein de la francophonie territoriale. Elle a commencé son bénévolat avec la nouvelle Association Franco-Ténoise en occupant le poste de secrétaire. Au même moment, elle prenait en charge le dossier territorial des «Langues officielles sur les services gouvernementaux», ce qui l'a amené à participer plus activement encore au projet d'études et de recherches sur les besoins des francophones des Territoires «La Grande Tournée, Les Retrouvailles».

Son enthousiasme l'a entraîné à s'intégrer encore davantage à la communauté francophone : elle décide de joindre les rangs de la troupe folklorique «Les Cotillons sur Neige» et créée pour eux deux chorégraphies pour un spectacle territorial. C'est même chorégraphies ont d'ailleurs été choisies pour être présentées à Expo 86 à Vancouver.

En août 1985, Myriam quitte Yellowknife pour entreprendre un voyage autour du monde. Au cours d'un séjour en Australie, elle travaille pour le bureau de l'Alliance Française dans ce pays. Elle apprend là-bas qu'elle a obtenu un poste de monitrice de français à Iqaluit. Elle décide de l'accepter et reprend le chemin des Territoires. Son amour du Nord la gardera dans l'Arctique de l'Est pour les cinq années suivantes.

Son attachement à la cause de la francophoni, jumelé à l'expérience acquise à Yellowknife, l'incite à devenir membre de l'Association d'Iqaluit. Myriam y travaille à titre de vice-présidente. Puis, elle est élue vice-présidente de la Fédération Franco-TéNOise pour un mandat de deux ans. Son dévouement la pous-se à s'occuper de plusieurs dossiers: éducation, activités culturelles, femmes/Elles-Ténoises, terrain de jeux en immer-sion française et un projet qui lui tient particulièrement à coeur, la garderie multi-culturelle qu'elle fonde et qui ouvre ses portes quelques jours après l'ouverture officielle du Centre communautaire en octobre 1989.

Les collègues de Myriam à L'Association Francophone d'Iqaluit lui ont rendu hommage le 25 mai dernier, lors de l'assemblée générale de l'AFI. À cette occasion, une plaque-souvenir lui a été présentée par Norman Plante, ex-président de l'AFI en témoignage de sa participation à l'évolution de la francophonie à Iqaluit (Photo ci-contre). «Beaucoup de choses ont changé en cinq ans à Iqaluit», raconte Myriam Alizé. «À mon arrivée, il y avait ici un grand nombre de célibataires. Peu à peu, les familles sont devenues plus nombreuses. J'ai moi-même changé mon statut de célibataire pour me marier. Mon mari m'a beaucoup aider au cours de mes années de bénévolat». Myriam est aujourd'hui mère d'un petit garçon qui a près d'un an et elle attend un autre enfant.

«Auparavant, si vous étiez dans un milieu de travail anglophone, le français se faisait très peu entendre», explique Myriam. «Aujourd'hui, il est présent partout ou presque et les francophones d'Iqaluit se sentent à l'aise de le parler».

D'ailleurs il devient de plus en plus évident qu'à Iqaluit le fait français grandit. «L'expérience de participert à la vie de l'Association francophone d'Iqaluit m'a énormément appris au point de vue personnel et sur les gens. J'ai également beaucoup appris en fondant la garderie multi-culturelle. Merci à tous pour l'aide et l'appui qui m'ont été donnés. Je repars avec beaucoup de souvenirs inoubliables du Nord», nous a raconté Myriam.

Que dire de plus qu'un immense merci pour tant de dévouement. Nos voeux de continuité de succès l'accompagnent (en Ontario).

Bonne chance Myriam!

Les brèves de l'AFI

Relâche

Le comité administratif de l'AFI fera relâche pour l'été. La prochaine réunion du CA aura lieu le 9 septembre prochain et traitera, entre autre, de l'incorporation de la garderie multiculturelle. Le président lance une invitation à tous les membres d'assister à cette réunion.

Centre communautaire

Les travaux de la phase II du centre communautaire sont commencés. Il y a de la gypse à monter, du tirage de joints et de la peinture à faire. Les bénévoles intéressés par ce genre de travail peuvent communiquer avec l'AFI au 979-4606

Calendrier

Le calendrier 1992 de l'AFI sera disponible dès la mi-juillet. Le comité doit cependant se retirer et ne pourra assumer les tâches de distributions et de vente. S'il y a des bénévoles intéressés, laissez un message sur le répondeur de l'AFI au 979-4606.

L'AFI n'aura pas son terrain de jeux cette année

Kim Ouellette

IQALUIT- Pour des raisons financières, l'Association Francophone d'Iqaluit (AFI) s'est vue dans l'obligation d'annuler son projet du terrain de jeu en immersion française. En effet, selon une analyse complète du dossier faite lors de la dernière réunion du Comité exécutif, l'AFI devrait débourser entre 6000$ et 7000$ si elle veut mettre en branle ce projet.

«Il a fallu en venir à cette décision pour plusieurs raisons», explique le président Claude Bergeron. «C'est important que l'AFI s'assure de piloter des projets rentables et profitables pour le plus grand nombre de membres possible. Aucun membre n'avait inscrit son enfant cette année. Je suis d'accord pour rendre visible l'Association au sein de la communauté mais pour ce faire, il faut s'assurer d'une réussite».

À la suite de l'énorme succès qu'avait connu l'AFI l'an dernier avec ce projet, le Centre d'emploi du Canada a décidé de financer, en plus de l'AFI, la municipalité d'Iqaluit pour un programme presqu'identique.

«Il aurait été difficile pour l'AFI de remplir son mandat parce que la municipalité a obtenu les subventions pour le même projet que nous. Une compétition a donc été créée et elle est énorme puisque la municipalité offre les services de la piscine, des visites guidées et un bon nombre d'activités qu'on ne peut se permettre d'offrir étant donné les coûts élevés. À la municipalité, il en coûtera seulement 5$ par enfant et de plus, leur projet est ouvert à un nombre d'enfants se situant entre 60 et 70», déclare M. Bergeron.

Un des critères du Centre d'emploi pour ce genre de projets est d'engager le personnel localement. Pour un terrain de jeux immersion française, il faut absolument des étudiants qui maîtrisent bien la langue. Des offres d'emploi ont été affichées dans les différentes écoles d'Iqaluit et des environs. Aucune application n'a été reçue. Quelques personnes ont postulé des régions du Sud, mais ils ne répondent pas aux critères demandés par le Centre d'emploi.

Le terrain de jeux était certes un beau projet pour promouvoir le fait français et aider à la visibilité de l'AFI, mais à ce prix là, un organisme à but non lucratif ne peut se permettre une telle dépense. Il est préférable de se servir de ces fonds pour des activités qui profitent aux membres.

«Il vaut mieux se retirer de ce projet que d'échouer car si on échoue, notre visibilité va en prendre un coup. Mieux vaut être reconnu pour ses succès que pour ses échecs», conclue M. Bergeron.

INFORMATION NATIONALE



Les francophones ne sont pas les bienvenus au Canada selon l'ACFA

L'Alberta reporte à plus tard la gestion scolaire pour les Franco-Albertains

Ottawa (APF) - Le gouvernement albertain a décidé de ne pas déposer un projet de loi accordant la gestion scolaire à la minorité francophone lors de la présente session.

Le ministre de l'Éducation de l'Alberta a informé personnellement l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), que le gouvernement se contenterait de déposer en Chambre le rapport unanime du Groupe de travail «The French Language Working Group», qui a étudié les modèles de gestion scolaire pour les francophones.

Formé de représentants des commissaires, des surintendants, des professeurs, du public, de la Fédération des parents francophones de l'Alberta et de l'ACFA, ce groupe de travail avait été mis sur pied à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada en mars 1990 dans l'affaire Mahé.

Les juges de la plus haute cour du pays concluaient dans leur jugement unanime que la minorité linguistique avait le droit à une certaine forme de gestion scolaire, selon le nombre d'élèves. Ils reconnaissent également que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés imposait aux provinces l'obligation de prendre des mesures législatives pour mettre en place un système d'enseignement dans la langue de la minorité. «Jusqu'à maintenant, lisait-on dans le jugement, la législature de l'Alberta négligé de remplir cette obligation».

«Ils sont fidèles à eux-mêmes, la réponse est toujours non!» a déclaré en entrevue la présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, France Levasseur Ouimet.

Mme Ouimet n'est toutefois pas surprise du résultat. «On était certain que ça se produirait. Nous, on ne jubilait pas en mars 1990», une référence directe à tous ceux qui manifestaient leur joie lors du dépôt du jugement Mahé.

Si l'ACFA «ne jubilait pas» en mars 1990, c'est à cause de la grande latitude que les juges laissaient au gouvernement albertain pour remplir ses obligations. La Cour suprême s'était contentée de faire «une déclaration» en faveur des droits de la minorité francophone, tout en laissant la province libre de disposer de son jugement.

«Le gouvernement devrait disposer du pouvoir discrétionnaire le plus vaste possible dans le choix des moyens institutionnels dont il usera pour remplir ses obligations en vertu de l'article 23» écrivaient les juges.

Mme Ouimet est convaincue que le gouvernement albertain attend la position constitutionnelle du Québec avant de procéder dans le dossier de la gestion scolaire. Elle croit même que l'Alberta veut marchander les droits des Franco-Albertains avec le Québec.

La position albertaine dans le dossier scolaire est «une bonne indication de ce qui se produirait si on donnait la langue et la culture aux provinces», estime aujourd'hui Mme Ouimet.

Mme Ouimet n'en veut pas au ministre de l'Éducation qui semblait «sincèrement désolé» au téléphone lorsqu'il a annoncé la nouvelle. Elle a plutôt lancé un appel au premier ministre Don Getty pour que son gouvernement reconsidère sa décision. «Vous venez de manquer une belle occasion de poser un geste important dans ces temps difficiles pour notre pays», écrit Mme Ouimet dans une lettre qu'elle a fait parvenir au premier ministre albertain.

«Si M. Getty pouvait démontrer clairement que les francophones sont bienvenus chez eux, ça indiquerait qu'ils sont bienvenus au Canada», selon la présidente de l'ACFA.

Le rapport du Groupe de travail sur la gestion scolaire dont Radio-Canada Edmonton a obtenu copie, propose au gouvernement de diviser la province de l'Alberta en «six ou sept régions éducatives francophones».

On envisage deux modèles de gestion : soit les commissions scolaires, soit les conseils de coordination. Les commissions scolaires n'auraient aucun pouvoir de taxation. On ne précise toutefois pas clairement quels seraient les pouvoirs des conseils de coordination, mais on dit qu'ils devraient permettre aux parents francophones d'exercer un maximum de contrôle possible sur l'éducation en français, où le nombre le justifie.

La Commission Spicer et la politique des langues officielles

Il faut examiner la façon de l'appliquer

Ottawa (APF) - La manière d'appliquer la politique des langues officielles devrait faire l'objet d'un examen indépendant, à défaut de quoi, le mécontentement populaire risque d'entraîner son rejet en bloc.

Après une consultation publique de huit mois et la participation de 400 000 Canadiens aux discussions sur l'avenir du pays, le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada constate que les Canadiens sont en général en faveur du bilinguisme à titre personnel, mais sont contre le bilinguisme officiel, qui est considéré comme une source de gaspillage de fonds publics, et de dissensions.

Le président du Forum des citoyens Keith Spicer a précisé aux journalistes que les douze commissaires ne remettaient pas en question La loi sur les langues officielles, mais souhaitaient que les Canadiens soient mieux informés de cette politique.

La Commission Spicer note dans son rapport que l'opinion dominante au pays est que le bilinguisme officiel «a été imposé de façon inopportune et excessive». Seule une minorité des participants qui se sont prononcés sur la question linguistique serait en faveur des services bilingues tels qu'ils sont offerts.

Les Canadiens mécontents sont contre les primes au bilinguisme, la traduction coûteuse de manuels techniques à diffusion restreinte (une référence aux frégates de l'armée), le peu d'occasions pour les fonctionnaires anglophones de manier la langue française, et la désignation de trop de postes bilingues. Ironiquement, l'ex-commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, dénonçait quelques semaines avant son départ les primes au bilinguisme et les trop nombreux postes désignés bilingues... au Québec!

Mais c'est surtout l'adoption de *la Loi 178 au Québec sur l'affichage* en français qui incite beaucoup de Canadiens à remettre en question la politique des langues officielles. Le rapport Spicer est clair sur ce point : la Loi 178 représente pour eux le rejet de deux décennies d'efforts visant à faire du Canada un pays officiellement bilingue». C'est la goutte qui a fait déborder le vase.

Curieusement les Anglo-Québécois, qui sont pourtant les premiers concernés par cette loi, se sont dits moins préoccupés par les contraintes sur l'affichage, même si les lois linguistiques sont perçues comme une entrave à la liberté d'expression. Mais la majorité des Anglo-Québécois «considère la protection de la langue française comme nécessaire, et pour le Québec *et pour le Canada*».

La question autochtone prend beaucoup de place dans le rapport Spicer, trop même au goût du commissaire québécois, Robert Normand, qui a accusé le Forum des citoyens d'avoir banalisé la question du Québec, en se penchant sur la question autochtone «pour des raisons de culpabilité».

Robert Normand a même cru bon annexer au rapport des «remarques» pour le moins vitrioliques contre le rapport Spicer, comme celle-ci affirmant que «des préoccupations de spectacles médiatiques l'ont emporté sur la substance».

Robert Normand s'est aussi fait le défenseur inattendu des francophones de l'extérieur du Québec, à qui le rapport «ne consacre que quelques remarques occasionnelles», écrit-il, alors qu'il fait état «du lyrisme politique des Canadiens vis-à-vis les quelques 500 000 autochtones». Il croit que la révision de la politique fédérale sur les langues officielles ne pourra que l'édulcorer».

Après le rapport Allaire du Parti Libéral du Québec et le rapport Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, le rapport Spicer est le troisième rapport d'importance en quelques mois à ne consacrer que quelques passages sur la francophonie canadienne. Robert Normand trouve enfin que le rapport a *coûté trop cher «pour la nature du produit brut que nous avons»*. Les coûts, écrit-il, sont trop élevés pour «la qualité du produit livré».

La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (anciennement la Fédération des francophones hors Québec) a dénoncé à son tour le rapport Spicer. Manifestement chauffée à bloc par toutes les rumeurs entourant une remise en question de la politique des langues officielles, la Fédération a émis un communiqué une heure à peine après le dévoilement officiel du rapport Spicer.

La Fédération, qui salue au passage les commentaires du commissaire Normand, voit d'un mauvais oeil tout examen de la politique des langues officielles. «J'ai l'impression que la Commission n'a pas mis tous les efforts pour proposer des solutions» estime le président de la FCFA, Raymond Bisson. La Fédération ne digère toujours pas l'absence au sein du Forum des citoyens d'un commissaire représentant les communautés francophones et acadiennes.

Suite de la page 5

Congé civique pour les Indiens des traités

Le ministre du personnel, Stephen Kakfwi, a annoncé que son gouvernement accorderait dorénavant une demie-journée de congé civique aux Indiens des traités pour permettre à ceux-ci de participer aux célébrations traditionnellement organisées le jour de la remise des paiements des traités.

Henry Zoe démissionne des comités de l'Assemblée législative

Lors de la reprise des travaux de l'Assemblée le 25 juin dernier, le député de Rae-Lac La Martre, Henry Zoe, a annoncé qu'il démissionnait de tous les comités au sein desquels il siège depuis son élection à l'Assemblée législative. Zoe a indiqué qu'à la suite de sa condamnation, pour avoir agi avec violence à l'égard de sa femme, il considérait que sa démission constituait la seule chose honorable à faire. Sa démission comme membre de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest avait été réclamée par de nombreuses organisations politiques et féministes, dont le Conseil du statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest.

Expo 92

Le ministre du Développement économique et du Tourisme, Gordon Wray, a indiqué que la participation du gouvernement territorial à l'exposition internationale de Séville en 1992 se déroule très bien. Près de 500 personnes ont posé leur candidatures aux 45 postes offerts par le gouvernement des Territoires dans le cadre de cette manifestation. «Nous allons nous assurer que l'équipe qui se rendra à Séville reflètera la diversité culturelle des Territoires», a indiqué Gordon Wray en expliquant que la participation à Expo 92 a pour but principal d'ouvrir de nouveaux marchés pour les produits des Territoires.

Dènè ou Déné?

Les fidèles de L'Aquilon auront sans doute remarqué que dans le dernier numéro, le mot déné avait été orthographié dènè suite au commentaire d'une source bien informée qui nous avait spécifié que l'orthographe utilisée depuis longtemps par L'Aquilon était erronée et qu'il fallait l'écrire avec des accents graves sur les e.

L'Aquilon a donc introduit son changement orthographique sur-le-champ.

La nouvelle appellation n'est pas passée inaperçue surtout au bureau des langues des Territoires.

Pour trancher la question, une recherche a été effectuée et toutes les source consultées, c'est-à-dire l'Encyclopédie du Canada, le Secrétariat d'État et l'Office de la langue française du Québec ont confirmé que le nom officiel est déné. L'Aquilon remercie Geneviève Harvey du Bureau des langues du gouvernement territorial pour lui avoir apporté son concours.

Louise Doren

LE FORUM

RAPPORT À LA POPULATION – DU FORUM DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

Jour du Canada 1991 Cahier spécial - Texte publicitaire ★★★★

Les Canadiens souhaitent que le Québec reste... mais pas à n'importe quel prix

Un pays en crise en quête de solutions

La majorité des Canadiens non Québécois qui ont participé au processus de consultation du Forum des citoyens veulent que le Québec demeure au sein de la Confédération, mais si ce dernier part, alors «la rupture doit être nette, totale et définitive».

Dans le rapport final, on peut lire que le motif immédiat de la création du Forum des citoyens a été l'échec de l'Accord du lac Meech «qui a amené les Québécois francophones à désespérer de jamais trouver l'égalité, le respect et la sécurité à l'intérieur du Canada». Le rapport reconnaît que si leur originalité culturelle et leurs besoins différents ne peuvent être reconnus dans le cadre d'une relation renouvelée, «il est fort possible que les Québécois veuillent sortir de la structure actuelle et poursuivre leur destinée de façon indépendante, avec ou sans association avec ce qui subsistera du Canada».

Le rapport nous apprend que les Canadiens hors Québec «ne se montrent guère ou pas du tout intéresssé à quelque forme d'association, plus ou moins étroite, avec un Québec indépendant». Toutefois, sous l'effet des pressions qui s'exerceraient sur un Canada amputé du Québec, il est tout à fait possible—certains disent même «probable»—qu'il cesse d'exister en l'espace de quelques années.

Les participants au Forum réclament justice pour les peuples autochtones et ils souhaitent que la Loi sur les Indiens, ainsi que le ministère des Affaires indiennes qui l'administre, disparaissent progressivement au fur et mesure de la réalisation de l'autonomie gouvernementale.

«Le Canada est en crise» affirme le rapport. «Une crise ressentie par les Canadiennes et les Canadiens de façon aussi immédiate qu'une sécheresse touche l'agriculteur. C'est une crise d'identité, une crise de communication, une crise de leadership.»

Lorsque le premier ministre a annoncé la création du Forum, il a demandé aux Canadiens de faire un examen de conscience, en posant une première question: «Est-ce que nous voulons encore vivre tous ensemble?» Après une consultation à travers tout le pays, à laquelle ont directement participé quelque 400 000 participants, le Forum a répondu par: «Oui, mais...»

«Lorsque nous réfléchissons à l'expérience des huit derniers mois, une chose nous frappe: le degré de convergence des vues des participants, d'abord à propos de nos dirigeants politiques dans lesquels ils n'ont plus aujourd'hui aucune confiance; puis des médias, dans lesquels ils voient un facteur de division à ce moment critique de l'histoire de notre pays; et, enfin, dans leur exigence d'être associés

Suite à la page 8

«REPRENEZ-LES DONC, MES MÉDAILLES!»



À Drayton Valley (Alberta), Les Scribner, 72 ans, ancien combattant, voulait rendre ses médailles. Il ne leur voyait plus aucune valeur, le Canada étant devenu une «maison divisée». Il voulait aussi honorer un camarade de guerre québécois qui lui avait sauvé la vie. Un tonnerre d'appaudissements l'a persuadé de garder ses médailles.

Un processus au service du peuple...

Le Forum n'a pas été une commission royale comme les autres. Au lieu de demander aux citoyens de venir témoigner devant lui, il est parti à leur rencontre.

Salons, cuisines, écoles et universités, sous-sol d'église et de temple, fermes et réserves, chambres de commerce, salles de conseil, clubs philanthropiques... trains, prisons et centres d'accueil pour sans-abris... autant de lieux où, entre janvier et avril, plus de 400 000 Canadiennes et Canadiens sont venus en toute franchise, et parfois avec passion, échanger leurs points de vue sur l'avenir du Canada.

Et cela, sans compter les quelque 300 000 participants au Forum des élèves, organisé parallèlement en collaboration avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Dans notre Forum principal, plus de 75 000 personnes nous ont fait part de leurs idées en appelant notre numéro sans frais; près de 10 000 autres nous ont adressé des lettres, des mémoires ou des rapports personnels, et l'on estime à 315 000 le nombre de citoyens qui, répartis en 13 000 groupes, ont débattu des principaux thèmes du Forum : les valeurs et l'identité canadiennes, le Québec et l'unité du pays, les peuples autochtones, les langues officielles, la diversité culturelle, l'économie, le leadership et la démocratie.

Environ 150 organismes pancanadiens nous ont apporté leur collaboration en distribuant près de 11 000 cahiers de discussion.

Et puis, des milliers de particuliers y sont allés de leur contribution, comme madame Vera Read, de Toronto. Son objectif était ambitieux : organiser 74 groupes de discussion, autant qu'elle comptait de printemps. Son enthousiasme lui aura fait «manqué» sa cible... elle en a tenu 77!

Au bout du compte, ils auront été nombreux à imiter cette honorable Canadienne en faisant leur le processus de consultation. Résultat: c'est l'engagement massif des citoyens eux-mêmes qui constitue le *vrai* rapport.

À l'intérieur:

LE RAPPORT

Version condensée du rapport du Forum des citoyens, suite à la plus intense consultation jamais entreprise dans l'histoire du Canada.

VOUS LA PAROLE

«... Il est facile de craindre ce que l'on ne connaît pas, mais on ne peut avoir peur d'un visage souriant ou d'une poignée de main...»

CHRONIQUE

Keith Spicer nous parle de son expérience du Forum des citoyens et de la nécessité d'élaborer sans tarder une «nouvelle stratégie d'espoir» pour le Canada.

Chronique

Le Canada a besoin d'une nouvelle stratégie d'espoir

par Keith Spicer

Les Canadiens se sont toujours plu à croire qu'ils possèdent le génie du compromis. Il est au moins aussi facile de prouver que notre don consiste, plutôt, à transformer chaque atout en problème.

Vu de loin, le Canada c'est le paradis. De l'intérieur, le Canada apparaît à certains Canadiens comme une vision dantesque de l'enfer.

Soyons honnêtes: nous sommes tous plus ou moins coupables de décrier le Canada. Notre façon à nous de parader notre patriotisme, c'est de dire du mal de cette nation sans nationalité, si vaste et si fragile.

A bien y regarder, le Canada est un renversant défi de perspective—perspective de l'esprit et du coeur. Mais pour vraiment saisir qui nous sommes et ce que nous avons entre les mains, le mieux est sans doute de nous regarder par les yeux de l'humanité.

Il y a huit mois, le Forum a entrepris une sorte d'opération chirurgicale à âme ouverte sur 26 millions de Canadiens, pour tenter de discerner comment les citoyens voient leur avenir.

Dans ce rapport, nous résumons *comment nous nous y sommes pris, ce que nous avons entendu et ce que nous en pensons.*

Nous avons commis quantité d'erreurs—le plus souvent en technicolor. Pourtant, en dépit de tous nos errements, je crois que nous avons su inventer, sur le tas, un processus démocratique que les Canadiens ont trouvé libérateur.

Notre travail pourrait bien s'avérer une planche de salut tendue par le peuple pour aider les politiciens à franchir quelques gouffres périlleux sur le chemin de nouvelles solutions.

Nous avons fait de notre mieux pour écouter attentivement les citoyens. Nous avons tenté d'améliorer le climat du dialogue entre nos populations cloisonnées, souvent furieuses, déboussolées et pleines de contradictions.

Enfin, nous avançons ici quelques opinions et suggestions qui nous sont propres. Nous tentons par là de traduire concrètement les valeurs et les rêves que les citoyens ont exprimés si éloquemment, et de dépasser certaines de leurs contradictions pour en tirer quelques grandes orientations pour l'avenir.

«Ce pays meurt d'ignorance»

Nous pensons que la plupart des Canadiens sauront reconnaître leurs espoirs dans le parcours ainsi esquissé.

Il est évident que je ne revendique pas la paternité exclusive du rapport. Celui-ci est le résultat de dures négociations entre une poignée de citoyens possédant une optique et des convictions souvent radicalement différentes.

Les idées que nous présentons s'approcheront peut-être de cet accord minimal dont les politiciens devront accoucher pour conserver un pays. Si c'est le cas, peut-être les Canadiens y entendront-ils, nuancée de réalisme, une petite musique d'espoir.

Les observations qui suivent ne traduisent que mes opinions personnelles, au-delà du consensus de notre groupe.

Au cours du printemps, j'ai constaté qu'une prise de conscience de soi anglophone, plus réfléchie et plus authentique, est en train de surgir et de grandir rapidement.

J'y discerne une assurance nouvelle des anglophones et, entre autres promesses, l'esquisse d'un échange plus franc et plus ouvert avec le Québec.



Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire...

Ce mouvement, les gouvernants pourront le canaliser vers des positions constructives dans lesquelles les francophones du Québec, comme les Canadiens anglophones, se reconnaîtront.

Les Québécois s'entendront probablement plus facilement avec un Canada anglophone plus sûr de lui, plus cohérent et mieux campé sur ses principes qu'avec la constellation de juridictions et de positions «canadiennes anglaises» qui ont rendu notre système politique si distrayant pour les politicologues, si payant pour les avocats et si déroutant pour nous tous.

Du côté francophone, on distingue à la fois une grande confiance dans le Québec—teintée par plus de circonspection et d'ouverture d'esprit qu'on ne le croit à l'extérieur—et une grande inquiétude des communautés francophones ailleurs au Canada.

Un Québec culturellement fort n'est pas quelque «exigence nouvelle», comme certains le pensent, ni contraire au bilinguisme fédéral officiel. Le Québec et le bilinguisme fédéral—sans parler des quelques services provinciaux bilingues en dehors du Québec—sont, et ont toujours été, les deux faces de la même médaille: l'instauration, dans la pratique, du fair-play au profit de tous les citoyens parlant nos deux grandes langues de travail, le français et l'anglais.

Mais c'est le Québec qui est au coeur de la question. Le Québec est la seule entité en Amérique du Nord où les francophones peuvent se sentir complètement libres, respectés et protégés. Là, parce qu'ils sont en majorité et contrôlent les institutions clés, ils peuvent défendre la saine prédominance de leur langue et de leur culture—celle-ci étant entendue au sens le plus large, englobant toutes les façons qu'ont les Québécois d'être eux-mêmes.

Cela, ils le peuvent déjà dans une très large mesure à l'intérieur de la structure canadienne actuelle; et ils le pourront pleinement dans un Canada renouvelé.

La vitalité des communautés francophones ailleurs au Canada ne dépend pas seulement de leurs propres efforts et de la compréhension des gouvernements provinciaux. Elle repose aussi sur les piliers jumeaux que sont la politique linguistique fédérale—dont les défauts d'application sont réparables—et un Québec culturellement fort. Tous deux ont besoin de l'appui ferme et non équivoque du gouvernement fédéral.

À mesure que les Québécois et leur vingt millions d'alliés—souvent réticents et même parfois irascibles—du Canada anglophone comprendront mieux cette nécessité dans le contexte nord-américain global, je pense qu'ils se rejoindront plus souvent sur la même longueur d'onde. Et c'est là le point de départ obligé de toute nouvelle entente durable.

Nous avions réservé une place de choix aux autochtones dans notre consultation. Les Premières nations, loin de poser seulement un défi moral et un «problème» au Canada, doivent faire partie intégrante de toute solution.

Premièrement, parce qu'elles peuvent nous aider à sentir cet immense territoire que nous partageons et nous apprendre à le respecter. Deuxièmement, parce que les autochtones tendent à aborder les différends d'une manière plus consensuelle, moins conflictuelle, une approche que nos politiciens seraient bien inspirés de suivre. Enfin, avec leur culture riche et variée, les peuples autochtones peuvent inscrire notre vie et notre destinée au Canada dans une dimension spirituelle plus profonde.

En ce qui concerne la réforme constitutionnelle, j'exhorterai le gouvernement à reconsidérer son rejet d'une assemblée constituante, sous quelque forme que ce soit, ou d'un processus similaire qui permette aux citoyens de se sentir partie prenante à l'élaboration de la Constitution. Le gouvernement devrait, au contraire, encourager au sein du public un débat, sur la base d'une meilleure information des citoyens, concernant les avantages et les inconvénients de cette idée, et les diverses formes concrètes qu'on pourrait lui donner. La forme retenue, quelle qu'elle soit, devrait être assortie de la garantie inviolable que ni le Québec, ni aucune région, puisse être écrasée par des votes majoritaires: un consensus extrêmement grand devrait être une règle impérative.

Nombre de Canadiens, particulièrement en dehors du Québec, s'interrogent sur tel ou tel aspect essentiel de cette approche, tout en la trouvant attrayante.

«Nous devons tous... faire ce qu'il y a de plus difficile au monde: changer d'avis»

C'est aussi mon cas, estimant que, ce faisant, on pourrait au moins cerner les principes d'une nouvelle constitution avant sa rédaction finale. Et cette méthode pourrait conférer à la loi fondamentale davantage de crédibilité que n'en permet le discrédit dont souffre le système politique actuel.

Je pense également que, si nous parvenons à élaborer une nouvelle constitution, elle devrait être soumise d'une façon ou d'une autre à la ratification du peuple. Une telle consultation pourrait prendre la forme d'un référendum, exigeant de fortes majorités d'avis favorables au Québec et dans toutes les régions; ou encore la forme d'un forum des citoyens qui serait manifestement non-partisan et procéderait à une consultation plus complète.

Deux mises en garde: un tel processus devrait être précédé par une négociation des plus exhaustives et être conçu de telle manière qu'il nous unisse plus qu'il ne nous divise.

Le Sénat. Une assemblée législative non-élue, telle que notre Chambre haute, est un affront à la démocratie. Le comportement scandaleux de certains sénateurs, ces dernières années, n'a pas seulement éclaboussé les nombreuses personnes de qualité qui siègent dans cette enceinte; il a ébranlé aussi la foi des Canadiens dans tout le régime politique.

Je suis partisan d'une étude sérieuse de formules telles qu'un Sénat «triple E» (élu, efficace et à représentation égale) ou, peut-être mieux encore, quelque variante du Bundesrat allemand—chambre haute de type «Conseil des provinces»—dont les chefs de gouvernements provinciaux et leurs principaux ministres seraient membres d'office.

À défaut d'une réforme fondamentale, je pense, comme mes collègues, qu'il faut abolir le Sénat.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest restent notre dernière frontière. Il faut que la voix de leurs habitants soit mieux entendue à Ottawa et à la table des négociations constitutionnelles. Nous devons apprendre à mieux connaître les défis, le potentiel et la culture du Nord et faire en sorte que, dans l'imaginaire des Canadiens, le Nord devienne symbole d'unité. Notre pays, c'est l'hiver...

Pour ce qui est du premier ministre, je considère que notre consensus des commissaires traduit insuffisamment la colère dont il est la cible, et n'en analyse pas suffisamment les raisons ni la signification.

Je trouve que notre rapport présume un peu trop facilement qu'être premier ministre et vilipendé vont de pair; et, de la même façon, il traite un peu trop allégrement le premier ministre comme juste un «politicien parmi d'autres» qui méritent des reproches.

Qui possède un grand pouvoir doit assumer la responsabilité de ce qu'il en fait. Aujourd'hui, le pays voue le premier ministre aux gémonies. Il se trouve que je le respecte bien plus que ne le font beaucoup d'autres, mais je considère néanmoins que notre version consensuelle minimise le mécontentement dont il est l'objet.

Je me dois d'ajouter que le premier ministre—même lorsque la transparence de notre processus ne lui permettait plus d'ignorer que notre rapport s'en prendrait à lui et à plusieurs de ses politiques—a tenu la parole qu'il m'avait donnée, à savoir que notre rapport serait universellement distribué aux Canadiens.

En ce qui concerne l'environnement, je suis partisan d'en faire l'une de nos grandes priorités nationales, en équilibre raisonnable avec les besoins économiques légitimes des Canadiens. Les politiques et mesures de contrôle

DES DÉBUTS QUI SUSCITÈRENT L'ENTHOUSIASME

L'opposition demande l'arrêt des travaux...

Normand dénonce la commission Spicer

«C'est une farce monumentale»
—Lucien Bouchard

Les Canadiens ne croient pas à la «Spicer-thérapie»

La controverse poursuit la Commission

Deux avis en marge

La version finale du rapport du Forum a fait l'objet d'un accord unanime des commissaires, bien que deux d'entre eux aient formulé des commentaires à part qui sont joints au document principal.

Monsieur Richard Cashin a mis trois aspects en exergue :

• Le caractère limitatif du processus de consultation, dont les résultats ne seraient pas représentatifs du point de vue de tous les Canadiens, mais uniquement de ceux qui participaient au Forum.

• L'insistance qu'il ■ perçue sur les «concepts de démocratie directe de style américain... qui cadrent mal avec notre système parlementaire».

• Le risque de perdre de vue «l'enjeu principal—celui de l'unité canadienne»—dans le bouillonnement des questions soulevées par les participants, ainsi que le permettait l'ampleur du mandat du Forum.

Pour sa part, Monsieur Robert Normand estime que le processus de consultation pèche par sa superficialité, surtout au sujet de la place du Québec dans un Canada renouvelé, et il juge «particulièrement timides» les propositions formulées à cet égard. Il regrette que le rapport du Forum n'accorde que peu d'attention aux communautés francophones hors Québec et juge que les dépenses du Forum ont été «beaucoup trop élevées en regard de la qualité du produit final».

Les commissaires du Forum des citoyens.

Keith Spicer, président, ancien président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Richard Cashin, président, Syndicat des pêcheurs et des travailleurs de l'alimentation et travailleurs assimilés (Terre-Neuve).

Carole Corcoran, avocate et ancienne administratrice de la bande indienne de Fort Nelson (Colombie-Britannique).

Felix (Fil) Fraser, commissaire en chef de la commission des droits de la personne de l'Alberta.

Thomas Kierans, président de l'Institut C.D. Howe.

James Matkin, président-directeur général du Business Council of British Columbia.

Robert Normand, président et éditeur du quotidien Le Soleil de Québec.

Raymond Sirois, président du conseil et président-directeur général de la Société Québec-Téléphone.

Roger Tassé, vice-président exécutif, Affaires juridiques et environnementales chez Bell Canada.

Susan Van De Velde, agricultrice et militante dans l'action communautaire (Manitoba).

Elsie Wayne, maire de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

Helena Zukowski, scénariste et auteure (Colombie-Britannique).

Pour acheter d'autres versions de ce rapport (texte complet imprimé ou sur bande, résumé audio ou vidéo ou rapport du Forum des élèves), appeler le 1-800-561-6069.

devraient protéger les éléments vitaux que sont l'air et l'eau; les ressources renouvelables comme les forêts; les sites historiques; et les espèces menacées.

Un dernier mot sur le Forum lui-même. Le gouvernement a dû le constituer en catastrophe, et lui a imposé une structure peu maniable. La tâche du Forum n'en a pas été facilitée et il en a éprouvé d'autant plus de mal à prendre ses distances par rapport au gouvernement. L'automne dernier, la situation exigeait peut-être que le gouvernement lui mette le pied à l'étrier. Toutefois, idéalement, tout nouveau forum des citoyens devrait être créé, géré et financé par les citoyens eux-mêmes.

Une impression personnelle, enfin, que je crois partagée par la plupart de mes collègues, sinon tous.

Ayant sillonné le pays dans tous les sens, arpenté l'asphalte des grandes villes et la terre des campagnes les plus reculées, rencontré des gens de toutes origines et conditions, j'ai perçu chez les Canadiens une grande communauté de valeurs et d'idéaux. Tous, nous avons suffisamment en commun pour nous lier beaucoup plus fortement qu'aujourd'hui.

Quels sont ces valeurs et idéaux?

La liberté et la dignité dans la diversité, sans exclusive d'aucune culture ou race; une démocratie sourcilleuse; la solidarité sociale; une société ordonnée où l'on peut vivre en sécurité; un environnement propre; la notion, tacitement admise, de «Nord»; un rôle de pilier de la paix, plus indépendant, dans un monde toujours plus interdépendant; le droit d'aimer ce pays un peu, beaucoup, passionément... ou pas du tout. Ou comme le disait Yvon Deschamps dans un tout autre contexte: «N'importe où, n'importe quand, n'importe comment, n'importe combien».

Le Canada est en proie à des crises jumelles, l'une structurelle, l'autre, plus profonde et plus délicate, spirituelle. La malédiction de notre système politique aura été de privilégier ■ structure encore et toujours—et l'on s'étonne ensuite que nul n'ait vu autre chose dans le Canada que des formules d'amendement.

> **«Il y a place pour tout le monde dans ce canot mythique qu'est le Canada»**

Nous sommes aujourd'hui plongés dans une crise spirituelle telle qu'il nous faut trouver, très vite, des structures nouvelles avec l'espoir qu'elles dureront très longtemps. De l'écoute de milliers de Canadiens, dont certains se sentaient tellement aliénés qu'ils récusaient le nom même de Canadien, j'ai tiré quelques conclusions:

• Les citoyens réclament qu'on les écoute d'abord, puis que les gouvernements gouvernent avec vision et courage, au lieu de le faire à coup de sondages d'opinion et de se livrer à des jeux partisans stériles;

• Pour peu que nos dirigeants fassent preuve de bon sens, d'imagination, de générosité et de beaucoup de courage, ils sauront donner forme pratique et équitable aux espoirs d'avenir de la plupart des Canadiens, quelles que soient les structures requises pour cela;

• Nous tous—citoyens comme politiciens—devons faire notre part en prenant personnellement la responsabilité et l'initiative de poursuivre le dialogue entre tous les Canadiens;

• Nous tous devons profiter de ce dialogue pour écouter, apprendre et, au besoin, faire ce qu'il y a de plus difficile au monde: changer d'avis.

Ce pays se meurt d'ignorance et de notre refus obstiné d'apprendre. Avec leur suffisance paresseuse et cynique, nos responsables n'ont que trop longtemps ridiculisé, avec les qualificatifs de «simplistes» et «naïves», les solutions pratiques évidentes à ces problèmes: des possibilités de voyages et d'échanges largement ouvertes, par exemple, et un meilleur enseignement d'un minimum d'histoire commune.

Seule une remise en cause courageuse dans une perspective mondiale, une nouvelle façon de penser à coeur et esprit ouverts, peuvent transmuer la crise actuelle en promesse d'avenir. Sachant combien les hommes répugnent à changer, connaissant le conservatisme traditionnel des Canadiens et les stéréotypes néfastes qui passent aujourd'hui pour la vérité, cette remise en cause ne sera pas chose facile, loin de là.

Mais ce pays en vaut la peine. Le monde entier le dit et la plupart des Canadiens le pensent.

J'arrive à la fin de notre part dans cette tâche—qui n'est que le commencement d'un commencement—nettement plus optimiste. Les centaines de milliers de citoyens qui ont investi dans le Forum leur temps et leur énergie, leurs idées et leur créativité, se sont avérés moins moroses, cyniques et fermés que nous le craignions. Leurs positions n'étaient pas aussi polarisées, leurs lignes de bataille n'étaient pas des tranchées.

Il reste beaucoup à faire et maintes difficultés à surmonter. Nous pensons que notre travail esquisse à tout le moins des orientations que la plupart des Canadiens veulent voir notre pays emprunter. Après tout, il y a place pour tout le monde dans ce canot mythique qu'est le Canada, pourvu que nous sachions rouvrir nos esprits et respecter la dignité des autres à travers leur différence.

Je reste sceptique sur beaucoup de choses, mais pas sur le Canada. Je crois à ce que les gens nous ont dit: nous pouvons tous survivre ensemble, ici, dans cette contrée inimaginable. Notre génie pour le compromis, qui ■ depuis longtemps fait ses preuves, peut et doit nous permettre—et nous permettra sans aucun doute—de nous adapter à des relations nouvelles entre nous, même d'une nouveauté étonnante.

Cette idée d'un Canada qui inspirerait l'humanité est magnifique. Elle mérite qu'on la défende avec beaucoup plus de flamme et de passion que n'en témoignent la majorité d'entre nous, même nos chefs politiques.

Quelle somme d'énergie, d'imagination, d'honnêteté et d'amour gaspillons-nous, oublieux de ce que le Canada représente pour le monde. De quelles réalisations ne serions-nous pas capables, pour nous-mêmes, nos enfants, le monde entier, si nous savions saisir l'occasion de la crise morale dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui pour amorcer une renaissance spirituelle.

Si nous décidons de saisir cet idéal, nos compromis mal ficelés pourront décevoir certains qui aimeraient, souvent pour d'excellentes et saines raisons, brandir drapeaux et oriflammes. Nous nous devons d'abord de rester fidèles à qui nous sommes réellement. Et aussi à tout ce que nous avons en commun: nos coeurs battent davantage à l'unisson que nos oreilles n'osent l'entendre.

Le poète Patrick Anderson a dit que le Canada est «le vent qui cherche un drapeau». Peut-être, un jour, si nous dominons nos peurs et apprenons à nous connaître comme de simples êtres humains, quelque brise du Nord trouvera notre drapeau—tous nos drapeaux—et nous rappellera cette élémentaire vérité : un pays commence et finit par son peuple.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

« Le Québec doit faire partie du Canada pour toujours. Perdre le Québec serait à peu près aussi grave que de perdre ses jambes...»

Lettre de Colombie-Britannique

AU DÉBUT DE CHAQUE DISCUSSION DE GROUPE DU FORUM, ON demandait aux participants quels étaient, d'après eux, les grands problèmes auxquels le Canada est confronté. Voici les thèmes qui se dégagent des rapports des groupes de discussion ainsi que des lettres, mémoires et appels téléphoniques que nous avons reçus :



Jason Westrate, étudiant, s'exprime à Gananoque, Ontario

Photo: The Whig Standard

- *l'identité et les valeurs canadiennes,*
- *le Québec et l'unité canadienne,*
- *les peuples autochtones,*
- *les langues officielles,*
- *la diversité culturelle,*
- *l'économie canadienne,*
- *le leadership et la démocratie.*

1 L'identité et les valeurs canadiennes

Les citoyens qui se sont adressés au Forum ont parlé de ce que cela représente à leurs yeux que d'être Canadiens. Nombre d'entre eux ont pris leurs voisins américains comme point de comparaison — disant que nous sommes "*davantage ceci*" et "*moins cela*" qu'eux — et beaucoup pensent par ailleurs que le Canada a des valeurs et des aspirations sociales différentes non seulement des leurs mais aussi de celles de tous les autres peuples du monde.

L'un des messages qui nous est parvenu le plus clairement, c'est que l'égalité et l'équité doivent être les principes directeurs de notre société.

«Nous croyons que la plupart des Canadiens veulent une société qui (...) protège les intérêts nationaux tout en garantissant les droits individuels (...) qui protège les libertés, de telle façon que les individus puissent vivre comme ils l'entendent aussi longtemps qu'ils n'empiètent pas sur les droits des autres.»
Terre-Neuve

«Demandez aux Canadiens ce qui fait qu'ils sont Canadiens et le régime d'assurance-maladie est la première réponse qui leur vient à l'esprit. Tout l'éventail des programmes cofinancés, depuis les paiements de transfert entre provinces jusqu'à l'assurance-maladie et Radio-Canada, est très important pour le Canada.»
Vancouver

Les Canadiens ont également dit au Forum qu'ils se considèrent comme un peuple qui règle ses différends de manière pacifique, par la consultation plutôt que la confrontation. Beaucoup souhaitent des échanges directs entre Canadiens des différentes régions du pays.

«Il est vraiment important d'avoir des programmes d'échange, car le meilleur moment pour apprendre une langue, c'est quand on est jeune. Et ce sont deux cultures différentes. Une fois qu'on passe un certain temps ici, on commence à se parler à soi-même en français et à rêver en français...»
Un élève de Vancouver, âgé de 16 ans, en visite d'échange à Québec

«Lorsque j'étais enfant, le gouvernement a subventionné mon voyage scolaire au Québec. Je n'étais jamais sorti de la province. J'ai conservé les amis que je me suis faits là-bas. N'est-ce pas là ce que nous attendons de ce pays?»
Un Torontois originaire de Terre-Neuve

«Si, dans dix ans, un étranger en visite au Canada me demandait pour quoi mon pays est connu, j'aimerais pouvoir répondre...'je pense que le Canada est célèbre pour ses relations pacifiques, à l'intérieur comme à l'extrieur'».
Manitoba

«Nous pensons qu'il faudrait adopter une loi pour que tout le monde fasse un voyage au Québec. Il est facile de craindre ce que l'on ne connaît pas, mais on ne peut avoir peur d'un visage souriant ou d'une poignée de main...»
Un résident de Wainwright, qui s'est rendu à Marieville, dans le cadre d'un échange parrainé par le Forum

Les participants ont dit maintes fois, et avec ferveur, au Forum que l'insuffisance de leurs connaissances les empêche de découvrir d'autres régions du pays et leurs concitoyens qui y vivent, et que c'est en nous connaissant mieux nous-mêmes que nous pourrons résoudre nos problèmes de manière consensuelle. Certains demandent que l'enseignement de l'histoire du Canada devienne obligatoire dans toutes les écoles. Ils tiennent le système éducatif et les médias largement responsables de leurs lacunes dans ce domaine.

«Je suis atterré de constater l'ignorance de notre histoire qui sévit chez beaucoup de nos adolescents. Comment les gens pourraient-ils prouver fierté et loyauté à l'égard de quelque chose qu'ils connaissent si mal?»
Toronto

«Peut-être, lorsqu'on se décidera enfin à récrire les manuels d'histoire de ce pays, afin qu'on y parle de nous et de tout ce que nous avons apporté au Canada, les gens commenceront-ils à comprendre que nous ne sommes pas un problème, que nous sommes des êtres humains.»
Un participant autochtone à la télé-tribune de Whitehorse

Nombre de participants, surtout les Canadiens de fraîche date et ceux qui ont beaucoup voyagé, reconnaissent et apprécient la réputation dont jouit le Canada dans le monde.

«Comment pourrait-on ne pas être optimiste quand on vit dans un pays envié du monde entier? Il est incompréhensible que certains Canadiens rêvent de le détruire.»
Alberta

«Les Canadiens sont généralement respectés partout dans le monde. Leurs valeurs et idéaux se reflètent dans les politiques et activités internationales de notre pays et sont souvent chaleureusement loués et appréciés à l'étranger.»
Un groupe de discussion formé par des Canadiens vivant à Lagos, au Nigéria

Beaucoup voient dans les coupures budgétaires imposées à la Société Radio-Canada et Via Rail une certaine indifférence à l'égard des symboles nationaux. Celles-ci, ajoutées aux changements d'uniforme de la GRC, où le port du turban est désormais autorisé, et aux réductions de service opérées par Postes Canada, témoignent de ce que le gouvernement néglige ou détruit activement les institutions qui devraient contribuer à l'unité canadienne.

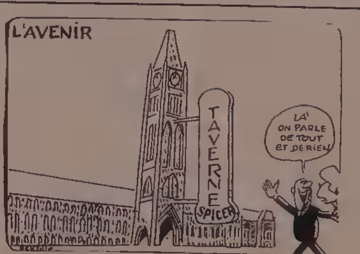
«On m'enlève mon pays. Je vois des coupures dans le réseau de communications dont ce pays a besoin pour se parler à lui- même. Radio-Canada se meurt, Via Rail dépérit et il est question de jeter la culture sur la table des négociations avec le Mexique.»
Toronto

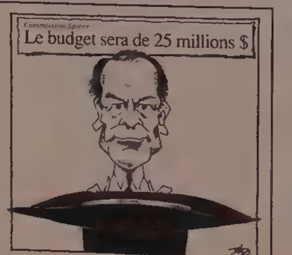
«Les Postes sont la seule présence fédérale dans notre localité. Il faut conserver des liens si l'on veut garder le pays entier. L'un de ces liens devrait être une Poste fédérale.»
Saskatchewan

En dehors du Québec, la grande majorité des citoyens qui ont parlé au Forum souhaitent un gouvernement central fort qui saura agir résolument pour guérir les maux économiques du pays, unifier ses citoyens et réduire les divisions et la discorde entre groupes ou régions. Ce n'est pas qu'ils ne soient pas attachés à leur province ou région,

Dessins et desseins







mais leur fidélité envers le Canada l'emporte.

Ailleurs qu'au Québec, un petit nombre de participants ont préconisé un renforcement des régions au détriment du pays dans son ensemble.

«Il nous faut un gouvernement central fort, qui sache percevoir le bien commun au-delà de toutes les petites querelles régionales.»
Nouveau-Brunswick

«Ce serait une grave erreur que d'affaiblir les pouvoirs actuels d'Ottawa sans réfléchir pleinement à toutes les ramifications (...) Il ne faut pas amoindrir les pouvoirs fédéraux, plutôt les renforcer et même les élargir, si possible.»
Ontario

Nous laissons le mot de la fin sur l'identité et les valeurs canadiennes à un citoyen de Braeside, en Ontario :

«Nous sommes pour l'humilité, l'égalité et la tolérance. Nous sommes les «Américains tranquilles». Assemblage de minorités, nous essayons et réussissons la plupart du temps à vivre ensemble dans l'harmonie, même si ce n'est pas toujours facile. Le monde extérieur sait nous décrire mieux que nous n'en sommes capables nous-mêmes. C'est peut-être dû au fait que la remise en question perpétuelle de notre identité fait partie de notre identité. Oh oui, les Canadiens ont une identité. En fait partie notre croyance que nous avons tous un droit égal d'être différents.»

2 Le Québec et l'unité canadienne

En 1965, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme lançait une mise en garde, estimant que le pays traversait la plus grave crise de son histoire. En 1979, le Groupe de travail sur l'unité canadienne réitérait l'avertissement et l'amplifiait disant que le Canada était entré dans une phase encore plus grave et plus critique.

Cette fois, en 1991, ce ne sont pas les élites, les universitaires, les gens d'affaires, les politiciens et les journalistes qui nous parlent de crise, ce sont les gens, Monsieur et Madame Tout le monde, d'un bout l'autre du pays.

«... si les Canadiens anglais n'ont pu se résoudre ne serait-ce qu'aux concessions minuscules et défensives de l'Accord du lac Meech, comment pourraient-ils accepter une modification substantielle de la Constitution actuelle?»
Québec

«Je ne veux pas de la séparation. Comme me l'a dit ma femme canadienne-française, avec des larmes dans les yeux: 'Ne me dis pas que j'aurai besoin d'un passeport pour aller voir ma famille'.»
Nouveau-Brunswick

«Le Canada ne peut pas être sauvé : depuis le début il y a une différence de perception - le Québec se voit comme un demi, le Canada le voit comme un dixième (...) L'avenir du Québec ne doit pas se décider à Terre-Neuve - ou au Manitoba (...) Le Québec n'est pas une région, c'est une nation»
Groupe de discussion au Québec

Pour la plupart des participants ailleurs qu'au Québec, il ne faut pas acheter le maintien de la province dans la Confédération au prix de la destruction ou de l'atteinte à ce qu'ils chérissent le plus. Ils sont conscients de la possibilité réelle que le Québec se sépare.

«Cette lettre émane d'un Canadien qui préférerait vivre en harmonie à côté d'un Québec étranger, amical, plutôt qu'avec une province mécontente et réticente.»
Colombie-Britannique

«Cessons de parler dans le vague de souveraineté-association jusqu'à ce que tout le monde sache ce qu'elle représente. Les politiciens du Québec ont amené les Québécois à croire qu'ils pourront survivre en tant qu'État séparé avec tous les avantages de l'appartenance au Canada, sans connaître aucun des problèmes associés à l'indépendance. Que l'on fixe les conditions maintenant, afin que tout le monde sache bien ce que signifie la séparation véritable.»
Ontario

«Je veux que le Québec reste dans la Confédération, mais comme un égal, pas comme un supérieur. L'avidité et l'égoïsme du Québec me troublent. Si le Québec se sépare, *il ne faut pas qu'il y ait de* souveraineté-association, ni d'union économique, ni de monnaie commune. Si le Québec fait éclater le pays, il deviendra un ennemi, et l'on ne fréquente pas ses ennemis.»
Colombie-Britannique

«... si le Québec se sépare, cela devrait se faire à l'amiable, mais sans maintenir d'attaches. Je n'arrive pas à croire que nous puissions réaliser des progrès avec une monnaie commune. Le Canada devrait pouvoir maintenir un couloir à travers le Québec et avoir librement accès à la voie maritime du Saint-Laurent.»
Ile-du-Prince-Édouard


Échanges sur l'avenir du Canada avec des Albertains dans un restaurant de Manyberries
Photo: Medicine Hat News

Les participants au Forum se disent souvent disposé à reconnaître le particularisme culturel et linguistique du Québec. Ce qu'ils éprouvent toutefois de la difficulté à accepter, c'est que le gouvernement provincial du Québec tire de la différence culturelle des pouvoirs spéciaux tels que l'on aurait deux définitions différentes des droits et obligations attachés à la citoyenneté canadienne. Le fait français au Canada, représenté dans une large mesure par le Québec, est vu par nombre de participants comme l'une des caractéristiques qui distinguent notre pays. Ceux qui l'apprécient le plus sont également les plus attristés à la perspective de perdre le Québec.

«La plupart des gens avec qui j'en ai parlé ne veulent pas d'un pays divisé. Ils ne nient pas non plus aux Québécois le droit de préserver leur langue et leur culture.»
Ontario

«Rendons donc obligatoire pour tous les Canadiens, à tout le moins, de bien connaître l'anglais et le français, vraiment bien. Combien nous serions fiers d'être différents des Américains. Combien ce serait amusant de pouvoir nous écouter raisonner et déraisonner.»
Colombie-Britannique

«Je ne peux pas plus imaginer le Canada sans le Québec que la Nouvelle-Écosse sans le Cap Breton. Le Québec représente un gros morceau de mon âme culturelle de Canadien.»
Nouvelle-Écosse

«Le Québec doit faire partie du Canada pour toujours. Perdre le Québec serait à peu près aussi grave que de perdre ses jambes. La langue française fait partie intégrante de notre patrimoine. Tant pis si les autres Canadiens ne savent pas ce que signifient 'sud' et 'nord'.»
Lettre de Colombie-Britannique

«Il y a le Québec qui n'arrête pas de dire 'moi, moi, moi', le Canada anglais qui n'arrête pas de dire 'moi, moi, moi', et d'autres groupes culturels qui font de même. Personne ne dit 'nous'.»
Un élève de la Colombie-Britannique

Une écrasante majorité des participants pensent que la séparation du Québec aurait une incidence néfaste sur le Québec et sur le reste du Canada. Les minorités francophones ailleurs qu'au Québec s'inquiètent beaucoup de la place qui leur reviendrait dans un Canada sans Québec. Les Québécois anglophones, qui sont nombreux à appuyer les aspirations culturelles et linguistiques des francophones, ont des préoccupations analogues quant à leur avenir advenant la séparation du Québec.

«C'est peut-être psychologique, mais le Canada sans le Québec serait exposé encore plus à l'érosion, la dissipation et aux dissensions régionales.»
Yukon

«Les francophones hors Québec seraient encore plus une minorité qu'à l'heure actuelle. Nous devrons lutter pour ne pas être assimilés. C'est très inquiétant pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick - nous avons tout à craindre d'une union avec les autres provinces maritimes.»
Nouveau-Brunswick

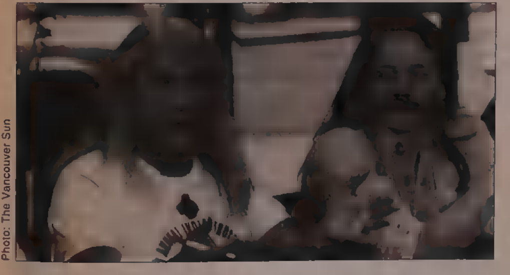
«...nous craignons que si le Québec se séparait, notre pays soit avalé par les États-Unis.»
Ontario

3 Les peuples autochtones

Le guide de discussion du Forum invitait les participants à se prononcer sur trois questions : les rapports entre les autochtones et les non-autochtones, le règlement des revendications territoriales et l'accession à l'autonomie politique. Des citoyens de partout au pays ont avoué être mal renseignés sur le dossier autochtone, ce qui explique leur réticence à formuler des recommandations précises.

Les revendications et les aspirations des autochtones comptent

Des sans-abri dans une discussion de groupe à Vancouver


Photo: The Vancouver Sun

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

« On m'enlève mon pays (...) Radio-Canada se meurt, Via Rail dépérit et il est question de jeter la culture sur la table des négociations avec le Mexique.» Toronto



Photo Northern News Services Ltd

Les tambours du Delta au Forum des citoyens à Tuktoyaktuk (T.-N. O.)

toutefois parmi les questions qui ont suscité le plus de préoccupations et donné lieu à une quasi-unanimité chez les citoyens qui se sont adressés au Forum. Aux yeux de la grande majorité des participants, l'histoire des rapports entre autochtones et non-autochtones est scandaleuse et une source de honte pour tout le pays.

«Quand on pense qu'à Oka, le drame a été déclenché par quelqu'un qui voulait aménager un terrain de golf à un endroit où il y a des sépultures indiennes! Si on ne respecte pas les Indiens plus que cela, c'est que quelque chose ne va pas.»
Québec

«La question des droits des autochtones est [redacted] preuve que le racisme est profondément ancré dans notre société.»
Un groupe de discussion du Cap Breton

Bien que le Forum n'ait entendu qu'un petit nombre d'autochtones, ceux-ci ont exposé par des propos chargés d'émotions et convaincants les conditions économiques et sociales effroyables qu'ils connaissent.

«Je suis un 'problème' depuis que je suis né (...) Il est temps que nous récrivions les livres d'histoire afin que nous y soyons inclus, afin que les gens comprennent que nous ne sommes pas un problème - nous sommes un peuple qui a un riche passé.»
Yukon

«Nous, autochtones, ne voulons pas perdre nos droits autochtones. Nous voulons participer à l'amélioration de la Constitution. Nous voulons nous occuper de revendications territoriales et amener les gens à s'intéresser aux questions et aux préoccupations proprement autochtones. Les autochtones devraient avoir leur propre commission et réviser la Loi sur les Indiens.»
Territoires du Nord-Ouest

Plusieurs ont tracé des parallèles entre la situation des autochtones et celle du Québec.

«S'il y a un groupe 'distinct', c'est celui des peuples autochtones du Canada. Nos peuples autochtones s'offensent de ce que les Québécois soient considérés comme une nation fondatrice, et je dois avouer que je trouve extraordinaire qu'il n'en soit pas de même pour les Indiens.»
Manitoba

4 Les langues officielles

Les avis des participants au Forum sur la coexistence du français et de l'anglais au Canada sont partagés. La majorité d'entre eux s'opposent farouchement à la façon dont la politique des langues officielles est appliquée mais une minorité importante, souvent les mêmes, se félicitent que la population canadienne soit composée de deux groupes linguistiques différents qui, disent-ils, confèrent encore plus de particularité au pays. Il faut faire une distinction entre les changements que les citoyens aimeraient voir apporter à l'application de la politique et la valeur qu'ils attachent au bilinguisme en tant qu'objectif personnel, pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Un participant de Manotick, en Ontario, a résumé le dilemme en ces termes :

«Ce devrait être un atout que de posséder deux langues, mais l'administration du "bilinguisme officiel" a fait d'un atout potentiellement merveilleux et unificateur quelque chose de nuisible, qui engendre la division»

Quant aux adversaires du bilinguisme, voici ce qu'il pensent :

«Le bilinguisme a échoué. Le Québec devrait préserver les droits en matière d'utilisation de la langue française sur son territoire. Le reste du Canada est et demeurera anglais. Nous n'avons plus les moyens de financer cette politique.»
Alberta

«Je ne pense pas que le français doit être protégé au Québec seulement. C'est une des deux langues nationales du Canada et c'est un des facteurs de l'identité canadienne (...) Il faut de la tolérance de part et d'autre.»
Manitoba

L'utilisation faite par le gouvernement du Québec de la clause dérogatoire, dans le but de soustraire sa politique linguistique aux dispositions pertinentes de la Charte canadienne des droits et liberts, a été vivement critiquée.

«J'aimerais que le Canada soit bilingue, mais je ne voudrais pas voir le bilinguisme imposé dans des régions où il n'y a pas de francophones. Je pense par ailleurs que l'affichage devrait se faire dans les deux langues au Québec.»
Alberta

«L'antipathie canadienne envers le Québec est largement imputable à la charte de la langue du Québec.»
Colombie- Britannique

«Dans les années 1970, [redacted] Canada anglais a tendu la main au Québec pour l'apaiser, et c'est ainsi que naquit le bilinguisme officiel. L'histoire du bilinguisme officiel des 25 dernières années est l'histoire d'un échec, et aujourd'hui le Québec s'en fout et est en train de préparer le terrain pour sa séparation définitive.»
Ligne 1-800



Photo Jacques Bo[redacted] CP

Discussion au Forum des citoyens en février dernier, à Québec

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

«La question des droits des autochtones est la preuve que le racisme est profondément ancré dans notre société.» Île-du-Cap-Breton

5 La diversité culturelle

Les citoyens ont dit au Forum que la grande diversité ethnique et culturelle de la population canadienne constitue un de ses principaux attraits. Par contre, la façon dont notre politique multiculturelle est appliquée essuie de sévères critiques.

L'énorme majorité des participants nous ont rappelé que, pour édifier un pays uni, il convient de mettre l'accent sur nos traits communs plutôt que de nous accrocher à nos différentes origines. Nombre d'entre eux voient dans le financement du multiculturalisme un exemple de la tendance du gouvernement à attiser les discordes au lieu de promouvoir l'unité.

«Le multiculturalisme est une source de division en soi (...) nous passons beaucoup trop de temps à nous différencier et pas assez à cultiver notre identité nationale.»
Ontario

«D'une façon générale, il est bon d'être fier de son héritage culturel. La mosaïque que nous formons est un des traits caractéristiques de notre pays, qui nous différencie du creuset américain. Il faut célébrer l'art, la musique ainsi que les traditions culturels et ethniques, comme au Folklorama de Winnipeg. Nous devons toutefois rester Canadiens avant tout et cultiver cette identité par le biais de l'éducation et par l'organisation de manifestations culturelles. Il faut nourrir ce sentiment d'appartenance pour ne pas oublier qui nous sommes.»
Richmond, Colombie-Britannique

«Notre groupe est convaincu qu'il faut s'efforcer de préserver [redacted] diversité culturelle dans notre pays et qu'il faut tolérer [redacted] spécificité ethnique. Il trouve, par contre, que (...) c'est aux groupes minoritaires qu'il appartient de promouvoir leur propre langue et leur culture à la maison et dans leur milieu culturel. A notre avis, la promotion de ces différences ethniques, culturelles et linguistiques NE DEVRAIT ABSOLUMENT PAS SE FAIRE À COUPS DE SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES.»
Québec

«Ce n'est pas dans les rituels visibles ni dans la langue que réside la véritable culture; c'est plutôt une philosophie personnelle de la vie. L'État ne devrait pas contribuer au financement d'activités multiculturelles, car c'est une source de discorde qui compromet l'unité du pays.»
Alberta

« Mes origines se situent en Europe du Nord - Allemagne, Russie, Danemark et Angleterre - et je ne suis pas venu au Canada avec l'idée de m'accrocher à ce passé, mais plutôt avec celle de faire mon possible pour devenir Canadien.»
Ontario

6 L'économie canadienne

Les participants au Forum ont exprimé un sentiment d'insécurité profonde devant la conjoncture et les perspectives économiques du Canada. Bon nombre n'acceptent pas les bouleversements causés par des mesures dictées par les forces du marché international.

Pour la grande majorité, les citoyens n'ont aucun contrôle sur les facteurs économiques, mais c'est l'État qui doit créer un climat économique propice à leur prospérité et à celle de leur famille.

«Ce qui préoccupe les gens dans l'immédiat, c'est de s.avoir s'ils auront un emploi demain, ce sont

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

«Il y a un vide politique : les gouvernants n'ont aucune vision précise, aucune suite dans les idées...» Québec

les taxes et les impôts, ainsi que la qualité de la vie dans leur région. Le bricolage constitutionnel n'est pas une de leurs priorités.»
Colombie- Britannique

«Avec toutes ses richesses, le Canada devrait être le pays le plus prospère du monde, mais il accuse un recul économique de plus en plus marqué. Cette régression est due à son sous-développement industriel qui vient de ce que le Canada n'a jamais été un pays uni, bien géré, et qu'il constitue ■ somme de dix pays différents, partiellement sous-développés et à moitié indépendants, qui sont souvent déchirés par des querelles et qui vivent au-dessus de leurs moyens à coups d'expédients politiques. S'il existe un certain 'libre-échange' entre le Canada et les États-Unis, aussi douteux soit-il, il n'y en a toujours pas à l'intérieur du pays.»
Ontario

Dans les régions autres que l'Ontario et le Québec, beaucoup de participants trouvent que les décisions officielles à caractère économique sont motivées par les besoins du centre du pays.

«La récente politique fédérale de crédit cher est un exemple. Elle visait lutter contre l'inflation. Où y avait-il de l'inflation? En Ontario. Y avait-il un problème d'inflation dans les provinces de l'Ouest ou dans les Maritimes? Non. Les résidents de ces provinces ont-ils dû payer des taux d'intérêt élevés? Oui.»
Alberta

Dans le contexte économique, c'est la question du déficit qui revient le plus souvent. En sus de la réduction du déficit, sujet de préoccupation générale, les participants ont recommandé de limiter les dépenses gouvernementales et de rééquilibrer le budget.

«Le Canada est un pays riche, assez riche pour aider les autres encore plus qu'à l'heure actuelle. Nous avons toutefois contracté des dettes monumentales, tant à l'échelle collective qu'individuelle.»
Ontario

7 Le leadership et la démocratie

Un des messages dominants, c'est que les participants ont perdu confiance à la fois dans le régime et dans leurs dirigeants.

«Le sectarisme politique a provoqué une réaction d'hostilité de la part du Québec et divisé le pays. Les partis politiques ont faussé les perceptions des Québécois: "Dites-leur tout ce qu'ils veulent entendre, l'essentiel c'est qu'ils votent pour nous. Dites au Québec qu'il est différent du reste du Canada et que notre parti est le seul à pouvoir défendre ses intérêts". Les politiciens ont dressé les Québécois contre le reste du Canada et, dans une mesure moindre, les régions les unes contre les autres.»
Saskatchewan

«On n'arrivera pas à nous faire croire qu'il suffit de trouver ■ bonne formule pour que tout aille bien. Nos dirigeants politiques ont failli; ils n'ont ni vision, ni légitimité.»
Manitoba

«Nos représentants se comportent d'une façon épouvantable au Parlement; on dirait des enfants indisciplinés. Ils se comportent comme de mauvais garnements, n'ont aucune retenue et ne cessent de se quereller entre partis. Pourquoi ne se serrent-ils pas les coudes et n'exploitent-ils pas leurs meilleures idées?»
Ontario

***«Il y a un vide politique: les* gouvernants n'ont aucune vision précise, aucune suite dans les idées, aucune notion de notre destin national; les pots-de-vin, la corruption et l'incompétence dominent une bureaucratie alourdie ...»**
Québec

Le désenchantement des Canadiens à l'égard de leurs dirigeants actuels est très net — surtout pour ce qui est du gouvernement, mais aussi de l'opposition et des partis provinciaux. Des voix s'élèvent de partout au pays :

«C'est par un acte de volonté que nous resterons unis et Mulroney n'a pas cette volonté. Nos gouvernants fédéraux ont provoqué un sentiment de méfiance et d'aliénation comme on n'en avait encore jamais vu.»



Débat animé à la prison de Collins Bay

«Tout le monde s'accorde à dire que Brian Mulroney devrait démissionner. Il faudrait avoir recours aux referendums au Canada, pour permettre aux citoyens de participer. Il ne faut plus jamais que des négociations se déroulent dans le secret comme ce fut le cas au lac Meech.»

***«Le gouvernement est seul* responsable du sentiment généralisé de désunion qui règne au Canada. La façon dont il essaie de régler les problèmes qui compromettent l'unité canadienne est déplorable.»**

«Ce sont les politiciens, et surtout notre premier ministre, qui n'ont pas compris le message, et ils ne veulent pas l'entendre. Le premier ministre fera des pieds et des mains pour réaliser la décentralisation, même si cela provoque l'éclatement du pays... Le plus inquiétant, c'est que ce scénario qui prévoit l'octroi de pouvoirs plus étendus aux provinces, ne déplaît pas du tout à bien des premiers ministres provinciaux.»

Nombre de participants ont dit au Forum que les médias portent une lourde responsabilité quant aux difficultés et aux problèmes auxquels le Canada se trouve confronté du fait qu'ils ne s'efforcent pas suffisamment de donner des informations de base fiables et ne nous donnent pas de nous-mêmes une image constructive.

«Les médias nous ont fait beaucoup de tort en montant en épingle le sentiment séparatiste au Québec et le lac Meech. Les médias ont versé dans l'exagération et dans le sensationnalisme.»
Manitoba

Ce sont les élèves d'une classe du secondaire, premier cycle, de la Saskatchewan, qui nous donnent le mot de la fin :

«Nous pouvons essayer d'inciter les adultes à nous écouter et leur dire ce que nous pensons; cela les fera peut-être réfléchir et ils cesseront de ne penser qu'à eux. Peut-être que pour une fois le premier ministre et tous les gens importants nous écouteront et que le Canada y gagnera.»

Ce que nous en pensons

Les conclusions du Forum des citoyens

Dans cette partie, en caractères gras, les commissaires livrent leurs opinions et suggestions, toutes puisées dans les interventions des citoyens:

L'IDENTITÉ CANADIENNE

Nous pressons le gouvernement de repenser et de rationnaliser sa politique se rapportant à toutes les institutions et tous les symboles nationaux - surtout ceux qui ont trait aux communications ou qui ont une certaine valeur historique - afin de les mettre davantage à l'honneur et d'éviter que les Canadiens n'aient l'impression que le sentiment national se perd. Dans certains cas, le gouvernement pourrait se contenter de mieux expliquer ses décisions, dans d'autres il lui faudra peut-être modifier ses programmes. Mais puisque ■ perception est la réalité, le gouvernement ne peut plus ignorer le problème sans déstabiliser ni affaiblir encore davantage le sentiment d'appartenance à un Canada uni, surtout chez les anglophones.

Aussi suggérons-nous aux éventuels artisans d'une réforme de la Constitution d'examiner sérieusement l'à-propos d'un préambule qui consacrerait, en termes simples mais éloquents, notre passé, notre identité, nos valeurs et la vision d'avenir à laquelle les Canadiens souscrivent librement.

LE QUÉBEC

Étant donné que les provinces sont entrées dans la Confédération à des conditions différentes et qu'elles font l'objet de dispositions constitutionnelles spécifiques, **nous pensons que la conclusion d'arrangements spéciaux, correspondant à des besoins particuliers, est un principe fondamental du fédéralisme canadien. Ce principe pourrait s'appliquer, au besoin, à toutes les provinces.**

Dans le contexte du Québec, si les Canadiens acceptent de privilégier l'équité en prsence de certains besoins particuliers, ils pourraient, en dehors du Québec, accepter que le Québec disposent de la latitute et des moyens nécessaires pour être lui-même, autrement dit une société possédant son identité propre et occupant la place qui lui revient au sein de la famille canadienne renouvelée.

Nous reconnaissons, au nombre de ces besoins particuliers, l'importance capitale pour les Québécois de préserver leur langue et leur culture françaises. Nous reconnaissons par ailleurs que les Québécois anglophones jouissent de certaines garanties en matière de droits linguistiques dont ne bénéficient pas les Franco-Canadiens hors Québec, sauf au Manitoba, et au Nouveau-Brunswick où les garanties constitutionnelles vont encore plus loin.

Si l'on arrive à persuader les Canadiens d'accepter une réforme constitutionnelle qui aide le Québec à jouir d'une meilleure protection linguistique et culturelle, nous pensons que le Québec pourrait, à son tour, se montrer davantage disposé à remanier la Loi 178 qui est perçue comme une mesure discriminatoire dans les autres régions.

Nous pensons que les Canadiens souhaitent être mieux informés sur les conséquences que pourrait avoir, pour le Québec comme pour le reste du pays, l'éventuelle accession de cette province à l'indépendance. Nous sommes d'avis que les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que le secteur privé, devraient faire le ncessaire pour que tous les Canadiens soient mis au courant de l'incidence d'une éventuelle accession du Québec à l'indépendance sur les plans économique, politique et social ainsi que sur nos relations avec l'étranger.

LES LANGUES OFFICIELLES

Il est indispensable de procéder à un examen indépendant de la manière dont la politique des

langues officielles est appliquée, afin de dissiper les malentendus, de la rendre juste et raisonnable. A défaut, le mécontentement grandissant du public risque d'entraîner son rejet en bloc et de porter un coup fatal au principe de l'égalité linguistique dans les institutions fédérales, qui devrait faire l'unanimité. Cet examen devrait notamment avoir pour but de faire bien comprendre aux Canadiens quels sont les avantages et les conséquences de la politique des langues officielles et des activités qui en découlent, et de leur expliquer beaucoup mieux ses objectifs et méthodes. Il devrait également évaluer les efforts d'information déployés et se pencher sur toutes les préoccupations du public.

Nous pensons que tous les enfants devraient avoir la possibilité d'apprendre les deux langues officielles à l'école.

LES PEUPLES AUTOCHTONES

Nous joignons notre voix à celle de la grande majorité des Canadiens pour exiger un règlement juste et rapide des revendications territoriales découlant des traits des Premières nations, afin de garantir, en harmonie avec leur environnement, leurs besoins linguistiques, culturels et spirituels.

Nous nous joignons à l'ensemble du peuple Canadien pour appuyer le principe de *l'autonomie gouvernementale et pensons que les autochtones* devraient être appelés à contribuer activement à sa dfinition et à sa mise en oeuvre.

Nous croyons que la Loi sur les Indiens, ainsi que le ministère des Affaires indiennes qui l'administre, devraient disparaître progressivement au fur et à mesure de la réalisation de l'autonomie gouvernementale.

Nous pensons que le Canada devrait reconnaître officiellement l'histoire et la contribution des peuples autochtones en tant que Premières nations du Canada.

LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Nous croyons qu'il faudrait réaffecter tous les crédits fédéraux consacrés à la promotion du multiculturalisme aux seules activités visant la familiarisation des immigrants avec la société canadienne, la lutte contre la discrimination raciale et la promotion de l'égalité. Le but premier du multiculturalisme devrait être d'établir une société d'accueil dynamique, ouverte à tous et, partant, d'encourager le vrai respect de la diversité.

Nous pensons que le gouvernement devrait élaborer des programmes d'information du public concernant la valeur et les avantages de la diversité culturelle, qui soient beaucoup plus clairs, audacieux et originaux et expliquent tant le réaménagement précédemment décrit que l'énorme contribution des communautés ethnoculturelles au Canada.

Nous pensons que les ministres provinciaux de l'éducation devraient maintenir certains cours d'initiation au patrimoine canadien, en s'échangeant peut-être davantage leurs manuels et méthodes, mais en les réservant aux écoliers immigrants du cycle élémentaire. Ces cours, destinés à faciliter l'adaptation des jeunes néo-Canadiens à la culture de leur nouvelle société devraient être concis et ne pas durer plus d'un an.

APPRENDRE À MIEUX SE CONNAITRE

Nous pensons que le gouvernement fédéral devrait, de concert avec les secteurs privé, éducatif et bénévole (et nous songeons tout particulièrement aux organisations sportives et *culturelles*), élaborer des plans visant la remise sur pied des programmes de voyages et d'échanges s'adressant surtout, mais pas exclusivement, aux jeunes.

Nous croyons qu'il y a lieu d'adopter une approche novatrice, en vue d'aplanir les difficultés que la géographie du pays impose aux Canadiens désireux de mieux comprendre et apprécier le Canada. Nous pensons que le gouvernement fédéral devrait inviter l'industrie touristique à offrir des formules réalistes et abordables pour permettre aux Canadiens de visiter d'autres régions du pays, plus facilement et à meilleur compte.

Nous pensons que les étudiants canadiens méritent de mieux comprendre, et à un plus jeune âge, l'histoire de leur pays et de toutes ses régions, y compris l'histoire et la culture des peuples autochtones et des groupes ethnoculturels. Il conviendrait, à cette fin, de préparer, en consultation avec les premiers habitants du Canada, des manuels scolaires qui donnent une explication plus fidèle et plus complète du rôle joué par les autochtones dans l'histoire du pays. Les provinces, autres que le Québec, devraient envisager d'adopter un programme d'histoire commun, du moins en partie. Elles devraient explorer avec le Québec toute formule de coordination envisageable qui respecte les différents passés et les différentes perspectives.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Les participants ont systématiquement abordé le sujet. Ils considèrent toutefois que c'est un domaine dans lequel ils ne peuvent pas, eux-mêmes, faire grand-chose à titre direct, et où seuls les gouvernements peuvent agir, bien qu'ils n'aient pas beaucoup confiance en ces derniers. Tout ce que leur disent les gouvernements et les chefs de file du monde des affaires semble ne pas cadrer parfaitement avec les valeurs sociales et les principes qu'ils chériseent, quand il n'y a pas de contradiction flagrante.

Voilà qui explique pourquoi de nombreux participants se sentent trahis, affligés, confus et fâchés. Ils ont le sentiment que leurs valeurs canadiennes traditionnelles sont en train d'être usurpées par des forces du marché anonymes et que les gouvernements ne prennent guère de mesures pour y résister. Les autorités sont en partie responsables de ces craintes, qui, pensons-nous, sont le produit de malentendus que les gouvernements devront tirer au clair, sans quoi ils continueront, tout comme le pays, à les payer chèrement.

Nous croyons que les gouvernements doivent éclaircir ces questions pour les Canadiens. L'histoire montre que les gouvernements ont un rôle constructif à jouer pour redresser les imperfections du marché, compléter les initiatives commerciales et préserver le pays. Ils constituent la seule entité qui puisse abriter et nourrir les valeurs communes qui ont donné naissance à nos buts et objectifs communs. L'un des principaux défis que les gouvernements doivent donc relever aujourd'hui est le suivant: s'adapter à la mondialisation qui s'opère.

Nous croyons que ces différents facteurs nous imposent tous - secteur privé, syndicats, petits entrepreneurs, travailleurs spécialisés et non spécialisés - l'obligation de nous adapter et d'investir notre temps et nos efforts en nous- mêmes, afin que notre société puisse être concurrentielle. Ce n'est qu'en nous attelant à la tâche que nous pourrons continuer de connaître un niveau de vie élevé, et produire des biens et des services qui nous rapportent à tous profits et prospérité.

UN FÉDÉRALISME AMÉLIORÉ

Nous croyons que dans le cadre des ses efforts visant le renouveau national, le gouvernement fédéral devrait, en priorité, chercher à collaborer avec les autres gouvernements en vue d'éliminer les chevauchements de programmes et de sphères de compétence, partout où cela est possible, et qu'il se fixe comme objectif l'efficacité, sachant que celle-ci pourra être améliorée en plaçant les programmes le plus près possible des usagers.

Nous pensons par ailleurs que le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que le remaniement des structures et des processus ncessaires à l'efficacité ne porte pas atteinte aux valeurs sociales fondamentales ni aux institutions nationales essentielles.

LE LEADERSHIP ET LA DÉMOCRATIE

Nous nous rallions à l'avis de la grande majorité des Canadiens qui pensent que le Sénat devrait faire l'objet d'une réforme fondamentale ou être aboli.

Nous joignons notre voix à celle des participants au Forum, pour déplorer le comportement ridicule, et parfois scandaleux, de certains députés et sénateurs qui jettent le discrédit sur le régime parlementaire. Nous sommes en accord avec les très nombreux participants qui jugent que notre système est trop livré aux rivalités partisanes et trop axé sur la confrontation. Nous préconisons en particulier de revoir de près la Période des questions et la façon dont elle est structurée, en s'inspirant d'autres régimes parlementaires où elle est plus productive.

Nous adhérons à l'opinion des nombreux participants au Forum qui nous ont signalé que notre système est trop assujetti à une discipline de parti extrêmement rigide. Il conviendrait d'envisager sérieusement de raccourcir la durée des séances pour permettre aux députés de consacrer davantage de temps à leurs lecteurs et de tenir plus souvent des votes libres.

Comme nous l'avons déjà signalé, les participants ont proposé tout un catalogue de changements au processus gouvernemental. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour les analyser, mais compte tenu de l'intérêt manifesté par un nombre élevé de Canadiens, le gouvernement se doit d'examiner sérieusement leurs suggestions, ne fût-ce que par égard envers eux.

Nous pensons qu'au cours de la période de reconstruction nationale, le gouvernement devrait réfléchir à la meilleure manière d'encourager et d'approfondir le genre de dialogue suscité par le Forum et de mettre à profit certaines de nos méthodes.

Le gouvernement devrait par ailleurs envisager d'avoir recours régulièrement à de telles méthodes pour essayer de résoudre les grands problèmes ou pour examiner les questions soulevées par les citoyens.

Nous pensons que les politiciens, quelle que soit leur allégeance politique, devraient envisager le recours à certaines de nos techniques afin d'accroître considérablement la participation populaire à l'élaboration des politiques et des programmes ou à la résolution de problèmes qui touchent directement les citoyens, même s'ils doivent pour cela passer moins de temps au Parlement et plus avec leurs électeurs.

LE MOT DE LA FIN

Les commissaires concluent le rapport officiel en citant les propos d'un citoyen :

«Nulle pirouette, nul faux-fuyant ne parviendra à préserver de la colère du peuple l'élu, d'aucune assemblée, qui contrecarrerait sa volonté. Les électeurs regardent et attendent.»

Un pays en crise en quête de solutions...

Suite de la première page

plus étroitement à l'élaboration du Canada de demain.»

En outre, le Forum déplore «le comportement stupide, et parfois scandaleux, de certains députés et sénateurs qui jettent le discrédit sur le régime parlementaire». Et il est d'accord avec tous les citoyens qui jugent que notre système politique «est trop livré aux rivalités partisanes... trop assujetti à une discipline de parti extrêmement rigide». Il conviendrait, estime le rapport, d'envisager sérieusement de tenir davantage de votes libres et de raccourcir la durée des sessions pour permettre aux députés de passer plus de temps dans leur circonscription, à l'écoute de leurs électeurs.

La «facture de l'indépendance serait lourde à payer» peut-on lire dans le rapport et «on constate un manque d'information flagrant, avoué dans les deux camps, au Québec comme ailleurs.»

«Dans un Canada amputé du Québec, on verrait apparaître des lignes de fracture entre le Nord et le Sud du pays. Une chose est certaine: si les différentes provinces et régions, poussées par le désespoir, formulaient une demande d'annexion aux États-Unis, ce serait à genoux qu'elles se présenteraient. Elles ne seraient pas en mesure de poser des conditions et il ne faudrait pas s'attendre à un élan de charité de la part de nos voisins.»

Le rapport remonte à 1867 pour expliquer les origines du Canada et la structure de gouvernement fédéral que les Pères de la Confédération avaient décidé de lui donner en vue de préserver la diversité linguistique, culturelle et religieuse de l'époque.

«Ils étaient (les Pères de la Confédération) habités d'une vision, celle d'un pays sans pareil, véritablement différent de son grand voisin du Sud. Contrairement aux auteurs de la Constitution américaine, ils ont voulu une protection constitutionnelle expresse des droits collectifs des deux langues officielles. La diversité, conçue comme un motif de fierté et de richesse, devenait ainsi la pierre angulaire du nouvel État.»

«Le respect des différences entre les divers peuples qui composent la société continuera-t-il d'être le fondement du Canada de 1992? Le Québec, et la langue française—celle de la majorité de ses habitants—continueront-ils d'être reconnus, comme en 1867, en tant que caractéristiques distinctives du Canada? Parviendrons-nous enfin à ménager aux peuples autochtones la place qui leur revient de droit dans notre Constitution et saurons-nous satisfaire leur revendication légitime d'institutions propres, d'une manière conforme à la dignité et au respect auxquels ils aspirent?»

Le rapport conclut: «Quant à nous, nous répondons par un «oui» retentissant, fondé sur la conviction que tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique et l'Arctique, tireront profit, sur les plans social, culturel et économique, d'une fédération régénérée qui reconnaîtra la diversité et les besoins différents des nombreux peuples qui l'habitent.»



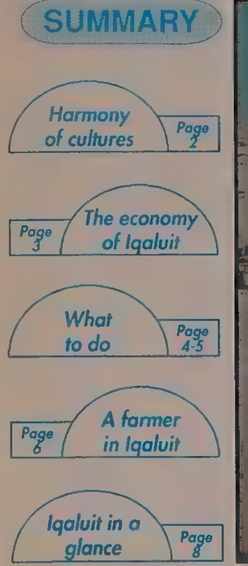




Photo : Nick Newbery

SOMMAIRE

Harmonie des cultures Page 2
Profil éconimique Page 3
Quoi faire Page 4-5
Un fermier du Nord Page 6
En un coup d'oeil Page 8

In a few words

Kim Ouellette

Spectacular, extraordinary, exotic and unusual are only some of the adjectives which describe the scenic beauty of Baffin Island and its 14 communities. It is a place where scenery stretches from horizon to horizon, a place of 24 hour daylight in the summer months, a place where nature and the landscape are a never ending surprise.

These are only a few of the ways to describe this corner of our Northern land which is as far north from Montreal as Montreal is from Miami, Florida.

The municipality of Iqaluit, formely known as Frobisher Bay, is often still associated with a place of temporary employment where people come to fulfill short terms contracts. Many people still consider the Canadian North as a place to work long hours and improve their financial situation in as short as possible period of time. Living here, one tends to overlook the fact that the Arctic has become an interesting, even intriguing tourist attraction.

Iqaluit has become the center for regional and governmental services for the Eastern Arctic. One must land here to connect with transportation services to all other communities in the Baffin area.

Situated some 2060 kilometers north of Montreal, as the crow flies,Iqaluit has a population of approximately 3300 people made up of three distinct cultures, Inuit, Anglophone and Francophone.

Wether during the summer months or in winter, Iqaluit and Baffin Island offer a unique variety of tourists attractions to visitors. In the following pages, we will profile this warm, active Nordic community, which all people who like travelling should visit at least once in their lifetime.

En quelques mots

Kim Ouellette

Exotique, spectaculaire, exceptionnelle et inhabituelle sont probablement les meilleurs mots pour décrire l'île de Baffin et ses 14 communautés. Lieu où l'on peut voir l'horizon à perte de vue, lieu où la clarté du jour est présente 24 heures sur 24 l'été, lieu où la nature et les scènes pittoresques ne cessent de surprendre, voilà un peu comment décrire ce coin de pays situé aussi loin au Nord que Miami en Floride l'est au sud de Montréal.

La municipalité d'Iqaluit, anciennement connue sous le nom de *Frobisher Bay*, est souvent associée à un lieu où les gens viennent s'installer pour quelques années pour un contrat de travail. Plusieurs croient en effet que le Grand Nord canadien n'est qu'un endroit où l'on vient abattre la besogne pendant de nombreuses heures afin d'améliorer sa situation financière.

On oublie souvent que le Nord est un lieu touristique fort intéressant, voire même intriguant.

Iqaluit est le centre des services régionaux et gouvernementaux pour l'Arctique de l'Est. Pour se rendre dans n'importe quel village sur l'île de Baffin, il faut absolument passer par Iqaluit.

Située à 2060 kilomètres à vol d'oiseau au nord de Montréal, la ville d'Iqaluit compte maintenant au-delà de 3,300 habitants partagés en trois cultures, soit celles des Inuit, des anglophones et des francophones.

Que ce soit en été ou en hiver, Iqaluit et l'île de Baffin offrent aux visiteurs des attraits touristiques uniques en leur genre. Les pages qui suivent dévoilent un profil d'une petite communauté nordique active et chaleureuse que tout grand voyageur devrait visiter au moins une fois dans sa vie.

L'harmonie de trois cultures

The Harmony of three cultures

Iqaluit se distingue des 13 autres communautés sur l'île de Baffin avec les trois cultures existantes qui ont pris chacune une place importante au sein de la communauté.

Les Inuit ont toujours vécu ici. Ils sont des descendants directs du peuple Thulé qui sont venus de l'Alaska, il y a environ 1000 ans. Les Thulé, eux, avaient remplacé les Dorset qui étaient ici 1000 ans avec J.C.

Même si l'arrivée des Blancs dans le Nord a bouleversé en profondeur la manière de vivre des Inuit, ceux-ci continuent à promouvoir et à vivre leur culture. D'ailleurs, à chaque année durant la troisième semaine du mois d'avril, la municipalité d'Iqaluit célèbre le Toonik Tyme, le carnaval inuit.

Les Blancs sont venus s'installer dans le Nord afin de développer ce coin de pays et y amener la technologie. La plupart viennent s'installer dans le Nord pour quelques années et proviennent de toutes les provinces canadiennes.

Étant donné sa position géographique, Iqaluit est en communication constante avec le Québec. C'est la raison pourquoi *Iqaluit contient une forte population francophone*. Les compagnies Bell Canada, Transport Canada et Environnement Canada sont des exemples d'entreprises qui recrutent leur personnel au Québec car, selon la division administrative de leur territoire, l'île de Baffin fait partie de la région du Québec.

Les Inuit représentent la moitié de la

Pour la suite voir "Cultures "en page 7



Une Inuit dépouillant une peau de phoque

Inuit woman skinning a seal



Les artistes inuit sont régulièrement invités aux activités culturelles organisées à travers les TNO

Inuit artists are frequently invited to cultural events throughout the Northwest Territories

Iqaluit is different from the 13 other communities in the Baffin Island in that its population is composed of three different cultures, each of which occupy a position of importance in the community.

The Inuit has always lived here. They are direct descendants of the Thule people who immigrated from Alaska more than 1000 years ago. The Thule had replaced the Dorset people who date from 1000 B.C.

Even though the arrival of the white man has drastically changed the Inuit way of life, they continue to promote their culture and practice their old ways of living. In fact, every year during the third week of April, the Municipality of Iqaluit celebrates the «Toonik Tyme», the Inuit carnaval. The visiting public can fully appreciate and get involved in some of the cultural events presented during that week.

The white people have come North for the purpose of developing the region and have introduced the required technological changes. For the most part, these people stay a few years, then return to their various provinces in Southern Canada.

Because of its geographical location, Iqaluit's lines of communication are with *Québec*. This is the main reason we find a large number of Francophones here. Bell Canada, Transport Canada and Environment Canada are some of the companies who draw most of their personnel from *Québec*, since their working

Please see "Harmony" page 7

L'ÉQUIPE

Kim Ouellette : Recherche et reportages
Alain Bessette : Directeur, vente de publicité, conception et montage
Ken Carson : Traduction
Rollande Carson : Conseils techniques
Louise Doren : Saisie de texte et correction d'épreuves
J.-L. Thibault : Correction d'épreuves
Mary Hunt : Traduction en inuktitut

Les photos noirs et blanc ont été développées chez **Northern News Services**, Yellowknife, TNO.
Ce cahier spécial a été imprimé par **Central Web Colorpress**, Edmonton, Alberta.
Produit par :
L'aquilon
C. P. 1325
Yellowknife, TNO
X1A 2N9
Tel : (403) 873-6603 Fax :873-2158

Le centre économique de l'Est

The center of commerce

Iqaluit est la porte d'entrée de l'île de Baffin. On dit même que c'est la capitale de l'Arctique de l'Est. Côté économie, la ville subvient aux besoins de la population parce qu'elle est le centre pour les grandes entreprises, les services du gouvernement fédéral ainsi que du gouvernement des T.N.-O.

Tous les services gouvernementaux territoriaux sont offerts à Iqaluit. C'est à partir d'ici que les autres communautés sur l'île de Baffin ont accès à ces mêmes services.

Le gouvernement fédéral est également fort présent à Iqaluit, notamment avec Transport Canada, Environnement Canada, Emploi et Immigration, les Affaires indiennes et du Nord, la Commission des services publics, les Douanes, Justice Canada et les Travaux publics.

Les grandes entreprises ont également fait d'Iqaluit le centre de leur bureau d'administration. Bell Canada, de son bureau d'Iqaluit, dessert les abonnés vivant sur l'île de Baffin, dans le Nord du Québec, ainsi qu'un peu plus à l'Ouest, dans la région du Keewatin.

Il en est de même pour la Banque Royale qui s'occupe de clients vivant dans les petites communautés où aucun service bancaire n'est offert.

La Société Radio-Canada à Iqaluit s'occupe de diffuser l'information sur le même vaste territoire que Bell Canada. Par ailleurs, le collège Arctique amène à Iqaluit, chaque année, une population étudiante venant non seulement des autres communautés, mais aussi du Groënland.

Pour la suite
voir "Économie "en page 7



L'aéroport international d'Iqaluit joue un rôle essentiel dans le développement économique de l'Arctique de l'Est.

The Iqaluit International Airport plays a major role in the development of the Eastern Arctic.



Les bateaux sont le seul lien d'Iqaluit avec le Sud, à l'exception du transport aérien.

Except for airplane, ships are the only means of transportation linking Iqaluit to the South.

Iqaluit is the port of entry to the Baffin Island. It is unofficially the capital of the Eastern Arctic. Economically, the community is well served by the major businesses in the Baffin, Federal Government services along with a large contingent of the GNWT employees working for various departments. Iqaluit, in effect, serves as the administrative center for the other communities in the Baffin region.

The Federal Government is well represented in Iqaluit through Transport Canada, Environment Canada, Employment and Immigration, Indian and Northern Affairs, Public Works Commission, Custom Canada and Public Works Canada.

Bell Canada maintains its Northern administrative center in Iqaluit serving customers in all of Baffin, part of the Keewatin and most of Northern Quebec.

The Royal Bank branch in Iqaluit provides banking services for all the small communities in the area that have no bank.

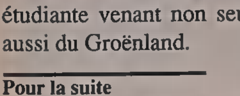
The CBC originates in Iqaluit providing an extremely important link to this outside world covering the same vast area as Bell Canada.

Each fall, an appreciable number of students arrive from outside settlements and even from Greenland to continue their education through the secondary school system and Arctic College.

Air transportation in the area is provided by First Air and Canadian North with frequent flights to all communities and south to Montréal and Ottawa.

Several smaller businesses have made Iqaluit their base of

Please see
"Commerce" page 7







Quoi faire à Iqaluit

Petite ville sans arbre, Iqaluit se distingue par sa singularité. Les maisons n'ont pas de sous-sols à cause du pergélisol, c'est-à-dire que la terre est gelée en permamence jusqu'à quatre pieds en profondeur. On y voit des scènes pittoresques que l'on ne pourrait contempler nulle part ailleurs sur terre.

Le premier endroit à visiter à Iqaluit est le **ministère du Développement économique et du Tourisme** du gouvernement des TNO; il est situé au troisième étage de l'édifice *G.W. Brown*. Le touriste peut s'y procurer une trousse d'accueil complète ainsi qu'un certificat, fait en son nom, attestant qu'il a traversé le soixantième parallèle. Cette trousse est gratuite. La **mairie** reçoit aussi les touristes et leur fait signer le livre des visiteurs en leur remettant un certificat-souvenir.

L'art inuit

Les Inuit sont reconnus comme étant de grands artistes. Leur habilité manuelle est bien démontrée à travers leurs sculptures, lithographies, dessins, tapisseries, vêtements et pièces d'artisanat traditionnel uniques à leur culture.

À Iqaluit, il existe plusieurs lieux où il est possible de voir et même d'acheter ces oeuvres d'art typiquement nordiques.

Le **musée Nunatta Sunaqutangit** présente régulièrement des expositions variées sur la culture inuit ainsi que sur l'histoire du Grand Nord canadien. Situé dans un ancien bâtiment du magasin La Baie, le musée offre une vue sur la baie de Frobisher. L'entrée y est gratuite.

La bijouterie, mieux connue sous le nom de *«Jewelry shop»*, est située de biais avec la BanqueRoyale. Elle offre une variété de bijoux en ivoire et de sculptures en pierre et en os. Il est également possible de visiter l'atelier *à l'arrière de la boutique pour ainsi voir les Inuit à l'oeuvre.*

Les visiteurs peuvent faire le tour de la superbe galerie d'art inuit de la compagnie *Coman Arctic* située en face de l'aérogare. Il est possible d'y acheter des sculptures en pierre, des toiles, des tapisseries et des bijoux en ivoire faits par des artistes inuit vivant sur l'île de Baffin. On retrouve le même genre d'art au club vidéo *Mary's Movie Club* dans le complexe Astro Hill.

Dans le même complexe, il faut se rendre à la boutique de cadeaux **D.J. Sensations** où l'on retrouve des oeuvres d'art fabriquées par des artisans locaux des trois communautés culturelles d'Iqaluit.

Iqaluit Fine Art Studio est aussi une galerie d'art inuit que l'on peut visiter sur rendez-vous en composant le 979-5748.

Enfin, il est bon de mentionner que durant l'été et même par les belles journées d'hiver, il suffit de se balader dans les rues d'Iqaluit pour voir des artisans oeuvrant au grand air. Les Inuit sont des gens très amicaux et il est possible de les regarder travailler, de converser avec eux et même de les prendre en photo.

Pour les aventuriers

Iqaluit est un mot en inuktitut qui signifie «lieu où il y a des poissons». Non seulement y-a-t-il du poisson à Iqaluit, mais il est également possible d'aller, vous-même, le pêcher.

En effet, les touristes peuvent pêcher à la canne sur le bord de la **rivière Sylvia Grinnell**, et même y faire un pique-nique. Reconnu comme un lieu historique, cet endroit magnifique est populaire tant auprès des adeptes du kayak et du canoë, qu'auprès des photographes amateurs et professionnels. Il est à souligner que les gens désirant pratiquer la pêche ou la chasse, doivent entrer en communication avec le ministère des Ressources renouvelables du gouvernement des T.N.-O., afin d'obtenir un permis.

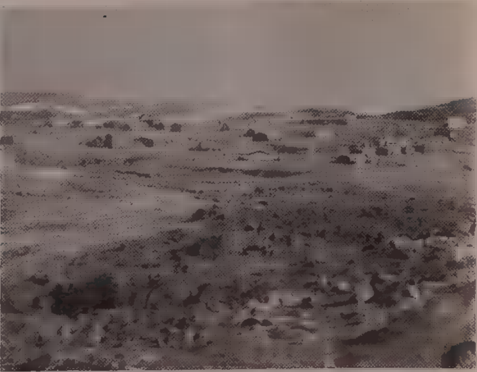
Qairruluk Outfitting Ltd. est une entreprise qui opére toute l'année et qui offre des visites guidées et des activités typiques au Grand Nord. On peut faire des excursions de pêche, des visites au **parc historique Quammarrvitt**, des balades en bateaux, en motoneiges et même, en traîneaux à chien si, bien sûr, la température le permet. On peut obtenir de plus amples informations sur ces visites en communiquant avec Guy Vachon au 979-6280.

D'autres entreprises locales se spécialisent également dans le même type d'activités avec en plus des balades en avion et en hélicoptère. Ce sont: *Canada North Travel* (979-5492), *Northwinds* (979-0551), *Nuna-Kuuk Outfitting* (979-6027), *Elijah Papatsie* (979-4250) et *Udlu Pishuktie Outfitting* (979-6412).

Marcher dans la toundra est une expérience qu'on ne peut vivre que dans l'Arctique. L'été, elle est recouverte d'un tapis de fleurs typiques du Grand Nord. Sur le site de la rivière Sylvia Grinnell, il est possible de faire une promenade dans la toundra comme un peu partout autour d'Iqaluit. De plus, un **sentier pédestre** existe entre la ville d'Iqaluit et le village voisin, **Apex**, situé à environ cinq kilomètres. Au sud de ce petit village, on y retrouve la maison originale de la compagnie de la Baie d'Hudson.

La **chasse** à l'ours polaire et au caribou est une activité fort populaire chez les Inuit. Pour chasser, il faut se rendre à plusieurs kilomètres de la ville. Pour ce faire, on peut obtenir toutes les informations nécessaires au ministère des Ressource renouvelables du gouvernement des T.N.-O. Les visiteurs peuvent quand même se procurer de la viande et du poisson de l'Arctique chez **Amarok Hunters & Trappers** situé juste à côté de la bijouterie et en face du restaurant Kamotik Inn. ***Iqaluit Enterprises*** offre, selon les dires de la population, la meilleure omble arctique ainsi qu'un choix multiple de fruits de mer nordiques.

Pour les diverses activités en plein air, on peut obtenir de plus amples informations en communiquant avec l'**Association du tourisme de Baffin** au 979-6551 ou au 1-800-661-0788.



Le village de Apex, situé à près de 5 Km d'Iqaluit, est relié à cette ville par un sentier pédestre qui permet de se balader dans la toundra.

A hiking trail through the tundra links Iqaluit and the small village of Apex, locate some 5 Km of Iqaluit.



Une foule d'activités sont possibles au site de la rivière Sylvia Grinnell : pêche, pique-nique, kayak, randonnée pédestre, canoë, photographie...

Sylvia Grinnell river is popular for fishing, kayaking, canoe trips, photographic safaris, hiking and picknicking.

Magasinage

Le magasin **Northern** est une nouvelle chaîne de magasins à rayons qui a remplacé celle des magasins de La Baie. On y retrouve un marché d'alimentation et un magasin général dans lequel il est possible d'acheter des souvenirs d'Iqaluit. Les denrées y sont semblables à celles des villes du sud!

Arctic Ventures offre également un côté épicerie et un côté d'articles généraux où se retrouve une gamme de souvenirs nordiques. Ce magasin inclut aussi une pharmacie. Il est ouvert tous les jours jusqu'à 22 heures.

Dans le complexe Astro Hill, mieux connu sous le nom de «*Brown Building*», on peut s'approvisionner chez le dépanneur **Kanguk**. C'est également l'emplacement du **bureau de poste**, d'une **agence de voyage**, du motel **Frobisher Inn**, de **D.J. Sensations**, de ***Mary's Movie Club***, de la **piscine municipale** et de **Bell Canada**.

À noter que l'on peut se procurer un annuaire téléphonique local chez Bell Canada comme souvenir. Plusieurs personnes aiment en rapporter une copie étant donné sa particularité. C'est le seul annuaire téléphonique imprimé en trois langues, soit l'inuktitut, l'anglais et le français.

Enfin, une seule banque est installée à Iqaluit, soit la **Banque Royale**. À noter que la majorité des magasins, restaurants et motels

Pour la suite, voir " Quoi faire" en page 7



La cathédrale anglicane offre une architecture originale

The Anglican Cathedrale shows an original look

To see and to do in Iqaluit

This small town of Iqaluit, situated above the tree line, has some very unique features. No house here has a basement, all buildings are erected either on pads or on piles driven into the permafrost which one finds within four feet of the surface. The town is surrounded, however, by a fantastic array of scenery found nowhere else on Earth.

We recommend, as a first stop, a visit to the **Economic Development and Tourism Offices** of the Government of the Northwest Territories (GNWT), located on the third floor of the G.W. Brown Building. A «free of charge» welcome kit is available there along with an official certificate attesting to the fact that you have travelled «North of 60». Tourists can visit the **Mayor's office** where they will be invited to sign the visitor's book and receive a lovely souvenir-certificate.

Inuit Art

The Inuit are considered to be excellent artists. Their talent and dexterity manifests itself in their sculptures, lithographs, drawings, wall hangings, clothings and other handicrafts displaying their culture. In Iqaluit, there are several outlets where this art may be purchased.

One can find, diagonally across from the Royal Bank, the **Jewelry Shop** where one can purchase jewelry in ivory, precious metals and a variety of stone carvings. It is possible, upon request, to visit the shop at the rear to see artists at work. Visitors can also tour the superb **Coman Arctic Gallery**, just across from the airport terminal, where one can acquire very fine stone carvings, ivory jewelry and a variety of artistic wall hangings by well-known artists from all over Baffin Island.

Another excellent sample of Inuit art may be found at **Mary's Movie Club** situated in the Astro Hill Complex. In the same mall is **D.J. Sensations Gift Shop** with a fine selection of handicrafts by local artisans.

The **Iqaluit Fine Art Studio** has a beautiful selection of Inuit art not to be missed by the tourist. You must make an appointment by calling 979-5748.

One only has to take a stroll around the community in the summer, or even in winter, to see artists at work on their doorsteps. The Inuit, being very friendly, will let you watch, chat a little and let you take their pictures with pleasure.

For more adventuresome

Iqaluit is an Inuktitut word for «place where the fish are». Not only are there fish here, there is also opportunity to catch some.

Tourists may picnic at **Sylvia Grinnell Park** where there are facilities and also fish from the shores around the falls. This magnificent area has become popular for kayaking, fast water canoeing and photo safaris. Anyone wishing to go fishing or hunting must first contact the Renewable Resources Department of the GNWT where guidelines and permits are available.

Qairruluk Outfitting Ltd. operates year-round and offers guided tours including typical Northern activities. Included are fishing trips, visits to historical **Qaummarrvitt Park**, boats trips, snowmobile trips and even dog-team rides, weather permitting. For more information concerning these activities, contact Guy Vachon at 979-6280.

Other local enterprises specialize in activities of this type, offering aircraft and helicopter tours. They are: **Canada North Travel** (979-5492), **Northlands** (979-0551), **Nuna-Kuuk Outfitting** (979-6027), **Elijah Papatsie** (979-4250) and **Udlu Pishuktie Outfitting** (979-6412).

A walk across the tundra can only be experienced in the Arctic. In the midsummer months, it is covered with a multi-colored carpet of wild flowers. Quite near the townsite, one can take a pleasant walk along the shore of Sylvia Grinnell river. There is also a well worn **foot path** between Iqaluit and the original settlement of Apex. Near the end of this path one finds the original Hudson's Bay Company store, warehouses and staff houses.

The **hunt** for caribou and even the polar bear is very popular among the Inuit. These hunts, however, generally take place a fair distance from the village. Information concerning these hunts may be acquired from the **Renewable Resources Department** of the GNWT. Visitors can purchase the best of game meat and Arctic sea products from the **Amarok Hunters & Trappers** store, near the jewelry shop and across the Kamotiq Inn restaurant. **Iqaluit Enterprises** offers the best (according to the local people) Arctic char and also a wide variety of Arctic seafood.

For a more complete variety of outdoor activities, one should contact the **Baffin Tourism Association** at 979-6551 or 1-800-661-0788.



Iqaluit, mot Inuktitut signifiant «lieu où il y a des poissons», nous présente un aspect unique , le Grand Nord

Iqaluit, a Inuktitut word meaning "a place where there are fish" presents some unique northern features



Le musée d'Iqaluit permet de découvrir l'immense richesse artistique de l'Arctique de l'Est et d'Iqaluit. C'est à voir!

The museum of Iqaluit features Inuit artistic treasures from Eastern Arctic, Baffin Island and Iqaluit. A must to see!

L'intérieur de l'a cathédrale anglicane est un attrait prisé

The interior of theAnglican Cathedrale is a true attraction

Shopping

The **Northern Stores** which has succeeded the Hudson's Bay Stores, has developed some fine stores across the Arctic. Here in Iqaluit, in one sector of the store, you will find a general shopping area with souvenirs as well. The other main section of the store is a food supermarket. Most merchandise found in Southern Canada may be purchased here.

Arctic Ventures also has a section for food and general store section. It also includes books and souvenirs. They are open every day until 10 p.m. A **drugstore** is also open in the store.

At the Astro Hill Complex, generally referred to as the «Brown Building», one may find the **Kanguk Convenience store**, a **travel** agency, the **post office**, the **Frobisher Inn Hotel, D.J. Sensations, Mary Movie Club**, the indoor **swimming pool** and the offices of **Bell Canada**.

One interesting souvenir, the local phone book in three languages-Inuktitut, English, French- may be obtained at the Bell Canada offices. Banking services in Iqaluit are limited to one branch of the **Royal Bank**. Note, however, that most business, stores, restaurants and hotels accept major credit cards, Visa, Mastercard and Amercian Express.

Communications

The **CBC** local radio station on A.M. 1230 broadcasts national and local news. F.M. 103,7 **Radio Cité** is also brought from Montreal over satellite.

The local newspaper, **Nunatsiaq News**, is published every Friday and is available at most commercial outlets. This paper is bilingual, (English and Inuktitut), including a complete calendar of community events. It is also distributed throughout the Baffin communities.

L'Aquilon, the only French language newspaper in the Northwest Territories is available at the Kanguk Convenience Store, the Royal Bank and Arctic Ventures. Published bi-monthly from Yellowknife, this paper regularly has a section devoted to the Eastern Arctic.

Possibly the most popular news center in town is the **bulletin board** in the hallway at the Post Office. Most clubs, associations, organizations and individuals post items of interest on these boards.

Churches

Several religions are represented in Iqaluit. A timetable of religious services is advertised each week in the Nunatsiaq News. The local **Anglican Cathedral** has become a tourist attraction due to its distinctive archi-

Please see "To do" page 7

Un fermier dans le Nord!

Bill Mackenzie est arrivé dans la petite communauté appelée à l'époque Frobisher Bay en 1964. Engagé par la compagnie de la Baie d'Hudson à partir de son pays d'origine, l'Écosse, Bill Mackenzie a travaillé pour cette entreprise dans le Nord de l'Ontario et le Nord-Ouest canadien avant de s'établir sur l'île de Baffin.

En 1968, Bill quitte son emploi avec la compagnie de la Baie d'Hudson et le Grand Nord pour cependant y revenir deux ans plus tard. «Je n'ai jamais quitté Iqaluit depuis ce temps», raconte-t-il.

À cette époque Frobisher Bay a le statut d'une colonisation. Pendant cette période, Bill Mackenzie est élu président du Conseil de Frobisher Bay et prend les guides pour mener la petite communauté vers son statut de village, ce qu'il réalise en 1971. Monsieur Mackenzie aura donc été le dernier président du conseil de la colonisation de Frobisher Bay.

Durant cette même période, Bill est nommé le tout premier officier touristique pour l'Arctique de l'Est, ce qui contribue largement au développement de la communauté.

Maintenant âgé de 52 ans, Monsieur Mackenzie est contracteur en entretien et opère de surcroît sa propre entreprise. Cependant, plusieurs autres raisons font de lui une personnalité fort connue à Iqaluit. En effet, il habite une ancienne maison de la compagnie de la Baie d'Hudson à Apex. Cette maison était l'une des premières installées dans ce petit village.

Un autre fait particulier est que Bill élève des animaux de ferme tels que des poules, des porcs et des chèvres. Sa maison est en quelque sorte devenue une petite ferme. «Lorsque les élèves des autres communautés viennent visiter Iqaluit, on me demande toujours de visiter ma ferme, si on peut appeler cela ainsi. Je trouve cela très intéressant car ces étudiants apprennent ce qu'est une poule et une chèvre, car ils ont de fortes chances de ne jamais en revoir dans le Grand Nord. C'est fascinant de voir leur réaction», indique le sympathique fermier.

Sa maison est également devenue un site fort prisé des touristes curieux de voir cette fameuse ferme d'Apex. L'été, les animaux sont toujours à l'extérieur. Les touristes sont toujours surpris de constater qu'il est possible de faire l'élevage de ce genre d'animaux, dans le Grand Nord. «J'aime les animaux, m'occuper d'eux est devenu mon passe-temps. De plus, je sens que je contribue à l'éducation des jeunes enfants du Nord», ajoute-t-il.

À travers toutes ses activités, Bill Mackenzie trouve le temps d'opérer sa propre entreprise touristique. *Baffinland Outfitting Cie.* offre des services de location d'articles de chasse, de pêche et de camping. M. Mackenzie s'occupe même des permis et du transport pour ceux qui veulent chasser ou pêcher. Il fournit également les services d'un guide pour tous genres d'activités. Pour obte-

Pour la suite, voir " Fermier" en page 7



La ferme nordique de Bill MacKenzie, où se fait l'élevage de porcs, de chèvres et de poules, est une attraction populaire auprès des touristes

Bill MacKenzie's «northern farm» where pigs, goats and chicken are bred is one of the more popular tourist attraction of Iqaluit.

A farmer in the North!

Bill Mackenzie first arrived in the small village of Frobisher Bay in 1964. Hired by the Hudson's Bay Company from Scotland, his home country, Bill worked for this company in Northern Ontario and the Northwestern Canada before moving on Baffin Island.

In 1968, Bill left his job with the Hudson's Bay company and the Great White North only to come back two years later. «I have never left Iqaluit since then», says he.

At that time, Frobisher Bay was only a small place of which he became chairman of the settlement council. He was the last one before Frobisher Bay officially became a hamlet in 1971.

During the same period of time, Bill Mackenzie was named the very first tourism officer for the Eastern Arctic. His job helped the development of the community.

Now 52 years old, Bill works as a labor and maintenance contractor and also operates his own business. However, he became a well-known personality in Iqaluit for many other reasons. In fact, he lives in one of the first staff houses built in Apex by the Hudson's Bay Company.

Another interesting fact is that Bill Mackenzie is keeping farm animals such as chickens, pigs and goats. His house has become somewhat of a tourist attraction known as the «little farm of Apex». «When students from other settlements come to visit Iqaluit, they often ask to come to visit my little farm, if I may call it that. It's quite an attraction for kids as they learn about the chickens, the goats and the pigs at school, but chances are they will never see any up here. So it's fascinating to see their reaction when they come for a visit», explains the gentleman farmer.

In summertime, the animals are always outside and tourists can go and see this famous «Northern farm». Needless to say, visitors are always surprised to the fact that those types of animals can actually survive in the North. «I love animals, it's a hobby for me to feed them and keep them well. I also feel that I can contribute to the education of our children living in the North», he adds.

Despite all of these activities going on around him, Bill Mackenzie still finds time to run his tourism business. Baffinland Outfitting Co. offers rental services for hunting, camping and fishing equipment. Bill even takes care of the permits and travel arrangements for those who want to hunt and fish. One can also ask for the services of a guide for all kinds of northern activities. For more informations, visitors may phone at the number 979-5558.

Even after all those years, Bill still doesn't know if he will be staying in Iqaluit. He hopes one day to go back for a visit to his native country Scotland, but wishes to stay a resident of Canada. «The North kind of grows on you. Iqaluit has changed a lot in the past years, but the North has kept its unique and own beauty. It will probably be hard for me to leave. One thing for sure, the day I leave Iqaluit, it will be for good, if of course, I ever decide to leave», says Bill Mackenzie.

Kim Ouellette

Suite de la page 2

Cultures

population qui se chiffre aujourd'hui à plus de 3300. On peut compter près de 500 francophones dans l'autre moitié qui représente la culture des Blancs, et le reste, des Canadiens anglophones. Ce qui est fort étonnant et remarquable, c'est l'harmonie qui règne entre ces trois cultures. C'est d'ailleurs ce qui donne à Iqaluit un cachet tout à fait spécial. **Kim Ouellette**

Harmony

From page 2

areas include a large portion of that province. As a result, we find nearly 500 Francophones among the white population. This from a total of approximately 3300 of which the Inuit represent 50 per cent. One notable fact is the harmony found in the community among these varied groups which contribute to the unique atmosphere of Iqaluit as a community. **Kim Ouellette**

Suite de la page 6

Fermier

nir de plus amples informations, les visiteurs n'ont qu'à laisser un message pour Bill au 979-5558.

Bill Mackenzie ne sait toujours pas s'il restera à Iqaluit pour le restant de ses jours. Il espèreretourner visiter son pays natal mais il désire cependant rester au Canada. «Le Nord, on dirait que ça retient les gens. Iqaluit a beaucoup changé depuis mon arrivée, mais le Nord a gardé pour moi sa beauté unique. Il serait probablement difficile de partir. Il y a une chose certaine cependant, c'est que le jour où je partirai ce sera pour de bon...si jamais un jour je décide de partir, bien entendu!», indique Bill Mackenzie.

Kim Ouellette

Commerce

From page 3

operations. This has contributed to a flourishing economy and encouraged growth on a social and cultural level. Iqaluit and Baffin Island have become tourist destinations attracting not only Canadians, but Americans, Europeans and even visitors from Australia. Enjoy the relaxed way of life, the warm hospitality and the unique beauty of its surroundings. You have not seen the Arctic if you haven't passed through Iqaluit. **Kim Ouellette**

Suite de la page 3

Économie

Canadian North et *First Air* sont les deux compagnies aériennes locales qui se partagent les routes entre les différentes communautés du Nord ainsi que les destinations du Sud vers Montréal et Ottawa.

Plusieurs petites et moyennes entreprises ont fait d'Iqaluit leur lieu d'opération ce qui la rend aussi active qu'un grand centre comme Montréal. Malgré sa petite population, elle continue de grandir tant au point de vue économique, que social et culturel. Elle est devenue un lieu touristique qui attire non seulement les Canadiens, mais aussi des Européens, des Américains et même des Australiens. Son cachet particulier, ses gens chaleureux et sa beauté unique sont probablement ce qui attire tous ces visiteurs ici.

Chose certaine, vous n'avez pas vu le Nord si vous n'êtes pas passés par Iqaluit.

Kim Ouellette

Suite de la page 4

Quoi faire

acceptent les cartes de crédit Visa, Mastercard et American Express.

Communication

Pour être au courant des événements locaux et nationaux, on peut synthoniser la station de radio locale **CBFB** sur bande M.A. 1230. Nous recevons également par satellite la station **Radio-Cité** de Montréal sur bande M.F. 103,7.

Le journal local, ***Nunatsiaq News***, est publié tous les vendredis et est disponible partout. Ce journal est bilingue en anglais et en inuktitut et contient un calendrier complet des activités communautaires. Il est distribué à la grandeur des Territoires.

Le seul journal francophone des Territoires du Nord-Ouest, **L'Aquilon**, est disponible au Kanguk, chez Arctic Ventures et à la Banque Royale. Publié à Yellowknife, ce journal bi-mensuel consacre toujours une section à l'Arctique de l'Est.

Un bon moyen de se tenir au courant des diverses activités se déroulant en ville est le **babillard** situé en face du bureau de poste. La plupart des organismes et associations annoncent leurs activités par le biais de ce tableau.

Églises

La plupart des religions sont représentées à Iqaluit. L'horaire des messes pour chaque église est publié chaque semaine dans le journal local *Nunatsiaq News*.

Peu importe votre religion, **cathédrale anglicane** est devenue un lieu touristique à Iqaluit à cause de son architecture distinctive. Construite en forme d'igloo, la cathédrale renferme à l'intérieur un décor typiquement inuit qui ravit l'oeil. C'est à voir absolument.

Hôtels et restaurants

Les visiteurs ont le choix de cinq motels à Iqaluit. Le motel **Bayshore** (979-6733) est un petit établissement de huit chambres pouvant loger jusqu'à seize personnes.

Le motel **Discovery Lodge** (979-4433)est situé à proximité de l'aéroport et vient tout juste d'être entièrement rénové.

Situé juste en biais du motel Discovery Lodge, le motel **Navigator Inn** (979-6201) offre un service complet en hôtellerie.

Reconnu comme le plus grand à Iqaluit avec ses 50 chambres, le motel **Frobisher Inn** (979-2222) est situé dans le complexe Astro Hill et a également été rénové dernièrement.

Enfin, le **Mariner Lodge** (979-0344) peut accommoder une trentaine de personnes en saison estivale seulement.

Il existe aussi des auberges, les gîtes du passants, plus communément appelées **«Bed and Breakfast»**. ***By-The-Sea Bed and Breakfast*** (979-0219)est situé à Apex et offre le transport jusqu'à l'aéroport et même des visites guidées des deux villages.

Également situé à Apex, le ***Kamotiq Ltd Bed & Breakfast*** (979-5937) offre divers services dont le déjeuner continental.

Il y a quatre **restaurants** dans lesquels on peut déguster des mets typiquement nordiques ainsi que de la cuisine continentale.

Un chef allemand prépare des petits plats pour les bouches plus raffinées au restaurant «Granite Room» du motel **Discovery Lodge**.

Le restaurant **Kamotiq Inn** se distingue par son architecture. Ce restaurant a été construit en forme d'un igloo ce qui rend l'atmosphère à l'intérieur très spéciale. On peut y manger tout genre de cuisine y incluant des mets nordiques.

On retrouve également un restaurant au motel **Frobisher Inn** et au motel **Navigator Inn.** Notons que ces restaurants ont tous des menus spéciaux pour le dîner et le souper.

Lorsque la fringale vous prend, vous pouvez aller au **casse-croûte** du motel **Na-vigator Inn** ou au ***The Snack*** situé à l'arrière du club de curling. Il est possible aussi de commander de la **nourriture par téléphone** au ***Snack*** ou chez ***Chicken On the Go.***

Transport

Les **taxis** ont un tarif fixe de 3,50 $ par personne. Étant donné que les rues ne sont pas identifiées par un nom, on doit simplement donner le numéro de la maison où l'on désire se rendre. Les chauffeurs connaissent bien les différents sites de la municipalité et peuvent vous y conduire sans problèmes. Pour se rendre à Apex, le tarif est de 5 $. Il y a deux numéros soit le *979-5222* ou le *979-5333.*

Deux compagnies font la **location de véhicules** à Iqaluit. Il s'agit de ***R.L. Construction*** (979-6004) et de ***Norwheels Enterprises*** (979-0000). Si vous visitez la région pendant l'hiver, il est possible de louer une motoneige chez ***Baffin Snowmobile*** (979-6631).

Soins médicaux

En cas d'urgence, l'**hôpital** régional (979-5231) est situé sur le chemin allant vers Apex. Il y a toujours des infirmières et un médecin en service **24 heures sur 24.** **K. O.**

To do

From page 5

tecture. Built in the form of a igloo, the interior decoration contains many fine examples of Inuit art.

An absolute must for visiting tourists!

Hotels and restaurants

In Iqaluit, the visitor has the choice of five **hotels/motels**. The **Hotel Bayshore** (979-6733) can accomodate up to 16 people.

The **Discovery Lodge Hotel** (979-4433), situated near the airport, has been totally renovated just recently.

Diagonally from the Discovery Lodge, you will find the **Navigator Inn** (979-6201) also offering full hotel services.

Known as the largest hotel in town with its 50 rooms, the**Frobisher Inn** (979-2222) is located within the Astro Hill Complex. This motel has been totally renovated recently.

Mariner Lodge (979-0344)can accomodate about 30 people but is open only in summertime.

Relatively new in this area, is theBed and Breakfast concept. **By-the-Sea Bed & Breakfast** (979-0219) is offering transportation to and from the airport to its location in Apex. It also offers guided tours of the municipality.

Also in Apex, the **Kamotiq Inn Ltd. Bed and Breakfast** (979-5937)offers continental breakfast and other services. Reservations at 979-5937.

The visitor will find four **dining establishments** in Iqaluit, where one can find a variety of Northern delicacies along with the regular menus.

In the Granite room at the **Discovery Lodge**, a German chef provides fare for the most discriminating gourmet.

The **Kamotik Inn** restaurant stands out as a landmark. Built in the form of an igloo, one finds a special atmosphere inside this fine dining room. A wide variety of food including Northern delicacies are offered daily.

Both the **Frobisher Inn** and the **Navigator Inn** offer fine dining, featuring special menus for both lunch and dinner.

When one's appetite tends towards **light lunches**, these can be found at the **Navigator Inn coffee shop** or at **The Snack** which is situated at the rear of the sports/curling club. There are also **take-out services at The Snack** and **Chicken on the Go.**

Transportation

Public transportation in Iqaluit is covered by the taxi firms. There is a fixed fare of $ 3,50 per person, $ 5,00 to Apex. Since the streets have no official names yet, all buildings are identified with a different number that you need in give the taxi driver in order to get to your destination. Most drivers know the major touristic sites and will take you there without any problems. 979-5222 or 979-5333.

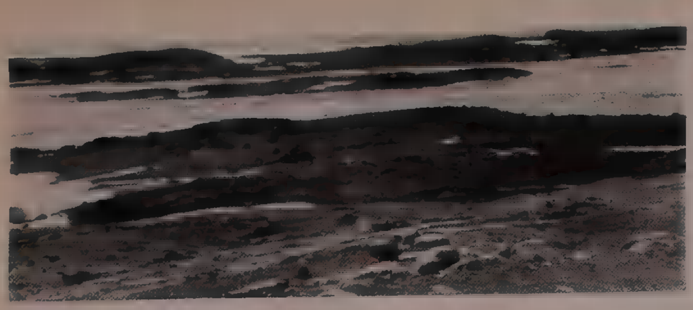
There are two **vehicle rental agencies** in Iqaluit. They are **R.L. Construction** at 979-6004 and **Norwheels Enterprises** at 979-0000.

If you are visiting during the winter months, there is **snowmobile rental at Baffin** Snowmobile at 979-6631.

Medical Services

In case of an emergency, the **Baffin Regional Hospital**, situated on the road to Apex, provides **24 hour services** through nurses in attendance and doctors on call. For information, call 979-5231.

Kim Ouellette



Iqaluit at a glance

Coup d'oeil sur Iqaluit





L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 13, Le vendredi 2 août 1991

Devant la crainte de l'assimilation

Les francophones menacent d'envoyer leurs enfants étudier dans le Sud

La présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (A.P.F.Y.) a rappelé le gouvernement à ses responsabilités lors d'une conférence de presse tenue le 18 juillet dernier.

Didier Revol

Le français comme langue première. Cette exigence répétée, martelée, ne semble pas émouvoir le gouvernement, malgré des pourparlers engagés depuis deux ans. La présidente de l'A.P.F.Y., Marie-Claire Leblanc, soutient que les discussions avec les responsables gouvernementaux au cours des dernières semaines ont piétiné à un tel point qu'il lui semble aujourd'hui impossible d'arriver à un accord en dehors d'une salle d'audience. L'action en justice engagée depuis l'automne dernier contre le gouvernement et la commission scolaire, afin de réviser la loi territoriale sur l'éducation, pourrait donc aboutir à un jugement.

L'A.P.F.Y. se bat pour la création d'une commission scolaire indépendante, l'extension des programmes aux classes de septième et de huitième, l'embauche d'un troisième professeur et d'un assistant, l'achat de deux locaux préfabriqués. Le sous-ministre de l'Éducation, Joe Handley, a rejeté dernièrement la plupart des exigences des parents francophones en invoquant un nombre insuffisant d'élèves et les coûts supplémentaires éventuels. «Nous reprendrons les discussions lorsque l'A.P.F.Y. cessera son action judiciaire», a-t-il indiqué.

Marie-Claire Leblanc estime que cette exigence n'est qu'une manoeuvre dilatoire destinée à retarder les changements espérés par l'ensemble de la communauté francophone. «Si nous entendons poursuivre notre action devant la justice, c'est pour garantir enfin ce que nous n'avons jamais pu obtenir par le dialogue. Nous demandons simplement que la loi des T.N.-O. sur l'éducation soit mise en conformité avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui prévoit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité».

Pourquoi avoir porté l'affaire devant les tribunaux alors que l'A.P.F.Y. se trouvait en pleine négociation avec le gouvernement? Mme Leblanc souligne que «de nombreux procès intentés par des francophones sur le fondement de l'article 23 étaient en cours à travers le pays. Nous devions faire de même pour modifier la jurisprudence restrictive de la Cour suprême» (voir l'encadré sur l'affaire Mahé contre la province de l'Alberta, 15 mars 1990).

Beaucoup de parents francophones hésitent à envoyer leurs enfants

Suite en page 2...

La revendication territoriale des Gwich'in est paraphée

Le Conseil tribal recommendera à ses membres de ratifier l'entente

L'entente concernant la revendication territoriale des Gwich'in a été paraphée à Ottawa le 13 juillet dernier. Si l'entente est ratifiée par le gouvernement et les Gwich'in, elle sera officiellement signée vers la fin de l'automne.

Louise Doren

«Les Gwich'in ont négocié plus d'avantages économiques, plus de droits de propriété et plus de pouvoir régionaux qu'au moment de l'entente globale échouée avec les Dénés et les Métis signée en avril 1990. Nous auront droit à 600 milles carrés de terres dans notre territoire traditionnel du bassin de la rivière Peel au Yukon, une condition qui était un élément essentiel de notre revendication», a expliqué Willard Hagen, président du Conseil tribal des Gwich'in et principal négociateur des Gwich'in.

L'entente prévoit que les Gwich'in recevront des droits de propriété sur 8 640 milles carrés de terres -y compris des droits miniers souterrains sur 2 360 milles carrés- dans la vallée du Mackenzie. Les Gwich'in recevront des indemnités financières non taxables de soixante-quinze millions de dollars 1990 déboursées sur une période de quinzes ans. Ils se verront assurer des droits d'exploitation de la faune, une participation aux processus de prise de décision touchant la faune, la gestion des terres et de l'environnement; des redevances sur les ressources et des droits de refus prioritaires sur diverses activités

Suite en page 2...

Les Dénés à Bell Roch

Les discussions porteront sur l'avenir de la nation

Les priorités de la nation et les moyens d'action sont les deux questions qui seront au coeur des discussions au cours de la 21e assemblée annuelle de la nation dénée qui se déroule à Bell Rock.

Louise Doren

Bell Rock - Les priorités de la nation dénée au cours de la prochaine décennie et les moyens d'action à mettre en oeuvre pour atteindre les buts visés seront soumis aux 200 délégués lors des délibérations en atelier prévus le jeudi 1er août et le vendredi 2 août.

Essentiellement, les délégués devront fournir à l'exécutif des directives sur plusieurs sujets. Sur quoi doivent travailler les chefs? Les Dénés veulent-ils maintenir leurs titres et leurs droits de propriété des terres? Veulent-ils conserver leurs droits ancestraux? Désirent-ils participer de plein droit aux travaux de la Commission sur le développement constitutionnel de l'Arctique de l'Ouest? Leurs priorités ne se situeraient-elles pas plutôt au niveau de la représentation au sein du gouvernement territorial, du plein emploi et du logement?

Les leaders souhaitent obtenir des directives claires afin d'engager leurs énergies sur les sujets qui préoccupent véritablement leurs mem-

Suite en page 2...

Les petits plaisirs de l'été



Le soleil des dernières semaines a permis à plusieurs de jouir d'une température parfaite pour les activités de plein air. Les participants au festival Folk on the Rocks en ont également profité.

Incendie à Iqaluit



SOMMAIRE

Violence contre les femmes 3
Éditorial : Désobéissance 4
Subventions québécoises 5
Les livres et cassettes 8
Arctique de l'Est 9

Le français, ça s'apprend; l'anglais, ça s'attrape!
voir en page 3

Assemblée annuelle des Métis
voir en page 6-7

Suite de la page 1

Gwich'in

fauniques.

«Les vingt dernières années ont été longues. Nous sommes très heureux non pas les Gwich'in ont finalement conclu une entente, mais parce qu'ils ont négocié un traité des temps modernes qui est clair et qui prévoit des droits ancestraux bien définis, ce qui n'avait pas été le cas dans le passé. Cette entente, nous en sommes sûrs, survivra à l'épreuve du temps», a affirmé le président du conseil tribal des Gwich'in, Willard Hagen.

L'entente prévoit également des titres de propriété sur 600 milles carrés de terres de la Couronne situées dans le bassin de la rivière Peel au Yukon. Les Gwich'in ont occupé cette région durant des siècles avant d'aller s'établir à Fort McPherson et les environs, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils y pratiquent toujours des activités de piégage, de chasse et de pêche.

Les Gwich'in ont conclu un accord transfrontalier avec les premières nations du Yukon susceptibles d'être touchées par le règlement (la nation Na-cho-Ny'a'k Dun, Dawson et le conseil tribal des Gwitch'in Vuntut), qui reconnaît leurs droits dans la région et favorise un règlement négocié. Les Gwich'in doivent encore conclure une entente transfrontalière particulière avec le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada.

Suite de la page 1

Les Dénés

bres.

Cette année, l'approche du travail en petit groupe qui a été adoptée tranche avec le déroulement habituel des assemblées de la nation qui *privilégie plutôt les séances plénières.*

Selon le chef déné Bill Erasmus, la conjoncture actuelle oblige la nation dénée à se redéfinir. «Les Gwich'in s'apprêtent à finaliser leur entente et les autres régions ne sont encore dans aucune négociation. Cette situation fait qu'il est difficile de savoir dans quelle direction s'engager», explique-t-il.

La direction de l'organisation va donc s'appuyer sur sa base pour déterminer son avenir. «Le travail en atelier permet à tous les participants d'exprimer leur point de vue, ajoute Bill Erasmus. Parfois, en assemblée générale, les discussions sont monopolisées par quelques personnes, alors qu'en atelier, le tour de table se fait sans problème.»

Les participants, divisés en vingt groupes de dix personnes, se retrouveront parmi des délégués de toutes les régions. «Cela donnera à chacun la chance d'entendre le point de vue des autres régions», indique Bill Erasmus.

Des animateurs spéciaux, recrutés pour l'occasion, seront là pour aider à susciter la discussion.

Les résultats des travaux des délégués seront soumis samedi à l'assemblée réunie en plénière en vue de faire les recommandations appropriées.

Points saillants de l'entente avec les Gwich'in

Titres fonciers
- sur près de 8 640 milles carrés dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris des droits miniers sur 2 360 milles carrés;
- sur près de 600 milles carrés de terres au Yukon dans la région où les Gwich'in ont fait un usage traditionnel de ces terres.

Économie
- indemnités financières non taxables de soixante-quinze millions de dollars1990, déboursées sur une période de quinze ans;
- Les Gwich'in recevront chaque année 7,5 pour cent des premiers deux millions de dollars en redevances pétrolières perçues par le gouvernement, et 1,5 pour cent des redevances sur les ressources supplémentaires provenant de la vallée du Mackenzie.

Faune
- Un comité des ressources renouvelables, formé d'autant de représentants gwich'in que de représentants du public, sera établi afin d'administrer l'exploitation de la faune dans la région visée;
- des droits précis d'exploitation de la faune;
- des possibilités de développement économique dans les secteurs touchant les guides, l'hôtellerie ou la pêche commerciale;
- des indemnités financières là où il est prouvé que les promoteurs causent des dommages aux propriétés ou à l'équipement utilisé pour l'exploitation de [redacted] faune, ou pour la perte d'un revenu découlant de l'exploitation de la faune.

Gestion des terres et de l'environnement
- Des dispositions précises assureront une représentation égale des délégués gwich'in dans les comités responsables de la planification de l'utilisation des terres, la gestion de [redacted] faune, les études d'impact sur l'environnement des projets de mise en valeur, ainsi que de [redacted] gestion des terres et des eaux dans la région visée.

Évolution politique
- La négociation d'entente concernant l'autonomie gouvernementale est prévue;
- la participation du conseil tribal des Gwich'in à toute conférence constitutionnelle ayant pour but d'apporter une réforme à la constitution des Territoires du Nord-Ouest sera assurée.

Suite de la page 1

Contre l'assimilation

à l'école française. Seuls quatre élèves sont censés suivre les classes sept et huit à la rentrée. «La solution ne réside pas dans l'immersion car ce programme est destiné aux jeunes anglophones, poursuit la présidente de l'association. Je serai peut-être contrainte un jour d'envoyer mes enfants étudier en Alberta ou au Saskatchewan afin qu'ils reçoivent un enseignement en français de qualité», finit-elle par avouer.

Le droit contre les francophones minoritaires

La Charte canadienne des droits et libertés de 1982 assure le droit à l'instruction dans la langue de la minorité (article 23). Dans un arrêt du 15 mars 1990, Mahé contre la province de l'Alberta, la Cour suprême du Canada a donné une interprétation qui remet en cause [redacted] caractère absolu du droit à l'instruction dans la langue de la minorité. La Cour affirme: «L'article 23 est la clef de voûte de l'engagement du Canada envers le bilinguisme et le biculturalisme». Elle incite également les tribunaux «à accorder les réparations nécessaires» à la réalisation de cette disposition. Cependant, les magistrats fédéraux laissent le soin aux tribunaux de se prononcer sur la condition du «nombre suffisant» d'élèves, principal obstacle à une application claire de l'article. Unique précision, les tribunaux ne doivent pas tenir compte du nombre d'enfants actuellement dans le système francophone, moins encore du nombre total d'ayants droit dans un territoire déterminé, mais du nombre de personnes «qui se prévaudront en définitive du programme ou de l'établissement envisagés».

De plus, l'article 23 ne fait pas référence explicitement au droit de gestion. La Cour évoque [redacted] possibilité d'accorder la gestion, mais toujours si le nombre le justifie. Le droit à une commission scolaire indépendante est passé sous silence dans la Charte. La Cour condamne même l'octroi systématique d'une telle commission car cela pourrait mener à «l'isolement complet des écoles de la minorité». Les magistrats fédéraux conseillent de garantir une représentation francophone dans les conseils scolaires majoritairement anglophones si le nombre d'enfants est insuffisant pour accorder une commission indépendante.

Une jeune francophone parle d'assimilation

«Le français, ça s'apprend; l'anglais, ça s'attrape»

Louise Doren

Québécoise, unilingue à son arrivée à Thunder Bay, il y a trois ans, Gwenaëlle Larouche est aux prises aujourd'hui avec un problème commun aux francophones minoritaires : elle est en train de perdre sa langue maternelle.

Elle fréquente l'école franco-supérieure de Thunder Bay, la seule institution d'enseignement en français dans la ville. Pourtant, c'est l'école qui est en partie responsable de son assimilation. À l'époque où l'école a été fondée, Thunder Bay ne possèdait pas de classe d'immersion. Une bonne partie des élèves aujourd'hui sont des anglophones inscrits par des parents soucieux de donner une éducation en français à leurs enfants. «Il était interdit de parler anglais en classe, explique Gwenaëlle, mais aussitôt sortis dans les corridors, le français disparaissait au profit de l'anglais». Au niveau secondaire, les élèves francophones se retrouvent avec les anglophones déjà inscrits depuis plusieurs années.

Bien que la plupart des cours soient donnés en français, la majorité des élèves détestent cette langue. «Mes camarades pensent que le français est un emmerdement total. Ils ne voient pas l'utilité d'apprendre une deuxième langue. Ils ne sont là que parce que leurs parents les y obligent», ajoute-t-elle.

Heureusement, la situation a changé. La direction de l'école exige aujourd'hui que les élèves soient des ayants droit, c'est-à-dire qu'au moins un de leurs parents soient francophones. Cette nouvelle politique élimine donc les élèves anglophones n'ayant aucun support en français à la maison et contribue à créer des classes plus homogènes. Les deux jeunes frères de Gwenaëlle fréquentent ainsi un milieu scolaire plus adapté.

Un autre facteur contribue à l'assimilation galopante des jeunes francophones de Thunder Bay: l'impossibilité de se procurer des produits culturels en français. Les bibliothèques de la ville ne possèdent pas, ou peu, de livres écrits dans la langue de Molière. Gwenaëlle, une fervente lectrice, doit opter pour des lectures en anglais. «Quand tu commences à lire uniquement en anglais, tu commences à penser en anglais. Penser en anglais, c'est devenir anglais», explique Gwenaëlle.

En moins de trois ans, l'anglais est devenue sa première langue d'expression. «Bien que mon mari et moi soyons tous deux francophones, Gwenaëlle et ses frères ont tendance à parler anglais même à la maison», explique Christiane Larouche, la mère de l'adolescente.

Pourquoi l'école ne consacre-t-elle pas davantage d'argent à l'achat de produits culturels en français? «Il manque une volonté de fournir des livres, des cassettes et des vidéos aux élèves. On se défend toujours en déclarant que le prix du matériel est trop élevé et on s'en tient à l'achat de livres en anglais», explique Gwenaëlle. Ce mépris des responsables des bibliothèques scolaires et municipales pour la culture française est symptomatique de l'attitude générale de la population de Thunder Bay. Cette ville fut d'ailleurs l'une des premières à emboiter le pas à Sault Ste-Marie en se déclarant unilingue anglaise.

L'association des parents francophones de Thunder Bay, dont Christiane est secrétaire, entendait récolter des fonds pour corriger cette situation. Cela n'a pas été possible. «La commission scolaire nous a répondu que l'association des parents francophones n'avait pas le pouvoir de toucher à quelque argent provenant des budgets scolaires; seuls les commissaires d'école y sont autorisés», explique Christiane.

Un autre élément du problème est que la communauté francophone de Thunder Bay ne possède pas de commission scolaire autonome. Les parents francophones de Thunder Bay sont encore soumis au système de représentation proportionnelle. L'école française de Thunder Bay est rattachée à [redacted] commission scolaire catholique où la présence francophone est assurée par trois commissaires. «Trois commissaires sur quinze qui défendent les intérêts des francophones, c'est bien peu», indique-t-elle.

Gwenaëlle vit ce rejet de sa culture douloureusement. «On se fait dire constamment que la culture francophone et québécoise est arriérée et qu'elle est moins bonne que la culture anglaise», explique-t-elle.

Il est donc difficile pour une jeune adolescente, désireuse de s'intégrer à son milieu social, de résister aux pressions de son entourage. Où réside la solution? Christiane songe sérieusement à envoyer [redacted] fille au Cégep au Québec à la sortie de son cours secondaire. «Si je peux lui trouver des bourses d'études, je vais l'envoyer là-bas», explique-t-elle.

«Souvent on est porté à voir le problème à l'envers, ajoute Christiane. Lorsqu'on arrive dans une communauté anglophone, on s'inquiète d'abord de ce que nos enfants apprennent l'anglais. C'est une fausse inquiétude. Il n'y a aucun doute que les enfants vont l'apprendre. Le problème est de s'assurer que leur français ne devienne pas une langue truffée d'anglicismes ou qu'ils ne le perde pas tout simplement».

«Par un tel exemple, on voit la nécessité pour les parents francophones de la capitale des T.N.-O. d'obtenir une commission scolaire autonome, affirme Marie-Claire Leblanc, présidente de l'association des parents francophones de Yellowknife.

La majorité anglophone ne saisit pas toujours la réalité de la minorité francophone et du problème de l'assimilation. Il faut donc que la communauté francophone se donne les outils essentiels pour conserver sa langue, son identité, sa culture.

Contre la violence faite aux femmes

Les ministres adoptent un plan d'action

Un rapport gouvernemental offre quelques réponses. Peu d'espoir sans une prise de conscience individuelle au sein de la population masculine.

Didier Revol

La dixième conférence annuelle des ministres responsables de la condition féminine, qui a eu lieu le 9 juillet à Terre-Neuve, a vu l'adoption d'un plan d'action pour une stratégie nationale contre la violence faite aux femmes.

Dans un rapport de quinze pages, les ministres indiquent que «les conséquences humaines et financières de ce problème demeurent incommensurables», et ce, dans l'ensemble du pays. On y rappelle qu'au moins une Canadienne sur huit est victime d'agression de la part de son conjoint, et qu'une femme sur quatre sera agressée sexuellement au cours de son existence. Une étude réalisée dans tout le Canada révèle que 73 pour cent des femmes victimes d'agressions sexuelles ne portent pas plainte auprès des forces de police.

Les rédacteurs du rapport estiment aujourd'hui que seul un effort coordonné peut réduire efficacement ce problème. Ils préconisent de créer des programmes fondés sur l'alourdissement des peines et sur le soutien apporté aux victimes.

Plus important encore, le souci de prévenir la violence, ceci grâce à des programmes de sensibilisation mis en place dès la maternelle. Le document souligne la gravité de la brutalité exercée à l'encontre des enfants, qui deviennent à leur tour des agresseurs potentiels. D'après Statistiques Canada, une fillette sur trois est victime d'agression sexuelle et 75 pour cent de ces actes sont commis par un parent de sexe masculin.

Il est nécessaire, selon le rapport, «d'apprendre aux très jeunes comment résoudre les conflits par des moyens pacifiques et de leur présenter des exemples de comportements sexuels sains et positifs».

Dans le domaine professionnel, les ministres préconisent la concertation entre les employeurs, les employés et les syndicats, afin d'élaborer une politique adaptée à l'entreprise.

Les recommandations ne manquent pas mais le flou qui les entoure soulève plusieurs interrogations. Qui va définir ces programmes, quand vont-ils être appliqués, et avec quels moyens? Pour conclure, le rapport insiste sur l'importance de la concertation entre tous les paliers gouvernementaux sans oublier d'inclure ceux qui interviennent directement.

ÉDITORIAL

Solution à l'absence de réponse du gouvernement fédéral

Un appel à la désobéissance civile

Les dirigeants de la nation dénée envisagent de lancer un appel à la désobéissance civile si le gouvernement fédéral continue d'ignorer leurs appels répétés au dialogue. La nation dénée maintient que le fédéral ignore son existence depuis l'échec de l'entente globale et que, de surcroît, toutes ses décisions concourrent à l'affaiblir. Depuis novembre dernier, les coupures de fonds draconiennes imposées par le gouvernement ont obligé l'organisation à mettre à pied une grande partie de son personnel. De plus, les vingt-huit chefs de bande ne perçoivent plus de salaire. Le gouvernement fédéral refuse d'écouter les objections des Dénés sur le tracé de la frontière entre le territoire des Inuit et celui des Dénés/Métis. Finalement, le gouvernement fédéral boycotte l'Assemblée annuelle en cours malgré les invitations renouvelées de la nation.

Lorsqu'une organisation politique prône le recours à la désobéissance civile afin obtenir l'écoute des dirigeants, tout gouvernement a l'obligation morale d'engager un dialogue pour trouver des solutions aux problèmes qui perdurent.

Cette obligation morale lui est d'abord imposée par la Constitution canadienne qui le force à traiter de bonne foi avec les Indiens du Canada. L'obligation morale provient également de la volonté de l'ensemble des citoyens canadiens qui ont indiqué à la commission Spicer qu'ils appuient les aspirations politiques des autochtones et qu'ils recommandent que le gouvernement accélère le réglement des revendications territoriales.

Or, la nation dénée a toujours le mandat de négocier au nom de trois des cinq régions qu'elle représente. N'en déplaise au gouvernement fédéral, la nation dénée est aussi la voix officielle des Indiens de l'Arctique de l'Ouest dans plusieurs autres questions qui débordent celles des revendications territoriales.

Sans être parfaites, les relations entre la nation dénée et le gouvernement fédéral avant l'échec de l'entente étaient suivies et constructives. La situation s'est envenimée au cours de l'été dernier après que le Secrétariat conjoint des Dénés/Métis ait demandé au gouvernement fédéral de retirer de l'entente de principe déjà paraphée la clause d'extinction du titre ancestral. Cette clause oblige les autochtones à abandonner toute prétention au titre de propriété sur leurs terres ancestrales. Pourtant, la position de la nation dénée est fondée sur la jurisprudence de la Cour suprême qui reconnaît la validité du titre autochtone.

Jusqu'à dernièrement, les Dénés étaient prêts à s'adresser à la Cour pour forcer le gouvernement à reprendre la négociation. Aujourd'hui, les dirigeants semblent vouloir prendre des moyens plus directs mais plus dangereux pour la stabilité politique, économique et sociale de l'Arctique de l'Ouest.

Il est certain que la nation dénée n'a pas l'intention d'abandonner la lutte pour faire reconnaître ses droits ancestraux et son titre sur la terre.

Le gouvernement fédéral n'a pas le choix. Il doit tenir compte des aspirations légitimes de la nation. La première exigence est la reprise d'un véritable contact entre les dirigeants de la nation et les responsables du ministère des Affaires indiennes.

Louise Doren

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Didier Revol
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : [redacted] $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Opinion du lecteur

Ne touchez pas à l'article 23!

Les parents francophones, les principaux concernés par le dossier de l'éducation pour les Acadiens et les francophones vivant à l'extérieur du Québec, sont convaincus qu'il est important que la population canadienne et ses politiciens prennent connaissance de leur position dans le débat constitutionnel actuel.

Soulignons d'abord que la Commission nationale des parents francophones revendique auprès des gouvernements au nom de tous les parents des 160 000 étudiants acadiens et francophones de l'extérieur du Québec. Sans aucune hésitation, nous nous portons à la défense de leurs droits individuels et collectifs inclut dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Car c'est l'article 23 de cette charte qui reconnaît aux parents anglophones du Québec et francophones d'ailleurs le droit d'accès et de contrôle sur leurs propres établissements d'enseignement.

Le débat sur la redéfinition du pays soulève, depuis quelques mois, une multitude de commentaires et de réactions inquiétantes. Certains semblent vouloir remettre tout en question, voire contester la légitimité de certains aspects de la Charte canadienne des droits et libertés. Pour appuyer leurs commentaires, ils affirment qu'il n'y a pas de consensus de la population canadienne sur le traitement qui devrait être réservé à la minorité francophone hors Québec. On va même jusqu'à affirmer que l'éducation pour la minorité coûte cher au trésor public.

Pourtant, il est faux de prétendre que la population canadienne remet en question des droits aussi fondamentaux que ceux de l'article 23. La majorité des sondages démontrent en effet que les Canadiens acceptent la présence d'un système d'éducation pour les francophones.

Les coûts réliés à ces droits ne sont pas non plus exagérés. Peu importe la langue d'enseignement, nos enfants doivent de toute façon être éduqués.

Cet article n'est pas parfait en soi. Il y aurait certainement lieu de le bonifier pour permettre aux francophones de contrôler leurs propres institutions non seulement à l'élémentaire mais aussi dans les secteurs préscolaire et postsecondaire. Il y a certainement lieu aussi de lui donner la force nécessaire pour obliger les gouvernements provinciaux et territoriaux qui, malgré ce droit constitutionnel et malgré la décision de la Cour suprême du Canada du 15 mars 1990, refusent toujours de mettre sur pied le système d'éducation auquel les francophones ont réellement droit. Néanmoins cette garantie constitutionnelle est présentement la seule qui puisse permettre aux parents acadiens et francophones d'assurer la survie linguistique et culturelle des générations futures.

A ceux qui veulent oublier les droits constitutionnels déjà reconnus et qui tentent de reconstruire le Canada sur des bases nouvelles, nous répondons que notre pays ne peut se permettre le luxe de contester des acquis constitutionnels qui assurent l'intégrité même de l'identité canadienne.

Au nombre de ces acquis se retrouve l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

C'est pourquoi toutes démarches visant à transférer les responsabilités reliées à la langue et à la culture aux provinces seront jugées inacceptables car la présence et la prédominance de l'article 23 ne doivent pas être remises en question.

Une diminution des droits reconnus par l'article 23 sera donc interprétée par les parents que nous représentons comme un geste de trahison envers un groupe dont l'apport à la vitalité du Canada est indéniable.

En plus, il y a fort à parier qu'une atteinte à ces droits sera aussi interprétée comme un geste de trahison par une majorité de Canadiens pour qui la reconnaissance aux parents francophones d'un système d'éducation en français constitue un acquis et une façon juste et honnête de traiter sa minorité officielle.

Nous réitérons donc notre appel, par l'entremise de votre journal, auprès de l'ensemble des décideurs canadiens : **ne touchez pas à l'article 23.** Ne portez pas de gestes qui pourraient en diminuer la portée. En fait, profitez des négociations constitutionnelles pour permettre aux citoyens canadiens que nous sommes d'assurer réellement notre participation pleine et entière au développement d'un pays dont nous sommes fiers.

En réitérant votre support à notre cause, comme politiciens, vous aurez oeuvré à l'édification d'un Canada dont les vertus de tolérance et de respect de la diversité auront été démontrées.

Raymond Poirier, président de la Commission nationale des parents francophones.

Coalition territoriale contre la pollution des moulins de pâtes et papiers

Gilles Paquin est nommé coordonnateur

Fort Smith - De façon à se donner les moyens de parvenir à rencontrer ses importants objectifs, la Coalition contre la pollution des moulins de pâtes et papiers a embauché un coordonnateur à temps complet. Il s'agit de Gilles Paquin, un résident de Fort Smith qui habite depuis plus de douze ans dans les Territoires du Nord-Ouest. Bien connu au sein de la francophonie des T.N.-O. en raison de son implication active au sein de la Fédération Franco-Ténoise et de l'Association francophone de Fort Smith (dont il en est toujours le vice-président), M. Paquin est un diplômé du programme de techniques des ressources renouvelables du Collège de l'Arctique.

La Coalition réclame actuellement un moratoire sur tout développement ou construction de l'industrie des pâtes et papier, incluant celui du projet de moulin ALPAC en Alberta. Ce moratoire est réclamé alors que le gouvernement des Territoires et celui de l'Alberta sont impliqués dans la négociation d'une entente concernant les résidus des moulins.

Pour la Coalition, il est indispensable qu'un moratoire soit décrété de façon à s'assurer une négociation de bonne foi, d'autant plus que le gouvernement des T.N.-O. considère actuellement la possibilité de laisser tomber son action judiciaire contre Daishowa.

Comme le gouvernement des T.N.-O. ne semble pas vouloir faire les efforts nécessaires pour consulter la Coalition dans cette négociation, cette dernière entend entreprendre une vaste opération d'information auprès du public. Elle entend faire de ce dossier un des dossiers électoraux importants de cet automne. De plus, la Coalition veut initier plusieurs efforts de pression auprès des différents politiciens de tous les paliers gouvernementaux et auprès d'autres groupes de pressions.

Il est important pour la coalition que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités d'arbitrage et de contrôle dans ce dossier impliquant plus d'une juridiction provinciale.

Malgré un retard sur l'horaire

L'assemblée des Dénés est inaugurée en grande pompe

Depuis le 29 juillet, des centaines de délégués, dignitaires et visiteurs, sont réunis à Bell Rock pour la 21e assemblée de la nation dénée.

Louise Doren

Bell Rock - L'ouverture officielle, prévue d'abord le 30 juillet en matinée, n'aura finalement eu lieu que vers la fin de l'après-midi. Elle s'est toutefois déroulée dans la plus pure tradition indienne: cortège des chefs, danse aux tambours et cérémonie du feu ont marqué l'occasion avec éclat.

La foule attendait patiemment depuis le matin que les organisateurs mettent la dernière main aux préparatifs. «Le travail d'organisation a été gigantesque; il a fallut monter les installations à partir de rien», a indiqué le chef de la nation, Bill Erasmus.

Bell Rock, petite communauté paisible, a pris cette semaine l'apparence d'un authentique village indien d'antan. Au milieu du terrain situé sur les bords de la rivière Slave se dresse la grande tente de réunion, le «port», comme le surnomment les Indiens. Derrière, quatre tipis blancs attirent le regard. Les tentes pointées vers le ciel tiendront lieu de salles de réunion pour les ateliers du jeudi et du vendredi.

Tout autour, les délégués et leurs familles sont installés par région. Seule la région du Delta n'a pas envoyé de représentants. les tentes de couleurs et de dimensions variées sont tellement nombreuses qu'on n'arrive pas à les compter.

Le retard ne semble pas inquieter la foule. Les délégués vont d'une tente à l'autre, heureux de retrouver les amis pour ce «pow-pow» d'été.

Au signal du chef Erasmus, le long cortège se met en branle vers le «port». En tête, un groupe d'anciens, battant le tambour, suivis du commissaire des T.N.-O., Dan Norris, accompagné d'officiers de la gendarmerie royale du Canada. Les chefs de bande ferment la marche.

Le cortège s'arrête d'abord près d'un feu pour la prière. Les aînés entament un chant mélancolique au son des tambours.

La foule écoute dans un silence recueilli. Ensuite, les chefs défilent devant le feu et y jettent des brins de tabac pour nourrir le feu, symbole de la vie.

Le cortège reprend sa marche jusqu'à la grande tente. Les participants prennent leur place, et sous les applaudissements, la réunion commence.

Assemblée annuelle de la nation dénée

Le gouvernement territorial débloque des fonds spéciaux pour le transport des délégués du Nord

En prévision de l'assemblée nationale des Dénés qui se tiendra à Bell Rock du 29 juillet au 5 août, le gouvernement territorial s'est engagé à payer le déplacement par air des délégués autochtones des régions du Delta et de Sahtu.

Alors que la plupart des 400 délégués et observateurs attendus cette année près de Fort Smith peuvent rejoindre le site par la route, ceux du Delta et de Sahtu doivent prendre la voie des airs. Et engager des frais financiers excessifs. Certains ont ainsi exprimé leur volonté de ne pas venir.

Le ministre du Développement constitutionnel et des Droits autochtones, M. Stephen Kakfwi, a débloqué, au milieu du mois de juillet, des fonds disponibles dans chaque région à la demande des délégués Dénés concernés. Cette aide supplémentaire vient s'ajouter aux 25 000$ déjà attribués cette année pour couvrir le déplacement de tous les envoyés autochtones.

M. Stephen Kakfwi a justifié cette mesure en soulignant l'importance qu'il attachait à ce que «tous les Dénés se rassemblent cet été pour discuter de l'évolution du climat politique et constitutionnel, ainsi que des progrès enregistrés lors des négociations sur les revendications territoriales».

Subventions pour les francophones hors Québec

Le gouvernement québécois versera 1,4 million$ en 1991-1992

Le ministère délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes au Québec accordera aux organismes francophones hors Québec 1,4 million$ pour l'exercice 91-92. Malgré de sévères restrictions budgétaires, le ministre délégué, Gil Rémillard, a déclaré que «le gouvernement québécois tenait à faire la preuve de son soutien à la francophonie hors Québec».

L'aide se répartit ainsi pour chaque région:

- Provinces de l'Ouest et Territoires. Les francophones de l'Ouest recevront 335 750$ pour la concrétisation de quarante-quatre projets. Parmi ceux-ci, un projet de meilleure diffusion des produits culturels de langue française au Yukon et une aide à la conception d'un inventaire de services en français au Manitoba.

- Ontario. Les franco-ontariens percevront 326 750$ pour la mise en oeuvre de quarante-et-un projets. La plupart de ces initiatives visent à promouvoir les activités à caractère socio-culturel destinées à la jeunesse.

-Provinces de l'Atlantique. Plus de 360 000$ serviront à financer quarante-deux projets dans le domaine de la communication, notamment par le biais des radios communautaires et de la diffusion de produits culturels. Des initiatives devraient être prises en direction du monde des affaires.

Enfin, les organismes francophones d'envergure nationale toucheront 390 500$ qu'ils se répartiront pour financer une vingtaine de projets.

Parution en français d'un répertoire des services juridiques

Un répertoire des services offerts par la justice des Territoires du Nord-Ouest vient de paraître en français. Il est également disponible dans la langue de Shakespeare!

Cette brochure de dix-huit pages contient toutes les adresses des organismes compétents dans les matières suivantes: l'aide aux personnes victimes de violence; l'aide aux personnes victimes de discriminations; l'aide juridique; les services à la famille et à l'enfance; les services judiciaires; la curatelle publique; le bureau d'enregistrement et des titres fonciers; les lois territoriales; les tribunaux; les services correctionnels

Le ministère de la Justice prévoit une édition dans les six autres langues officielles des Territoires. Des exemplaires peuvent être retirés au sixième étage du palais de Justice à la section politique et planification.

Assemblée des Métis Assemblée des Métis Assemblée des Métis Assemblée des Métis

L'association des Métis change de nom

Le terme de nation a été adopté à l'unanimité

Des changements notables ont été également apportés à la constitution et aux règlements de la Nation métis.

Louise Doren

Le nouveau nom du regroupement des Métis des Territoires du Nord-Ouest a été approuvé par les cinquante délégués réunis en assemblée annuelle les 12 et 13 juillet dernier à Fort Simpson. De plus, la Nation métis a réduit son exécutif en abolissant un des deux postes de la vice-présidence. «Cette mesure correspond à un désir de réduire l'appareil administratif de la Nation ainsi que les coûts de fonctionnement», a révélé le président de la Nation, Gary Bohnet.



C'est un exécutif plus restreint qui dirigera la nation métis.

A la suite du retrait de l'organisation nationale du local 55 de Yellowknife et de celui de Fort Resolution le printemps dernier, les règlements d'adhésion à la Nation ont été modifiés. Dorénavant, tous les membres désireux de rejoindre le mouvement devront remplir un formulaire d'adhésion soumis à l'approbation de l'exécutif national. Les membres actuels devront également remplir un formulaire et voir leur candidature examinée par l'exécutif. Tous les adhérents recevront une carte de membre. Un règlement prévoit que la Nation attribuera un titre de membre honorifique à certaines personnes en leur décernant un certificat d'adhésion. Tous ces changements adoptés par l'assemblée devront être aprouvés par les locaux avant le 30 juin 1992. Les organisations locales récalcitrantes seront passibles d'expulsion.

Les locaux affiliés devront présenter une demande annuelle d'adhésion à la Nation métis. Le président de la Nation, Gary Bohnet, a affirmé que cette mesure offrait aux locaux un mécanisme leur permettant de démontrer leur soutien à l'organisme national ou de le quitter si tel était leur choix. Dans ce cas, les locaux doivent fournir un avis de trente jours si cette décision fait l'objet d'une résolution de leur local réuni *en assemblée spéciale ou* en assemblée annuelle.

Les membres ont également convenu de confier à l'exécutif de la Nation le soin de déterminer l'endroit où se tiendra l'assemblée annuelle de l'organisation. Gary Bohnet a indiqué que cette mesure était introduite pour des raisons purement économiques.

Aux élections annuelles de l'exécutif métis

L'Assemblée reconduit les mandats de Gary Bohnet et de Gordon Lenny

Le président sortant, Gary Bohnet, a été réélu par acclamation pour un nouveau mandat de deux ans. Gordon Lenny, vice-président sortant, a également été réélu à la suite d'un vote des délégués.

Louise Doren

Il n'y a pas eu de surprise lors des élections du nouvel exécutif de la Nation métis. Seul candidat au poste de président, Gary Bohnet a été reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat de deux ans. «J'apprécie grandement la confiance des membres qui ont accepté que je continue à travailler pour eux pour les deux prochaines années», a indiqué Gary Bohnet, au moment de l'annonce de sa réélection.

Le poste de vice-président a été soumis au scrutin des membres. Le candidat gagnant, Gordon Lenny, l'a emporté sur son rival David Krutko, lequel était absent lors de l'assemblée annuelle. M. Krutko, le négociateur métis pour la région du Delta, se trouvait à Ottawa pour la signature de l'entente de principe concernant les revendications territoriales des Gwich'in annoncée officiellement samedi dernier. Les deux candidats étaient les deux vice-présidents désignés lors des dernières élections.

«Merci de votre confiance et continuons à travailler parce qu'il y a beaucoup de dossiers à mener à terme», a indiqué Gordon Lenny, en remerciant les délégués de la confiance qu'ils ont témoigné à son égard.



M. Bohnet a été réélu président

En vertu des nouveaux règlements de la Nation adoptés par les délégués lors de la dernière assemblée, l'exécutif est désormais composé d'un président et d'un vice-président (au lieu de deux auparavant) et d'un secrétaire-trésorier nommé par le conseil d'administration. Ce dernier aura la charge de nommer le secrétaire-trésorier lors d'une prochaine réunion.



C'est à Fort Simpson qu'a eu lieu l'assemblée annuelle des Métis



Grâce à la présence de deux des siens

La Nation métis soutient la commission sur le développement constitutionnel de l'Arctique de l'Ouest

Cet appui a fait l'objet d'une résolution adoptée à l'unanimité par les délégués à l'assemblée annuelle de la Nation les 12 et 13 juillet dernier à Fort Simpson.

Louise Doren

La Nation métis soutient la commission sur le développement constitutionnel de l'Arctique de l'Ouest mise sur pied par le gouvernement territorial en mai dernier.

«Nous sommes très heureux de la représentation métis au sein de la commission, a déclaré le président de la Nation métis, Gary Bohnet. Il y a deux Métis parmi ses membres, dont le président, Jim Bourque. Je pense que les intérêts de notre nation seront bien représentés», a-t-il ajouté.

Le deuxième membre métis de la commission est l'avocat-conseil de la Nation, Rick Hardy.

«Le rôle de la commission sur le Développement constitutionnel est de faire des propositions sur le type de gouvernement qui devrait être établi dans l'Arctique de l'Ouest», a souligné Gary Bohnet.

De son côté, le président de la commission, Jim Bourque, a indiqué que «la commission s'apprêtait à commencer ses opérations. Nos bureaux à l'édifice Précambrian ouvriront dès le mois d'août prochain». Le premier rapport de la commission, préparé à la suite de consultations menées dans les communautés de l'Arctique de l'Ouest, est prévu dès le mois de novembre prochain.



Il sera par la suite présenté aux chefs politiques de l'Arctique de l'Ouest pour discussion.

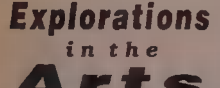
«La commission devrait être en mesure de présenter les principes directeurs et le cadre général de la future constitution dès la fin de janvier 1992», a déclaré son président.

Après une seconde étape de consultation avec les chefs politiques, une proposition formelle sera soumise à leur approbation pour le mois de mars.

Jim Bourque précise: «Si cette proposition est acceptée, nous allons nous engager dans la phase finale qui se traduira par une loi des Territoires du Nord-Ouest».

Rappelons que cette commission est un organisme indépendant dont la seule contrainte réside dans le respect de la constitution canadienne et de la charte canadienne des droits et libertés.

«Il y a toutefois des limitations à ce type de processus, rappelle Rick Hardy. La priorité de la commission ne portera pas sur ce qui se passe au niveau des communautés. Son rôle est de travailler sur la forme du futur gouvernement de l'Arctique de l'Ouest dans ses grandes lignes. En ce sens, elle ne se penchera pas principalement sur ce qui se passe au niveau communautaire mais plutôt sur le portrait global de la situation. Sans compter qu'il est peu probable qu'un futur gouvernement de l'Arctique de l'Ouest obtienne plus de droits qu'une province».



La Nation métis voit ses subventions augmenter

Louise Doren

La Nation métis des Territoires du Nord-Ouest recevra cette année une subvention de base de 250 000$ du gouvernement des T.N.-O.

Cette somme représente une augmentation de 50 000$ par rapport à ce que l'organisation a reçu l'an dernier.

«La Nation n'a jamais disposé de fonds adéquats», avait remarqué Gary Bohnet à l'ouverture de l'assemblée annuelle, tenue à Fort Simpson les 12 et 13 juillet dernier, en faisant part aux délégués de la décision du gouvernement d'augmenter les subventions à la Nation métis.

«Le gouvernement nous a alloué cette augmentation et a promis que l'Assemblée législative examinerait la question du financement de la Nation lors de la prochaine session», a-t-il ajouté.

Un premier versement de 62 500$ a été présenté au président de la Nation, Gary Bohnet, par la ministre des Services sociaux du gouvernement territorial, Jeannie Marie-Jewell, le 13 juillet dernier, en présence des cinquante délégués de la Nation.

«Nous sommes heureux de fournir une assistance économique à la Nation métis pour qu'elle soit en mesure de continuer de travailler pour le bénéfice de ses membres», a indiqué la ministre.

Un des comités qui bénéficiera de cet argent est le comité des Aînés de la Nation métis mis sur pied au cours de l'hiver dernier.

LE PLAISIR DE LIRE

Christian Mistral
Vautour
XYZ Éditeurs
1990

Christian Mistral, l'écrivain qui avait étonné la critique avec *Vamp* vient de publier *Vautour*, un autre roman de grande qualité.

Ce jeune auteur possède le génie des mots. C'est d'ailleurs le genre de livre qu'on doit lire avec un dictionnaire à portée de la main. Ce qui ne veut pas dire que la lecture de Vautour soit pénible. Au contraire. Le lecteur pénètre dans l'univers du personnage principal comme on va au cirque, en s'attendant à ce qu'il se passe des choses étonnantes. Christian Mistral ne déçoit pas. Le monde qu'il décrit est étrange tout en étant très familier. À priori, il n'y a [redacted] rien de très original : un écrivain dans la misère, un musicien sans auditoire, des appartements sales, des canettes de bière qui jonchent le plancher du salon, la fumée des joints. Ce qui rend le tout savoureux c'est la profondeur des personnages qui est rendue avec talent par la langue poétique de l'auteur. La capacité de Christian Mistral de se servir de la langue française surprend chez un auteur aussi jeune. Bref, *Vautour* est un bon roman. En voici les premières lignes : *Ainsi donc, il y avait en constant filigrane de nos jours cette affaire incroyable du trou dans son coeur. Gros comme un dix sous m'assurait-il, et à la naissance encore. Depuis, on ne savait plus trop.* C'est autour du coeur, celui de Vautour et celui de l'auteur que va s'articuler tout le roman.

Marc Gendron
Opération New York
Édition L'Hexagone

Âmes sensibles, attention, cauchemar et réalité se mêlent au fil des pages. Entre [redacted] folie poétique de Boris Vian et la noirceur de Céline, l'écrivain plonge le lecteur déboussolé dans l'archétype de Sodome et Ghomore. New York apparaît sous son jour le plus monstrueux, véritable temple du vice et de la déchéance, où hommes et femmes s'agitent frénétiquement sous l'emprise de la cocaïne et du sexe.

Berny, Vanessa, Ruth, Moses, Adamor et la plus belle femme du monde marchent d'un pas décidé vers le destin fatal qui leur est réservé. Le livre ne serait qu'une suite de péripéties salaces et de déchéances quotidiennes sans le talent de l'auteur qui a réussi, par sa maîtrise de l'écriture, à transformer le stupre en interrogation mystique. Marc Gendron accumule les allusions bibliques, s'interroge sur l'holocauste, joue avec le verbe, pour ajouter semble-t-il un épître au grand livre.

L'auteur ne serait-il finalement qu'un affreux moraliste obsédé par la mort et la conduite suicidaire de certains de ses contemporains? Quel que soit son propos, il impose constamment une double lecture simultanée, car derrière chaque paragraphe se cache une parabole, derrière chaque délire poétique se révèle une situation bien réelle. Tous les actes des «héros» d'*Opération new York* mettent en évidence le gouffre qui existe entre l'humain et le divin, le manque de spiritualité d'un monde que Marc Gendron transforme en dernière station avant l'apocalypse.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Marie Philippe
Marie philippe II
MCA Records

Marie Philippe ne ressemble pas à une starlette lancée sur le marché à coup de pubs et de clips vidéo. Son dernier album, entièrement composé par cette ancienne choriste et son compagnon, porte encore son nom, avec un petit II à côté. Après un an de travail acharné dans le studio de sa maison de campagne à Saint-Édouard, toutes les chansons ont été mixées à Paris sur trente-deux pistes. Le résultat confirme le talent et le professionnalisme de cette artiste grave, sensuelle.

Une musique propre, doublée d'arrangements léchés et de choeurs impeccables, voilà ce que l'on retient à la première écoute. Trop propre? Heureusement, Marie Philippe possède une voix pleine d'émotion. On devine une femme lucide et fragile à la fois, indépendante, romantique, bref, une personne qui a vécu et qui préfère chanter autre chose que des succès à l'eau de rose. Les textes n'ont qu'un seul sujet: l'amour. Entre pudeur et confession, Marie conte les amours perdus, les couples qui se déchirent ou qui se retrouvent, évoque des personnages brisés, agités par le vertige de l'introspection.

Comment expliquer la noirceur de son regard? L'artiste se résume ainsi: «Nous sommes des êtres humains, nous vibrons. Et sans cette vibration, c'est l'inertie, la mort. Et le meilleur moyen d'être en vie, c'est d'être conscient de sa mort. Il faut la voir là, juste derrière ton épaule. Plus t'en est conscient, plus tu sais qu'à chaque instant ce que tu fais est ta dernière bataille».

Claude Dubois
À suivre
Distribution Sélect
1991

L'audition d'un album de Claude Dubois offre toujours un moment de détente agréable. Le chanteur qui est encore appelé «le petit poète de [redacted] rue Sanguinet» se montre encore une fois à la hauteur des attentes de ses admirateurs.

À suivre est l'oeuvre d'un chanteur de métier. On sent que Dubois est en pleine maîtrise de ses moyens. L'album contient d'excellents textes et des compositions musicales sophistiquées. Sa voix toujours rauque parle tout droit au coeur. Ses thèmes, les femmes et la liberté, sont abordés avec plus de nuances qu'auparavant. L'âge lui donne une générosité qui lui permet d'arriver à une vision intégrée de la réalité et on sent dans ses chansons un homme réconcilié avec les contradictions de la nature humaine.

Il y a une collaboration intéressante sur cet album : celle de Danny Laferrière qui co-signe une des chansons les plus accrochantes de l'album: *On vit de femmes*. Le reste des textes et de la musique est signé Claude Dubois.

Somme toute, du bon Dubois. Un achat à recommander aux fidèles. Dommage que cet auteur-compositeur qui a su se créér un auditoire fidèle chez lui n'ait jamais percé sur le marché international.

Cette chronique [illegible] possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les anglicismes
Ce n'est pas compliqué

Le plus souvent on emploie **élaborer** dans le sens qu'a l'adjectif anglais *elaborate* qui signifie **compliqué, soigné, travaillé, étudié, recherché, fouillé** ou du verbe *to elaborate* qui signifie **expliquer, préciser, détailler.**

Anglicisme	Français
Elle a une toilette *élaborée*	**-recherchée**
C'est un programme très *élaboré*	**-compliqué**
Il faudra *élaborer* davantage votre sujet de composition	**-développer**
Pourriez-vous *élaborer* davantage votre pensée?	**-préciser**
Le président *a élaboré* longuement sur la ponctualité	**-a longuement parlé**

En français, **élaborer** signifie «préparer mûrement, par un lent travail de l'esprit». On dit par exemple : On devrait consacrer plus de temps pour **élaborer** certains projets de loi, vous ne pensez pas?

Il signifie également : «rendre assimilable».

Comme dans l'exemple suivant : Il faut laisser le temps à l'estomac d'**élaborer** les aliments.

Bon an, mal an

On commet **bon an, mal an**, beaucoup d'anglicismes avec le mot année...Essayons d'éliminer les suivants :

Anglicisme	Français
l'année *fiscale*	**- année d'exercice** ou **année financière**
année de *calendrier*	**-année civile**
à l'année *longue*	**-à longueur d'année**
à journée *longue*	**-à longueur de journée, tout [redacted] jour, pendant toute la journée**

Évitons également l'anglicisme : *sur semaine*

En français, il faut dire : **en semaine**

Les éléments de cette chronique ont été tirés du livre *Corrigeons nos anglicismes* de Jacques Lorin, professeur et linguiste québécois.

Cette chronique a été rendue possible grâce à une contribution financière du gouvernement du Québec

Arctique de l'Est Arctique de l'Est

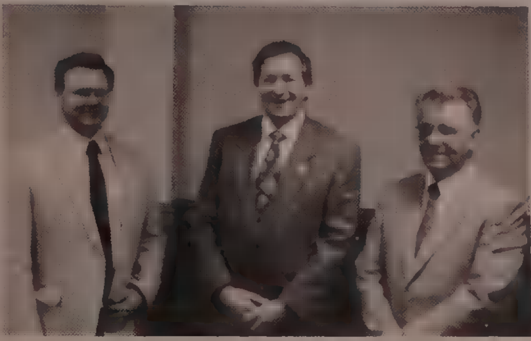
À partir du 1er janvier 1992

Bell Canada deviendra Northwestel

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes doit auparavant donner son accord pour la transaction.

Kim Ouellette

IQALUIT- La compagnie Northwestel a déposé le 8 juillet dernier une requête devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C) dans le but de desservir les vingt-deux communautés de l'Arctique de l'Est. Bell Canada, qui opère aussi dans le secteur, a également déposé une requête pour obtenir l'approbation de vente de ses actifs à Northwestel dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O).



De gauche à droite, l'on retrouve M. Don Sian (NWTel), M. William A. Dunbar (NWTel) et Ronald Labrie (Bell Canada)

Northwestel a proposé à Bell le «rachat» de ce territoire où quelque 5000 clients se répartissent actuellement dans vingt-deux communautés sur un espace de 1.6 million de kilomètres carrés. Cette vente est évaluée à dix-huit millions de dollars. Si le C.R.T.C. accepte la transaction, le changement entrera en vigueur dès le 1er janvier 1992. Northwestel deviendrait ainsi l'unique compagnie de téléphone dans les T.N.-O.

«Bell a accepté l'offre d'achat de Northwestel parce qu'elle estime que cette transaction respecte les intérêts de ses clients du Grand Nord, explique M. Ronald Labrie, directeur opérationnel de Bell Canada dans les T.N.-O. De plus, la compagnie a donné son accord car elle est assurée du savoir-faire de Northwestel en matière de télécommunication».

Avant l'engagement des négociations entre les deux compagnies, Bell Canada avait prévu un plan de modernisation sur une période de dix ans qui aurait coûté 18,4 millions.

«Northwestel versera dix-huit millions à Bell Canada pour acheter ses actifs. Cependant, Northwestel recevra 18,4 millions de Bell afin de faciliter l'installation de notre compagnie dans l'Arctique de l'Est», a déclaré le président de Northwestel, M. William A. Dunbar, lors d'une conférence de presse à Iqaluit début juillet.

En fait, Bell Canada paiera la somme de 400 000$ pour «vendre» ses actifs à Northwestel. Cette opération financière s'explique par l'achat en 1988 de Northwestel par la compagnie Bell Canada Enterprises (B.C.E.), propriétaire de Bell Canada. Etant sous la même tutelle, Bell et Northwestel n'ont pas eu de difficultés à trouver un terrain d'entente. «Bell Canada opère généralement à perte dans la région. En 1989, elle a enregistré un déficit de près de cinq millions de dollars. Ces mauvais résultats proviennent principalement des frais de location des satellites de communication. Northwestel utilisera ses propres satellites, ce qui lui permettra d'équilibrer ses comptes d'ici cinq à six ans», a souligné Monsieur Labrie de Bell Canada.

Les représentants de Bell s'accordent à dire qu'une seule compagnie téléphonique dans les T.N.-O. constitue un avantage pour les habitants, même si les résidents d'Iqaluit et de Rankin Inlet verront les tarifs de base augmenter. Par contre, les frais d'interurbains, surtout à l'intérieur des Territoires, diminueront.

«La nouvelle facture de Northwestel que les clients d'Iqaluit recevront sera sensiblement la même qu'avant puisque la réduction du taux interurbain compensera l'augmentation des services de base», a précisé M. Marv Larsen, directeur général des opérations de Northwestel.

Cette société a également l'intention d'instaurer de nouveaux services: au programme, les lignes 800 et un annuaire comprenant tous les abonnés vivant dans les T.N.-O.

Northwestel entend garder les bureaux de Bell Canada à Iqaluit chargés du secteur Est des Territoires. Les employés de Bell n'ont pas été oubliés dans cette transaction. M. Labrie remarque que «Northwestel s'est engagé à faire une offre d'emploi aux quarante-quatre salariés de Bell en poste dans la capitale administrative de l'Arctique de l'Est. Pour sa part, Bell proposera à chacun des employés admissibles à une mutation un poste sur son territoire au Québec».

Le transfert s'échelonnera sur plusieurs mois après l'entrée en vigueur de cette transaction. Personne ne connaît la date à laquelle le C.R.T.C. donnera son avis mais les représentants des deux sociétés attendent une réponse positive.

Don Sian nommé directeur des opérations

IQALUIT- Le président de la compagnie de télécommunications Northwestel, M. William A. Dunbar, a nommé, lors de la conférence de presse tenue le 8 juillet dernier à Yellowknife et Iqaluit, M. Don Sian au poste de directeur des opérations dans l'Arctique de l'Est. Cette promotion entrera en vigueur après l'approbation par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) du rachat de Bell Canada par Northwestel.

M. Sian est né à Yellowknife et compte une quinzaine d'années d'expérience dans le domaine des télécommunications. Il est employé à Northwestel depuis 1973. Cet homme a toujours été très actif au sein de la communauté de Yellowknife, ayant même été le maire de cette ville pendant deux ans, en 1984 et en 1985.

«Un déménagement à Iqaluit ne me fait pas peur, a déclaré M. Sian. J'ai été élevé dans le Grand Nord et je crois que mon expérience dans ce territoire constitue un atout pour l'implantation du bureau de Northwestel à Iqaluit. J'ai bon espoir que le C.R.T.C. acceptera notre requête et que je deviendrai sous peu un nouveau résident d'Iqaluit».

M. Sian sera cependant un des seuls employés de Yellowknife à être transféré dans la capitale administrative de l'Arctique de l'Est. Les autres salariés seront embauchés localement. Les emplois «créés» sur place seront ceux laissés par les salariés de Bell Canada qui auront choisi de partir travailler sur le territoire du Québec.

Préserver la culture du Nord canadien

La conférence canadienne des ressources historiques se déplacera à Iqaluit du 9 au 12 août afin de discuter des questions directement reliées aux régions nordiques.

Les conférenciers, parmi lesquels se trouvent des membres des gouvernements fédéral, territorial et provincial, visiteront plusieurs sites historiques et des centres artisanaux. Le parc historique de Qaummaarviit comme le centre culturel de Baffin figurent sur la liste. Des excursions à Cape Dorset et à Lake Harbour sont également planifiées.

Ces quelques jours dans le grand Nord constituent l'occasion de mettre en évidence la particularité de l'héritage culturel de cette région du Canada, et notamment de répertorier les moyens permettant de préserver et d'encourager dans les communautés un mode de vie menacé de disparition.

Les informations récoltées seront par la suite transmises aux organisations provinciales et fédérales.

«Ce voyage d'étude démontrera que l'héritage culturel du Nord, qui trouve ses sources dans la nature, est totalement différent du mode de vie des autres régions du Canada. Toutes les régions se situant sur le cercle polaire arctique possèdent la même culture, les mêmes traditions», a déclaré le ministre de la Culture et des Communications, M. Titus Allooloo.

La conférence canadienne des ressources historiques a été fondée en 1982.

Cette organisation à but non-lucratif s'est donnée pour mission de récolter le plus d'informations possible sur les différentes cultures qui composent le Canada.

Elle étudie, conseille et critique les programmes de conservation du patrimoine culturel mis en oeuvre dans les circonscriptions fédérales, provinciales et territoriales.

INFORMATION NATIONALE



Appels d'offre
Avis publics
Décisions

Le secrétariat d'Etat s'engage

Les francophones de l'Alberta bénéficeront du soutien du fédéral

Ottawa (APF) - «Une première rencontre fructueuse, qui nous a étonnés». C'est par ces mots que le directeur de l'association canadienne-française de l'Alberta, M. Georges Arès, a résumé son entrevue du 22 juillet dernier avec le secrétaire d'Etat, Robert Cotret .

«Au cours de rencontres passées avec des fonctionnaires et des représentants fédéraux, nous avions l'impression de ne pas vraiment obtenir d'engagement. Cette fois-ci, tout a été différent». Selon le directeur, M. de Cotret n'a pas reculé devant des questions difficiles et centrales en Alberta, comme celle de la question scolaire: «Le secrétaire d'Etat s'est engagé à revenir à Edmonton d'ici la fin du mois d'août pour mener à terme une entente visant le développement complet de la communauté. C'est la première fois que nous percevons une telle volonté».

«Depuis plus de trois ans, nous négocions ce dossier qui touche à un plan global, comprennant treize secteurs d'activité essentiels, et pour une période de cinq ans». Le secrétaire d'Etat a déclaré qi'il ne voyait pas d'obstacle à la mise en oeuvre d'un tel plan. «Il faudra maintenant négocier au sujet de l'argent nécessaire, et il faudra surtout forcer les autre ministères fédéraux à prendre part à ce vaste projet. Nous voulons sentir une volonté globale de la part du fédéral. Et nous pouvons dire qu'une bonne étape est désormais franchie, puisque M. de Cotret est prêt à aller devant le cabinet fédéral pour obtenir des fonds», a souligné M. Arès.

Grande «star» de la rencontre: la question de la gestion scolaire. L'association s'oppose à ce que le gouvernement fédéral signe une entente avec la province de l'Alberta si la question de la gestion scolaire n'est pas prévue par cet accord. «Le gouvernement de l'Alberta a montré qu'il ne représentait pas la position de la population albertaine sur la légitimité du fait français. Le gouvernement provincial est sur le point de sacrifier les francophones».

Pour l'association, c'est par la gestion scolaire que les franco-albertains pourront assurer la survie de leur culture, de leur identité: «Nous ne voulons pas qu'il arrive chez nous ce qu'on a vu en Saskatchewan, où les fonds du fédéral soit-disant destinés aux francophones leur échappent totalement».

Geoges Arès a fait le lien avec le troisième grand thème abordé, celui de l'unité nationale. «Nous voulons que le fédéral montre qu'il a le fait français à coeur; il lui reste à nous en faire la preuve. Jamais, non jamais, le premier ministre Brian Mulroney n'a déclaré publiquement qu'il condamnait ce qui s'est produit avec la loi 60. Jamais il n'a dénoncé le fait que nous avons été bafoués, qu'on nous a retiré nos droits historiques. Si le fédéral ne fait rien, cela mine l'unité nationale. Dans ces conditions, pourquoi le Québec ne choisirait-il pas de se séparer?

Les excuses des Oblats

Ottawa (APF) - C'est au nom des 1200 missionnaires oblats de Marie-Immaculée (Alberta) que leur président M. Douglas Crosby a présenté officiellement le 23 juillet dernier des excuses aux peuples autochtones du Canada.

«Nous nous excusons du rôle joué dans l'impérialisme culturel, éthnique et religieux», écrit le président, ainsi que de celui joué «dans l'établissement et la direction des institutions». Les Oblats battent leur coulpe également pour des cas d'abus physique sexuel. Le communiqué émis déclare de plus «inexcusables» et «intolérables» de tels actes. C'est dans le cadre d'un pélerinage au lac Steanne dans l'Alberta que M. Douglas Crosby a présenté ces excuses, en insistant sur les liens historiques qui existent entre sa communauté religieuse et les autochtones.

INFORMATION NATIONALE



Le caucus libéral se concerte

«Le gouvernement central nous ment»

Ottawa (APF) - Le chef des libéraux du Canada, M. Jean Chrétien, est sorti le 24 juillet dernier d'une rencontre de son caucus en réitérant ses accusations contre la politique du gouvernement fédéral en matière de redressement économique du pays: «Le gouvernement a beau nous dire et nous redire que le pays ne subit plus les effets de la crise, nous savons que ce n'est pas vrai, et ce n'est pas la ligne politique actuelle qui va changer tout ça».

M. Chrétien commentait un rapport publié par un groupe de travail libéral sur «la désindustrialisation et le renouveau économique», étude effectuée dans vingt-deux villes ontariennes: «Comme nous le démontre le rapport, le Canada a perdu treize pour cent de ses emplois dans le secteur manufacturier. Je dis que la politique fédérale de taux d'intérêts élévés, d'un dollar fort, combinée avec la TPS, est à l'origine de beaucoup de ces maux».

Le rapport, rédigé par le député ontarien Jim Petersen, comprend cent-trente témoignages d'entrepreneurs, organismes et individus. Il émet des recommandations, comme par exemple celle d'encourager la recherche et le développement d'industries de pointe et du secteur manufacturier. Une autre recommandation réclame la révision du traité de libre échange avec les Etats-Unis pour obtenir un droit de regard sur les rachats d'entreprises canadiennes névralgiques et favoriser les créations d'emplois dans des secteurs clefs, comme celui de l'automobile.

Le rapport impute également à l'accord de libre échange une bonne partie des problèmes économiques. M. Chrétien renchérit sur la question: «Le libre échange, combiné avec tous les facteurs mentionnés, donne l'avantage aux entreprises américaines. On voit maintenant que le nombre des investissements du côté canadien est tombé de façon inquiètante».

Pour le chef des libéraux, seule une politique vigoureuse d'aide aux entrepreneurs, de contrôle des tarifs aux frontières, de réduction des taux d'intérêts et de justice fiscale peut aider le Canada à sortir du marasme: Pour s'en sortir, il faut une volonté du gouvernement. Sans cela, nous nous dirigeons vers un 21ème siècle bien noir! Je ne parle pas non plus de l'interventionnisme à tous crins, mais quand une entreprise vitale au pays est en difficulté, le gouvernement doit faire un geste».

La question constitutionnelle par contre, si elle n'a pas été écartée des débats du caucus, est demeurée en marge et peu de résultats en sont sortis: «Pourquoi devrions nous nous décider avant même que le gouvernement fédéral ait fait connaître clairement sa position? Notre position à nous est claire, nous la connaissons, mais nous ne la dévoileront pas tant que le fédéral n'aura pas abattu ses cartes».

«Il est temps, a ajouté M. Chrétien, que les conservateurs définissent clairement leur philosophie sur l'avenir du Canada».

1 226 000 chômeurs

Ottawa (APF) - Selon des chiffres de Statistiques Canada, le nombre de demandeurs d'emploi dans le pays s'établissait à 1 226 000 au mois de mai. Ces chiffres constituent une baisse en valeur absolue de 1,8 pour cent du taux de chômage.

Les variations en pourcentage les plus significatives à la baisse sont observées en Ontario, avec -4,3 pour cent, au Québec, avec -3 pour cent, et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par contre, on note une augmentation des demandeurs d'emploi en Alberta, plus 4,7 pour cent, à Terre-Neuve, plus 3,4 pour cent, et en Saskatchewan, plus 2,3 pour cent.

Mais pour le critique néo-démocrate en matière de finances, Steven Langdon, ces chiffres ne signifient pas que l'économie canadienne va mieux: «Plus d'un million et demi de personnes sont à la recherche d'un emploi au Canada. Il incombe au gouvernement Mulroney de leur venir en aide». Pour Sid Samson, expert néo-démocrate en matière d'assurance-chômage, «ces chiffres ne brossent qu'une petite partie du tableau sombre de la récession. Lorsqu'ils sont ajoutés au nombre croissant des prestataires de sécurité sociale, d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté, et d'usines fermant leurs portes de façon définitive, ils révèlent les coûts humains exhorbitants associés aux mauvaises politiques gouvernementales».

les enseignants dénoncent la violence

La fédération canadienne des enseignantes et enseignants a dénoncé le 26 juillet dernier la violence faite aux femmes et aux enfants partout dans le monde.

Les enseignants ont réagi à un événement qui s'est produit au Kenya au cours duquel dix-neuf collégiennes ont perdu la vie dans des conditions atroces. Récemment, la fédération canadienne a réclamé une commission royale d'enquête pour étudier le problème dans le pays.

Une femme sur dix est battue régulièrement par son conjoint au Canada.

Échos des T.N.-O.

Nomination d'une femme à la commission sur le développement constitutionnel

Bertha Allen, une résidente d'Inuvik, a été nommée comme sixième membre de la commission sur le développement constitutionnel de l'Arctique de l'Ouest.

Cette nomination tardive, annoncée officiellement en juin dernier par le ministre des Affaires autochtones, Stephen Kakfwi, avait été réclamée à grands cris par plusieurs groupes de femmes des Territoires qui dénoncaient la composition exclusivement masculine de la commission.

Mme Allen a été choisie par le conseil exécutif du gouvernement des Territoires, parmi d'autres candidates dont Sue-Héron-Hebert, Pat McMahon et Louise Nielsen.

Bertha Allen est l'ancienne présidente du Native Women's Association et du conseil du statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest.

«Je suis heureux de la nomination de Bertha Allen au sein de la commission et j'estime que son expérience et sa vision apporteront une contribution positive aux travaux de la commission», a indiqué Stephen Kakfwi.

La commission, présidée par le sous-ministre des Énergies renouvelables, Jim Bourque, comprend également l'ancien maire de Sachs Harbour, Lea Carpenter, l'avocat de Yellowknife, Rick Hardy, l'ancien chef de Fort Smith, François Paulette, et le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, George Braden. MM. Bourque et Braden ont été relevé de leurs fonctions au sein du gouvernement pour la durée de leur mandat.

Les directives concernant les indemnités de voyage pour raisons médicales se resserrent

Une nouvelle directive du ministère de la Santé concernant les indemnités de voyage pour raisons médicales est entrée en vigueur en août dernier. Dorénavant, les indemnités de voyage ne couvriront que les déplacements effectués vers le centre médical le plus près qui offre les soins désirés.

Cette directive concerne tous les résidents des T.N.-O. qui ne sont pas couverts par le plan médical d'un employeur ou par tout autre régime médical.

Lorsque le centre hospitalier le plus proche est situé dans les Territoires, les résidents qui y ont été envoyés par leur médecin recevront des indemnités de voyage uniquement pour des services à cet endroit. Les personnes qui décident de se faire soigner ailleurs devront payer leur déplacement.

Lorsque le centre le plus proche est situé dans le Sud, les résidents éligibles recevront des indeminités de voyage couvrant le déplacement vers ce centre hospitalier. Les personnes qui veulent se faire soigner ailleurs qu'au centre désigné n'auront pas droit aux indemnités de voyage.

«Nous espérons que le public et les professionnels de la santé appuieront cette nouvelle directive. Nous avons tout à gagner en démontrant que nous pouvons utiliser de façon optimale les centres de santé des Territoires», a indiqué la ministre de la Santé, Nellie Cournoyea.



Ah, Folk on the Rocks - été 1991! Etourdis par la musique, grillés par le soleil, dévorés par les moustiques affamés, alongés sur le sable. Tous les artistes ont été applaudis par la foule mais les francophones n'en attendaient qu'un: Alain Lamontagne, invité spécial de l'association franco-culturelle de Yellowknife. Aux premières paroles prononcées en français, l'assemblée s'est un peu refroidie. Les premiers accords de sa «musique à bouche» se sont perdus dans le brouhaha d'une assistance peu attentive. Par son humour décalé, et bilingue, par ses pieds furieusement transformés en boite à rythmes, tous sont tombés sous le charme de ce conteur québécois et rapidement il n'y avait plus de différence linguistique pour ceux qui savent taper du pied et battre la cadence.

Campagne de sensibilisation aux dangers du propane

Le ministère de la Sécurité et des Services publics a lancé une campagne auprès des citoyens et des citoyennes des Territoires du Nord-Ouest pour mettre fin aux accidents mortels causées par le propane. Une affiche, un dépliant, des étiquettes et une vidéo ont été distribués pour encourager les gens à utiliser et à entreposer correctement le propane.

Deux enfants sont morts et trois autres personnes ont été blessées à Cambridge Bay, l'an dernier, à la suite d'une explosion de gaz propane. Un autre incident à Baker Labe avait également causé de graves brûlures à trois résidents. En juin dernier, quatre adultes ont été grièvement blessés à Arviat. Les victimes avaient respiré du propane et allumé des cigarettes.

«Ce qui nous inquiète au sujet de ces statistiques, c'est qu'il y a deux ans, ce problème n'existait pas. En éduquant les gens maintenant, nous pouvons empêcher que ce problème se répande», a indiqué la ministre de la Santé et des Services publics, Jeannie Marie-Jewell.

Le dépliant, préparé en anglais et en inuktitut, explique comment remplir, transporter, entreposer et utiliser sans danger les bouteilles de propane. Plus de 4 000 copies du dépliant ont été imprimées et envoyées à toutes les communautés des Territoires.

Entrée en vigueur des statuts révisés des T.N.-O.

Les statuts révisés des Territoires du Nord-Ouest, 1988 sont entrés en vigueur le 15 juillet dernier.

Ces statuts, dont la dernière révision remonte à 1974, constituent une source de référence essentielle pour les juristes, les personnes d'affaires, les étudiants et toute personne intéressée par l'administration de la justice dans les Territoires.

«La révision consolide les lois qui sont entrées en vigueur le 1er décembre 1988 et comprend également celles qui ont été adoptées après cette date. La substance des lois n'a pas été modifiée mais elles ont été réécrites pour être plus facilement comprises», a expliqué le ministre de la Justice des Territoires, Michael Ballantyne.

Les statuts révisés des Territoires du Nord-Ouest, 1988 ont été traduits en français, en vertu de la loi sur les langues officielles et sont disponibles pour la somme de 400$ au bureau de l'éditeur officiel des Territoires.

Nouveau programme pour les femmes désirant exercer des métiers non-traditionnels

Un programme de formation destiné aux femmes désireuses de faire carrière dans le secteur des métiers non-traditionnels vient d'être mis sur pied par le ministère des Travaux publics des Territoires. Le programme de six mois offre des cours de formation en électricité, en plomberie, en soudure, en menuiserie et en mécanique automobile. Des cours pratiques jumelés à de stages dans l'industrie sont prévus dans le cadre de ce nouveau programme qui débutera en mars 1992 et se terminera le mois d'août suivant.

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 14, Le vendredi 16 août 1991

Pour affirmer son unité

La nation dénée veut négocier directement avec Brian Mulroney

Après une semaine de discussions intenses, les délégués de la 21ème assemblée annuelle ont reconfirmé le mandat politique de l'exécutif déné. La volonté des Indiens de rester unis a triomphé de la difficile situation financière de la nation et d'une divergence profonde entre les régions à propos des revendications territoriales avec le fédéral.

Louise Doren

Les quelque deux cents délégués réunis à Bell Rock, près de Fort Smith, au cours de la semaine du 29 juillet, avaient des décisions importantes à prendre. La nation dénée doit-elle continuer à les représenter? Quel mandat doit-on confier aux chefs politiques? Au cours d'ateliers qui ont duré deux jours, les délégués ont réfléchi au rôle qu'ils souhaitaient voir jouer par la nation et aux priorités à confier aux dirigeants pour la prochaine décennie.

Les dirigeants voulaient obtenir de l'assemblée un mandat clair, surtout dans la conjoncture actuelle où deux des cinq régions ont décidé de négocier séparément une revendication territoriale avec le fédéral. L'entente des Gwich'in de la région du Delta vient d'être paraphée et le Sahtu entamera sa négociation dès le mois prochain.

Les trois autres régions, le Deh Cho, le South Slave et le North Slave, n'acceptent pas, du moins à ce jour, la clause d'extinction du titre autochtone sur les terres qui sous-tend la négociation. C'est dans ce climat, où les positions semblent irréconciliables, que se sont déroulées les discussions de la semaine passée.

Après deux jours consacrés à des ateliers régionaux, les délégués ont réaffirmé leur volonté de demeurer dans le giron de la nation. La résolution principale adoptée par les délégués précise que «l'exécutif demeure le porte-parole politique de la nation». Spécifiquement, son rôle consiste à établir une relation solide avec le Canada et de s'assurer que les droits des Dénés comme autochtones et comme signataires de traités soient respectés et reconnus.

L'exécutif aura également la responsabilité de coordonner le soutien technique et financier des programmes des communautés et des régions. Il devra aussi faciliter les rapports entre [illegible] nation et les autres gouvernements.

Les délégués ont également con-

Suite en page 2...

Les délégués francophones au congrès conservateur

Des menaces et des résolutions escamotées

Benoît Legault

Toronto (APF) - Les francophones hors Québec ont eu peur durant le récent congrès national du Parti progressiste conservateur qui s'est tenu à Ottawa la semaine dernière. Une résolution demandant la privatisation de la Société Radio-Canada a obtenu 52 pour cent des votes, malgré l'opposition de délégués francophones de toutes les régions du Canada.

Heureusement pour les francophones, le ministre des Communications, Perrin Beatty, a immédiatement affirmé son désaccord au vote d'une telle résolution. «Les services aux minorités de langues officielles sont vitaux et je ne crois pas que les investisseurs privés se presseraient dans ce secteur».

Le rejet ministériel de cette résolution, issue des délégués de Winnipeg Sud, a été une source de soulagement pour les francophones hors Québec. Par ailleurs, plusieurs résolutions de délégués québécois étaient aussi menaçantes pour les droits des francophones hors Québec, notamment celle qui proposait que «les questions de langue devront relever principalement des provinces». Une autre résolution comprenait un droit de véto pour chacune des provinces pour les questions liées à la langue et à la culture.

Ces résolutions québécoises contreversées, et d'autres qui visaient un nouveau partage des pouvoirs entre les provinces, ont été "mises de côté", probablement pour toujours, par l'assemblée, ce qui a provoqué la démission de la députée Pierrette Venne de la région de Montréal, et le mécontentement de plusieurs délégations du Québec.

Néanmoins, la fameuse résolution sur la reconnaissance «du droit des Québécois et des Québécoises à l'autodétermination» a été appuyée à 92 pour cent, ce qui a officiellement démontré l'unité du Parti conservateur sur la question constitutionnelle la plus sensible, celle du Québec.

Bilan du 44ème congrès de l'ACELF

Une réflexion à poursuivre

Windsor (APF) - La ville de Windsor (Ontario) a accueilli le 44ème congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), en présence de 350 personnes venues de tout le Canada.

Ces quatre jours de rencontres et de réflexion ont été l'occasion pour les participants de s'interroger sur les grandes questions qui concernent l'avenir du système éducatif en langue française dans un Canada en pleine crise identitaire.

Outre les idées échangées dans le cadre des divers ateliers, le congrès aura vu émerger certaines ébauches de changements et de stratégies dans plusieurs domaines.

En Ontario, par exemple, le sous-ministre adjoint à l'Éducation, Jacques Raymond Chenier, a annoncé une refonte du système éducatif destinée à venir en aide aux écoles françaises. Cette entreprise vise à améliorer la qualité de l'enseignement des niveaux élémentaire et secondaire. Le programme comprendrait des mesures de décloisonnement entre les niveaux à l'école secondaire, ainsi que l'élaboration de nouveaux programmes tenant compte des changements technologiques, des attentes de la collectivité et des besoins des élèves. Selon le sous-ministre adjoint, on veillera à encourager la production de matériel pédagogique pour les élèves de langue française par le biais du Fonds de langue française. L'accent sera mis également sur l'expansion des services consultatifs de langue française et les programmes de perfectionnement profes-

Suite en page 2

Ne tirez pas sur l'ambulance!



Le curieux village miniature de Fort Smith



Louise Doren

SOMMAIRE

L'assemblée dénée..........2
Éditorial..........4
Une nouvelle employée à l'AFCY..........5
Chronique météo...........7
Une innu en visite dans les T.N.-O...........7

Chronique du Québec
voir page 6

Le coopérant français est arrivé
voir page 5

Suite de la page 1

Rencontre avec Brian Mulroney

fié à l'exécutif le mandat d'organiser une rencontre avec le premier ministre du Canada, Brian Mulroney. L'assemblée juge que des négociations directes avec le premier ministre sont nécessaires pour entamer un processus bilatéral visant à établir solidement les droits des Dénés. Comme la souligné le chef de la nation, Bill Erasmus, dont le mandat a été reconduit par l'assemblée, «il est souhaitable de faire reconnaître les droits des autochtones par le biais de négociations suivies et constructives avec le premier ministre et le gouvernement fédéral plutôt que d'engager des poursuites judiciaires longues et coûteuses. «Ces négociations devraient refléter l'esprit et l'intention des traités originaux entre les Dénés et l'Angleterre».

Une autre résolution prévoit que pour toutes les questions concernant les droits autochtones, les revendications territoriales et les compensations financières, les Dénés ne négocieront qu'avec le gouvernement fédéral. Pour la nation dénée, les traités 8 et 11 ont établi une relation directe entre leur peuple et la Couronne. Les négociations avec le fédéral doivent donc se dérouler de nation à nation.

«L'administration territoriale a moins de pouvoir que le ministère des Affaires indiennes, explique Bill Erasmus, en ajoutant que le ministre peut opposer son véto à toute décision du gouvernement territorial».

Pour Bill Erasmus, les discussions ne doivent pas se poursuivre au plus haut niveau possible. «Elles doivent avoir lieu avec le premier ministre, le chef de la nation canadienne, puisque les Dénés sont une nation et qu'une nation discute en principe avec une autre nation».

Les Dénés avaient déclaré au cours de l'assemblée annuelle de 1989 tenue à Inuvik, que le gouvernement territorial n'était pas le gouvernement des Dénés. Cette résolution apparaît comme une confirmation de la volonté de la nation de négocier directement avec la nation canadienne sans les organes intermédiaires comme le ministère des Affaires indiennes et du Nord, et le gouvernement territorial.

Les délégués de la région du Sahtu se sont toutefois abstenus de voter sur cette résolution. On se rappellera que cette région s'apprête à engager sa revendication territoriale régionale, et que le gouvernement des Territoires est un des membres de la négociation.

Suite de la page 1

44e Congrès de l'ACELF

sionnel. Plus significatif encore, le groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française soumettra ses recommandations en septembre prochain.

Pour le président du 44ème congrès de l'ACELF, Rhéal Perron, la rencontre aura été un grand succès. Il espère maintenant que les congressistes rentreront dans leurs communautés respectives avec des idées, des projets concrets pour assurer l'avenir de l'éducation en français au Canada.

«Notre congrès fait suite à l'échec du lac Meech, et arrive dans un contexte très difficile. Nous avons voulu qu'il soit l'occasion de s'interroger sur ce qui nous arrive, et ce qui risque de nous arriver si le Québec se sépare, ou si le pays connaît d'autres bouleversements. En fait, il s'agit de faire notre examen de conscience, de passer par-dessus nos petites différences pour enfin parler à coeur ouvert, pour trouver des voies de solutions communes. Je crois que la discussion s'est bien amorcée dans les ateliers, et je sais qu'elle va se poursuivre au-delà du congrès».

De plus, Rhéal Perron estime que les congressistes ont beaucoup retiré de l'intervention de quatre experts qui travaillent aussi sur le terrain, des «gens de l'heure», comme il les appelle: «Ces experts ont abordé les grands thèmes qui touchent notre essence, à savoir le contexte politique, juridique, sociodémographique et culturel. Ces conférences ont stimulé la réflexion de chacun».Il ajoute que le congrès aura été l'occasion d'opérer une sorte de mobilisation des forces vives de la francophonie où qu'elles soient au Canada, en tenant compte du cas du Québec et de la diversité des communautés. Selon lui, il est temps que les francophones fassent comprendre au gouvernement qu'ils veulent voir une volonté politique émerger de leur accorder la gestion scolaire. «En ce moment, rares sont les endroits où nous avons le contrôle de notre système scolaire. En Ontario, deux conseils jouissent de ce droit, et à part cela, il n'y a que le Québec et le Nouveau-Brunswick qui connaissent cette notion. Nous pensons qu'il est temps de prendre la place qui nous revient! Il faut nous donner les moyens de nous gérer».

Sur la question constitutionnelle et sur le Québec, le président du congrès estime qu'il faut absolument sauvegarder le mariage canadien, mais il n'est pas prêt pour autant à faire supporter aux francophones tous les sacrifices. Il veut que les anglophones comme les francophones fassent des pas vers une entente car, pour lui, un Canada sans une francophonie active serait appauvri et affaibli. «Il faut cesser de faire preuve de nombrilisme, il faut regarder vers des pays en l'Europe par exemple, où plusieurs langues cohabitent avec harmonie. Il y en a assez de ces querelles».

Il indique qu'en somme, cette 44ème rencontre annuelle aura été une bonne occasion de voir l'aspect inquiétant du contexte national, ses répercussions pour chacun, tout en gardant en tête l'idée que les francophones ne sont pas impuissants. Il espère que les participants seront repartis avec des idées communes et l'ébauche de stratégies, et surtout avec beaucoup d'espoir. «Tant que nous pourrons nous réunir ainsi, les représentants de tous le pays, du Québec et d'ailleurs, ce sera formidable», conclut Rhéal Perron.

N'oubliez pas de renouveler votre abonnement à l'Aquilon

Afin d'étudier la situation des autochtones

La commission royale aura un mandat très large

Louise Doren

En mai dernier, l'assemblée des premières nations avait réagi peu favorablement à l'annonce par le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, de la mise sur pied d'une commission royale sur les autochtones du Canada. Le premier ministre voulait que la commission fasse la lumière sur la situation économique et sociale des autochtones. Pour les organisations autochtones, ce processus était trop limité et pratiquement inutile. «Les autochtones ont fait savoir au premier ministre que cette nouvelle étude n'allait servir qu'à nous indiquer que la situation des autochtones n'est pas bonne. Le jeu n'en valait pas la chandelle», a expliqué Georges Erasmus.

Le premier ministre donnait par la suite à l'ancien juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson, le mandat de consulter les organisations autochtones sur la nature et la portée du mandat de la commission.

Un rapport vient d'être déposé. «Sans l'avoir vu, nous savons que le mandat sera très large», explique Georges Erasmus.

La commission étudiera toutes les questions sociales, culturelles, économiques qui préoccupent les autochtones. Elle se penchera également sur la souveraineté des premières nations, la signification des traités et les relations futures des premières nations avec le gouvernement, l'historique des relations entre les autochtones et les non-autochtones, le futur rôle du ministère des Affaires indiennes ainsi que les changements à apporter à la loi sur les Indiens.

De plus, la commission examinera la situation des autochtones dans d'autres pays afin de voir quels genre d'entente des juridictions étrangères ont consenti à leur population autochtone.

La commission se penchera sur l'article 35 de la Constitution qui définit les responsabilités du gouvernement du Canada à l'égard des Indiens pour analyser dans quelle mesure la politique actuelle du gouvernement fédéral s'y conforme. Enfin, elle se penchera sur la relation fiscale entre les autochtones et le gouvernement du Canada.

«Les travaux de la commission pourraient se poursuivre pendant dix-huit mois et il est prévu qu'une dizaine de personnes au plus y siègeront», ajoute Georges Erasmus.

La commission sera présidée conjointement par un autochtone et par un non-autochtone. «Cela est nécessaire pour se gagner le respect et la crédibilité de tous les Canadiens et pour que le rapport soit crédible», explique Georges Erasmus.

Ce dernier a indiqué aux délégués que les représentants des premières nations ont parcouru le pays et que partout l'histoire est la même : les autochtones ont permis aux non-autochtones de s'établir dans le pays mais jamais ils n'ont accepté l'extinction de leurs droits. «Nous avons entendu cette version à travers le pays. C'est ce genre de constat que la commission pourra présenter aux Canadiens», a souligné Georges Erasmus.

La commission aura des pouvoirs très étendus dont celui de faire témoigner les personnes qu'elle juge utile d'entendre.

«Nous ne savons pas encore si les recommandations du juge Dickson seront acceptées par le premier ministre du Canada, mais nous sommes prudemment optimistes. C'est la première fois dans l'histoire du Canada que la conjoncture politique actuelle est aussi favorable aux premières nations».

Avec l'accord de principe du fédéral

Les premières nations engagent leur propre processus constitutionnel

Louise Doren

L'assemblée des premières nations a décidé de mener un processus sur l'avenir constitutionnel du Canada en parrallèle avec celui d'Ottawa afin de permettre aux premières nations d'exprimer leurs préoccupations et de mettre en avant leurs solutions pour mettre fin au marasme constitutionnel.

C'est ce qu'a expliqué Georges Erasmus, ex-président de l'assemblée des premières nation, aux délégués de la réunion annuelle des Dénés, tenue à Bell Rock, à proximité de Fort Smith, du 29 juillet au 5 août dernier.

La proposition des premières nations a été accepté dans son esprit par le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, Joe Clark. «Au moment de notre première rencontre avec Joe Clark, la proposition n'était pas encore entièrement élaborée. Le gouvernement fédéral a proposé une réunion au début du mois d'août pour examiner plus attentivement la proposition des premières nations. Le gouvernement semble être d'accord pour que notre processus soit mené en même temps que le processus constitutionnel fédéral», a expliqué Georges Erasmus. Les consultations autochtones devraient être terminées dans le courant de l'hiver 1992.

La proposition de l'assemblée des premières nations prévoit que les autochtones dirigent entièrement le processus afin que les positions arrêtées reflètent fidèlement l'opinion des autochtones de tout le pays.

Une des formes de consultation envisagée est celle des assemblées constituantes. «Une assemblée pourrait réunir les Aînés à travers le pays. On pourrait faire le même processus avec les femmes des premières nations et une troisième assemblée pourrait réunir les jeunes autochtones. Il serait également possible de réunir les autochtones qui vivent dans les villes, à l'extérieur des réserves», indique Georges Erasmus.

Les représentants de chaque assemblée auraient la responsabilité de produire un rapport qui serait soumis aux assemblées à la fin du processus.

«Nous espérons que notre processus se déroule en même temps que celui du gouvernement. Il est certain que nous allons devoir établir une relation de travail fondée sur la confiance avec le gouvernement. Nous espérons qu'il y aura des réunions régulières avec le comité parlementaire et le comité du Cabinet qui est présidé par Joe Clark», ajoute Georges Erasmus.

Ce dernier a rappelé aux délégués qu'ils avaient toujours maintenu que leurs droits n'avaient pas été éteints, que la Constitution reconnaissait ces mêmes droits, mais pas explicitement. «C'est le moment de faire un inventaire de ce qui est déjà reconnu. Une partie du travail sera donc de faire de la recherche sur les positions que nous avons prises depuis vingt ans et de mettre en avant nos meilleures idées», ■ expliqué Georges Erasmus.

L'assemblée des premières nations s'apprête à engager des discussions avec les Métis et les Inuits pour les inviter à faire partie de ce processus parallèle.

La nation dénée modifie sa structure administrative

Un important changement de la structure de l'exécutif de la nation a été apporté lors de la dernière assemblée de la nation dénée, qui s'est tenue à Bell Rock, à proximité de Fort Smith, du 29 juillet au 5 août dernier.

Les délégués de l'assemblée ont unanimement décidé qu'il y aurait maintenant cinq vice-présidents, un pour chaque région, plutôt que seulement deux, l'un pour les deux régions du Nord et l'autre pour les trois régions du Sud, comme c'était le cas par le passé.

Cette décision a été prise pour mettre en place une meilleure représentation des régions par le biais d'une décentralisation. Pour les délégués, les préoccupations des communautés et des régions seront présentées et adressées s'il y a des représentants de chacune des régions qui travaillent directement au sein du bureau national de la nation à Yellowknife.

Cette décision était accueillie favorablement par le leadership et après plusieurs heures de discussions, la proposition a été adoptée à l'unanimité.

Les vice-présidents seront élus par les conseils de bande régionaux dans les prochaines semaines.



ÉDITORIAL

Un francophone dans la course aux élections territoriales?

Fernand Denault, ex-président de la Fédération Franco-TéNOise, songe sérieusement à se présenter aux prochaines élections territoriales pour être élu député de la circonscription de Yellowknife Centre. S'il décide de faire campagne, ce sera la première fois qu'un francophone se lancera dans la course pour obtenir un siège à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Fernand Denault, qui réside à Yellowknife depuis 1971, n'est pas un nouveau venu sur la scène politique territoriale. Son expérience au sein de diverses organisations politiques et communautaires fait de lui un candidat sérieux et crédible.

En tant que président de la Fédération Franco-TéNOise pendant six ans, Fernand Denault a dirigé avec succès l'évolution politique des francophones dans les Territoires. Lorsqu'il est entré en fonction, la Fédération était une simple association à but non-lucratif dotée d'un budget annuel de 50 000 dollars. Lorsqu'il a passé le flambeau à son successeur, la Fédération était devenue un organisme territorial voué à la défense des droits des francophones des Territoires dont le budget annuel approche aujourd'hui le demi-million de dollars par année.

L'expérience politique de Fernand Denault ne se résume pas à la lutte pour les droits des francophones. Mineur de profession, il a également fait du syndicalisme. Au début des années quatre-vingt, il est élu président du local 802 des Métallurgistes d'Amérique. Au cours de son mandat, il a dirigé les négociations afin d'obtenir une convention collective des mineurs. Il a également été membre du comité conseillant le gouvernement sur la sécurité dans les mines.

Fernand Denault possède une autre caractéristique qui peut lui donner un avantage supplémentaire: de descendance métis, il est membre de l'Alliance autochtone du Québec. S'il était élu à l'Assemblée législative, il serait en mesure d'édifier des ponts entre les autochtones et les francophones. Il est regrettable qu'à l'heure actuelle, les relations entre ces deux communautés ne soient pas plus suivies. Les francophones et les autochtones semblent pourtant des alliés naturels, notamment dans le domaine de la reconnaissance de leurs droits linguistiques. Il ne suffit pas de proclamer une loi sur les langues officielles. Il faut donner à ces groupes les moyens d'assurer la survie de leur langue. Fernand Denault connaît d'ailleurs bien le dossier des langues officielles. C'est alors qu'il était aux commandes de la FFT que le gouvernement a promulgué la loi sur les langues officielles. Loin de faire de cette histoire un facteur de division entre les communautés francophone et autochtones, Fernand Denault a fait front commun avec les autochtones pour que ces derniers obtiennent également le statut de langues officielles dans les Territoires.

Fernand Denault s'intéresse à la jeunesse et au dossier de l'éducation. Il a été le premier président du Conseil des gouverneurs de l'Arctic College. Il a été l'un des instigateurs de la décentralisation de cette institution qui a permis aux étudiants d'acquérir une formation dans leurs communautés.

S'il décide de se lancer dans la course, ce qui est à souhaiter en premier lieu pour les francophones, sa plate-forme politique devrait refléter les convictions qui ont dirigé son action politique et communautaire depuis son arrivée dans les Territoires.

Notre futur gouvernement y gagnerait à coup sûr.

Louise Doren

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren Didier Revol
Collaborations :	Gilles Brien
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Les exigences de l'ACFO

Ottawa (APF) - L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) veut voir une profonde redéfinition du Canada, pour faire en sorte que ses différentes composantes puissent s'épanouir pleinement.

Devant le comité sur le rôle de l'Ontario au sein de la confédération canadienne, les représentants de l'ACFO ont exprimé vigoureusement la volonté de voir l'Ontatio et les Franco-ontariens prendre une part plus importante et plus active pendant cette période «cruciale».

Le président Jean Tanguay estime que «le système fédéral n'étant pas le reflet exact de ce en quoi consiste véritablement le Canada, l'ACFO croit qu'il doit y avoir un renouvellement du projet de société canadienne».

L'association estime également que le Québec doit être reconnu en tant que société distincte, tout en pensant que l'unité canadienne doit être préservée.

Les communautés de langues officielles, par ailleurs, doivent être protégées.

Pour M. Tanguay, «il ne s'agit plus de subordonner le fédéral aux provinces, mais plutôt de permettre à ces dernières de participer au développement et au fonctionnement des politiques fiscales, économiques et monétaires du fédéral et de se protéger contre l'incursion du gouvernement central dans les champs de compétence exclusive des provinces».

L'Association Canadienne-française de l'Ontario demande par ailleurs au gouvernement de l'Ontario de faire la promotion de la francophonie sur son territoire en lui accordant la gestion pleine et entière de ses institutions scolaires; en reconnaissant officiellement le français; en créant un réseau provincial de collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française, ainsi qu'un organisme indépendant veillant à l'application de la loi sur les services en français.

L'Association canadienne-française de l'Ontario demande encore au gouvernement ontarien de lui offrir des garanties quant à la participation de la communauté franco-ontarienne aux négociations constitutionnelles.



Discussions politiques et événements culturels ont marqué la 21e assemblée anuelle de la nation dénée, qui s'est tenue à Bell Rock, à proximité de Fort Smith, du 29 juillet au 5 août dernier.



Photos Louise Doren

Une nouvelle employée à l'A.F.C.Y.


Brigitte Proulx

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.) s'est enrichie d'une nouvelle collaboratrice depuis le 21 juin dernier. Hélène Laflamme, originaire de Chicoutimi, occupe désormais avec le sourire le poste de coordinatrice des programmes de l'A.F.C.Y.

Détentrice d'un bac en arts et communication de l'université d'Ottawa, cette jeune femme de 29 ans possède également une solide expérience professionnelle dans le domaine des relations publiques et de la communication. Publicité, enseignement de la vidéo aux adolescents et du français aux fonctionnaires fédéraux, tournage de documentaires, Hélène a toujours voulu défendre le fait francophone à travers ses activités.

«Ma nouvelle fonction à Yellowknife va me permettre de combiner en un seul emploi tous mes champs d'intérêts, précise-t-elle. Rien ne me satisfait plus que le contact avec les gens et la coordination d'activités au sein d'un groupe. Je reprends le journal mensuel de l'Association. Les membres pourront ainsi se tenir au courant des animations que nous proposons tout au long de l'année». Au programme, l'épluchette de blés d'Inde le 24 août prochain, *Cyrano de Bergerac* au cinéma Capitol les 14 et 15 septembre, un spectacle au National Art Center où la chanteuse Joëlle Rabu se produira les 4 et 5 octobre.

Hélène tient à coeur que les adhérents puissent trouver au sein de l'Association des activités qui leur conviennent. «Pour cela, il est nécessaire que les gens fassent connaître leurs envies en passant au siège de l'association au 4918, 50 ème rue, édifice Laurentien.

La pollution chez nous

Ottawa (APF)- Sommes nous plus exposés aux polluants à l'intérieur des bâtiments et dans nos domiciles qu'à l'extérieur? Sans aller jusqu'à tirer cette conclusion, c'est du moins ce que suggère une étude pilote sur l'exposition des personnes aux polluants atmosphériques du ministère de l'Environnement de l'Ontario, étude conduite à Toronto et dans les environs. Entre juin et août 1990, les bénévoles ont recueilli 65 échantillons atmosphériques. Plus de 130 différents composés volatiles ont été identifiés dans les échantillons. Selon le rapport, la fumée de cigarette, la cire à parquet, la colle et les produits à polir ou à rafraîchir l'air sont la source de nombreuses émanations plus ou moins nocives contenant des particules volatiles.

L'étude constate surtout que, quantativement, le taux de particules est plus élevé à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

En provenance de France

Le coopérant nouveau est arrivé!

Depuis le 10 juillet dernier, Couteau Jaune connaît un «maudit» Français de plus. Il travaille d'arrache pied à l'Aquilon où un journaliste qui lui veut du bien a recueilli ses premières confessions.

Didier Revol vient d'un pays fort lointain. De l'autre côté de l'Atlantique, on parle une langue étrange qui ressemble vaguement au québécois. Quelque peu déboussolé à son arrivée, il est rapidement devenu le «chum» d'une gang de francophones exilés comme lui en ces terres septentrionales. A leur contact, son vocabulaire s'est enrichi de mots charmants et surranés qu'il manie aujourd'hui avec aisance. «Tabernouche, j'ai fait tantôt un chr... de beau tour en canot; j'ai pogné tous les maringouins du bush mais c'était le fun au boutte», l'a-t-on entendu s'exclamer dernièrement.

D'abord pressenti par le ministère des Affaires étrangères pour accomplir la mission civilisatrice de la France sous les cocotiers du Sierra Leone, Didou -comme aiment l'appeler ses amis- doit désormais défendre la langue de Molière à Couteau Jaune. «Yellowknife? Oui, cela m'a fait peur. Je me voyais dépecer le phoque sur la banquise, courir les bois, raquettes aux pieds, avec des trappeurs barbus, avoue-t-il entre deux bières. Mais ici, la nature est une source constante d'émerveillement. En un mois, je suis passé du soleil de minuit aux premières aurores boréales. J'attends avec impatience les grands froids de l'hiver!»

Non, rien de rien, il ne regrette rien. Jeune diplômé de l'École de journalisme de Strasbourg, il exerce dans les T.N.-O. le plus beau métier du monde auquel il se destine depuis sa tendre enfance. Il s'estime heureux «d'avoir échapper aux casernes déprimantes de l'armée française, peuplées de sergents prêts à vous réveiller à quatre heures du matin pour un footing de quinze kilomètres». «Le kaki, ce n'est pas mon style», aime-t-il souligner.

Comment analyse-t-il son séjour prolongé au Canada? Alors que la plupart de ses petits camarades français sont exemptés de service militaire pour des prétextes aussi fallacieux que les pieds plats, la folie ou un souffle au coeur, ce grand voyageur entend profiter pleinement de la coopération afin d'accomplir sa passion: devenir photoreporter. Son rêve: vendre à son retour au pays des images «choc» aux magazines de l'hexagone. Les mines d'or, une chasse au caribou, la culture dénée, «même si la presse n'est pas intéressée, ça me fera un paquet de bons souvenirs». Bienvenue au «maudit» français!


Emannuel Carcano

LE PLAISIR DE LIRE

Un essai iconoclaste sur le Québec

Le Bazar
Daniel Latouche
Éditions du Boréal

Dans une langue accessible et teintée d'humour -parfois grinçant-, le politicologue québécois Daniel Latouche nous livre un pot-pourri d'observations sur ce «bazar» qu'est la société distincte du Québec.

Un livre destiné en conséquence aussi bien aux Québécois d'origine vietnamienne qui ont appris à jouer au hockey qu'aux descendants de «chr... de Français» qui mangent à l'occasion avec des baguettes.

Rédigé parfois sous forme de lettres ouvertes, *Le Bazar* démystifie la grande peur démographique, le multiculturalisme, l'attitude des intellectuels, le nationalisme d'avant et après la déprime post-référendaire.

Malgré des passages pertinents, cet ouvrage laissera sur leur faim ceux et celles qui attendaient une réflexion sur la condition de la femme après la tuerie à l'école Polytechnique, et sur la place du Québec dans le concert des nations, francophones ou non, entre autres questions essentielles pas ou peu développées.

Psychologie sexuelle

Le sexe oublié
Tony Anatrella
Édition Flammarion

«Le sexe ne définit pas la sexualité puisqu'il en dépend à moins qu'il ne s'isole et ne rompe avec elle. Or dans les représentations collectives, le sexe semble nettement exclu de la sexualité, comme s'il devrait vivre pour lui même et en lui même».

Tel est l'une des prémisses de l'essai de Tony Anatrella, *Le sexe oublié*, dans lequel le psychologue dégage, à partir des découvertes des sciences humaines et d'observations affinées, une thèse originale et solidement argumentée: notre société «libérée» réduit le sexuel au génital.

La révolution sexuelle n'aurait libéré que la sexualité infantile, et aurait produit une sexualité très réticente à se développer au-delà du stade de l'adolescence. Selon lui, la recherche du sexe pour le sexe, loin d'être le signe d'une réelle liberté, tend à manifester un malaise et des difficultés relationnelles -affectives, par exemple- que l'on veut compenser par le sexe, comme d'autres le font avec l'alcool.

L'auteur n'est pas moraliste ou bigot; il insiste seulement sur le fait qu'«un corps en morceaux, partagé seulement avec des parties du corps de l'autre, ne fait pas une relation».

Son analyse dépasse le strict cadre sexuel en se penchant sur les images modernes du corps. À la philosophie antique et moyenâgeuse de la flagellation a succédé un nouveau rapport de mortification au corps, suscité par le culte du corps dans la publicité, note-t-il à ce sujet.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

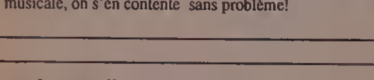
Breen Leboeuf

De ville en aventure
Select

Si vous n'appréciez pas le rock n' roll, alors n'achetez pas *De ville en aventure*. Les mélodies de Breen Leboeuf n'ont rien de «bovin». Du moins ne s'endort-on pas à l'écoute. Les riffs de guitare sont assez accrocheurs pour éviter l'ennui et les paroles suffisamment intelligentes pour se dire que ce Québécois nous livre là un travail plus qu'honnête.

On regrette parfois un mélange des genres quelque peu commercial qui tend à flatter l'oreille du plus grand nombre. Entre piano léger, accords country et percussions salsa, certaines chansons nous emmènent loin du rock pur et dur. Bien sûr, Breen n'a pas le talent de Bernard Lavilliers. Aucunes grandes envolées ni de délires accoustiques ne viennent ajouter un grain de folie qui aurait été nécessaire pour relever cet album.

La meilleure qualité de l'artiste réside essentiellement dans ses cordes vocales. Chaude, envoûtante, Breen utilise sa voix en passant d'un registre agressif à des tonalités plus douces, presque mélancoliques. Ce n'est pas non plus du Tom Waits, mais par ces temps d'indigence musicale, on s'en contente sans problème!



Rock et Belles Oreilles

Anthologie du plaisir
Distribution Select



Le premier gag de l'album *Anthologie du plaisir* est dans l'intention même de l'enregistrement. Comme le groupe l'indique : «Ce n'est pas par amour du public que nous vous offrons cette compilation «10e anniversaire», regroupant les meilleures chansons de notre série télévisée, etc. Nous préférons jouer franc jeu. Les profits réalisés grâce à ce disque serviront à payer de contraignantes hypothèques témérairement contractées».

Peu importe, c'est bon du début à la fin. Tout y est réussi : le rythme des textes mi-parlés, mi-chantés, l'humour vif et sans répit. On réentend avec plaisir leurs grands succès comme «Arrête de boire», «Le feu sauvage de l'amour» et «Go les jambes».

On leur souhaite de tout coeur un autre dix ans aussi productif que ceux qui viennent de s'écouler.

De l'humour québécois dans sa meilleure forme.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Qelques exemples de certains anglicismes que nous utilisons couramment dans la langue française sans savoir qu'ils en sont. Ces exemples sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin, professeur et linguiste québécois

À votre service

En anglais, *to be on duty* se traduit pas **être de service** ou **de garde**

C'est donc commettre un anglicisme que de dire : *Je suis en devoir* plutôt que de dire : **Je suis de service.**

Il ne faut pas dire : Quand je suis *en devoir*, je ne prend pas de scotch, mais plutôt dire : **Quand je suis en service** ou **en service commandé**, je ne prend pas de scotch.

Il ne faut pas dire : Je suis *en devoir* toute la semaine. Il faut plutôt dire : **Je suis de garde ou de service.**

En français, on peut dire : **accomplir, remplir son devoir.**

- Il est de **mon devoir** de vous avertir.
- On peut manquer à **son devoir** de citoyen, mais ne négligez jamais vos **devoirs conjugaux.**

Un stage n'est pas un stade

Un **stade** est une grande enceinte, un terrain aménagé pour la pratique des sports, et le plus souvent entouré de gradins, de tribunes.

- le **stade** olympique du Maire Drapeau
- le **stade** des Expos au Parc Jarry

Le mot **stade** désigne également chacune des périodes distinctes d'une maladie intermittente ou chacune des étapes distinctes d'une évolution quelconque.

-Il n'est pas encore sorti du **stade** de l'adolescence.

Pour sa part, [redacted] mot **stage** signifie une période d'études pratiques imposée aux candidats à certaines professions libérales ou publiques.

Également: période de formation ou de perfectionnement dans un service d'une entreprise.

- Une jolie secrétaire est venue faire un **stage** à notre bureau de comptabilité.

En anglais, *stage* signifie : *estrade, scène, champ d'action, phase, période et stade.*

D'où la confusion dans l'usage quotidien de ces deux mots.

Un bon patron

Le personnage d'Yvon Deschamps parle souvent de son *«boss»*. Le pauvre diable n'a pas beaucoup de chance. Heureusement, il paraît que son créateur, Yvon Deschamps, lui, est un excellent **patron**.

Pour vous aider à vous défaire de cet anglicisme, voici quelques suggestions : **le patron, le responsable, le chef, le chef d'atelier, le contremaître, le maître,** [redacted] **président, le directeur, le dirigeant, le chef d'équipe, l'administrateur, l'organisateur, le gérant, l'animateur, le meneur.**

C'est un anglicisme que de dire : Il *bosse* tout le monde. Il faut plutôt dire : Il **régente**, il **conduit.**

On ne doit pas dire : C'est elle *le boss*. Il faut dire : C'est elle qui porte [redacted] culotte.

Il faut éviter de dire : C'est un *bosseux*. Il faut dire : C'est un homme autoritaire, il aime diriger.

En français populaire, **bosser** signifie travailler.

- Mes élèves **bossent** très bien.

À l'ordre du jour: agenda et ancienneté

En anglais, *agenda* veut dire **ordre du jour** d'une réunion.

En français, il signifie «carnet contenant une page pour chaque jour, où l'on inscrit ce qu'on doit faire, ses rendez-vous, ses dépenses».

- Les **agendas** de Françoise Gaudet Smet sont bien faits.
- J'inscris les rendez-vous de mon patron dans l'**agenda** du bureau

L'**ancienneté** est à l'**ordre du jour.**

Voilà une question très souvent débattue dans les maisons d'enseignement, les bureaux et lors des réunions syndicales.

Dans les discussions, on parle beaucoup de (*sériorité*).

Notons tout de suite que ce mot n'existe pas en français.

C'est un anglicisme qui vient de *seniority.*

Le mot anglais *seniority* signifie en français **ancienneté.**

- Y a-til d'autres questions à l'**ordre du jour**?
- Notez dans votre **agenda** que la prochaine réunion aura lieu dans trois semaines.
- On y disutera d'**ancienneté.**

Vos initiales, s'il vous plaît

Le mot **initiale** existe mais le verbe (*initialer*) n'existe pas en français. Cet emploi erroné nous vient du verbe anglais *to initial.*

À la place, on peut dire: **signer de ses intiales, parapher.**

En français, on doit dire :

- Voulez-vous **parapher** ce document?
- Apposez vos **initiales** au bas de ce document.
- Faut-il mettre ses **initiales**?

Le gaz carbonique et le climat des T.N.-O.

Gilles Brien
Collaboration spéciale

L'accroissement des émanations de gaz carbonique (CO_2) dans l'atmosphère suscite de vives inquiétudes. Et ce n'est pas parce que les T.N.-O. sont éloignés des grands centres industriels qu'il faut croire que ces dernières régions ne sont pas touchées par ce phénomène. L'atmosphère n'a pas de frontières. Si la concentration en gaz carbonique continue à augmenter au cours des cinq à dix prochaines décennies, comme les prévisions l'indiquent, le climat mondial subira d'importantes modifications dont les conséquences sociales, économiques et politiques seront énormes.

Le cycle du carbone

Le carbone, sous forme de dioxyde et de dérivés, est emmagasiné dans trois réservoirs naturels: les océans, la terre, l'atmosphère. Il passe constamment de l'un à l'autre de ces réservoirs. Le carbone pénètre dans l'atmosphère principalement sous forme de CO_2 résultant de la décomposition des matières organiques et végétales ainsi que d'émissions de la surface des océans dans les régions tropicales. Les activités volcaniques, les feux de forêts et de prairies contribuent également à ce phénomène. Une quantité équivalente de CO_2 passant dans l'atmosphère est absorbée par les océans des régions froides et tempérées, ainsi que par la photosynthèse.

Depuis le début de la révolution industrielle, l'utilisation des combustibles fossiles a rapidement augmenté la quantité de CO_2 dans l'atmosphère. En 1990, sept milliards de tonnes de carbone sont passés dans l'atmosphère et l'efficacité des océans et des terres à en extraire le CO_2 s'est réduite. Récemment, des recherches ont montré qu'environ 50 à 60 pour cent du CO_2 en provenance de combustibles fossiles sont retenus dans l'atmosphère, le reste est probablement capté par les océans bien qu'une certaine quantité puisse passer dans la biomasse. Les politiques de réduction de la consommation d'énergie ont atténué ce phénomène. Mais si la tendance actuelle à utiliser les combustibles fossiles persiste, et si la capacité des océans à absorber les excédents en CO_2 reste la même, la concentration de CO_2 dans l'atmosphère sera, à la fin du 21[ème] siècle, le double de ce qu'elle était en 1990.

Mesure de la concentration en CO_2

Les premières mesures sérieuses de la concentration en CO_2 dans l'atmosphère, prises en surface, ont eu lieu à Hawaï en 1958. En 1979, des relevés indiquaient que la concentration avait augmenté à un rythme moyen de 3 pour cent en moyenne par décennie depuis 1958. Les tendances observées à d'autres stations, dans les hémisphères Nord et Sud, indiquaient également que ces augmentations étaient à l'échelle mondiale.

Dans les T.N.-O., le service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada prélève à Alert des échantillons d'air qui sont analysés par des spécialistes mesurant la concentration en CO_2. Dans d'autres régions du pays, des échantillons sont recueillis par des navires dans l'océan Pacifique et par le personnel de trois phares situés sur la côte Ouest.

Des répercussions pour le climat en général...

Les répercussions climatiques de l'accroissement de la concentration en CO_2 sont au centre des discussions scientifiques. Le système climatique -l'atmosphère, les océans et les terres- se comporte comme une machine géante qui convertit une partie de l'énergie solaire en courants aériens et océaniques, et distribue le reste sous forme de chaleur partout sur la Terre. La surface terrestre et l'atmosphère émettent constamment de l'énergie qui s'échappe dans l'espace établissant ainsi le bilan thermique de la planète bleue. Avec l'augmentation de la concentration en CO_2, une plus grande quantité d'énergie se trouve emprisonnée dans la basse atmosphère, ce qui se traduit par un réchauffement de la surface du globe. Ce réchauffement, plus connu sous le nom d'»effet de serre», tendrait à augmenter l'évaporation des océans, laquelle capturant encore plus d'énergie émanant de la Terre, augmenterait encore plus le réchauffement. L'escalade ne se poursuivrait cependant pas puisqu'avec l'augmentation en humidité de l'atmosphère, une plus grande quantité de nuages réfléchirait l'énergie solaire vers l'espace ce qui permettrait à la surface terrestre de se refroidir. Les mécanismes d'équilibre décrits précédemment comprennent des interactions complexes entre le flux énergétique, les mouvements aériens et océanographiques, la topographie et les conditions de la surface de la Terre. D'autres changements, par exemple, dans les précipitations peuvent avoir plus d'importance que ceux de la température. Pour élucider ces questions, les scientifiques utilisent des modèles informatiques simulant le comportement du système climatique.

...Et dans les Territoires

D'après le modèle le plus perfectionné, si la concentration globale moyenne de CO_2 double, la température moyenne globale de l'air augmentera de deux degrés centigrades. Le modèle indique également que le réchauffement dans les T.N-O. sera plus sensible qu'à des latitudes plus chaudes. Au Pôle Nord, l'accroissement moyen annuel de la température approcherait quatre degrés. Si la concentration de CO_2 double, et compte tenu de la capacité des océans à emmagasiner de la chaleur, il est probable qu'il faudra attendre trois ou quatre décennies pour que le réchauffement se produise.

Même s'il est impossible de préciser toutes les modifications climatiques dans les T.N.-O., les experts ont établi le scénario suivant: un réchauffement dans les régions des Territoires affaiblira probablement la circulation ouest-est entre les latitudes 30° et 60° Nord; les saisons de croissance seront plus longues, de même que la saison d'eau libre dans les mers polaires.

Un climat plus chaud dans les T.N.-O. pourrait avoir des répercussions bénéfiques.

Des conditions climatiques favorables rendraient possible la mise en culture des terres nordiques.

Des études révèlent également que l'accroissement de la concentration en CO_2 pourrait augmenter les rendements des forêts de l'ouest des T.N.-O. en activant la photosynthèse.

Tv Ontario a recours au Conseil de presse

Toronto- (APF) La chaîne TV Ontario songe à intenter une poursuite pour diffamation à la suite d'allégations contenues dans un communiqué de presse.

Le communiqué, émis auprès des médias par un groupe multiculturel francophone anonyme, accuse la chaîne française TV Ontario de faire preuve de discrimination à l'égard des francophones appartenant à des communiqués ethniques et à des minorités visibles. Le texte du communiqué a été repris par le quotidien torontois «The Globe and Mail».

Pour TV Ontario, «les accusations ne sont pas seulement outrageuses dans leur fabrication mesquine, elles donnent une représentation erronée des bons rapports dont jouit TV Ontario auprès des représentants élus des collectivités multiculturelles francophones de la province».

La politique multiculturelle actuelle de TV Ontario, poursuit le communiqué, démontre clairement la fausseté de ces allégation.

TV Ontario s'indigne aussi du fait que certains journaux ont donné foi et légitimité aux «allégations fallacieuses en les publiant... alors que la pratique et les principes d'éthique du journalisme visent à éviter ce genre de calomnies». Elle déposera en conséquence une plainte auprès du Conseil de presse de l'Ontario.

S'il se passe quelque chose dans votre communauté, faites-le savoir à *L'Aquilon*

Une Innu du Québec à Bell Rock

La belle solidarité des autochtones

Jenny Rock est une Innu (Montagnaise) de Betsiamites, petite ville de la Basse Côte-Nord du Québec qui fait un séjour de quelques mois dans l'Ouest du pays et dans les Territoires. L'Aquilon l'a rencontrée à Bell Rock, où elle assistait à l'assemblée annuelle de la nation dénée du 29 juillet au 5 août dernier.



Louise Doren

Louise Doren

Bien que Jenny ne parle pas anglais, elle se sent chez elle à Bell Rock, au milieu des Dénés. «J'ai davantage de choses en commun avec les Dénés qu'avec les francophones du Québec ou ceux des Territoires», nous explique-t-elle, en faisant référence à leurs valeurs communes, leurs traditions et leur amour de la terre.

Sur certains points, les Montagnais sont différents de leurs cousins des Territoires, notamment au niveau de la survie de leur langue traditionnelle. Les Montagnais ont conservé la leur: 75 pour cent des 10 000 Montagnais du Québec parlent encore l'innu, nous apprend Jenny, qui est surprise du nombre élevé de Dénés qui ont perdu leur langue.

Les discussions de la semaine tournent autour des revendications territoriales et du titre autochtone. Jenny est-elle un peu perdue ou dépassée? Pas du tout, nous explique-t-elle en riant. Ce sont des sujets qui lui sont au contraire très familiers. Comme les Dénés, les Montagnais du Québec ont entrepris une négociation en vue d'une revendication territoriale avec le gouvernement du Québec et celui du Canada.

La négociation des Montagnais poursuit à peu près les mêmes objectifs que celle des Dénés. Les Montagnais veulent obtenir la propriété d'une large superficie des terres de la Basse Côte-Nord, la gestion des ressources naturelles, l'autonomie gouvernementale, la reconnaissance et l'implantation des droits autochtones. «Le processus de revendication a débuté en 1976 mais les négociations n'ont vraiment commencées qu'en 1985», indique Jenny.

Elle est d'ailleurs liée de près à cette revendication. Elle travaille au sein de l'organisation autochtone qui négocie pour les Montagnais, le conseil Atikamekw, dont les bureaux sont dans la ville de Québec. «Je ne suis pas engagée directement dans la négociation. J'effectue des recherches au centre de documentation de l'organisme», indique Jenny.

Son travail consiste à recueillir les données nécessaires aux négociateurs sur des sujets aussi variés que la faune, la flore, les ressources minérales, l'histoire des Montagnais, leurs traditions, ou bien encore leur langue.

Jenny fait également de la recherche sur des sujets qui débordent le cadre des négociations. «Le centre vient de terminer une enquête en montagnais auprès de femmes de nos diverses communautés. Nous désirons savoir ce qu'elles pensent de la culture, des problèmes sociaux, et comment elles envisagent l'avenir de la nation».

Un rapport sera produit et présentés par la suite aux femmes réunies en colloque.

«Les femmes vont réfléchir sur les moyens d'améliorer notre système politique et communautaire», souligne Jenny.

Selon Jenny, les Québécois ne connaissent pas grand chose aux peuples autochtones qui partagent avec eux le territoire du Québec. Bon nombre ignorent que les Montagnais vivent dans ce qu'on appelle aujoud'hui la Basse Côte-Nord depuis des dizaines de milliers d'années. Jenny espère que cette situation s'améliorera et qu'une meilleure communication entre les Blancs et les autochtones rapprocheront les deux peuples du Québec.

Agée de 27 ans, Jenny travaille depuis cinq ans au conseil Atikamekw.

«J'ai acquis à travers cet emploi des notions irremplacables sur ma culture, sur les premières nations et sur les processus de négociations en vue des revendications territoriales de mon peuple.

Pour moi, c'est cela qui compte. Je suis avant tout une Montagnaise et je ne veux pas perdre mes traditions, ni ce qui me lie à la terre et aux saisons.

Mon expérience m'est plus précieuse que n'importe quel cours universitaire», conclut Jenny.

Venez nombreux à l'épluchette de blés d'Inde qui aura lieu à Long Lake le 25 août à partir de 13h

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 15, Le vendredi 6 septembre 1991

Dans l'entente pluriannuelle

Le fédéral alloue 12.8 M$ à la francophonie

Le Secrétaire d'État, Robert de Cotret, a profité de son voyage à Iqaluit lors des dernières réunions du comité du Cabinet chargé de l'unité canadienne, pour annoncer un accord de coopération entre le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest .

Kim Ouellette

Iqaluit- L'entente, dont le montant s'élève à 30.8 M$, a été signée à Pond Inlet dans le but de soutenir et de renforcer l'usage des langues autochtones et française dans les Territoires.

Le 16 août, M. de Cotret et son sous-ministre, M. Charles Chénard, ont rencontré quelques francophones d'Iqaluit pour discuter de cet accord. Geneviève Ouellet, vice-présidente de l'Association francophone d'Iqaluit, Diane Houle, présidente du comité de parents et Normand Plante, membre de l'AFI, étaient présents à cette rencontre qui a eu lieu dans la salle à manger du Navigator Inn. Après une demie-heure de discussion, le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo et son sous-ministre, Dave Porter, se sont joints au groupe.

Robert de Cotret a expliqué que le gouvernement fédéral fournira au gouvernement des Territoires dix-huit millions de dollars pour la préservation et la valorisation des six langues autochtones officielles des Territoires et un peu plus de douze millions pour les programmes et les services en français. «Les 12.8 millions seront distribués sur une période de trois ans, ce qui représente un montant de plus de quatre millions par année», de dire le ministre de Cotret.

C'est la première fois au Canada qu'une entente d'une telle envergure se signe. «Cela devrait servir de modèle aux autres provinces canadiennes. Je suis très fier de cet accord», a déclaré M. de Cotret.

«L'entente répond aux priorités identifiées par les communautés francophones et autochtones des Territoires. Elle soutient les peuples autochtones dans leur lutte pour la préservation de leurs langues et de leurs cultures qui sont une partie intégrante du riche héritage canadien. Cette entente illustre également l'engagement du gouvernement canadien et de celui des Territoires dans la reconnaissance du statut officiel des T.N.-O.», a-t-il ajouté.

Titus Allooloo s'est également montré très enthousiaste. «L'entente aura un impact très positif au sein des deux communautés. Le gouvernement entretient d'excellentes relations avec la Fédération Franco-TéNOise (FFT) et nous croyons que les francophones bénéficieront au maximum de cet argent, autant que les autochtones».

Les argents seront distribués pour toutes les causes touchant la francophonie, autant au niveau culturel qu'éducationnel et politique. L'argent servira également à instaurer

Suite en page 2.



Didier Revol

Allégations d'ingérence au MSS

Le gouvernement nomme un enquêteur

Barry J. Burgess, un consultant d'Edmonton, a été engagé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour mener une enquête au sujet des allégations concernant l'ingérence de la ministre des Services sociaux et de ses cadres supérieurs dans les décisions des travailleurs sociaux.

Louise Doren

Barry Burgess est un ancien sous-ministre adjoint du ministère des Services sociaux du gouvernement de l'Alberta maintenant à la retraite. «Nous avons retenu les services de M. Burgess parce qu'il possède une grande compétence de la gestion des services sociaux, notamment dans le secteur de l'administration des finances et des opérations», a indiqué Stephen Kakfwi, au nom du chef du gouvernement, Dennis Patterson. M. Kakfwi a également spécifié que la crédibilité dont jouissait M. Burgess dans les milieux syndicaux avait été l'une des raisons qui avait amené le gouvernement des Territoires à retenir ses services.

Les allégations du syndicat sont fondées sur des documents confidentiels obtenus par le biais d'une source non-identifiée. Ils consistent pour la plupart en des notes internes contenant des informations confidentielles sur des clients des Services sociaux et les commentaires personnels des travailleurs sociaux et des cadres supérieurs. Ces allégations font actuellement l'objet 'une enquête de la GRC.

Dans le cadre de son enquête, M. Burgess effectuera des entrevues avec la ministre des Services sociaux, Marie Jeannie-Jewell, le sous-ministre et son adjoint ainsi qu'avec les cadres supérieurs du ministère concernés par cette affaire.

Barry Burgess interrogera également le personnel du bureau de Fort Smith qui est prêt à témoigner dans cette affaire et qui peut fournir des informations pertinentes sur les documents obtenus par le *UNW*. Selon le ministre, ces employés recevront un avis à cet effet dans un délai raisonnable et pourront demander la présence d'un représentant du syndicat à l'entrevue. «Rien

Suite en page 2

Didier Revol

Des employées du bureau de poste de Yellowknife défilaient la semaine dernière devant leur lieu de travail pour protester contre le plan de privatisation du gouvernement Mulroney.
Le syndicat des postiers estime qu'à travers la suppression de 14 000 emplois dans tout le pays, la direction des Postes entend affaiblir les effectifs syndicaux.
Le gouvernement veut assainir financièrement et améliorer les services de la Poste en les confiant à des opérateurs privés.



Kim Ouellette

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, était à Iqaluit en août dernier pour une rencontre du Cabinet de l'unité canadienne.

SOMMAIRE

Les faits saillants de l'entente pluriannuelle ...2
Clyde Wells à Yellowknife ...3
Éditorial : Les services en français ...4
Nouveau directeur à l'école Allain St-Cyr ...5
Échos des T.N.-O. ...7

La rentrée scolaire

Reportage photo de Didier Revol page 8

Arctique de l'Est

voir en page 6

Suite de la page 1

12,8 millions de dollars pour la francophonie



Le ministre de la Culture et des Communications du GTNO, Titus Allooloo, en compagnie du Secrétaire d' État, Robert de Cotret.

des services en français là où ils sont nécessaires». Dans le cas d'Iqaluit, on peut penser au centre d'emploi qui n'offre aucun service en français ou encore au Centre hospitalier où il n'y a aucun médecin francophone.

«L'engagement financier du gouvernement fédéral démontre que le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du français et des langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Il démontre aussi que le gouvernement fédéral partage notre conviction que ■ survie des langues parlées dans les Territoires est absolument essentielle à la future qualité de vie des peuples des T.N.-O.«C'est un très grand pas pour la francophonie hors Québec. Il était temps que quelque chose se fasse dans ce sens-là», conclue Geneviève Ouellet.

Faits saillants de l'entente pluriannuelle

Langues autochtones

L'entente prévoit que les dix-huit millions de dollars seront répartis de la manière suivante: 5,7 millions de dollars seront dépensés en 1991/1992, six millions en 1992/1993 et 6,3 millions de dollars en 1993/1994.

Les projets

- des subventions pour les projets communautaires encourageant et soutenant l'usage des langues autochtones.
- le développement terminologique des langues autochtones, y compris la poursuite de la standardisation des langues dénées et une étude de l'orthographe inuktitut.
- Un soutien au développement des langues autochtones, des programmes et du matériel pédagogique.
- Un soutien pour la production d'émission en langues autochtones à la radio et à ■ télévision.
- Un soutien au développement des programmes en langues autochtones dans les garderies et dans les centres pré-scolaires.
- Des services de traduction et d'interprétation dans les six langues autochtones.
- Des programmes de formation pour les interprètes et les traducteurs.
- Un soutien au développement et à la création de programmes d'alphabétisation dans les langues autochtones.

Langue française

En ce qui concerne les sommes allouées au développement du français, il a été décidé que le gouvernement consacrera jusqu'à quatre millions de dollars pour 1991/1992, 4,3 millions pour 1992/1993 et 4.5 millions pour la dernière année de l'entente.

Les projets

- Permettre au gouvernement des Territoires de présenter les lois en français et en anglais et de traduire les journaux et débats de l'assemblée.
- Offrir directement des services en français dans les hôpitaux et les centres de santé ou avec l'aide des interprètes.
- Permettre au gouvernement des Territoires de rédiger des projets de lois et de reviser les statuts en français en accord avec la Loi sur les langues officielles des Territoires.
- Promouvoir la développement culturel de ■ communauté francophone à travers les Territoires.
- Rendre public du matériel d'information et des formulaires en français, y compris dans les musées et les librairies.
- Poser des panneaux de signalisation en français sur les routes et dans les parcs territoriaux, afficher le nom des édifices en français sur *les bâtiments du gouvernement territorial.*

Bourses de traducteurs littéraires

Des bourses de traducteurs littéraires sont accordées par le ministère de la Culture, de la Communication et des Grands travaux de l'État français

- Une trentaine de bourses sont attribuées chaque année par la direction du Livre et de la lecture à des traducteurs littéraires confirmés d'ouvrages français.

- Elles sont accordées pour un séjour en France de deux à quatre mois (montant mensuel d'environ 9 000 francs).

- Les candidats doivent présenter le détail du projet de traduction qu'ils souhaitent mettre en oeuvre pendant leur séjour en France, et indiquer, si éventuellement, un contrat ■ déjà été signé

- Une notice individuelle de candidature disponible auprès des services culturels du consulat général de France à Edmonton doit être présentée, appuyée d'un exemplaire d'ouvrage traduit et d'un avis de l'ambassade de France chargée de transmettre le dossier.

- Date limite de réception des dossiers: le 10 octobre à Edmonton.

Pour tous renseignements:
Jean-François Roederer
Consulat général de France
Suite 300, Highfield Place
10010 106 Street
Edmonton, Alberta T5J 3L8
Tél: (403) 425-0665
Fax: (403) 426-1450



Suite de la page 1

Enquête au MSS



Didier Revol

de ce qui est divulgué pendant l'entrevue ne pourra être utilisé contre eux dans une action civile, criminelle, ou par leur employeur», a indiqué Stephen Kakfwi.

Le rapport de M. Burgess sera remis à Dennis Patterson qui décidera s'il sera rendu public ou non. L'enquête, qui a commencé en début de semaine devrait se terminer dans les sept jours.

La controverse entourant les opérations du ministère des Services sociaux a commencé lorsque le gouvernement a eu vent de certaines irrégularités dans les finances du ministère et a démandé une vérification détaillée des opérations du bureau de la région de Yellowknife. La vérification comptable révélait que la directrice d■ bureau de Yellowknife, Diane Doyle, avait détourné à des fins personnelles la somme de 75 000$. La vérification révélait également que de paiements de 265 000$ en assistance sociale ne pouvaient pas être retracés. L'enquête de la Gendarmerie royale dans ce dossier poursuit son cours.

Cyrano de Bergerac au Capitol

Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en cinq actes et en vers, a été composée en 1897 par le poète français Edmond Rostand (1868-1918). Le film du même nom, bientôt à l'affiche à Yellowknife, reprend fidèlement l'intrigue et respecte au mot près les dialogues du livre. L'ampleur d'un nez qui le défigure se trouve compensée chez Cyrano par la générosité du coeur et le brillant de l'esprit. Poète et guerrier gascon, il sacrifiera à l'amitié qu'il porte au jeune Christian de Neuvillette l'ardent amour qu'il éprouve pour la belle Roxanne, sa cousine. Au milieu du Paris du XVII[ème], Cyrano se défait fièrement de ses ennemis par la verve et l'épée, participe à des batailles homériques, tout en restant un homme sensible et amoureux.

Le film de Jean-Paul Rappeneau a obtenu en 1990 au festival de Cannes le prix du meilleur acteur - Gérard depardieu- et le prix de la meilleure photographie. Avec Jacques Weber et Anne Brochet.

Au cinéma Capitol, les 14 et 15 septembre

S'il se passe quelque chose dans votre communauté, faites-le savoir à *L'Aquilon*

Entente intérimaire sur les eaux

La consultation publique n'a toujours pas eu lieu

La coalition environnementale des Territoires du Nord-Ouest est insatisfaite de la manière dont le gouvernement des Territoires mène les négociations avec le gouvernement de l'Alberta pour conclure une entente intérimaire sur la protection des eaux des Territoires.

Louise Doren

Le gouvernement des T.N.-O. avait promis que la coalition environnementale serait consultée avant la signature de l'entente intérimaire. À ce jour, il n'y a pas eu de consultation auprès de la population des Territoires et le gouvernement n'a divulgué aucune information sur la substance des négociations. «Un projet d'entente sera soumis au Cabinet des ministres dès septembre et il est question que l'entente soit signée avant les élections. Comment le gouvernement peut-il espérer effectuer un processus de consultation publique significatif dans un délai aussi serré?» demande Gary Bohnet, président de la nation métis et membre de la coalition. La coalition estime que le gouvernement se livre à une manoeuvre politique en voulant signer l'entente avant les élections. «La coalition va faire en sorte que l'environnement soit un des enjeux majeurs de la prochaine campagne électorale», déclare Gary Bohnet, qui ajoute que les candidats dans les différentes circonscriptions de l'Arctique de l'Ouest devront expliquer clairement leur position environnementale. Le maire de Fort Simpson et représentant du conseil tribal du Deh Cho, Gerry Antoine, remet même en question la négociation entre les deux gouvernements. «Les citoyens des Territoires n'ont pas donné au gouvernement le mandat de négocier une entente avec le gouvernement de l'Alberta», explique-t-il.



Didier Revol

Gerry Antoine, maire de Fort Simpson et Gary Bohnet, président de la nation métis demandent une consultation publique dans le dossier de l'entente sur les eaux.

Les grandes lignes de l'entente auraient du être établies avec la participation des communautés. La coalition considère qu'il reste encore beaucoup de travail à faire avant de se lier avec le gouvernement de l'Alberta dans une entente sur la protection des eaux des Territoires», poursuit-il.

«Nous ne savons toujours rien à l'heure actuelle du contenu de l'entente. De plus il ne faut pas oublier qu'une fois que nous l'aurons entre les mains, cela peut prendre des mois pour obtenir un avis légal qui indiquerait si nous avons cédé certains droits, notamment en ce qui concerne la protection des eaux, explique à son tour Dennis Bevington, maire de Fort Smith. Il semble que nous ne disposerons pas de ce délai».

La réponse du gouvernement des Territoires ne s'est pas fait attendre. Le leader du gouvernement, Dennis Patterson, déclarait que les plans pour la consultation publique n'avaient pas changé depuis l'annonce en juillet dernier devant l'assemblée législative de [redacted] tenue des négociations.

Il a indiqué qu'il n'y avait aucune raison pour que la coalition environnementale demande la publication des détails de la négociation sur les eaux.

«Le processus de consultation publique, communiqué par lettre à la coalition, comprend une consultation publique une fois qu'un projet d'entente soit complété et présenté aux ministres. Aucune décision ne sera prise tant que le processus de consultation n'aura pas eu lieu», a expliqué Dennis Patterson.

Clyde Wells en visite à Yellowknife

«Les autochtones ont droit à un statut spécial»

«S'il y a un groupe de Canadiens qui a droit à un traitement constitutionnel spécial, ce sont les autochtones», a déclaré le premier ministre de Terre-Neuve lors du souper-bénéfice annuel de l'Association libérale du Western Arctic, le 24 août dernier à Yellowknife.

Louise Doren

Clyde Wells souligne que «tout ce que les autochtones demandent, c'est que le Canada reconnaisse leur statut de premières nations et leur accorde sur cette base un traitement constitutionnel juste et équitable. Lorsque les Européens sont arrivés sur ce continent, les autochtones les ont acceuillis avec bienveillance et leur ont fourni l'aide nécessaire pour qu'ils survivent dans des conditions difficiles. Cela n'a jamais signifié qu'ils aient cédé tous leurs droits», a-t-il déclaré.

Le premier ministre de Terre-Neuve reconnaît que le Québec est une société distincte au point de vue culturel et linguistique. [redacted] ne croit pas cependant que sa différence culturelle justifie qu'elle obtienne un statut constitutionnel particulier. «Il n'y a pas de bases pour que le Québec obtienne un droit de véto dans des domaines d'intérêts nationaux, comme les transports, la défense, ou les télécommunications», indique-t-il.

Pour Clyde Wells, les différences culturelles, linguistiques, géographiques et économiques définissent la nature même du pays. «Il n'est pas surprenant qu'un pays aussi vaste et diversifié que le Canada connaisse des difficultés constitutionnelles. Ce n'est pas une tâche facile d'accomoder tout le monde et de satisfaire les aspirations de chacun. C'est un défi de taille», admet-il. Pour le premier ministre de Terre-Neuve, toutes les provinces doivent avoir le même statut au niveau de leur juridiction. «La Charte canadienne, la nature de notre pays, la façon dont il a été créé, toutes ces raisons font en sorte que les Canadiens ne tolèreront pas qu'une province ait un statut spécial. Si nous adoptons encore une fois l'approche du Lac Meech, notre pays ne survivra pas au siècle prochain. Dans l'entente de Meech, les gens ont eu l'impression que les citoyens d'une province obtiendraient un statut spécial, ce qui aurait eu comme résultat de créer deux classes de citoyens», avertit-il.

M. Wells croit que le gouvernement doit engager un processus constitutionnel ouvert pour s'assurer que tous les citoyens fassent entendre leur voix dans la réforme constitutionnelle. Il est d'avis que la façon idéale de procéder est la mise sur pied d'une assemblée constituante où il y aurait des représentants de toutes les parties du pays.

En ce qui concerne l'obtention du statut de province pour les Territoires, Clyde Wells ne croit pas qu'il est du ressort des provinces de décider de cette question. Cela ne concerne que le Territoire en question et le parlement fédéral. «Lorsque Terre-Neuve est devenu une province en 1949, l'entente est intervenue entre Terre-Neuve et le parlement fédéral. S'il avait fallu obtenir l'unanimité des provinces, Terre-Neuve n'aurait pas le statut qu'il possède aujourd'hui».

Création d'un comité consultatif

Pour suivre de près la mise sur pied des services en français

L'annonce de la création d'un comité consultatif sur les services en français a été faite officiellement en août dernier par le gouvernement des Territoires.

Louise Doren

Le comité est formé de réprésentants de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), des diverses associations francophones de Hay River, Fort Smith, Yellowknife et Iqaluit et de représentants des ministère de la Culture et des Communications, de la Santé, de la Justice et des Services sociaux du gouvernement territorial.

Les membres du comité se rencontreront périodiquement pour se concerter sur la mise sur pied des services en français dans les secteurs où ils sont le plus en demande, c'est-à-dire dans les centres de santé, les services sociaux, les bibliothèques et autres institutions culturelles.

Il est prévu qu'il y aura quatre rencontres par an. De plus, l'entente pluriannuelle entre le gouvernement des Territoires et le fédéral prévoit que ce comité déposera un rapport annuel de ses activités auprès du ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo.

Comme l'explique la présidente de la Fédération Franco-TéNOise, Marlene Steppan, les débuts sont très prometteurs : «la collaboration entre les deux parties a été franche et cordiale. La communauté est confiante que les rencontres subséquentes se dérouleront dans la même atmosphère de bonne volonté».

C'est la première fois qu'un mécanisme de concertation est mis sur pied pour mettre en application la Loi sur les langues officielles dans les Territoires.

Pour Marlene Steppan, ce comité offre des garanties supplémentaires que les décisions prises par le gouvernement serviront mieux qu'avant les besoins de la communauté.

«Nous sommes en train d'écrire l'histoire de la francophonie, explique-t-elle, en faisant référence à la collaboration entre le gouvernement fédéral, [redacted] gouvernement territorial et la communauté francophone.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral a alloué quelque sept millions de dollars au gouvernement des Territoires pour favoriser le développement du français dans les T.N.-O. La grosse part de cette somme a été consacrée à la mise en place des infrastructures nécessaires pour offrir les services.

L'entente actuelle, négociée en consultation avec [redacted] communauté, prévoit une somme de 150 000$ pour des projets communautaires.

Le gouvernement des T.N.-O. a décidé de confier la gestion de cet argent à la FFT. Cette initiative du gouvernement territorial va donc donner un plus grand contrôle aux communautés francophones dans la gestion de leurs activités culturelles.«Les sommes d'argent sont aujourd'hui garanties, mais il est bien certain que si la communauté veut profiter des excellentes conditions prévues dans l'entente, il faut qu'elle se serve des services en français, avertit Marlene Steppan. Sinon, tout le travail effectué pour assurer la survie du français dans les T.N.-O. aura été inutile.Les services offerts seront évalués d'année en année et si la demande ne répond pas à l'offre, il ne faudra pas se surpendre que les services finissent par disparaître», ajoute-t-elle. Avis à tous les francophones : Demandez des services en français. Le gouvernement a aujourd'hui les moyens et la volonté d'y répondre.

Activité des Elles-TéNOises

Mesdames, le comité des femmes francophones et francophiles de Yellowknife vous invite à venir jouer aux quilles! Cela promet d'être très amusant et vous donnera l'occasion de renouveler d'anciennes amitiés ainsi que d'en établir des nouvelles. Au plaisir de vous voir!

Date : le vendredi 20 septembre

Lieu : Polar Bar

Heure : 19h

Coût : 1$

Il y aura des prix pour le meilleur style, le meilleur dalot et le meilleur pointage

Service de bar sur place

Venez en grand nombre!

ÉDITORIAL

Treize millions de dollars aux services en français

Encore faut-il en voir [redacted] couleur

Les gouvernements fédéral et territorial ont annoncé tout dernièrement la signature d'une entente visant à accorder au gouvernement des Territoires plus de trente millions de dollars pour la promotion de services dans les langues officielles au cours des trois prochaines années. De ce montant, 12,8 millions seront consacrés aux services en français.

Ces sommes d'argent, le gouvernement fédéral ne s'engage pas à les verser aveuglément. En effet, elles seront remises au gouvernement des TNO en deux versements qui sont conditionnels à une panoplie de rapports provisoires et finaux sur le déroulement des activités annuelles liées à la prestation de services dans les langues officielles.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement des T.N.-O doive se plier à autant de formalités administratives étant donné son laxisme exemplaire en matière de services en français durant les dernières années. La négociation de l'entente pluriannuelle est à peu près tout ce qui a été réalisé en matière de prestation de services dans les nouvelles langues officielles depuis plus d'un an.

Cette façon désinvolte qu'a notre gouvernement de tirer de la patte dans un dossier aussi important n'augure rien de bon au regard d'une autre particularité de l'accord de coopération. Les budgets consentis par le fédéral sont des maxima et le gouvernement des T.N.-O. doit les dépenser adéquatement pour y avoir droit. S'il traîne les pieds, ce sont les budgets des services dans les langues officielles qui en souffriront. Etant donné la difficulté chronique de ce gouvernement à planifier correctement son travail, autant dire que ce ne sera pas treize millions qui seront consacrés aux services en français.

La seule bonne nouvelle qui nous est parvenue concerne le budget de 150 000 dollars qui servira à financer les projets culturels et communautaires de la communauté francophone elle-même. En fait, la bonne nouvelle, c'est que le gouvernement des T.N.-O. serait prêt à en céder la gestion à la Fédération franco-ténoise. Si celle-ci accepte, il y aura au moins ce montant qui échappera à l'incompétence administrative du gouvernement des TNO.

Pour l'année en cours, c'est un budget d'au plus quatre millions qui devrait être affecté aux services en français mais avec près de la moitié de l'année écoulée, presque aucun service nouveau n'est apparu. En fait, depuis plus d'un an, le gouvernement refuse obstinément d'encourir toutes nouvelles dépenses en matière de services en français.

Il attendait que l'accord soit signé. Le motif majeur pour expliquer ce refus était que le gouvernement ne peut se permettre de puiser à même son budget général pour favoriser la prestation de services en français, de telle façon que des formulaires bilingues de toutes sortes prêts à être imprimés ont passé les derniers mois sur les tablettes.

Cette réticence à intégrer les deux budgets ne surgira cependant pas lorsque le gouvernement utilisera la part importante du budget consacrée aux frais de fonctionnement et d'administration du programme pour huiler sa propre machine administrative.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Louise Doren, Kim Ouellette
Journaliste coopérant : Didier Revol
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce [redacted] une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Courrier des lecteurs

La protection constitutionnelle suffira-t-elle?

Les citoyens du Canada anglais souhaitent aujourd'hui que les gouvernements améliorent la situation des peuples autochtones. Pourtant, non seulement ces mêmes Canadiens sont-ils peu soucieux de voir le gouvernement améliorer la situation des Canadiens français, mais encore, certains gouvernements préfèrent agir de manière illégale plutôt que d'instaurer les droits reconnus par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Plus de dix ans après l'inclusion de la Charte dans [redacted] constitution canadienne, six provinces n'ont toujours pas modifié leur loi scolaire pour que celle-ci respecte les droits des Acadiens et des minorités francophones à l'accès [redacted] au contrôle de leurs écoles.

Pis encore, en Alberta, où le plus haut tribunal du Canada, la Cour suprême, décidait en mars 1990 que les francophones avaient le droit d'avoir leur propre commission scolaire, les francophones attendent encore que ce gouvernement prenne les devants dans cette question. Au contraire, comme c'est le cas en Saskatchewan, le gouvernement préfère retarder toute action, contre la volonté du système judiciaire, et attendre qu'ait lieu un génocide culturel et linguistique complet.

De tels exemples au Canada anglais sont nombreux. Curieusement, ce sont ces gens qui ignorent [redacted] loi et les jugements de [redacted] Cour suprême qui se disent extrêmement préoccupés par le traitement des anglophones au Québec, là où cette minorité possède l'accès et le contrôle de toutes ses institutions d'enseignement, du préscolaire à l'université.

Il serait souhaitable que les lecteurs de journaux anglophones soient mieux informés sur la situation des minorités au Canada. Peut-être qu'alors les Canadiens anglais seraient davantage prêts à améliorer la situation des parents francophones au Canada. Ces derniers ne cherchent qu'à protéger [redacted] langue et [redacted] culture de leurs enfants.

Avant de terminer, le seul conseil que nous ayions à donner aux premières nations est de leur souligner que les francophones hors Québec sont la preuve vivante que l'inclusion de leurs droits dans la constitution canadienne ne signifie pas qu'ils seront respectés.

Raymond Poirier,
Président de la commission royale
des parents francophones

L'Église veut dialoguer avec les chefs autochtones

Ottawa (APF) - Les évêques catholiques canadiens veulent entamer un dialogue avec les chefs autochtones.

L'Église canadienne n'est pas indifférente aux débats concernant les revendications territoriales et le droit à l'autodétermination des autochtones. D'où son intérêt pour un rapprochement avec les indiens.

Les quelque cent évêques réunis à Ottawa dans le cadre de l'assemblée plénière annuelle de la Conférence des évêques catholiques du Canada ont été invités à cette occasion par un conférencier autochtone de la Saskatchewan à utiliser leur influence dans [redacted] société canadienne en faveur des droits des premières nations. Selon le directeur de l'éducation à la Fédération des nations autochtones de la Saskatchewan, Del Anaquod, l'Église devrait reprendre l'initiative et s'impliquer dans le débat.

L'évêque de Labrador City-Shefferville, Mgr Henri Goudreault, est aussi d'avis que l'Église ne peut rester indifférente et qu'elle doit établir des relations plus formelles avec les chefs. Mais, avertit le prélat, elle ne doit pas être utilisée comme un outil politique par les autochtones. «Il ne faudrait pas que ce soit une opération de récupération». Voilà pourquoi, ajoute-t-il, l'Église devra s'assurer de dialoguer avec des autochtones dont l'autorité est reconnue par l'ensemble de la communauté.

Selon Mgr Goudreault, les autochtones «sont profondément spirituels» et il est normal que l'Église soit en relation avec les chefs de ces communautés. Il propose d'ailleurs d'établir des relations oecuméniques avec les autochtones.

Le défi du recyclage

Ottawa (APF) L'Association canadienne des pâtes et papiers s'engage à extraire des déchets solides tout le papier et le carton qui pourrait être réutilisé de façon économique.

C'est ce qui ressort d'un énoncé de politique sur la gestion des déchets solides dont l'industrie canadienne des pâtes et papiers vient de se doter, pour répondre à la demande croissante de papier recyclé dans [redacted] fabrication du papier journal et d'autre types de papier.

L'industrie canadienne doit s'ajuster à la demande croissante du papier recyclé, qui provient en bonne partie des États américains. Présentement, la demande porte surtout sur le papier journal recyclé. Dans huit États américains, des lois exigent maintenant que les éditeurs de journaux utilisent une certaine quantité de papier journal contenant des fibres recyclées. Dans neuf autres États, les éditeurs se sont engagés par écrit à utiliser des fibres recyclées. La demande est telle que l'industrie canadienne, qui exporte 80 pour cent de sa production, devra importer des États-Unis environ 800 000 tonnes par an de papier rebut pour répondre aux exigences de ses clients américains. L'an dernier, environ 30 pour cent du papier rebut provenait des États-Unis et l'industrie canadienne estime que cette proportion atteindra à 50 pour cent d'ici deux ans.

L'utilisation du papier rebut dans la fabrication de papier journal implique de nouvelles installations. En 1990, une seule usine canadienne était en mesure de produire du papier journal recyclé, grâce au procédé de désencrage. Plusieurs usines canadiennes emboîteront le pas sous peu. C'est le cas de Spruce Falls Power and Paper Company Limited de Kapuskasing en Ontario, qui traitera dès l'an prochain 40 000 tonnes de vieux papiers, grâce à l'installation d'un équipement de désencrage. Au total, les industries canadiennes investiront 1.2 milliard pour augmenter [redacted] capacité de recyclage, ce qui devrait accroître de 75 pour cent la consommation de vieux papiers dans les usines canadiennes entre 1990 et 1993.

Ironiquement, comme l'a souligné en conférence de presse le président de l'Association canadienne des pâtes et papiers, Robert Stewart, «le recyclage de vieux journaux crée un nouveau problème pour l'environnement en produisant d'énormes quantités de boue de désencrage, qu'on cherche encore à éliminer sans nuire à l'environnement. Et ce n'est pas un mince problème quand on songe que le désencrage d'une tonne de papier produit une demi-tonne de boue et qu'à ce rythme, les usines canadiennes produiront 700 000 tonnes de boues d'ici 1993!»

Rentrée à l'école Allain Saint-Cyr

Nomination d'un nouveau directeur

La commission scolaire de Yellowknife a décidé le 13 août dernier d'accorder -pour un an- la septième année à l'école Allain Saint-Cyr. L'Association des parents francophones se déclare «à moitié satisfaite», la classe de huitième ayant été refusée.

Didier Revol

La huitième année n'a pas été créée pour des raisons financières. Deux enfants devront ainsi retourner en classe d'immersion, malgré le droit que donne l'article 23 de la Charte des droits et libertés à l'instruction dans la langue de la minorité. Restent en suspens les questions relatives au financement et à l'indépendance de l'école francophone. Le nouveau directeur de l'école Allain Saint-Cyr, Terence Bradley, constate d'emblée que la meilleure manière de débloquer la situation réside dans la négociation.

Francophone d'origine québécoise, comme son nom ne l'indique pas, M. Bradley préside désormais aux destinées des écoles Sissons et Allain Saint-Cyr. S'il se réjouit de l'attribution de la septième année que demandait l'Association des parents francophones de Yellowknife, il n'entend pas pour autant profiter de sa nouvelle fonction pour jeter de l'huile sur le feu: «Je sais que la situation est assez tendue entre le gouvernement et la communauté. Tout est question de diplomatie. Assoyons-nous et discutons».

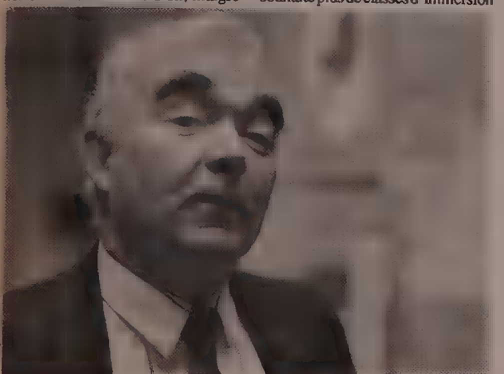
S'il n'a pas encore eu le temps de rencontrer parents et professeurs, l'école Allain Saint-Cyr reste une de ses premières préoccupations. «Il existe un grave problème qui doit être clarifié dans les plus brefs délais: c'est la question du financement qui provient à 100 pour cent du gouvernement fédéral, remarque Terence Bradley. Le gouvernement des Territoires refuse de subventionner l'école francophone. Nous nous dirigeons vers un ghetto scolaire».

En même temps, le nouveau directeur souligne la dépendance de l'école Allain Saint-Cyr vis-à-vis du gouvernement. «Les parents ne disposent pas d'une commission scolaire indépendante, comme cela devrait juridiquement se faire dans tout le pays. Ce système n'est pas démocratique car les parents ne maîtrisent pas l'éducation apportée à leurs enfants».

Cet homme au rire facile déclare s'être toujours affiché comme francophone dans un milieu anglophone. Il aimerait jeter de nouveaux ponts entre les deux peuples fondateurs du Canada moderne. Terence Bradley, qui se targue d'avoir quatre enfants parfaitement bilingues, souhaite plus de classes d'immersion destinées aux enfants de langue anglaise. Par contre, [illegible] défense de la langue française doit commencer selon lui à la maison. «Si les enfants parlent l'anglais en dehors de leur foyer, ce ne doit être que par effort d'adaptation et non à cause de l'assimilation», conclut-il.

La cinquantaine triomphante, Terence Bradley sort de l'École normale d'Ottawa. Nommé comme directeur d'établissement à vingt-cinq ans, il retourne à l'université deux ans plus tard et décroche une maîtrise de psycho-pédagogie, tout en donnant un cours d'éducation familiale et sexuelle.

Notamment conseiller pédagogique en éducation spécialisée, puis enseignant en psychologie au collège Algonquin d'Ottawa, il travaille de nombreuses années comme directeur d'école dans plusieurs établissements en Ontario avant de choisir le grand Nord.


Didier Revol

«Le débat constitutionnel devrait respecter les valeurs de l'Église»

Ottawa (APF) - La question constitutionnelle n'échappe pas aux évêques catholiques canadiens, et tout indique qu'ils feront entendre leur voix cet automne lorsque le gouvernement fédéral déposera ses propositions constitutionnelles.

Les quelque cent évêques participant à l'assemblée plénière de la Conférence des évêques catholiques du Canada, qui avait lieu à Ottawa du 22 au 27 août, ont échangé leurs vues, par petits groupes et à huis clos, sur l'avenir du Canada et le rôle qu'ils pourraient jouer dans le débat national.

«Un premier malaise qui est ressorti dans notre groupe, c'est qu'il est vraiment surprenant que dans un pays démocratique, deux personnes arrivent à bloquer un projet de société», relève l'évêque de Moncton, Mgr Donat Chiasson. Celui-ci fait implicitement référence à l'échec de l'entente du lac Meech, provoqué par le député autochtone Elijah Harper du Manitoba, et le Premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells. L'autre malaise qui a été souligné, c'est que «la constitution est devenue une nouvelle idole pour les Canadiens, poursuit l'évêque de Moncton. Il semble que ce texte est maintenant le nouveau Dieu devant lequel tous doivent s'agenouiller, même les législateurs».

«Aujourd'hui, ce ne sont plus les législateurs qui font les lois mais les juges qui les acceptent ou les rejettent à partir de cette fameuse Charte des droits», déplore Mgr Chiasson, qui constate que les droits individuels ont maintenant plus d'importance que les droits collectifs.

Autre constatation de certains évêques: le pays n'en serait pas [illegible] si on avait respecté le projet constitutionnel de 1867, qui certes créait un nouveau gouvernement, mais qui accordait aussi aux provinces des droits égaux. «On a rongé continuellement sur les droits des provinces pour créer un Canada fort».

Selon Mgr Chiasson, les évêques estiment qu'on ne peut pas établir une position constitutionnelle au Canada en négligeant l'existence des peuples fondateurs. «Si on fait des déclarations sur l'avenir du Canada, il faut tenir compte de leur existence, de leurs droits».

Après un séjour de trois ans

Noël Comtois quitte Iqaluit

Après trois ans et demi d'engagement dans la communauté francophone, Noël Comtois quitte Iqaluit pour une nouvelle aventure.

Kim Ouellette

Iqaluit-Pendant son séjour, M. Comtois aura été bénévole pour l'Association francophone d'Iqaluit (AFI), au niveau des activités, des communications techniques ainsi que de l'exécutif.

Noël Comtois est originaire d'une petite ville du Nord de l'Ontario appelée Kapuskasing où 60 pour cent de la population est francophone. «J'ai reçu toute mon éducation en français. Ma mère est francophone et ne parlait pratiquement pas l'anglais», déclare-t-il.


Kim Ouellette

Au début de l'année 1988, alors qu'il s'apprête à terminer son cours en génie électronique au Collège Algonquin, il fait ■ rencontre d'un homme qui s'occupe de l'embauche de personnel à Radio-Canada pour les régions du Grand Nord. «Quand il a vu mon manteau du collège, il m'a demandé si je désirais travailler comme technicien *dans le Grand Nord. Travailler pour Radio-Canada et aller dans le Grand* Nord étaient deux de mes rêves les plus chers. Il m'a donc conseillé de poser ma candidature et c'est ce que j'ai fait. J'ai passé tous les examens, ce qui m'a permis d'obtenir une entrevue le 1er mai 1988. Le 25 mai suivant, je déménageais à Iqaluit pour mon nouvel emploi à Radio-Canada.

Alors âgé de 21 ans, Noël arrive dans son nouvel environnement de travail pour découvrir qu'il était le seul francophone en poste à Radio-Canada Iqaluit. Cela ne l'a toutefois pas empêché de continuer à promouvoir sa langue maternelle.

«Après avoir fait la connaissance de plusieurs autres francophones, j'ai reçu un appel de la directrice du comité des activités pour l'AFI, qui était à l'époque Carole Bérubé. Comme le comité n'était formé que de femmes, Carole m'a dit que cela serait peut-être intéressant si je me joignais au groupe. J'ai été très touché par son invitation et c'est à *partir de ce moment-là que mon* implication à l'AFI a commencé, se souvient-il. Depuis ce temps, Noël Comtois a occupé le poste de directeur des activités en 1989-1990, celui de directeur du comité de la radio en 1989, 1990 et 1991, et celui de secrétaire en 1991 à la suite du départ inattendu de l'ex-président, Charles Drapeau. En plus de son implication au niveau de la francophonie, il a été pompier volontaire et ambulancier pour la municipalité d'Iqaluit.

Noël a quitté Iqaluit le 30 août dernier pour aller poursuivre ses études en génie électrique à l'Université de Sherbrooke. «C'est un programme coopératif de quatre ans et demi et j'espère pouvoir aller faire mes stages dans un autre pays que le Canada, histoire de vivre de nouvelles expériences», raconte-t-il.

L'aventure dans le Grand Nord est terminée. Il ne pense pas revenir s'y installer un jour. Il quitte tout de même la région avec un peu de tristesse et de nostalgie.

«J'ai entrepris beaucoup de projets avec l'AFI et j'espère que ■ nouvelle équipe réussira à obtenir une autre station de radio et de télévision en français. Aussi, je souhaite que le centre communautaire devienne vraiment un lieu de rencontre pour les francophones d'Iqaluit, comme cela avait été prévu au tout début de sa construction», dit-il. L'AFI manquera sûrement un bénévole comme Noël Comtois. Non seulement, il s'est donné à cent pour cent, mais il l'a toujours fait avec une bonne humeur et un sens de l'humour, qui ne lui ont pas fait défaut au cours de cette entrevue: «Oh, en terminant, il y a une autre chose que j'aimerais voir à Iqaluit, ce serait une belle pelouse verte autour de la coupole de l'AFI».

Contre toute attente

La garderie Plein Soleil verra bientôt le jour

Didier Revol

Malgré l'avis défavorable de la commission sur le développement urbain, le conseil municipal de Yellowknife a accepté lundi 26 août l'ouverture d'une garderie francophone au 504 Knutsen Court.

Les représentants de la garderie Plein Soleil pensaient encore livrer ce lundi 24 août une bataille dont l'issue ne faisait aucun doute. La maire Pat McMahon s'était déjà prononcé contre le projet de garderie, estimant que Knutsen Court n'était pas un lieu «approprié». La commission sur le développement urbain avait également émis un avis défavorable en raison des craintes des résidents concernant la circulation dans leur rue.

Sans enthousiasme, Suzan L'Heureux, vice-présidente du comité pour la garderie, assurait devant le conseil municipal la défense des intérêts des parents franco-ténois. «Oui, nous comprenons les préoccupations des résidents. Il y aura une augmentation de la circulation. Mais non, ce ne sont pas vingt-cinq voitures supplémentaires qui viendront dans le quartier, mais seulement une dizaine le matin et le soir».

Les conseillers prirent un par un la parole avant de passer au vote. Première surprise, «les francophones attendent depuis trop longtemps les services d'une garderie», remarquait un conseiller. Un autre renchérissait: «L'augmentation de la circulation dans Knutsen Court est un inconvénient mineur par rapport à l'avantage que pourrait retirer les parents francophones de l'ouverture du centre Plein Soleil. Je vote contre la proposition de rejet de la commission». Sur les bancs de la salle de délibérations, les parents frémirent. Un conseiller finit même par rejeter les griefs des résidents de Knutsen Court. «Cette rue est un cul-de-sac où il m'apparait impossible de circuler de façon dangereuse. De toute façon, les parents n'ont pas à s'engager dans cette rue car ils peuvent déposer leurs enfants sur Knutsen Avenue, à l'angle où se situe le centre». Pour finir, le conseil votait à une large majorité l'ouverture de la garderie.

Ce vote n'est pourtant pas un acquis inconditionnel. Les habitants de Knutsen Court peuvent faire appel dans les quatorze jours. Un conseiller proposait même de soumettre l'ouverture à une période de probation de deux semaines pendant laquelle les parties prenantes auraient pu observer «de facto» si la circulation présentait un réel danger pour le voisinage. Les douze résidents qui s'opposent à la venue d'une vingtaine d'enfants francophones dans leur rue craignent pour leurs petits qui jouent la plupart du temps sur le macadam. La coordinatrice du projet , Johanne Thibault, répond que «peu d'enfants se trouveront dans la rue en hiver, la saison où le centre devrait atteindre sa pleine capacité. De plus, la majorité des parents n'utiliseront pas la garderie pendant l'été».

Les parents attendent désormais avec anxiété la fin de la période d'appel. «Nous avions trouvé, le printemps dernier, un local idéal sur Burwash Drive, mais les résidents ont fait échouer le projet à la dernière minute, souligne Johanne Thibault. Le vote positif du conseil municipal est pour nous une très agréable surprise. Si tout ce passe comme nous l'espérons, il nous restera à obtenir du ministère des Services sociaux des T.N.-O. les subventions auquelles nous avons droit pour «démarrer la garderie». Mais ça, c'est une autre histoire».

L'Aquilon est disponible en kiosque à Yellowknife, Fort Smith, Iqaluit, Hay River, Fort Simpson, Nanisivik, Inuvik, Tuk et Rankin Inlet.

Échos des T.N.-O.

La bibliothèque de Nanisivik reçoit 1 000$

La bibliothèque de Nanisivik est l'une des deux institutions canadiennes qui recevront chacune une subvention de 1 000 $ de la Fédération canadienne des femmes universitaires.

La subvention servira à l'achat de livres pour enfants en anglais, en français et en inuktitut. «La subvention permet à la bibliothèque de Nanisivik d'augmenter sa collection et d'encourager les enfants de Nanisivik et d'Arctic Bay à la lecture», a indiqué le ministre de la Culture et des Communications du gouvernement des T.N.-O., Titus Allooloo.

La compagnie aérienne Canadian North a accepté de transporter les livres gratuitement, ce qui permet à la communauté de consacrer le montant total de la subvention à l'achat de livres. De son côté, le club communautaire de Nanisivik fournit les fonds nécessaires pour l'achat d'étagères.

Un directeur de sécurité au travail

La Commission des accidents du travail des T.N.-O. engagera un nouveau directeur des programmes de sécurité au travail dès la mi-septembre. La personne embauchée assumera auprès des syndicats et des employeurs la direction des programmes concernant la prévention des accidents au travail dans les écoles et dans les entreprises.

«Cette décision est un pas de plus vers la protection des travailleurs et la prévention des accidents», a indiqué Jim Evoy, président de la Fédération du travail.

Le président du *Union of Northern workers*, Darm Crook, est lui aussi heureux de cette nouvelle initiative de la Commission des accidents du travail. «Les statistiques parlent d'elles-mêmes.

En 1990, le rapport annuel de la Commission indiquait que les accidents du travail avaient augmenté dans les dernières années, tout comme les coûts de traitement. Dans une conjoncture économique difficile, les employeurs sont davantage enclins à fermer les yeux sur les dangers au travail. Cette nouvelle direction n'aurait pu être créée à un meilleur moment».

Le ministère des Services sociaux sur la sellette

L'*Union of Northern Workers* a demandé à la gendarmerie royale du Canada d'effectuer une enquête afin de déterminer si le personnel du ministère des Services sociaux du gouvernement des T.N.-O. a commis des infractions dans l'affaire des détournements de fonds. Selon le syndicat, des documents en sa possession indiqueraient qu'il y aurait eu des infractions aux lois sur l'assistance sociale et l'administration financière, ainsi qu'au Code criminel du Canada.

Le syndicat demande une enquête sur les agissements du ministre des Affaires sociales, du sous-ministre, de deux sous-ministres adjoints, et éventuellement de leurs assistants.

Conférence des ministres de la Justice à Yellowknife

Yellowknife accueille depuis hier la conférence annuelle des ministres de la Justice du fédéral, du provincial et du territorial. C'est la première fois qu'une telle rencontre a lieu dans le Nord canadien. «En tenant leur réunion à Yellowknife, les ministres ont l'occasion d'aborder les questions de justice dans une perspective différente», a indiqué le ministre de la Justice des Territoires, Michael Ballantyne.

Parmi les sujets abordés : la femme et la justice, le contrôle des armes à feu et la détermination de la peine.

Équité dans le système judiciaire

La conseillère spéciale du ministre de la Justice, Katherine Peterson, visitera dix communautés de l'Arctique dans le cadre de son étude sur l'équité dans le système judiciaire des Territoires.

Dans chacune des communautés où elle se rendra, Katherine Peterson tiendra un atelier d'une journée, une rencontre publique en soirée et des réunions avec des représentants de la communauté et du système judiciaire. «Les visites dans les communautés sont très importantes. C'est la seule manière de découvrir comment la justice est administrée, quels sont les véritables problèmes et comment nous pouvons opérer des changements», a déclaré Mme Peterson.

Commission royale

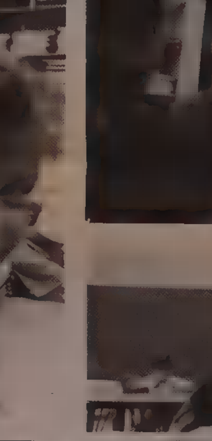
Le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, vient d'annoncer la composition de la commission royale sur les autochtones au Canada. Elle sera co-présidée Georges Erasmus, l'ancien président de l'Assemblée des premières nations et le juge René Dusseault, de la cour d'appel du Québec. Les autres membres sont : l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeley; Paul Chartrand, le directeur du département des Affaires indiennes à l'Université du Manitoba; Viola Robinson, présidente du *Native Council of Canada*, Mary Sillet, présidente de *Inuit Women's Association of Canada*, et Bertha Wilson, un ancien juge de la Cour suprême du Canada. Le mandat de la Commission est d'étudier de manière exhaustive la situation des autochtones du Canada et leur relation avec le reste du pays.

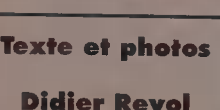
Jour de rentrée à l'école Allain Saint-Cyr

Mariko donne la main à son père. Pour la première fois, la petite fille prend le chemin de l'école. Elle s'est réveillée tôt ce matin, inquiète de sortir de sa famille pour plonger dans un monde inconnu. Elle rit pourtant, joue avec ses frères et aucune larme d'angoisse ne coule le long de ses joues. «L'école est une fête où tous mes amis vont me rejoindre», doit-elle penser en apercevant les grappes d'enfants agglutinées devant les salles de classe.

La cloche retentit. Certains retrouvent leur place, d'autres observent les nouveaux visages. L'atmosphère est légère, pleine de rires. L'institutrice doit à plusieurs reprises réprimander les bavards, imposer son autorité pour toute l'année. Elle tend l'oreille. Ici, l'anglais n'a pas sa place. «On parle français dans ma classe», répète-elle. Quelques uns parmi les petits ne comprennent pas pourquoi. Ils préfèrent se taire et attendre le moment où ils crieront : «That's my Mum»! Les enseignants expliquent aux enfants les règles de discipline auxquelles chacun doit se soumettre. Des devoirs, pas beaucoup mais réguliers. Les jeux et les crayons de couleur dans les casiers. Les livres de mathématique et de français sur les étagères. Pendant la récréation, deux ou trois préfèrent rester près des bâtiments. Ils regardent muets l'agitation que provoquent leurs camarades. Ils rentreront les premiers dans les salles de classe. Les plus grands se livrent à des exercices d'algèbre sous l'oeil attentif de leur maître Lucien Beaupré. On écoute les instructions. L'aide du voisin se révèle bien utile. Les vacances sont terminées.







Texte et photos

Didier Revol







Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 16, Le vendredi 20 septembre 1991

Selon le rapport de l'enquêteur au MSS

Il n'y aurait pas de preuve d'ingérence

Le gouvernement des Territoires a rendu public la semaine dernière les résultats de l'enquête «indépendante» menée par un consultant d'Edmonton, Barry J. Burgess, pour déterminer si les allégations d'ingérence au ministère des Services sociaux (MSS) étaient fondées.


Didier Revol

Barry J. Burgess, un consultant d'Edmonton, engagé par le gouvernement territorial pour mener une enquête au ministère des Services sociaux.

Louise Doren

Les conclusions du rapport du consultant, Barry J. Burgess, indiquent que «rien dans les documents examinés ne prouve que la ministre, le personnel de son bureau ou les cadres supérieurs de son ministère aient émis des directives forçant les travailleurs sociaux à accorder des paiements non autorisés aux clients des services sociaux».

Le chef du gouvernement, Dennis Patterson a insisté sur l'impartialité de consultant. «Ce consultant n'a ni intérêt personnel à défendre dans cette affaire ni de lien avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ses conclusions sont claires et sans ambiguité. Elles démontrent que des demandes et les communications reçues par la ministre ou son cabinet ont été traitées de manière appropriée».

M. Burgess a examiné les documents, à l'origine des allégations, qui ont été remis à la Gendarmerie royale du Canada par le *Union of Northern Workers*. Lors de son passage à Fort Smith, M. Burgess a interviewé le directeur du bureau régional de Fort Smith et quatre membres des Services sociaux de cette communauté pour connaître leur perception des événements ou des procédures au ministère des Services Sociaux. Il a tenté

Suite en page 2...

Élections territoriales

84 candidats

Quatre-vingt quatre personnes ont déposé leur candidature pour les élections législatives des T.N.-O. qui auront lieu le 15 octobre. Quand le dépôt des candidatures s'est terminé lundi 16 septembre à 14h00, six candidats n'avaient pas d'adversaire. Ils ont été élus par acclamation.

Voilà la liste des candidats. Les noms soulignés désignent les députés sortants:

- Aivilik: James Arvaluk, Peter Ernerk, Donald Milortok, Tongala Sandy et André Tautu.
- Amittuq: Titus Allooloo (ministre de la Culture et des Communications, et des essources renouvelables), Enoki Irqittuq et Lucassi Ivvalu.
- Baffin Central: Peter Iqalukjuak, Ipeelee Kilabuk, Norman Komoartok, Myna Maniapik, Rebecca Mike, Sam Palituq, Pauloosie Paniloo et Lootie Toomasie.
- Baffin South: Joe Aragutina, Joe Arlooktoo, Johnny Cookie, Joannie Ikkidluak, Mikidjuk Kolola, Padluq Melia, Pudloo Mingeriak, Kenoayoak Pudlat et Mathew Saveakjuk.
- High Arctic: Larry Audlaluk, Jobie Issigaitok, David Kalluk, Moses Koonoo et Ludy Pudluk.
- Inuvik: George Doolittle, Jeff Gardiner, Glenna Hansen, Vivian Hunter, Fred Koe et Cece McCauley.
- Iqaluit: Val Haas, Denis Patterson (chef du gouvernement des T.N.-O.) et Bryan Sedluk Pearson.
- Keewatin Central: Jose Kusugak et John Todd. (nouvelle circonscription) ~
- Kitikmeot: Ernie Bernhardt, Edna Elias, Allen Maghagak, Kelvin Ng et Joe Ohokannoak.
- Kivallivik: David Alagalak, Silas Arngna'naaq et Gordon Wray

Suite en page 2...

Justice pour les femmes

Conférence à Yellowknife

La question d'une meilleure justice pour les femmes a marqué la réunion des ministres de la Justice du Canada à Yellowknife au début de septembre dernier.

Louise Doren

Les ministres ont émis un énoncé d'intention visant à offrir plus d'équité aux femmes dans le système judicaire.

Partant du principe que l'égalité des sexes est un principe fondamental en justice, les ministres de la Justice se sont engagés à éliminer la discrimination sexuelle dans le système judiciaire et à mettre en oeuvre des actions et des stratégies pour obtenir l'équité pour les femmes dans l'administration de la justice. L'énoncé d'intention contient cinq moyens dont la conscientisation de l'inéquité sexuelle dans le système judiciaire, la mise sur pied de programmes d'assistance aux femmes comme victimes et comme témoins, des programmes d'éducation publique, le développement d'une base de données sur les agressions sexuelles et la violence familiale, et des mesures pour améliorer la représentation des femmes dans les échelons supérieurs de l'appareil judiciaire.

«On peut observer un progrès dans la question des femmes et de la justice», a déclaré la ministre de la Justice du gouvernement fédéral, Kim Campbell, en faisant référence

Suite en page 2...


Didier Revol

Plus de soixante personnes ont participé le 8 septembre dernier à l'épluchette de blé d'Inde de l'AFCY.


Didier Revol

SOMMAIRE

Le UNW insatisfait de l'enquête au MSS 3
Le chef déné à Ottawa 3
Éditorial : Votez le 15 octobre prochain 4
Arctique de l'Est 6-7
Chronique du Québec 8

Loi sur les langues officielles

voir page 9

Calendrier communautaire

voir en page 5

Suite de la page 1

Enquête au MSS

sans succès d'interroger trois travailleurs sociaux en relation directe avec les clients. «Il aurait été utile de parler à ces personnes pour connaître leur opinion sur la façon dont sont traitées les plaintes des clients. Toutefois, je ne crois pas que le fait de n'avoir pu leur parler m'a empêché de poursuivre mon enquête. Les informations pertinentes étaient disponibles sous forme de notes de service dans les dossiers», a indiqué Barry Burgess.

À Yellowknife, M. Burgess a interviewé la ministre, sa secrétaire, son adjointe administrative, le sous-ministre et deux sous-ministres adjoints. Son rapport indique que la ministre avait eu connaissance de quatre dossiers sur les huit qui étaient à l'étude. Son intervention dans ces quatre cas s'était borné à indiquer le nom des clients au sous-ministre pour que celui-ci mène une enquête.

La majorité des clients qui téléphonent au bureau de la ministre sont dirigés vers les bureaux appropriés par la secrétaire de la ministre, a indiqué Barry Burgess, qui a ajouté que .son enquête a révélé que la plupart des demandes des clients sont résolues par les superviseurs des divers bureaux régionaux. À chaque fois qu'un cas exige une analyse et une interprétation des politiques du ministère, le dossier est normalement transmis au sous-ministre. La ministre est généralement informée des cas les plus complexes. «En passant en revue le processus de traitement des plaintes des clients, le personnel du bureau de la ministre ont indiqué que les seules interventions qui ont lieu se bornent à demander une enquête et à donner une réponse aux clients. Il n'y a rien qui indique que la pratique au bureau de la ministre peut être considérée comme une ingérence dans le fait d'accorder ou de refuser des paiements d'aide spéciale».

En ce qui concerne les cadres supérieurs du ministère, M. Burgess a souligné que leur traitement des plaintes des clients semble approprié. «Le volume de traitement des plaintes effectué par les cadres supérieurs pourrait être réduit si les travailleurs sociaux traitant directement avec les clients étaient encouragés à informer les clients de leurs droits d'appel de la décision des travailleurs sociaux. Le volume de plaintes pourrait également être réduit si le ministère mettait en place un mécanisme de revue par le superviseur du bureau pour les clients qui contestent la décision du travailleur social», a ajouté Barry Burgess.

Suite de la page 1

Justice pour les femmes



Didier Revol

La ministre fédérale de la Justice, Kim Campbell, en compagnie du ministre de la Justice des Territoires, Michael Ballantyne.

aux diverses initiatives qui ont vu le jour cette année dans le domaine des femmes et de la justice. Un symposium, tenu à Vancouver en juin dernier, a présenté plus de deux cents recommandations pour améliorer le traitement des femmes dans les cours de justice. Un groupe de travail fédéral, territorial et provincial vient de déposer un rapport préliminaire sur la même question. Les ministres ont d'ailleurs convenu lors de la réunion de prolonger le mandat du groupe de travail pendant six mois pour lui donner la possibilité d'étudier les recommandations issues du symposium. «Au moment du rapport final du groupe de travail, nous devrions avoir une meilleure idée des stratégies à adopter pour améliorer le système pour toutes les femmes du Canada», a indiqué Kim Campbell.

Mme Campbell a également souligné que les recommandations issues du symposium sur les femmes et l'administration de la justice allaient être distribuées dans les ministères de la Justice à travers le pays, dans les écoles de droit et dans d'autres organisations intéressées par la justice et les femmes.

Mme Campbell a déposé un plan d'action contenant des mesures pratiques qui sont désormais en vigueur dans son ministère. Le ministère s'engage :

- à faire une étude des litiges constitutionnels qui affectent l'égalité des femmes et d'en faire rapport aux diverss parlements du pays.
- à sensibiliser davantage les procureurs fédéraux à la situation des femmes
- à orienter l'éducation populaire vers l'élimination du racisme
- à promouvoir davantage les études entreprises par le ministère de la Justice sur les questions relatives à la justice pour les femmes
- à continuer à nommer davantage de femmes au poste de juge et dans les hauts échelons de l'appareil judiciaire.
- à améliorer les politiques de ressources humaines pour offrir un bon environnement de travail.

Suite de la page 1

Elections territoriales

(ministre du Développement économique, du Tourisme et des Transports).

- Mackenzie Delta: Roger Allen et Richard Nerysoo (président de l'Assemblée législative).
- Nahendeh: Jim Antoine, Arnold Hope, Bill Lafferty, Daniel Lapierre, Steve Malesku, Joe Mercredi, Bertha Norwegian et Pat Scott. Nick Sibbeston ne se représente pas.
- North Slave: Joe Rabesca, Cecilia Wetrade, Richard Whitford et Henri Zoe.
- Thebacha: Jeannie Maire-Jewell (ministre des Services sociaux) et Lou Sebert.
- Tu Nedhe: Barbara Beck et Don Morin.
- Yellowknife Centre: June Balsillie, Fernand Denault, Brian Lewis, Bruce McLaughlin et Barbara O'Neill.
- Yellowknife Frame Lake: David Barry, Charles Dent, Arlene Hache, et Noel Montagano. (nouvelle circonscription)
- Yellowknife North: Michael Ballantyne (ministre de la Justice et des Finances) et Barry Conacher.

Ont été élus par acclamation:

- Deh Cho: Samuel Gargan
- Hay River: John Pollard
- Natilikmiot: John Ningark
- Nunakput: Nellie Cournoyea (ministre de la Santé, des Travaux publics, de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières)
- Sahtu: Stephen Kakfwi (ministre de l'Éducation, du Personnel et des Droits autochtones)
- Yellowknife South: Tony Whitford

Le Parlement a un problème d'image au pays

Ottawa (APF) - Le niveau de confiance que les Canadiens ont de leurs parlementaires «a fondu comme neige au soleil» depuis le début des années 80, constate le président du Centre de recherche de l'opinion publique.

Selon Alain Giguère de la maison de sondage CROP, de plus en plus de Canadiens estiment qu'il n'y a personne sur la scène politique capable de répondre à leurs attentes.

M. Giguère a fait cette constation devant quelque deux cents parlementaires francophones de trente-trois parlements où le français a un statut de langue officielle ou est largement utilisé, qui participaient à Ottawa au colloque «Le parlement et son image», dans le cadre de la 18e réunion de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

Selon le président de CROP, le traité de libre-échange, l'échec de l'entente du lac Meech et la TPS sont des éléments qui expliquent l'exceptionnel niveau d'impopularité du gouvernement conservateur. C'est ce qui explique aussi selon lui la montée des partis politiques régionaux comme le Parti de la réforme dans l'Ouest et le Bloc québécois.

«Il n'est plus possible de trouver quelqu'un qui va répondre aux aspirations de tout le monde d'un océan à l'autre», remarque Alain Giguère, d'où la montée des petites formations politiques.

À cela s'ajoute un changement dans les valeurs de la société canadienne. Depuis les années 80, M. Giguère constate un rejet de l'autorité, de l'ordre, de la discipline et du devoir chez les Canadiens. Résultat: le besoin d'autonomie personnelle est maintenant bien ancré chez les Canadiens, la population est de plus exigeante à l'égard de ses droits, et de moins en moins de gens tolèrent l'autorité.

Selon le président de l'UNW, Darm Crook

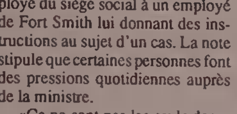
L'enquête du gouvernement n'est pas une surprise

Le président de l'Union of Northern Workers (UNW), Darm Crook, a indiqué que l'enquête interne dans le scandale du ministère des Services sociaux, bien que tout à fait prévisible, est totalement inadéquate.

Louise Doren

À la suite de la publication des résultats de l'enquête «indépendante» au ministère des Services sociaux (MSS) rejetant les accusations de l'*Union of Northern Workers*, le président du syndicat, Darm Crook, a livré à la presse des documents qui pour lui «démontrent clairement l'ingérence du ministre ou des cadres supérieurs dans les décisions des travailleurs sociaux et dans la gestion des finances publiques».

Les documents contiennent les témoignages de deux travailleurs sociaux qui suggèrent que des pressions ont été exercées sur eux pour qu'ils autorisent des paiements d'argent à des clients de l'assistance sociale. L'autre document est une note de courrier interne d'un employé du siège social à un employé de Fort Smith lui donnant des instructions au sujet d'un cas. La note stipule que certaines personnes font des pressions quotidiennes auprès de la ministre.



«Ce ne sont pas les seuls documents que nous avons en notre possession, avertit Darm Crook. Nous n'avons fourni qu'un échantillon des documents au gouvernement mais nous avons remis à la GRC tous les documents que nous avions».

Darm Crook a indiqué que l'enquêteur du gouvernement, Barry J. Burgess n'a examiné que huit des vingt-cinq dossiers que le syndicat a remis à la Gendarmerie royale du Canada.

Le syndicat compte sur la GRC pour mener une enquête en profondeur au ministère des Services sociaux. Le syndicat estime aussi qu'il n'a mis en lumière qu'une infime partie de ce qui se passe en vérité au ministère.

«La décision du syndicat de publier ces documents à la suite des résultats de l'enquête interne menée au ministère des Services sociaux vise à rétablir les faits et à protéger la crédibilité du syndicat», a indiqué Darm Crook.

Didier Revol



Darm Crook, président de l' UNW.

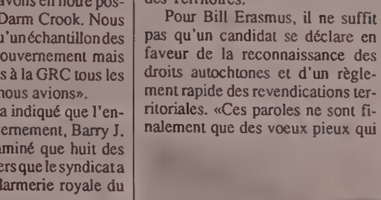
Pour Bill Erasmus

Le gouvernement doit s'appuyer sur les communautés

Louise Doren

Le chef de la nation dénée, Bill Erasmus, a invité les candidats aux prochaines élections territoriales à prendre connaissance du programme d'action de la nation pour les années à venir afin d'agir en conséquence une fois aux commandes politiques des Territoires.

Pour Bill Erasmus, il ne suffit pas qu'un candidat se déclare en faveur de la reconnaissance des droits autochtones et d'un règlement rapide des revendications territoriales. «Ces paroles ne sont finalement que des voeux pieux qui ne deviennent dans l'exercice du pouvoir que des considérations secondaires. Des gens sont élus à l'Assemblée législative pour un mandat de quatre ans et il n'y a pas de mécanisme qui permettent à ces gens de nous rendre des comptes», explique Bill Erasmus.



Il juge souhaitable que les candidats connaissent bien les attentes des Dénés face au gouvernement territorial afin de prendre position sur la place publique. «Les Dénés n'iront certainement pas voter pour un candidat qui ne veut pas accepter de défendre leurs dossiers».

Didier Revol

Le Premier ministre évite le chef déné

«Le ministre des Affaires indiennes a insulté la nation dénée», a déclaré cette semaine, Bill Erasmus, alors qu'il prenait part à des rencontres politiques à Ottawa.

L'incident s'est produit alors que le chef déné attendait le Premier ministre à la fin de la période des questions à la Chambre des communes. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, sorti de la Chambre avant le Premier ministre a empêché M. Erasmus de s'adresser au Premier ministre qui se rendait à un concert d'école à un autre étage du Parlement. L'incident s'est produit devant les caméras de télévision.

«Le mandat que les chefs ont reçu de l'assemblée de Bell Rock cet été requiert que la nation rencontre personnellement le premier ministre du Canada», a expliqué Bill Erasmus. En bloquant mon accès au chef du pays, M. Siddon fait fi du mandat de «nation à nation» qui a été confié à la nation dénée. Cela ne peut qu'aggraver la frustration du peuple à l'égard du gouvernement fédéral».



Didier Revol

Les femmes de Yellowknife ont défilé à travers la ville le 13 septembre dernier pour obtenir une meilleure sécurité dans les parcs et dans les rues. Les organisatrices de la deuxième marche Take Back The Night *ont insisté sur le manque d'éclairage public le long de Frame Lake.*

ÉDITORIAL

Le 15 octobre prochain

Allez donc voter, si vous le pouvez...

Pour toute personne familière avec l'organisation d'une campagne électorale, une étape importante consiste à «faire sortir le vote». Il s'agit d'inciter les personnes, qui sont susceptibles de voter pour votre candidat, à se rendre à leur bureau de scrutin le jour de l'élection. Cette étape cruciale, longuement préparée, se concrétise par toute une panoplie de tâches à réaliser, telles un suivi téléphonique, un service de taxi pour prendre les gens à la porte et les conduire au bureau de vote, ou bien une mise à jour à toutes les heures de la liste des électeurs ayant voté. Le principe est simple: il ne sert à rien de convaincre deux cents électeurs de voter pour vous si seulement une trentaine d'entre eux iront effectivement voter.

Dans les T.N.-O., l'expression «faire sortir le vote» semble prendre une toute autre signification. En fait, dans plus du quart des circonscriptions électorales (six sur vingt-quatre), le vote a été «sorti» du processus de vote. Il y a six circonscriptions dans lesquels les candidats n'auront même pas à se frotter aux électeurs. Cette situation aurait pu se produire dans des circonscriptions plus marginales mais tel n'est pas le cas car quatre d'entre elles regroupent des secteurs urbains aussi importants que le sud de Yellowknife, Hay River, Tuktuyaktuk et Norman Wells.

Qu'à cela ne tienne, il reste toujours les dix-huit autres circonscriptions. Si dans celles-ci les candidats auront toujours à «faire sortir le vote», il est également du devoir de L'Aquilon d'inciter tous les francophones et les francophiles à aller voter.

Il est important ici de faire une distinction. Nous vous incitons à aller voter mais il n'est pas de notre intention de pointer du doigt des candidats pour qui aller voter.

Nous n'oublions pas qu'en plus d'être francophones ou francophiles, vous pouvez aussi être femme, payeur de taxe, travailleur, entrepreneur, commerçant, consommateur, et que vous pouvez aussi avoir des préoccupations concernant l'environnement, les problèmes sociaux du Nord ou les revendications territoriales autochtones. Bref, vous êtes des citoyens ou des citoyennes aux intérêts variés et une foule de questions se posent au moment d'aller voter.

Nous savons que pour plusieurs lecteurs de L'Aquilon, les Territoires du Nord-Ouest ne sont qu'une étape et que vous retournerez éventuellement en Alberta, en Ontario, au Québec ou ailleurs. La tentation pourrait alors être grande de se désintéresser de la vie politique du Nord, de ne pas se sentir concerné et de rester tranquillement chez soi la journée des élections.

Pourtant, pour tous ceux qui resteront et pour tous ceux qui se débattent corps et âmes pour la cause de la francophonie ténoise, il est important que vous vous exprimiez par le biais de votre droit de vote.

À l'intérieur d'une structure législative dite de consensus et en l'absence d'identification des candidats à des partis politiques, plus que partout ailleurs, c'est l'homme ou la femme qui compte dans les Territoires. Il est donc important que vous identifiez parmi tous les candidats ceux qui n'hésiteront pas à défendre adéquatement la cause francophone à l'Assemblée législative.

Même si nous ne représentons que trois pour cent de la population des Territoires, ces quelques votes peuvent être décisifs, surtout dans les secteurs où les francophones se retrouvent en plus grande concentration comme à Iqaluit.

Le 15 octobre, allez donc voter pour le meilleur homme ou la meilleure femme!

Alain Bessette

LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES ET LES ABUS SEXUELS

NE LAISSEZ PLUS VENIR À MOI LES PETITS ENFANTS...

MICHEL LAVIGNE APF 91

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Didier Revol
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

En bref

Montréal 1992

Les francophones de l'extérieur du Québec sont invités à participer sur le campus de l'université de Montréal à l'une des 68 retrouvailles de familles qui s'échelonneront de la fin de mai au 1er septembre 1992, dans le cadre des fêtes du 350e anniversaire de la fondation de Montréal.

La première réunion sera celle des Archambault le 31 mai, suivie des Lacombe le 6 juin, des familles Loignon et Laurier le 7 juin, Gagnon et Charron le 13 juin, Provost et Pinard le 14 juin, Durand, Lacoste et Bussières le 20 juin, Marchand et Mathon le 21 juin, Dery, Mathieu et Larivière le 27 juin, Bourgault et Feulion le 28 juin, Tremblay, Caron et Chouinard le 4 juillet, Lemieux, Huneault et Courteau le 5 juillet, Chalifour et St-Pierre le 11 juillet, Doré, Beaulieu et Hamel le 12 juillet, Brisson, Dubois et Cadieux le 18 juillet, St-Amand, Migneault et Monast le 19 juillet, Graveline, Savard, Levasseur et Veilleux le 25 juillet, Dion et Langelier le 26 juillet, Cloutier et Kirouac le 1er août, Michaud et Sévigny le 2 août, Thiffault, Therrien et Rouleau le 8 août, Paré et Pelletier le 9 août, Proteau, Poitras et Bois le 15 août, Ste-Marie et Giguère le 16 août, Mercier et Paquin le 22 août, Letendre et Parenteau le 23 août, Veillette, Ouimet et Fréchette le 29 août, Corriveau, Durocher et Roux le 30 août. (APF)

La Saskatchewan en tête

La Saskatchewan Wheat Pool se classe en tête du répertoire des cinquante plus grandes coopératives canadiennes en 1990.

La Saskatchewan Wheat Pool se classe au premier rang avec un chiffre d'affaires supérieur à 2.1 milliards. Elle est suivie de la Federated Co-operatives, de la Coop fédérée de Québec, de l'Alberta Wheat Pool et de United Grain Growers du Manitoba qui ont toutes un chiffre d'affaires supérieur à un millard.

Selon les données du Secrétariat des coopératives du gouvernement fédéral, le secteur coopératif a résisté au ralentissement économique de la dernière année. Ce sont les coopératives engagées dans les secteurs de l'informatique et des services de santé qui ont enregistré les plus forts gains. (APF)

Calendrier communautaire

Iqaluit

Assemblée générale spéciale annuelle
Date : 20 octobre
Endroit : Association francophone d'Iqaluit

Spectacle de variétés
Date : tous les samedis
Endroit : Motel Bayshore
Heure : 20h

Yellowknife

Spectacle de Joëlle Rabu
Date : 4 et 5 octobre
Heure : 20h
Endroit : NACC

Conseil d'administration
Date : 21 octobre
Heure : 19h
Endroit : locaux de l'Association Franco-culturelle de Yellowknife

Colloque national de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français
Date : 4-5-6 octobre
Endroit : Ottawa

FFT

Rencontre de travail
Benoît Boutin rencontre l'Association francophone de Hay River pour les aider dans la planification de leurs activités
Date : 10 et 11 octobre

Réunion du Conseil exécutif
Date : 9 octobre et 18 octobre

Assemblée nationale de Canadian Parents for French
Date : du 17 au 19 octobre
Endroit : Hôtel Explorer, Yellowknife

Assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise
Date : 20 octobre
Heure : 9h à 16h
Endroit : Gold Room du Yellowknife Inn

Réunion des directeurs et directrices générale de l'ACFA
Date : 23 et 24 octobre
Réunion des présidents et présidentes de l'ACFA
Date : 25-26-27 octobre
Endroit : Ottawa

Piaf ressuscitée

L'artiste franco-manitobaine Joëlle Rabu chantera les 4 et 5 octobre au NACC les textes les plus émouvants d'Édith Piaf.

Née à Winnipeg, peu de temps après que ses parents aient quitté la Bretagne, Joëlle Rabu s'enfuit adolescente pour commencer un périple de trois ans à travers l'Europe, l'Asie et l'Australie. De retour au pays, elle débute en 1983 son spectacle «Tonight...Piaf» au City Stage de Vancouver sous la direction artistique de Ray Michal. La chanteuse aura aligné plus de quatre cents représentations la première année.

Joëlle Rabu, deux Jessie Awards en poche, décide de partir en tournée mondiale avec ses propres musiciens et un spectacle remodelé. «Tonight...Piaf» s'inspire de la dernière représentation d'Édith Piaf au Waldorf Astoria de New York en 1961. Édith Giovanna Gassion, de son vrai nom, s'échappa de l'hôpital où elle a venait de subir une opération à l'estomac. Elle se présenta sur scène et s'adressa à l'audience: «Je dois chanter ce soir». C'est ce qu'elle fit, en se tenant les tripes, obligée parfois d'interrompre ses musiciens pour reprendre son souffle.

Le spectacle sera surement moins douloureux pour Joëlle Rabu! Elle devrait chanter près de trente chansons en français et en anglais.

158 millions pour les handicapés

Le gouvernement fédéral consacrera 158 millions au cours des cinq prochaines années dans le cadre d'une nouvelle stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

La stratégie vise l'égalité d'accès, l'intégration économique et la pleine participation des personnes handicapées à la vie nationale.

Le Conseil canadien des droits des personnes handicapées qui regroupe 29 organisations espère de son côté que la nouvelle politique gouvernementale «n'est pas un truc de relations publiques», a déclaré coordonnatrice nationale, Yvonne Peters, lors du dévoilement d'un projet de loi s sur les droits des personnes handicapées, qui sera proposé par le gouvernement.

Intitulé «Loi sur la mise en oeuvre des droits à l'égalité des Canadiens handicapés», ce projet de loi modifierait la Loi sur la radiodiffusion, la Loi électorale, la Loi sur la preuve au Canada et le code criminel, la Loi sur les transports nationaux, la Loi sur l'immigration et la Loi sur l'accès à l'information.

Gala de la fierté francophone

Les Franco-ontariens prennent goût aux grands événements pour célébrer leur existence. On en aura une autre preuve le 28 septembre lorsque la chaîne TV Ontario diffusera «Le Grand gala de la fierté francophone à Ottawa.

Carine Karkour, gagnante du concours Ontario Pop 1991 et Josée Gauvreau, deuxième place au concours Ontario Pop 1991, chanteront aux côtés de Paul Demers, Robert Paquette et Marcel Aymar.

Le Grand gala de la francophonie rendra hommage à vingt-deux personnalités qui se sont distinguées au sein de diverses associations francophones dans toute la province. (APF)

ABONNEZ-VOUS A L'AQUILON

Arctique de l'Est

Pour Dennis Patterson

«La réussite, c'est une question d'expérience»

Kim Ouellette

Iqaluit - Dans l'éventualité de sa réélection au poste de député à l'Assemblée législative, Dennis Patterson assure pouvoir continuer son travail au sein du Cabinet du gouvernement des T.N.-O., sans nécessairement être élu chef du gouvernement. «Avec les difficultés financières qui s'annoncent, je crois qu'il est important qu'il y ait un représentant d'Iqaluit à l'intérieur du Cabinet où toutes les décisions importantes sont prises», a expliqué Dennis Patterson lors d'une conférence de presse tenue le 14 septembre dernier au Navigator Inn. «Je crois sincèrement que mon expérience sera un atout à la réalisation des revendications territoriales des Inuit, ainsi qu'à la création d'un gouvernement pour l'Est des Territoires qui fonctionnera dans les langues inuktitut, française et anglaise. Évidemment, Iqaluit en serait la capitale».

Avocat de formation, Dennis Patterson est arrivé à Iqaluit en 1975 pour exercer son métier. Depuis ce temps, il aura été député pendant douze ans et ministre de l'Éducation pendant sept ans. En plus, il aura occupé le poste de ministre des Droits autochtones et du Développement constitutionnel, ministre responsable du Statut de la femme et durant les quatre dernières années, chef du gouvernement.

Dennis Patterson a également épousé une Inuit et a fondé sa famille dans le Grand Nord canadien. Son amour pour les gens du Nord est tel qu'il s'en considère un citoyen à part entière.

De nombreux projets ont vu le jour grâce à sa contribution. On peut penser à l'ouverture du Arctic College à Iqaluit, à l'école Joamie et à son agrandissement, au centre de correction de Baffin, à la maison pour femmes battues Nutaraq's Place, au centre pour jeunes délinquants et au centre culturel régional Unikkaarvik, pour ne nommer que ceux-là.

«Je pense avoir accompli beaucoup de choses pour la communauté d'Iqaluit et je crois sincèrement que les gens en sont conscients. Pourquoi arrêter les choses quand elles vont bien? Tout ce que je désire, c'est de continuer à faire du bon travail pour les résidents d'Iqaluit», souligne Dennis Patterson.

En plus des revendications territoriales des Inuit et la création du territoire de Nunavut, Dennis Patterson veut travailler pour la reconnaissance du Nord et des autochtones dans la nouvelle constitution canadienne. «Qui serait la personne la plus compétente pour négocier ces dossiers avec le premier ministre du Canada? Je connais déjà Brian Mulroney et mon expérience des dernières années m'a permis de créer d'excellents liens avec le gouvernement fédéral. C'est pourquoi je pense être en mesure de faire avancer des dossiers qui me tiennent énormément à coeur», fait remarquer M. Patterson.

Il veut aussi voir la construction d'un hôpital régional, l'ouverture d'un centre de désintoxication pour l'alcool et les drogues, et le pavement des routes d'Iqaluit. «Naturellement, je continuerai à protéger et à appuyer les institutions que nous avons déjà, comme le Arctic College, nos écoles, nos loisirs, la ligne d'urgence ainsi que tous les centres d'urgence existants à Iqaluit», déclare Dennis Patterson.

Il est aussi très fier du fait que sa circonscription électorale soit une communauté multilingue où trois cultures s'harmonisent. «Nous sommes un bel exemple pour les Territoires et pour le reste du Canada car nous sommes la preuve que nous pouvons vivre ensemble et se respecter au point d'enrichir chaque culture», souligne-t-il, en ajoutant que la prochaine personne élue devra être respectueuse et tolérante face aux trois cultures d'Iqaluit.

Un point qui l'intéresse énormément est la vente de Bell Canada à Northwestel. «J'ai peur que cette transaction affecte la communauté francophone. Si les employés de Bell retournent vers le Sud, cela aura un impact important sur les programmes en français dans nos écoles. Nous savons tous qu'une majorité des enfants francophones viennent des familles qui travaillent chez Bell», précise-t-il en ajoutant qu'il veut faire des pressions au niveau du CRTC afin qu'il y ait des audiences publiques à Iqaluit avant qu'une décision soit prise. Et si la vente est acceptée, il entend faire tout en son pouvoir pour «garder nos professeurs de français en créant un programme d'immersion».

Au niveau de la francophonie, Dennis Patterson s'est dit très heureux de l'entente entre les gouvernements territorial et fédéral pour l'obtention de 12.8 millions de dollars pour la création de services en français. «J'ai eu le plaisir de travailler avec l'Assocation francophone d'Iqaluit (AFI) depuis sa fondation. J'ai pu participer à l'ouverture de leur centre communautaire ainsi qu'au démarrage de leur émission radiophonique *L'onde francophone*. Je veux continuer à travailler pour cette communauté dynamique», explique-t-il.

Enfin, Dennis Patterson désire explorer ce dossier plus à fond avec les francophones, car selon lui, ce sont eux qui sont en mesure de déterminer exactement les services dont ils ont besoin. «Je crois qu'ensemble, nous pourrons définir les besoins des francophones et avec l'argent de l'entente, y répondre. Personnellement, je crois que les services en français dans les hôpitaux sont une priorité. Nous avons l'argent nécessaire pour élaborer de beaux projets et créer des services en français. Il suffit maintenant de les réaliser».

Val Haas est dans la course pour les élections territoriales

«Il est temps que les choses changent»

Kim Ouellette

Iqaluit - Travailler pour la création du Territoire de Nunavut et rendre le gouvernement accessible aux gens, voilà les principaux objectifs que s'est fixés la candidate pour le poste de député à l'Assemblée législative à Iqaluit, Val Haas. «Iqaluit est devenu un centre si important qu'on devrait être en mesure d'avoir tous les services gouvernementaux existants à Yellowknife. Financièrement et logiquement, la création d'un nouveau gouvernement dans l'Est des Territoires est la solution pour ramener le pouvoir ici», explique Val Haas.


Val Haas, candidate à Iqaluit

Originaire de Prince George en Colombie-Britannique, Madame Hass a grandi dans une famille francophone. Elle précise avoir appris son anglais en deuxième année à l'école primaire. «On parlait l'anglais avec nos amis, mais à la maison, la langue d'usage était le français», nous dit-elle.

En 1976, son mari, employé de la Gendarmerie royale du Canada a obtenu un transfert à Inuvik, et c'est à ce moment que Val Haas s'est installée dans le Grand Nord canadien. En 1980, elle obtient un poste au sein du gouvernement des T.N.-O. dans le domaine des services sociaux afin d'aider les jeunes adolescents. Son travail l'amène à Cambridge Bay et dans l'Arctique central. En 1983, ses services sont requis pour un contrat de travail d'une période de deux à trois mois à Iqaluit. Elle y habite depuis ce temps.

Elle est devenue directrice des services sociaux pour la région de Baffin. Elle s'est beaucoup impliquée bénévolement dans les opérations des mesures d'urgence car elle croit que «la vie est la choses la plus précieuse au monde». Son rôle de coroner lui donne aussi la satisfaction d'être utile à la communauté.

L'idée de se lancer en politique lui est venue il y a environ un an et demi alors qu'elle était de passage à Inuvik pour son travail. Un de ses amis là-bas lui avait alors proposé de se présenter au poste de député à Inuvik. Elle s'est mise à y penser sérieusement, mais en optant pour la région d'Iqaluit.

Elle a obtenu la permission de son employeur de prendre un congé sabatique d'un an afin de bien se préparer à cette nouvelle aventure. «C'était maintenant ou jamais, déclare Val Haas, pour moi, le seul moyen d'amener des changements à l'intérieur du gouvernement est la politique. De plus, je crois que du sang nouveau ne ferait aucun tort à la population d'Iqaluit».

Madame Haas ne cache pas qu'elle a un défi à relever en se présentant contre un candidat avec autant d'expérience que Dennis Patterson. «Si personne ne relève le défi, qu'arrivera-t-il?», demande Val Haas. «Je sais très bien qu'il sera difficile de faire concurrence à M. Patterson sur le terrain de l'expérience, mais je crois sincèrement qu'un nouveau visage, de nouvelles idées et de nouvelles énergies ne peuvent que faire évoluer le bon travail qui a été fait à ce jour. Si je me présente, c'est pour rendre service aux gens d'Iqaluit avant tout. C'est le temps de faire un choix et d'apporter des changements».

En ce qui concerne l'aspect multiculturel, Val Haas est très consciente de la force des trois cultures établies à Iqaluit. Elle croit que c'est très positif et que les gens sont avant tout des Canadiens. Elle entend faire tout en son pouvoir pour que se réalise la revendication territoriale des Inuit. «C'est leur territoire après tout, et ils méritent bien cette reconnaissance», ajoute-t-elle. Elle veut travailler pour les Inuit afin de les aider à être reconnus comme une société distincte. «Les autochtones devraient être reconnus dans la constitution canadienne avant les Québécois car ils étaient ici bien avant tous».

En ce qui concerne la cause des francophones, Val Haas considère qu'il serait essentiel de veiller à ce que les douze millions de dollars consentis par le gouvernement fédéral au gouvernement des Territoires servent pricipalement à la mise sur pied de services en français. Elle croit qu'Iqaluit devrait bénéficier d'une bonne part de cet argent étant donné que le bassin de population est plus élevé dans l'Est des Territoires que dans l'Ouest.

«J'ai besoin du support des francophones. Le fait que je sois moi-même Canadienne-française me donne un avantage car je comprends leur culture et serai en mesure de les aider. J'ai aussi besoin d'avoir la chance de faire mes preuves et de montrer que je me préoccupe de la cause des francophones. En terminant, j'aimerais demander aux francophones de bien penser au candidat qui pourrait les représenter le mieux avant de voter car je sais que je peux être une bonne source d'aide pour eux», conclue Mme Haas.

Arctique de l'Est

Le centre culturel Unikkaarvik est enfin ouvert

Kim Ouellette

Iqaluit - Plus de soixante-dix personnes ont assisté à une réception pré-inaugurale du nouveau centre culturel régional Unikkaarvik le 6 septembre dernier. C'est avec fierté que le maître de cérémonie, Simon Awa, le chef du gouvernement, Dennis Patterson et le maire d'Iqaluit, Yvon Blanchette, ont souhaité la bienvenue à la population venue assister à la réception.

On a profité de cette occasion pour dévoiler des oeuvres d'art inuit et pour présenter leurs auteurs. Une tapisserie géante et une sculpture d'un danseur inuit ont retenu l'attention des gens dans le hall d'entrée. Les personnes présentes ont pu également visiter la bibliothèque ainsi que la salle de diffusion où des documentaires sur l'île de Baffin seront diffusés régulièrement au grand plaisir des touristes.

L'édifice présente une architecture impressionnante et deviendra un centre d'attraction majeur pour tous les touristes qui s'arrêteront à Iqaluit. Le bureau du tourisme du gouvernement des T.N.-O. s'y est installé.

Le lendemain, une centaine de personnes sont venues assister à l'inauguration officielle du centre Unikkaarvik dont le nom signifie un lieu où les histoires sont racontées.

Présent aux cérémonies, le ministre de la Culture et des Communications, Titus Allooloo, a avoué avoir eu des doutes quant à la réalisation de ce projet. «Je suis heureux de constater que je me suis trompé. Enfin, la Terre de Baffin entière sera représentée à l'intérieur de ce centre. Je suis fier de cette réalisation grandiose», a-t-il déclaré.

Avant la coupure du ruban inaugural, les gens ont ■ assister à des spectacles de chants gutturaux, de danse et de musique inuit. Par la suite, ils ont été invités à pénétrer à l'intérieur et c'est avec hâte que les gens s'y sont précipités pour constater la qualité de l'architecture.



Kim Ouellette

Le chef du gouvernement , Dennis Patterson admire une oeuvre d'art inuit ornant le hall d'entrée du nouveau centre culturel Unikkaarvik, à Iqaluit. Le centre a été inauguré le 6 septembre dernier.

Du nouveau à Iqaluit

Le Bayshore en musique

Kim Ouellette

Iqaluit - En plus d'avoir renové et ajouté une nouvelle salle à dîner faisant face à la Baie de Frobisher, l'hôtel Bayshore innove en offrant des soirées avec spectacle à Iqaluit. Pour la première fois, les gens ont la possibilité d'aller déguster un buffet froid, prendre un verre et se détendre en assistant à un spectacle de musique.

Plusieurs artistes sont francophones et d'origine québécoise. Cela n'empêche pas cependant les spectateurs de se laisser entraîner par la musique. La propriétaire du Bayshore, Jeanne Vallée, a remarqué que «les clients sont beaucoup moins agressifs car ils ne viennent pas seulement pour prendre un verre. Ils viennent pour écouter la musique, danser et passer une agréable soirée».

Mme Vallée a aussi l'intention d'engager des artistes anglophones et inuit afin de rejoindre les trois cultures. À voir la réponse du public jusqu'à maintenant, on peut dire que la musique, peu importe la langue, rejoint tous les gens et devient un langage universel.

D'une capacité de soixante-quinze personnes, la salle à dîner offre une ambiance semblable à celle des cabarets du Sud. Le public peut facilement se sentir près des artistes.

Les spectacles sont présentés du jeudi au dimanche inclusivement et ce, chaque semaine à compter de 20 h. «C'est ouvert à toute la population», ajoute Jeanne Vallée.

Les soirées-spectacle sont actuellement à l'essai jusqu'au mois de décembre prochain et si le succès qu'elles connaissent présentement persiste, elles deviendront sûrement une des activités les plus populaires en ville.

Bilingues d'abord, Canadiens français ensuite

(D'après l'APF) La Fédération des jeunes canadiens français a dévoilé jeudi 12 septembre les résultats d'une enquête réalisée auprès de 4000 jeunes francophones de l'extérieur du Québec. Thèmes principaux: les comportements linguistiques et la conscience culturelle des jeunes. Les surprises ne manquent pas.

Moins de un pour cent des jeunes francophones se considèrent comme des «francophones hors Québec», et près de la moitié font du bilinguisme une caractéristique fondamentale de leur vie en milieu minoritaire.

Après *Le déclin d'une culture* et *Le choc des nombres*, le troisième d'une série de quatre livres sur l'avenir de la langue et de la culture françaises au Canada, écrit par le sociologue Roger Bernard, promet de remuer encore davantage la conscience des militants francophones. Intitulé *Un avenir incertain*, ce livre intègre les résultats de l'enquête réalisée hors Québec auprès de 3801 jeunes de langue maternelle française âgés de 18 ans au plus.

Un jeune sur cinq se perçoit comme un Canadien français et un sur sept comme un Canadien. L'identité provinciale, qu'elle soit franco-ontarienne, acadienne ou autre, rallie un jeune sur cinq. Plus d'un tiers des interrogés s'estiment bilingues, notamment en Colombie-Britannique, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, à l'Ile-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick.

les jeunes de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario sont plus nombreux que la moyenne à s'identifier comme Canadiens français. Le sentiment d'identité régionale ou acadienne se retrouve surtout chez les jeunes du Manitoba -27 pour cent se disent des franco-manitobains-, de la Nouvelle-Écosse -42 pour cent se disent Acadiens-, et de l'Ile-du-Prince-Édouard -27 pour cent se disent Acadiens-. On notera au passage que chez les jeunes du Nouveau-Brunswick, province bilingue où les Acadiens forment pourtant 33 pour cent de la population, seulement 17.5 pour cent des sondés se décrivent comme des Acadiens, et près de 35 pour cent se déclarent bilingues.

D'autres chiffres laissent songeur. Ainsi, 75 pour cent des jeunes ont-ils indiqué que le français était la langue officielle employée le plus souvent à la maison, mais seulement 42 pour cent ont dit que le français était la langue dans laquelle ils se sentaient le plus à l'aise pour communiquer. Les résultats varient beaucoup selon que le milieu est minoritaire ou majoritaire. Lorsque les francophones représentent 60 pour cent de la population, 77 pour cent des jeunes affirment qu'ils sont plus à l'aise en français. Dans les milieux où moins de cinq pour cent de la population est francophone, le pourcentage tombe à 22 pour cent.

La mère, protectrice de la langue française?

La grande majorité des enfants issus d'un mariage exogame -un seul des parents est francophone- utilise l'anglais à la maison. La langue française serait toutefois mieux préservée lorsque la mère est francophone. Dans ce dernier cas, 70 pour cent des jeunes affirment utiliser d'avantage l'anglais à la maison. Ce pourcentage monte à 73.5 lorsque la mère est anglaise.

Paradoxe, les enfants dont le père est francophone ont tendance à se dire plus à l'aise en français. «En fait, écrit le sociologue Roger Bernard, la mère semble déterminer de façon marquée un comportement bilingue», tandis que le bilinguisme est un peu moins fort, respectivement 58 et 50 pour cent, lorsque le père est francophone.

Si les jeunes adoptent davantage la langue du père comme langue principale, ils prennent la position inverse lorsqu'il s'agit de déclarer la langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise. En effet, un jeune sur quatre sera francophone si leur mère l'est également, tandis que seulement 17 pour cent le seront si leur mère est anglophone. l'étude révèle qu'à l'âge de six ans, seulement 45 pour cent des enfants vivant dans une famille exogame vont utiliser le français avec leur mère, contre 35 pour cent qui parleront cette langue avec leur père. À l'âge de 13 ans, la mère n'arrive plus à imposer le français qu'à 36.5 des jeunes.

«Plus l'enfant vieillit, plus il aura tendance à abandonner le français en faveur du bilinguisme dans ses échanges avec les parents francophones», constate M. Bernard.

Pire encore, l'anglais est utilisé plus souvent dans les échanges entre frères et soeurs que lors des échanges entre les parents et les enfants. Conclusion du sociologue: «Au Canada, en situation minoritaire, ce n'est pas l'assimilation des francophones qui surprend, mais la survivance».

Le français avec les profs, l'anglais avec les copains

L'anglais est plus utilisé dans les échanges entre les élèves, qu'entre eux et les professeurs, souligne l'enquête. le problème ne se situe pas au niveau élémentaire mais au niveau secondaire. Dans les petites classes, les échanges écolier/enseignant se déroulent à 88 pour cent en français et ceux entre enfants à 62.5 pour cent. Ce dernier pourcentage tombe à 37 pour cent en milieu très minoritaire.

Le niveau secondaire constitue le talon d'Achille de la francophonie. «Dans cette configuration, on retrouve trois fois plus de conversations en anglais entre les élèves qu'entre les professeurs et les jeunes», constate l'auteur du rapport. Les échanges élève/enseignant se déroulent en français dans une proportion de 71.5 pour cent. Le sociologue poursuit: «Toujours dans le même cas, il n'y ■ que dans les milieux majoritaires que le français est nettement la langue des échanges entre les jeunes».

Note encourageante, dans les écoles techniques et de métiers, les échanges entre étudiants se déroulent un peu plus en français, à 37.5 pour cent contre 31.5 dans les écoles du secondaire. Quel que soit l'enseignement poursuivi, le bilinguisme caractérise les échanges entre élèves.

Le français reprend ses droits aux niveaux collégial et universitaire. Un peu plus de 70 pour cent des jeunes parlent habituellement en français dans la salle de classe avec leurs professeurs, et un jeune sur deux fait de même pour communiquer avec ses camarades. ces dernières données ne reflètent que la situation dans les collèges et universités de langue française.

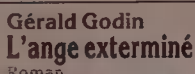
Malgré la lutte acharnée que mènent les parents francophones contre les institutions d'enseignement bilingue, la moitié des jeunes veulent étudier à la fois en français et en anglais. Un sur trois préférerait étudier en français.

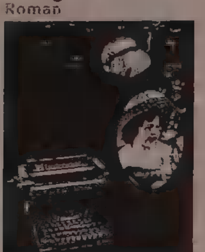
L'avenir des établissements bilingues semble assuré pour les décennies à venir.

Cette tendance se constate dans tous les milieux, minoritaires comme majoritaires.

Ils sont 44 pour cent dans les milieux majoritaires à vouloir poursuivre leurs études en français et en anglais, contre 55 pour cent dans les milieux très minoritaires.

LE PLAISIR DE LIRE



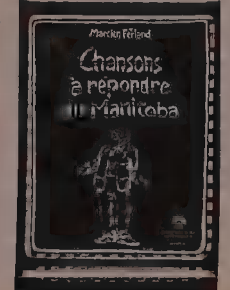


Gérald Godin
L'ange exterminé
Editions de l'Hexagone

Gérald Godin, ancien député du Parti québécois, ministre en son temps, également journaliste, n'en est pas moins auteur de romans. Son dernier livre -peut-on qualifier de livre ces 125 pages qui ne contiennent parfois qu'une vingtaine de lignes chacune et dont la grosseur des caractères vous fait passer pour un attardé mental?- ne connaît pas le succès de son dernier recueil de poèmes, *Ils ne demandaient qu'à brûler*, pour lequel il a obtenu le Grand prix du livre de la ville de Montréal en 1987.

Tous les ingrédients du roman noir américain contenus dans les premières lignes laisse présager une agréable surprise. Très vite, le lecteur déchante. L'auteur abandonne en cours de route son intrigue pour changer de genre littéraire. Sur un ton et un style relâchés, Gérald Godin dresse «son bilan» de la première moitié des années septante, accumulant les références historiques, et distribuant au passage quelques amabilités aux personnages politiques de l'époque.

Fallait-il attendre 1990 pour railler sans esprit Trudeau, les intellectuels et les bourgeois, les magistrats et les journalistes de cette période? Gérald Godin, qui pousse l'admiration pour Frédéric Dard jusqu'à imiter son style, voudrait nous faire mourir de rire. C'est l'ennui qui finit par terrasser le lecteur.



Marcien Ferland
Chansons à répondre du Manitoba
Editions du Blé

Le répertoire qui s'intitule *Chansons à répondre du Manitoba* fera plaisir aux amateurs du folklore et du patrimoine national.

Les chansons qui prennent place dans cet album ne sont pas d'origine manitobaine : presque totalité des oeuvres de *Chansons à répondre du Manitoba* proviennent du Québec et ont été apportés au Manitoba il y a une centaine d'années par les colons du Québec qui sont venus s'établir dans l'Ouest. Bien que la plupart d'entre elles aient déjà été publiées, l'album en inclut quelques-unes qui sont inédites. Le répertoire contient également une analyse de la situation actuelle et une perspective de l'avenir du folklore manitobain. L'auteur définit ce qu'est une chanson à répondre, en analyse le langage et les moyens par lesquels elles se transmettent à travers les âges. Il nous présente la notation musicale de toutes les chansons, accompagnée d'un commentaire sur l'origine et l'auteur de la chanson.

Ce livre est tout indiqué pour les professeurs qui cherchent à enseigner à leurs élèves quelques airs du patrimoine francophone. Il fera également le bonheur des familles qui passent les fêtes de Noël de manière traditionnelle, au son des violons et des vieux pianos électriques.

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Hart Rouge
Inconditionnel
Trafic

Inconditionnel est le deuxième disque de ce groupe familial, folk-rock et franco-manitobain. Annette, Suzanne, Mireille et Paul Campagne se sont attachés les services d'André Lambert et de Daniel Lavoie pour la réalisation. Les douze chansons mettent en évidence la qualité du travail vocal des Campagne, et surtout le plaisir évident qu'ils ont à chanter.

Leur première production (Hart Rouge, 1989) était un peu empesée et sans chaleur. *Inconditionnel* se veut plus proche des origines du groupe: les arrangements sont sobres et partout une guitare rappelle ses antécédents folkloriques. Mais la production reste pop-rock. Il y a un bon dosage de percussions et de claviers, les voix ont suffisamment d'espace pour s'exprimer.

Plusieurs chansons, très élaborées, surprennent par leur rythme et leur inspiration. Relevons *C'est fini*, texte en courtes rimes chanté a cappella, avec effets respiratoires et percussions corporelles à la Bobbie McFerrin. Ou encore *Entre la neige et l'été*, qui évoque les prairies de l'Ouest et est construite sur des rythmes d'inspiration indienne. Plus longue que les autres compositions, cette chanson onirique se termine par un solo de violon. Hart Rouge reprend une chanson bien connue de Claude Léveillée, *Mon pays*, qu'il chante également a cappella.

Le coeur de dire donne la mesure de ce que peut faire le groupe dans les ballades. Il s'agit d'un texte de Suzanne Campagne et d'une musique de Daniel Lavoie. Et quelle musique! Une mélodie aux saveurs françaises comme seuls savent les composer les francophones hors-Québec nostalgiques des airs folkloriques de leur enfance.

Si la production est en général de qualité, une critique est à faire à propos de l'ensemble des textes: ils sont souvent écrits dans un registre romantique stéréotypé. On sent un désir d'innover mais c'est un manque de contrôle des images qui en ressort. Dans ces petits détails et dans d'autres, les Campagne ont encore à préciser la spécificité de leur formation. Quatre voix, ce sont quatre personnalités, et les accorder ensemble ne donne pas forcément un tout homogène. Hart Rouge s'est montré un excellent accompagnateur pour d'autres, notamment Daniel Lavoie et Claude Léveillée. La formation s'affirme, *Inconditionnel* montre qu'elle tend maintenant vers sa maturité propre.



Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Voici quelques exemples d'anglicismes fréquemment utilisés. Les exemples sont tirés du livre du professeur et linguiste québécois, Jacques Laurin, Corrigeons nos anglicismes.

L'argent ne fait pas le bonheur

Argent est toujours masculin : du bel **argent**, l'**argent** canadien

Argent est toujours singulier : une somme d'**argent**, l'**argent** des contribuables.

On entend souvent les *argents*; cette erreur vient du fait qu'en anglais, le mot *money* s'emploie au pluriel :

public moneys, qui signifie deniers publics

Money paid out, qui signifie versements opérés

Anglicismes	Français
Qu'allons nous faire de tous ces *argents*?	**-cet argent**
Gaspiller *les argents* de l'État	**-l'argent, les crédits,**
Les *argents* reçus seront déposés	**-l'argent reçu**
Avez-vous de l'*argent de papier*?	**-papier monnaie; monnaie de papier**
J'ai *sauvé* de l'argent	**-J'ai économisé de l'argent**
Avez-vous du *change*?	**-faire de la monnaie**
J'ai perdu mon *wallet*	**-portefeuille**

Je rappelle que faire de la monnaie signifie «échanger un billet, une pièce contre l'équivalent en petites pièces, en petits billets».

On peut donc faire monnaie d'un billet de dix dollars.

Chèque

Voilà un petit bout de papier bien commode. Mais ce n'est pas parce que les affaires se font surtout en anglais qu'il faut parler mi-anglais, mi-français. Vous risquez de faire des mauvaises affaires.

En français, on ne doit pas dire un *blanc de chèque*. Il faut tout simplement dire **un chèque.**

Il ne faut pas dire *casher un chèque*, mais plutôt **toucher** ou **encaisser** un chèque. On ne *cancelle* pas un chèque, on l'**annule.**

Il faut de surcroît dire un **carnet de chèques** ou un **chéquier** plutôt que dire un *livre de chèque.s*

Plusieurs voyageurs reviennent scandalisés d'Europe parce que, là-bas, on dit des *travellers*, en parlant de **chèques de voyages**. Pourquoi se scandaliser? C'est ainsi qu'une langue vit : par des emprunts.

Il est préférable de dire : **chèque sans provision** plutôt que *chèque pas de fonds.*

Prononciation

En français, on prononce **chèque** (sans «t» initial)

En anglais on prononce : *tchèque* (avec le «t» initial)

Il faut donc éviter de dire : Je vais te faire un petit *tchèque*



Avis public Canada

CRTC - Avis public 1991-91. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes : 9. CAPE DORSET (T.N.-O.). Demande (911499200) présentée par la SOCIÉTÉ RADIO-CANADA en vue de modifier la licence de radiodiffusion afin d'exploiter l'entreprise de distribution (radiocommunication) de CBEJT Cape Dorset, en augmentant la puissance à l'émetteur de 8.9 à 250 watts. Exmen de la demande : Bureau de poste, Cape Dorset (T.N.-O.). La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, pièce 201, Hull (Québec); et le bureau régional du CRTC : 800, rue Burrard, Pièce 1380, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 4 octobre 1991. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes - Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Loi sur les langues officielles

Les francophones auront droit à de nouveaux services

En août dernier, le gouvernement fédéral et celui des T.N.-O. signaient une entente historique qui accordait à ce dernier plus de douze millions pour la promotion de la langue française.

Louise Doren

Cette entente, planifiée sur trois ans, permettra la mise sur pied de divers services en français dans au moins quatre communautés francophones des Territoires : Yellowknife, Iqaluit, Hay River et Fort Smith. Les montants consentis sont quatre millions pour 1991-1992, 4.3 millions pour la deuxième année et de 4.5 millions pour la dernière année.

Une grande part de l'argent est destiné au maintien des services existants, au bureau des langues par exemple, et au ministère de la Justice en charge de la traduction des lois des Territoires en français. Toutefois, l'entente va permettre au gouvernement d'offrir plusieurs nouveaux services, notamment dans les hôpitaux.

Assemblée législative

En ce qui concerne le français à l'Assemblée législative, l'élément nouveau contenu dans l'entente consiste à traduire les documents de l'Assemblée et le journal des débats. Le budget de l'année 1991-1992 accordé au français à l'assemblée est de 185 000$. Ce montant servira à la présentation des projets de lois en français et en anglais, à l'interprétation des débats, à la traduction des documents et du journal des débats de l'Assemblée.

Ministère de la Culture et des Communications

L'entente permettra de maintenir la ligne téléphonique sans frais pour répondre aux demandes de fonctionnement et de payer les frais reliés à la mise en place et à la gestion des services en français .

Le budget de cette partie de l'entente s'élève à 377 600 $. De ce montant, 245 000$ seront dépensés en salaire pour les postes suivants : un agent d'information au service centralisé de renseignements, un agent des politiques et de la planification, un conseiller linguistique, un adjoint administratif et un agent financier. Les autres coûts sont: coût du service centralisé de renseignements (30 000$), une prime au bilinguisme (1 200$), frais de contrats pour l'évaluation (50 000$) et les divers frais de soutien et de fonctionnement (51 400$).

Publications

Le budget des publications, relevant du ministère de la Culture et des Communications est de 205 000$. Les publications prévues sont la version bilingue des lois et règlements du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des publications sur les programmes gouvernementaux s'adressant au grand public. Du montant total du budget, 130 000$ seront consacrés à l'impression, 60 000$ iront au salaire et avantages sociaux d'un imprimeur. Les 15 000$ restants sont prévus pour les frais de fonctionnement.

Bureau des langues

Le budget du bureau des langues est de près de 700 000$ pour l'année en cours. Les salaires prennent la grosse part de cet argent: 515 000$ servent à payer les salaires et les avantages sociaux du chef de bureau des services de traduction en français, des trois traducteurs, d'un réviseur, de trois interprètes en région et celui de la secrétaire du bureau à Yellowknife. Le reste du montant est affecté aux frais de soutien et de fonctionnement et aux honoraires de contrat à la pige.

Patrimoine

L'entente prévoit que le musée préparera un audioguide et des étiquettes pour le Centre du patrimoine septentrional du prince de Galles. Coût: 30 000$

Bibliothèques

Un budget de 75 000$ sera consacré aux bibliothèques des Territoires. De ce montant, 50 000$ seront consacrés à l'achat de livres et d'autres documents. Le reste du montant est prévu pour les coûts de fonctionnement et les frais de soutien.

Ministère du Développement économique et du Tourisme

L'entente n'entend pas créer un nouveau poste pour répondre à la demande de services en français. Il est plutôt prévu que des employés des bureaux de Yellowknife et d'Iqaluit seront en mesure de répondre aux demandes de renseignements en français. L'entente prévoit d'octroyer des primes de bilinguisme à certains employés (3 600$). Le service centralisé de renseignements sera également utilisé pour fournir des renseignements et des services au public.

Signalisation dans les parcs

Des panneaux touristiques en français seront installés dans les parcs de Yellowknife et d'Iqaluit. Coût: 30 000$

Ministère de l'Éducation

Rappelons que l'entente pluriannuelle ne touche pas au domaine de l'éducation. Le financement des programmes scolaires en français fait partie d'une autre entente.

Une formation en français pour le personnel du GTNO et de ses institutions est disponible par le biais de la Commission de la fonction publique du Canada, suivant une formule de rémunération à l'acte. Les frais consentis dans ce programme sont de 11 300$ (36 étudiants à 315$ chacun).

Bureau de l'exécutif

Le bureau de l'exécutif offrira des services en français à Yellowknife et dans son bureau d'Ottawa. Ces services consisteront à répondre aux demandes de renseignements adressées à l'attaché de presse, à fournir des services bilingues au Conseil exécutif et à recenser les documents et les formulaires à faire traduire en français. On verra également à produire des communiqués sur des questions ressortissant aux langues officielles.

Le budget prévu est de 52 000$: de ce montant, 20 000$ seront consacrés au salaire et aux avantages d'un secrétaire exécutif, 20 000$ pour la production des communiqués et autres documents en français. Le reste du budget est affecté aux primes de bilinguisme et aux frais de soutien.

Ministère des Finances

Des services en français seront offerts au sein de la division de la gestion des revenus et des actifs, de la comptabilité publique et de l'administration fiscale à Yellowknife, Iqaluit, Fort Smith et Inuvik. Ces services seront offerts par du personnel bilingue. Le budget comprend donc uniquement des primes de bilinguisme de 7 200$.

Ministère des Services gouvernementaux

Ce ministère produira les formulaires bilingues à l'usage du public. 130 000$ sont prévus pour produire divers formulaires pour plusieurs ministères et organismes du GTNO. 20 000$ additionnels sont prévus pour les frais de fonctionnement et de soutien.

Ministère de la Santé

Plusieurs nouveaux services dans le domaine de la santé seront mis sur pied en 1991-1992.

Élaboration des politiques

Cette partie du programme coûtera 80 000$. De ce montant, 40 000$ paieront le salaire d'un agent des politiques, 10 000$ sont prévus pour la formation d'interprètes dans le domaine médical. 35 000$ sont consacrés aux frais de soutien et de production de matériel documentaire.

Promotion de la santé

Ce volet recevra un peu plus de 40 000$ cette année. L'argent est consacré à la traduction de certains documents de promotion et de matériel pédagogique.

Prestation de services

Des services en français seront offerts dans les hôpitaux de Yellowknife, d'Iqaluit, d'Inuvik, de Fort Smith et de Hay River et les dispensaires, directement ou avec l'aide d'interprètes. Le gouvernement tentera également de recruter de préférence des infirmières bilingues pour les dispensaires de Fort Simpson, de Norman Wells, de Tuktoyaktuk, de Nanisivik, d'Iqaluit et de Yellowknife. Dans l'éventualité où ces postes ne peuvent pas être comblés immédiatement, le personnel aura recours à des interprètes. Le gouvernement cherchera aussi à désigner des postes d'infirmières bilingues dans les hôpitaux d'Iqaluit et de Yellowknife, de manière à assurer la présence de personnel infirmier bilingue 24 heures par jour. Deux postes d'infirmières bilingues seront également créés pour les hôpitaux de Fort Smith, d'Inuvik et de Hay River. Les coûts de la prestation des services totalisent près de 300 000$. 175 000$ sont prévus pour le salaire et les avantages sociaux de cinq traducteurs-interprètes, 66 000$ sont prévus en primes de bilinguisme et 50 000$ en frais d'administration du programme.

La semaine prochaine nous vous livrerons les détails des programmes de mise en oeuvre des services en français au ministère de la Justice, des Affaires municipales et communautaires, au ministère du Personnel, au ministère des Travaux publics, au ministère des Ressources renouvelables, au ministère de la Sécurité et des Services publics, au ministère des Services sociaux, au ministère des Transports, à la Corporation du logement des T.N.-O, ainsi qu'à la Direction de la condition féminine et à la Commission des accidents de travail.

Échos des T.N.-O.

Subventions pour l'alphabétisation

Le ministère de l'Éducation accordera cette année 250 000 $ par le biais de son Fonds d'alphabétisation, pour subventionner quinze projets d'alphabétisation dans diverses communautés de l'Arctique.

Six autres projets pourront voir le jour grâce à un don de près de 40 000$ d'une oeuvre de charité, la fondation Walter and Duncan Gordon.

Le Fonds d'alphabétisation du ministère a été créé l'an dernier dans le cadre de la stratégie d'alphabétisation des Territoires du Nord-Ouest.

L'objectif est d'encourager les organisations communautaires à identifier et à implanter les programmes d'alphabétisation qui répondront aux besoins de leurs communautés.

Cette année, la fondation Walter and Duncan Gordon a travaillé étroitement avec le ministère de l'Éducation pour subventionner certains de ces projets.

Aide aux victimes de crimes

Les ministres fédéral et territorial de la Justice, Kim Campbell et Michael Ballantyne, ont annoncé que leurs gouvernements respectifs se partageront les frais d'embauche d'un responsable de l'aide aux victimes à Yellowknife et d'un autre à Iqaluit. Les responsables viendront en aide aux victimes d'actes criminels dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

«Ces personnes feront mieux comprendre l'appareil judiciaire aux victimes d'actes criminels et aux personnes qui sont appelées à témoigner. En outre, ils sensibiliseront davantage les procureurs aux besoins particuliers des victimes», a précisé Kim Campbell.

Les responsables de l'aide aux victimes se préoccuperont surtout de la violence en milieu familial, de l'agression sexuelle, de l'abus sexuel envers les enfants, de la violence à l'égard des femmes et d'autres actes criminels commis contre des témoins vulnérables.

Tourisme de l'Ouest

Les ministres du Tourisme des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest se sont joints officiellement à la conférence ministérielle du tourisme de l'Ouest du Canada. «L'union des six juridictions de l'Ouest du pays ne peut qu'améliorer l'industrie du tourisme dans cette partie du pays», a déclaré le ministre du Développement économique et du Tourisme, Gordon Wray.

Des accords de principe sur plusieurs sujets, notamment les normes de l'industrie du tourisme, la mise en marché coopérative, et un partage de l'information de recherche, ont été négociés cette année dans le cadre de la conférence.

Les routes de glace menacées

Le GTNO a commis une infraction aux règlements de la Loi sur les pêcheries lors de la construction de routes d'hiver. La plainte déposée par Pêches et Océans Canada concerne des réparations effectuées au cours du printemps dernier sur la route reliant Wrigley à Fort Good Hope. Cette route de glace est le seul moyen d'assurer en hiver l'approvisionnement de ces communautés en huile, nourriture, et équipement. Les débordements d'eau au-dessus des divers ponts de glace ont obligé le ministère des Transports à effectuer des réparations qui ne répondraient pas aux normes fixés par les réglements de la Loi sur les pêcheries. Le sous-ministre adjoint du ministère des Transports, Hal Gerein, a indiqué que l'action du gouvernement fédéral pourrait avoir comme résultat d'amener une fermeture hâtive et même la discontinuation des routes de glaces dans certaines régions.

Canadian North partenaire d'Expo 92

Le chef du gouvernement, Dennis Patterson, a annoncé au début de septembre la participation de Canadian North comme partenaire de l'exposition internationale de Séville en 1992.

L'engagement financier de Canadian North sera d'au moins 100 000$. Des réunions entre les dirigeants de la compagnie aérienne et du ministère du Tourisme auront lieu au cours du mois pour finaliser les détails de l'entente.

Le directeur général de Canadian North, Barry Rempel, s'est dit confiant que ce partenariat stimulerait «la mise en marché en Europe des arts et de l'artisanat, et du tourisme dans les Territoires du Nord-Ouest».

Mesures d'urgence

Les communautés de Fort Liard [illegible] de Fort Simpson recevront une aide de 340 000$ pour mettre sur pied des programmes de mesures d'urgence dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette aide leur est accordée par l'entremise du programme conjoint fédéral et territorial sur les mesures d'urgence. L'argent servira à l'achat d'équipement pour ces deux communautés. «Ces contributions démontrent notre engagement dans la planification des mesures d'urgence dans les Territoires du Nord-Ouest, a expliqué le ministre responsables, Tom Butters. Elles nous donnent les moyens de répondre aux préoccupations du public en ce qui concerne la santé et la protection de la propriété privée dans une situation d'urgence».

Depuis la création du programme en 1980, le gouvernement du Canada a fourni approximativement un million de dollars au programme des mesures d'urgence dans les Territoires.

Contrat de vingt ans avec la G.R.C.

Après deux ans de négociations, l'entente signée entre le ministre de la Justice des Territoires, Michael Ballantyne, et le fédéral ne contient pas de changement aux ratios du partage des coûts du programme entre les deux gouvernements pour les prochains vingt ans. Initialement, le gouvernement fédéral voulait que le gouvernement des Territoires assume 75 pour cent des coûts du programme plutôt que le 70 pour cent lors des années précédentes. Cette augmentation aurait apporté une dépense supplémentaire de cinq millions de dollars. La nouvelle entente prévoit toutefois que le gouvernement territorial assumera les frais de logement, de pensions des membres, les primes d'assurance chômage et les coûts de formation. Le nouveau contrat occasionnera des frais supplémentaires de plus d'un demi-million de dollars en 1992-1993, un million en 1993-1994 et un million et demi en 1994-1995. L'an dernier, le coût total des services de la Gendarmerie royale s'est élevé à 22.5 millions de dollars.

Nouvelle bibliothèque à Iqaluit

Le nouveau centre culturel Unikkaarvik culturel d'Iqaluit loge désormais la bibliothèque Centennial d'Iqaluit et la nouvelle bibliothèque régionale de Baffin qui dessert cinq bibliothèques locales, de Sanikiluaq à Grise Fiord. En plus de sa collection régulière, la bibliothèque Centennial a acheté la collection Manning qui contient 7 000 livres, cartes, dépliants et photographies du Nord. Cette collection, donnée au gouvernement par le docteur Thomas Henry Manning en 1989 est évaluée à plus de 300 000$. Canadian North a effectué gratuitement le transport de la collection jusqu'à Iqaluit. La bibliothèque a également ajouté cent nouveaux titres à sa collection de vidéo en français, comprenant des documentaires pour les adultes et les enfants.

Passé sexuel comme preuve de la défense

Une nouvelle loi pour protéger la victime

Louise Doren

La décision de la Cour suprême du Canada de déclarer inconstitutionnel l'article 276 du Code criminel qui empêchait la défense d'utiliser le passé de la victime dans une cause d'agression sexuelle a jeté le désarroi dans les groupes de femmes et dans l'appareil administratif de la Justice. Au cours d'une réunion à Yellowknife, la ministre de la justice du fédéral, Kim Campbell, a tenté de remettre en perspective la décision de la Cour suprême. «Dans certaines occasions, les dispositions de cette loi ont empêché l'accusé d'avoir un procès juste et équitable», a déclaré Kim Campbell, en expliquant que la loi enlevait tout pouvoir au juge de décider si le passé sexuel de la victime était un élément de la défense ou non.

Selon Kim Campbell, la décision de la Cour suprême est justifiée. «Je ne crois pas que quiconque d'entre nous veut obtenir des gains pour les femmes au détriment d'autres personnes. À mon avis, ce n'est pas nécessaire».

Elle a expliqué que son ministère entendait présenter un projet de loi qui permettra à la fois de respecter les droits de l'accusé et la philosophie qui sous-tendait l'article 276 du Code criminel.

Soit dit en passant
(Source : APF)

Hausse des inscriptions

Les inscriptions à temps plein dans les universités canadiennes devraient augmenter de trois pour cent cette année, alors que les inscriptions dans les collèges connaîtront une hausse de deux pour cent indique Statistiques Canada dans son bulletin hebdomadaire.
Selon l'agence fédérale, les inscriptions à temps plein au niveau universitaire atteindront les 547 800 et celles des collèges communautaire s'établiront à 330 900.
Pour ce qui est des autres niveaux scolaires, Statistiques Canada prévoit une hausse cette année de 29 600 étudiants de la première à la sixième année, et une hausse de deux pour cent des élèves en septième année.
Enfin, les dépenses totales pour l'enseignement au Canada s'élèveront à 50.6 milliards en 1991-1992.

Sommet de la francophonie

Le Canada proposera une déclaration sur le démocratisation et le développement lors du prochain Sommet de la francophonie qui aura lieu à Paris en novembre prochain.
Le premier ministre canadien, Brian Mulroney, a profité de la présence de quelque deux cents parlementaires réunis à Ottawa dans le cadre de la 18ième réunion de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, pour annoncer également la création d'une «unité de soutien à la démocratisation». Cette unité, au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, permettra de former des missions d'observation électorale.
Le Canada veut aussi proposer à Paris un projet pour combattre les injustices et les inégalités envers les femmes dans le monde.

La TPS et les étudiants

Même si la TPS ne s'applique pas aux frais de scolarité, elle s'applique aux manuels scolaires, à moins que ceux-ci ne soient inclus dans les frais de scolarité, rappelle le Bureau d'information des consommateurs de la TPS. La taxe ne s'ajoute cependant pas aux frais de laboratoire, frais de résidence, plans des repas scolaires, prêts aux étudiants et autres frais obligatoires. Il n'y a pas de TPS sur le coût des cours.
Le bureau d'information des consommateurs de la TPS aura bientôt reçu un million d'appels depuis le 12 septembre 1990, date de la mise en service de ses lignes téléphoniques sans frais. Le bureau doit fermer le 31 décembre. Les plaintes peuvent être formulées en composant le 1-800-668-0999.

Le pouvoir gris

Environ un tiers des Canadiens de 15 ans et plus sont en faveur de la retraite obligatoire, révèle Statistiques Canada. C'est à Terre-Neuve que la population est la plus favorable à la retraite obligatoire dans une proportion de 56 pour cent.
Chez les femmes de 15 à 64 ans, le taux d'activité a plutôt augmenté, passant de 54 pour cent en 1978 à 67 pour cent en 1988. Plus de femmes ont également contribué à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Elles étaient 17 pour cent à contribuer à un REER en 1988 comparativement à six pour cent dix ans plus tôt.

Un programme pour aider l'édition

L'Ontario a décidé de créer un programme de cinq millions de dollars ainsi qu'un centre d'édition pour aider l'industrie du livre et des périodiques de la province qui fait face à une crise depuis l'imposition de la TPS et l'annulation des tarifs postaux subventionnés pour les magazines.
Le fonds seront disponibles pour les maisons d'édition et permettront d'appuyer la vente et le marketing au pays et à l'étranger, et de former de nouveaux écrivains, indique le ministère de la Culture et des Communications.
Un comité consultatif a été mis sur pied pour élaborer les critères d'admissibilité à l'aide financière. Parmi les membres du comité, on note la présence de M. Paul-François Sylvestre, rédacteur en chef de la revue Liaison, un magazine francophone d'Ottawa.

Nouvelle tête à la FCFAC

M. Marc Godbout est le nouveau directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Agé de quarante ans, le successeur de M. Aurèle Thériault a été président du conseil de l'éducation franco-ontarienne et président du sommet de la francophonie ontarienne qui s'est tenue à Toronto en juin dernier.
C'est le présent débat constitutionnel qui a incité M. Godbout à poser sa candidature pour ce poste. Selon lui, «les rumeurs persistantes venant d'Ottawa sur une révision de la Loi sur les langues officielles pourraient se concrétiser».

Agression sexuelle

Preuve devant les tribunaux

Ottawa (APF) - Le comportement sexuel d'une plaignante dans un cas d'agression sexuelle devrait pouvoir servir de preuve si celle-ci peut éviter la condamnation d'un innocent.

Dans un arrêt partagé, la Cour suprême du Canada estime que l'article 276 du Code criminel, qui interdit à un accusé dans une cause d'agression sexuelle de présenter une preuve concernant le comportement sexuel d'une plaignante avec d'autres partenaires, «peut entraîner l'exclusion d'une preuve susceptible d'être fort pertinente pour la défense».

«Pour atteindre son but, c'est-à-dire abolir l'usage sexiste et dépassé d'utiliser des preuves concernant le comportement sexuel, écrivent sept des neuf juges, cet article va au-delà de ce qui est nécessaire et rend irrecevables des éléments de preuve qui peuvent être essentiels à la présentation d'une défense légitime et, partant, à la tenue d'un procès équitable».

Pour ce qui est de l'article 277 qui interdit de présenter une preuve sur la réputation sexuelle pour attaquer ou défendre la crédibilité d'un plaignant, la Cour suprême estime qu'il ne viole pas le droit à un procès équitable. Et les juges sont très clairs sur ce point en soutenant qu'il «n'existe aucun lien logique ou pratique entre la réputation sexuelle d'une femme et sa crédibilité en tant que témoin».

À ceux qui s'inquiéteraient d'un retour en arrière suite à l'annulation de l'article 276, la Cour suprême répond que les anciennes règles de *Common Law* qui prévalaient pour juger le comportement sexuel -une référence au concept de moeurs faciles- sont dépassées. «La réalité en 1991 est que la preuve concernant le comportement sexuel et la réputation du plaignant ne peut en soi être considérée comme une preuve logique de la crédibilité ou du consentement du plaignant». Il faut cependant fixer une limite à l'article 276 écrivent les juges, de façon à empêcher la tenue d'un procès inéquitable et la condamnation d'une personne innocente.

Les juges L'Heureux-Dubé et Gonthier ont une opinion dissidente sur le sujet. Selon eux, l'agression sexuelle est différente d'un autre crime, et les mythes et les stéréotypes entourant le viol qui sont encore bien présents dans la société réduisent le nombre de plaintes et influencent la police dans ses décisions de donner suite à une plainte.

Pour les deux juges, la preuve fondée sur le comportement sexuel antérieur d'une victime n'est d'aucun intérêt parce qu'elle est fondée «sur des croyances discriminatoires sur les femmes et l'agression sexuelle», à savoir que les plaignantes sont «de moeurs faciles», ou qu'elles mentent au sujet d'une agression sexuelle.

«Ce n'est pas en cherchant dans le passé sexuel des plaignantes qu'on pourra prouver que la plaignante a voulu fabriquer une accusation de toute pièce».

AVIS PUBLICS DECISIONS AVIS PUBLICS DECISIONS

CRTC Avis public Canada

CRTC - Avis public 1991-87. RENOUVELLEMENT DE LICENCES D'ENTREPRISES DE RADIODIFFUSION QUI DOIVENT EXPIRER EN 1992. Le Conseil annonce par la présente qu'il a reçu des demandes de renouvellement de licences, certaines avec modifications, des entreprises de radiodiffusion énumérées ci-après. Ces licences expirent le 31 août 1991, sauf une qui expire le 31 décembre 1991 et huit autres qui expirent le 28 février 1992 tel qu'indiqué dans le présent avis et, sujet à la réception d'interventions, le Conseil entend les renouveler pour un autre terme. L'avis comprend également une demande pour l'approbation de transfert de contrôle d'une titulaire. 47. ALERT, (T.N.-O.) Demande (910962000) présentée par **MAJOR E.A.C. Mc LEAN COMMANDING OFFICER CFS ALERT** (CHAR-FM). Examen de la demande: SFC Alert, Alert, T.N.O. 48. CAMBRIDGE BAY (T.N.O.) Demande (911316800) présentée par **NAOLAOTIT IKALUKTUTIAMI/RADIO CAMBRIDGE BAY** (CFYI-FM). Examen de la demande: Bureau du Hameau, Cambridge Bay, (T.N.O.) 49. FORT PROVIDENCE (T.N.O.) Demande (9113325900) présentée par **NATIVE COMMUNICATIONS SOCIETY OF THE WESTERN N.W.T.** (CHFP-FM), C.P. 1919, YELLOWKNIFE, T.N.O. X1A 2P4. LA LICENCE EXPIRE LE 28 FEVRIER 1992. Examen de la demande: Bureau de la bande, Fort Providence, (T.N.O.). 50. FORT SMITH (T.N.O.) Demande (911326700) présentée par **NATIVE COMMUNICATIONS SOCIETY OF THE WESTERN** (T.N.O.) (CHFS-FM), C.P. 1919, Yellowknife (T.N.O.) Examen de la demande: Bureau de la bande, Fort Smith (T.N.O.). 51. RESERVE HAY RIVER (T.N.O.) Demande (911327500) présentée par **NATIVE COMMUNICATIONS SOCIETY OF THE WESTERN** (T.N.O.) (CHRR-FM), C.P. 1919 YELLOWKNIFE (T.N.O.) Examen de la demande, Burau de la bande, Réserve Hay River, (T.N.O.). 52. YELLOWKNIFE ET HAY RIVER (T.N.O.) Demande (910973700) présentée par **CJCD RADIO LIMITED** (CJCD-FM ET CJCD-FM-1). Examen de la demande: Studios CJCD 5103 - 51ième rue, Yellowknife (T.N.O.) X1A 2N2 Bureau CJCD Mackenzie Place, High Rise Hay River, (T.N.O.). 53. YELLOWKNIFE (T.N.O.) Demande (911324200) présentée par **NATIVE COMMUNICATIONS SOCIETY OF THE WESTERN** (T.N.O.) C.P. 1919 Yellowknife(T.N.O.) X1A 2P4 (CKNM-FM et ses entreprises de programmation radio) VF2083 Aklavik, VF2069 Fort Franklin, VF2070 Fort Good Hope, VF2080 Fort McPherson, VF2071 Fort Resolution, VF2102 Fort Simpson, VF2082 Inuvik et VF2071 Rae-Edzo (T.N.O.). Examen de la demande: 4910, 49ième rue, Yellowknife (T.N.O.). 54. WHITEHORSE (T.Y.) Demande (910829100) présentée par **NORTHERN NATIVE BROADCASTING, YUKON** (CHON-FM). Examen de la demande: 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.) Y1A 1K1. 60. FORT LIARD (T.N.O.) Demande (910831700) présentée par **FORT LIARD COMMUNICATION SOCIETY** (VF2022), poste restante, Fort Liard (T.N.O.) X0G 0A0. Examen de la demande: lot 115 Fort Liard (T.N.O.). 61. FORT PROVIDENCE (T.N.O.) Demande (910805100) présentée par **SNOWSHOE INN LTD.** Examen de la demande: Bureau général Snowshoe Inn, Fort Providence (T.N.O.). 62. NANISIVIK (T.N.O.) Demandes (910682400, 911507200) présentées par **NANISIVIK COMMUNITY CLUB**, a/s Nanisivik Mines Ltd., Nanisivik, (T.N.O.) X0A 0X0, en vue a) de renouveler la licence de radiodiffusion afin d'exploiter l'entreprise de distribution (radiocommunication) desservant Nanisivik qui expire le 31 août 1992; et b) de modifier la licence en ajoutant la distribution des services de programmation de TSN au canal 2, CFTM TV (TVA) Montréal (Qué) au canal 4, WJBK-TV (CBS) (CANCOM) Detroit (Mich.) au canal 6 et le Service de télévision de langue anglaise du Nord de la Société Radio-Canada au canal 9 et First Choice Canadian Communications Corporation au canal 11, tous avec un émetteur d'une puissance de 5 watts; en supprimant la distribution du service de programmation de WXYZ-TV (ABC) (CANCOM) Detroit (Mich.) du canal 6; et en changeant la distribution du service de programmation de WDIV (NBC) (CANCOM) Detroit (Mich.) du canal 4 à 12. Examen de la demande: Babillard du centre communautaire de Nanisivik (T.N.O.). 63. WRIGLEY (T.N.O.) Demande (91151300) présentée par **WRIGLEY COMMUNITY RADIO SOCIETY** (VF2025), poste restante, Wrigley (T.N.O.), X0E 1E0. Examen de la demande: Bureau de la bande, Wrigley (T.N.O.). 64. BURWASH LANDING (T.Y.) Demande (910837400) présentée par **BURWASH LANDING BROADCASTING SOCIETY** (VF2024), a/s Northern Native Broadcasting, Yukon, 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. Examen de la demande: Bureau de la bande, Burwash Landing (T.Y.). 65. CARCROSS (T.Y.) Demande (9910836600) présentée par **CARCROSS TLINGIT SOCIETY** (VF2039), a/s Nothern Native Broadcasting, Yukon, 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. Examen de la demande: Bureau de la bande, Carcross (T.Y.). 66. OLD CROW (T.Y.)Demande (910835800) présentée par **THE OLD CROW BROADCASTING SOCIETY** (CHOL-FM), a/s Northern Native Broadcasting, Yukon, 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. Examen de la demande: Bureau de la bande, Old Crow (T.Y.). 67. PELLY CROSSING (T.Y.) Demande (910833300) présentée par **PELLY CROSSING COMMUNITY CLUB** (CHPE-FM), a/s Nothern Native Broadcasting, Yukon, 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. Examen de la demande: Bureau de la bande, Pelly Crossing, (T.Y.). 68. ROSS RIVER (T.Y.) Demande (910838200) présentée par **ROSS RIVER BROADCASTING SOCIETY** (VF-2035), a/s Nothern Native Broadcasting, Yukon, 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. Examen de la demande: Bureau de la bande, Ross River, (T.Y.). 69. TESLIN (T.Y.) Demande (910834100) présentée par **TESLIN COMMUNITY CLUB** (CHTE-FM), a/s Nothern Native Broadcasting, Yukon, 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. Examen de la demande: Bureau de la bande, Teslin, (T.Y.). 83. WHITEHORSE (T.Y.) Demande (910653500) présentée par **NORTHERN TELEVISION SYSTEMS LTD.** Examen de la demande: Suite 203, 4103, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.). 84. YELLOWKNIFE (T.N.O.) Demande (911328300) présentée par **NATIVE COMMUNICATIONS SOCIETY OF THE WESTERN N.W.T.** (réseau radio), C.P. 1919, Yellowknife (T.N.O.), X1A 2P4. Examen de la demande: 4910, 49ième rue, Yellowknife (T.N.O.). 85. WHITEHORSE (T.Y.) Demande (910830900) présentée par **NORTHERN NATIVE BROADCASTING, YUKON** (réseau radio). Examen de la demande: 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. 86. WHITEHORSE (T.Y.) Demande (911352300) présentée par **NORTHERN NATIVE BROADCASTING, YUKON** (réseau télévision). Examen de la demande: 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1K1. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué); et le bureau régional du CRTC: 800 rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.), K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 27 septembre 1991. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction des audiences publiques du CTRC au (819) 997-1328, ou les services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver au (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC Décision Canada

Décision 91-627. Kwutchin Radio Society, Aklavik (T.N.O.) APPROUVE - Renouvellement de la licence de radiodiffusion de CJAK-FM Aklavik du 1er septembre 1991 au 31 août 1996. Décision 91-628. Qamanittuap Naaluataa, Baker Lake (T.N.O.) APPROUVE - Renouvellement de la licence de radiodiffusion de CKQN-FM Baker Lake du 1er octobre 1991 au 31 août 1996. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la Gazette du Canada », Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibilothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie des documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111».

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC Décision Canada

Décision 91-606. Dawson city Community Radio Society, Dawson city (T.Y.) APPROUVE - Renouvellement de la licence de radiodiffusion de CFYT-FM Dawson city du 1er septembre 1991 au 31 août 1996. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la Gazette du Canada », Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibilothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie des documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111».

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC Avis public Canada

CRTC - Avis public 1991-8. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 29 octobre 1991, à 9h00, au Sheraton Landmark, 1400, rue Robson, Vancouver (C.B.), afin d'étudier ce qui suit: 14. ARCTIC RED RIVER (T.N.-O.). Demande (910603000) présentée par **ARCTIC RED RIVER SETTLEMENT CORPORATION**, poste restante, Arctic Red River (T.N.-O.) X0E 0B0, en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de distribution (radiocommunication) à Arctic Red River, pour recevoir et retransmettre, sur trois canaux de télévision de faible puissance et deux canaux radiophoniques de faible puissance, les émissions du réseau CANCOM reçues par satellite et d'autres services de radiodiffusion. Examen de la demande: Bureau de la bande, Arctic Red River (T.N.-O.). 15. YELLOWKNIFE (T.N.-O.). DEMANDE (910222900) présentée par **THE YELLOWKNIFE REBROADCASTING SOCIETY**, case postale 2171, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P6, en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de distribution (radiocommunication) à Yellowknife, devant opérer sur une fréquence de 95,3 MHz avec une puissance apparente rayonnée de 114 watts, pour retransmettre les émissions du réseau radiophonique FM, de langue anglaise, de la Société Radio-Canada reçues par satellite. Examen de la demande : 3505, promenade Ingraham, Yellowknife (T.N.-O.). 16 BURWASH LANDING (T.Y.). Demande (910991900) présentée par **BURWASH LANDING BROADCASTING SOCIETY**, poste restante, Burwash Langing, (T.Y.) Y1A 3V4, en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de distribution (radiocommunication) à Burwash Landing, pour recevoir et retransmettre sur deux canaux de télévision de faible puissance, les émissions du réseau CANCOM reçues par satellite. Examen de la demande : Bureau du conseil, Burwash Landing (T.Y.). 17. DESTRUCTION BAY (T.Y.). Demande (911311900) présentée par **NORTHERN NATIVE BROADCASTING, YUKON**, 4228 A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.) Y1A 1K1, en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de distribution (radiodiffusion) à Destruction Bay, devant opérer sur une fréquence de 98,1 MHz avec une puissance apparente rayonnée de 10 watts, pour retransmettre les émissions de la Northern Native Broacasting, Yukon Radio Network, Whitehorse (T.Y.), reçues par satellite. Examen de la demande : Bureau du Conseil de la tribu Kluane, Burwash Landing (T.Y.). 18. HAINES JUNCTION (T.Y.). Demande (911547800) présentée par **NORTHERN NATIVE BROADCASTING, YUKON**, 4228A, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.) Y1A 1K1, en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de distribution (radiocommunication) à Haines Junction, devant opérer sur une fréquence de 90,5 MHz avec une puissance apparente rayonnée de 10 watts, pour retransmettre les émissions de la Northern Native Broadcasting, Yukon Radio Network, Whitehorse (T.Y.), reçues par satellite. Examen de la demande : Bureau de la bande Champagne/Aishikik, Haines Junction (T.Y.). 19. SUBDIVISION DU CHEMIN MAYO, WHITEHORSE (T.Y.). Demande (911312700) présentée par **NORTHERN NATIVE BROADCASTING, YUKON** en vue d'obtenir une licence de (radiodiffusion) à la subdivision du chemin Mayo, Whitehorse, devant opérer sur une fréquence de 98,7 MHz avec une puissance apparente rayonnée de 10 watts, pour retransmettre les émissions de la Northern Native Broadcasting, Yukon Radio Network, Whitehorse (T.Y.), reçues par satellite. Examen de la demande : 4228, 4ième avenue, Whitehorse (T.Y.) Y1A 1K1. BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES : LES INTERVENANTS QUI DÉSIRENT PRÉSENTER LEURS COMMENTAIRES EN FRANÇAIS DE MEME QUE CEUX QUI REQUIERENT DES SERVICES D'INTERPRÉTATION GESTUELLE VOUDRONT BIEN EN AVISER LE CONSEIL AU MOINS VINGT (20) JOURS AVANT DEBUT DE L'AUDIENCE AFIN DE LUI PERMETTRE DE PRENDRE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention, sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et les bureaux régionaux du CRTC : 800, rue Burrard, Pièce 1380, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **9 octobre 1991**. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la direction des audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax : (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

S'il se passe quelque chose dans votre communauté, faites-le savoir à *L'Aquilon*

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 6 numéro 17, Le vendredi 4 octobre 1991

Élections territoriales

Des candidats veulent faire le ménage au gouvernement

Certains postulants n'ont pas de mots assez durs pour dénoncer l'attitude de l'exécutif lors de la dernière législature. Gaspillage des fonds publics, manque de transparence dans la gestion, patronage, voilà les tares qui mineraient la démocratie dans les Territoires.

Marcel Brisebois

Que pèse la communauté de langue française dans la bataille électorale? Pas grand chose, à en juger les réponses de certains candidats. M. Brian Lewis (YK Centre), comme tous les autres candidats, n'a inscrit dans son programme politique aucune proposition destinée à l'électorat francophone. Il affirme d'emblée: «Je m'intéresse aux groupes minoritaires.Toutefois, je préfère m'adresser à tous sans faire de distinctions de race ou de langage.

Tout en estimant avoir une chance sérieuse d'être réélu, Brian veut ratisser large et ne mécontenter personne. «Il m'apparaît difficile de protéger efficacement les droits des francophones dans les Territoires. De par son importance, cette communauté doit être appuyée mais il faut tenir compte de [redacted] présence des autochtones. Certains Indiens ont été choqués que l'entente pluriannuelle accorde près de treize millions de dollars pour le développement des services en français».

MM. Michael Ballantyne (YK Nord) et Bruce McLaughlin (YK Centre) soulignent également cette «concurrence» entre autochtones et francophones. Ils reconnaissent le droit pour les franco-ténois d'obtenir le contrôle de leur système éducatif. Bruce McLaughlin voit deux obstacles à la création d'un comité scolaire indépendant: «Premièrement, le ministre de l'Éducation, M. Kakfwi, est un autochtone. Pourquoi accèderait-il aux exigences de la communauté française dans ce domaine avant de régler la question pour son propre peuple? Deuxièmement, il faut clarifier le mode de financement de l'école Allain Saint-Cyr. Pour débloquer la situation, il suffirait que le Secrétariat d'État alloue les fonds nécessaires».

M. Noël Montagano (YK Frame lake) ne voit pas la nécessité d'une commission scolaire indépendante pour les francophones. «Une représentation au sein de la commission existante me paraît importante. Pour le reste, personne n'est aujourd'hui en mesure de financer une autre commission».

La seule femme se présentant dans la circonscription de Yellowknife Frame Lake, Mme

Suite en page 2...

21 002 résidents des T.N.-O. peuvent voter le 15 octobre

Au total, 27,367 votants sont inscrits sur les listes électorales pour les élections territoriales de cette année. Un nombre supplémentaire de 6 365 résidents ont été inscrits dans les districts électoraux Deh Cho, Hay River, Nunakput, Natilikmiot, Sahtu et Yellowknife South. Toutefois, il n'y aura pas d'élections dans ces districts puisque les candidats ont été élus par acclamation.

Voici le nombre de personnes qui pourront voter dans les districts électoraux où se tiendront des élections : Aivilik, 625; Amittuq, 1,136; Baffin Central, 1 047; Baffin South, 872; High Arctic, 650; Inuvik, 1 334; Iqaluit, 1 597; Keewatin Central, 996; Kitikmeot, 1 143; Kivalivik, 1 265; Mackenzie Delta, 1030; Nahendeh, 1 263; North Slave, 1243; Thebacha, 1 339; Tu Nedhé, 587, Yellowknife Centre, 1747; Yellowknife Frame Lake, 1 252 et Yellowknife North, 1 885.

Tous les résidents des Territoires qui n'on pas été énumérés et dont le nom ne paraît pas sur les listes électorales peuvent voter le jour des élections à la condition de prêter serment au bureau de scrutin. Une personne qui n'est pas inscrite sur les listes électorales ne peut toutefois voter par procuration.

En 1987, 15 901 votes ont été enregistrés. 71.56 pour cent des 22 222 électeurs dans les vingt-un districts électoraux des Territoires se sont prévalus de leur droit de vote.

Lors de l'élection de 1987, le district électoral de Slave River a connu le plus haut taux de participation : 96.23 pour cent des électeurs avaient voté. Dans le district de Hudson Bay, 92.51 pour cent des électeurs participaient au scrutin. Yellowknife South était la circonscription qui a connu la plus faible participation avec seulement 45.33 pour cent.

Les bureaux de scrutin seront ouverts mardi, le 15 octobre prochain entre 9h et 20 h, heure locale. *Des bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts le jeudi 3 octobre et le mardi 8 octobre entre 16h et 20h.*

Propositions constitutionnelles

Statut quo pour les francophones

Ottawa (APF) - Les nouvelles propositions constitutionnelles déposées par le gouvernement fédéral ramènent les francophones de l'extérieur du Québec au même point qu'en 1987 lors de la signature de l'entente du lac Meech. Plus justement, c'est le maintien du statu quo.

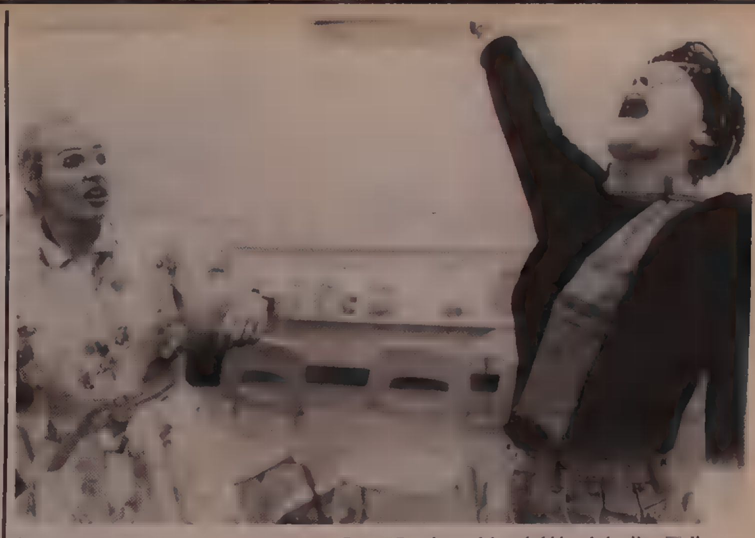
Dans son document intitulé «Bâtir ensemble le Canada», le gouvernement fédéral se contente de préserver les acquis des minorités de langue officielle, tout en s'assurant qu'un Sénat élu ne mettrait pas en péril les droits dans les domaines de [redacted] langue et de la culture.

Le conseiller du Premier ministre en matière constitutionnelle Michel Roy, confirme que les propositions fédérales sont, pour les francophones de l'extérieur du Québec, «les mêmes que celles présentées au lac Meech, ni plus ni moins».

Dans ses propositions, le gouvernement fédéral réaffirme son adhésion aux droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. En pratique, cela veut dire que le Canada est toujours un pays bilingue, et que ses citoyens ont le droit de se faire servir dans la langue de leur choix par les institutions fédérales. Cela veut aussi dire que l'article 23 reconnaissant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, droits qui ont été reconfirmés et précisés par le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé en 1990, sont maintenus.

Le gouvernement canadien propose aussi d'incorporer une clause

Suite en page 5...



Ô rage, ô désespoir ! *(Racine)* *Marie Venne et France Benoit en pleine répétition de la pièce* [redacted] dire que ma Floride m'attend *de la troupe théatrale de l'AFCY,* Pas frète aux yeux . Au NACC le 16 novembre.

Photo : Didier Revol

l parl n fra ais, pens aut pas dir .. il ire.

je suis pas fini — j'l'ai pas fini
une détention — une retenue
je sais une personne — je connais une personne
tu regardes comme... — tu ressembles à
je regarde pour une chose — je cherche

Photo : Didier Revol

SOMMAIRE

Propositions constitutionnelles
voir en page 4, 5 et 6

Élections municipales......3
Éditorial : des omissions fâcheuses......4
Arctique de l'Est......7
Enquête populaire sur la paix......9
Échos des T.N.-O.......11

Reportage photos
voir en page 12

Suite de la page 1

Élections territoriales

Arlene Haché, semble convaincue que toutes les minorités doivent être protégées sur un pied d'égalité. «Je suis mariée à un francophone et mes deux enfants parlent le français à la maison. Comme les autres communautés, les franco-ténois devraient pouvoir maîtriser leur système éducatif», souligne-t-elle.

Son programme politique, axé sur les problèmes sociaux, dénote. Elle ne promet pas comme certains de garder les impôts au plus bas mais insiste plutôt sur les questions de logement, de violence familiale et de démocratie. «Le gouvernement ne répond pas aux attentes de la population et ses membres préfèrent parfois protéger leurs propres intérêts, déclare-t-elle. Les citoyens devraient accéder plus facilement à l'information. De plus, les députés, qui sont un modèle pour les communautés, devraient abandonner leur fonction lorsqu'ils se rendent coupables d'abus physiques ou sexuels», conclut-elle.



Arlene Haché : Yellowknife Frame Lake



Bruce McLaughlin : Yellowknife Centre

M. Lou Sebert (Thebacha), confronté à la ministre des Services sociaux, Mme Jeannie Marie-Jewell, insiste également sur la nécessité d'un gouvernement plus accessible. «Il me semble qu'une seule personne ne devrait pas décider du sort de certains dossiers concernant directement les citoyens. Je suis pour un rôle accru de la Commission de la fonction publique». M. Sebert se prononce en faveur d'une commission scolaire indépendante, mais seulement à Yellowknife. «Dans ma circonscription, les francophones sont trop peu nombreux pour obtenir un tel avantage».

Un des seuls francophones dans la course, M. Fernand Denault (YK Centre), pense qu'«il est temps de prendre des décisions dures pour répondre aux attentes du peuple. Le système de consensus a fait son temps car aujourd'hui nous sommes gouvernés par une minorité, un club de ministres. Notre mode de fonctionnement politique est le pire du Canada». Il dénonce «les profiteurs qui gravitent près du pouvoir» et le gouvernement qui n'aurait «aucune volonté de donner une protection sociale décente aux travailleurs». «Un ombudsman est nécessaire, poursuit-il, pour nettoyer le système et éliminer toutes les magouilles».

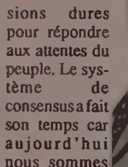


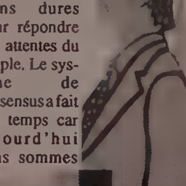
Barry Conacher : Yellowknife Nord

Photos : Didier Revol

M. Denault, ainsi que M. Barry Conacher (YK North), accusent le gouvernement «d'avoir écoeurer les citoyens de la politique par son attitude».

M. Conacher affirme qu'il connaît des personnes qui refusent de le soutenir ouvertement par peur de perdre certaines opportunités. «Je ne suis pas un politicien. C'est en regardant d'un peu plus près ce qui se passe au gouvernement que j'ai décidé de me présenter. »





Brian Lewis : Yellowknife Centre

«Il est effrayant de constater que le pouvoir se concentre dans les mains de trois ou quatre personnes et nous sommes les seuls au Canada à ne pas disposer d'une protection des droits civiques, souligne M. Conacher, avant de conclure: Les gens ne se sentent pas intégrer dans une société où il fait bon vivre alors que les Territoires ont tant à offrir à ses habitants. J'aimerais développer une identité nordique forte. Si les choses ne changent pas dans un avenir rapproché, nous sommes perdus».

Étude sur les bassins des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves

Entente entre le Canada, l'Alberta et les T.N.-O.

Des représentants des gouvernements fédéral, provincial et territorial ont signé la semaine dernière l'entente Canada-Alberta prévoyant la réalisation d'une étude sur le bassin des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves, pour un coût de 12,3 millions de dollars.

Cette étude technique, financée en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada, de la Loi sur les ressources en eau de l'Alberta et du programme du Nord du ministère des Affaires indiennes, s'étalera sur une période de trois ans et demi. Elle permettra de réunir des données complètes sur les effets cumulatifs du développement sur ces rivières. Elle sera axée sur la qualité de l'eau, sur les poissons et leur habitat ainsi que sur l'utilisation des ressources aquatiques. «L'étude des rivières du Nord est prête à commencer. Elle servira de modèle pour l'évaluation des effets environnementaux cumulatifs du développement sur un bassin de rivières. Il s'agit là d'une démarche cruciale si nous voulons assurer la protection de cours d'eau importants comme ceux des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves», a expliqué le ministre fédéral de l'Environnement, Jean Charest.

Élections municipales

Trois candidats dans la course

La course à la mairie qui se terminera le 21 octobre prochain présente trois candidats : Pat McMahon, la mairesse actuelle, Roy Desjarlais et Robin Beaumont.

Louise Doren

Pat McMahon est depuis longtemps une actrice importante de la scène municipale. Elle a été conseillère municipale pendant six ans avant de prendre les commandes de la ville en 1987. Elle veut être réélue pour un deuxième mandat parce que dit-elle : «Je veux relever le défi de voir Yellowknife devenir une véritable capitale canadienne». Yellowknife devra faire face dans les prochaines années à la division des Territoires. Pour Pat McMahon, il faut anticiper ce changement dès maintenant. «On ne sait pas très bien encore si la division sera politique ou économique. Les deux types de division auront un impact auquel il faut se préparer».



Pat McMahon

Pat McMahon croit que le moment est venu de solidifier la base industrielle de Yellowknife. À son avis, il y a encore trop d'argent qui retourne dans le Sud parce que le Nord ne produit pas suffisamment pour répondre à la demande de ses habitants. Elle voit Yellowknife jouer un rôle important à cet effet. «Il fait partie de ma tâche de promouvoir l'installation de cette base économique dans Yellowknife. Pour Pat McMahon, il est temps que la circulation des biens se fassent dans les deux sens. À l'heure actuelle la tendance de la circulation des biens du Sud vers le Nord est encore trop grande. «Une stratégie économique est impérative pour Yellowknife, parce que sa population de base est maintenant suffisamment importante pour y arriver». Pat McMahon est confiante que son administration peut relever ce défi. «Déjà ces dernières années, on a pu voir le visage de Yellowknife se modifier rapidement.

Il y a plus de maisons, davantage d'écoles, de nouveaux magasins et cela fait partie du renouveau de Yellowknife. Il y a beaucoup d'avantages à vivre dans le Nord et il est temps que nous nous en apercevions».

Une administration à l'écoute des citoyens

Roy Desjarlais habite dans les Territoires depuis 25 ans et il a passé les dix-huit dernières années à Yellowknife. Il est originaire de l'Alberta. Roy Desjarlais est un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il présente sa candidature au poste de maire parce que dit-il : «Les dépenses de la ville sont hors de contrôle».

Ce n'est pas la première fois que Roy Desjarlais se lance dans la course pour un poste à la municipalité de Yellowknife. Il s'est déjà présenté à un poste de conseiller en 1987, sans toutefois l'emporter.



Roy Desjarlais

Photo : Yellowknife photo Ltd.

Il croit que s'il est élu cette fois, il peut apporter des solutions pratiques et concrètes pour réduire les dépenses «effrénées» de la présente administration. Il indique qu'il cherchera à établir une administration responsable dans les secteurs de la fiscalité municipale et dans la gestion courante des affaires de la ville.

Il rêve aussi d'une municipalité à l'écoute des citoyens et qui ne lésine pas sur les services.

Spécialiste financier, il occupe un poste de responsabilité dans la gestion des budgets des Affaires indiennes. Il est d'avis qu'un des problèmes de Yellowknife est que les administrateurs prélèvent du poste budgétaire «Paul» pour financer les projets de «Pierre».

Il cite par exemple, les dépenses à son sens inutiles des rénovations effectuées à l'Hôtel de ville, la piste piétonne de Frame Lake, la nouvelle librairie installée au City Square, pour en nommer quelques unes. S'il est élu maire, il promet une administration financière transparente et rigoureuse.

Une des choses qu'il entend mettre de l'avant est le développement du centre-ville. «Je veux remettre de la vie dans le centre de Yellowknife, au lieu de concentrer les efforts sur les environs de la ville, comme c'est le cas avec l'actuelle administration.

Le souci du bon sens

De son côté, Robin Beaumont croit que son expérience au ministère des Affaires municipales et communautaires est un atout au poste de maire.

Robin Beaumont a une expérience de plus de vingt ans dans diverses municipalités des Territoires et au ministère des Affaires municipales et communautaires.

«Je crois qu'un nouveau style de gouvernement est requis pour la ville de Yellowknife, un style fondé sur le bon sens et non sur ce qui est politiquement acceptable».

Au nombre des suggestions qu'il préconise pour réaliser ce nouveau style de gouvernement, il propose de tenir des réunions du Conseil à des heures qui conviennent aux citoyens, élaborer des politiques claires sur le développement et les appliquer uniformément, planifier à long terme, rédiger un Code d'éthique pour les membres du Conseil et ,d'abord et avant tout, de fonder l'administration sur la notion de bon sens.

«La ville doit arrêter d'augmenter les impôts et doit bien analyser la situation avant d'autoriser des dépenses».

Comme Roy Desjarlais, il rêve d'une ville qui est à l'écoute des citoyens.

Il juge déplorable que la nouvelle bibliothèque ait coûté six millions de dollars alors que si elle avait été logée ailleurs elle aurait pu coûter beaucoup moins.

Voilà pour lui une occasion où l'exercice du bon sens n'a pas été mis en oeuvre par l'administration actuelle de Yellowknife.

Le gouvernement veut fermer des bases militaires

Ottawa (APF) - Des bases militaires sur le sol canadien pourraient fermer dans un avenir rapproché pour permettre au gouvernement d'acheter du matériel militaire moderne, dans le cadre d'une restructuration des Forces canadiennes annoncée par le ministre de la Défense, Marcel Masse.Le gouvernement a décidé de mettre sur pied un groupe consultatif composé de trois membres qui sera chargé d'étudier les économies possibles en supprimant des installations excédentaires et désuetes, tout en tenant compte des graves répercussions sociales et économiques qu'entraîneraient ces fermetures.

Des communautés entières dépendent de la présence des militaires canadiens. Et il suffit de se rappeler l'émotion créée par l'annonce de la fermeture de la base militaire de Summerside à l'île-du-Prince-Édouard pour comprendre que le gouvernement veut cette fois-ci mettre les Canadiens dans le coup. Le groupe consultatif qui, dit-on, «posera un regard neuf sur cette question complexe», devra faire rapport au gouvernement dans six mois.Les changements accélérés dans le monde, combinés aux contraintes budgétaires, entraîneront aussi la fermeture des deux bases militaires en Allemagne.

ÉDITORIAL

Les nouvelles propositions constitutionnelles de M. Mulroney

Des omissions fâcheuses

Plus de quinze mois après l'échec de l'entente du lac Meech, le Premier ministre Mulroney a annoncé dernièrement qu'il fallait retourner au travail. Durant ce laps de temps, la Commission Spicer nous a appris que les Canadiens étaient mal informés sur le Canada et la Commission Beaudoin-Edwards a fourni au gouvernement les données premières qui devaient réamorcer le débat constitutionnel. Les résultats des travaux de ces deux commissions et les inévitables compromis internes auront eu pour seule conséquence les propositions constitutionnelles qu'a dévoilées M. Mulroney.

Il ne s'agit pas de propositions coulées dans le béton mais bien d'un point de départ pour une nouvelle ronde de négociations qui devrait amener le gouvernement à présenter une entente constitutionnelle dès février prochain.

Le processus de consultation entend s'appuyer sur une vaste gamme de participants allant des politiciens eux-mêmes aux groupes de pression, en passant par certains groupes de professionnels. Si le contenu des propositions soulève certaines réserves, le processus de consultation semble convenir à la plupart des gens.

Même le principe d'adoption définitive de la nouvelle constitution reposant sur l'appui d'au moins sept provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population canadienne ne soulève aucun remous, tous ayant encore en mémoire l'échec retentissant de l'accord du lac Meech qui avait recherché l'unanimité des provinces canadiennes.

Cependant, il y a deux groupes importants totalement réfractaires aux propositions, soit les nationalistes québécois et les autochtones.

Pour les autochtones, leur opposition est parfaitement compréhensible. Le gouvernement propose au départ de reconnaître le principe de gouvernement autonome autochtone mais pas avant dix ans, préférant définir ce principe au préalable. Alors que depuis plus d'un an l'ensemble de la population canadienne affirme son appui aux revendications autochtones quant à la reconnaissance de leurs droits constitutionnels de s'autogouverner, le gouvernement a manqué de courage politique en différant l'intégration définitive des droits autochtones dans la constitution canadienne.

Au Québec, les propositions ont reçu un accueil réservé du gouvernement provincial. Il reconnaît qu'il s'agit d'une base de départ mais qu'il serait impensable de croire que le Québec appuiera ces propositions si elles demeurent inchangées. En effet, la proposition du Premier ministre Mulroney reconnaît notamment la notion de société distincte pour le Québec mais cette proposition seule ne rencontre pas les demandes minimales bien connues de M. Bourrassa quant au droit de véto du Québec sur les futures modifications constitutionnelles et l'assurance de trois juges du Québec à la Cour suprême du Canada.

En tant que francophones hors Québec, nous risquons d'être déchirés lors du prochain débat. Les propositions reconnaissent le principe de la dualité linguistique canadienne et maintiennent notre droit à l'éducation dans notre langue, les deux principales sauvegardes de l'identité francophone au Canada. Par contre, si les négociations constitutionnelles ne viennent pas satisfaire les exigences des éléments nationalistes du Québec, les Québécois risquent finalement de laisser libre cours à leur exaspération et/ou leurs aspirations. Les francophones hors Québec devront donc prendre le pari d'appuyer les futures réformes constitutionnelles et de se retrouver opposés au principal bassin francophone du pays.

Le Premier ministre nous a également réservé une surprise en revenant à la charge avec son concept de libre échange à la sauce constitutionnelle. Jusqu'à présent, les thématiques économiques avaient été pratiquement absentes des discussions constitutionnelles. À notre avis, cette initiative de M. Mulroney vient simplement mêler les cartes plus qu'elles ne l'étaient auparavant. Son concept de libre marché et de droits fondamentaux de propriété risquent de heurter de plein front certaines prérogatives provinciales ou territoriales en matière de planification économique régionale. Les principes mis en avant par *le Premier ministre sont parfaitement en accord* avec sa vision de l'économie canadienne mais n'ont pas leur place dans une constitution. Les politiques économiques sont des mécanismes devant relever des pouvoirs législatifs alors que l'intégration de tels principes économiques (auxquels ne souscrivent pas tous les économistes) dans la constitution liera les futurs gouvernements, quelque soit leur programme économique.

On peut se demander s'il s'agit d'une manifestation pathologique de sa «fixation libre-échangiste» ou s'il s'agit d'une façon de détourner l'attention du public vers des concepts autres que la société distincte ou la dualité linguistique qui chatouillent désagréablement une bonne partie de l'électorat canadien.

Pour résumer ces propositions, voilà un bon processus de consultation qui rejoindra la population, partant de principes généreux mais pleins d'omissions aux conséquences catastrophiques pour l'avenir du pays et le bon cheminement du processus lui-même.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Louise Doren
	Kim Ouellette
Journaliste coopérant :	Didier Revol
Collaboration :	Marcel Brisebois
Responsable publicitaire :	Huguette Beaulieu
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter

Ecrivez-nous!

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

Vous avez des choses à dire ? L'Aquilon attend vos commentaires !

L'opinion du lecteur : une place de choix pour vous exprimer

Propositions constitutionnelles

Déception chez les Dénés

La nation dénée est déçue par les nouvelles propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral. «La nouvelle proposition constitutionnelle contient quelques aspects positifs comme la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones mais elle ne contient pas de détails sur le processus qui sera mis sur pied pour arriver à cette reconnaissance ni de calendrier d'implantation, sinon le délai maximum de dix ans. Le gouvernement n'a pas fait d'effort pour reconnaître nos droits inhérents. Cela fait qu'il est difficile de bâtir une nouvelle relation. Nous avions offert de commencer le processus dans Denendeh mais les ministres fédéraux ont refusé de nous rencontrer», a expliqué le chef de la nation dénée, Bill Erasmus.

La nouvelle proposition constitutionnelle met en avant la participation des autochtones dans le débat constitutionnel, un processus pour résoudre les questions autochtones et pour assurer une représentation autochtone au Sénat.

«La proposition constitutionnelle ne contient pas de détails substantiels sur les questions autochtones. Le gouvernement doit faire des changements immédiatement sur un certain nombre de points, y compris sur la question de la politique de revendication territoriale et doit reprendre les négociations avec les Dénés comme nation pour obtenir notre appui pour cette proposition mal conçue. Nous attendons. Nous sommes toujours intéressés à travailler avec le gouvernement à la condition de recevoir un traitement juste qui est un droit moral et légal», a indiqué Bill Erasmus.

Suite de la page 1

Propositions constitutionnelles

«Canada» dans la Constitution, afin d'y affirmer l'identité et les aspirations du peuple canadien. Mais comme en 1987 dans l'entente du lac Meech, Ottawa ne s'engage nulle part à promouvoir [redacted] dualité linguistique canadienne. La proposition fédérale fait cependant état de «la reconnaissance [redacted] de la responsabilité des gouvernements de préserver les deux communautés linguistiques officielles au Canada». Le Québec par contre, aurait «la responsabilité particulière» de protéger et «de promouvoir» sa société distincte. «C'est un poids (la promotion) que les gouvernements, comme l'Alberta, trouveraient un peu lourd à porter», explique Michel Roy pour justifier cette omission.

Le gouvernement fédéral propose à tout le moins de reconnaître la société distincte du Québec, ainsi que la dualité linguistique du Canada. La Charte serait interprétée de façon à concorder avec : «La protection de l'existence de Canadiens d'expression française, majoritaires au Québec, mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, majoritaires dans le reste du pays, mais présents aussi au Québec». On préciserait aussi ce qui distingue le Québec des autres provinces canadiennes : une majorité d'expression française, une culture unique en son genre et une tradition de droit civil.

Le Sénat serait réformé et deviendrait un Sénat élu, avec une représentation plus équitable des provinces et des Territoires. La répartition du nombre de sièges devrait tenir compte de la dualité linguistique au Canada.

Ici le gouvernement innove et prévoit un mécanisme de protection pour les minorités linguistiques. Pour les questions relatives à la langue et à la culture qui seraient débattues au Sénat, Ottawa propose que cette assemblée soit assujettie à une règle spéciale, celle de la majorité double, pour la tenue des votes. Le document fédéral ne précise pas ce qu'il faut entendre par «majorité double», [redacted] laisse la porte ouverte aux discussions. Il ne serait cependant pas surprenant que les porte-parole des communautés francophones réclament l'assentiment de la majorité des sénateurs élus, de même que l'assentiment de la majorité des sénateurs francophones, pour l'adoption ou le rejet d'une loi linguistique ou culturelle.

De plus, le gouvernement conserverait la responsabilité des institutions culturelles canadiennes existantes. Il n'est donc pas question de céder l'administration de *Radio-Canada* au Québec comme la rumeur le laissait entendre, et les institutions comme les musées nationaux, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, Téléfilm et le Centre national des Arts resteraient aussi sous juridiction fédérale.

Le document fédéral est silencieux sur le maintien intégral de la Loi sur les langues officielles, mais il ne faut pas conclure qu'il ouvre la porte à une révision en profondeur de cette loi fondamentale.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a reçu le 27 août dernier une lettre du Premier ministre Mulroney confirmant que la Loi sur les langues officielles ne serait pas touchée par les propositions fédérales.

Les propositions fédérales marquent cependant un recul pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Lors de la rencontre constitutionnelle de la dernière chance pour sauver le lac Meech en juin 1990, les Acadiens avaient obtenu le rattachement à la Constitution de la Loi 88, une loi provinciale reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick. Cette fois-ci, [redacted] document fédéral ne fait nullement mention de cette proposition.

Toujours en juin 1990, les francophones avaient même obtenu que soit inscrit à l'ordre du jour des conférences sur la Constitution, des questions intéressant les minorités linguistiques d'expression française et d'expression anglaise. Le document fédéral reste muet sur cette question.

Mais s'il s'agit bel et bien de propositions, et le Premier ministre a clairement indiqué qu'il s'agissait d'une base de discussions, et que le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada qui étudiera ces propositions avait un mandat très large. «Le processus est ouvert à toutes les interventions. Il n'exclut rien, ni personne», a précisé le Premier ministre lors du dépôt des propositions constitutionnelles du gouvernement.

Les propositions fédérales répondent déjà en bonne partie aux principales attentes de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et de ses associations membres qui souhaitent : le maintien d'une dimension nationale dans les secteurs de la culture et des communications, le maintien du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et le respect de la dualité linguistique à l'intérieur des institutions fédérales.



Les nouvelles propositions constitutionnelles

La F.F.T. se prononce

La Fédération Franco-TéNOise trouve intéressant le document constitutionnel «Bâtir ensemble l'avenir du Canada», présenté par le gouvernement fédéral la semaine dernière. Elle le considère comme un bon exercice de réflexion, comme une bonne base de départ qu'il faudra cependant bonifier.

Les réserves que La Fédération Franco-TéNOise émet face à ces propositions constitutionnelles concernent tout particulièrement [redacted] *Clause Canada* où l'on promet la protection de la dualité linguistique sans toutefois en assurer la promotion.

La Fédération Franco-TéNOise s'inquiète également de la volonté du gouvernement fédéral de confier certains pouvoirs aux provinces et aux territoires, notamment dans les dossiers linguistique, culturel et de formation de la main d'oeuvre. «Connaissant nos gouvernements, il n'existe aucune garantie que cette dévolution de pouvoirs vers les provinces et territoires n'entraînera pas une perte de services ou même de droits pour notre communauté», déclare Mme Marlene Steppan, présidente de La Fédération Franco-TéNOise. Elle répète qu'il faudra être très prudent dans les discussions qui s'amorcent et regarder de très près l'énoncé final de cette proposition afin de s'assurer que les droits de la minorité y sont respectés.

Quant au statut des territoires, La Fédération Franco-TéNOise s'interroge sur l'absence des gouvernements territoriaux à cette table de discussions sur [redacted] refonte constitutionnelle. Pour le dossier autochtone, La Fédération Franco-TéNOise préfère attendre avant de se prononcer. Elle consultera les principaux intervenants autochtones pour connaître leurs réactions face aux présentes propositions et discuter avec eux des améliorations qui devraient être apportées.

La Fédération Franco-TéNOise, qui tiendra son assemblée générale annuelle à la mi-octobre à Yellowknife, profitera de cette rencontre des représentants des associations franco-ténoises pour élaborer une position officielle concernant cette refonte constitutionnelle.

Mme Steppan souligne enfin que La Fédération compte bien s'impliquer dans le présent débat et que le résultat de [redacted] réflexion de ses membres, lors de [redacted] prochaine assemblée générale, sera présentée devant le Comité mixte spécial parlementaire chargé de recueillir les opinions des Canadiens sur les propositions fédérales.

La Fédération Franco-TéNOise est un organisme territorial voué à la défense et à [redacted] promotion des droits de la communauté franco-ténoise. Elle regroupe les associations francophones de Fort Smith, Hay River, Iqaluit, Nanisivik et Yellowknife, ainsi que les membres associés, le journal L'Aquilon, *Canadian Parents for French* et l'Association des parents francophones de Yellowknife.

Lettre ouverte à tous les Canadiens.



mardi, 24 septembre 1991

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Aujourd'hui à la Chambre des communes, [redacted] Premier ministre présentera des propositions en vue du renouvellement de la fédération canadienne.

Ces propositions ne sont ni immuables ni définitives. Elles constituent une base de discussion. Nous vous encourageons à les débattre vigoureusement et ouvertement et à nous dire comment elles pourraient être améliorées pour que chaque Canadien se sente bienvenu, compris et respecté dans son propre pays.

Un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat recueillera vos opinions sur ces propositions. Je vous invite vivement à participer à ses travaux. Vous aurez ainsi l'occasion de façonner le genre de Canada qui peut le mieux servir les intérêts de ses citoyens, aujourd'hui et dans les années à venir.

Le renouvellement du partenariat canadien ne se fera pas sans difficultés. Le Canada a vu le jour et a grandi parce que les générations qui nous ont précédés ont compris que l'unité est la clé de [redacted] prospérité et que les fondements de l'unité sont la tolérance, l'esprit de compromis et la bonne volonté.

Dans les moments difficiles, ces qualités font souvent défaut, alors que c'est là qu'on en a le plus besoin.

Les Canadiens et Canadiennes ont aujourd'hui plus que jamais [redacted] chance de se bâtir un pays dans lequel ils se sentiront tous chez eux. Nous avons ensemble l'occasion de solidifier les bases de notre pays afin de le rendre plus prospère et plus sensible aux aspirations de tous ses citoyens.

Je vous exhorte tous [redacted] toutes à participer au renouvellement du Canada. C'est l'avenir de notre pays qui est en jeu.

Le très honorable Joe Clark
Président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles

Canadä

INFORMATION NATIONALE



Propositions constitutionnelles

Réactions variées des francophones hors Québec

Ottawa (APF) - Les associations francophones de l'extérieur du Québec ont réagi différemment aux nouvelles propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral contenues dans le document «Bâtir ensemble le Canada».

Pour l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), les propositions constitutionnelles constituent «une excellente base de discussion en vue de jeter les fondations d'un Canada nouveau». L'ACFO aimerait obtenir des précisions sur la mise en oeuvre des principes de reconnaissance de la dualité linguistique au Canada et sur le transfert de compétence du fédéral aux gouvernements provinciaux.

De son côté, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) trouve «intéressantes» les propositions fédérales parce qu'elles confirment le principe de la dualité linguistique. La FCFA affirme que les propositions fédérales sont plus attrayantes que celles contenues dans l'accord du lac Meech.

La Fédération s'inquiète de l'absence dans le document fédéral de l'obligation de promouvoir le principe du bilinguisme, et de la Loi *88 sur l'égalité des communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick*. La signature possible d'ententes dans le domaine de la culture entre le gouvernement fédéral et les provinces préoccupe également la FCFA.

La Fédération des jeunes Canadiens français (FJCF) se dit «encouragée» par les propositions fédérales. Elle souligne que les propositions ne remettent pas en question les articles 16 à 20, ainsi que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés traitant des droits à l'instruction dans la langue de la minorité. La FJCF entend participer activement aux négociations constitutionnelles afin de discuter de l'accessibilité à l'éducation post-secondaire et de la représentativité de la jeunesse dans les instances décisionnelles.

Par contre, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) est «très préoccupée» du manque de clarté de la position constitutionnelle en matière culturelle. Le gouvernement fédéral propose de négocier des accords culturels avec les provinces qui en feront la demande. Selon la FCCF, la proposition fédérale permet «une ouverture dangereuse». «La proposition n'offre aucune garantie aux communautés francophones et acadienne en ce qui concerne leur épanouissement culturel et la possibilité de prendre part aux négociations de ces accords. Nous espérons que le gouvernement fédéral ne cherchera pas à délaisser ses responsabilités dans le secteur culturel en donnant morceau par morceau la culture aux provinces», a déclaré le président Roger Lalonde.

La réaction la plus virulente est celle de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) qui «s'indigne» de l'absence des francophones hors-Québec dans les propositions constitutionnelles. Pour la présidente de l'ACFA, France Levasseur-Ouimet, «la position des francophones hors Québec est encore plus précaire qu'avant l'accord du lac Meech. Nous répétons depuis des mois qu'il y a trois communautés nationales au Canada : les autochtones, les francophones et les anglophones. La communauté nationale francophone ne se limite pas aux frontières du Québec. J'ai la nette impression que nous sommes un peuple sans pays». Enfin, les évêques canadiens ont invité les citoyens à prendre part au débat constitutionnel «dans un esprit de prière et de civilité». Dans une déclaration publiée le lendemain du dépôt des propositions constitutionnelles, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Marcel Gervais, «encourage chacun et chacune à s'engager dans ce grave débat national avec le meilleur d'eux-mêmes. Les Canadiens doivent regarder au-delà de leurs intérêts personnels».

Ottawa veut créer un marché intérieur libre

Ottawa (APF) - Le coeur de la réforme constitutionnelle proposée par le gouvernement fédéral dans son document «Bâtir ensemble le Canada» réside dans la création d'une union économique canadienne et l'abolition des barrières tarifaires entre les provinces.

Le gouvernement du Canada veut accroître la mobilité des personnes, des capitaux, des services et des biens à l'intérieur du pays en interdisant au gouvernement fédéral et aux provinces d'adopter des lois, des programmes ou des pratiques qui dresseraient des barrières ou constitueraient des restrictions à la mobilité.

Pour y arriver, le gouvernement propose dans le document «Le fédéralisme canadien et l'union économique : partenariat et prospérité» d'inscrire dans la nouvelle constitution que le Canada «constitue une union économique où est assurée la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux». Le parlement canadien aurait alors la compétence exclusive pour légiférer «en toute matière» qu'il déclare utile au bon fonctionnement de l'union économique. Le gouvernement fédéral aurait ainsi un pouvoir absolu sur le développement économique de l'ensemble canadien. Une loi fédérale adoptée en ce sens devra recueillir l'approbation d'au moins sept provinces représentant 50 pour cent de la population. Une province qui contesterait une loi fédérale sur l'union économique pourrait faire en sorte que cette loi ne s'applique pas sur son territoire en adoptant une résolution appuyée par 60 pour cent de ses membres élus.

Le fédéral estime qu'il existe au moins cinq cents obstacles tarifaires d'origine gouvernementale. Les pratiques d'embauche préférentielle avantageant les résidents locaux et pénalisant ceux des autres provinces, les politiques favorisant l'industrie brassicole et viticole locales, ainsi que celle des spiritueux, les offices de commercialisation des produits agricoles ne sont que quelques unes de ces barrières. Le gouvernement propose de créer un organisme indépendant chargé de «surveiller» et d'évaluer les politiques macro-économiques des gouvernements provinciaux et fédéral. Cela aurait pour but d'améliorer la coordination des politiques budgétaires des gouvernements et de les harmoniser avec la politique monétaire.

Brian Pearson se présente aux élections territoriales

Kim Ouellette

Iqaluit - À la toute dernière minute, la population d'Iqaluit apprenait que Bryan Pearson avait posé sa candidature au poste de député pour Iqaluit. Bryan Pearson entre dans la course électorale contre Dennis Patterson et Val Haas.

Son objectif principal est de rendre le gouvernement des T.N.-O. plus ouvert au public en rendant l'information gouvernementale accessible à tous.

Il aimerait aussi voir l'instauration d'un système d'arbitrage plus impartial au niveau de la justice.


Photo : Kim Ouellette

Bryan Sedluk Pearson, candidat à Iqaluit

Bryan Pearson est originaire de Liverpool en Angleterre et est arrivé à Iqaluit le 17 octobre 1956 pour travailler sur la ligne DEW canadienne. Il est ensuite devenu employé du gouvernement des Territoires avant de se lancer dans les affaires.

Dès 1958, il fondait son entreprise, Arctic Ventures, qui aura été successivement une entreprise de construction, de taxis, et enfin un magasin général. Bryan Pearson a également contribué à l'établissement d'une boulangerie, d'une buanderie et d'une salle de cinéma. Il est aussi connu comme étant le co-fondateur du carnaval Toonik Tyme.

Du côté politique, Bryan Pearson est devenu le premier président du premier conseil du village de Frobisher Bay en 1964.

En 1967, il s'est présenté aux élections territoriales sans toutefois les remporter. C'est en 1970 qu'il était finalement élu comme membre de l'Assemblée législative pour une durée de deux mandats.

Durant cette période, Bryan Pearson a développé une corporation d'interprètes et de traducteurs, ce qui a énormément facilité la communication entre les Blancs et les Inuit.

Il est responsable de l'ouverture de la corporation du logement et de la construction d'environ vingt-cinq maisons dans la communauté d'Iqaluit.

«La construction de ces maisons est un projet qui n'a jamais été répété, explique M. Pearson. J'ai créé des emplois pour les Inuit avec ce projet et grâce à cela, ils ont pu obtenir des maisons décentes pour y vivre.»

Il faut continuer de cette façon, créer de nouveaux projets car le problème de logement est encore présent à Iqaluit».

En ce qui a trait à la francophonie, M. Pearson n'a pas semblé être au courant de la subvention de 12.8 millions de dollars accordés par le Secrétariat d'État.

Cependant, il croit qu'il y a encore énormément de chemin à faire avant que les francophones soient pleinement reconnus dans les Territoires du Nord-Ouest.

«La culture des Inuit et des francophones sont deux cultures distinctes au Canada et semblent contenir plusieurs similarités, remarque Bryan Pearson.

Cependant, si les francophones veulent être reconnus, il faudrait qu'il y ait des représentants francophones au conseil de ville et même, pourquoi pas, un francophone comme député. C'est de cette façon que les choses avanceront pour eux».

Enfin, Bryan Pearson s'est dit très heureux du fait que cette année, la population aura la chance de voter pour un député.

On se souvient qu'aux dernières élections, Dennis Patterson avait été élu par acclamation. M. Pearson termine en disant : «C'est le temps pour un changement. En tant que communauté, nous n'avons pas évolué et progressé comme nous aurions dû, et pour ce faire, il sera important que le gouvernement des Territoires soit accessible aux résidents. J'espère aussi que les francophones s'impliqueront un peu plus au niveau politique afin d'avoir une présence plus remarquée au sein de notre communauté».

Analyse des tremblements de terre à Iqaluit

Kim Ouellette

Iqaluit - La section de sismologie de la station aérologique d'Environnement Canada à Iqaluit était la dernière à fermer au Canada le 1er octobre dernier. Depuis cette date, les données enregistrées sur les tremblements de terre sont envoyées directement à Ottawa via satellite et n'ont plus besoin d'être analysées par les météorologues.

La sismologie est la science qui analyse l'intensité des tremblements de terre. À Iqaluit, les deux techniciens en météo, dont la tâche principale est le sondage de la haute atmosphère, récoltant et analysent les données venant de six sismomètres. Les techniciens devaient par la suite envoyer par fac-similé les sommaires des activités sismologiques journalières au ministère des Mines, Énergies et Ressources à Ottawa.



Le centre de sismologie est maintenant automatisé

Photo : Kim Ouellette

Les sismomètres détectent les tremblements de terre sur l'ensemble du globe. Le chef de service de la station aérologique d'Iqaluit, Daniel Coulombe, nous a mentionné combien il était intéressant de voir ce qui se passait mondialement au niveau des tremblements de terre. «Je me souviens du fameux tremblement de terre de San Francisco il y a deux ans. J'avais pu mesurer son intensité exacte grâce aux données que nous avions reçues à la station», dit-il.

«Cette partie de notre travail nous donnait une certaine fierté car pour venir travailler à la station aérologique d'Iqaluit, il fallait que le technicien en météo ait une formation supplémentaire en sismologie. De plus, [redacted] qualité des données à Iqaluit était souvent supérieure aux autres stations car Iqaluit est un site idéal pour l'enregistrement des tremblements de terre. C'est aussi une des raisons pourquoi c'est la dernière station à être automatisée», explique Daniel Coulombe.

Les techniciens n'auront plus besoin de s'occuper de l'analyse des tremblements de terre puisque les nouveaux systèmes automatiques enverront les données au ministère des Mines, Énergies et Ressources directement via satellite. Les seuls équipements qui resteront en place sont les six sismomètres. «Cela va leur permettre de recevoir les données de façon instantanée au lieu d'attendre notre analyse journalière», déclare Daniel Coulombe.

Cela occasionne cependant une réduction de 17.5 heures de travail par semaine pour les techniciens. Par contre, une formation en sismologie ne sera plus nécessaire pour les nouveaux techniciens désirant venir travailler en aérologie à Iqaluit.

«C'est la fin d'une ère de coopération interministérielle, nous dit Daniel Coulombe. Nous avons toujours travaillé en collaboration avec le ministère des Mines, Énergies et Ressources dans ce domaine et ce, dans une entente harmonieuse. Notre travail était apprécié et c'était une chose qui rendait notre tâche à la station doublement intéressante».

À l'ère de la haute technologie et de l'automatisation, il faut s'attendre à ce que de tels changements surviennent. La station d'Iqaluit passera donc à l'histoire comme étant la toute dernière station sismologique à avoir été remplacée par un système automatique au Canada.

Centres culturels menacés de fermeture

Ottawa (APF) - Les centres culturels sont menacés de fermeture en Ontario français si le gouvernement néo-démocrate n'accorde pas un financement adéquat.

Au moins deux centres culturels, ceux de New Liskeard et de Timmins sont en sérieuse difficulté financière, mais selon [redacted] président sortant de l'Association des centres culturels de l'Ontario (ACCO), Jean-Guy Bigeau, ce sont tous les centres culturels qui ont des problèmes financiers.

«Depuis treize ans, explique M. Bigeau, nous sommes la colonne vertébrale de l'Ontario français. Nous rejoignons plus de 60 pour cent de la communauté franco-ontarienne. Les centres culturels s'autofinancent à 52 pour cent grâce à l'appui de milliers de bénévoles».

Depuis 1988, l'ACCO tente sans succès de se faire reconnaître par la province pour obtenir un financement de base.

La création d'un groupe de travail en vue d'établir une véritable politique culturelle pour les francophones en Ontario a ravivé les espoirs.

Il existe en Ontario français trente centres culturels, dont certains ont vu le jour il y a quarante ans. «Il y a des centres culturels qui étaient en place avant l'école française», nous dit M. Bigeau, pour prouver le rôle et l'importance des centres culturels dans l'histoire de l'Ontario français.

Les quatorze centres culturels membres de l'ACCO ont généré un chiffre d'affaires de six millions de dollars. Plus de la moitié de cette somme provient des activités d'autofinancement. On estime que les centres culturels ont fait la preuve qu'ils pourraient trouver du financement, et que la province doit créer un fonds pour soutenir la programmation culturelle et communautaire.

Pour mieux orienter les recherches sur le Nord

La Commission canadienne des affaires polaires voit le jour

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, a nommé récemment les douze membres du conseil d'administration de la nouvelle Commission canadienne des affaires polaires. Trois d'entre eux étaient à Yellowknife le 23 septembre dernier pour présenter son mandat.

Louise Doren

«La Commission aura comme rôle premier de faire un relevé exhaustif de toutes les recherches effectuées sur le Nord. Cette base de données lui permettra de dégager un portrait général de la situation et d'orienter les chercheurs vers des domaines où il ne se fait pas de recherche», a expliqué le président de la Commission, Whit Fraser.

Whit Fraser est un journaliste et ancien animateur de l'émission «This Country», réalisé par le réseau anglais de *Radio-Canada*. Il possède une vaste expérience de journaliste dans le Nord et a habité les Territoires du Nord-Ouest pendant onze ans

La Commission ne s'intéressera pas uniquement aux recherches purement scientifiques, mais à tous les domaines, y compris la faune, la flore, la santé et l'environnement. Doug Heyland est l'un des vice-présidents de la Commission. «La Commission agira également comme organisme de liaison avec les organisations nationales et internationales de recherche. Nombre de pays à travers le monde effectuent des recherches sur le Nord. Il est important d'avoir une idée exacte des recherches que les autres pays effectuent si nous voulons être efficaces», a-t-il expliqué.

Depuis 1989, M. Heyland travaille au sein de l'Institut de recherche scientifique des Territoires du Nord-Ouest à titre de directeur général et conseiller scientifique.

Le conseil comprend neuf autres membres, dont Elizabeth Alpak-Rose, membre de la Société innu de télédiffusion.

Mme Alpak-Rose s'occupe des affaires inuit et a été longtemps éducatrice dans les Territoires du Nord-Ouest. «Trop souvent les recherches ne reflètent pas convenablement les besoins des communautés. Il est important que les gens du Nord se sentent concernés par les recherches et même qu'ils y participent», a-t-elle expliqué, en ajoutant qu'un des rôles de la Commission est de susciter la participation des communautés aux projets de recherche. «Il est possible d'envisager des projets où la recherche dans certains domaines peut être entreprise par les communautés elles-mêmes, ou effectuée conjointement par des scientifiques et des gens des communautés».

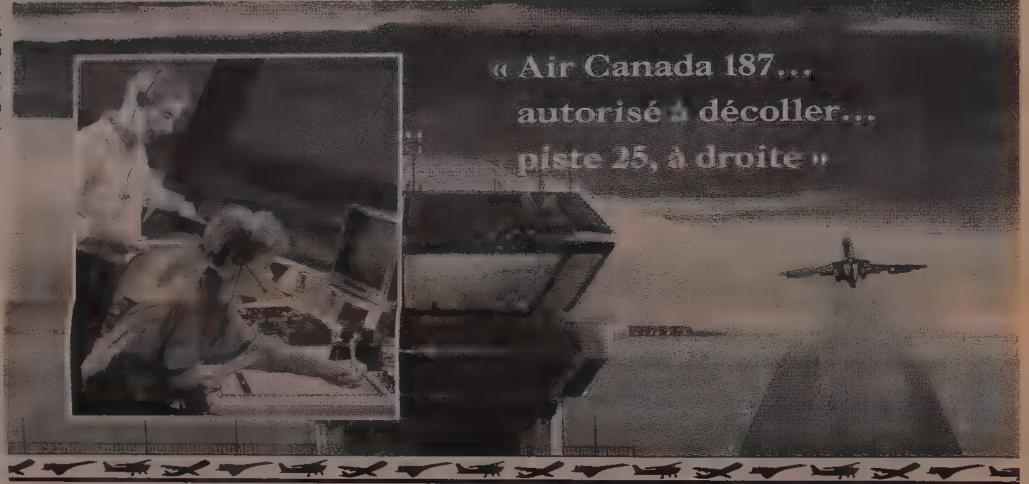
Pour s'acquitter de son mandat, la Commission organisera, parrainera et financera des conférences, des ateliers et des réunions. La Commission mettra en place le Réseau canadien d'informations polaires qui sera le principal outil distribuant des informations concernant les régions polaires.

De plus, elle subventionnera des études spéciales sur des sujets touchant les régions polaires et rédigera un rapport annuel sur ses activités.

La Commission aura trois bureaux, dont un à Ottawa et deux autres dans le Nord.

Une télévision communautaire entre en ondes en 1992

Le président du Conseil de développement économique autochtone pour l'Arctique de l'Ouest, M. Leo hardy, a annoncé le 27 septembre dernier l'ouverture en janvier prochain à Yellowknife du Centre de communication des Territoires du Nord-Ouest. Qualifié d'«ultramoderne» par ses concepteurs, le Centre de communication -dont la raison sociale est 902800 N.W.T. Ltd-, est le résultat d'une opération commune regroupant quatre entreprises du Nord canadien: Andron Investments Ltd, D.M. Investments Ltd, Mackenzie Media Ltd et Raven Ressources Ltd. L'exploitation du Centre sera assurée par le Native Communications Society of the Western N.W.T. L'édifice possèdera une superficie de 10 000 mètres carrés sur trois étages. Le projet, qui a nécessité un investissement de 3.8 millions de dollars, a obtenu du gouvernement fédéral un soutien financier de 1.74M$. Le Centre disposera du câble, d'un studio de télévision et d'un studio de radio. Il accueillera la radio *CKNM-FM* et le journal autochtone *Press independent*. Mackenzie Media Ltd et ses filiales, ainsi que *Television Northern Canada* (TVNC) auront leur siège social dans le premier centre de communication audiovisuelle établi dans les Territoires. Une télévision communautaire (TVNC) pouvant être captée du Yukon jusque dans l'Arctique de l'Ouest émettra sans discontinuer à partir de janvier 1992. Le ministre des Affaires indiennes, M. Tom Siddon, a estimé que «l'ouverture du Centre de communication des Territoires démontre que les aborigènes canadiens sont à la pointe des techniques audiovisuelles et des affaires».



Les citoyens de Yellowknife parlent de paix

Mme Iona Campagnola, ex-présidente du parti libéral du Canada est l'une des cinq commissaires responsables de l'enquête populaire sur la paix et la sécurité qui a tenu des audiences à Yellowknife la semaine dernière.

Louise Doren

L'enquête des citoyens sur la paix et la sécurité a été organisée et financée par une coalition de quatorze organisations représentant quelque cinq millions de canadiens, notamment des organisations autochtones, des groupes écologiques, des femmes et des groupes religieux.

Elle parle de sa vision d'un monde où la paix et la sécurité sont les pierres angulaires sur lesquelles tous les citoyens s'appuient.

«Le budget total de l'entreprise est de 100 000$», explique Mme Campagnola, en ajoutant que ce chiffre est une surprise quand on songe au budget faramineux de la Commission Spicer sur l'avenir du Canada».

La Commission, qui a débuté ses audiences la semaine dernière va voyager dans vingt communautés d'ici la fin d'octobre. Les travaux se termineront par des audiences publiques à Ottawa.

Mme Campagnola indique qu'elle espère que le rapport sera rendu public dès le début de l'année 1992. Il sera remis en premier lieu au peuple canadien, et par la suite au gouvernement et aux divers partis politiques.

Les gens de Yellowknife ont exprimé des préoccupations au sujet de la militarisation du Nord, des vols à basse altitude, de l'établissement de bases militaires un peu partout dans le Nord. Les autochtones ont expliqué de leur côté comment leur nation réagit aux incursions étrangères sur leurs terres. Il y a également eu l'expression d'une préoccupation sur l'environnement, notamment liée à l'introduction de produits toxiques en provenance des usines de l'Alberta, la pollution qui est déjà visible, les maladies qui en découlent et le taux élevé de suicides. «Il se dégage des présentations une intense préoccupation : l'effet que la sécurité doit passer par la tolérance des uns envers les autres. La plupart des gens semblent d'accord pour dire que l'insécurité provient du racisme, de l'intolérance et la division de plus en plus grande entre les riches et les démunis, ici au Canada, mais aussi à travers le monde», explique Mme Campagnola. Depuis qu'elle a quitté la vie politique canadienne, Mme Campagnola a travaillé dans les pays en voie de développement, en Angola, en Namibie, dans l'Afrique de l'Ouest et au Pérou l'an dernier. Pour elle, les problèmes auxquels fait face le Canada sont universels. On les retrouve partout à travers le monde. Ils sont exacerbés par une pauvreté toujours plus grande et par les ventes d'armes. Sa vision est que le Canada assume un rôle de «leadership» en tant que nation, en confortant le rôle des Nations Unies qui renforcerait par la même occasion notre propre humanité sur le plan intérieur. «Je crois que chaque être humain peut changer le statu quo et peut faire une différence. Je ne crois pas que les grandes institutions de notre pays fonctionnent encore bien. Les partis politiques, les écoles, les églises, toutes ces institutions ne sont plus vraiment adaptées aux temps dans lesquels nous vivons. Cette commission me semble le véhicule idéal pour permettre au Canada d'innover sur le plan national et international en offrant des moyens ou des politiques qui deviendront des modèles à travers le monde».



Première réunion prévue cet octobre

La région du Sahtu engage sa revendication territoriale

Cettte nouvelle est parvenue aux gens de la région du Sahtu moins d'une semaine après la ratification de l'entente des Gwich'in dans la région du Delta.

Louise Doren

La région du Sahtu vient de recevoir le feu vert du ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, pour entamer les négociations concernant sa revendication territoriale. «Nous sommes heureux de la réponse du ministre», a indiqué George Cleary, président et négociateur en chef du Conseil tribal du Sahtu, en ajoutant que les Dénés/Métis de sa région avaient attendu patiemment ces derniers mois que l'entente des Gwich'in soit finalisé pour entamer la leur. Selon George Cleary, il reste encore beaucoup de travail à faire pour expliquer aux communautés concernées la signification du texte de l'entente. Il ne prévoit toutefois pas que la clause d'extinction des droits, à l'origine de l'échec de l'entente globale en novembre dernier, va empêcher les Dénés/Métis du Sahtu de s'engager dans la négociation d'une entente finale. «Les gens du Sahtu ont indiqué qu'ils trouvent préférable de s'asseoir à la table des négociations avec le gouvernement fédéral pour définir en quoi consiste leurs droits plutôt que d'attendre de voir ce que les cours de justice vont décider. Nous ne savons pas quand et dans quel sens les cours de justice se prononceront sur les droits et le titre autochtones», a indiqué le chef du Conseil tribal du Sahtu.

De son côté, le gouvernement fédéral a indiqué que la même équipe de négociateurs de la revendication des Gwich'in travaillera sur la négociation de celle de la région du Sahtu, dont David Osborne, qui dirigera l'équipe.

Ce dernier a indiqué à George Cleary qu'ils allaient tenir une première rencontre au milieu du mois d'octobre. La région du Sahtu veut d'abord négocier le texte de l'entente, puis commencer à effectuer la sélection des terres, opération qui sera menée simultanément avec des visites et des explications aux diverses communautés. «Si tout va bien, le texte de l'entente sera négocié dans six ou huit mois. Le calendrier préliminaire prévoit que l'entente sera présentée pour la ratification dans environ un an», conclut George Cleary.

L'enquête sur la paix et la sécurité

Le défi du Canada et la vision de ses citoyens

Louise Doren

Des audiences publiques de l'enquête populaire sur la paix et la sécurité ont eu lieu à Yellowknife au cours de la semaine dernière. Plus de vingt personnes représentant des organisations aussi différentes que la Défense canadienne, la nation dénée, le Conseil du statut de la femme des Territoires et le YMCA ont fait entendre leur point de vue sur la façon dont le Canada pourrait offrir une meilleure justice à tous ses citoyens.

Les audiences étaient présidées par Mme Iona Campagnola, ex-présidente du Parti libéral du Canada et Conrad Siou, vice-chef de l'Assemblée des premières nations. Comme l'a soulignée Conrad Sioui : «Nous abordons ces audiences avec la conviction que tous ensemble nous pouvons arriver à créer un nouveau monde à travers une véritable coopération».

Conrad Sioui possède une vision d'un monde de paix qu'il dit vouloir partager avec les Canadiens. «Les autochtones sont des chefs naturels lorsqu'il s'agit de maintenir la paix. Le Canada doit intégrer leur connaissance traditionnelle d'un monde où il existe un équilibre entre les hommes et la nature. Ma vision est celle de l'«indianisation» du Canada», a-t-il expliqué, en faisant référence au respect que les autochtones démontrent pour leur terre.

Pour le chef de la nation dénée, Bill Erasmus, la paix et la sécurité des Dénés passent pas la reconnaissance de leurs droits et de leurs terres. «Jamais nous n'avons cédé le droit de propriété de nos terres», en expliquant que les traités étaient pour les Indiens une simple entente de paix visant à permettre aux Blancs l'accès aux terres indiennes et non d'obtenir la propriété de celles-ci.

Pour le chef déné, le sentiment d'insécurité s'est aggravé avec l'exploitation des ressources naturelles de la vallée du Mackenzie et avec la mise en place du gouvernement territorial. «*La colonisation de notre territoire est désastreuse pour* la paix et la sécurité. On veut nous faire croire que nous n'avons pas de droits existants sur Denendeh et que les Dénés doivent accepter de vivre avec des lois qui ne sont pas les leurs».

L'enquête sur la sécurité et la paix est unique à bien des égards. Elle a intégré de façon évidente la notion d'insécurité éprouvée par les femmes dans les villes et au foyer. Un des commanditaires est le Comité national d'action des femmes qui estime que le manque de sécurité que les femmes éprouvent dans la société est une des premières causes d'insécurité au pays. Ce sujet préoccupe au plus haut point les femmes du Nord qui doivent souvent affronter la violence dans leur propre foyer. Pour celles-ci, la sécurité est liée à une organisation sociale qui tienne compte du rôle de la femme et de sa participation essentielle à la société. «Les femmes représentent 52 pour cent de l'électorat, a expliqué Reanna Erasmus, du Conseil du statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest. Il faut davantage de femmes dans les processus de décision pour s'assurer que les besoins des femmes, notamment au niveau financier soient pris en compte».

Pour Mme Erasmus, un des besoins premiers est de faire en sorte que chaque famille au pays possède sa maison. À l'heure actuelle, il n'est pas rare de voir trois ou quatre familles s'entasser dans quelques pièces. «Chez les indiens, si fiers de leur tradition, des familles entières survivent et s'alimentent uniquement de saucisses et de macaroni Kraft», a expliqué Reanna Erasmus.

«Les femmes indiennes croient qu'elles ont le devoir de prendre soin de la terre et de la partager avec les autres êtres humains.

Nous avons beaucoup endommagé la terre mais il n'est pas trop tard pour réparer les dégâts», conclut Mme Erasmus.

Respect du bilinguisme

Une petite contravention pour une grande cause

M. Lucien Beaupré, francophone et résidant des Territoires depuis un an, conteste devant la justice la constitutionnalité d'une contravention rédigée uniquement en anglais.

Didier Revol

Ce 23 mai 1991, Lucien Beaupré ne portait pas vraiment attention aux panneaux de limitation de vitesse plantés le long de la route de l'aéroport. La Gendarmerie royale était là pour le rappeler à l'ordre. Pris à 70 km/h sur une portion limitée à 45, le contrevenant se voyait délivrer une contravention. Une contravention en anglais. Une contravention unilingue.

Pour ce défenseur de la francophonie, enseignant à l'école Allain Saint-Cyr, l'occasion est trop belle. Lucien décide de se présenter devant le juge de paix Dumond le 19 septembre dernier. Debout, il se déclare non-coupable car «la contravention, en raison de son caractère unilingue, viole la Loi sur les langues officielles des T.N.-O. et la Charte canadienne des droits et libertés. La cour n'est pas compétente pour juger mon cas», poursuivait-il.



Photo : Didier Revol

En dépit des attentes de Lucien Beaupré, la cour s'est estimée compétente en ce qui concerne le jugement de l'infraction. «Quant au caractère constitutionnel de la contravention, coupable ou non, vous avez trente jours pour faire appel devant la cour territoriale». La réponse du juge Dumond a surpris Lucien. Il ne s'attendait pas à témoigner ce soir-là, et ce, la main sur la sainte bible à la demande du magistrat.

Finalement déclaré coupable, Lucien Beaupré a interjetté appel devant la cour territoriale. Cette fois-ci, il espère être à l'origine d'une jurisprudence favorable aux droits des francophones dans les Territoires. «Mon action est plus symbolique qu'intéressée, souligne-t-il. C'est une frustration pour nous, premiers Canadiens, d'avoir à se battre continuellement pour la reconnaissance de nos droits et de notre spécificité linguistique».

Le combat judiciaire de Lucien pour la francophonie dans les Territoires ne date pas de sa rencontre avec la Gendarmerie royale sur la route de l'aéroport. Un accident de la circulation par un sombre jour de l'hiver dernier est à l'origine de sa première action en justice. Lucien Beaupré faisait une «collision» de qualité sur une route verglacée du Old Town en percutant la voiture du ministre de la Justice des Territoires, M. Michael Ballantyne. Verbalisé par la Gendarmerie royale pour avoir perdu le contrôle de son véhicule, Lucien choisissait sur les conseils de son témoin lors de l'accident, M. Fernand Denault, de faire annuler par le tribunal cette contravention en anglais.

Peine perdue. En l'absence d'un témoin de la Couronne, il était acquitté. Aujourd'hui, la procédure judiciaire suit son cours et M. Beaupré pense que l'avenir peut réserver une bonne surprise. «Nous avons une chance de faire un précédent unique qui servira d'exemple jurisprudentiel à tous les francophones du Canada», conclut Lucien.

Bourse André Paiement

L'auteur-compositeur-interprète Michel Paiement s'est vu décerner la bourse André Paiement de l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO).

Cette bourse de 2000$ est remise tous les deux ans et a pour but d'appuyer les artistes et les groupes professionnels qui oeuvrent au niveau des arts de la scène.

Michel Paiement pourra ainsi réaliser son rêve : la réalisation de son premier microsillon, qui devrait être disponible sur le marché franco-ontarien l'année prochaine. Instituée en 1985, la Bourse André Paiement rend hommage à ce dramaturge franco-ontarien (1950-1978) qui a inspiré toute une génération d'artistes créateurs.

Martin Légère au Conseil de la vie française

L'Acadien Martin Légère de Caraquet au Nouveau-Brunswick a été réélu à la présidence du Conseil de la vie française en Amérique lors de la 54ième assemblée générale de l'organisme.

ABONNEZ-VOUS A L'AQUILON

Échos des T.N.-O.

Octroi des contrats d'huile de chauffage

Le chef du gouvernement territorial, Dennis Patterson vient de nommer un consultant pour enquêter sur l'octroi des contrats de livraison d'huile par le gouvernement territorial. L'enquête a été confiée à Ben Andersen, un comptable agréé de Port Coquitlam en Colombie-Britannique qui occupait jusqu'à sa retraite dernièrement le poste de direction de la vérifiation et de l'évaluation interne du gouvernement du Yukon.

L'enquête a été entreprise après que les membres du Comité permanent des finances aient exprimé certaines préoccupations au sujet du processus utilisé dans l'octroi des contrats. Le gouvernement a récemment accordé vingt-deux contrats pour la livraison d'huile de chauffage dans les communautés des Territoires dans un processus d'appel d'offres qui a attiré 102 soumissions. L'enquêteur devra soumettre un rapport confidentiel au chef du gouvernement au plus tard le 31 décembre prochain.

Enquête sur les autochtones du Nord

Statistique Canada vient d'entreprendre une enquête exhaustive sur les autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Le ministère a indiqué que le but de l'enquête est de recueillir l'information nécessaire pour mettre sur pied des programmes et des services pour les autochtones des Territoires. Près de deux cents personnes seront embauchés pour effectuer les interviews. Il est prévu que plus de 10 000 personnes seront interrogés dans le cadre de cette enquête, dont plus de 7000 dans les T.N.-O.

Écologie Nord

Ecology North, l'organisme territorial voué à la protection de l'environnement a envoyé un sondage à tous les candidats dans l'élection territoriale du 15 octobre prochain pour connaître leur position dans les questions environnementales d'importance pour les Territoires. «Nous espérons que ce sondage va augmenter la préoccupation environnementale chez les candidats et que ces personnes seront mieux préparées à prendre des décisions qui vont avoir un impact décisif sur l'avenir des Territoires du Nord-Ouest», a déclaré Ted Buracas, un des directeurs de Ecology North. Le sondage contient vingt-huit questions sur dix secteurs clés, dont le recyclage et le développement durable. Les résultats seront compilés et distribués au public par l'intermédiaire des média, des communautés et des librairies des Territoires.

Deux juges d'appoint nommés dans les Territoires

Le ministre de la Justice des Territoires, Michael Ballantyne vient de nommer deux juges d'appoint pour les Territoires du Nord-Ouest et de reconfirmer deux autres dans leurs fonctions.

Les deux nouveaux juges sont Dolores Hansen de l'Alberta et Judith Webster du Manitoba. Jane Auxier de Colombie-Britannique et Patricia Cumming du Nouveau-Brunswick continueront à officier dans les Territoires.

Les personnes nommées ont un mandat de deux ans. Les juges d'appoint ont tous les pouvoirs et devoirs des juges de la cour territoriale. Ces juges oeuvrent dans les Territoires lorsque leurs horaires le permettent et lorsque des juges supplémentaires sont requis dans les cours itinérantes des T.N.-O.

Pelly Bay approvisionné par mer?

Pelly Bay pourra peut-être être approvisionné par mer. Le bateau Des Groseilliers de la garde-côte canadienne a réussi à briser la couche de glace dure à l'extremité nord de la baie de Pelly le 3 septembre dernier. Lors de son voyage, le Des Groseillers a découvert que la baie contient le type de glace qui peut être brisé par un brise-glace.

L'approvisionnement de la petite communauté de Pelly Bay, qui ne possède pas de route d'accès saisonnière est une opération extrêmement coûteuse. C'est la seule communauté des Territoires qui est exclusivement ravitaillée par les airs.

«C'est un événement historique. Il signifie que les coûts de ravitaillement de Pelly Bay baisseront de manière substantielle si la profondeur des eaux et les autres conditions sont suffisamment favorables pour permettre un accès annuel au brise-glace», a déclaré un heureux Gordon Wray, ministre du Transports des Territoires.







Par une belle journée de septembre, un avion s'est écrasé en bordure du tarmac de l'aéroport de Yellowknife. À son bord, une troupe d'adolescents agonisants attend les premiers secours. Pas de frayeur, ceci est un exercice.

Les responsables de la sécurité ont organisé un «crash» imaginaire au cas où la fiction se transformerait en cauchemar. Avant de prendre place dans de vieux fauteuils d'avion, tous les jeunes se sont vus greffer de fausses brûlures en silicone ou des fractures ouvertes en plastique. Chacun a retenu par coeur son rôle d'accidenté. État hystérique ou comateux, traumatismes en tous genres, les sauveteurs doivent affronter une situation aussi vraisemblable que possible. Une fillette de douze ans se retrouve enceinte. Une autre ne peut marcher car ses pieds sont brûlés. Un garçon implore la présence de sa mère.

Les pompiers déboulent sur les lieux. Ils arrosent méthodiquement les alentours, entrent dans la carlingue de l'appareil et commencent à comptabiliser blessés et trépassés. «Partner! You hear me? How do you feel?», gueule le médecin-pompier à un inconscient. De siège en siège, il auscultera tous les passagers et accrochera au poignet une petite fiche retraçant l'état médical et mental de chacun. Les brancardiers regroupent les éclopés en arrière du sinistre. Selon la gravité du diagnostic d'urgence, les ambulanciers évacuent toutes sirènes hurlantes les cas les plus critiques vers l'hôpital Stanton tout en administrant les premiers soins.

CHRONIQUE D'UN DÉSASTRE ANNONCÉ





Dans le sas des ambulances, médecins et infirmières prennent en charge les arrivants pour les diriger vers les services appropriés: radiologie, pédiatrie, ou bien encore chirurgie. La comédie s'arrête avant qu'un médecin fou ne joue du bistouri. Tous les enfants finissent par sauter de leur lit pour se débarbouiller et quitter les lieux. L'exercice a duré un peu moins de deux heures.





TEXTE ET PHOTOS DIDIER REVOL





Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 19, Le vendredi 1er novembre 1991

À partir du mois de novembre

Radio Canada doit émettre dans les Territoires

Après quatre années de négociations intenses, les services de radio et de télédiffusion de la société d'État sont bientôt disponibles gratuitement dans les T.N.-O.



Didier Revol

Le canal 30 passe au 13, le 13 au 3 et le 3 au 30. Il sera tout de même difficile de se tromper. La radio pourra être captée sur la modulation de fréquence sur 97.3.

Didier Revol

Encore quelques tests de mise en ondes effectués par les techniciens de Radio Canada, et les habitants de Yellowknife pourront bientôt recevoir gratuitement sur le réseau non câblé les émissions de la société d'État, ainsi que ses programmes radio sur la modulation de fréquence au 97.3.

Ces nouveaux services ne sont pas destinés aux seuls habitants de la capitale des Territoires puisque le signal télé est à l'heure actuelle reçu à Iqaluit, Fort Smith et Hay River. Dans l'Arctique de l'Est, l'Association francophone détient depuis longtemps les équipements de rediffusion permettant de recevoir Radio Canada sur la télévision. La diffusion est assurée par le câblodistributeur local, tout comme

Suite en page 2...

Gestion scolaire en Colombie-Britannique

Espoir chez les francophones

Vancouver, 18 octobre 1991 (APF) - Les francophones de la Colombie-Britannique ont eu chaud. L'élection des néo-démocrates de Mike Harcourt leur permet d'espérer le développement du dossier de la gestion scolaire.

Lors de la campagne électorale, deux des trois chefs, Mike Harcourt, du NPD et Gordon Wilson du Parti libéral, se sont prononcés en faveur de la gestion scolaire pour les francophones. Rita Johnston, alors Première ministre de la province, avait déclaré qu'elle ne supporterait pas une prise de contrôle par les francophones de leur propre système scolaire.

Première à se prononcer sur cette question, Rita Johnston a étonné en déclarant que le français n'avait pas de droit supérieur sur une autre langue. «Vous suggérez que la langue française devrait être contrôlée et administrée d'une façon différente que les autres langues dans cette province. Je voudrais suggérer que ces langues font toutes partie du même système, déclarait-elle le 9 octobre dernier devant une trentaine de journalistes. Le lendemain, Mike Harcourt qualifiait «d'insulte» à la communauté francophone cette réponse de la Première ministre. «Mettre la langue française au même plan que les autres langues en dit long sur sa connaissance de l'histoire canadienne».

Le vendredi 11 octobre, la nouvelle sensation politique de la Colombie-Britannique, le chef libéral Gordon Wilson, appuyait également la cause des francophones. «Il n'y a aucun doute, un gouvernement libéral soutiendrait la revendication des francophones de gérer leurs propres écoles». Commentant le bilinguisme canadien, M. Wilson affirmait alors que peu de gens étaient touchés par cette mesure et que cette notion qui fait du Canada un pays unique devrait se raffermir plutôt que s'affaiblir.

Martine Gallibois-Barss, présidente de l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique s'est dite heureuse de l'ouverture montrée par le nouveau Premier ministre et le chef libéral, mais surprise et inquiète de la récente déclaration de Mme Johnston.

Commission constitutionnelle pour l'Arctique de l'Ouest

À la recherche d'une nouvelle forme de gouvernement

Les premières audiences, qui se tiendront dans treize communautés de l'ouest des Territoires, débuteront le 4 novembre prochain à Hay River pour se terminer le 29 du même mois.

Didier Revol

M. Jim Bourque, président de la Commission sur le développement constitutionnel de l'Arctique de l'Ouest, et M. George Braden, vice-président, ont présenté à la presse lundi 21 octobre un document intitulé «How can we live together?» («Comment pouvons-nous vivre ensemble?»).

Dans l'optique d'une division territoriale prévue pour 1997, la Commission a voulu informer le public sur les enjeux constitutionnels et les différentes formes que le futur gouvernement de l'Arctique de l'Ouest pourrait prendre à cette date. «Le système politique actuel ne correspond pas aux attentes du peuple, a déclaré Jim Bourque. La plupart des communautés demandent plus de démocratie et d'autonomie dans la gestion de leurs affaires».

En trente-cinq pages, les experts de la Commission évoquent, à partir des récentes revendications dénées/métis et des discussions constitutionnelles nationales, les différentes

Suite en page 2...



Didier Revol



Didier Revol

Discussions animées lors de la dernière assemblée de la FFT

S O M M A I R E

Le Commissaire aux langues officielles en visite à Yellowknife
voir page 11

Radio Canada dans les T.N.-O. 1
Une nouvelle présidente à la FFT 3
Éditorial 4
Arctique de l'Est 6-7
Échos des T.N.-O. 12

Mots croisés de l'Aquilon
voir en page 11

Suite de la page 1

Radio Canada

à Hay River où les services du câble sont gratuits. Malheureusement, il ne semble pas possible pour l'instant dans ces communautés de recevoir Radio Canada en dehors du câble pour des raisons techniques.

Deux décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ont autorisé la retransmission des services de Radio Canada dans les Territoires. Le CRTC a approuvé le 12 juillet 1991 la demande de licence d'exploitation sur le canal 13, présentée par l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), visant à retransmettre les émissions en langue française de Radio Canada reçues par satellite.

Il a également autorisé la diffusion des services AM de Montréal sur la fréquence 97.3. Les deux licences expirent le 31 août 1996.

M. Denis L'Heureux, ancien président de l'AFCY, pense que «la présence de deux postes français, TVA et Radio Canada, ainsi que de deux radios, Radio Cité (diffusée sur le câble) et Radio Canada, devrait désormais satisfaire l'ensemble de [illegible] communauté francophone des Territoires».

L'obtention de ces services est le résultat d'une lutte de longue haleine livrée par la Fédération franco-ténoise (FFT) et l'AFCY. En 1988, la société Radio Canada met en place un «plan accéléré de rayonnement» pour répondre, dans les cinq ans, aux demandes des communautés francophones ne recevant pas ses programmes.

Les Territoires, qui ne disposent *ni de la télévision, ni de la radio du service d'État*, sont inscrits dans la première année du plan. À l'automne pourtant, rien n'est fait.

La FFT, qui a pris le dossier en main à la demande de l'AFCY, décide de rentrer en contact avec M. Pierre Juneau, président de Radio Canada. Ce dernier fait rapidement savoir que sa société ne dispose pas de moyens financiers suffisants en raison de compressions budgétaires du Trésor. Une solution intermédiaire, adoptée par le territoire du Yukon, est avancée par Radio Canada : la retransmission par l'intermédiaire du câble.

Le nouveau directeur général de la FFT entré en fonctions en janvier 1989, M. Richard Barrette, s'oppose à cette option qu'il qualifie de «pis-aller». «Il serait absurde de payer les services d'une société qui diffuse gratuitement ses programmes dans le Canada entier», souligne-t-il.

Une campagne nationale de lettres adressées à M. Juneau démarre, avec le soutien à la Chambre des communes de la députée de l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel Blondin, et de M. Jean Robert Gauthier, porte-parole du Parti libéral sur le dossier des langues officielles.

Au printemps, Radio Canada change de ton et demande à la FFT de chiffrer le coût de l'installation d'un système de retransmission. Le prix d'une antenne radio de cent watts est évalué à 11 000$, celui d'une antenne de télévision de deux cent cinquante watts à 50 000$. Les coûts d'entretien s'élèvent à 44 000$. Radio Canada accepterait alors de prendre en charge ces derniers coûts et suggère à la FFT d'acheter le matériel de rediffusion.

À l'automne 1989, une rencontre a lieu à Ottawa entre M. Barrette, M. Brian Cousins, directeur des opérations dans le Nord de Radio Canada, et des représentants du Secrétariat d'État. L'organisme fédéral accepte de financer l'achat du matériel.

La question des coûts d'exploitation reste en suspens. Une rencontre fortuite a lieu en avril 1990 dans un aéroport de Toronto entre le nouveau président de Radio Canada, M. Gérard Veilleux et le sous-secrétaire d'État, M. Jean Fournier. Ce dernier aurait pris l'engagement verbal d'assumer les coûts de fonctionnement pour les trois premières années d'exploitation.

Ce n'est qu'en juin 1990 que ce problème est résolu officiellement. Lors de l'inauguration de la Maison de [illegible] francophonie à Vancouver, le secrétaire d'État, M. Gerry Weiner, déclarait alors que les Territoires auront Radio Canada et que [illegible] fédéral s'engageait à payer les coûts d'exploitation pendant les trois premières années. Une année supplémentaire a été nécessaire pour obtenir subventions et licences d'exploitation.

Aujourd'hui, grâce aux fonds du Secrétariat d'État, l'AFCY est propriétaire du matériel de rediffusion. Même si le directeur général de la FFT estime qu'il est «anormal que le Secrétariat d'État paye, ce qui n'est pas sa fonction, des services normalement gratuits dans le reste du Canada, il n'en demeure pas moins, poursuit-il, que cet effort financier permet aux francophones des Territoires de briser un peu plus leur isolement culturel.»

«En outre, il est important que Radio Canada ait fini par céder et que le Secrétariat d'État soit intervenu dans cette affaire. Ainsi, le fait français prend-il une dimension supérieure dans les Territoires. Le gouvernement des T.N.-O. est surement plus enclin à respecter la communauté francophone», conclut-il.

Suite de la page 1

Commission constitutionnelle

options qui offriraient plus de démocratie aux résidents de la future entité politique. Statut de province ou de territoire, relations avec le gouvernement fédéral, administration communautaire autonome, présence garantie des autochtones dans les instances parlementaires, la présentation de toutes ces questions à la réflexion du public répond à une préoccupation essentielle : sensibiliser la population sur son avenir. «Notre plus grande peur, souligne M. Bourque, est le manque d'intérêt de la population sur ces problèmes qui la concernent au premier plan. Les gens sont divisés aujourd'hui. Il est temps de parler d'un nouveau projet de société, même si le processus s'inscrit à long terme».

Plus de 2 000 copies du document ont été distribuées dans les universités du Sud et les collèges des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'aux conseils de bande et des communautés. La Commission, qui s'est déjà réunie trois fois depuis sa création en juillet dernier, commencera dès le mois de novembre ses consultations à travers les Territoires. Les audiences à Yellowknife se tiendront les 19 et 20 novembre à l'école Sir John Franklin.

Les commentaires et les avis recueillis pendant cette période feront l'objet d'un premier rapport. Une seconde ronde d'audiences est prévue pour le mois de février 1992 et un rapport final sera publié le mois suivant.



Didier Revol

Jim Bourque, président de la Commission.

Le document «Comment pouvons-nous vivre ensemble?» est encarté dans la présente édition de *L'Aquilon*.



Proclamation

À TOUS LES CITOYENS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, SALUT.

En vertu du pouvoir dont je suis investi, je convoque par la présente la Première session de la Douzième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest à 14 heures, mercredi le treize novembre 1991 dans l'édifice législatif à Yellowknife.

Tous les députés de ladite Assemblée législative sont priés de prendre note de cette convocation et de se réunir en conséquence.

Fait sous ma signature et le sceau de Yellowknife ce vingt-deuxième jour d'octobre de 1991, quarantième année du règne de sa Majesté.

Le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest,
Daniel L. Norris

Assemblée générale de la FFT

La FFT modifie son comité exécutif

Les délégués des associations membres et des groupes associés de la FFT se sont réunis à Yellowknife, les 19 et 20 octobre dernier, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle. Au cours des deux jours de réunions, les participants ont fait le rapport des activités qui se sont déroulées au cours de l'année dans leur communauté. Ils ont également endossé les principes de base sur lesquels va s'appuyer la position constitutionnelle de la FFT dans la présente ronde de négociations constitutionnelles fédérales (voir encadré page 12).

Plusieurs amendements ont été apportés à la constitution et aux règlements de la FFT. Le plus important concerne la composition du comité exécutif. Les bénévoles éliront dorénavant une personne au poste de président pour un mandat de deux ans et une personne par association membre pour un mandat d'un an. Lors de la première réunion du comité exécutif suivant l'assemblée générale annuelle, les personnes élues choisiront parmi les représentants des associations, ceux et celles qui occuperont les postes de la vice-présidence, du trésorier et du secrétaire. S'il y a plus de trois associations, les autres postes seront des postes de vice-présidente(e).

Il y a eu des élections lors de l'assemblée générale. Le conseil exécutif est composé des personnes suivantes : Diane Mahoney a été élue à la présidence alors que les représentants élus sont : Julie Bernier, de Hay River, Monique Bird, de Fort Smith et Geneviève Ouellette d'Iqaluit.

Il y a également eu l'élection des bénévoles aux postes de représentants de la FFT dans les organisations nationales dont elle est membre. Alban Soucy de Fort Smith, a été élu représentant de la FFT à l'Association nationale des aînés, Lise Picard de Yellowknife, a été élue représentante de la FFT à la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et Judith Pastori d'Iqaluit, a été élue représentante de la FFT à la Fédération des femmes canadiennes-française (FFCF).



Didier Revol

Marlene Steppan, la présidente sortante de la FFT et Yvon Laberge animent l'assemblée générale annuelle.

Les communicateurs de l'année





L'Aquilon, ainsi que tous les éditeurs de l'Association de la presse francophone sont engagés dans le développement des communications au sein de leurs communautés. Ils ne sont pas seuls.

Dans toutes les communautés francophones, des femmes et des hommes réalisent des exploits quotidiennement pour promouvoir les communications en français dans leur milieu et pour soutenir la cause de la culture canadienne-française.

C'est pour reconnaître ces efforts individuels que les éditeurs de l'APF décernent chaque année ses prix des "Communicateurs de l'année".

Aidez _L'Aquilon_ à identifier un communicateur ou une communicatrice de la scène communautaire franco-ténoise en nous soumettant une ou des candidatures, et courez la chance de gagner un gilet promotionnel de _L'Aquilon_.

Les communicateurs de l'année

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Identification du candidat ou de la candidate:

____
(Nom)

____
(Adresse)

Personne soumettant la candidature:

____

____

Raisons invoquées: ____________________

Faites-nous parvenir ce bulletin avant le 30 novembre 1991 à :
L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, TNO, X1A 2N9

Une nouvelle présidente à la Fédération Franco-TéNOise

«La communauté francophone à un tournant de son histoire»

À l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNoise, Diane Mahoney a été élue à la présidence de cet organisme chargé de représenter les intérêts des francophones des Territoires du Nord-Ouest.

Louise Doren

Diane Mahoney possède une expérience communautaire qui lui sera précieuse dans ses nouvelles fonctions. Elle est organisatrice communautaire au Conseil du statut de la femme des T.N.-O. Auparavant, elle occupait le poste d'agente de développement en éducation à la FFT.

La nouvelle présidente estime qu'elle prend la direction d'une organisation efficace. Elle constate que la communauté francophone est rendue à une étape de concrétisation des projets qui visent à répondre aux besoins qui ont été identifiés dans les dernières années. Le projet d'envergure de la prestation de services en français à la communauté atteste du dynamisme de la francophonie ténoise.

Diane Mahoney fait remarquer que la communauté francophone entretient des relations très productives avec le gouvernement des T.N.-O. Le fait que le gouvernement ait accepté de confier la gestion du programme de développement communautaire et culturel, dont l'enveloppe budgétaire pour l'année 1991-1992 est de 150 000$, aux représentants de la communauté francophone, témoigne de manière éloquente de la nature des relations entre le gouvernement et les franco-ténois.



«Une autre manifestation de la vitalité de la communauté est l'expansion des diverses associations communautaires. Chacune de nos communautés a identifié les besoins et les intérêts propres de ses membres et est prête à mettre sur pied des projets qui vont les servir». Diane Mahoney est consciente qu'il reste toutefois du travail à faire pour assurer la survie de la communauté francophone. Une des tâches de la présidente sera de siéger au Comité consultatif sur les services en français. Mme Mahoney entend apporter une grande attention au dossier des services en français afin de s'assurer qu'on offre des services directs à la population francophone. Ce point a d'ailleurs été soulevé par plusieurs délégués à l'assemblée annuelle de 1991 qui a eu lieu le 19 et 20 octobre dernier à Yellowknife.

La nouvelle présidente croit qu'une approche personnalisée dans la mise en oeuvre des nouveaux services risque d'amener les francophones à utiliser le plus les services offerts. Plutôt que de se contenter de faire la publicité des services, elle suggère d'en faire la promotion. Un des moyens serait de faire connaître à la population francophone les personnes qui peuvent offrir ces services. Un autre moyen serait la mise en place dans l'est et dans l'ouest des Territoires de centres communautaires francophones où seraient offerts différents services à la population.

Dans la question de l'éducation en français dans les Territoires, Diane Mahoney croit que la communauté francophone se trouve à un moment-clé de son évolution. Le cheminement de l'école Allain St-Cyr, la seule institution à offrir une instruction en français dans les Territoires, prouve que lorsqu'on offre des services aux francophones, les gens utilisent ces services. En 1989, l'année de sa création, l'école avait sept étudiants. Cette année, plus de quarante étudiants fréquentent cette institution. C'est une augmentation de six cents pour cent du nombre des élèves.

L'éducation en français dans les T.N.-O. est une de ses priorités. Il lui apparaît essentiel qu'on reconnaisse le droit aux francophones de gérer leur propre système d'éducation, y compris la gestion des programmes. C'est le premier pas à poser pour contrer l'assimilation.

La nouvelle présidente croit que son expérience d'agente de développement à la Fédération franco-ténoise lui sera utile dans ses fonctions. «Ce travail m'a donné une bonne perception des besoins et des attentes des communautés et m'a permise d'acquérir une vision globale de l'organisation. J'ai établi des contacts avec les gens qui oeuvrent dans les associations locales».

Sa première priorité à titre de présidente sera de favoriser le développement des communautés. La FFT organise dans les prochaines semaines une tournée dans les communautés francophones pour aider les gens à mettre sur pied des projets de longue haleine dans le cadre du programme de développement communautaire et culturel. «Chaque communauté aura l'occasion de mettre sur pied des projets qui lui conviennent particulièrement et qui correspondent à sa nature», explique Diane Mahoney.

Elle se réjouit également de la participation de la FFT au processus de consultation publique organisé par la Commission sur le développement constitutionnel de l'ouest des Territoires.

«La Commission sur le développement constitutionnel a sollicité la participation de la FFT dans son processus de consultation publiqu et, à l'instar des autres organisatio politiques et des groupes d'inté de l'Ouest des Territoires, l'a su ventionnée pour qu'elle présente mémoire sur notre vision du fut gouvernement de l'Ouest des Ter toires».

Pour Diane Mahoney, c'est là autre signe de reconnaissance de vitalité de la francophonie.

ÉDITORIAL

La défense de la cause francophone au Canada et au Québec

Chicane de clochers ou incompatibilité irréversible?

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise, les personnes présentes ont pu assister à une scène familière de déchirement, de celles qui secouent régulièrement les Franco-ténois(es) lorsque vient le temps d'adopter une position constitutionnelle.

Depuis des années, les Franco-ténois se montrent solidaires de tous les francophones du pays en raison des grandes affinités avec les autres francophones minoritaires. Mais ils deviennent réticents au moment d'appuyer les revendications du plus important regroupement francophone canadien, celui du Québec.

Cette réticence s'est à nouveau manifestée lorsque les membres de la FFT ont eu à adopter une position constitutionnelle qui préconisait que la clause dérogatoire prévue dans la Constitution ne s'applique pas aux droits linguistiques.

Le raisonnement à l'appui de cette position est parfaitement compréhensible car n'importe quelle province pourrait se servir de cette clause dérogatoire pour éviter d'appliquer les droits constitutionnels de leurs minorités francophones.

Par contre, les doutes émis comportent leur bonne part de pertinence dans le contexte actuel. En effet, cette clause est une sauvegarde dont s'est servie le Québec dans sa stratégie pour enrayer l'assimilation qui frappe sa majorité francophone provinciale.

Aller à l'encontre de ce droit heurte de plein *front les politiques de protection du français mis* de l'avant par différents gouvernements du Québec depuis plusieurs années.

Un dilemme se pose donc. D'une part, doit-on appuyer le droit des provinces d'utiliser la clause dérogatoire en matière linguistique au risque de voir remis en cause nos droits fondamentaux? D'autre part, peut-on soustraire les droits linguistiques de la clause dérogatoire et risquer de voir le Québec se retirer du Canada?

Est-il permis de souhaiter que seul le Québec puisse utiliser la clause dérogatoire en matière linguistique sachant que cette proposition ne serait pas acceptable pour la majorité anglophone du pays ? Peut-on se poser ces questions sans honte ?

Cette question de la clause dérogatoire n'est qu'un exemple illustrant le déchirement ressenti par certains. Le plus inconfortable dans cette situation, c'est que cela s'accompagne d'un sentiment de honte, comme s'il était déplacé de se poser les questions crûment, de questionner «l'énigme Québec» dans le chassé-croisé constitutionnel canadien. En fait, il semble que le Franco-ténois souffrent d'une crise aigüe d'identité au diapason même de la crise d'identité qui secoue le Canada depuis quelques années.

Que sont les Franco-ténois? Bien peu sont originaires des T.N.-O., si ce n'est aucun. De plus, environ la moitié sont originaires du Québec. En fait, à l'instar de plusieurs anglophones, les Franco-ténois sont des résidents temporaires, des gens venus ici pour quelques temps et qui tentent néanmoins de s'intégrer à ce milieu transitoire.

Cette intégration s'effectue grâce à une acceptation d'une dynamique sociale nouvelle, un partage des préoccupations des gens du milieu. Par un étrange phénomène d'empathie, les Franco-ténois en viennent souvent à penser comme les anglophones et à considérer que le Québec est le grand méchant qui dérange le Canada, à rejeter toute référence au Québec comme quelque chose d'odieux.

Pourtant, si la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (anciennement la Fédération des francophones hors Québec) a décidé d'appuyer la notion de société distincte pour le Québec, c'est qu'elle a fait le calcul stratégique que la présence du Québec au Canada *est une garantie de la reconnaissance du fait* français au pays. Pour ce faire, elle n'a pas nié l'identité propre des Canadiens français vivant hors Québec, mais seulement remis en contexte cette situation épineuse.

Afin de briser ce mûr du silence qui enferme les Franco-ténois, nous invitons les lecteurs à nous écrire et à répondre aux questions suivantes :

- Est-il approprié d'appuyer l'ensemble des revendications du Québec?

- Un appui au Québec affaiblit-il notre propre position constitutionnelle? Ou, en d'autres mots, les revendications du Québec et celles des francophones hors Québec sont-elles incompatibles?

Il est temps que vous participiez pleinement aux débats et *L'Aquilon* se veut un outil pour vous permettre d'exprimer votre opinion.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Daniel Cuerrier
	Louise Doren
Journaliste coopérant :	Didier Revol
Correspondant national :	Yves Lusignan
Publicité :	Huguette Beaulieu

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....



D'aucuns clament l'échec de la politique linguistique fédérale en pointant du doigt le fait qu'en vingt ans elle n'a pas réussi à rendre plus de 16 p.100 des Canadiens bilingues. Sachez que cette politique n'a jamais eu pour objet de forcer les Canadiens à devenir bilingues, mais bien qu'elle visait à rendre les institutions fédérales bilingues. Entre les deux, il y a une marge !

À bien y penser est préparé par le Commissariat aux langues officielles, Ottawa K1A 0T8.

Comité de conservation de la vie sauvage du Denendeh

Une existence précaire mais jugée vitale

Le Denendeh Conservation Board, *en crise de légitimité auprès des organisations autochtones, a analysé lors de sa réunion du 22 au 24 octobre dernier à Yellowknife un rapport résumant ses forces et ses faiblesses.*

Didier Revol

Le *Denendeh Conservation Board* (DCB), créé il y a quatre ans par le traité déné/métis de revendications territoriales, voit aujourd'hui son rôle remis en question. Le traité n'ayant pas été ratifié par ses signataires, le DCB se retrouve sans existence juridique clairement définie.

Alors que cette institution de conservation de la vie sauvage est normalement compétente dans l'ensemble des régions des Territoires pour faire des recommandations au gouvernement (cf encadré), l'élaboration de revendications territoriales séparées apparaît comme une nouvelle menace.

Les Gwich'in, qui ont ratifié avec le fédéral une entente, ont prévu la création d'un comité de conservation de la vie sauvage indépendant du DCB.

Les résidents du Sathu et du North Slave envisagent également de négocier leur propre traité. Point culminant de ■ contestation, les Dénés approuvaient une motion, lors de leur assemblée générale à Bell Rock en juillet dernier, contestant le fonctionnement et la composition du DCB.

C'est dans ce climat que les membres du DCB, nommés sur une base égalitaire par le gouvernement et les communautés autochtones, ont commandité au cabinet MacKay & Partners une étude appronfondie pouvant apporter des éléments de solution. Principaux reproches, le Comité apparaît d'une part comme l'instrument du ministère des Ressources renouvelables et, d'autre part, comme une structure inefficace en raison de l'absentéisme de ses membres et du manque de connaissances des dossiers.

Le représentant de Snare Lake, M. Alexis Arrowmaker, a souligné que l'existence du DCB était «essentielle». «Nous chassons sur ces terres depuis des milliers d'années. Nous devons décider pour nous-mêmes, continuer à pieger les animaux, et il importe peu que certaines organisations pensent que cela fait souffrir les bêtes sauvages.

Nous ne tuons pas pour rien. La chasse et le commerce des fourrures nous font vivre».


Didier Revol

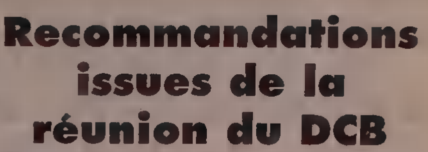
Certains aînés s'opposent à une trop grande protection des ours nordiques.

Le rapport remarque que la gestion conjointe des ressources naturelles par des autochtones et des Blancs est une expérience unique au monde. M. Jack Williams, président du Comité, s'est empressé de le souligner: «Certains pays regardent avec attention ce que nous accomplissons. Nous devons leur montrer que la gestion conjointe est la clé du succès dans la préservation de la nature».

En quatre années de fonctionnement, le DCB a mené à bien des dossiers délicats comme la fermeture totale de la chasse sur la piste Ingraham ou ■ détermination des quotas de chasse des bisons.

De nombreuses recommandations, parmi d'autres, ont été adressées au Comité dans le but de regagner la légitimité perdue auprès du public, et notamment des autochtones :

- Créer une structure décentralisée présente dans les communautés pour une participation accrue de la population aux travaux du Comité;
- Définir une meilleure séparation entre le DCB et le ministère des Ressources renouvelables pour garantir son indépendance;
- Établir un calendrier de travail précis et tenir des audiences publiques sur les dossiers en cours;
- Trouver des sources de financement supplémentaires pour accomplir pleinement le mandat du DCB. Le *Denendeh Conservation Board* se réunira la prochaine fois au mois de janvier 1992.



Recommandations issues de la réunion du DCB

Le *Denendeh Conservation Board* (DCB) a adopté lors de sa dernière réunion les 22, 23 et 24 octobre dernier à Yellowknife plusieurs recommandations destinées au ministère des Ressources renouvelables concernant la vie sauvage et les quotas de chasse :

- Boeufs musqués : la population du troupeau dans les Territoires s'élève à 250 000 individus. Le DCB a estimé qu'environ 18 700 bêtes peuvent être tuées sans que l'existence du troupeau soit menacée. En 1990, 1282 boeufs musqués ont été tués par les résidents et 10 500 par les détenteurs d'une licence générale de chasse (autochtones).

- Ours : le DCB entend cette année renforcer la protection des ours noirs et des grizzlis. L'amende de 5 000$ pour le braconnage d'un ours pourrait passer à 100 000$. Cette proposition a mécontenté le représentant indien de Snare Lake qui ne voit dans l'ours qu'«un animal dangereux pour l'homme, volant souvent de ■ nourriture. Un tel animal doit être abattu», a-t-il conclu. Le président du DCB a souligné que l'amende ne concernait que les braconniers. Il a ajouté que «les territoires sont un des derniers sanctuaires en Amérique du Nord pour les ours et que ces derniers devaient pour cette raison être sauvés de l'extinction».

Un rapport du gouvernement adopté par le DCB prévoit notamment de créer des zones interdites à la chasse, de développer les excursions touristiques autour de cet animal et de limiter les quotas de chasse à deux ou trois pour cent du troupeau total.

- Bisons : il n'y a pas eu de bisons chassés cet été en raison de l'anthrax. Si les bisons du ranch créé il y a deux ans dans la région de Fort Smith n'ont pas été affectés par la maladie, la rudesse de l'hiver dernier a mis à mal le troupeau. Le DCB préconise de rechercher des subventions supplémentaires afin de redresser la situation financière du projet ranch. Ce dernier pourrait s'arrêter faute de fonds.

Oiseaux migrateurs : La chasse des canards et des oies est règlementée par une convention de 1916 signée entre l'Angleterre et les États-Unis. Cette convention interdit la chasse des oiseaux migrateurs du 11 mars au 1er septembre. Un traité autochtone, en contradiction avec les conventions internationales, prévoit que les aborigènes peuvent chasser les animaux pendant cette période. Les négociations avec le gouvernement américain pourraient déboucher sur la légalisation de la chasse pendant la période d'interdiction. Le DCB devra déterminer si ce droit de chasse sera attribué à toute la population ou seulement aux autochtones.

- Traite des produits de la vie sauvage : Le DCB préconise l'interdiction totale d'un tel commerce pour mettre fin au braconnage suscité par la demande des pays asiatiques. L'interdiction concernerait les griffes et autres parties des ours nordiques, ainsi que les bois de caribous.

- Caribous : la demande d'un représentant du conseil de bande de Yellowknife d'attribuer l'allocation des quotas de chasse aux conseils autochtones a été rejetée.

Le *Denendeh Conservation Board* encourage l'utilisation totale des quotas avant toute augmentation de ceux-ci pour répondre au marché de la viande traditionnelle.

Répertoire des affaires

Pour apparaître au répertoire, contactez Huguette Beaulieu au (403) 873-6603

Arctique de l'Est

Rencontre avec M. Dennis Patterson

Le député d'Iqaluit brigue les Services sociaux

Le 15 octobre dernier, M. Dennis Patterson était réélu à Iqaluit. Fort d'environ 60 pour cent du vote exprimé, M. Patterson entreprend un quatrième mandat à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Daniel Cuerrier

M. Patterson a apprécié la chance d'avoir fait une véritable campagne électorale. On se rappellera que lors de l'avant-dernière élection, M. Patterson avait été élu par acclamation. «La campagne a été pour moi une véritable cure de rajeunissement. Je suis dans la circonscription depuis un mois et demi et la campagne m'a donné l'occasion de renouer avec les gens. Ce fut une occasion exceptionnelle de recréer des liens qui s'étaient quelque peu relâchés à cause des exigences de mon travail».

Former un nouveau gouvernement

Dennis Patterson a été heureux de parler avec les habitants de sa circonscription et de ce qui les préoccupe vraiment. «J'ai savouré cette expérience comme un luxe et un privilège rares ».

Le député d'Iqaluit se sent comme à l'aube d'une nouvelle année, au moment où on prend de nouvelles résolutions. Il indique que les siennes sont d'assurer des échanges constants avec les gens de sa circonscription. «Cette campagne m'a permis d'apprécier à quel point il est facile d'écrire une lettre et de rejoindre tout le monde de façon beaucoup plus personnelle que simplement par les journaux ou les autres méthodes traditionnelles.

En ce qui concerne son rôle au sein du prochain gouvernement, M. Patterson indique que le choix du nouveau Cabinet est le tout premier point qui se trouve à son agenda. Plusieurs appels téléphoniques ont déjà été faits et les pourparlers entamés pour choisir le nouveau comité exécutif.

Selon la loi, l'Assemblée législative doit siéger dans les quarante-cinq jours suivant une élection. C'est à ce moment-là que les divers postes du Cabinet devront être comblés. «Je prévois que nous serons prêts à siéger vers la mi-novembre, ce qui signifie que des sessions de consultation devront avoir lieu d'ici là pour identifier les différentes personnes qui auront à remplir les postes de président de l'Assemblée, de chef de gouvernement, et les postes de ministres.

Auparavant, toutes les sessions de consultation se tenaient à huis clos. M. Patterson indique qu'il croit que certaines d'entre elles seront publiques, dans un effort de rendre plus transparent les activités des élus.

Il ne prétend aucunement détenir un droit de siéger au Cabinet. Il croit cependant que si l'expérience est un facteur déterminant, ses chances de faire partie du comité exécutif sont excellentes.

Réduire les problèmes sociaux

M. Patterson s'estime profondément préoccupé par les problèmes sociaux au sein de la communauté d'Iqaluit. Il explique que ce fut d'ailleurs le point qui a été soulevé le plus souvent au cours de la campagne électorale par des intervenants de tous les milieux. «Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les gens d'affaires ne m'ont pas parlé de subventions ou d'aide économique ou encore de favoriser davantage les entreprises du Nord. Sans cesse, ce fut le sujet des problèmes sociaux qui a fait surface : l'absence d'infrastructures pour les loisirs, les problèmes des jeunes, les abus d'alcool et de drogue, les gens obligés de vivre sur la plage dans des conditions difficiles. Tout cela a renforcé ma conviction que je devrais briguer le portefeuille des Affaires sociales.

M. Patterson a conservé au cours de son mandat de chef du gouvernement la responsabilité des Affaires intergouvernementales. Il est d'avis que l'expérience qu'il y a acquise l'a bien préparé à continuer à jouer un rôle important dans les discussions qui s'annoncent. «Il serait tout à fait possible que le nouveau chef du gouvernement décide de nommer quelqu'un d'autre que lui à cette tâche. Je connais maintenant la grande majorité des intervenants dans ce domaine et je suis bien au fait des dossiers. Je pense donc que je peux rendre d'excellents services dans le prochain gouvernement».

Commentant la défaite du ministre du Développement économique, du Tourisme et des Transports, M. Gordon Wray, dans Kavillivik, Dennis patterson explique : «M. Wray a mis au point un plan de développement économique efficace. Malheureusement, il ne sera plus là pour voir à son application. La stratégie qu'il avait élaborée était unique à mon avis, en ce sens qu'elle contribuait à redresser les inéquités existantes entre les régions riches et les régions pauvres des Territoires. Au fil du temps, on ressentira lourdement sa perte.

M. Patterson considère que le développement économique est un aspect important de la politique territoriale. Toutefois, il lui apparaît encore plus important de se pencher sur les solutions à apporter aux problèmes sociaux. Pour lui, peu importe la qualité du plan économique, il sera plus ou moins voué à l'échec si l'on ne parvient pas d'abord à récréer un milieu familial adéquat et un climat social serein.

Une loi sur l'accès à l'information

Un des sujets qui a été abordé par un grand nombre d'électeurs à travers les Territoires fut celui de l'accès à l'information. Dennis Patterson explique qu'il s'est personnellement opposé au projet de loi sur l'accès à l'information lors de la dernière session de l'Assemblée législative parce qu'à peu de choses près, ce n'était qu'une copie d'un projet semblable présenté dans une province du Sud. «Ce projet de loi avait été écrit par un avocat du Sud pour des gens du Sud. Il ne tenait pas compte de nos particularités. Je crois qu'un nouveau projet de loi sera présenté sous peu et je souhaite qu'il soit mieux adapté au type de gouvernement que nous connaissons et aux besoins caractéristiques du Nord».

Dennis Patterson ne veut pas d'une loi qui donnera plus de pouvoirs aux fonctionnaires et aux bureaucrates aux dépens des représentants élus par le peuple. «Je crois, comme beaucoup d'autres personnes, que de telles lois parviennent souvent exactement à des résultats opposés à ceux qui étaient visés au début. Malheureusement, selon l'expérience vécue ailleurs, il semble que ces lois restreignent parfois plus qu'elles ne favorisent la libre circulation des informations».

Le chef du gouvernement explique que les Territoires ont un système politique différent de celui des provinces. Dans les Territoires, un simple député a beaucoup plus de pouvoir que n'importe où ailleurs au Canada. «Notre gouvernement est fondé sur le principe du consensus. Si ce consensus est brisé et qu'une motion est présentée et acceptée pour destituer un ministre, celui-ci est démis de ses fonctions. Les députés jouissent donc d'un pouvoir énorme.

Il est difficile pour un membre de notre gouvernement d'agir dans son propre intérêt sans jouer sa propre tête».

L'équipe de l'Aquilon souhaite la bienvenue à Eric, fils de Kim Ouelette et de Richard Desjardins, né à Iqaluit le 28 octobre dernier. Toutes nos félicitations aux heureux parents!

Arctique de l'Est

La reine du Danemark en visite dans l'Arctique de l'Est

«Un rêve que je caressais depuis longtemps»

La reine Margrethe II du Danemark, accompagnée de son mari, le prince Henrik, était de passage dans l'Arctique de l'Est les 12 et 13 octobre dernier.

Daniel Cuerrier

Fille du roi Frederick IX, elle accède au trône le 15 janvier 1972, au lendemain de la mort de son père. Elle est alors âgée de 31 ans. Avec fermeté, mais avec beaucoup de doigté, semble-t-il, elle força le système monarchique à évoluer et à s'adapter aux temps modernes. Elle avait hérité de l'une des plus vieilles monarchies d'Europe.

Si l'on devait abolir la monarchie au Danemark, il semble bien que la reine ne serait pas longtemps sans emploi. Des sondages ont démontré qu'elle est de loin la personnalité publique [redacted] plus populaire du pays et qu'elle remporterait très aisément une élection à [redacted] présidence.

La reine Margrethe est une artiste accomplie. Elle a, entre autres, réalisé les illustrations du livre de Tolkien, *Le seigneur des anneaux*. Avec son époux, le prince Henrik, elle a signé, sous un pseudonyme, la traduction du livre de Simone de Beauvoir, *Tous les hommes sont mortels*.

Lors de sa visite dans l'Arctique, la reine Margrethe II était accompagnée d'une importante délégation de son gouvernement ainsi que de membres de sa famille, dont le prince Henrik.

Arrivés de Québec, à bord d'un avion des forces canadiennes, la reine et sa suite ont fait une courte escale à l'aéroport d'Iqaluit. Reçue par la sous-commissaire pour l'Arctique de l'Est, Mme Ann Meektjuk-Hanson, elle participait à une courte cérémonie officielle avant de prendre place à bord d'un appareil de First Air, à destination de Pangnirtung.

Arrivée à Pangnirtung aux environs de midi, le couple royal, accompagné de Mme Hanson et de son époux, rendent visite à l'un des aînés de la communauté. La visite terminée, les membres du groupe ont été conduits au centre d'interprétation Angmarlik pour une visite guidée du musée.

Ils ont par la suite visité le centre Uqqurmuit, l'atelier de tissage, où on leur décrit les différentes étapes de la fabrication des tapisseries. La reine s'est montrée curieuse et vivement intéressée par toutes les explications, du fait que cet atelier fonctionne de façon autonome et est géré par les travailleurs de la communauté.

Le couple royale rendait ensuite visite à une artiste innu qui avait monté sa tente près de l'atelier de tissage. À l'intérieur de la tente traditionnelle constituée de peaux de phoque, le couple royale profita de l'occasion pour échanger quelques mots avec l'artisan au travail.

Tout le monde s'est ensuite rendu à la salle communautaire à l'hôtel de ville où on avait organisé un dîner en l'honneur des visiteurs. La foule qui s'était déplacée à l'aéroport pour accueillir la souveraine et toute la délégation, avait encore grossie.

Après les discours de bienvenue, du maire de Pangnirtung et du représentant du GTNO, l'assistance s'est mise à table. La nourriture du Nord était à l'honneur : caribou, phoque, omble arctique apprêtés de différentes façons et aussi servis crus, comme le veut la tradition innu. Plutôt détendue et peu préoccupée par le protocole, la souveraine a servi plusieurs jeunes qui, voyant les plats encore à moitié pleins à la table d'honneur, s'approchaient pour faire emplir leurs assiettes.

Le repas s'est déroulé au son de la musique des groupes locaux tandis que les journalistes danois se pressaient autour des Inuit accroupis par terre et faisant honneur au caribou et au phoque disponibles en quantité impresionnante.

Après le repas, il y eut à nouveau de brefs discours de remerciements de la part des hôtes aussi bien que des visiteurs et on était prêt à repartir vers l'aéroport à destination d'Iqaluit. À la sortie de la salle communautaire, le prince Henrik se montra vivement intéressé par une motocyclette à quatre roues stationnée près de la sortie. Un garde de sécurité s'empressa cependant de le diriger vers le véhicule réservé aux dignitaires. Pourtant, aussitôt qu'il vit le propriétaire de quatre roues enfourcher sa moto, le prince se précipita et s'assit sur le porte-bagages, demandant à l'Innu, fort surpris de le conduire à l'aéroport!

Le véhicule faisait face dans la mauvaise direction et l'espace restreint ne permettait pas de le manoeuvrer facilement : qu'à cela ne tienne. Bob Hanson sortit à son tour de la voiture officielle, agrippa l'arrière du quatre roues et, le soulevant de terre, le pointa dans la bonne direction. Notre Inuit et son passager princier s'élancèrent vers l'aéroport sous les applaudissements de la foule et le regard ahuri des agents de sécurité qui avaient toutes les misères à les suivre.

De retour à Iqaluit vers 15h30, on emmena les visiteurs pour un tour au centre Unikkaarvik et une rencontre au centre des aînés.

À 20h, au nom du gouvernement des T.N.-O., Mme Hanson recevait ses invités de marque et leur suite à un dîner officiel. En plus du chef du gouvernement, Dennis Patterson et du maire, Yvon Blanchette, les invités locaux formaient un échantillonnage de tous les groupes représentatifs des T.N.-O. On voyait des représentants des aînés, des jeunes de l'école Inuksuk, d'autres du collège de l'Arctique, des membres de la communauté des affaires, des employés du gouvernement, et même un Canadien d'origine danoise, Jens Steenberg. Les invités étaient assis de manière à favoriser les échanges entre les visiteurs canadiens et danois.

Dans son discours, la reine Margrethe II mentionna que cette visite était la réalisation d'un rêve qu'elle caressait depuis un bon moment. «Je peux enfin visiter l'Arctique canadien et avoir la chance d'échanger avec ses habitants autochtones, eux-mêmes apparentés à ceux qui vivent au Groenland».



Daniel Cuerrier

La reine Margrethe II de Danemark a visité les communautés d'Iqaluit et de Pangnirtung les 12 et 13 octobre dernier. Elle était accompagnée de son époux, le prince Henrik.

Avant d'atteindre le postsecondaire

Les jeunes doivent surmonter plusieurs handicaps

Ottawa, 22 octobre 1991 (APF) Selon une recherche de la Fédération des jeunes Canadiens français, les systèmes d'éducation provinciaux actuels sont «nullement conçus pour répondre aux besoins des communautés canadiennes-françaises et acadienne».

Les jeunes francophones hors Québec seraient mal préparés à affonter les études postsecondaires. En fait, l'opinion des cent cinquante deux francophones interrogés dans le cadre de cette recherche sur l'accessibilité aux études postsecondaires en français donne l'impression d'un tirage «à la courte paille» selon le président de la FJCJ, Gino Leblanc. C'est en effet le hasard, semble-t-il, qui détermine si un jeune choisira ou non de poursuivre ses études post-secondaires en français. Le hasard, et une foule de petits facteurs comme la qualité de l'enseignement du français au secondaire, l'information disponible sur ces institutions, et les bourses d'études.

Selon cette recherche, les jeunes «baignent dans des structures d'enseignement inadéquates». Cela fait en sorte que les jeunes Canadiens français et les Acadiens «perçoivent la culture française comme quelque chose de dépassé et de folklorique».

En résumé, les jeunes ont l'impression de recevoir une information incomplète sur l'accès aux études postsecondaires. Ils estiment que les services d'orientation sont inadéquats. Ils sont insécurisés par leur manque de maîtrise du français. Ils trouvent enfin que les appuis financiers aux études postsecondaires sont insuffisants.

Si tout est affaire de perceptions, les institutions postsecondaires francophones de l'extérieur du Québec ont tout une pente à remonter dans l'esprit des jeunes. On trouve en effet que les programmes offerts par les établissements postsecondaires sont mal dirigés, inconnus, ou incomplets. Le matériel didactique en français est rare et trop cher. Pire encore, on ne voit pas souvent de possibilités de carrière intéressantes en poursuivant ses études en français.

Les jeunes jugent aussi que leur maîtrise de la langue française n'est pas à la hauteur des exigences du postsecondaire. Cette perception négative est renforcée par les orienteurs qui, dans le cas d'une province comme la Nouvelle-Écosse, «dissuadent les Acadiens de poursuivre leurs études en français sous prétexte que leur dialecte ne se trouve pas à la hauteur des exigences universitaires».

Les jeunes pointent du doigt l'école secondaire dont l'enseignement en français serait déficiant. «Les cours de grammaire, généralement perçus comme des fourre-tout, sont les premiers annulés en cas de visite ou de conférences», lit-on dans le chapitre consacré à la Nouvelle-Écosse. Au Manitoba, des jeunes ne s'inscrivent pas au Collège Saint-Boniface parce qu'ils savent à l'avance qu'ils vont échouer le test de compétence en français pour les étudiants en éducation. Il n'est pas étonnant que les jeunes interrogés estiment que le secondaire ne les a pas préparés adéquatement au postsecondaire en ce qui a trait à la maîtrise de la langue. La promotion accordée aux études postsecondaires en français dans les écoles secondaires des provinces anglophones est considérée comme inégale, souvent déficiente, voire inexistante.

Les francophones de l'Île-du-Prince-Édouard

Les Acadiens de l'Île veulent garder maman et papa

«L'âme acadienne n'est que française!», a dit un jour la célèbre chanteuse Angèle Arsenault, originaire d'Abram-Village, dans la région Évangéline, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Jacinthe Laforest, journaliste à *La Voix acadienne* de Summerville

Face à cette réalité, il ne faut pas se surprendre que les quelque 5000 Acadiens de l'île soient autant attachés à leur «parent» français qu'à leur «parent» anglais.

Il n'est pas rare d'entendre un Acadien anglophone dire «I am pure French» d'un ton qui pourrait convaincre n'importe qui.

À une certaine époque, un Acadien voulant se tailler une place dans l'île devait renier la moitié française de son âme et embrasser celle de la majorité. Ce n'est heureusement plus le cas. La communauté a réussi à occuper une place de choix par son «leadership», et le modèle de développement économique de la région Évangéline, le château fort de la francophonie de l'île, axé sur le mouvement coopératif, est partout cité en exemple.

Développement économique

La région Évangéline, parce qu'elle est homogène francophone et presque autosuffisante, est parmi les communautés françaises les mieux outillées pour continuer à se développer à tous les points de vue, même dans l'éventualité où le Québec déciderait de quitter [redacted] nid familial du Canada et de voler de ses propres ailes.

C'est ce que pense Paul Gallant, président fondateur de [redacted] Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard. «Je préférerais que le Québec reste dans la grande famille canadienne, mais on ne peut pas l'empêcher de suivre sa destinée», souligne-t-il. M. Gallant est d'avis que de tous temps, les minorités, et particulièrement les Acadiens, ont subi l'Histoire, plutôt que de se préparer à réagir.

«On a laissé venir les événements, le Grand dérangement, et les plus petits qui ont suivi, [redacted] perte de nos écoles, l'assimilation. L'attitude à prendre consiste à foncer sur notre propre vision de développement économique et culturel et arrêter de se lamenter, peu importe ce qui arrive dans le reste du monde».

Ce n'est pas par hasard que M. Gallant parle de développement économique. Selon lui, c'est là que se situe la force et c'est là que les Acadiens doivent concentrer leurs efforts. Les Acadiens de l'île devraient resserrer les liens existants avec le Québec et les autres pays francophones dans l'optique d'en créer de nouveaux. «Nous avons un rôle important à jouer comme ambassadeurs de l'île auprès des autres composantes francophones, et on doit se mettre dès maintenant en position de jouer se rôle pour ne pas, encore une fois, subir les événements».

M. Réal Gagnon est québécois d'origine et il demeure dans l'île depuis plusieurs années. «Je me considère plus Acadien que Québécois, et plus Acadien que bien des Acadiens, même si ce point de vue n'est pas très populaire».

Un divorce n'est pas une catastrophe

M. Gagnon espère que nulle part au pays, les communautés de langues officielles ne serviront d'intermédiaires entre la majorité anglophone de la province et le Québec. «Qui dit intermédiaires dit également que les Acadiens pourraient servir de tampon entre les deux et être constamment obligés de réparer les dégâts.»

«Oui, nous avons besoin du Québec, comme nous avons besoin des États-Unis. Mais la question est mal posée. La notion de besoin est chargée d'émotion et il faut en exorciser le contenu du coeur du débat, car c'est ce qui le rend aigre. L'émotion rend les divorces difficiles.

Puisqu'on compare les francophones du Canada aux enfants du divorce, mettons nous dans la peau d'un enfant dont les parents se séparent. Il veut garder ses deux parents près de lui, ne comprenant pas qu'ils seraient plus heureux s'ils vivaient séparés. Il ne comprend pas sur le champ qu'il a encore ses deux parents et qu'il peut encore obtenir leur aide, bien qu'ils n'habitent plus sous le même toit. Peut-être pourront-ils lui accorder une meilleure qualité d'attention»!

Pour M. Gagnon, le Québec ne se séparera pas encore cette fois-ci, mais il est certain que [redacted] digue qui a réussi à retenir le flot en 1980 finira par se rompre. Il souligne que le mouvement d'indépendance n'est pas complètement négatif pour le Canada.

«Un divorce ne veut pas dire que les deux partenaires n'auraient pas dû se marier. Ils ont fait un bout de chemin ensemble et ils se sont aidés mutuellement jusqu'à ce que leurs aspirations respectives se soient précisées. Ils doivent se séparer pour les vivre. Cela ne veut pas dire que le mariage était mauvais».

L'avenir du bilinguisme dans un Canada privé du Québec est une des préoccupations les plus présentes dans les sphères de la francophonie hors Québec. «Penser que le Canada cessera d'être bilingue quand le Québec se séparera, c'est comme dire que le Canada est bilingue seulement à cause du Québec. Tous les parents qui envoient leurs enfants en immersion française ne croient-ils pas au bilinguisme en tant que valeur canadienne? Ce ne sont pas les milliers de jeunes qui sortent de l'immersion qui iront grossir les rangs des partis antibilinguisme».

Absolument besoin du Québec

Mme Florence Hardy est présidente du Comité consultatif des communautés acadiennes. Ce comité de personnes nommées par le ministre responsable de la Francophonie, M. Léonce Bernard, est tenu en très haute estime par le gouvernement provincial et on le consulte sur tout ce qui touche l'offre de services en français dans la province.

Pour Mme Hardy, les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, et particulièrement ceux qui, comme elle, essayent de sensibiliser la majorité aux besoin des francophones, ont absolument besoin du Québec, «même si ce n'est que pour l'appui moral».

La francophonie de l'île a connu un essor sans précédent au cours des dix dernières années. On cite notamment l'avènement d'un centre scolaire et communautaire à Charlottetown, la gestion des écoles, l'entente de coopération Québec-I.P.E., l'entente entre le fédéral et le provincial de plus de six millions sur la promotion des langues officielles signée en 1988, sans parler du réveil qui se fait présentement dans les communautés acadiennes que l'on croyait perdues à jamais, et le travail qui se poursuit dans la région Évangéline.

«Tout cela, conclut Mme Hardy, nous donne confiance en l'avenir et nous permettra de survivre au divorce. Et de toute façon, quand prend-on la peine de consulter les enfants lorsque les parents se séparent»?

Réforme constitutionnelle

La FCFA lance un appel aux Premiers ministres du Canada

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a lancé le 28 octobre dernier à Ottawa un appel à tous les Premiers ministres du pays afin de faire valoir et défendre à la table des négociations constitutionnelles les principes énoncés par les communautés francophones et acadienne dans la réforme fédérale.

«Nous représentons un million de personnes qui sont prêtes à travailler à la réforme du Canada. Elles sont enracinées dans ce pays depuis plusieurs siècles. Les communautés francophones et acadienne ne sont pas une invention de la Loi sur les langues officielles. C'est pourquoi nos demandes constitutionnelles sont tout aussi importantes et pertinentes que celles de n'importe quel groupe au pays», a déclaré le président de la FCFA, M. Raymond Bisson, au sortir d'une réunion de trois jours du Conseil national des présidents et des présidentes de la Fédération qui a débattu des propositions constitutionnelles fédérales.

Au cours de cette rencontre, les porte-parole des communautés francophones et acadienne se sont unanimement entendus pour participer activement au processus constitutionnel en cours en utilisant comme point de départ la série de propositions du gouvernement fédéral, tout en estimant que ce document peut être bonifié et qu'ils doivent en ce sens comprendre les intérêts de celles et de ceux qu'elles représentent.

«À titre de Canadiens et de Canadiennes et à titre de groupes visés directement par la Constitution, nos communautés doivent bénéficier, pour le présent processus de réforme constitutionnelle et pour les initiatives futures des gouvernements sur cette question, d'une représentation qu'elles considèrent légitime, de dire Raymond Bisson.

Le processus de réforme constitutionnelle doit aussi permettre de préserver les droits acquis à ce jour par nos communautés. Il devrait en outre traiter du respect, de l'application et de la mise en oeuvre de ces droits».

«Nos communautés n'acceptent donc pas de servir d'outil de négociation pour l'un ou l'autre des gouvernements du pays tout au long du processus de réforme constitutionnelle», d'ajouter le président.

«Nous disons aux Premiers ministres que nous voulons faire notre part pour parvenir au succès de la réforme de la fédération canadienne. Ils devront aussi faire la leur sans nous laisser pour compte. C'est pourquoi nous voulons les interpeller, explique M. Bisson.

«Nous voulons dire au Premier ministre du Canada, Brian Mulroney, qu'il ne peut pas sacrifier les communautés francophones et acadienne sur l'autel de la négociation constitutionnelle. Nous ne voulons pas une nouvelle nuit des longs couteaux. Nous voulons un rôle de promotion de la dualité linguistique par le gouvernement fédéral et nous y tenons.»

«Nous voulons dire au Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, que nous ne percevons pas la société distincte comme une menace mais plutôt comme une reconnaissance légitime que le Québec est effectivement une province différente. Nous voulons lui dire aussi qu'il doit devenir un allié de la francophonie canadienne.»

«Nous voulons dire au Premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, qu'en tant que responsable de la plus populeuse province canadienne qui compte la plus nombreuse population francophone du Canada en dehors du Québec, qu'il a un rôle de leadership à assumer à la table des négociations constitutionnelles.»

«Nous voulons dire au Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna qu'il peut, dès à présent, poser un geste concret à l'endroit de sa population acadienne en faisant enchâsser dans la constitution la Loi 88 sur l'égalité des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick.»

«Nous voulons dire au tout nouveau Premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanov, qu'en tant qu'un des pères de la Charte canadienne des droits et libertés, qu'il fasse appliquer généreusement et immédiatement cette dernière afin que sa communauté fransaskoise puisse enfin jouir des droits qui lui sont reconnus».

«Nous voulons dire au Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Joe Ghiz, que les initiatives de son gouvernement ces dernières années afin de développer la communauté acadienne de cette province peuvent servir à faire comprendre à ses collègues que le respect de la dualité linguistique est possible. Le même message est aussi valable pour le chef du gouvernement du Yukon, Tony Penniketi.»

«Nous voulons dire au Premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, que s'il croit sincèrement à la portée de la Charte canadienne des droits et libertés, elle doit aussi s'appliquer à sa communauté francophone.»

«Nous voulons dire au Premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Don Cameron, qu'il transpose à la table constitutionnelle l'esprit de reconnaissance de la communauté acadienne qui inspire les présents travaux du Comité Kierans.»

«Nous voulons dire au Premier ministre de la Colombie-Britannique, Mike Harcourt, de reconnaître de plein droit sa communauté francophone comme nous voulons dire au Premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, qu'il doit être plus déterminé dans ses engagements envers sa communauté francophone.»

«Nous voulons dire au Premier ministre de l'Alberta, Don Getty, qu'il devrait commencer à respecter les jugements de la Cour suprême sur la gestion scolaire et au chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Dennis Patterson, qu'il doit aussi inscrire à son agenda les préoccupations de sa communauté francophone», de conclure M. Bisson.

Prémisses de participation au processus constitutionnel

Les communautés francophones et acadienne (FCFA) entendent participer au processus constitutionnel en cours en utilisant comme point de départ la série de propositions du gouvernement fédéral. Elles affirment cependant que ce document peut être bonifié et qu'elles doivent en ce sens comprendre les intérêts de celles et de ceux qu'elles représentent.

Pour la FCFA, le processus de réforme constitutionnelle doit aussi permettre de préserver les droits acquis à ce jour par les communautés francophones du pays. Il devrait en outre traiter du respect, de l'application et de la mise en oeuvre de ces droits.

Principes constitutionnels

Principe premier : la dualité linguistique. La dualité linguistique du Canada, présente à la grandeur du pays, est une caractéristique fondamentale de l'identité nationale canadienne.

La Constitution du Canada doit reconnaître cette dualité linguistique sur une base collective et individuelle.

Il incombe aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de préserver, protéger et promouvoir le développement de leurs communautés de langues officielles.

Le gouvernement fédéral doit conserver l'ensemble des outils nécessaires, dont notamment :

- le pouvoir de légiférer;
- le pouvoir de dépenser;
- le pouvoir d'adopter des normes nationales sur tout sujet affectant le développement des communautés francophones et acadienne.

Ce principe touche notamment les domaines social, linguistique, culturel, économique et environnemental.

Il incombe au gouvernement fédéral d'accompagner toute passation des pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'une garantie du respect des droits acquis et ceux susceptibles d'être acquis par les communautés francophones et acadiennes.

Principe deuxième : le Québec. La constitution doit reconnaître que le Québec forme une société distincte.

Principe troisième : les autochtones. La constitution doit reconnaître le droit à l'auto-détermination des autochtones.

Principe quatrième : les institutions nationales. Les institutions fédérales doivent refléter la dualité linguistique du Canada. Dans le cas du Sénat en particulier, la FCFA croit qu'il est essentiel :

- que les communautés francophones et acadienne soient dûment représentées;
- que les fonctions du Sénat lui permettent de veiller au respect de l'engagement du gouvernement du Canada envers la promotion et le développement des communautés francophones et acadienne;
- que les communautés francophones et acadienne aient une forme de garantie de protection au niveau du processus de vote au Sénat.

Les institutions nationales canadiennes dans les secteurs linguistique et culturel doivent avoir un rôle de premier plan dans le développement des communautés francophones. Cela est le cas, entre autres, de Radio Canada, du CRTC et du Conseil des arts.

Principe cinquième : l'union économique. L'union économique, dans la mesure où elle prévoit une libre circulation des personnes, confirme l'importance d'assurer à chaque Canadien et Canadienne une occasion de s'épanouir en français à la grandeur du pays.

Principe sixième : la clause dérogatoire. La FCFA n'acceptera jamais que toute forme de clause dérogatoire s'applique à un droit linguistique prévu dans la Constitution canadienne.

Air Canada se soumet à la Loi sur les langues officielles

Ottawa, 23 octobre, 1991 (APF) Le Commissariat aux langues officielles et la société Air Canada en sont finalement venus à une entente hors cour sur l'utilisation de la presse minoritaire à des fins publicitaires.

En vertu de cette entente, la société Air Canada reconnaît que le même message doit être communiqué à la majorité et à la minorité dans les deux langues officielles. Cette règle s'applique à toutes les communications de type commercial et autre du transporteur aérien. Lorsqu'elle communiquera avec le public par le biais de la presse écrite majoritaire, Air Canada s'engage à utiliser également la presse écrite minoritaire. Air Canada reconnaît aussi noir sur blanc qu'il existe une demande importante pour de la publicité en français dans la région de Winnipeg de même qu'au Nouveau-Brunswick. Si l'entente fait spécifiquement mention de ces deux territoires, c'est parce que les journaux *La Liberté* de Saint-Boniface et *Pro Kent* de Richibouctou étaient tous les deux les témoins du Commissariat aux langues officielles dans cette affaire.

Compte tenu de la situation particulière des hebdomadaires par rapport aux quotidiens, cette entente n'oblige pas Air Canada à publier exactement le même nombre d'annonces dans les quotidiens et les hebdomadaires. On considérera plutôt que la même information a été communiquée dans les deux langues officielles «si la fréquence des insertions dans l'hebdomadaire de la presse minoritaire aura été relativement équivalente».

Devant l'avalanche de plaintes dénonçant le refus d'Air Canada d'utiliser la presse minoritaire en tout temps pour annoncer ses tarifs et ses promotions, l'ex-Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, avait décidé de porter un grand coup en septembre 1990 en intentant un recours judiciaire contre Air Canada en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Il s'agissait d'un événement en soi, puisque c'était la première fois que le Commissaire traînait une institution devant la cour fédérale comme l'autorise la nouvelle version de la Loi sur les langues officielles adoptée en septembre 1988. Le Commissariat a récidivé depuis en déposant en mai dernier une poursuite contre Via Rail portant cette fois sur la langue de service aux voyageurs à bord des trains de la société d'État.

En vertu de la Loi sur la privatisation d'Air Canada adoptée en 1988, le transporteur aérien est soumis à la Loi sur les langues officielles au même titre que les autres sociétés d'État et les ministères fédéraux. La loi édicte que les institutions qui communiquent avec le public doivent utiliser, là où cela est possible, au moins une publication de langue française dans les régions visées par la publicité. La loi souligne aussi l'obligation pour les institutions d'assurer une communication efficace dans la langue officielle de son choix.

Air Canada a toujours prétendu qu'elle respectait ses obligations linguistiques en matière de publicité, mais elle faisait appel à des principes de saine gestion commerciale pour justifier sa décision de ne pas utiliser spécifiquement la presse minoritaire depuis sa privatisation.

Le protocole d'entente entre Air Canada et le Commissaire aux langues officielles reconnaît que les dispositions de la Loi sur les langues officielles traitant des communications avec le public et de l'utilisation des médias «ne peuvent en raison des objectifs de la loi être subordonnées aux impératifs de rentabilité économique».

En cas de désaccord concernant le respect de ce protocole d'entente, les deux parties pourront saisir la cour fédérale.

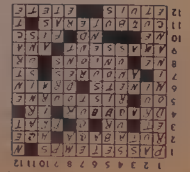
Le directeur général de l'Association de la presse francophone, Wilfrid Roussel, s'est dit «très satisfait» de cette entente. «Air Canada a vraiment reconnu qu'elle devait respecter la Loi sur les langues officielles et faire une utilisation courante et systématique de la presse francophone lorsqu'elle utilise la presse anglophone», a indiqué le directeur de cette association qui regroupe une trentaine de publications francophones de l'extérieur du Québec. L'Association avait le statut d'intervenant dans cette cause.

Selon M. Roussel, Air Canada utilisait une vingtaine de publications francophones de l'extérieur du Québec avant sa privatisation. Depuis sa privatisation en 1988 dit-il, le transporteur aérien n'utilisait plus que cinq ou six publications pour annoncer ses tarifs et ses promotions. Il croit qu'une quinzaine de journaux francophones de l'extérieur du Québec pourraient maintenant profiter de cette entente hors cour.

Il est toutefois déçu que la cour fédérale n'ait pas entériné l'entente hors cour, puisque cela ne crée pas un précédent juridique qui pourrait être utilisé contre d'autres institutions fédérales qui ne se soumettent pas à la Loi. «Air Canada est tout simplement soumise à une entente bipartite déposée en cour fédérale».

Le directeur général des Plaintes et Vérifications au Commissariat aux langues officielles, Jean-Claude Nadon, va dans le même sens. L'entente selon lui, «n'est pas un modèle mais servira de référence pour traiter les autres questions avec les institutions fédérales».

Solution des mots croisés de la page 11



Le Commissaire aux langues officielles en visite à Yellowknife

Combattre par le dialogue la désinformation sur le bilinguisme

En acceptant ses fonctions en juin dernier, le nouveau Commissaire aux langues officielles, M. Victor Goldbloom, avait indiqué son intention de visiter les diverses communautés francophones hors Québec pour prendre le pouls de la francophonie minoritaire. Il était en visite à Yellowknife en octobre dernier dans le cadre de la réunion nationale de Canadian Parents for French *et de l'assemblée annuelle de la FFT.*

Louise Doren

Le Canada est à un moment critique de son histoire. Les nouvelles propositions constitutionnelles («Bâtir ensemble l'avenir du Canada») du gouvernement Mulroney alimenteront les discussions constitutionnelles au cours des prochains mois. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC) est d'avis que ce document est un outil de travail valable qu'il faudra bonifier. M. Goldbloom abonde dans le même sens. Il est satisfait de constater qu'on ne semble pas vouloir remettre en question la nature fondamentale du pays et que dans une bonne mesure, on a évité de suggérer que le gouvernement fédéral diminue l'importance de son rôle en permettant aux provinces d'augmenter la leur.

Le document contient toutefois une clause qui indique que la responsabilité de la dualité linguistique du pays devrait être attribuée aux gouvernements. La première réaction de Victor Goldbloom a en a été une d'inquiétude. «Je me suis demandé si cette clause ne signifiait pas un commencement de délégation de responsabilités fédérales aux provinces», explique-t-il.

Il est d'avis qu'il faut éviter de simplifier à outrance en pensant qu'il n'y a que le fédéral qui puisse assumer des responsabilités dans ce domaine. «À condition que le gouvernement fédéral maintienne son niveau de responsabilité, il ne serait pas nécessairement négatif que les gouvernements provinciaux et territoriaux soient appelés à assumer des responsabilités dans le domaine de la protection et la fourniture de services pour les minorités linguistiques. Je surveillerai de près le débat en ce qui concerne ces points parce que ils sont à mon sens cruciaux», souligne le Commissaire.

Il précise que certaines provinces ont fait des gestes intéressants et utiles pour rendre disponibles des services en français qui n'existaient pas auparavant. «Si ces provinces et d'autres veulent faire encore mieux, je les encouragerai dans ce sens».

M. Goldbloom est conscient de la résistance de certaines personnes au principe même de la dualité canadienne. Pour lui, il faut considérer deux aspects de ce problème, la volonté politique et la volonté populaire. «Dans certaines provinces, il existe une volonté politique de préserver [redacted] dualité linguistique et même si [redacted] volonté populaire est plus difficile à dicerner, la province va dans le bon sens. Il y en a d'autres où l'absence de volonté populaire, voire même la résistance populaire, est telle que les gouvernements ne semblent pas disposer à agir et à assumer une responsabilité politique. Je trouve cela regrettable mais en même temps je peux comprendre qu'en démocratie on ne peut tout faire si on va à l'encontre d'une volonté populaire».

Le Commissaire espère qu'il sera possible de faire évoluer les opinions et les attitudes. Depuis son entrée en fonction, il constate avec tristesse que beaucoup d'attitudes négatives sont fondées sur de fausses informations. S'il veut renverser la vapeur, il lui faudra commencer par corriger ces fausses impressions et amener l'opinion publique à discuter plus objectivement et plus sereinement.

Pour lui, la seule façon d'arriver à changer les mentalités est de discuter avec les gens. Le Commissaire a commencé à rencontrer des dirigeants politiques et aussi à rejoindre l'opinion publique par le biais d'émissions à lignes ouvertes et par des discours.

Il a également rencontré plusieurs éditorialistes d'importants quotidiens à travers le pays. Il remarque qu'en général, les éditorialistes sont des alliés. C'est moins certain avec les journalistes. «Il y en a qui portent des oeillères. Je ne veux pas passer le peu de temps dont je dispose à faire changer d'avis des gens qui ont l'esprit fermé. C'est le grand public qu'il faut viser», indique [redacted] commissaire.

Le bureau du Commissaire est actuellement en train de revoir la stratégie de communication du Commissariat avec l'objectif de mieux rejoindre le public en général.

Le Commissaire est convaincu que lorsque qu'il participe à une émission à ligne ouverte, il le fait pour rejoindre les centaines, les milliers d'auditeurs silencieux qui écoutent l'émission. «À chaque fois que je parle à une telle émission, j'essaie de prendre un renseignement mal interprété et de le corriger, et ainsi amener les gens à réfléchir de façon plus objective.

L'argument principal avancé contre le bilinguisme est bien connu : son coût est jugé trop élevé. «Ce n'est pas vrai, ça coûte seulement trois dollars dépensés par mille dollars pour la fourniture de services, pour que ces services soient disponibles dans les deux langues», explique le Commissaire.

Certains pensent que pour être fonctionnaire fédéral dans une province comme l'Alberta, il faut obligatoirement posséder les deux langues ou que la moitié des postes est définie comme étant bilingues. «Le fait est qu'en Alberta, il n'y a que trois pour cent des postes qui sont définis comme exigeant des compétences dans les deux langues. Si je ne corrige pas ces fausses impressions, on va continuer de penser que c'est un complot contre la majorité anglophone de l'ouest du pays en faveur de francophones qui ont accès à un pourcentage disproportionné de postes, ce qui est une erreur. Le pourcentage des postes détenus dans la fonction publique fédérale par les francophones est exactement le pourcentage de la population francophone du Canada», indique M. Goldbloom.

Le Commissaire aux langues officielles est un chien de garde de la politique des langues officielles. Son mandat ne consiste pas à commenter des questions de nature purement politique. Le Commissaire va toutefois surveiller de près l'évolution de la discussion constitutionnelle et intervenir lorsqu'il sera justifié de le faire afin de rappeler aux gens nos deux cent trente années d'histoire entre francophones et anglophones sur ce territoire.

L'unité canadienne est pour lui une chose sacrée et s'il y a d'autres personnes qui font la promotion de l'unité canadienne, il s'associera sans hésitation et sans gêne à ces gens-là.

Il ne voudrait pas que son insistance sur la nature bilingue du Canada soit perçue comme une opposition à la politique canadienne du multiculturalisme, ou une opposition à la reconnaissnce des droits autochtones, ou encore à la reconnaissance des langues autochtones. Le Commissaire voudrait que tous ces aspects de notre réalité nationale soient harmonisés.

MOTS CROISÉS

DÉFI



HORIZONTALEMENT

1- Les mots croisés en sont un bon.
2- Chou-navet - Les femmes n'aiment pas qu'on connaisse le leur.
3- Conjonction - Anc. ville de Mésopotamie - Chacun des éléments d'un menu.
4- Bateau utilisé pour détruire les mines sous-marines - Fin de verbe.
5- À quelle place - Part des bénéfices d'une coopérative.
6- Chatons - Conduit souterrain pour l'écoulement des eaux.
7- Animaux qui n'ont pas de queue - Saint.
8- Apparu - Liaisons - Il se vend très cher à l'once.
9- Réunissent par additions successives - Recueil d'anecdotes.
10- Sorti du sein de sa mère - La Vierge - Administration qui perçoit les impôts.
11- Renverseras violemment.
12- Conf. - Disparue sous un amoncellement.

VERTICALEMENT

1- Caractère de ce qui est le plus important.
2- Le prochain - Touche.
3- Saint - Sodium - Déchiffré.
4- Bizarres - Symb. du bismuth.
5- Rendons public - Traditions.
6- La tienne - Otent l'eau.
7- Drain - Parcours pour vérifier que tout est en bon ordre.
8- À moi - Tournent autour avec des mauvaises intentions - Préfixe.
9- Union soviétique - Personnage satisfait de lui-même.
10- Maculera - Absence de gêne.
11- Troupes établies dans une ville pour la défendre (pl.)
12- Qui n'est pas embrouillé - Temps de repos.

Solution des mots croisés en page 10

Conférence de Canadian Parents for French

Le langage, la clé de la compréhension

La promotion de la langue de Molière reste pour les parents canadiens à l'ordre du jour malgré les tentations sécessionnistes du Québec.

Didier Revol

L'association des Parents canadiens pour le français tenait sa quinzième conférence nationale annuelle à l'hôtel Explorer du 17 au 19 octobre dernier.

Comme le souligne la présidente de Canadian Parents for French (CPF), Mme Pat Brehant, «le langage reste la clé de la compréhension entre les peuples. Peu importe ce que les Québécois décideront de faire l'année prochaine, la connaissance d'une deuxième langue est vitale pour nos enfants. Je ne pense pas que l'accession à l'indépendance entrainera la destruction de tous les ponts économiques et culturels existants entre la province francophone et le reste du pays».

Si les parents de CPF entendent «assumer leur héritage historique», ils placent également l'apprentissage du français dans une perspective internationale. «De nombreux pays à travers le monde utilisent le français comme langue officielle, poursuit Mme Brehant. Pourquoi se priver de cet instrument de communication? De plus, la connaissance d'une deuxième langue ouvre l'esprit sur une autre culture. Pour un jeune de nos jours, c'est non seulement une chance mais également une nécessité».

Une centaine de délégués étaient présents pour assister aux nombreuses conférences sur la promotion de l'immersion et du français comme seconde langue. L'émotion a culminé lors de l'allocution de M. Victor Goldbloom, Commissaire aux langues officielles. Après un discours d'une heure et demie dénonçant les dommages que pourrait causer la séparation du Québec aux bonnes relations entre Canadiens, M. Goldbloom a reçu une «standing ovation» et des remerciements étranglés de la part des délégués présents. Malgré le climat politique actuel, Mme Brehant n'a pas enregistré «un déclin significatif des inscriptions dans les programmes d'immersion». Selon elle, «il existe toujours une majorité de Canadiens qui soutiennent la promotion d'une deuxième langue officielle». Son association accueille chaque année des membres supplémentaires. En 1991, elle comptait quelque 18 000 personnes inscrites dans les deux cents branches locales réparties sur tout le territoire canadien.

«Les parents ont pris un engagement envers le pays, déclare-t-elle. Pour eux, il est essentiel que leurs enfants parlent les deux langages officiels en vigueur au Canada». Seule ombre au tableau, la présidente s'estime «préoccupée» par l'arrêt du financement par le Secrétariat d'État du programme d'échanges permettant chaque année à des enfants anglophones de partager la vie d'une famille québécoise. Mme Mary Váné, présidente de *Canadian Parents* dans les Territoires du Nord-Ouest, ne cache pas sa satisfaction. Après dix ans d'existence, l'association locale compte plus de cent quatre-vingt membres. «La promotion du français n'est pas menacée. Le dialogue avec les commissions scolaires est bien établi et la qualité des programmes d'immersion n'est plus à démontrer». Mme Váné estime que ce succès provient du fait que Yellowknife est très ouverte et respectueuse des différences.

Échos des T.N.-O.

Prix de la recherche scientifique sur le Nord

M. George D. Hobson a reçu le Prix de la recherche scientifique sur le Nord 1991 pour souligner son apport à l'avancement de la science dans le nord canadien. M. Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a remis le prix à M. Hobson à l'occasion d'une cérémonie qui a eu lieu en octobre dernier au musée canadien des Civilisations.

Le prix est attribué annuellement à une personne qui, dans son domaine de compétence, a fait une contribution importante à la connaissance et à la compréhension du Nord canadien. C'est la huitième fois que la médaille du Centenaire, qui s'accompagne d'une somme de 5 000$, est décernée.

M. Hobson a été un précurseur dans le domaine de la géologie sismique. À titre de directeur du programme d'étude du plateau continental polaire de 1972 à 1988, il a contribué à coordonner le support logistique destiné aux scientifiques qui ont effectué des recherhces dans l'Arctique canadien.

Il a joué un rôle important dans le domaine de la protection des sites historiques des îles Herschel et Beechey, deux des endroits les plus importants en ce qui concerne le patrimoine de l'Arctique canadien. *M. Hobson a également encouragé les artistes à visiter le Nord, ce qui a* entraîné la création du programme Cap sur l'Arctique administré par le Conseil des arts du Canada.

Six étudiants reçoivent des prix

Six étudiants des T.N.-O. ont reçu des prix du ministère de l'Éducation soulignant la qualité de leurs résultats scolaires. Ces six étudiants ont eu les plus hautes notes des Territoires aux examens auxquels sont soumis tous les étudiants du diplôme de 12ème année.

Jeffrey Pinto de l'école secondaire Sir John Franklin de Yellowknife a obtenu les plus hautes notes aux examens de biologie, physique et chimie.

Un prix en chimie a également été décerné à Michael Haenner de l'école secondaire St-Patrick qui a eu la note équivalente.

Le prix pour les sciences sociales a été remis à Lisa Gallagher de l'école secondaire Diamond Jenesse de Hay River. Donna Toussanis de l'école St-Patrick a reçu le prix pour la plus haute note dans l'examen d'anglais. Les deux autres prix ont été reçus par Timothy Tong et Rebecca Turner de l'école secondaire Sir John Franklin pour leurs résultats respectifs en mathématiques et en anglais avancé.

Chaque gagnant a reçu une médaille gravée et une lettre de recommandation du ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi, en reconnaissance de la qualité de leurs résultats.

Projets autochtones en éducation

Le ministère de l'Éducation du GTNO recevra neuf millions de dollars au cours des trois prochaines années pour subventionner un foule de projets sur les langues autochtones. Cet argent sera consenti en vertu de l'entente de trente millions de dollars signée récemment entre le Secrétariat d'État et le GTNO.

«Les enfants sont la clé de la préservation de la langue et de la culture, a déclaré le ministre de l'Éducation, Stephen Kakfwi.

Bien que les parents jouent un rôle important dans l'enseignement de leur langue maternelle aux enfants, le système d'éducation doit fournir un support en donnant des *occasions d'apprentissage et en développant du matériel pédagogique*».

La plus grosse part des fonds accordés, soit cinq millions de dollars, sera allouée à sept centres d'enseignement et d'apprentissage. Ces centres conçoivent des programmes d'enseignement de la langue et de la culture et du matériel pédagogique pour enrichir les programmes de langues autochtones. Au nombre des projets qui seront subventionnés :

- des publications en inuktitut dans la région de Baffin;
- un programme pré-scolaire en inuvialuktun dans la région du Delta-Beaufort;
- un dictionnaire des noms slavey dans le Deh Cho;
- un projet bilingue en éducation dans la région Dogrib;
- des ateliers régionaux d'écriture et d'illustration dans le Kitikmeot;
- un professeur de langue autochtone pour une école secondaire dns le région du South Slave;
- un poste pour le centre d'apprentissage et d'enseignement de la Commission scolaire no. 2 de Yellowknife.

Subventions pour la préservation des langues autochtones

Les personnes et les organisations intéressées par la préservation des langues autochtones peuvent avoir accès à des subventions par le biais du programme pour la préservation des langues autochtones.

Ce programme du ministère de la Culture et des Communications fournira une assistance financière aux projets communautaires visant à maintenir, promouvoir et revitaliser les langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les fonds disponibles sont accordés en vertu de l'entente sur les langues autochtones et francophone signée en août dernier entre le Secrétariat d'État et le GTNO.

Nouveaux logements dans les T.N.-O.

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest augmentera le nombre de logements subventionnés dans les Territoires en construisant soixante-six nouveaux logements en 1992-1993.

Le montant total de logements subventionés s'élèvera à trois cent-un.

Vingt-et-un logements seront construits dans la région de Baffin, huit dans celle de Hay River, quatorze dans la région du Keewatin, huit dans le Kitikmeot et cinq dans Yellowknife.

La distribution du nombre des futurs logements a été faite à partir des résultats de la dernière enquête sur les besoins effectuée par la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Les subventions de près de neuf millions de dollars pour la construction de ces nouvelles unités proviennent d'un programme conjoint de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La SCHL assume 75 pour cent des coûts et le gouvernement territorial, 25 pour cent.

Nouveau site historique

Le vieux fort Providence, situé près de Wool Ray, dans les environs de Yellowknife, a été déclaré site historique par le Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles. Une plaque a été posée sur le site au cours de l'été avec l'aide des représentants de l'Institut culturel déné. La désignation du site historique fait partie d'un projet conjoint entre le Centre du patrimoine et Parcs Canada.

Le vieux fort Providence, un ancien poste de traite de la North West Company et de la Compagnie de la Baie d'Hudson a été l'un des premiers postes sur le Grand lac des Esclaves. Il a également joué un rôle important comme poste d'approvisionnement au cours de la première expédition de John Franklin dans l'Arctique en 1819.

Les ruines, qui comprennent les restes de quatre structures, ont été découvertes lors de fouilles archéologiques à l'été de 1969 et de 1971 par B. Dale Perry. Depuis ce temps, les ruines se sont désintégrées et le site est recouvert de végétation. Tout ce qui reste actuellement sont quelques cheminées de pierre.

Semaine du livre d'enfants

Comme le reste du pays, les T.N.-O. célébreront du 2 au 9 novembre la semaine nationale du livre d'enfants. Les activités qui auront lieu dans les Territoires pour célébrer cet événement sont organisées par le service des bibliothèques publiques du ministère de la Culture et des Communications.

Dane le cadre des festivités, l'auteure de livre pour enfants, Sharon Siamon et l'illustratrice Heather Collins visiteront diverses communautés des Territoires. Heather Collins, qui a illustré sept livres pour enfants, visitera les communautés Norman Wells, Fort Franklin, Fort Good Hope, Yellowknife, Rae-Edzo et Lac La Martre.

Sharon Siamon, auteure de dix livres, visitera les communautés de la région du Keewatin. Elle se rendra à Whale Cove, Rankin Inlet, Chesterfield Inlet, Baker Lake et Arviat.

Concours d'art déné

La Nation dénée publiera un calendrier contenant une reproduction des oeuvres de douze jeunes dénés. Les gagnants ont été choisis à la fin du mois d'octobre dernier par un jury composé de Gerry Antoine, vice-président régional du Deh Cho, et l'artiste bien connu de la région du Sahtu, Antoine Mountain. Quatre-vingt deux pièces avaient été soumises par les jeunes des diverses communautés de l'Arctique de l'Ouest.

Les gagnants sont : Angus Beaulieu, de Fort Rae, Archie Beaverho de Lac La Martre, Davis Beyonne de Fort Franklin, Bryan Brule de Yellowknife, Sally Chocolate de Fort Rae, Dolphus Ferdinand de Fort Franklin, Peter John Lafferty de Fort Rae, Maichael Lafferty de Fort Rae, Bobby Modeste de Fort Franklin, George Takazo de Fort Franklin, Johnny Wetrade et Joe Zoe de Fort Rac.

La Nation a reçu 15 000$ pour ce projet par l'entremise de la Denendeh Development Corporation et du ministère du Développement économique. Le coût total du projet qui comprend le concours, un atelier de travail pour les gagnants et le publication du calendrier, est estimé à 35 000$.

La Nation dénée espère que ce concours aura lieu toutes les années. On peut visiter l'exposition aux locaux de la nation au 2ème étage du Discovery Inn à Yellowknife.

Lois consolidées

Toutes les lois des Territoires du Nord-Ouest en vigueur le 30 décembre 1990 ont été consolidées et toute personne intéressée peut se les procurer. Les lois consolidées comprennent toutes les lois des Statuts révisées, toutes les nouvelles lois et tous les changements aux lois enregistrés au cours de 1989 et 1990. Les lois consolidées seront utiles à quiconque est intéressé par l'obtention de la copie d'une loi particulière. Il ne sera plus nécessaire de consulter deux ou plusieurs volumes pour obtenir le texte d'une loi et tous les amendements à cette loi qui ont été apportés après qu'elle soit entrée en vigueur.

Il y a deux cent seize lois des Territoires du Nord-Ouest et on peut s'en procurer copie à l'imprimerie des Territoires, au ministère de la Culture et des Communications.

Qu'en pensent les Canadiens ?

Un sondage Environics, réalisé en février 1990, signalait que trois parents sur quatre au Canada souhaitent que leurs enfants deviennent bilingues.

Un quart de million de jeunes sont inscrits dans des classes d'immersion. En 1989-1990, 2,6 millions d'élèves apprenaient leur deuxième langue. Près de la moitié des



sommes dépensées au chapitre des langues officielles par le gouvernement du Canada vont à l'enseignement de l'anglais et du français dans nos écoles.

À bien y penser **est préparé par le Commissariat aux langues officielles, Ottawa K1A 0T8.**

Les principes directeurs de la position constitutionnelle de la Fédération franco-ténoise

1. Inscrire dans la Constitution canadienne le concept de promotion des droits des minorités de langues officielles par le gouvernement fédéral;
2. Reconnaître que le fait canadien-français est partie intégrante et essentielle de la communauté canadienne (française et globale);
3. Obtenir des garanties qu'il y aura des institutions au service des Canadiens-français;
4- Que la clause nonobstant ne s'applique pas aux questions des langues officielles;
5. Obtenir un mécanisme efficace pour assurer notre participation au processus décisionnel, c'est-à-dire aux amendements de la Constitution canadienne;
6. Reconnaître trois communautés officielles : autochtone, francophone et anglophone;
7- Que la dualité linguistique soit assurée au pays par le fédéral, les provinces et les territoires;
8. S'assurer que les provinces et les territoires reconnaissent les droits de leur minorité de langue officielle;
9- Reconnaître aux territoires un statut de pleine participation au processus décisionnel, c'est-à-dire aux amendements de la Constitution canadienne.

L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife 50¢ dans les Territoires C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 6 numéro 20, Le vendredi 15 novembre 1991

Une femme dirige les T.N.-O.

Nellie Cournoyea est élue leader du gouvernement

Le 12 octobre dernier, les membres de l'Assemblée législative ont élu par vote secret la député de Nunakput, Nellie J. Cournoyea, au poste de leader du gouvernement. L'élection s'est tenue après une période de questions de quatre heures adressées par les députés aux deux candidats en licee : Mme Cournoyea et Stephen Kakfwi.



Didier Revol

L'élection de la nouvelle leader du gouvernement, Mme Nellie Cournoyea a été un événement sans précédent dans les Territoires. Pour la première fois, les députés ont élu le gouvernement en présence du public.

Louise Doren

C'est la première fois dans l'histoire des Territoires du Nord-Ouest que le public a pu assister au processus de sélection du leader du gouvernement, ce qui a permis aux citoyens d'avoir une idée précise des changements et des stratégies que les deux candidats ont préconisés pour les quatre prochaines années.

Les députés ont sondé les candidats sur un large éventail de sujets à l'agenda du gouvernement : la division des Territoires, le développement constitutionnel de l'ouest des Territoires, l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, la statégie de développement économique du futur leader, et les problèmes sociaux qui perdurent dans les T.N.-O.

Sur la majorité des points, les deux candidats ont présenté des vues similaires. Les deux aspirants au

Suite en page 3...

Élection du nouveau Cabinet

Du sang neuf à la tête de l'exécutif

L'élection des membres du Cabinet du nouveau gouvernement a eu lieu le 13 novembre dernier dans le cadre d'une séance ouverte au public. Pas moins de quinze des vingt-quatre députés ont brigué une place dans le Cabinet de Mme Nellie Cournoyea. Après un suspens de plusieurs heures causé par la tenue de trois tours de scrutin, le président de l'Assemblée des Territoires a annoncé le résultats des élections.

Les députés qui feront partie du conseil exécutif sont :

- pour l'Arctique de l'Est : Titus Allooloo, député de Amittuq, John Ningark, député de Natilikmiot, et Dennis Patterson, député d'Iqaluit.
- pour l'Arctique de l'Ouest, ont été élus: Stephen Kakfwi, député du Sahtu, Don Morin, député de Tu Nede, John Pollard, député de Hay River et Tony Whitford, député de Yellowknife South.

Le jour précédant l'élection, les membres de l'Assemblée législative avaient voté en faveur d'une résolution maintenant à l'élection du Cabinet un nombre égal de députés de l'Est et de l'Ouest de l'Arctique. La nouvelle leader, Mme Cournoyea, faisant partie de l'Est, les membres ont donc procédé à l'élection de trois représentants dans l'Est et de quatre pour l'Ouest.

En élisant certains de leurs collègues au Cabinet, les députés ont créé une équipe composée de ministres d'expérience et de nouveaux venus sur la scène gouvernementale.

MM. Kakfwi, Patterson et Allooloo ont fait partie du Cabinet dans l'ancien gouvernement. M. Patterson à titre de leader et MM. Kakfwi et Allooloo, respectivement comme ministre de l'Éducation et du Personnel, et comme ministre de la Culture et des Communications et des Ressources renouvelables.

Pour certains, la victoire a été une surprise. «J'avoue que mon élection au sein de ce cabinet est une surprise, a indiqué Don Morin. Je suis toutefois heureux de ma victoire et je travaillerai sans relâche pour représenter les citoyens des Territoires du Nord-Ouest».

Suite en page 3...

Consultations constitutionnelles

Les francophones du Nord et de l'Ouest présentent des revendications communes

Marcel Brisebois

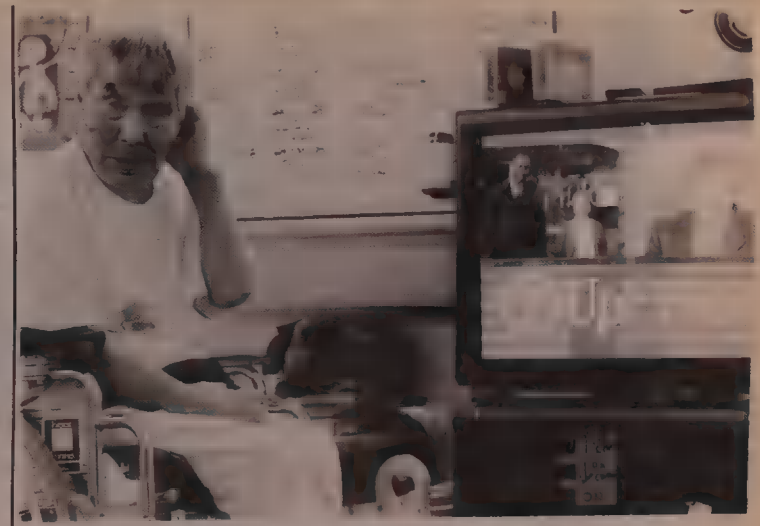
À la suite de la parution des propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral («Bâtir ensemble l'avenir du Canada»), les fédérations des communautés francophones du Nord et de l'Ouest ont décidé de présenter une position commune. «Divisés, les francophones de ces provinces et de ces territoires ne représentent pas numériquement une force appréciable, remarque M. Richard Barrette, directeur général de la Fédération franco-ténoise (FFT). Je crois que l'opinion unique de près de 200 000 personnes comptera plus dans le débat constitutionnel».

Les communautés francophones, en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario, peuvent craindre pour la survie de leur langue et de leur culture communes si certaines propositions constitutionnelles du fédéral sont adoptées dans leur forme actuelle. Qu'adviendrait-il des minorités de langues officielles dans les provinces de l'Ouest en cas de dévolution aux gouvernements des compétences fédérales en matière linguistique et culturelle? Pour répondre à cette menace éventuelle, les présidents des fédérations francophones du Nord et de l'Ouest se sont réunis à Vancouver le 2 octobre dernier, en l'absence du territoire du Yukon.

Des principes constitutionnels jugés «essentiels» ont été adoptés à cette occasion :

- Inscrire dans la Constitution canadienne le concept de promotion de la dualité linguistique;

Suite en page 2...



Jeunes et vieux célèbrent l'Halloween à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Voir en page 12.

Didier Revol



Didier Revol

Jour de glace à Detah.

SOMMAIRE

Calendrier communautaire Voir page 8

Les revendications des francophones 1
Élection du nouveau Cabinet ....1, 2 et 3
Éditorial : Un pas dans la bonne direction.....4
Gestion scolaire en Saskatchewan 5
Chronique du Québec 10

Arctique de l'Est voir en page 6

Suite de la page 1

Revendications communes

- Refuser l'application de la clause «nonobstant» aux questions linguistiques;

- Exiger une consultation efficace sur les modifications constitutionnelles;

- Reconnaître trois entités nationales : anglophone, autochtone et francophone.

Les mêmes personnes, excepté le président de la Fédération francophone du Manitoba, se sont retrouvées à Edmonton le 2 novembre dernier lors de l'assemblée générale de l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA). Invité à l'assemblée générale de l'Association canadienne française de l'Alberta le 2 novembre dernier à Edmonton, le ministre des Affaires constitutionnelles et député d'Edmonton, M. Joe Clark, a refusé d'assurer la promotion du fait français dans un Canada bilingue. Il a déçu délégués et responsables francophones.

Pendant une réunion privée tenue avec les présidents des communautés francophones du Nord et de l'Ouest, M. Clark a apporté son support moral à la cause des minorités de langue française, mais à refuser tout soutien politique officiel. Ce dernier a informé ses interlocuteurs que les Premiers ministres des provinces seraient sur le point d'accepter les notions de société distincte pour le Québec et d'autonomie gouvernementale pour les autochtones. Après avoir écouté les principes adoptés à Vancouver, le ministre a seulement conseillé aux francophones de s'en remettre à la Commission Gastonguay-Dobby, actuellement remise en cause, pour faire avancer leurs revendications constitutionnelles.

De promotion des communautés francophones, il n'en a jamais été question, en privé comme en public. Lors des débats de l'ACFA, M. Clark s'est longuement étendu sur les revendications autochtones et le problème québécois, provoquant ainsi la déception du directeur général de l'ACFA, M. Georges Arès : «Le discours fédéraliste de Joe Clark est extrèmement réducteur. Le gouvernement abandonne le principe du dualisme, pourtant reconnu comme étant une valeur essentielle pour le Canada. Nous nous battrons afin de survivre».

Le directeur général de la FFT a également exprimé son inquiètude : «La promotion du fait français en dehors du Québec passe par un programme fédéral de subventions. Sans reconnaissance du dualisme linguistique à l'échelle du Canada, les communautés francophones du Nord et de l'Ouest sont appelées à disparaître.

Le fédéral joue un jeu dangereux, poursuit-il, car il applique une stratégie de division en oubliant d'inviter les communautés francophones du Nord et de l'Ouest à la table constitutionnelle».

Fait aggravant, les francophones des Territoires du Nord-Ouest sont doublement absents du débat actuel. Non seulement le chef du gouvernement des T.N.-O. ne participe pas aux discussions que tiennent les Premiers ministres du Canada, mais encore, seuls les autochtones des Territoires sont consultés dans le processus constitutionnel. «Lors de sa dernière tournée cet été dans les T.N.-O., Joe Clark a rencontré la mairesse de Yellowknife et les autochtones, remarque M. Barrette. La prochaine fois, il serait inspiré de nous rendre une petite visite. Le Nord et l'Ouest doivent adopter un discours ferme et uni pour démontrer leur vitalité dans ce dossier», conclut-il.

Le nombre des ministres au Cabinet ne changera pas

Didier Revol



Les députés réunis en Comité spécial pour l'élection du leader du gouvernement et des ministres ont réjété la proposition du député de Tu Nede, Don Morin, d'ajouter un ministre au Cabinet du nouveau gouvernement. En présentant sa résolution, Don Morin a indiqué que cet ajout lui paraîssait nécessaire compte tenu de la charge de travail des ministres. «L'ajout d'un ministre au Cabinet permettra aux ministres de se déplacer plus fréquemment dans les communautés. Les gens nous ont clairement indiqué lors de la dernière élection qu'ils voulaient rencontrer plus souvent les responsables des programmes et des services au gouvernement», a rappelé Don Morin.

Il a souligné que les gouvernements précédents avaient promis de faire de fréquentes visites dans les diverses communautés et que trop souvent, ils n'avaient pas tenu parole.

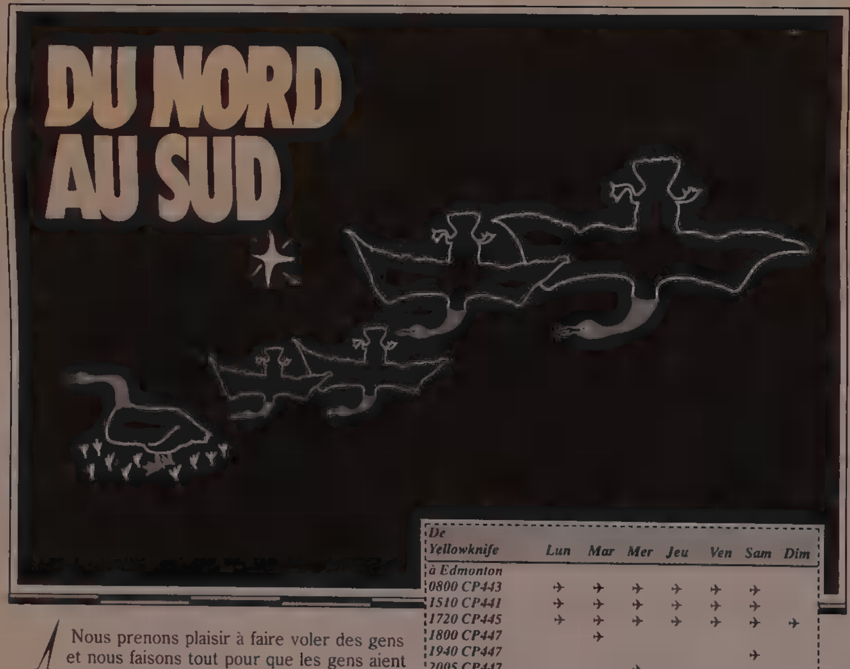
Plusieurs députés représentants de petites communautés dans l'Est et dans l'Ouest des Territoires ont appuyé la proposition de M. Morin. Ils ont expliqué que cette décision aurait un impact important sur les communautés parce qu'en posant ce geste tout de suite après les élections, le gouvernement accéderait à un des voeux exprimés lors de la campagne électorale.

D'autres, dont le député d'Iqaluit, M. Dennis Patterson, se sont déclarés en opposition. Pour ce dernier, un ministre de plus au Cabinet ne garantit en rien que les gens des communautés auront de plus fréquentes visites des membres du Cabinet.

De plus, il a fait valoir que la décision de nommer un huitième ministre au Cabinet, coûterait environ 300 000 dollars par année aux contribuables. «Je ne crois pas que cette dépense soit justifiée à l'heure actuelle. Je suis plutôt d'avis que l'ajout d'un nouveau ministre sera davantage requis le jour où le gouvernement des Territoires assumera de nouvelles responsabilités, avec le transfert de la gestion des ressources naturelles par exemple. Pour l'instant, le nombre de ministres au cabinet suffit à la tâche».

Le député de Yellowknife Frame Lake, s'est rangé à l'avis de M. Patterson. «Il serait embarrassant d'ajouter un ministre au Cabinet des Territoires et par la suite couper dans les programmes et les services des communautés», a déclaré M. Dent.

La résolution a été rejeté par un vote enregistré à main levé de 12 contre 11.



De Yellowknife	*Lun*	*Mar*	*Mer*	*Jeu*	*Ven*	*Sam*	*Dim*
à Edmonton							
0800 CP443	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1510 CP441	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1720 CP445	✈	✈	✈	✈	✈	✈	✈
1800 CP447		✈					
1940 CP447						✈	
2005 CP447			✈				
à Hay River							
1510 CP441	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
à Calgary							
0800 CP443/615	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1720 CP445	✈	✈	✈	✈	✈		✈
1800 CP447		✈					
1940 CP447						✈	
à Fort Smith							
1510 CP441	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
à Vancouver							
0800 CP443/645	✈	✈	✈	✈	✈	✈	
1720 CP445/657	✈	✈	✈	✈	✈		✈
1800 CP447/657		✈					



Suite de la page 1

Une femme dirige les T.N.-O.

poste de leader ont reconnu la nécessité de mettre en place une certaine forme de gouvernement autonome pour les populations autochtones, préférablement à l'intérieur d'un gouvernement public.

Tous les deux ont insisté sur la nécessité de répondre aux aspirations de tous les citoyens des Territoires, tant autochtones que non autochtones. Ils se sont également prononcés en faveur de la création de Nunavut.

Les députés avaient à faire un choix entre deux excellents candidats forts d'une large expérience communautaire et politique. Les députés ont opté pour Mme Cournoyea, élisant pour la première fois une femme au poste du leader du gouvernement des T.N.-O. Il est permis de croire qu'un des éléments qui a joué en faveur de la candidature de Nellie Cournoyea est sa longue expérience au sein du gouvernement des T.N.-O. M. Kakfwi en est à son deuxième mandat à l'Assemblée législative alors que Mme Cournoyea a été élue le 15 octobre dernier pour un quatrième mandat.

Élue pour la première fois à l'Assemblée législative en 1979, elle a occupé plusieurs portefeuilles dans les gouvernements précédents, dont ceux de la Santé, des Travaux publics, de l'Énergie, des mines et des ressources pétrolières dans le dernier cabinet.

Originaire d'Aklavik, Mme Cournoyea a été pendant plusieurs années animatice sur les ondes de CBC Inuvik. Elle a également travaillé au sein de Inuit Tapirasat du Canada et a été la première directrice de la Société de développement inuvialuit. Elle a été membre de l'équipe de la revendication territoriale inuvialuit et une des personnes responsables de l'implantation de cette entente signée en 1986.

Lors de son discours aux membres de l'Assemblée, Nellie Cournoyea a indiqué que le développement constitutionnel des Territoires du Nord-Ouest et l'implantation des revendications territoriales allaient changer en profondeur la façon dont les affaires publiques sont administrées. Mme Cournoyea a déclaré que le gouvernement doit être prêt à travailler de façon très étroite avec les organisations autochtones pour s'assurer que leurs revendications territoriales soient mises en oeuvre de manière efficace. «Des processus et un échéancier pour ces questions ont été établis et il est essentiel que le chef du gouvernement, les ministres et les députés mènent à terme ces dossiers».

Elle a également promis de présenter une nouvelle loi sur l'accès à l'information lors de la prochaine session de l'Assemblée législative pour répondre aux demandes du public d'avoir une meilleure compréhension du comment et du pourquoi des décisions du Cabinet.

«En plus de cette nouvelle loi, il faudra que le conseil exécutif et le Comité permanent sur la législation mettent sur pied de nouveaux processus d'examen des lois pour obtenir une plus grande participation du public».

Le gouvernement des Territoires aura à faire face à une situation financière plus serrée dans les prochaines années. «Nous allons devoir utiliser de manière plus efficace les ressources existantes tout en cherchant de nouveaux revenus en augmentant nos activités économiques», a souligné Nellie Cournoyea.

Pour la nouvelle leader, il faut encourager toutes formes d'investissements à la condition que les projets proposés respectent tant l'environnement que l'esprit et la lettre des règlements des revendications territoriales et qu'ils apportent des bénéfices, tels que des emplois, de la formation et le développement économique des communautés. «Nous avons un énorme travail devant nous. Je veux assurer mes collègues et tous les membres du public que la mise en place d'une équipe solide au gouvernement est l'une de mes priorités», a conclu Nellie Cournoyea.

M. Michael Ballantyne élu président de l'Assemblée législative



Didier Revol

L'ancien ministre de la Justice et des Finances, Michael Ballntyne est le nouveau président de l'Assemblée législative. M. Ballantyne a été élu le 12 novembre dernier. Il remplace à ce poste, le député du Mackenzie Delta, Richard Nerysoo.

Le Comité pour le choix du leader et des membres du Cabinet des Territoires (les députés élus) a entamé ses délibérations publiques, le 12 novembre dernier, avec l'élection du nouveau président de l'Assemblée législative.

Seuls deux candidats ont été proposés à ce poste : le député du Mackenzie Delta, Richard Nerysoo, ex-président de l'Assemblée et le député de Yellowknife North, Michael Ballantyne, auparavant ministre de la Justice et des Finances.

M. Ballantyne a été élu par un vote secret. Son élection a été confirmée le lendemain lors de la séance d'ouverture de la nouvelle session de l'Assemblée législative.

«J'accepte ce poste avec plaisir», a déclaré M. Ballantyne à cette occasion. Rappellant que l'Assemblée législative est l'endroit où se fait l'histoire des Territoires du Nord-Ouest, il a affirmé sa volonté de maintenir une procédure de débats rigoureusement impartiale.

«Nous avons beaucoup de décisions à prendre dans les prochaines années, a rappelé M. Ballantyne. Ces décisions peuvent parfois nous amener à des situations conflictuelles. Je ferai tout en mon pouvoir pour que nous fonctionnions le mieux possible».

M. Ballantyne a profité de son allocution pour remercier le personnel des ministères de la Justice et des Finances pour l'excellent travail et l'entière collaboration qu'il a reçus pendant son mandat comme ministre. Il a également souligné le travail des interprètes de l'Assemblée législative. «À ce chapitre, nous sommes un modèle au Canada. Aucune autre assemblée législative n'offre l'interprétation des débats dans huit langues officielles comme le font les Territoires du Nord-Ouest».

Suite de la page 1

Élection du Cabinet

M. Whitford a remercié ses collègues de la confiance qu'ils ont témoigné à son égard.

Il avait indiqué auparavant qu'il était prêt à accepter n'importe quel ministère du gouvernement.

Les députés ayant brigué sans succès un poste au Cabinet sont : Brian Lewis, député de Yellowknife Centre, Richard Nerysoo, député du Mackenzie Delta, Jim Antoine, député de Nahendeh, Henry Zoe, député du South Slave, Ludy Pudluk, député de High Arctic, Fred Koe, député d'Inuvik, Jeannie-Marie Jewell, député de Tabacha, et Silas Arngna'naaq de Kivallivik.

La leader du gouvernement des T.N.-O. , Mme Nellie Cournoyea, attribuera les divers ministères aux membres de son cabinet à une date ultérieure.

ÉDITORIAL

Élection du nouveau gouvernement

Un pas dans la bonne direction

Au moment de rédiger cet éditorial, un pas important venait d'être réalisé dans l'évolution des institutions politiques des Territoires du Nord-Ouest. En effet, pour la première fois de sa courte histoire, le choix de la leader du gouvernement des T.N.-O. s'est fait en présence du public. Si on fait exception des joutes en coulisse qui se déroulent depuis près d'un mois, le processus démocratique mis en place pour choisir la leader du gouvernement a invité le public à un minimum de participation, c'est-à-dire à assister aux travaux de l'Assemblée législative directement ou par le biais des médias.

L'aspect démocratique du processus de nomination est certainement un pas dans la bonne direction. Certes, nous sommes encore loin d'une nomination reposant sur une élection directe par le peuple mais, au moins, nous avons pu entendre le candidat et la candidate vanter leurs mérites respectifs et réagir aux questions des députés.

De plus, ce n'est pas si loin de la méthode usuelle ayant cours ailleurs au pays. Dans les provinces et au fédéral, les leaders de chacun des partis sont élus par une assemblée partisane (et non par les électeurs), et c'est simplement le nombre de députés élus pour leur parti qui détermine leur accession au rôle de chef de gouvernement. Les électeurs canadiens n'ont donc généralement qu'une influence indirecte sur la nomination des premiers ministres.

Nous sommes actuellement en pleine période de réflexion sur l'avenir constitutionnel des T.N.-O. et divers comités interpellent la population afin de connaître son opinion sur une future restructuration des institutions politiques ténoises. Parmi les modèles suggérés, il y a évidemment celui mentionné ci-haut et que l'on retrouve dans toutes les provinces canadiennes.

À notre avis, il est souhaitable que ce remaniement des règles du jeu donne plus de poids à la volonté du peuple. Avec ou sans parti politique, il faut que le choix du leader du gouvernement fasse l'objet d'un vote des électeurs car encore trop de «magouilles» et de jeux de coulisses interfèrent avec la nomination du leader.

En terminant, nous désirons féliciter la nouvelle leader du gouvernement des T.N.-O., Mme Nellie Cournoyea.

La nomination d'une femme est un signe très encourageant à une époque où le statut des femmes dans la société est encore bien précaire. Symboliquement, cette nomination est un gain précieux pour toutes les activistes de la cause des femmes.

De plus, Mme Cournoyea est reconnue pour son acharnement au travail et pour ses qualités humanitaires. Il s'agit de deux qualités importantes pour quelqu'un ayant à travailler en équipe au développement et à l'épanouissement de la société ténoise aux prises, malheureusement, avec de multiples problèmes sociaux urgents.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Daniel Cuerrier Louise Doren
Journaliste coopérant :	Didier Revol
Correspondant national :	Yves Lusignan
Publicité :	Huguette Beaulieu

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

Abonnement
Individu: 18 $ Institution: 30 $

Je m'abonne ...
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....



Selon la ministre de l'Éducation Carol Teichrob

Les Fransaskois obtiendront bientôt la gestion scolaire

Les Fransaskois pourraient obtenir le contrôle de leurs écoles. C'est ce qu'a déclaré la ministre de l'Éducation, Carol Teichrob, au cours du trente-huitième congrès de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFS).

Saskatoon, 12 novembre 1991 (APF) - «Nous sommes prêts à implanter la gestion scolaire. Nous allons travailler d'après les paramètres du rapport Gallant, en tenant compte à la fois des réalités fiscales auxquelles nous faisons face et des aspirations de la communauté fransaskoise», a déclaré la ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, Mme Carol Teichrob.Les Fransaskois de l'ACFS, émus par cette déclaration, se sont levés pour l'applaudir.

Mme Teichrob n'a pourtant pas voulu se prononcer sur l'échéancier de la mise sur pied de la gestion scolaire en Saskatchewan. «Ce n'est plus une question de si mais une question de quand et comment», s'est-elle contentée de dire en entrevue.

Dès septembre 1992?

Le président de l'Association provinciale des parents fransaskois (APPF), M. Gérald Leblanc, s'est réjoui de la déclaration de la ministre de l'Éducation. L'objectif de l'association demeure cependant l'application des recommandations du Comité Gallant dès septembre 1992.

Le président de l'APPF n'a pas caché qu'il y avait énormément de travail à effectuer pour atteindre ce but. «On s'engage à collaborer avec nos partenaires dans cette nouvelle ascension. On va franchir toutes les étapes pour arriver au mont Gallant. Il y aura certainement des tempêtes, nous allons perdre des joueurs, mais nous allons tout faire pour contourner les précipices, éviter les crevasses, survivre aux tempêtes pour arriver au sommet, au sommet Gallant», a commenté M. Leblanc.

Dans l'euphorie de cette annonce, certains parents ont gardé la tête froide. C'est le cas de Madeleine Lepage. Alors que les Fransaskois se sont levés pour applaudir la ministre de l'Éducation, Mme Lepage, elle, n'a pas bougé. «Je vais applaudir la journée où je verrai la mise sur pied de nos conseils scolaires», a lancé la mère de trois filles qui fréquentent l'école Monseigneur de Laval à Régina.

Mme Lepage a pesé les mots de la ministre Teichrob. «Elle a bien dit «d'après les paramètres du rapport Gallant». Je n'accepte pas du tout qu'on parle de coûts et de moyens. Un droit, c'est un droit!», dit-elle.

Cette prudence, Mme Margo Fauchon, présidente du comité de parents de l'école élémentaire Beau Soleil, la partage. «J'étais contente de voir le gouvernement se prononcer si vite après les élections. Mais je demeure très prudente tant que je ne verrai pas d'amendements à la Loi scolaire au cours de la nouvelle année», souligne-t-elle.

Seule école indépendante fransaskoise, Beau Soleil a vite besoin que les autorités agissent. «Chaque mois est difficile à traverser. On sollicite organismes et individus tous les mois», dit Mme Fauchon. À l'automne 1990, les parents de la région de Gravelbourg n'en pouvaient plus d'attendre la gestion scolaire. Ils ont ainsi créé Beau Soleil, qui compte actuellement vingt neuf élèves. Il en coûte mille dollars à chaque famille pour envoyer leurs enfants au centre culturel Maillard, là où l'école Beau soleil a pignon sur rue. «On s'est d'abord arrangé pour un an. On en est à notre deuxième année et on a très hâte d'entrer dans la composante fransaskoise», ajoute-t-elle. Dans le rapport Gallant, déposé en juin 1989, on parle de cette composante fransaskoise qui est en fait un nouveau réseau scolaire fransaskois qui ferait partie intégrante du système provincial.

La ministre de l'Éducation Carol Teichrob a souligné que son gouvernement est prêt à assumer une collaboration étroite avec la communauté francophone de la province. «Ensemble, nous pouvons assurer la survie et le développement de la communauté fransaskoise. Il me fera plaisir de prêter mon assistance à l'atteinte de ces buts», a-t-elle conclu.

La CNPF est satisfaite

De son côté, la Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui représente près de cinq cents comités de parents au pays, se réjouit de l'annonce faite par la ministre de l'Éducation de la Saskatchewan.

Selon le président de la CNPF, M. Raymond Poirier, les déclarations de Mme Teichrob démontrent que le nouveau gouvernement néodémocrate a l'intention d'agir de façon rapide et concrète.

En Alberta, où le gouvernement de Don Getty ne siège que trois mois par année, les parents francophones veulent poursuivre leur «lobbying» pour inciter les conservateurs à déposer un projet de loi modifiant la Loi scolaire lors de la session législative du mois d'avril.

Ce sera la troisième occasion pour le gouvernement de faire amende honorable depuis que la Cour suprême du Canada a affirmé le 15 mars 1990 que les parents francophones d'Edmonton avaient le droit à une certaine gestion de leurs écoles. «Trois législatures sans projet de loi, ça deviendrait presque un outrage au tribunal!» dit Yvan Beaubien, le directeur de la Fédération des parents francophones de l'Alberta. Le gouvernement avait réservé quelques lignes seulement dans le dernier discours du trône pour traiter de la question de l'éducation en français.

Campagne nationale sur la violence faite aux femmes

Ottawa, 8 novembre 1991, (APF) Le gouvernement fédéral coordonnera une campagne nationale de sensibilisation du public sur la violence faite aux femmes.

Puisque le gouvernement considère que la responsabilité d'enrayer la violence envers les femmes concerne toute la société, la campagne se fera en collaboration avec le milieu des affaires, les syndicats, les associations professionnelles et féminines et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Contrairement à ce que souhaitait le Comité permanent sur la violence faite aux femmes dans son rapport choc du mois de juin intitulé «La guerre contre les femmes», la campagne aura seulement pour but de «minimiser la demande de services» pour les femmes et elle sera donc uniquement axée sur la prévention.

Il semble que des provinces auraient manifesté des inquiétudes devant le danger qu'une campagne fédérale entraîne une augmentation de la demande de services, alors que tous les gouvernements vivent dans un contexte de restrictions budgétaires.

La ministre responsable de la Condition féminine, Mary Collins était quand même fière de dévoiler la réponse du gouvernement fédéral au rapport «La guerre contre les femmes» et d'annoncer que le gouvernement avait accepté en tout ou en partie pratiquement toutes les recommandations contenues dans le rapport du comité.

La ministre a beau affirmer que «chaque femme a le droit de vivre sans peur de la violence» et qu'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement fédéral, elle est bien obligée d'admettre que tout n'est pas si simple, qu'on ne connaît pas toutes les causes de ce problème et qu'il faudra du temps pour changer les comportements et enrayer la violence faite aux femmes.

Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes mis sur pied par la ministre Collins en août dernier pourrait donner des réponses. Lorsqu'il déposera son rapport en décembre, le Comité aura rencontré une centaine de collectivités pour sensibiliser le public à la violence faite aux femmes et, espère-t-on aura identifié les causes du problème. Les travaux du comité portent d'ailleurs sur toutes les formes de violence qu'elles soient d'ordre physique, psychologique ou sexuel.

Parmi les autres mesures que le gouvernement entend adopter, on note la préparation d'un guide portant sur les médias et la violence qui sera rédigé à l'intention des enfants et des adolescents.

Ottawa serait aussi prêt à amender la Loi sur le divorce concernant le droit de garde et de visite des enfants. Présentement, la violence d'un mari contre son épouse n'entre pas en ligne de compte lorsque vient le temps pour un juge de déterminer si le mari peut avoir un droit de visite, ou la garde des enfants.

Le gouvernement n'a cependant pas l'intention de rétablir l'article 276 du Code criminel qui interdit la présentation de preuves quant au comportement sexuel de la plaignante. La Cour suprême du Canada a récemment déclaré cet article inconstitutionnel, parce que le passé sexuel d'une plaignante pouvait servir de preuve pour sauver un homme qui aurait injustement été accusé d'agression sexuelle. Plutôt que d'invoquer la clause dérogatoire contenue dans la Charte pour soustraire cet article du jugement de la Cour suprême, le gouvernement préfère tout simplement adopter une nouvelle loi.

Répertoire des affaires

Arctique de l'Est

En bref d'Iqaluit

Les femmes et le système judiciaire

Le groupe d'étude sur le place de la femme dans le système judiciaire dans les T.N.-O. était de passage à Iqaluit les 24 et 25 octobre dernier. Toutefois, malgré la publicité préalable et les services d'un interprète de l'anglais au français, les francophones brillaient par leur absence.

Une seule représentante de la communauté francophone a assisté à l'assemblée publique et aux ateliers. "

Campagne de financement : mission accomplie

La campagne de financement en faveur du refuge Naturaq's Place pour femmes violentées a atteint son objectif. Bravo aux gens de la communauté! Encore une fois, la générosité des gens du Nord ne s'est pas démentie : plus de 10$ par habitant en moyenne en moins d'un mois.

Hall Beach : la communauté la moins «énergivore»

Hall Beach mérite cette année le titre de la communauté la moins «énergivore» de la région de Baffin.

Les gens de Hall Beach n'ont en effet consommé que 3000 litres de produits pétroliers par habitant comparativement à une consommation annuelle moyenne de 3750 litres par habitant pour le reste de la région.

Le calcul est basé sur la quantité totale de produits pétroliers utilisés dans la communauté, soit l'huile à chauffage, l'essence et le carburant nécessaire à la production d'électricité.

Le total est ensuite divisé par le nombre d'habitants de la communauté tel que recensé par le ministère des Affaires municipales et communautaires du GTNO. La communauté d'Arctic Bay s'est classée deuxième.

La pouponnière est ouverte

Après de nombreux délais dus principalement aux problèmes relatifs à la construction du local, la pouponnière de la garderie multiculturelle d'Iqaluit a enfin ouvert ses portes le 4 novembre dernier. Les intéressés peuvent contacter la directrice de la garderie, Mme Karen Gilmore, au local de l'AFI. Il reste des places pour les enfants plus âgés.

Oyé! Membres de l'AFI

Une assemblée générale spéciale de l'Association francophone d'Iqaluit aura lieu le 1er décembre prochain au local de l'AFI. On y parlera de la constitution de l'AFI qui a besoin d'être remaniée afin de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des membres. On y parlera également de l'incorporation de la garderie multiculturelle en tant qu'entité distincte de l'AFI. Vos idées seront sollicitées en vue de la préparation d'activité culturelles et communautaires. Un brunch sera servi. Branchez-vous sur le canal 12 de votre téléviseur durant la semaine du 25 novembre pour y trouver les derniers détails relatifs à la tenue de cette assemblée.

Vous désirez une autre copie de la constitution afin de mieux vous préparer? Appelez au 979-4606.

Suite de l'entrevue de l'Aquilon du 1er novembre avec le député d'Iqaluit, M. Dennis Patterson

«Nunavut doit voir le jour»

Daniel Cuerrier

Un des défis qui se posera au prochain gouvernement est celui de la gestion du budget des T.N.-O. Les Territoires du Nord-Ouest feront face dans les prochaines années à une situation financière difficile. «Le gouvernement devra apprendre à gérer les opérations du gouvernement avec des fonds beaucoup plus restreints. La récession qui a frappé les autres gouvernements depuis quelques années va nous toucher à notre tour», explique Dennis Patterson.

Il prévoit que les transferts du gouvernement fédéral seront réduits l'an prochain, forçant le gouvernement territorial à réduire certaines de ses dépenses. «Dans un tel contexte, il faudra mettre beaucoup d'ardeur et de détermination pour conserver le niveau des services que nous connaissons actuellement».

La création de Nunavut

Il ne fait pas de doute qu'une des questions prioritaires à laquelle font face les habitants des Territoires, qu'ils soient francophones, anglophones ou autochtones, est celle de la division des Territoires et la création de Nunavut. Dennis Patterson ne cache pas qu'il est partisan de la création de ce nouveau gouvernement. «Je peux vous affirmer que je comprends la frustration des gens qui doivent composer avec un gouvernement qui est situé dans une capitale aussi éloignée que l'est Yellowknife des communautés de l'Arctique de l'Est».

Son expérience ministérielle de onze ans lui a montré à quel point il est quasiment impossible d'administrer convenablement un aussi vaste territoire. «Un gouvernement de Nunavut aura à faire face à des problèmes sérieux également, mais au moins, il sera plus près des gens et sera à même d'opérer plus efficacement dans la langue des citoyens».

Le nouveau gouvernement de l'Arctique de l'Est sera tributaire du gouvernement fédéral. Mais le gouvernement actuel dépend lui aussi largement d'Ottawa. M. Patterson croit qu'à court terme, cette dépendance ne changera pas beaucoup. Il estime par contre que le règlement des droits et des réclamations des autochtones apportera un grand sentiment de stabilité, propice aux investissements. «On oublie trop souvent que Nunavut possède des richesses naturelles inexploitées, de même que des réserves de gaz et de pétrole. Mais surtout, Nunavut a un immense bassin inexploité de ressources humaines et un grand potentiel dans le domaine des ressources renouvelables.

Dennis Patterson est convaincu que le projet d'entente sur le territoire qui devrait être présenté d'ici six mois sera ratifié majoritairement par les Inuit. Il croit que cela accélérera la réalisation du but ultime poursuivi par le peuple inuit : Nunavut. «Les Inuit veulent plus que des terres et l'argent inclus dans le projet d'entente. Ils désirent également obtenir un nouveau gouvernement découlant de cette entente pour avoir un pouvoir politique appréciable. C'est un projet qui représente bien l'état d'esprit national actuel d'établir de nouveaux liens solides avec les peuples autochtones. De plus, Nunavut est un projet pratique, avec des règles facilement applicables, qui n'est pas radical et qui prévoit des droits égaux pour tous les habitants du territoire».

Le grand espoir de M. Patterson est que le gouvernement fédéral, dans un geste historique et pour démontrer son ouverture d'esprit envers les peuples autochtones, s'empresse de ratifier l'entente avant la tenue des prochaines élections fédérales. «Nous ne nous faisons pas d'illusions, nous avons besoin d'un engagement ferme et définitif de la part du fédéral si nous voulons assister à la création de Nunavut.

Pour le député d'Iqaluit, le gouvernement de Nunavut devra sans doute établir un échéancier de dix ans afin de former des administrateurs qualifiés. Le nouveau gouvernement devra également trouver une solution qui permette aux habitants des régions du Kitikmeot et du Keewatin de se sentir membres à part entière de ce nouveau territoire.

Pour Dennis Patterson, une des façons d'y arriver serait par la voie de la décentralisation. Le gouvernement pourrait établir sa capitale à Iqaluit, et installer certains services, comme ceux de la justice par exemple, en région. «Le gouvernement devra s'adapter à la réalité de son territoire et mettre au point un système qui soit vraiment être représentatif du Nord et de sa population : pas un système qui soit importé d'ailleurs.

Les deux seuls obstacles importants qu'il voit à ce processus sont les coûts qui y seront rattachés et la question de la frontière à l'ouest.

Enjeux pour les francophones

Dennis Patterson est préoccupé au plus haut point par la vente de Bell Canada à Northwestel. Il s'interroge sur la qualité du service qui sera offert si cette transaction est complétée. Il s'inquiète ausi de l'impact que risque d'avoir ce transfert sur la population francophone d'Iqaluit. «La population francophone d'Iqaluit représente un aspect extrêmement important du caractère distinctif de notre ville. On est en effet à même de constater à quel point il est possible et même enrichissant d'avoir trois cultures qui se côtoient et vivent en harmonie».

Le député d'Iqaluit craint que le départ de Bell Canada mette éventuellement en danger les programmes de français qui sont actuellement offerts dans les écoles d'Iqaluit. «Les programmes de français langue maternelle et de français langue seconde sont d'importantes réalisations que je ne veux pas voir disparaître. Je veux, avec l'aide des parents et de l'AFI, trouver des solutions qui nous permettrons de conserver nos professeurs de français dans les écoles d'Iqaluit».

Il croit personnellement qu'un programme d'immersion et un programme de français enrichi seraient de bonnes alternatives et contribueraient à préserver les acquis. Il demeure toutefois conscient que cela demandera beaucoup de flexibilité de la part des enseignants.

En ce qui concerne l'entente pluriannuelle signée récemment entre le gouvernement fédéral et le GTNO, Dennis Patterson est d'avis qu'elle permettra au gouvernement territorial d'offrir beaucoup de services en français. «Bien sûr, il serait utopique de croire que tous les ministères deviendront bilingues, mais au moins nous avons maintenant les fonds qui nous permettront d'améliorer les services de façon appréciable».

Il entend tenir des séances de consultation avec les organismes visés, tel l'AFI, afin de déterminer où ces services seront requis en priorité et où ils répondront le mieux aux besoins des gens des diverses régions. «Déjà, on m'a parlé d'un besoin évident dans le domaine de la santé à Iqaluit, mais je veux laisser





Selon le Conseil du Trésor

La traduction coûte moins cher dans le secteur privé

Ottawa, 8 novembre 1991, (APF)

Le gouvernement fédéral veut diminuer les coûts de traduction et il semble bien qu'il fera de plus en plus appel à l'entreprise privée pour atteindre cet objectif.

Les chiffres semblent lui donner raison. En 1988-1989, le gouvernement fédéral avait payé quarante cents du mot en faisant appel à ses propres traducteurs rattachés au bureau de traduction du Secrétariat d'État, alors qu'il n'avait déboursé que 29.3 cents du mot en utilisant les services de l'entreprise privée, pour une moyenne combinée de 36.7 cents. En 1989-1990, le gouvernement avait payé 36.8 cents du mot en utilisant les services de son bureau de traduction comparativement à vingt-huit cents du mot en faisant appel à la sous-traitance pour un tarif combiné de 33.8 cents.

L'an dernier enfin, la traduction à l'interne coûtait 37.1 cents du mot, alors qu'elle ne coûtait plus que 27.4 cents dans l'entreprise privée, ce qui avait permis au gouvernement de réduire ses frais de traduction pour en arriver à un tarif combiné de trente-trois cents.

Selon le secrétariat du Conseil du Trésor, le gouvernement aurait économisé ainsi neuf millions en 1989-1990 et treize millions en 1990-1991 sur un volume d'activités évalué à cent-dix millions.

Avec la reprise du débat constitutionnel et les fréquentes remises en question du bilinguisme officiel au pays, les traducteurs s'interrogent de plus en plus sur les intentions du gouvernement en matière de traduction. «La seule façon de diminuer les coûts de traduction est de diminuer le nombre de mots à traduire», a déclaré un traducteur qui participait récemment au congrès annuel de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO).

Le député libéral Jean-Robert Gauthier qui participait à l'ouverture du congrès a invité les traducteurs et les interprètes à défendre de leur mieux le bilinguisme. «Si les opposants au bilinguisme étaient assez forts pour convaincre le fédéral de réduire ses activités, il ne faudrait pas longtemps avant que les provinces emboîtent le pas», a déclaré M. Gauthier.

La directrice de l'École de traduction de l'Université d'Ottawa a profité de la présence du ministre du Travail Marcel Danis à cette plénière d'ouverture pour dénoncer l'annulation des états généraux de la traduction, organisé par le Secrétariat d'État, qui devaient avoir lieu en mai dernier.

«Vous avez porté un coup d'arrêt à notre profession. Les états généraux étaient une façon de faire le bilan de vingt années de bilinguisme», s'est offusquée Mme Anne Brisset.

Le congrès de l'ATIO s'est déroulé au moment où la rumeur persistante veut que le gouvernement fédéral démantèle son bureau de traduction pour permettre à chaque ministère d'avoir à son service ses propres traducteurs.

Le ministre Danis n'a d'ailleurs pas caché que le ministère du Travail songe à embaucher ses propres traducteurs plutôt que de passer par le bureau de la traduction du Secrétariat d'État.

La question qui se pose est de savoir si la qualité de la traduction souffrira de cette décentralisation, et si les ministères traditionnellement pointés du doigt par le Commissaire aux langues officielles seront capables de respecter des normes professionnelles dans la traduction de leurs documents.

L'ATIO a demandé à être consultée si le gouvernement décidait de se débarrasser du bureau de traduction.

L'association tient à ce que les normes professionnelles soient respectées, dans une structure ou dans une autre.

Les petites et moyennes entreprises en colère

430$ par mois pour administrer la TPS

Ottawa, 5 novembre 1991, (APF)

La taxe sur les produits et services (TPS) coûtera environ 9.6 milliards en 1991 aux entreprises canadiennes, et ce sont les petites entreprises qui supporteront la plus grande partie de ces coûts selon un sondage rendu public par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

Selon ce sondage intitulé «La TPS : une tragédie fiscale nationale», les entreprises canadiennes ont déboursé en moyenne 3 964$ en frais divers pour s'adapter à cette nouvelle taxe entrée en vigueur le 1er janvier dernier, et paient depuis ce temps 430$ par mois en moyenne en frais d'administration. En fait, 85 pour cent des entreprises qui ont répondu au sondage disent que l'implantation de la TPS a augmenté leurs frais.

Pas moins de 71 pour cent des 25 362 petites et moyennes entreprises qui ont accepté de répondre à ce sondage ont indiqué que la TPS avait eu des conséquences négatives pour leur entreprise, alors que seulement 8 pour cent disent avoir tiré profit de cette nouvelle taxe.

Les propriétaires d'entreprises estiment que la TPS a contribué à l'accroissement des frais administratifs, et qu'elle est responsable d'une baisse des ventes. Elle a obligé les entreprises à absorber la taxe pour demeurer compétitives, sans parler de la colère que cette nouvelle taxe a inspiré aux consommateurs. Mais c'est surtout le temps que le propriétaire doit consacrer pour administrer cette nouvelle taxe qui est responsable des frais supplémentaires.

Contrairement aux grandes entreprises qui peuvent s'en remettre à leur personnel comptable, la comtabilité des petites entreprises repose souvent sur les épaules du propriétaire. Selon la FCEI, la complexité de la TPS a obligé la plupart de ces entreprises à engager à grand frais des spécialistes indépendants. Et on ne parle pas des frais reliés à l'achat de logiciels et à la formation du personnel.

On estime que ce sont les petites entreprises de moins de vingt employés qui font les frais de cette taxe. Selon la Fédération, les seuls frais d'implantation de la TPS coûteront trois milliards cette année aux entreprises canadiennes, dont 74 pour cent proviendront de ces petites entreprises. Les frais de perception, eux, coûteront 6.6 milliards ajoute la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ce qui selon elle représente quarante cents par dollar de TPS perçu par le gouvernement. Ottawa prévoit que la TPS rapportera près de dix-sept milliards cette année.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la F.C.E.I. a qualité la TPS de «tragédie nationale» et de «gâchis». Selon lui, cette taxe de vente réduit la capacité concurentielle des entreprises.

Euthanasie

Une loi renforcerait la position du corps médical

Ottawa, 31 octobre 1991, (APF)

Un medecin devrait-il risquer une poursuite judiciaire en décidant de ne pas prolonger l'agonie d'un malade en phase terminale, à la demande de celui-ci?

Cette question délicate, qui heurte de plein fouet les croyances les plus profondes des individus, a incité le législateur à déposer un projet de loi modifiant le code criminel pour éviter qu'un médecin qui aurait accepté d'abréger les souffrances de son patient se retrouve devant la justice pour expliquer sa conduite.

Le projet de loi qui est présentement à l'étude devant un comité législatif, a pour but de protéger un médecin qui déciderait de ne pas entreprendre ou de ne plus continuer un traitement à la demande d'un malade qui ne voudrait pas prolonger son agonie. Le projet de loi protégerait également un médecin lorsqu'il administre un traitement contre la douleur à un malade en phase terminale, même si cela aurait pour effet de hâter la mort du malade. Sauf si le patient le demande clairement, un médecin ne serait pas obligé de continuer à administrer un traitement chirurgical ou médical, «lorsque ce traitement est médicalement inutile et n'est pas dans l'intérêt véritable du malade».

Les opinions, on s'en doute bien, sont partagées sur cette question. Et comme lors du débat sur l'avortement, celui sur l'euthanasie, risque de braquer encore une fois les partisans de la vie et ceux du libre choix.

La coalition Campagne-Vie estime que ce projet de loi est totalement inutile parce que les médecins et les patients sont suffisamment protégés par le code criminel. «Les médecins n'ont pas besoin d'une protection supplémentaire s'ils administrent des traitements dans le but de protéger la vie», dit Mme Susan Hierlihy, la directrice des affaires publiques de la coalition. L'organisme estime que le projet de loi, tel que rédigé, permettrait à un médecin d'administrer des drogues avec pour objectif de supprimer la vie. «On n'est pas contre l'administration de drogues qui allègent la souffrance avec le risque d'abréger la vie. Si c'est pour abréger la souffrance, il n'y a pas de problème moral. Si c'est pour abréger les jours du patient, on se dit en désaccord».

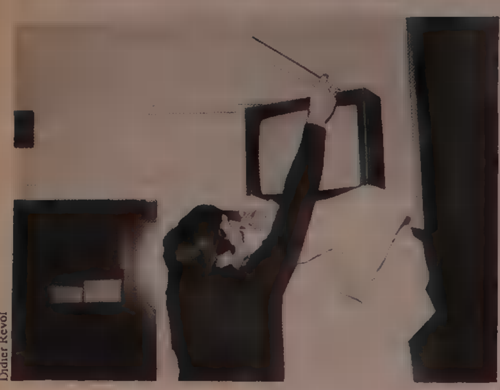
La fondation Responsable jusqu'à la fin appuie ce projet de loi, mais propose de remplacer le verbe demande par «ait exprimé» lorsqu'on fait référence à la volonté du malade.

Selon le porte-parole de la fondation, M. Yvon Bureau, il y a un risque pour que la demande d'un patient soit assimilée à un formulaire en bonne et due forme rédigé par le patient, et dans des normes légales. M. Bureau croit plutôt que toutes les manifestations antérieures du patient, que ce soit par le biais d'un testament biologique ou de la vidéo, devraient être considérées par le médecin avant que celui-ci ne prenne sa décision.

Enfon, le président de la campagne Québec-Vie, a accusé le gouvernement de vouloir faciliter le suicide chez un patient avec la coopération de son médecin.

Selon M. Gilles Grondin, un actif militant pro-vie lors du débat sur l'avortement, le projet de loi risque d'envoyer «ad patres» toute une foule de malades, guérissables ou pas, en permettant à un médecin de ne pas continuer ses traitements dans «l'intérêt véritable du malade».

Radio-Canada : à voir et à manger!



Didier Revol

Après dix ans d'efforts de la communauté francophone pour obtenir les émissions de Radio Canada dans les T.N.-O., Lucien cherche encore à régler son poste!
Le président de l'Association franco-culturelle de Yellowknife inaugurait à l'hôtel Explorer le 8 octobre dernier avec quelques «happy few» le lancement officiel de la société d'État dans les Territoires. Tous les intervenants dans ce dossier de longue haleine se trouvaient devant ou derrière les micros pour célébrer l'événement : Secrétariat d'État, représentant du ministère des Communications, FFT et AFCY, bref, le Piat d'Or a délié les langues à défaut de les charmer. Les cinquante personnes présentes ont pu apprécier le service en français de l'élégant barman de l'Explorer.

Calendrier des activités communautaires

Iqaluit

Rencontres de travail pour la programmation de l'AFI
Personne ressource: Benoît Boutin
Date: 29 novembre au 6 décembre

Assemblée générale spéciale
Date : 1er décembre
Heure : commence avec un brunch à midi
Endroit : locaux de l'Association francophone d'Iqaluit

Fort Smith

Rencontres de travail pour les projets du Programme de développement communautaire et culturel (PDCC)
Personne ressource: Benoît Boutin, agent de développement de la FFT
Date: semaine du 21 novembre

Hay River

Rencontres de travail pour les projets du PDCC
Personne ressource: Benoît Boutin, agent de développement communautaire de la FFT
Date: du 26 au 28 novembre

Yellowknife

Party de Noël
Date : 14 décembre
Heure : à partir de 14h
Endroit : Des activités pour les enfants sont prévues dans l'après-midi suivies d'un souper de Noël pour tous les francophones de la communauté.

FFT

Colloque de l'Association canadienne-française des aînés et des aînées
Date : 15 et 16 novembre
Endroit : Ottawa

Audiences de la Commission sur le développement constitutionnel de de l'ouest des T.N.-O.
Date : 19 et 20 novembre
Endroit : Yellowknife
La présidente de la FFT, Diane Mahoney, présentera les vues de la FFT sur le développement constitutionnel des T.N.-O. Me Daniel Mathieu est l'avocat-conseil de la FFT dans ce dossier.

Réunion du Comité consultatif sur les services en français
Date : 23 novembre
Endroit: Edifice Laing, Yellowknife

Atelier de formation en télématique
Date : du 25 au 27 novembre
Endroit : locaux de la FFT, Yellowknife
Le consultant en informatique, Donald Turcotte, anime un session de formation pour les membres du personnel de la FFT et de l'Aquilon.

Réunion du Comité exécutif de la FFT
Date : 27 novembre
Endroit : conférence téléphonique

Dépôt des projets du Programme de développement communautaire et culturel
Date : 1er décembre
Les projets doivent être soumis aux soins de Brigitte Proulx, responsable du programme, à la FFT.

Audiences du comité Dobbie-Castonguay
Date : 16 et 17 décembre
Endroit : Yellowknife
La FFT présentera ses vues au comité spécial mixte mis sur pied par le gouvernement fédéral pour sonder les citoyens sur les nouvelles propositions constitutionnelles intitulées «Bâtir ensemble l'avenir du Canada».

Réunion du comité de sélection du programme de développement communautaire et culturel
Date : 16 et 17 décembre
Endroit : Yellowknife
Les membres du comité de sélection, soit un représentant du GTNO, Denis Tardif, président de l'Association francophone de l'Alberta et Yvon Samson, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada se réuniront pour étudier les projets des communautés franco-ténoises dans le cadre du PDCC et pour faire des recommendations au Comité exécutif de la FFT.

Réunion du comité exécutif
Date : 18 décembre
Endroit : conférence téléphonique

Fermeture des bureaux de la FFT
Les bureaux de la FFT seront fermés du 21 décembre au 8 janvier.

N'hésitez pas à contacter L'Aquilon pour annoncer vos activités communautaires (403) 873-6603

Reprise du dialogue entre le gouvernement fédéral et les Dénés

La revendication territoriale s'appuyera sur les traités 8 et 11

Le chef de la nation dénée, Bill Erasmus, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Tom Siddon, ont convenu en principe de reprendre les discussions sur la revendication territoriale des Dénés. Les négociations se feront sur la base des obligations découlant des traités 8 et 11 signés au début du siècle.

Louise Doren

Cette décision fait suite à une rencontre entre le chef déné et le ministre Siddon à Ottawa au début de novembre. L'annonce met fin à plusieurs mois d'incertitude pour les Dénés et les Métis des Territoires. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord avait interrompu les négociations avec la nation dénée en novembre 1990, au moment où il annonçait son intention de poursuivre les revendications territoriales sur une base régionale.



Didier Revol

Le chef de la nation dénée reprend les négociations avec le fédéral.

Comme l'a expliqué Bill Erasmus, lors de leur rencontre, le ministre Siddon a souligné que trois options s'offraient à la nation dénée. La première option serait la voie juridique. La nation peut s'adresser aux cours de justice du pays pour qu'elles se prononcent sur la question du titre et des droits autochtones. Une deuxième option consisterait à aller de l'avant dans les négociations régionales, à l'instar des régions du Sahtu et du Delta. La troisième option consisterait à fonder le règlement de la négociation territoriale de la nation sur les obligations du gouvernement fédéral inscrites dans les traités.

Le chef déné a expliqué au ministre qu'en vertu des résolutions votées au cours des dernières assemblées générales annuelles, la seule véritable option pour la nation serait d'adopter [redacted] processus qui se pencherait sur les obligations des traités.

Au cours des négociations, les deux parties s'attacheraient à redéfinir les obligations découlant des traités 8 et 11, qui pour Bill Erasmus, n'ont jamais été remplies. «Cela veut dire que serait étudié ce que signifie, en vertu des traités, le titre autochtone, le droit de propriété sur les terres et la possibilité d'obtenir des droits sur une foule de secteurs comme l'éducation, la santé, les programmes et les services. Il faudrait que toutes ces questions soient éclaircies», a indiqué Bill Erasmus.

La nation dénée élaborera une proposition décrivant le processus dans ses grandes lignes afin d'en discuter avec les responsables du ministère des Affaires indiennes.

Avec l'aide de la Cour suprême

L'entente de principe de la revendication territoriale contenait une clause obligeant les Dénés à renoncer au titre sur les terres. Cette clause avait été rejétée par les Dénés à l'assemblée annuelle de 1990 à Detah, causant l'échec de l'entente de principe.

Les traités 8 et 11 contiennent également des énoncés de cette nature. Bill Erasmus a expliqué que cette partie des traités devra faire l'objet de négociations. «Les Dénés ont leur version des faits et le gouvernement a la sienne. Il faudra en arriver à une entente sur ce point».

M. Erasmus croit que lors de la négociation, les parties devront tenir compte des nombreux jugements de la Cour suprême dans les causes portant sur le titre et les droits autochtones. «Nous allons mettre de l'avant ce que les cours ont décidé dans des causes comme le cas Sioui, le cas Flett, et tous les autres cas du genre».

Les traités spécifient que le gouvernement fédéral s'engage à ce que la façon de vivre du peuple indien soit toujours protégée. «Il s'agit de déterminer ce que cela signifie aujourd'hui, d'avoir des droits issus des traités et de vivre dans le Nord».

La question de la place des Métis dans ce processus a été abordée lors de la réunion. La nation dénée devra déterminer qui sera éligible pour le revendication territoriale.

«Notre constitution nous permet pratiquement de dire que tous les descendants des Dénés sont éligibles».

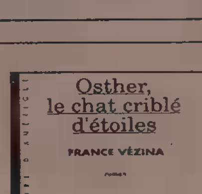
Le chef déné a toutefois encouragé les personnes qui peuvent obtenir le statut d'Indien à le faire puisque cela facilitera l'exercice de leurs droits.

LE PLAISIR DE LIRE

Du désespoir d'être écrivain

Principe d'extorsion

Gilles Pélerin



Principe d'extorsion est un roman surprenant à plus d'un titre. On pourrait appeler ce recueil de nouvelles une confession intime, un cri d'impuissance sur l'art d'écrire, où le *je* omniprésent ne peut se rapporter qu'à l'auteur.

De page en page, le lecteur découvre Gilles Pélerin à travers de nombreux personnages dont les expériences et les états d'âme semblent n'avoir pas ou peu de liens entre eux. On s'aperçoit vite que les tergiversations amoureuses ou les conceptions architecturales sur la ville de Boston de ces héros ordinaires ne peuvent être que les siennes -même s'il s'en défend mollement.

Dans chaque nouvelle, le personnage se butte à l'incompréhension de son entourage et déplore que la réalité ne corresponde pas à ses attentes. Lorsque le *je* ne se cache plus derrière des personnages factices, l'auteur livre encore son malaise et son impression de solitude. Fuite du temps et du bonheur, incapacité de communiquer ses véritables pensées, utopie de se définir sans ■ sous le regard des autres, Gilles Pélerin arrive à ce simple constat : la futilité de la littérature comme moyen d'expression et d'affirmation de soi. L'écrivain, malgré son succès, n'en connaît pas moins un isolement progressif du commun des mortels.

À la fin de son roman, l'auteur, en se comparant à Sisyphe et Tantale (le pauvre!), livre quelques confessions sur sa condition : «Je suis atteint d'une forme bénigne de schizophrénie que j'appelerai complexe de Snoopy et dont je ne veux pas être guéri : pour exister, je dois sans cesse m'inventer, je dois emprunter tous les visages, ainsi trouverai-je le mien, multiple, unique».

Osther, le chat criblé d'étoiles

Francine Vézina

Québec Amérique

La poète bien connue, France Vézina, nous livre un excellent premier roman. *Osther, le chat criblé d'étoiles* raconte l'histoire d'une petite fille, Alice, déchirée par la séparation de ses parents. Sa mère a quitté la famille sans qu'on sache jamais très bien pourquoi. Restée seule avec son père et son jeune frère, Alice se met dans la tête de sauver son père du désespoir qui l'envahi après le départ de la mère. Cette tentative la menera elle-même au bord de la folie.

Osther, le chat criblé d'étoiles
FRANCE VÉZINA

Avec Alice, le lecteur passe par toutes sortes d'états d'âme. De la haine qu'elle nourrit pour sa mère à l'amour possessif qu'elle éprouve pour son père, pour qui elle veut jouer le rôle d'épouse. Alice est une révoltée qui ne prend rien pour acquis. On s'étonne avec elle du ridicule des attitudes absurdes que prennent les adultes pour justifier leur existence et leurs passions. On fait connaissance également du petit frère d'Alice plus résigné aux injustices du monde, et des chats de la maison, de la nouvelle blonde du père et d'un ami spécial d'Alice qui veut la protéger. Le récit atteint son point culminant quand Alice, à qui rien ne sera épargné, assiste à la mort de son père, l'homme de sa vie, qui se fait banalement heurter par une voiture.

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Sauvez mon âme

Luc De Larochelière

Trafic, 1990



Luc De Larochelière est un artiste au talent indéniable, capable de jouer avec toutes sortes de styles apparamment sans effort. L'album *Sauvez mon âme*, dont il a presque entièrement assumé la rédaction des textes et la composition musicale, présente une dizaine de chansons qui vont de la ballade mélancolique à des airs de comédies musicales. La première chanson, qui donne son titre à l'album fait penser à un air de la comédie musicale *Grease*, qui a fait un malheur aux États-Unis dans les années 70. *Ma génération* nous raconte les états d'âme d'un homme assis à un café. Sa rêverie est ponctuée de quelques accents d'une musique indienne mélancolique. D'autres chansons, telle que *La machine est mon amie*, est une dénonciation humoristique du rôle des appareils ménagers et des gadgets dans la vie moderne. Dans *Je suis bourgeois*, l'utilisation de la contrebasse, jumelée au son très clair du piano, est très élégante. Cette musique de bar qu'on pouvait entendre à l'heure de l'apéro dans les années 60 fait fait penser par bout à celle de Michel Legrand.

L'album contient encore quelques bonnes surprises. Bref, un autre disque à ajouter à sa collection de musique québécoise.

L'amour est sans pitié

Jean Leloup



Que dire de Jean Leloup, si ce n'est que cet artiste extravagant, cru et porté sur les déguisements connaît bien la musique. Pas la java, ni la rumba, encore moins le disco, mais du rock simple et bien construit auquel les textes montréalais pur sucre donnent une saveur «underground». Les histoires de coke et d'amoureux à la dérive à Barcelone ou Amsterdam n'en sont que quelques exemples.

Leloup fait partie de cette mouvance du rock français très inspirée par les rythmes espagnols et africains. On ne peut s'empêcher de penser aux groupes tels que la Mano Negra ou les Négresses Vertes. C'est toujours du rock solide, mais teinté de mélodies fraîches et surprenantes. L'album «L'amour est sans pitié» contient également des chansons en anglais, dont une reprise revisitée pour le meilleur.Écouter Jean Leloup dans les T.N.-O. quand il gèle dehors revigore les esprits plongés dans le blues.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouve¬nement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Voici quelques exemples d'anglicismes fréquemment utilisés. les exemples sont tirés du livre du professeur et linguiste québécois Jacques Laurin, Corrigeons nos anglicismes.

Un boni, des bonis

Le mot **boni** s'emploie surtout dans le vocabulaire de la comptabilité. Dans la langue de tous les jours, **boni** s'emploie rarement.

Boni signifie «excédent d'une somme affectée à une dépense sur la somme effectivement dépensée; surplus d'une recette sur les prévisions».

- Nous avons cinq cents dollars de **boni** au poste de la publicité.

C'est à tort que nous employons le mot anglais bonus qui signifie en français : **prime, gratification, indemnité**.

Attention

Il ne faut pas dire : «On donne comme *bonus* un joli verre à tout acheteur. Il faut plutôt dire : « On donne comme **prime**, comme **cadeau** un verre à tout acheteur.

Plutôt que de dire : «Le patron m'a donné un *bonus* de Noël», il faut dire : «Le patron m'a donné une **gratification**».

Il ne faut pas dire : «J'ai reçu un *bonus* de cherté de la vie». Il faut dire : J'ai reçu une **indemnité** de vie chère.

Il ne faut pas dire : «Ceux qui travaillent à la baie d'Hudson reçoivent un *bonus* d'éloignement». Il faut dire une **indemnité** d'éloignement ou une **prime** d'éloignement.

Plutôt que de dire : «Je travaille en *bonus*», il faut dire : «Je travaille à **la pièce**».

Il n'est pas juste de dire : «À l'usine, on peut avoir un *bonus*». Il faut dire : «On peut avoir une **prime** de rendement.

Extra

En français, **extra** peut-être un nom ou un adjectif. Dans les deux cas, il est toujours invariable.

Le nom **extra** signifie : «ce que l'on fait d'**extraordinaire**; quelque chose ajoutée à ce qui est habituel».

- Nous ferons un **extra**, des **extra**.
- Ce soir, nous allons faire un petit **extra**, nous boirons du champagne pour ton anniversaire.

L'adjectif **extra** signifie «**supérieur, extraordinaire**».

- Une boisson de qualité **extra**.
- Un met **extra**.

En anglais, *extra*, au singulier, signifie **de plus, supplémentaire**.

En anglais, *extra charge* signifie un **supplément de prix**. Il faut éviter de dire : «*Une charge d'extra*».

L'expression *Extra pay* signifie une **paye supplémentaire**. Il faut donc éviter de dire *une paye d'extra*.

La phrase «*The coffee is extra*» signifie que le café est **en plus**. Il ne faut donc pas dire en français : «*le café est extra*».

L'expression «*little extras*» veut dire les **petits-à-côtés**. Il faut donc éviter de dire «*les petits extra*».

Échos des T.N.-O.

Un avocat de Pologne à Yellowknife

Un avocat polonais fait un séjour de trois mois à Yellowknife dans le cadre du programme d'échange entre le Barreau canadien et les pays de l'Europe de l'Est.

M. Rysard Dziub, qui possède une maîtrise en droit de l'université de Bratislava, travaille à la division juridique du ministère de la Justice. Il est l'un des vingt-quatre avocats de Pologne, de Hongrie et de la Slovaquie qui visitent le Canada dans le cadre de ce programme d'échange.

M. Dziuh est de la Haute-Silésie, une des régions les plus industrialisées de Pologne. Au cours de son séjour dans les Territoires, M. Dziub travaillera particulièrement dans les domaines du droit commercial et des affaires, y compris celui des faillites.

Une grève au *Housing Authority*?

Les sept membres du syndicat *UNW* (Union of Northern Workers) à l'emploi du *Housing Authority* ont voté majoritairement en faveur de la grève.

Les négociations en vue d'une convention collective pour ces employés ont duré sept mois. Il y a quelques semaines, les deux parties se sont adressées à un médiateur, sans succès. Le médiateur est actuellement en train de rédiger son rapport et dès que ce rapport aura été déposé auprès du ministre fédéral du Travail, les employés seront en position de grève légale.

Ces travailleurs sont sans contrat de travail depuis avril 1991. Les directeurs de ■ *Housing Authority* ont fait une série d'offres au syndicat. La direction veut offir un contrat de quatre ans sans augmentation de salaire. Le syndicat accuse la partie patronale de faire de la discrimination à l'égard de ses employés majoritairement mâles en refusant de leur concéder des avantages au niveau des congés pour la garde des enfants. Le syndicat s'oppose également à la proposition de la direction de cesser de payer les employés qui sont relevés de leur fonction pour s'occuper des négociations collectives.

La GRC rend son rapport sur le MSS

La Gendarmerie royale du Canada a déposé le rapport de l'enquête qu'elle a effectuée au ministère des Services sociaux pour déterminer s'il y avait eu une ingérence de la ministre et du personnel de son bureau dans les décisions des travailleurs sociaux.

L'enquête a débuté le 23 août dernier après que l'*Union of Northern Workers* ait remis à la GRC des copies de documents confidentiels provenant des bureaux des services sociaux de Fort Smith et de Yellowknife, en alléguant que ces documents révelaient de sérieuses irrégularités au sein de ce ministère.

Au début de novembre, la Gendarmerie royale du Canada a informé le gouvernement des T.N.-O. qu'«elle avait fermé le dossier, qu'aucune accusation ne serait portée et qu'aucune preuve d'action criminelle n'avait été trouvée».

Une autre enquête effectuée à la demande du gouvernement par un consultant d'Edmonton, M. Barry Burgess, avait donné les mêmes résultats.

Nouveaux pièges

Le gouvernement encouragera les trappeurs des Territoires à échanger leurs trappes traditionnelles pour de nouvelles trappes qui tuent les animaux pris au piège plus rapidement. Le ministère des Ressources renouvelables a indiqué que plus de 20 000 trappes «C-120 Magnum Conibear» seront distribuées au cours de la saison de piégeage. Les nouveaux pièges seront utilisés pour prélever les petits animaux à fourrure, tels que la marte et le vison.

Le nombre maximum de pièges alloués est directement relié à la moyenne des ventes de fourrure de chaque trappeur entre 1986 à 1989.

À partir d'octobre 1992, seuls les nouveaux pièges pourront être utilisés pour la trappe des petits animaux à fourrure.

Les pièges traditionnels seront autorisés pour le piégeage des espèces animales plus grosses tels que les renards, les lynx, les loups, jusqu'à ce que d'autres pièges destinés à la trappe de ces espèces soient conçus et approuvés par l'Institut de la fourrure canadienne.

Le gouvernement recommande également aux trappeurs de vérifier leurs pièges toutes les soixante-douze heures.

En introduisant ce règlement, le gouvernement des Territoires respecte les lignes directrices sur lesquelles se sont entendues toutes les juridictions canadiennes.

Prévention des accidents

Une pochette d'information a été envoyée aux 3 500 employeurs des T.N.-O. pour les aider à prendre conscience de leurs responsabilités découlant de la Loi sur la sécurité.

Tout employeur des territoires qui emploie dix personnes et plus est requis par la loi de mettre en place et de maintenir un programme de prévention des accidents sur son lieu de travail. Les employeurs qui ne respectent pas cette loi peuvent être passibles d'une amende de 10 000$. Les employeurs qui emploient moins de dix salariés doivent s'assurer que leurs travailleurs se rencontrent pour discuter de prévention au moins une fois tous les six mois.

Certains employeurs qui ont plus de dix employés peuvent recevoir une directive du directeur de la sécurité au travail des T.N.-O. les obligeant à mettre sur pied des comités conjoints de santé et de sécurité au travail.

Deux des dépliants contenus dans la pochette expliquent les responsabilités des membres du comité dans la promotion de la santé et de la sécurité au travail. La pochette contient également deux dépliants sur l'évaluation des programmes de santé et de sécurité dans les lieux d'emploi. Tous les employeurs des T.N.-O. sont invités à répondre aux questions qui y sont posées.

LE SPLEEN DE L'HALLOWEEN



Hôpital Stanton, 31 octobre. Comme partout en Amérique du Nord, on fête l'Halloween. Dans le service des soins intensifs, la majorité des patients savent qu'ils finiront leurs jours ici. «Nous aimerions qu'ils se sentent chez eux», précise le médecin responsable, déguisé en surfer californien. Par les haut-parleurs, des cris terrifiants de femmes et des hurlements d'animaux emplissent la pièce.

«J'ai voulu les mettre dans l'ambiance», avoue-t-il, assez fier de son petit tour. Tétraplégiques, parkinsoniens et séniles ont été déguisés et grimés par le personnel. Pour quelques heures, les voilà transformés en clowns tristes ou en sorcières. Ils attendent impassibles les enfants du service de pédiatrie. Seuls les médecins et les aide-soignants rient de bon coeur en prenant des photos de leurs protégés.





Les landaus font face aux chaises roulantes. On guide la main hésitante des vieillards paralysés vers les sacs que tendent les enfants. Les friandises s'accumulent lentement. Pas un petit ne parle ou ne sourit. Pas un rire pour briser le silence.

Le groupe navigue ensuite dans les couloirs de l'hôpital à la recherche de sucreries. Un patient effrayé s'agrippe à la main courante fixée au mur. Un médecin essaye de pousser la chaise roulante, mais malgré ses efforts, Mathias a gagné. Il restera à sa place habituelle, près d'une fenêtre, à regarder paisiblement les alentours.

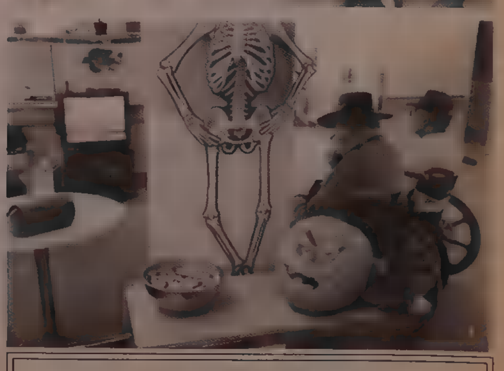
Tous les services ont prévu leur visite et distribuent chocolats et bonbons. L'attente est parfois longue. Des files de poussettes et de chaises roulantes obstruent les couloirs. Que ce soit en chirurgie, aux urgences ou en psychiatrie, les murs sont recouverts de dessins représentant des squelettes et des crânes grimaçants. De fausses toiles d'araignée pendent aux fenêtres, les citrouilles traditionnelles posées à terre font de grands sourires muets. Chacun engloutit ses friandises de peur de ne pouvoir les garder par la suite.

Après la distribution, enfants et vieillards se séparent pour regagner leur salle respective. Maquillage, perruques et faux nez disparaissent en quelques minutes. Certains patients sont méconnaissables, mais leur expression n'a pas changé.

Chacun est rendu à ses miroirs.







TEXTE ET PHOTOS DIDIER REVOL

L'Aquilon

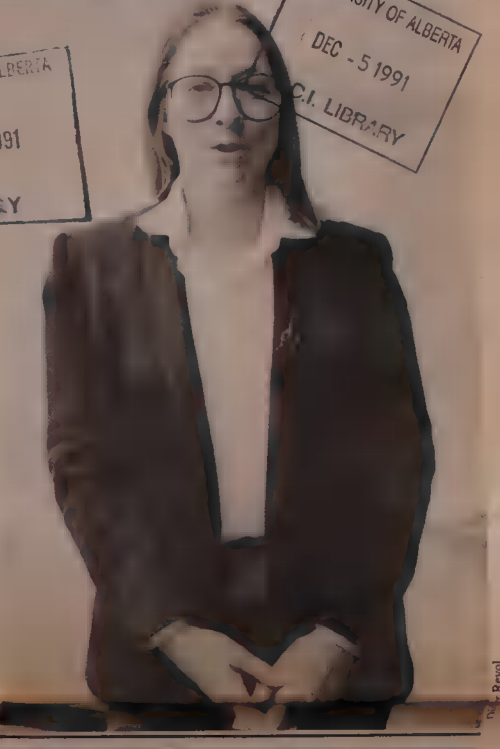
Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 21, vendredi 29 novembre 1991

Un entretien avec Nellie Cournoyea

«Respectons nous pour vivre dans une meilleure société»

La nouvelle leader du gouvernement, fraîchement installée au sixième étage de l'édifice Laing à Yellowknife, a une vision claire de l'avenir des Territoires. Plus que les problèmes budgétaires actuels, la question autochtone mobilise Mme Cournoyea. Elle croit que le respect mutuel entre les communautés est la clef d'une société plus juste.



- ***L'Aquilon** : Quels sont les principaux objectifs du nouveau gouvernement?*

- **Nellie Cournoyea** : Nous devons accorder un rôle de direction aux communautés. Cet objectif est notre priorité. Nous allons définir comment donner aux communautés des responsabilités et des ressources financières. Il faudra également déterminer quel sera le rôle des communautés dans ■ structure du gouvernement. Les personnes les plus qualifiées pour faire une évaluation des services et des programmes sont celles qui sont concernées au premier plan. Nous devons donc laisser cette redistribution des cartes se passer au niveau local. Nous devons aussi trouver des façons de redresser notre situation financière précaire et fournir plus d'emplois. C'est un autre de nos dossiers prioritaires.

- ***L'Aquilon** :Comment donner plus de travail?*

- **N. C.** : Le fait de confier des responsabilités aux communautés créera des opportunités d'emploi. Il faut également encourager les gens des communautés à s'éduquer pour prendre la relève des emplois qui existent aujourd'hui, comme les postes de professeurs, d'infirmières et d'administrateurs. Il y a un grand phénomène de roulement de personnel dans les Territoires. Dans les petites communautés, on ne déplacerait vraiment personne si les gens qui y résident prenaient ces emplois. Je crois que le secteur des ressources renouvelables peut fournir également beaucoup d'opportunités.

- ***L'Aquilon** : Comme la traite des fourrures?*

- **N. C.** : On peut faire énormement de choses en variant les projets. Ce n'est pas nécessaire de mettre sur pied des projets d'envergure. Dans des communautés où seulement dix personnes travaillent, un projet commun suffit parfois à mobiliser toute la population du fait de l'attitude répandue de partage. Tout le monde profite des richesses produites par chacun et l'argent de la communauté est dépensé sur place. Les gens qui viennent d'ailleurs ont tendance à mettre de l'argent de côté, ce qui est logique, pour les vacances ou dans l'attente de leur transfert dans le Sud. Tandis qu'un résident permanent et au travail, achète des marchandises pe...

Suite en page 3...

Didier Revol

Selon le rapport Beatty

Il faut favoriser dans les T.N.-O. les gouvernements communautaires

L'élargissement des pouvoirs des communautés est l'une des trois recommandations principales du rapport intitulé Strenght at Two Levels, *émanant du groupe de travail mandaté par le gouvernement des T.N.-O. pour étudier la question d'une restructuration des opérations du gouvernement des Territoires,*

Louise Doren

Le rapport, qui souligne la nécessité de favoriser le gouvernement communautaire, recommande également de consolider les ministères et les programmes du gouvernement territorial et de réduire le nombre de conseils, agences et commissions du gouvernement. Selon le directeur du groupe, Garry Beatty, ces recommandations sont sévères mais leur mise en oeuvre immédiate éviterait au GTNO d'avoir à prendre des mesures draconniennes dans quelques années pour éviter de se retrouver dans une situation déficitaire chronique.

«Le GTNO est un des gouvernements les plus sains du Canada mais cette situation ne durera pas s'il ne met pas en oeuvre les recommandations du rapport», explique Garry Beatty, un consultant en gestion chevronné qui habite au Manitoba.

M. Beatty a expliqué que l'augmentation du coûts des programmes, les plafonds de financement imposés par le gouvernement fédéral et la faible base d'imposition des Territoires amèneraient rapidement le GTNO dans une situation déficitaire.

Le groupe de travail, formé d'experts de l'extérieur, de gens des communautés et de cadres supérieurs du gouvernement a indiqué dans son rapport que les gouvernements communautaires devraient jouer un rôle plus important et disposer de plus grandes ressources financières pour assumer un rôle élargi. «Le travail du gouvernement devrait être partagé plus également avec les communautés et le gouvernement territorial devrait transférer plus de responsabilités et de ressources aux communautés pour leur permettre d'offrir des services à leur population», explique Garry Beatty.

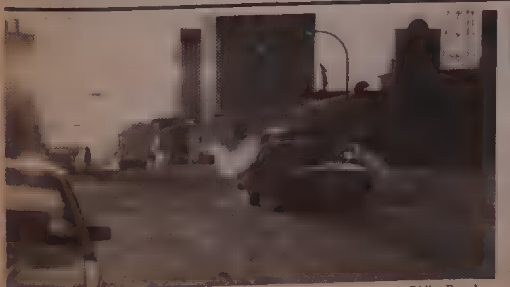
Comme l'indique ce dernier, les conclusions du rapport ne visent pas à décentraliser davantage les opéra-

Suite en page 2...



Didier Revol

Watergate à ■ Bibliothèque municipale de Yellowknife. Le déclenchement intempestif des gicleurs d'eau a causé ■ perte du tiers de ■ collection.

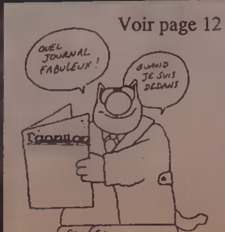


Didier Revol

Le redoux à Yellowknife : -20 degrés!

S O M M A I R E

Voir page 12



Entrevue avec Nellie Cournoyea 1-3
Attribution des portefeuilles ministériels 2
Éditorial : Le rapport Beatty 4
Audiences de la Commission Bourque 8
L'Assemblée des aînés voit le jour 9

Arctique de l'Est
voir en pages 6-7

Suite de la page 1

Le rapport Beatty

tions du gouvernement mais plutôt à augmenter la capacité des gouvernements communautaires. «Le gouvernement territorial a déjà le gouvernement le plus décentralisé au Canada. Les transferts de pouvoirs aux communautés dans les dix prochaines années pourraient être dans les domaines suivants : la construction de maisons, ■ construction et l'entretien des travaux publics, le bien-être social de la communauté, l'élimination des problèmes de toxicomanie, l'éducation des jeunes et enfin le développement de l'économie locale».

Une autre recommandation concerne l'application stricte des règles de gestion au niveau des programmes. Les auteurs du rapport indiquent que cette mesure sera essentielle pour garder les coûts à un niveau acceptable.

En ce qui concerne le nombre de ministères, le rapport suggère que le gouvernement est trop fragmenté avec dix-sept ministères qui s'occupent de trois cent soixante-quinze programmes différents. Selon les experts, cette fragmentation diminue l'efficacité du gouvernement.

Le rapport suggère que le gouvernement effectue une refonte majeure des ministères actuels tout en apportant des changements à la structure des comités de soutien au Cabinet afin qu'il soit plus aisé pour les ministres de donner suite à leurs directives.

Le rapport suggère que la restructuration réduirait les coûts et simplifierait les affaires du gouvernement en lui permettant une meilleure coordination.

Le rapport conclut qu'il ne sera pas nécessaire de déplacer un grand *nombre d'employés actuels pour réaliser la refonte des ministères.* En mettant en place des mécanismes d'ajustement comme l'attrition, la pré-retraite et des réassignations, les changements organisationnels peuvent être accomplis de manière souple. «L'impact sur le personnel peut être grandement atténué si les changements sont bien planifiés et faits graduellement».

Le rapport a également examiné divers documents de discussion préparés au fil des ans par le gouvernement qui indique que les Territoires comptent quelque mille cinq cents politiciens élus à diverses fonctions ainsi que huit cents conseils statutaires et autres structures politiques qui opèrent dans les communautés. Dans les communautés qui ne disposent pas de base d'impôt, il y a plus de trois cent-vingt comités spéciaux qui coûtent environ soixante-six millions de dollars par an.

Le rapport recommande que tous les conseils et agences soient évalués dans le but de les éliminer, de les réduire et de les restructurer. Le rapport indique qu'en réduisant le nombre de groupes communautaires, les communautés auront le loisir de les regrouper ou de les consolider sous leur juridiction.

Le rapport estime que de cette manière, le nombre de groupes sera réduit et la gestion communautaire des programmes sera moins complexe qu'auparavant. Les fonds seront directement affectés aux programmes plutôt qu'à la structure et à l'administration.

Une grande partie des recommandations concerne des moyens d'améliorer les services du gouvernement. «Les experts en productivité et en organisation à travers le monde sont d'avis que l'amélioration de la qualité qui résulte d'une simplification des services amènent souvent *une importante réduction des coûts».*

L'étude, qui a nécessité plusieurs mois de travail, a coûté quelque 900 000 dollars.

La leader distribue les portefeuilles aux membres de son cabinet

La leader du gouvernement, Mme Nellie Cournoyea, a annoncé qu'elle allait continuer à assumer certaines responsabilités ministérielles. Elle garde la direction de Énergies, Mines et Ressources pétrolières ainsi que celle de la société Power Corporation *des T.N.-O.*

Louise Doren

John Pollard, le député de Hay River, assumera en plus de la direction du ministère des Finances, celle du ministère du Développement économique et du Tourisme, et celle du Conseil des services publics. Il sera également le leader adjoint du gouvernement.

Stephen Kakfwi, le député du Sahtu, a été nommé ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones. Il conserve le ministère du Personnel.

Dennis Patterson, le député d'Iqaluit, est nommé ministre de ■ Justice. Il s'occupera également du ministère des Affaires municipales et communautaires, de celui de la Sécurité et des Services publics et de la Commission des accidents du travail.

Tony Whitford, le député de Yellowknife South, est nommé ministre de la Santé et des Services sociaux. Il sera également ministre responsable de l'Institut des sciences des Territoires.

John Ningark, le député de Natilikmiot, est ministre des Énergies renouvelables et des Services gouvernementaux. Il est aussi responsable de la Direction de ■ condition féminine.

Don Morin, le député de Tu Nede, est le ministre des Travaux publics et de la Société de logements des T.N.-O.

Titus Allooloo, le député de Amittuq, est le ministre de l'Éducation, de ■ Culture et des Communications et des Transports.

Mme Cournoyea a également fait des annonces concernant les cadres supérieurs du gouvernement.

Pierre Alvarez a été nommé sous-ministre de l'Exécutif. Il conserve également ses responsabilités de sous-ministre au ministère à Énergie, Mines et Ressources pétrolières. À titre de sous-ministre de l'Exécutif, M. Alvarez remplace à ce poste Mme Louise Vertes.

En démissionnant de ses fonctions, Mme Vertes a refusé une nomination comme sous-ministre à l'Éducation. Mme Vertes a indiqué qu'elle désire poursuivre son action ailleurs. Elle a également déclaré qu'il était approprié pour un nouveau leader de changer les responsabilités des cadres supérieurs du gouvernement et qu'elle serait disponible à une date ultérieure, si son expérience pouvait s'avérer utile.

Bob Overlord a été nommé sous-ministre des Affaires inter-gouvernementales et des Affaires autochtones. Le nouveau ministère regroupe désormais le bureau des Affaires gouvernementales, le secrétariat des droits autochtones et du développement constitutionnel et le bureau de la dévolution.

Larry Elkin, anciennement sous-ministre des Travaux publics devient président de la Société de logement des Territoires du Nord-Ouest. ■ remplace à ce poste Jake Heron qui a quitté la fonction publique territoriale.

Bob Doherty, qui travaillait jusqu'à récemment au sein du groupe de travail sur ■ restructuration des opérations du gouvernement territorial (rapport Beatty) a été engagé à contrat comme sous-ministre des Travaux Publics.

Joe Handley devient sous-ministre des Énergies renouvelables. Il conserve pour une période intérimaire son poste de sous-ministre adjoint à l'Éducaton.

Le gouvernement territorial tend la main à la nation dénée

Le gouvernement des Territoires *veut améliorer l'état de ses relations* avec le nation dénée et veut adopter une approche coopérative dans l'élaboration d'un gouvernement autochtone autonome.

Le ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones, Stephen Kakfwi, qui s'est adressé aux chefs dénés, au cours de leur réunion à Rae le 20 octobre dernier, a déclaré que le gouvernement des Territoires acceptait le fait que les peuples autochtones possèdent un droit inhérent à un gouvernement autonome.

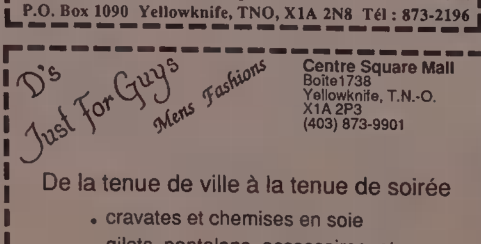
M. Kakfwi a expliqué que le défi qui se présente au gouvernement, à l'Assemblée législative et aux Premières nations autochtones est de trouver des moyens de vivre ensemble, sous un gouvernement qui reconnaisse et qui respecte les droits autochtones et les institutions d'un gouvernement autonome.

«Nos relations ont été problématiques dans le passé. Le gouvernement veut améliorer ces relations et trouver des moyens de travailler ensemble d'une manière plus coopérative», a-t-il déclaré.

M. Kakfwi a de plus indiqué que le gouvernement territorial examinait les moyens de restructurer le gouvernement pour le bénéfice des peuples autochtones et tous les gens du Nord. Ces changements amèneraient le gouvernement à transférer le contrôle de nombreux programmes et services aux gouvernements communautaires, comme le suggère le rapport Beatty qui contient des recommandations sur la manière de restrcuturer les structures et les programmes du gouvernement territorial. «Il est important d'annoncer que le gouvernement peut poser des gestes réels qui auront comme conséquence de rapprocher les gens et de donner une direction au peuple déné. J'espère que nous allons tous travailler ensemble pour trouver des moyens qui seront acceptables pour tous», conclut M. Kakfwi.

Moi, le français je le parle par coeur





Suite de la page 1

Entretien avec Mme Nellie Cournoyea, leader du gouvernement

venant de la communauté ou prend ses vacances sans s'éloigner. Pour un habitant du Nord qui vit dans une petite communauté, un dollar a la même valeur que deux cents dollars pour une personne qui dépensera cet argent dans le Sud. Nous devons exploiter de telles opportunités et planifier peut-être d'employer plus de personnes dans les projets de construction que nous mettons sur pied. Ce ne sont pas de grands projets mais lorsqu'on les additionne, ils veulent dire beaucoup pour les petites communautés.

- *L'Aquilon : Y aura t-il un réel changement avec le gouvernement Patterson?*

- N. C. : Ce qu'a fait le gouvernement dans le passé consistait à modeler les instruments nécessaires au développement du Nord et de les ajuster à l'intervention financière du fédéral. Le gouvernement fédéral ne voulait pas s'engager dans le transfert de responsabilités sans s'assurer que le gouvernement territorial eût mis sur pied une stratégie pour les assumer correctement. La même chose s'est produite dans le cadre du développement économique.

Il était très difficile de demander des ressources additionnelles à moins de soumettre un plan du projet au gouvernement fédéral. Voilà ce qu'a fait le gouvernement Patterson : donner aux Territoires du Nord-Ouest les instruments pour un meilleur développement. Ce travail a été éreintant car les communautés veulent savoir constamment où va le gouvernement et quelles sont ses intentions, mais il fallait le faire.

- *L'Aquilon : Comment allez-vous gouverner avec un budget amputé de 20 pour cent? Quels ministères vont souffrir?*

- N. C. : Je n'ai pas encore été complètement informée sur la situation financière du gouvernement. Je ne peux pas dire à l'heure actuelle s'il y aura des coupes ou une augmentation du budget!


Didier Revol

- *L'Aquilon : Certains candidats pendant la campagne électorale ont dénoncé les gaspillages qu'ils auraient constatés au gouvernement.*

- N. C. : Il me semble que nous avons des sujets de préoccupation plus importants. S'il n'y avait que ce genre de problème, ce serait excellent car nous pourrions faire quelque chose très rapidement! (rires). Je crois que nous avons des problèmes fondamentaux à résoudre comme le transfert des programmes de santé et comment nous allons négocier avec le gouvernement fédéral pour que celui-ci respecte les ententes concernant les transferts. Il faudra aussi se pencher sur la formule de financement pour déterminer ce que nous allons recevoir du fédéral. Il existe de nombreuses restrictions budgétaires qui peuvent mettre à mal certains projets que nous pensions bouclés. Les voyages des ministres par exemple sont un problème mineur car cette question est facile à résoudre, contrairement à celles que je viens d'exposer.

- *L'Aquilon : Vous avez déclarez dans votre discours d'investiture qu'un de vos objectifs était d'accélérer le règlement des revendications territoriales. Préconisez-vous une approche régionale ou un règlement global de cette question?*

- N. C. : Nous devons nous investir plus sérieusement dans l'appui que nous donnons aux organisations autochtones pour leur faciliter les négociations. En tant que gouvernement territorial, le fédéral est assez enclin à accepter nos suggestions. Il y a actuellement peu de support global de la part du gouvernement. Je ne veux pas dire par là que nous voulons nous imposer comme troisième partie dans les négociations, mais seulement donner aux organisations autochtones un meilleur soutien. Il arrive que les organisations s'engagent dans une direction problématique, alors notre rôle devrait être de travailler avec eux pour trouver une solution. Nous devons être plus actifs car nous savons assez bien ce qui se passe. Quand nous leur indiquions au dernier moment qu'elles ne procédaient pas au mieux de leurs intérêts, certaines personnes pensaient que nous étions contre telle ou telle proposition, ce qui n'était absolument pas le cas.

- *L'Aquilon : Pensez-vous avoir le droit de parler pour tous les autochtones, les Inuit comme les Dénés?*

- N. C. : Non, pas du tout. la question n'est pas de parler pour l'un ou pour l'autre mais de prendre ses responsabilités. Nous devons nous assurer que les ressources budgétaires sont correctement affectées. Si quelqu'un décide telle ou telle chose sans se référer au budget alloué par le fédéral, des fonds doivent être prélevés sur d'autres programmes. On aboutit à une situation où les organismes particuliers comme le public sont mécontents de l'action du gouvernement.

- *L'Aquilon : Peut-on concilier un gouvernement public et un gouvernement autochtone?*

- N. C. : Je pense que personne ne détient de réponse claire sur le sujet. Tous les groupes ont leur idée. Je crois toutefois que le processus qui permettra que cette question soit débattue sérieusement est en place aujourd'hui. Je n'ai aucune formule magique à proposer mais je suis heureuse que le débat soit sur la place publique. On peut toujours retirer des enseignements des positions exposées, même si elles sont négatives et même si elles proviennent de personnes avec qui on a peu d'affinités.

- *L'Aquilon : Un gouvernement entièrement autochtone a t-il sa place dans les Territoires, comme le pense par exemple M. Kakfwi?*

- N. C. : Je pense que MM. Kakfwi et Morin ont voulu exprimer leur préoccupations concernant les peuples autochtones. La véritable question est de savoir quel avenir leur est réservé, pas dans un an, ni même dans quatre, mais dans un futur plus lointain. Les peuples autochtones veulent que leurs intérêts soient protégés.

- *L'Aquilon : Les non autochtones ont-ils des droits sur cette terre?*

- N. C. : Je ne parlerai pas de droits en particulier, mais nous sommes tous des Canadiens et chacun doit être traité avec respect, Blanc ou autochtone. À ma connaissance, personne ne veut exercer de discriminations à l'encontre de la population non autochtone. Nous vivons une lutte quotidienne pour la reconnaissance des droits et des obligations de chacun. Il est certain que les autochtones se sentent parfois frustrés de ne pas être écoutés.

- *L'Aquilon : les problèmes de toxicomanie et d'éducation qui touchent les autochtones sont-ils des dossiers majeurs pour votre gouvernement?*

- N. C. : C'est évident. Il faut s'attaquer aux racines du mal. Les gens doivent avoir de l'amour-propre et faire preuve d'intégrité. Ils doivent surtout connaître la place qui leur revient dans la société, qu'ils soient trappeurs, ouvriers sur les puits de pétrole ou fonctionnaires. La toxicomanie touche les personnes qui se sentent frustrées parce qu'ils ne connaissent pas leur rôle présent comme leur rôle futur.

- *L'Aquilon : La culture du Nord peut-elle être protégée contre l'assimilation?*

- N. C. : Je pense que l'assimilation ne doit jamais être une excuse pour faire n'importe quoi. Quelle que soit votre race ou votre culture, chacun peut coopérer avec l'autre et le traiter avec respect. C'est ce que demandent les autochtones. L'identité culturelle est extrêmement importante. Certains doivent cesser de penser que le problème autochtone sera réglé par l'assimilation.

Propos recueillis par Didier Revol

ÉDITORIAL

Les recommandations du «rapport Beatty»

Pour un contrôle accru par la communauté

Le gouvernement des T.N.-O. a récemment reçu un rapport proposant une restructuration des opérations du gouvernement. Parmi les principales recommandations du rapport, celles visant une plus grande implication des gouvernements communautaires, sont d'un très grand intérêt.

L'objectif qui soutient cette réorganisation est d'abord et avant tout d'assainir les finances du gouvernement. Dans le passé, les mesures de restrictions budgétaires des différents gouvernements canadiens ont toujours fait mal à la population, coupant tout simplement dans les divers programmes sociaux et affectant souvent le statut précaire des moins bien nantis de la société (donc ceux qui sont peu organisés et qui risquent moins de porter atteinte à l'image d'un gouvernement).

Pour sa part, le «rapport Beatty» suggère des solutions qui élimineraient ou restructureraient certains programmes mais qui risquent aussi de rapprocher des communautés la gestion des programmes gouvernementaux. Même si le rapport ne précise pas quel niveau de gouvernement communautaire serait concerné par ce processus, le principe demeure que la population des T.N.-O. sera éventuellement plus en mesure de contrôler la gestion et l'application de programmes importants pour son bien-être, tels les programmes de construction domiciliaire, les services sociaux, d'éducation et de développement économique local.

Si le gouvernement des T.N.-O. décide d'appliquer les recommandations de ce rapport, plusieurs groupes communautaires devront être alertes. Ils devront s'assurer que le gouvernement favorise une dévolution de pouvoirs encore plus poussée vers les communautés.

Pour la communauté francophone, la vigilance s'impose aussi.

D'une part, la réaffectation vers les gouvernements communautaires de certains pouvoirs de gestion des programmes scolaires au niveau élémentaire modifierait considérablement l'approche des parents francophones dans le dossier scolaire. Ce serait peut-être l'occasion idéale pour revendiquer la gestion scolaire pour la communauté francophone. On ne doit pas se contenter de simplement regarder la gestion des programmes scolaires être rapatriée vers une autre structure gouvernementale sans réagir, sinon l'ensemble de nos démarches passées de sensibilisation risquent d'être à refaire.

Lors de la dernière assemblée générale de la Fédération franco-ténoise, certains participants ont exprimé le besoin que l'application des programmes de services en français soit gérée par la communauté de façon à s'assurer qu'ils répondent plus adéquatement aux besoins de la communauté francophone. Ce souhait prend une signification nouvelle à la lueur du «rapport Beatty». Il est déjà difficile de s'entendre avec les responsables gouvernementaux chargés de l'application de l'entente sur les services en français. Si l'application devient du ressort d'une multitude de nouveaux intervenants au niveau de chacune des régions et de chacune des localité des T.N.-O., la tâche de voir au respect de l'entente risque d'être ardue. Il sera vraiment préférable que ce soit la communauté franco-ténoise qui en ait alors la gestion.

De plus, si on se met au diapason d'autres communautés francophones du Canada, on peut étendre ces principes à l'ensemble des programmes fédéraux de soutien à la culture francophone. Dans d'autres provinces, les francophones jouissent déjà d'une entente avec le gouvernement du Canada qui leur fournit le contrôle de ces fonds de soutien des communautés francophones hors-Québec. Ces ententes Canada-communauté peuvent servir de modèles pour nos propres revendications avec le gouvernement canadien. De plus, dans un contexte où plusieurs fonctions d'encadrement en français au fédéral sont assumées à Edmonton, une entente Canada-communauté nous aiderait à avoir un contrôle local sur les programmes de soutien à la francophonie ténoise.

Le «rapport Beatty» vient donc apporter de l'eau au moulin pour ceux qui revendiquent un contrôle accru des programmes qui les concernent. Nous devrons donc être prêts à revendiquer la gestion de nos programmes si le gouvernement des T.N.-O. décide d'aller de l'avant avec ce projet.

Alain Bessette

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Daniel Cuerrier
	Louise Doren
Journaliste coopérant :	Didier Revol
Responsable publicitaire :	Huguette Beaulieu
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603

L'histoire des Franco-Yukonnais

Comme un jardin sur le toit d'un pays

Whitehorse, 13 novembre 1991 (APF) - Il y avait longtemps qu'on en parlait, longtemps qu'on le préparait. Le 18 octobre dernier, le rêve devenait réalité. Devant plus de deux cents invités francophones, anglophones et autochtones, l'Association franco-yukonnaise (AFY) a procédé au lancement du premier livre traitant de la présence des francophones au Yukon.

«Nous devons bâtir, pour nos enfants, un pays soucieux des droits de ses communautés nationales et notre lancement se devait être l'occasion d'un rapprochement entre Yukonnais de toutes origines», de déclarer la présidente de l'AFY, Florine Leblanc Hutchinson.

Intitulé *Un jardin sur le toit*, le livre publié par l'AFY met d'abord en valeur l'apport des francophones à la dernière frontière canadienne, depuis le milieu du 19e siècle jusqu'aux années plus récentes. On y rencontre les premiers francophones à s'être pris d'affection pour cette terre d'adoption, à travers une mise en scène impliquant personnages réels et fictifs. Au fil des pages, on découvre les traditions léguées par les premiers francophones au pays du Klondike, comme les gigues et les danses de cancan. Le roman historique est doublé d'une traduction anglaise. Le tout est suivi, en seconde partie, d'un album communautaire rassemblant quelques uns des francophones établis aux quatre coins de Yukon.

Présenté sous une forme théâtrale où se mêlaient discours, chants, danses traditionnelles canadiennes et autochtones, le lancement a impressioné un auditoire captivé.

Le projet de livre d'histoire a vu le jour il y a deux ans lorsque le gouvernement territorial a adopté sa loi sur les langues, cette loi même qui entraînera l'arrivée des services en français le 1er janvier 1993. «On nous donne les services en français et on voulait montrer que cela est légitime parce que nous sommes arrivés au Yukon avant les autres Blancs», explique Jeanne Beaudoin, ex-présidente de l'Association franco-yukonnaise.

Pour Cécile Girard, l'une des deux co-auteures du roman, le lancement marquait la fin de deux longues années d'efforts. «*Un jardin sur le toit* est un véritable trophée pour la francophonie du Nord et pour tous ceux qui contribuent à son développement et sa défense, a-t-elle confié. Avec ce livre, nous entrons tous un peu dans l'histoire. Quoi qu'on en dise ou que l'on fasse, le fait français est bien présent et le livre est une autre façon d'en témoigner».

Un jardin sur le toit a demandé un an de recherches historiques, effectuées par l'historienne Renée Laroche, et une année de rédaction. Les auteures expliquent avoir choisi le modèle du roman qui permet une approche plus simple qu'un ouvrage historique de type encyclopédique, plus détaillé mais moins alléchant pour le grand public.

Mentionnons enfin que la presse anglophone, présente à l'événement n'a pas manqué de saluer la francophonie yukonnaise, mettant en valeur le fait qu'aussi isolée qu'elle soit, la petite collectivité francophone du Yukon s'épanouit un peu plus chaque année. Cela a fait dire à plus d'un que le titre du livre résume tout : *Un jardin sur le toit*, c'est l'histoire d'une des plus belles réussites du pays.

L'Alliance crie victoire.

L'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente 170 000 fonctionnaires fédéraux, a obtenu du gouvernement fédéral une concession inespérée en cette période de récession: la sécurité d'emploi.

Présentée par le syndicat comme un «dividende» de la grève, la nouvelle directive sur le réaménagement des effectifs prévoit une garantie absolue d'emploi si un poste est déclaré excédentaire.

La nouvelle directive, qui doit être signée le 15 décembre, prévoit que les membres de l'Alliance qui seraient déclarés comme des employés excédentaires pour quelque raison que ce soit, seront assurés d'une offre d'emploi raisonnable, dans la mesure du possible, à l'intérieur de leur zone d'affectation.

L'entente est le fruit d'une négociation directe entre le syndicat et les cadres du Conseil du Trésor.

Le président du syndicat Daryl Bean a attribué aux grévistes du mois de septembre le mérite d'avoir fait plier le gouvernement sur cette question.

Deuxième téléthon TVOntario

«Le seul réseau de télévision éducative en français de l'Ontario» organise un deuxième téléthon les 28 et 29 février et 1er mars 1992. Considéré comme un succès, le premier téléthon avait permis d'amasser 95 000$ qui a servi à assurer le maintien de la programmation française de la chaîne.

Prévu pour le printemps 1992

Un salon du livre en français à Yellowknife

La Fédération culturelle canadienne française veut rendre plus accessibles les produits culturels durables dans les provinces de l'Ouest et dans les Territoires.

Didier Revol

Les «produits culturels durables». Une appellation barbare pour désigner les livres, les cassettes audio et vidéo, en opposition aux autres produits qui s'usent dès que l'on s'en sert : pièces de théâtre et spectacles en tous genres.

Pour faciliter ■ diffusion de ces produits en dehors du Québec, la Fédération culturelle canadienne française veut mettre sur pied une association «afin de courcircuiter les distributeurs québécois», selon les termes de Jean-Luc Thibault, responsable des communications et de la culture à la Fédération franco-ténoise. «Les représentants culturels des associations francophones des quatre provinces de l'Ouest et des deux Territoires se sont retrouvés à Montréal pour le dernier salon du livre, poursuit-il. Cette rencontre a non seulement permis de prendre contact avec les éditeurs mais également de fixer une date pour la constitution de notre association».

L'objectif est simple : être plus compétitif que les distributeurs de l'Est pour offrir aux librairies, ainsi qu'aux magasins de cassettes audio et vidéo, des produits culturels en français. «Le marché est peu couvert dans l'Ouest et dans les Territoires. Il est souvent impossible de se procurer de bons produits culturels dans ces régions, souligne M. Thibault. À Yellowknife, par exemple, une librairie uniquement française a peu de chances de s'avérer rentable. L'association proposera aux librairies d'étaler pendant un certain temps sur leurs rayons des livres en français. Si la demande est faible, nous pourrons toujours les reprendre et en proposer d'autres».

En plus des librairies privées, Jean-Luc Thibault veut démarcher les écoles qui ont besoin de matières premières pour leurs programmes d'immersion.

Le marché scolaire est effectivement une cible de choix. «Plusieurs millions de dollars sont en jeu», affirme t-il.

Un autre projet lui tient à coeur. Avec ses collègues des fédérations francophones de l'Ouest et des territoires, il aimerait organiser au printemps prochain à Yellowknife un salon du livre francophone. «Pendant trois jours, nous pourrions promouvoir la culture de langue française et rendre encore plus accessibles les produits culturels durables». M. Thibault s'inspire des salons qui se déplacent en Alberta de communautés en communautés et qui rencontrent un franc succès. «Structure légère, frais d'organisation ridicule, accès large du public, voilà la solution magique!», s'exclame Jean-Luc.

Canadian Parents for french, l'Association franco-culturelle et l'Association des parents francophones de Yellowknife, ainsi que la Fédération franco-ténoise devraient soutenir cette initiative unique dans les Territoires.

École Allain saint-Cyr

De l'argent frais en provenance du GTNO

Le sous-ministre de l'Éducation, M. Joe Handley, a informé la commission scolaire n°.1 que le gouvernement acceptait de financer l'école francophone au même titre que les autres établissements.

Didier Revol

Par une lettre adressée au superintendant Terry Keefe, le sous-ministre de l'Éducation, M. Joe Handley a mis fin au début du mois de novembre à une controverse empoisonnant les relations entre la communauté francophone et le gouvernement. Le ministère continuera de financer les coûts de l'école «et fournira des fonds supplémentaires pour les dépenses dont l'engagement apparaît raisonnable».

M. Handley a fixé le montant de ces fonds à 4 500 dollars par élève à chaque année. Cette somme correspond à ce que le gouvernement alloue annuellement à tous les établissements scolaires sous sa juridiction à Yellowknife. L'école Allain Saint-Cyr, qui compte trente cinq élèves, devrait recevoir 157 500 dollars par l'intermédiaire de la commission scolaire.

Le ministère de l'Éducation refusait jusqu'alors de financer l'école francophone sur un pied d'égalité en prétextant qu'Allain Saint-Cyr relevait d'un programme sous la responsabilité du Secrétariat d'État. M. Handley a pourtant soutenu après cette décision que son ministère avait toujours eu l'intention de débloquer ces fonds.

Mme Marie-Claire Leblanc, présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), s'explique mal cette décision. «Ont-ils eu peur? Sont-ils de bonne foi? Je pense que notre détermination à poursuivre notre action en cours contre le gouvernement a forcé le ministère à faire un geste». L'APFY n'entend pas pour autant déserter les salles du Palais de justice.«Notre objectif reste l'intégration de l'article 23 de la Constitution dans la Loi scolaire des T.N.-O. et l'obtention de la gestion », poursuit Mme Leblanc.

La disposition constitutionnelle garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Rien de tel n'est pourtant spécifié dans la législation territoriale. Le ministère de l'Éducation invoque le nombre «insuffisant» d'élèves inscrits à l'école Allain Saint-Cyr et le coût «démesuré» qu'entrainerait l'application stricte de la Constitution.

La présidente de l'APFY espère que de plus en plus d'élèves viendront grossir les rangs de l'école francophone. En décembre et en janvier prochains, le comité de l'APFY rencontrera les parents qui pourraient envoyer leurs enfants à Allain Saint-Cyr. Réunir une centaine d'élèves dans la cour de l'établissement, c'est son rêve.

Utopie? À Yellowknife, les ayants droits (Les enfants ayant un parent francophone ou ayant déjà été inscrit dans une école française NDLR) se cachent dans les classes d'anglais et d'immersion. De la huitième à la douzième année, on en dénombre une quarantaine et un peu moins d'une centaine de la maternelle à la septième année. «J'ai bon espoir que les inscriptions augmenteront au fil des années. L'école manque de moyens, ce qui dissuade beaucoup de parents. Mais avec plus d'élèves, nous pourrions obtenir des professeurs et les deux portatives que nous demandons sans succès à la commission scolaire». L'école en français, toute une croisade.

Avis d'arrivée

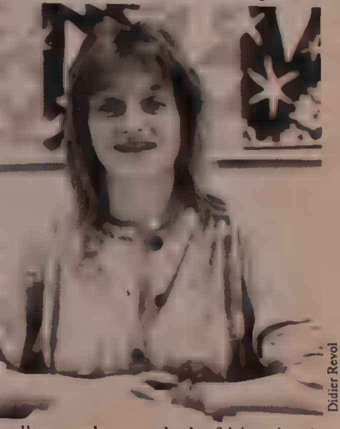
Chantal Francoeur, nouvelle agente à l'APFY

Cette jeune femme originaire de Saint-Jean-Port-Joly au Québec remplace désormais au poste d'agente de développement pour l'éducation Thérèse Saint-Jacques qui a regagné Montréal.

Didier Revol

«Ta mission, si tu l'acceptes, sera de défendre ■ francophonie hors Québec à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest», lui avait confié le directeur général de la Fédération, Richard Barrette, lors d'une entrevue secrète à Montréal.

Francoeur. Chantal Francoeur. La nouvelle agente de développement de l'Association des parents francophones de Yellowknife n'a pas froid aux yeux. À vingt sept ans, elle décide de quitter sa province natale «pour faire l'expérience d'être minoritaire et découvrir une autre culture» selon ses propres termes. Diplômée de l'université de droit de Montréal, avocate assermentée, Chantal a travaillé pendant deux ans comme consultante à l'Association coopérative d'économie familiale avant de s'embarquer pour l'aventure nordique. «Je défendais les intérêts des consommateurs. Aujourd'hui, je m'occupe du dossier de l'éducation et il faut se battre avec la même ardeur. La cause est différente mais le mandat identique. L'enseignement en français, c'est un droit».


Didier Revol

Après seulement une semaine, Chantal se déclare impressionnée par la solidarité de la communauté francophone. «J'ai été très bien accueillie. Mais je n'en attendais pas moins de mes compatriotes», avoue t-elle en riant. La capitale des Territoires n'est pour l'instant pas vraiment à son goût. «J'ai rarement vu une ville aussi laide. Je pense que les gens ne restent pas assez longtemps ici pour s'occuper de leur environnement immédiat. La vieille ville est sûrement la partie la plus originale de la ville. Par contre, j'aime sortir de Yellowknife pour me plonger dans cette nature exceptionnelle».

Sa passion cachée : les Îles de la Madeleine. Instructrice pendant trois étés sur la base de plein-air, son grand plaisir consistait à se laisser flotter, un gilet de sauvetage autour du cou, près des falaises de grès rouge et de s'émerveiller du travail effectué par la mer dans le rocher. «Chaque année, les grottes étaient différentes. «A mon grand désespoir, *j'ai peur que le vent et la mer engloutissent un jour ces îles superbes*».

Sportive, pas d'alcool, pas d'tabac, elle ne prend qu'une seule drogue : du Nutella. Elle n'a pas oublié d'emporter ses skis de fond et sa canne de ballon-balai, encore entreposés dans son nouveau bureau. Chantal a également pratiqué de la danse moderne, du trapèze, et du yoga depuis six ans. «J'aime faire des choses physiques, danser, rire, faire la folle. Je n'aime pas m'ennuyer après le travail, dit-elle, avant d'ajouter : Ce que j'aime par dessus tout, c'est la chaleur humaine et les rapports harmonieux entre les gens».

Arctique de l'Est

Place Nutaraq

Un refuge pour femmes violentées

Daniel Cuerrier

En 1986, l'Association des femmes de Baffin parvenait à convaincre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest du besoin pressant de doter l'Arctique de l'Est d'un refuge pour les victimes de violence familiale : les femmes et les enfants. Le centre serait indépendant du gouvernement et chapeauté par la société Agvvik, elle-même contrôlée par l'Association des femmes de Baffin. Les femmes en étaient venues à la conclusion qu'elles devaient offrir elles-mêmes les services.

«Bien que personne ne se doutait de l'existence d'un besoin réel en ce domaine, personne ne soupçonnait vraiment l'ampleur du problème», dira Mme Lynn Johnson, directrice de Place Nutaraq.

L'inauguration a eu lieu en mars 1987. Dès ■ première année d'opération, le refuge était occupé à 75 pour cent. L'an dernier, en 1990, le taux d'occupation dépassait 120 pour cent, d'où le besoin urgent d'agrandir l'édifice existant. En moins de cinq ans, Place Nutaraq a hébergé plus de quatre cents femmes, en plus des enfants.

«Nous disposons présentement de cinq chambres et nous pouvons théoriquement accueillir dix personnes à la fois, dit Mme Johnston. L'agrandissement nous permettra d'ajouter six nouvelles chambres en plus d'une salle multi-fonctionnelle qui pourra servir de salle de jeux pour les enfants et le soir, de salles de rencontres pour les réunions ou pour les thérapies de groupe. Le conseil d'administration de la société Agvvik veut faire de cette salle un centre de ressources pour les femmes d'Iqaluit».

Mme Johnston estime que 70 pour cent de la clientèle provient d'Iqaluit, l'autre 30 pour cent d'un peu partout à travers la région de Baffin. Selon elle, 98 pour cent des pensionnaires sont Inuit et les deux pour cent restant est partagé entre francophones et anglophones. «Oui, nous pouvons offrir les services d'une interprète pour celles qui ne peuvent pas se débrouiller en anglais», dit-elle. Toujours selon la directrice, s'il n'y a pas plus de femmes non-autochtones qui font appel à ce service, ce n'est malheureusement pas que le besoin est moins grand chez les Blancs. «Les femmes blanches ont bien souvent plus d'alternatives. Elles quittent Iqaluit et retournent dans leur famille dans le Sud, dit-elle. De plus, il ne faut pas se le cacher, certaines de nos protégées inuit sont battues par leur mari blanc».

Chez les Inuit, le noyau familial est primordial. Selon leur mentalité, les partenaires doivent accepter n'importe quelles mesures, n'importe quelles conditions plutôt que d'envisager la séparation, même temporaire. Nul besoin de dire que les femmes faisant appel aux services de Place Nutaraq ne le font qu'en tout dernier ressort. «Et là encore, de dire Mme Johnston, bien que très peu de séjour ici ont conduit à des séparations définitives des conjoints, on nous accuse toujours de briser des familles».

La violence familiale est un phénomène universel. On la retrouve partout, dans tous les pays du monde et chez tous les peuples sans distinction de race, de culture ou de religion. Pourtant, l'isolement, le manque d'activités de loisirs et les changements culturels profonds semblent aggraver le problème. Selon Mme Johnston, une femme sur dix est violentée par son conjoint au Canada; en milieu rural, quatre sur dix et dans les T.N.-O., huit sur dix. Le phénomène est tellement répandu que les Inuit en sont maintenant arrivés à considérer cela comme un phénomène normal de la vie familiale. Il n'est pas étonnant que les familles soient peu disposées à héberger une femme battue. «Les femmes n'osent pas venir parce qu'elles croient que leur situation sera pire après, dit Mme Johnston. Nous devons tenter de les convaincre qu'elles ne sont pas responsables du fait qu'elles sont battues. Que ce n'est pas parce qu'elles ont fait quoi que ce soit de mal. Nous devons tenter avec elles de chercher des moyens de leur redonner de l'amour-propre».

La société Agvvik dont relève Place Nutaraq offre également d'autres services aux victimes de violence familiale : une ligne d'urgence en opération 24 heures sur 24; les services d'une thérapeute ainsi que des services de soutien pour celles qui doivent emprunter le chemin difficile de la justice. «Nous assistons les femmes durant toute la démarche. Nous leur tenons la main si nécessaire, avant et après le procès», dira Mme Johnston.

La campagne de financement qui avait pour but d'amasser 45 000 dollars pour l'agrandissement du centre a été un grand succès. Non seulement l'objectif a été dépassé, mais Mme Johnston considère que la levée de fonds a été un outil publicitaire exceptionnel. Elle ajoute que, même après cinq ans, beaucoup de gens ignoraient l'existence de Nutaraq, alors qu'à présent tout le monde en parle.

«L'autre aspect extrêmement important a été l'accroissement du sentiment d'appartenance. Aujourd'hui les gens savent que Nutaraq n'est pas simplement un autre service gouvernemental mais qu'elle appartient à la communauté. Ça valait la peine de faire la campagne pour cette seule raison», dit-elle.

Mme Johnston estime que malgré tout, la situation de la violence familiale s'est sensiblement améliorée au cours des cinq dernières années. Selon elle, les espoirs d'un changement en profondeur reposent sur l'éducation des jeunes à qui il faut apprendre que l'affrontement et la violence ne sont pas des façons adéquates de régler un problème.

Les femmes d'Iqaluit

Trois solitudes qu'il faut briser

Daniel Cuerrier

Dans une entrevue accordée à *L'Aquilon*, Mme Marie-Josée Gagné a parlé de son objectif pour l'année en cours : compléter la réorientation du comité des femmes de l'Association francophone d'Iqaluit(AFI). «Nous voulons nous ouvrir à la communauté», dit-elle. Mme Gagné est directrice du comité. Elle était accompagnée de Mme Judith Paradis-Pastori, membre du même comité et représentante territoriale de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises(FNFCF).

Les résultats d'une enquête menée à l'automne ont révélé que les femmes francophones souhaitent surtout avoir l'occasion d'échanger et de discuter avec d'autres. Elles se sentent isolées à Iqaluit. Il n'en demeure pas moins qu'elles se sont montrées fort préoccupées par les sujets de la violence en général et plus particulièrement de la violence familiale. L'accent sera donc mis sur l'organisation de soirées d'information portant sur la justice et les échanges interculturels. Des conférenciers et des conférencières seront invités à traiter de ces questions.

«Nous avons maintenant mis sur pied un comité permanent composé de cinq personnes dont la tâche sera de planifier et d'organiser nos activités», dit Mme Gagné. En ce qui concerne les échanges interculturels, Mme Gagné ajoute : «Déjà pour la session d'hiver, en collaboration avec Mme Susan Sammons du collège de l'Arctique, nous travaillons à la mise sur pied d'un cours portant sur la culture inuk».

Selon elle, ce cours s'avérera exceptionnellement intéressant. Dans un premier temps, des cours théoriques portant sur la culture et le mode de vie inuit seront offerts. Dans un second volet et pour une période de huit semaines, les étudiantes seront «adoptées» par des familles inuit pendant quelques heures par semaine. «Nous sommes convaincues que ce genre de rapport direct sera des plus profitables pour tous, autant pour les «Qablunaaq» que pour les Inuit eux-mêmes, dira Mme Paradis-Pastori.

Mme Paradis-Pastori, elle-même employée au collège de l'Arctique, a ajouté qu'une expérience semblable avait été tentée avec des femmes anglophones et avait connu beaucoup de succès.

Le comité veut de plus travailler à établir des ponts permanents entre les différentes communautés culturelles. «On se rend compte que les communautés d'Iqaluit souffrent d'isolement chronique. C'est comme trois solitudes : la francophone, l'anglophone et l'inuk, dit Mme Paradis-Pastori. Nous voulons examiner la possibilité de regrouper d'une façon quelconque les différents comités de femmes afin que la voix des femmes d'Iqaluit soit mieux entendue».

«Il faut cesser de parler de multiculturalisme et tenter de le vivre, d'ajouter Mme Gagné. Nous voulons dépasser le cours de huit semaines au collège de l'Arctique et établir des liens durables avec les autres». Pour plus d'informations, ou si vous avez des idées, téléphonez au local de l'AFI au 979-4606. L'AFI a maintenant embauché un permanent : il saura vous intéresser ou vous mettre en contact avec les bonnes personnes.

Moi, je me fais servir en français!

Pour avoir tiré sur un conteneur de dynamite

Un résident d'Iqaluit accusé de négligence criminelle

Daniel Cuerrier

Le 17 juin 1990, une bombe explosait à Iqaluit. C'est du moins l'impression qu'ont eu les résidents d'Iqaluit quand, vers 22h30, une violent déflagration secouait la communauté. Les 30 et 31 octobre dernier, M. Guy Campbell comparassait devant le tribunal d'Iqaluit pour répondre de l'accusation d'avoir déclenché cette explosion.

La déflagration a eu lieu le jour de la fête des pères. Durant la soirée, M. Campbell dans un état d'ébriété avancé, avait tiré à la carabine dans un conteneur où était entreposée environ dix tonnes métriques de dynamite. Trois membres de sa famille furent légèrement blessés lors de l'incident. Son fils Jason par contre, alors âgé de 14 ans, a eu le visage mutilé et a perdu un oeil. M. Campbell lui-même fut grièvement blessé. Il perdit une jambe et subit de sérieuses blessures au bras gauche, à la poitrine et au thorax ainsi qu'au bassin.

Comparaissant dans un fauteuil roulant, M. Campbell était représenté par Me Ronald Picard et avait choisi d'être jugé en français devant un juge de ■ cour territoriale, en l'occurence le juge Yves Lagacé.

Le procès fut expédié très rapidement puisque toutes les preuves et les témoignages lus par la représentante de la couronne, Me Louise Charbonneau ont été automatiquement admis par l'avocat de l'accusé. M. Campbell a été reconnu coupable de négligence criminelle.

Les avocats se sont entendus pour dire qu'un incident de cette nature était sans précédent dans les annales juridiques. Les dommages matériels ont été importants et les conséquences auraient pu être tout à fait catastrophiques. Pourtant, les deux parties ont réclamé la clémence du juge dans cette affaire. Ce dernier acquiesça à leur demande.

Le juge a déclaré que «M. Campbell a déjà été suffisamment blessé dans sa chair et dans son sang.

Aucune peine de prison ne semble appropriée dans ce cas». Il en appela même à la pitié des gens de la communauté pour cet homme destiné à vivre avec d'aussi graves séquelles, autant physiques que psychologiques.

M. Campbell a bénéficié d'une sentence suspendue assortie d'une période de probation de trois ans et de l'interdiction formelle de posséder une arme à feu ou des munitions pendant cette période.

Arctique de l'Est

Expédition dans le Keewatin en 1954

Un explorateur et son guide continuent l'aventure

Georgia

Igloolik - Les rapports de la cinquième expédition Thule ont été offerts à la communauté d'Igloolik par le gouvernement danois. De 1921 à 1924, une équipe de scientifiques dirigée par un anthropologue danois, Knud Rasmussen, a effectué des recherches dans les régions du Keewatin et de Baffin. Les résultats de leur recherche dans des disciplines aussi diverses que l'anthropologie, la botanique et la sociologie ont été publiés sous le titre *La cinquième expédition Thule*.

L'expédition de M. Ramussen a inspiré d'autres anthropologues européens à effectuer des expéditions de recherche dans l'Arctique, dont le Danois, Jorgen Meldgaard. M. Melgaard est arrivé à Igloolik en 1954. Pendant plusieurs mois, un résident de la communauté, Pacome Qulaut, lui sert de guide dans ses explorations. Quand le premier fils de Pacome naît cette année-là, son père lui donne le nom de George, l'équivalent anglais de Jorgen. Meelgard est de retour dans la région d'Igloolik en 1965, où Pacome et sa famille vivent toujours mais ce n'est qu'en 1985, à l'occasion du Symposium sur les études inuit que les deux Georges ont l'occasion de renouer connaissance. Meldgard caressait depuis longtemps le rêve d'offrir quelque chose de significatif aux habitants d'Igloolik en retour de leur aide et leur hospitalité lors de ses voyages dans la région. Cette année-là, son rêve devient réalité. Il offre à George Qulaut une édition de luxe des dix volumes de la cinquième expédition Thule, imprimée en 1979 pour commémorer le centième anniversaire de la naissance de Knud Ramussen. Toutefois, le présent qui se trouve dans le musée de Copenhague, ne peut lui être remis en main propre.

En 1988, lorsque M. Qualut visite Meldgaard à Copenhague, il a l'occasion d'examiner les rapports de l'expédition Thule et constate que les documents comprennent non seulement le matériel imprimé dans l'édition du gouvernement canadien de 1940, mais également des notes additionnelles dans une foule de disciplines scientifiques, bien illustrées avec des photographies et des dessins. George, qui est directeur du laboratoire de recherche de l'Arctique de l'Est à Igloolik, conçoit avec Meldgaard l'idée de présenter l'édition complète des volumes à la communauté et place un avis dans chacun des livres indiquant: «Rapport de la cinquième expédition Thule 1921-1924, vol. 1 à 10, un cadeau du musée national du Danemark à la communauté d'Igloolik, par l'entremise de Jorgen Meldgaard et de George Qualut en 1991». Toutefois, George n'est pas en mesure de ramener le lourd cadeau à Igloolik.

En 1991, Titus Alooloo, ministre de la Culture et des Communications et député d'Igloolik, a fait un voyage à Copenhague pour reprendre possession de certains objets inuit entreposés dans le musée de cette ville pour les ramener dans leur région d'origine. Il ramène à cette occasion le cadeau de M. Meldgaard.

Titus Allooloo et George Quvik Qulaut ont présenté les volumes de l'expédition au laboratoire de recherche d'Igloolik lors d'une cérémonie officielle, le 5 octobre dernier. Les volumes seront disponibles pour consultation.

La mère de George Qulaut, Élise Kuttikutuk, la veuve de Pacome Qualut était parmi les invités d'honneur à cette cérémonie. La seule personne d'Igloolik qui est mentionnée dans le rapport de l'expédition et dont les dessins figurent dans le rapport de la cinquième expédition Thule, Rose Iqaliuk Okkumaluk, née en 1925, était également présente à la cérémonie.

Ottawa aide les agriculteurs, sans nouvelle taxe

La Saskatchewan a la plus grosse part du gâteau

Ottawa, 20 novembre 1991 (APF) - L'aide d'urgence de huit cents millions accordée par le gouvernement fédéral aux agriculteurs canadiens se fera sans l'imposition d'une nouvelle taxe.

En révélant les détails de l'aide à l'agriculture annoncée le 10 octobre dernier, le ministre de l'Agriculture Bill McKnight a confirmé que le gouvernement puiserait cette somme dans le budget en cours. La moitié de l'aide financière aux agriculteurs sera en fait de l'argent non utilisé, qui avait été mis de côté dans le cadre de la guerre du Golfe.

Le gouvernement compte trouver les autres quatre cents millions dans les poches des contribuables récalcitrants, en adoptant des mesures pour accélérer le paiement des impôts dus. En outre, les grandes sociétés qui s'opposent au paiement de leur cotisations fiscales seront maintenant obligées de verser la moitié du montant en litige, en attendant le règlement de leur différend avec le gouvernement. Au cours des huit dernières années, les montants en litige ont passé de trois cents millions à 2.6 milliards, et une grande partie de cette hausse était attribuable aux grandes sociétés.

700 millions pour les producteurs de céréales

Une somme de sept cents millions ira aux producteurs de céréales de l'Ouest qui font les frais de la guerre des subventions entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. Les autres cent millions seront versés aux horticulteurs et aux producteurs de sirop d'érable, de miel, aux éleveurs de visons et de renards, et aux producteurs de betterave à sucre qui sont également aux prises avec de sérieuses difficultés financières.

C'est la Saskatchewan qui recevra la plus grosse part des sept cents millions versés aux producteurs de céréales et d'oléagineux avec 294.6 millions, ce qui représente 42 pour cent du montant total. Les agriculteurs de l'Alberta avec 184.7 millions (26.3 pour cent), et ceux du Manitoba avec 94.9 millions (13.5 pour cent), recevront également une part importante du gâteau. Le fédéral accordera aussi cinq millions pour les agriculteurs de la Colombie-Britannique. Dans l'Est du pays, ce sont les agriculteurs ontariens qui recevront la plus grosse part avec 91.9 millions, alors que ceux de l'Atlantique se verront accorder deux millions.

Cette aide financière porte à 1.3 milliard les sommes versées aux producteurs de céréales et d'oléagineux depuis le début de l'année. Depuis 1985, le gouvernement fédéral a versé 12.5 milliards en paiements directs aux agriculteurs canadiens.

Pour respecter ses contraintes budgétaires, Ottawa a décidé de payer les agriculteurs en deux versements plutôt qu'en un seul. Dans les Prairies, le premier paiement sera versé en décembre et sera calculé en fonction de la superficie des fermes, à raison de cinq dollars l'acre ensemencé. Le paiement final interviendra avant la période des semences printanières. Cette aide financière spéciale porte à quarante dollars l'acre le montant total d'aide que reçoit le producteur moyen dans l'Ouest.

En Colombie-Britannique et en Ontario, le premier versement devrait être émis au début de 1992 et le versement final avant la période des semailles.

Dans les provinces atlantiques enfin, l'aide financière sera versée en deux versements comme dans l'Ouest. Parce qu'il voulait offrir un mode de paiement simple et rapide, le gouvernement n'a pas cherché à aider en priorité les agriculteurs qui doivent surmonter les plus grandes difficultés financières. Dans son analyse, le gouvernement estime finalement que tous les fermiers sont en difficulté à cause de la guerre internationale des prix.

APF - En bref

Une sixième conférence

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFAC) commence à perdre patience et a encore une fois l'impression que les francophones sont les grands oubliés du débat constitutionnel.

La Fédération veut que le fédéral crée une sixième conférence d'orientation constitutionnelle portant spécifiquement sur l'avenir des communautés de langue officielle. Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a récemment annoncé la création de cinq conférences fédérales portant sur la citoyenneté et la diversité, les questions autochtones, l'union économique, le partage des pouvoirs et les institutions nationales.

Enquête sur les femmes

Le réseau national d'action éducation des femmes, un organisme voué à la promotion des femmes par l'éducation, entreprend une enquête auprès des femmes francophones canadiennes. L'objectif est de mieux comprendre les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les travailleuses dont les compétences en lecture et en écriture sont limitées.

Deux documents seront produits à la suite de cette enquête : un rapport et un recueil de textes rédigé par des femmes inscrites à des programmes de formation de base.

Tout comme chez les hommes, le taux d'analphabétisme chez les femmes francophones de l'extérieur du Québec est plus élevé que celui des autres femmes. Dans le groupe d'âge des 35-44 ans, 15 pour cent des femmes francophones ont moins de huit années de scolarité, comparativement à neuf pour cent chez les femmes non francophones.

Prix Riel

La Société franco-manitobaine a récemment décerné ses prix Riel, remis annuellement à des Franco-Manitobains qui ont oeuvré au développement de leur collectivité.

Roger Dubois, secteur communautaire, Laurent Gimenez, secteur communications-éducation, Marcel Gosselin, secteur artistique, Emile Hacault, secteur communications et Noëllie Palud-Pelletier dans le secteur éducation sont les heureux lauréats.

La ligne de démarcation en service

L'Alliance de la fonction publique du Canada, qui a très mal digéré le retour forcé au travail de ses syndiqués, a mis en service une ligne téléphonique confidentielle pour permettre à ses membres de dénoncer le gaspillage, la mauvaise gestion et la corruption au sein du gouvernement.

«Il ne s'agit ni d'une chasse aux sorcières, ni d'une partie de pêche», a déclaré Daryl Bean, le président du plus gros syndicat de fonctionnaires au pays qui compte plus de 170 000 membres. M. Bean explique que ces démarches ne visent pas à régler les problèmes en milieu de travail, les divergences personnelles, le harcèlement et les infractions à la convention collective.

Les syndiqués de partout au pays pourront composer un numéro interurbain sans frais (1-800-268-7880) s'ils désirent dénoncer un abus du gouvernement fédéral dans les domaines suivants :

- la décision politique de passer outre aux procédures de soumissions approuvées;
- la sous-traitance qui n'a pas été appuyée par une étude de faisabilité;
- des frais engagés plus élevés parce qu'on n'a pas tenu compte d'une étude de faisabilité;
- la mauvaise gestion flagrante;
- des mesures prises délibérément qui ont pour effet d'amoindrir les politiques ou les programmes approuvés.

Un gala de la fierté permanent

Un autre pas a été franchi vers l'établissement d'un gala annuel de la fierté francophone en Ontario français.

Le Chaîne TV Ontario qui était derrière le premier Grand gala de la fierté francophone, qui a réuni plus de 1200 personnes à Ottawa le 28 septembre dernier, vient de protéger le concept de l'événement et d'en enregistrer le nom ainsi que celui du trophée Chantecler.

«Le Grand gala doit devenir une institution en Ontario français afin de reconnaître l'apport important de ses artisans et d'en partager les réalisations», a déclaré le producteur délégué du gala, M. Pierre Touchette.

Comité de la violence

Une Franco-Albertaine est l'une des 23 personnes nommées par le gouvernement fédéral pour siéger au Comité canadien sur la violence faite aux femmes.

Mme Christiane Spénard-Godbout est coordonnatrice de l'Association des groupes de femmes francophones de l'Alberta. On la dit très sensible à la pauvreté des services offerts aux femmes francophones des provinces anglo-canadiennes.

Pour la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises, la présence de Mme Spénard-Godbout contribuera favorablement à la reconnaissance des besoins des femmes francophones de l'extérieur du Québec.

Les citoyens de Yellowknife témoignent devant la Commission Bourque

La Commission sur le développement constitutionnel de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest a tenu des audiences à Yellowknife les 19 et 20 novembre dernier. Une dizaine de groupes d'intérêt ont exposé leurs vues aux six membres de la Commission sur l'avenir des Territoires.

Louise Doren

Plusieurs groupes d'intérêt, dont l'Association des aînés des Territoires, les représentants du *Reform Party*, *Ecology North*, la Fédération franco-ténoise, le conseil municipal de Yellowknife, la *NWT Federation of Labour* ont exprimé leurs préoccupations [redacted] leurs aspirations pour l'avenir. Plusieurs citoyens ont également témoigné devant la Commission à leur titre personnel.

L'Association des aînés des Territoires a recommandé l'inclusion d'une charte sociale dans la nouvelle constitution de l'ouest des T.N.-O., dans laquelle seraient garantis des programmes de santé adéquats, des logements à prix abordables et un revenu minimum garanti pour la population âgée des Territoires. L'association a également suggéré qu'une nouvelle constitution ne fixe pas un âge obligatoire pour la retraite.

Un parti politique national, la branche de l'Arctique de l'Ouest du *Reform Party* a souhaité que l'ouest des Territoires cherche à obtenir le plus rapidement possible le statut de province. Le directeur local des affaires constitutionnelles, M.Tim Lee, a déclaré que «cela signifie que les décisions doivent être prises dans l'intérêt général, non pas seulement pour celui des Territoires mais pour le Canada dans son ensemble». Le *Reform Party* s'interroge par ailleurs sur le bien-fondé de la division des Territoires, notamment au regard des coûts qu'elle occasionnerait.

M. Lee a fait valoir que la plupart des gens ne comprennent pas la question de la division et que l'échéance de 1997 crée beaucoup d'incertitude dans la population.

La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon, a fait part des premières réflexions de son conseil sur le développement constitutionnel des Territoires. Elle a expliqué qu'il y avait plusieurs questions politiques à résoudre avant de concrétiser la séparation des Territoires en deux administrations autonomes.

«Il y a en premier lieu la question des droits autochtones et celle du gouvernement autochtone autonome. Ces notions ne sont pas encore définies. Il faut que les citoyens des Territoires puissent comprendre quel impact ces notions auront sur le reste des habitants des Territoires».

Elle croit qu'il est préférable de définir ce que signifie un gouvernement autochtone autonome avant de les inscrire dans la constitution pour s'assurer qu'ils n'empiètront pas sur les droits des autres habitants des communautés.

La Nation métis, représentée par son président, M. Gary Bohnet, a présenté onze principes sur lesquels pourrait s'appuyer la nouvelle consitution des Territoires.

La Nation métis veut notamment que les Territoires se dotent d'un gouvernement qui reflète toutes les cultures des T.N.-O., tant autochtones que non-autochtones. La constitution devrait être fondée «sur les valeurs communes de la majorité autochtone et devrait faire en sorte de respecter tant les droits égaux des citoyens que les droits distincts des peuples autochtones dans tous les niveaux de gouvernement».

Les Métis veulent également être consultés lorsque seront apportés des amendements à la constitution. «Nous demandons que le gouvernement continue à s'appuyer sur le consensus».

M. Bohnet a indiqué que [redacted] Nation métis veut qu'on mette sur pied le plus rapidement possible une assemblée constituante dans l'Arctique de l'Ouest pour élaborer les grandes lignes d'une nouvelle constitution. «Il est essentiel que tous travaillent ensemble pour établir les mécanismes qui gouverneront notre vie commune afin de préserver le consensus au sein de notre territoire», a-t-il expliqué.

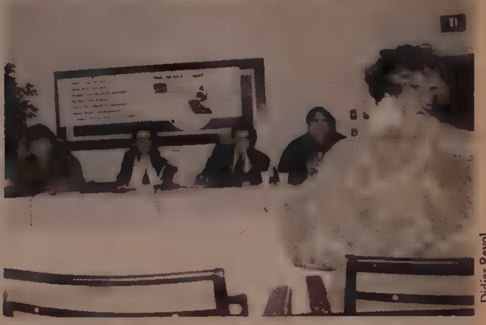
Commission Bourque

La FFT prône le respect des cultures

C'est le respect de chacune des communautés des Territoires qui devrait constituer la pierre angulaire sur laquelle reposera la nouvelle organisation gouvernementale de l'ouest des Territoires, a déclaré la présidente de la Fédération franco-ténoise (FFT), devant la Commission Bourque le 18 novembre dernier à Yellowknife.

Louise Doren

La mémoire que la FFT a déposé devant les commissaires contient deux principes fondamentaux : la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones des Territoires et la reconnaissance du droit pour la communauté franco-ténoise de vivre [redacted] de se développer dans sa langue et sa culture. «Nous demandons que les droits des francophones soient protégés dans six domaines principaux. Elle désire en premier lieu que le statut de langue officielle soit garanti dans la nouvelle constitution. La FFT appuie la réforme judiciaire en faveur des peuples autochtones. Elle demande toutefois que les droits linguistiques acquis soient maintenus au sein d'un nouveau système judiciaire autochtone. Il lui importe



La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon témoignant devant la Commission Bourque. Didier Revol

gouvernement territorial garantisse que les autochtones et les francophones puissent établir et gérer leurs propres institutions scolaires et communautaires au même titre que les anglophones», a déclaré [redacted] présidente de la FFT, Diane Mahoney.

La FFT croit qu'il appartient aux peuples autochtones de définir le concept d'autonomie gouvernementale. Elle ne trouverait rien à redire à la création et à l'opération d'un gouvernement autochtone autonome. Elle demande par contre que toute nouvelle organisation gouvernementale respecte les droits acquis des francophones et accepte l'évolution graduelle du statut du français en matière d'égalité avec les autres langues officielles. Comme le souligne la FFT : «La protection et le promotion de la langue française n'a aucunement besoin de se réaliser au détriment ni aux dépens des peuples autochtones. Il s'agit plutôt d'harmonier l'épanouissement et la protection des communautés autochtone et francophone à l'intérieur d'un nouveau cadre constitutionnel». La FFT est convaincu que les Territoires du Nord-Ouest peuvent réaliser ce qui est impensable à l'échelle canadienne dans le contexte constitutionnel canadien : l'harmonie entre les diverses communautés.

La FFT recommande que les également que soient inscrits dans la nouvelle constitution les droits actuels des francophones des T.N.-O. d'employer le français pour communiquer avec les bureaux du gouvernement et en recevoir les services.

La FFT maintient qu'en vertu de la Charte des droits et libertés, la communauté francophone possède le droit d'éduquer ses enfants en français et celui de gérer ses propres établissements d'enseignement. Elle recommande que la portée des droits scolaires soit définie sans équivoque dans la future constitution et que les pouvoirs et les ressources financières requis pour la mise en oeuvre de ces droits soient conférés aux communautés.

Elle considère également que les besoins essentiels de santé de la communauté francophone soient clairement définis et protégés et que les ressources requises lui soient accordés. Enfin, la FFT croit que la capacité de la communauté à maîtriser son développement économique local, régional et territorial pourrait être l'élément essentiel de sa survie. «Éduquer les jeunes dans leur langue et leur culture pourrait se révéler peine perdue s'ils sont éventuellement forcés de quitter leur communauté du fait de l'absence totale d'opportunité économique», a expliqué Diane Mahoney.

La FFT recommande donc que les autorités compétentes garantissent aux membres de la communauté francophone l'égalité d'accès et le contrôle sur son développement économique.

Création d'une assemblée nationale

Les aînés francophones du Canada s'organisent

Une nouvelle association regroupant les aînés francophones du Canada a vu le jour en juin dernier, sous les auspices de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC).

Louise Doren

Des délégués aînés de toutes les fédérations francophones hors Québec réunis en colloque dans le cadre de l'assemblée annuelle de la FCFAC avaient unanimement approuvé la création d'une association nationale d'aînés.

Une deuxième réunion vient d'avoir lieu à Ottawa pour définir plus à fond la mission et les objectifs de l'assemblée des aînés. Les francophones des Territoires du Nord-Ouest étaient représentés à cette rencontre par Alban Soucy, un habitant de longue date de Fort Smith. M. Soucy était également présent à la rencontre de création.

«J'ai été approché par la Fédération franco-ténoise (FFT) pour représenter les Territoires à la première réunion en juin dernier. L'expérience m'a complètement emballé et j'ai décidé de continuer à oeuvrer au sein de l'assemblée aussi longtemps que je le pourrai», explique-t-il.

La mission de l'Assemblée vise à regrouper les aînés francophones du Canada afin de faciliter l'échange d'information, d'établir des réseaux de communication pour les aînés à travers les pays et enfin d'effectuer des revendications et des représentations auprès des instances politiques canadiennes.

Cette mission sera soumise à la première assemblée générale annuelle de l'association si la volonté d'un regroupement se manifeste.

Plusieurs propositions ont émergé des discussions, dont celle de doter l'association d'un nom moins banal. «Les délégués ont choisi de nommer leur association, l'Assemblée nationale des aînés du Canada», explique M. Soucy.

Les aînés veulent monter un projet de tournées à travers les différentes régions du pays pour recontrer des groupes ou simplement pour échanger avec d'autres aînés.

«Il y a un thème qui émerge déjà des discussions que nous avons eu avec les délégués des autres associations. Les aînés veulent obtenir une gamme de services en français. Qu'ils soient du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse, du Manitoba ou des Territoires, la question des services en français fait surface partout».

La mise sur pied d'une association d'aînés francophones dans les Territoires n'est pas encore chose faite mais Alban Soucy entend y travailler. À l'issue de la prochaine réunion nationale, prévue pour janvier 1992, il préparera un rapport sur les buts et les objectifs de la nouvelle assemblée et fera connaître son existence par le biais des associations francophones des Territoires. Il est confiant que l'idée d'une association d'aînés intéressera les résidents francophones des Territoires.

«La participation des aînés aux activités régulières de l'Association francophone de Fort Smith n'est pas énorme, mais je pense qu'ils viendraient à des activités qui sont ciblées sur leurs besoins et sur leurs intérêts», estime Alban Soucy.

La Commission polaire ouvre un bureau à Yellowknife

La Commission polaire, créée en septembre dernier pour se pencher sur l'état de la recherche polaire au Canada, ouvrira un bureau à Yellowknife au début de 1992.

Louise Doren

«Ce sera une opération modeste du moins dans les débuts. Nous prévoyons un seul employé pour l'instant», explique Whit Fraser, président de la Commission.

L'annonce de l'ouverture d'un bureau de la Commission à Yellowknife a été faite à l'issue de la première réunion de la Commission, tenue dans la capitale des T.N.-O. en novembre dernier. Au cours de la rencontre de trois jours, la Commission polaire a invité plusieurs organisations autochtones : Inuit Tapirasat du Canada, l'Institut culturel déné, l'Institut de l'Arctique de l'Amérique du Nord, le *Yukon Science Institute* et l'Association canadienne des programmes universitaires des études nordiques. Elles ont fait état de leurs préoccupations sur une foule de sujets.

Les sujets abordés comprenaient le réchauffement global de la planète, les questions sociales, la connaissance traditionnelles, l'état de la recherche sur le Nord, le nombre de recherche, le rôle international de la Commission et son approche à l'égard des préoccupations des communautés du Nord.

M. Fraser a expliqué qu'une des premières tâches de la Commission sera de préparer une campagne d'information pour faire connaître aux citoyens du Nord et du Canada en quoi consiste le rôle de la Commission.

«En considérant toutes les recherches effectuées dans ce domaine, il faut qu'une organisation soit responsable d'en dégager un sens quelconque. Il faut que quelqu'un s'assure que les recherches soient expliquées et que tous les sujets qui nécessitent des recherches soient identifiés. Il faut également s'assurer que les recherches entreprises correspondent aux véritables besoins des gens des communautés».

Le président a rappelé que la création de la Commission était le résultat d'un sentiment dans le Nord que la plupart des recherches effectuées n'ont pas d'utilité pour la région. «Dans le passé, les études sur le Nord n'ont pas toujours reflété les réalités de la vie nordique. Souvent l'expérience et la connaissance des peuples du Nord n'étaient même pas considérées».

La Commission va mettre sur pied une banque de données qui comprendra tout ce qui a été fait au niveau des recherches polaires.

«Le travail ne sera pas compliqué outre mesure. Il s'agit de rassembler les données éparpillées qui existent un peu partout au Canada sur les questions polaires. Les représentants autochtones ont souligné qu'au cours des trente dernières années, de nombreuses recherches ont été effectuées sur une foule de sujets reliés à la science polaire. Toutefois, au cours de la même période, on remarque que la désintégration sociale des régions polaires a augmenté. Existe-t-il un lien quelconque entre ces phénomène? La Commission se penchera sur cette question», déclare Whit Fraser.

Une autre des buts de la Commission sera d'intégrer la connaissance traditionnelle des groupes autochtones à la recherche scientifique. «J'ai été fort surpris de constater la somme importante de projets de recherches effectués au cours des ans par la nation dénée, les organisations inuit et métis. La Commission va étudier ce qui a été fait et tenter de trouver une façon systématique d'utiliser la connaissance traditionnelle et les projets de recherches effectués par les autochtones». La Commission, dont seuls deux des douze membres sont des résidents du Nord, veut obtenir une plus grande participation des gens du Nord au sein des comités de la Commission.

Pour reprendre les négociations avec le fédéral

La Nation se penche sur l'histoire orale des traités 8 et 11

Les chefs dénés réunis à Rae du 18 au 21 octobre dernier ont adopté une résolution visant à effectuer des recherches supplémentaires sur la version orale des traités pour se préparer à résoudre la question de la propriété des terres dans Denendeh.

Louise Doren

«Cela me semble un geste positif pour faire reconnaître et appliquer nos droits. Les chefs ont jugé qu'il fallait faire des recherches plus approfondies dans notre version des traités 8 et 11 afin d'être bien informés des ententes qui ont eu lieu entre les chefs et la Couronne au moment de la signature des traités. Une proposition détaillée, fondée sur notre recherche sera par la suite présentée au gouvernement», explique Bill Erasmus, le chef de la Nation.



Didier Revol

Bill Erasmus est confiant que le gouvernement fédéral acceptera de subventionner ces recherches étant donné que le ministre des Affaires indiennes et du Nord a accepté dernièrement de reprendre les négociations sur la base des traités.

Cette décision des chefs de fouiller la mémoire vive des aînés du peuple déné s'inscrit dans la nouvelle orientation prise par la nation au cours de l'été. Une résolution adoptée lors de la 21e assemblée dénée à Bell Rock, en août dernier, avait donné à l'exécutif de la Nation le mandat de discuter avec le gouvernement fédéral sur la base des traités de la question des droits autochtones pour les trois régions de la Nation qui ne se sont pas engagées dans des revendications régionales. Deux régions ont emprunté la voie des négociations régionales. Les Gwich'in de la région du Mackenzie Delta ont paraphé leur revendication en juillet dernier et les Dénés de la région du Sahtu ont entamé leur négociation à l'automne.

Par ailleurs les chefs ont donné leur soutien aux bandes Denesutine du Manitoba et de la Saskatchewan qui cherchent depuis plusieurs mois à faire reconnaître par le gouvernement fédéral le fait qu'ils détiennent toujours en vertu de traités, des droits autochtones sur certaines terres dans la région du parc faunique Thélon.

«Les Dénés du Manitoba et de la Saskatchewan nous ont convaincu avec des documents à l'appui qu'ils utilisaient toujours les terres traditionnelles qu'ils appellent Denesutine Nene. Nous avons de notre côté des documents qui appuient leur position», a expliqué M. Erasmus.

La Nation a accepté de soutenir les bandes Denesutine dans les actions qui seraient entreprises pour résoudre les questions de droits et de traités qui perdurent. Les chefs ont également convenu que dans toute négociation avec le gouvernement fédéral, la Nation dénée respecterait la revendication territoriale des bandes Denesutine et exclurait le territoire réclamé de sa propre revendication territoriale sauf dans les secteurs qui se recoupent, dans quel cas, les deux peuples négocieraient une entente à la satisfaction de tous.

Des traîneaux à chiens aux motoneiges

Le père Félix Labat, témoin du passage du temps

Arrivé dans le Nord en 1953, le père Félix Labat, de l'ordre des Oblats, a été le témoin de l'évolution du mode de vie des autochtones des T.N.-O.

Alain Bessette

Fort Smith - Exerçant maintenant son sacerdoce à Fort Smith depuis près d'un an comme curé de la paroisse, Félix Labat a surtout oeuvré dans la région du Sahtu au cours des vingt-huit dernières années. Par ses fonctions et aussi parce qu'il a toujours été proche des gens, le père Labat a vécu de près les changements de mode de vie qui ont affecté les autochtones des T.N.-O.

En septembre 1953, il arrive à Fort Resolution en provenance de sa Bretagne natale. Il y restera près de six mois pour apprendre l'anglais. Puis en mars 1954, il se rend à Fort Franklin où il officiera pendant six années. Suivront ensuite Fort Norman, Norman Wells et Fort Good Hope parmi les étapes de son itinéraire dans la région du Sahtu. Il effectuera également quelques séjours à Fort Smith, Yellowknife et Ottawa, «mais, dit-il, j'ai surtout travaillé dans la région du Sahtu. Je connais tout le monde dans ce coin-là». De l'avis de Félix Labat, son intégration a été facile. «J'aimais l'aventure, j'ai toujours été proche des gens et je partageais leur vie, précise-t-il. J'ai beaucoup appris d'eux et c'est pour ça que je suis resté».



Alain Bessette

La différence entre la notion de famille selon la réalité européenne et selon celle des autochtones n'était pas aussi grande qu'on aurait pu croire. Selon le père Labat, en Bretagne aussi la notion de famille était très élargie et les liens familiaux étaient très forts. Il concède que la notion très large de famille chez les autochtones dépasse la réalité bretonne. Il a pu remarqué que si quelqu'un part pour un certain temps, les autres membres de la famille vont prendre soin des enfants. «Il arrive aussi facilement que quelqu'un donne son enfant à élever à quelqu'un d'autre, qu'il soit adopté par une autre famille».

Parmi les modifications au mode de vie traditionnel auxquelles il a assisté, il mentionne les changements dans les moyens de transport et la disparition des activités de piégeage.

«Leur style de vie a beaucoup changé. Autrefois, tous les voyages se faisaient en traîneaux à chiens, explique-t-il. Après ça, les «skidoos» sont arrivés dans les années soixante. Au bout de dix ans, il n'y avait plus de traîneaux à chiens». Félix Labat déplore la place de moins en moins importante qu'occupe le piégeage dans le mode de subsistance des autochtones. Si les activités de chasse et de pêche sont toujours très populaires, par contre les activités de piégeage sont en voie de disparition. «C'est dommage, ajoute le père Labat, car c'est une vie saine bien que difficile ; ça demande de l'énergie, de la constance».

Il remarque que ceux qui piègent encore le font maintenant à grande échelle. Évidemment, si tout le monde trappait à cette échelle, souligne le père Labat, il n'y aurait plus d'animaux à fourrure en peu de temps. La population autochtone compte encore un bon nombre de chasseurs et de piégeurs du week-end dans ces petits villages du Sahtu. Mais sans industries ou autres possibilités d'emploi, en plus du déclin des activités traditionnelles de subsistance, le père Labat se demande de quoi ils pourront vivre.

Malgré tout, mentionne-t-il, la population du Sahtu est relativement stable. Lorsque des jeunes partent pour leurs études, ils reviennent généralement vivre dans leur village d'origine. Dans d'autres régions, il existe un phénomène d'émigration vers les villes mais dans une proportion qui n'est pas dramatique. «Généralement ce sont les femmes qui vont émigrer le plus facilement, d'où des disproportions parfois entre le nombre d'hommes et de femmes dans les villages».

Le ministère des Communications se mêle du dossier de la poste

Ottawa, 19 novembre 1991 (APF) - Le sous-ministre fédéral des Communications Alain Gourd s'est engagé à être l'avocat de la cause de la presse minoritaire dans le dossier de la poste-publications.

M. Gourd a déclaré que les francophones ne devaient pas souffrir de la nouvelle politique tarifaire de Postes Canada. Il a également confirmé que le ministre des Communications Perrin Beatty l'avait mandaté pour trouver une solution au problème.

Le sous-ministre a identifié trois raisons pour expliquer l'imbroglio actuel. D'abord, le déficit élevé a obligé le gouvernement fédéral à couper les subventions postales allouées à Postes Canada ce qui, a reconnu M. Gourd, force Ottawa «à appliquer une justice un peu rude».

Deuxièmement Postes-Canada, qui est une société indépendante qui doit respecter des objectifs de rentabilité doit, toujours selon M. Gourd, interpréter le nouveau règlement sur la poste-publications de façon «la plus restrictive possible».

Troisième explication du sous-ministre, le ministère des Communications n'avait pas cru nécessaire de se mêler de ce dossier, estimant que cette question relevait davantage du Secrétariat d'État, responsable des communautés de langue officielle. M. Gourd reconnait maintenant que son ministère doit s'occuper de ce dossier.





l'aquilon

ET DIRE QUE MA FLORIDE M'ATTEND (TER!)







Et dire que...

... c'est la première fois qu'une association francophone des T.N.-O. présente un spectacle d'une troupe de théatre amateur (si on fait exception de l'expérience de théatre d'improvisation de l'A.F.I. plus tôt cette année).

Plus d'une centaine de spectateurs ont assisté le 16 novembre dernier à la présentation de la pièce intitulée «Et dire que ma Floride m'attend» de la troupe de théatre des «Pas frette aux yeux», un projet de l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

La pièce est une adaptation d'une oeuvre de Gaby Farmer-Denis, qui met en scène un groupe disparate de voyageurs retenus à l'aéroport de Yellowknife en raison du départ retardé de leur vol vers Miami. Selon le metteur en scène John Blondin, la prochaine étape d'une troupe de théatre à Yellowknife serait de présenter un canevas original composé par des Franco-Ténois.







Texte Alain Bessette Photos Didier Revol

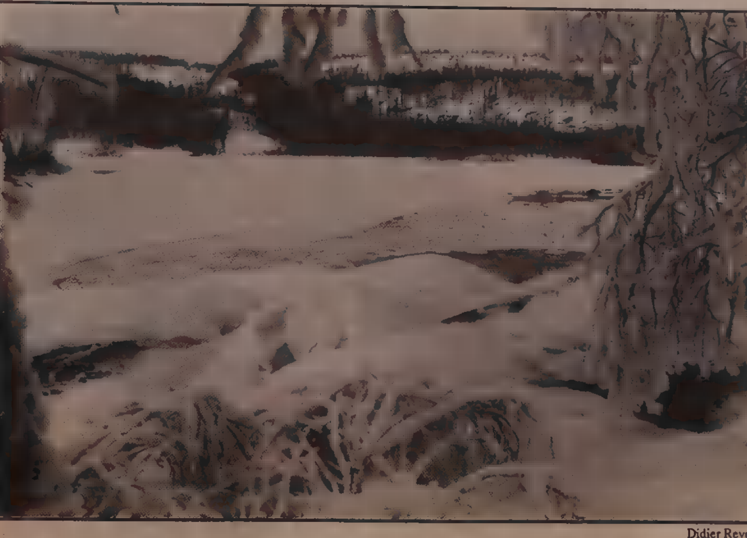
L'Aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

25¢ à Yellowknife | 50¢ dans les Territoires | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 6 numéro 22, vendredi 13 décembre 1991

De la part de toute l'équipe de L'Aquilon

Joyeux Noël



Didier Revol

Bonne Année

Cette période de l'année en est une de réjouissance mais c'est aussi la nuit sans fin et les froids extrêmes. Profitez-en pour jouir de la chaleur humaine de ceux qui vous entourent et évitez les abus car l'on veut vous retrouver en bonne santé l'an prochain.



Didier Revol

Nous déménageons

Dès le 23 décembre 1991, les bureaux de la Fédération Franco-TéNOise, de L'Aquilon, de l'Association franco-culturelle de Yellowknife et de l'Association des parents francophones de Yellowknife seront situés au troisième étage de l'édifice Graham Bromley, avenue Franklin (entre la 50e rue et 51e rue).

SOMMAIRE

Les Franco-pages
voir en page 8-9

Mot d'ordre du gouvernement. 2-3
Éditorial : Changement dans les T.N.-O. 4
La télématique 5
Chronique des cassettes et des livres 10
Madeline Bird ....14 et 16

Arctique de l'Est
voir en page 6-7

l'aquilon

Mot d'ordre du nouveau gouvernement

«Il faut vivre selon nos moyens»

Tel est le message que la leader du GTNO, Mme Nellie Cournoyea, a lancé aux membres de l'Assemblée législative à la reprise des travaux le 9 décembre dernier. Elle a promis que son gouvernement allait redéfinir la manière dont il mène ses affaires et a invité tous les citoyens à participer à la mise en place d'un gouvernement adapté aux caractéristiques du Nord.

Louise Doren

Quatre priorités vont diriger l'action du gouvernement. Tout d'abord, le gouvernement encouragera le rôle des communautés. Mme Cournoyea a expliqué qu'il fallait «faire l'effort de saisir leurs apirations et fournir aux gens des communautés les moyens de réaliser leurs projets». Une autre ligne directrice concerne la reconnaissance des droits des autochtones et la définition des liens que le gouvernement devra établir avec les institutions qui seront créées par les revendications territoriales. En raison de la situation financière précaire du gouvernement, la leader a indiqué que les opérations du gouvernement seront restructurées afin de livrer les meilleurs services au coût le plus raisonnable. Enfin, le gouvernement veut établir un nouvel esprit de partenariat avec les diverses organisations du Nord.

Nellie Cournoyea a souligné que les problèmes auxquels sont confrontés les Territoires doivent être partagés par l'ensemble des citoyens. «Tout le monde devra travailler ensemble si nous voulons faire avancer les choses».

Pour la leader du gouvernement, il n'y a pas de question plus importante que celle des gouvernements communautaires. «Le gouvernement doit reconnaître la façon dont les communautés font les choses et cela signifie de changer la manière dont les programmes et les services sont livrés».

Il appartiendra au ministère nouvellement créé des Affaires intergouvenementales et autochtones de réaliser ce transfert des pouvoirs. Durant les prochains mois, ce ministère élaborera des approches pour que les communautés prennent certains contrôles et jouissent d'une plus grande autonomie.

Les transferts aux communautés pourraient comprendre un financement en bloc ou pluriannuel. Les responsabilités accrues pourraient comprendre, comme l'a suggéré le rapport Beatty, la responsabilité de la construction des maisons, la construction et l'entretien des travaux publics locaux, l'administration des services sociaux, les programmes de toxicomanie et l'éducation des jeunes.

Plusieurs restructurations ministérielles sont prévus dans l'immédiat :

- les ministères de la Santé et des Services sociaux seront regroupés en un seul ministère de manière à améliorer la coordination et l'efficience pour répondre aux besoins de santé et aux besoins sociaux des gens du Nord.
- Tous les programmes qui traitent d'éducation, d'emploi et de culture seront regroupés en un seul ministère afin de mettre l'accent sur les liens importants entre l'éducation, l'emploi et la culture.
- Le programme sur le pétrole, les huiles et les lubrifiants sera pris en charge par la *NWT Power Corporation* afin de rendre plus efficace l'utilisation des produits pétroliers.
- Le reste des programmes livrés par le ministère des Services gouvernementaux seront assumés par le ministère des Travaux publics.

Pour démontrer le sérieux avec lequel le nouveau gouvernement entend entamer son mandat, la leader a annoncé que les membres du cabinet avaient accepté d'assumer une baisse de salaire. En tant que leader, Mme Cournoyea a accepté une baisse de salaire de 7000$. Les salaires des ministres seront réduits de 5000$ et ceux des sous-ministres de 2500$. De plus, le président de l'Assemblée, Michael Ballantyne a lui aussi accepté une baisse de salaire de 5000$. Ces changements prendront effet le 1er janvier prochain.

Pour réduire un déficit prévu de 50 millions de dollars

Le GTNO ne comblera pas ses postes vacants pour les prochains trois mois

Le gouvernement prévoit que si le rythme des dépenses se maintient au niveau actuel, il devra emprunter cinquante millions de dollars pour rencontrer ses obligations financières.

Louise Doren

Le ministre des Finances, John Pollard, a annoncé que les quatre cent cinquante postes actuellement vacants dans la fonction publique territoriale ne seront pas comblés.

Il y a une exception toutefois : les postes jugés essentiels pour les services au public, comme ceux des infirmières et des professeurs seront exemptés.

Cette directive ne concerne pas non plus les emplois prévus dans le cadre de l'entente pluriannuelle entre le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial sur les services en français à la population. «Ces emplois prévus dans l'entente sont subventionnés par le gouvernement fédéral. Ils ne sont aucunement touchés», a expliqué Lew Voytilla, le sécrétaire du *Financial Management Board*.

La directive s'applique aussi aux emplois confiés aux sous-contractants du gouvernement territorial. M. Voytilla a également expliqué que le gouvernement espère, avec ces diverses mesures, réaliser une économie de cinq pour cent dans le budget d'opérations et d'entretien du gouvernement territorial d'ici mars 1992.

Outre la décision de ne pas combler les emplois vacants, il a été décidé que:

- Chaque ministre devra s'engager à mettre en place un processus d'évaluation et d'approbation des voyages d'affaires des employés. Au minimum, ces mesures devront comprendre des restrictions sévères concernant les voyages à l'extérieur des Territoires, une planification pour tirer profit des prix avantageux des compagnies aériennes et l'élimination des présences à ces conférences qui ne sont pas considérées essentielles.

- La réduction des dépenses de chauffage et des services publics. Les ministères de l'Énergie, des mines et des Ressources pétrolières, et des Travaux publics préparent à l'heure actuelle un plan visant à établir des action spécifiques pour conserver l'énergie.

- Les achats de matériel et d'équipement, qui n'ont pas été commandés, seront retardés jusqu'en 1992-1993, après que les besoins auront été réévalués. Les dépenses de matériel de bureau sont restreintes aux urgences seulement.

- Aucune construction importante ne sera entreprise pour le restant de l'année 1991-1992. Tous les projets pour lesquels un contrat n'a pas été signé avant le 29 novembre 1991 seront réévalués par le *Financial Management Board*.

- Les agences dont le personnel fait partie de la fonction publique sont visées par le gel des emplois et les autres mesures.

Les agences du gouvernement doivent présenter un programme de gestion des dépenses aux ministres responsables d'ici le 2 janvier prochain.

ÉDITORIAL

Un vent de changement souffle sur les Territoires

La leader du gouvernement des Territoires vient d'annoncer les priorités de son gouvernement pour les prochaines années. L'accent sera mis sur le transfert du contrôle de nombreux programmes et services aux communautés. Il semble que l'approche préconisée sera celle du traitement personnalisé, c'est-à-dire adapté aux besoins particuliers de chaque communauté. La tâche ne sera pas facile si on tient compte du fait que les communautés des Territoires sont à divers stades de développement. Les responsables devront résister à la tentation d'uniformiser les programmes pour simplifier la gestion des transferts.

Le gouvernement semble également prêt à consulter le public avant de mettre en place un nouveau partage des pouvoirs. Le message clair et fort des électeurs exigeant un gouvernement redevable auprès des citoyens semble avoir été entendu. Le ministre responsable de l'implantation des transferts, Stephen Kakfwi, a annoncé qu'il effectuera une étape de consultation auprès des communautés, des chefs autochtones et de l'ensemble des citoyens avant de mettre en oeuvre sa stratégie. Dans une deuxième phase, les transferts feront l'objet de négociations avec les différentes communautés.

On ne peut que se réjouir que le gouvernement soit enfin prêt à répondre à la demande répétée des communautés d'obtenir le contrôle de leurs affaires. Il faut toutefois espérer que cette nouvelle approche n'entrera pas en conflit avec la question du gouvernement autonome autochtone. Personne ne sait encore exactement quelle forme prendra le gouvernement autonome autochtone et il apparaît essentiel que la question soit résolue au moment du transfert des pouvoirs. Si la nouvelle atmosphère de coopération qui existe actuellement entre le gouvernement et les organisations autochtones se maintient, il y a tout lieu de croire que les Territoires du Nord-Ouest pourront se donner un gouvernement véritablement unique et spécifiquement nordique. La création d'une société capable de répondre aux aspirations des autochtones et des non-autochtones est d'ailleurs l'ambition avouée de la nouvelle équipe gouvernementale dirigée par Nellie Cournoyea.

Tous ces beaux projets seront menacés si le gouvernement n'est pas capable de stabiliser la situation financière des Territoires. En fait, si rien n'est fait pour équilibrer le budget gouvernemental, les Territoires s'engagent dans une situation déficitaire chronique. Le ministre des Finances vient de mettre en oeuvre une série de mesures provisoires pour tenter de réduire un déficit prévu de cinquante millions de dollars d'ici la fin de l'année financière. Elles ne sont toutefois pas la panacée aux problèmes financiers des Territoires. La solution à long terme exige que l'on mette en place une fonction publique réduite et plus efficace.

Cela ne sera certainement pas facile. Bien que le gouvernement ait indiqué sa volonté de réduire ses effectifs par des mécanismes comme l'attrition et la retraite anticipée, il est évident qu'il se heurtera à une forte résistance au changement.

La garantie de succès réside dans la compréhension des enjeux de la part des citoyens et une véritable transparence du gouvernement. Nellie Cournoyea a indiqué qu'elle endossait le principe de l'accès à l'information et de la consultation publique lors du dépôt des projets de loi. Si le gouvernement respecte ses promesses, les citoyens des Territoires seront d'autant mieux en mesure de contribuer à établir une société respectueuse des diverses cultures et des droits collectifs et individuels.

Louise Doren

L'équipe

Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Daniel Cuerrier
	Louise Doren
Journaliste coopérant :	Didier Revol
Représentante publicitaire :	Huguette Beaulieu
Correctrice d'épreuves :	Agnès Billa
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires au premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires au troisième vendredi du mois. La publication de L'Aquilon est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'Éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée à L'Aquilon doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Si vous avez des choses à nous raconter
Ecrivez-nous!
L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
(403) 873-6603
Bureau de l'Arctique de l'Est
C.P. 365
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
(819) 979-6325

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Ethel Blondin se porte à la défense des aînés

Les membres du Parlement canadien examinent actuellement un projet de loi visant à modifier la Loi sur les régimes de pension du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité des personnes âgées. Les modifications proposées visent à faire en sorte que le régime de pension du Canada demeure en bonne santé financière pour les aînés et les personnes handicapées qui en bénéficient.

Commentant ce nouveau projet de loi, la députée du Western Arctic, Mme Ethel Blondin, a expliqué que les conditions de vie souvent pénibles des aînés sont causées principalement par le manque de logements convenables et par les faibles revenus dont elles disposent.

Mme Blondin a expliqué que plusieurs communautés dans les Territoires ont un besoin urgent de logements pour les aînés. «Il n'est pas rare de voir dans le Nord jusqu'à seize personnes vivant dans une maison mal aérée et qui ne correspond pas du tout aux standards nationaux en matière de logement», a expliqué Mme Blondin, en ajoutant qu'il faut trouver rapidement une solution à ce problème.

Règle générale, une personne âgée qui habite seule dispose d'un revenu annuel de près de 3 000$ de moins que la moyenne. «Dans le Nord, cette situation est aggravée par le fait que le revenu mensuel moyen d'une personne âgée ne dépasse pas 850$ par mois alors que le coût de la vie est de 30 à 60 pour cent plus élevé qu'à Edmonton».

En demandant aux gens du Nord et aux Canadiens de «reconnaître que les principes et les valeurs des aînés sont essentiels à notre survie dans le monde moderne», Mme Blondin a condamné les abus qui sont faits aux personnes âgées et handicapées à travers le Canada. Elle a demandé au gouvernement du Canada «de mettre en oeuvre des programmes qui serviront ces membres importants mais vulnérables de notre société». La députée a terminé en ajoutant que le nouveau projet de loi a fourni l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur un large éventail de préoccupations à l'égard du régime de pension du Canada.

Une nouvelle porte ouverte sur le monde

La télématique au service de la francophonie ténoise

Donald Turcotte, consultant en informatique engagé par la FFT, vient d'installer un réseau de communication permettant aux communautés francophones du Nord d'échanger instantanément leurs informations par ordinateur.

Didier Revol

En trois semaines, Donald Turcotte, consultant en informatique, a sillonné les Territoires pour rendre visite aux communautés francophones de Hay River, Fort Smith, Iqaluit et Yellowknife. À chaque déplacement, il emportait une quantité impressionnante de disquettes en tous genres, ainsi que des sacs remplis d'ordinateurs et d'imprimantes. Son rôle : installer un réseau télématique reliant entre elles toutes les associations francophones des T.N.-O.

D'après les termes de Donald Turcotte, la télématique, ou comment transmettre des informations (sans utiliser un téléphone classique ou un télécopieur, est sûrement «le système de communication de l'avenir». En indiquant le nom du correspondant désiré, l'ordinateur compose lui-même le numéro de téléphone et envoie les documents sélectionnés dans un autre ordinateur situé sous n'importe quelle latitude de notre petite terre. Avant d'arriver à son destinataire, les informations transitent par un ordinateur central basé en Californie. Toutes les communautés sont désormais branchées sur le réseau *Connect* qui compte plus de 80 000 abonnés dans le monde entier.

L'informatique, auparavant perçu comme un instrument froid et déshumanisé, facilite aujourd'hui les échanges entre des personnes séparées par des milliers de kilomètres. «La télématique est l'instrument idéal dans les Territoires, souligne Donald Turcotte. Les gens composant un groupe de travail n'ont plus à se déplacer sans cesse, et les économies de transport et de fax constituent l'un des nombreux avantages de ce système».

Selon lui, le nouveau système n'est pas uniquement à la disposition des permanents des associations: «J'aimerais que ce réseau soit utilisé par tous les francophones des Territoires. *Connect* offre des services conviviaux. Chacun peut accèder à des banques de données sur pratiquement n'importe quel sujet, correspondre en Europe ou en Afrique par le biais de boîtes aux lettres électroniques ou envoyer des documents formatés dans les autres regroupements francophones».

Donald Turcotte apportera l'année prochaine des logiciels destinés à la production de bulletins de liaison ou de journaux internes.

Le logiciel *Mac Write II* pour l'écriture des documents, le *Page Maker* pour la mise en page et le *File Maker* pour dresser des listes d'abonnés. «J'entends suivre la mise en place de ces nouveaux systèmes en conseillant les personnes intéressées. Je suis moi-même sur *Connect*. On pourra donc me contacter très facilement», conclut Donald.

Prochaine étape : l'accès à d'autres réseaux électroniques, notamment *Compuserve* et *Dialog* aux États-Unis, et *Minitel* en France. Réserver d'Iqaluit une place sur le TGV Paris-Lyon? Rien de plus facile.

Des millions de pages d'informations pourront être consultées le jour ou la nuit, sur la culture des tomates en Provence ou la pluviométrie au Rwanda-Burundi. La vie intellectuelle dans les Territoires, c'est possible!



Didier Revol

Souris, tu m'inquiètes...

Arctique de l'Est

Disparues lors d'un blizzard

Cinq personnes sont retrouvées saines et sauves dans [redacted] toundra

Le lundi 2 décembre 1991, prenait fin une battue déclenchée pour retrouver cinq personnes manquant à l'appel depuis la veille. Un peu avant midi, elles étaient retrouvées toutes saines et sauves.

Daniel Cuerrier

Iqaluit - Les personnes portées disparues étaient Philip Joamie, Chris Cousins, Mosesee Ipeelie, Jane Flaherty et Noah Papatsie. Employées du réseau de télévision inuk à Iqaluit, elles étaient parties samedi pour une séance de tournage.

Selon les information recueillies, elles devaient se rendre à un endroit situé à environ vingt-cinq kilomètres au sud d'Apex et rentrer dimanche avant la nuit. Vers 20 heures, Josie Papatsie, le père de l'un des membres du groupe s'adressait au service de recherche et sauvetage pour demander de l'aide.

Les secours s'organisent

Malgré le blizzard qui sévissait à ce moment-là, une recherche était immédiatement lancée. Les conditions climatiques devenant dangereuses, les sauveteurs durent renoncer vers 1 heure, lundi matin.

Dès l'aube, trois équipes partaient de nouveau à la recherche des personnes manquantes. Voyageant en motoneiges et transportant du matériel de survie, chaque groupe était équipé d'un radio-téléphone. Tous pouvaient communiquer entre eux ainsi qu'avec le centre de contrôle des opérations. Cette équipe de recherche et de sauvetage était assistée par l'organisme des mesures d'urgence du gouvernement des T.N.-O. et le détachement d'Iqaluit de la Gendarmerie royale du Canada. Aussitôt que le temps l'a permis, vers 10h30, la gendarmerie nolisait un avion pour se joindre aux recherches.

La première équipe de sauveteurs prit la direction de Crazy Lake, situé à environ vingt-cinq kilomètres au nord et entreprit de ratisser le terrain en revenant vers Iqaluit. La veille, on avait en effet relevé des traces de motoneiges allant vers le nord. Les chercheurs craignaient que, désorientés par le blizzard, les voyageurs aient dépassé la ville et se soient perdus dans cette direction.

Une seconce équipe était envoyée pour patrouiller sur la piste Pitsie et la troisième se dirigeait vers le sud, [redacted] où normalement les voyageurs auraient dû camper.

Sains et saufs

L'opération fut couronnée de succès. Vers 11h50, on retrouva en effet les cinq voyageurs souffrant d'hypothermie près de l'endroit où ils avaient été forcés de passer [redacted] nuit.

Ils se trouvaient près de Burton Bay, à environ quinze kilomètres au sud d'Iqaluit.

«Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe de recherche et de sauvetage, ainsi que les volontaires de l'organisme des mesures d'urgence. Les résidents d'Iqaluit sont chanceux de pouvoir compter sur une équipe aussi enthousiaste et aussi efficace», a déclaré dans un communiqué, Jack Kruger du détachement d'Iqaluit de la Gendarmerie du Canada.

Assemblée générale spéciale de l'AFI

La garderie volera de ses propres ailes

Daniel Cuerrier

Iqaluit - Le 1er décembre dernier avait lieu l'assemblée générale spéciale de l'Association francophone d'Iqaluit, assemblée portant sur la constitution de l'organisme. La constitution, devenue désuète, n'avait jamais été modifiée depuis la fondation de l'association.

Du même coup, l'assemblée à abordé le sujet d'une nouvelle constitution pour la garderie multi-culturelle afin de lui permettre de voler de ses propres ailes.

Environ vingt-cinq personnes ont bravé les vents et la neige et ont profité du brunch offert pour l'occasion.

M. Dennis Patterson, député d'Iqaluit et membre honoraire de l'AFI, s'est joint au groupe pour le repas.

L'assemblée proprement dite débutait vers 13h30 et était présidée par M. Richard Barrette, directeur de la Fédération franco-ténoise.

Cet exercice d'amendement de la constitution, bien que pénible à l'occasion, s'est avéré fort constructif. Les gens présents se sont montrés très satisfaits du travail accompli durant la réunion. Le texte définitif sera présenté pour approbation en bloc lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu au printemps.

Les membres présents ont également décidé que la garderie multi-culturelle serait dotée d'une constitution distincte de celle de l'AFI. Dans sa nouvelle formule, la garderie multi-culturelle deviendra une entité financièrement distincte tout en gardant des liens étroits avec l'AFI.



Arctique de l'Est

En bref d'Iqaluit

Refuge pour sans-abris

En décembre 1990, Iqaluit était enfin dotée d'un refuge pour les sans-abris. Souffrant de sous-financement chronique, le centre est menacé de fermeture depuis le mois de juillet dernier.

Encore une fois, lors de la dernière assemblée du conseil municipal, les membres ont décidé de fournir les fonds nécessaires à la survie de l'organisme dans les plus brefs délais.

Patterson à Iqaluit

De passage à Iqaluit du 29 novembre au 4 décembre dernier, M. Dennis Patterson rencontrait ses électeurs lors d'une assemblée publique qui a eu lieu le mardi 3 décembre.

Nouvellement nommé au poste de ministre de la Justice, il est également responsable des Affaires municipales et communautaires.

M. Patterson disait être venu prendre le pouls de la population afin de mieux la représenter lors de la nouvelle session de l'Assemblée législative qui s'ouvrait la semaine dernière.

Les aînés sont venus dire à leur député qu'ils désirent qu'on leur accorde plus de place dans la communauté.

Entre autres choses, ils se disent mieux placés que les employés gouvernementaux pour intervenir auprès des jeunes aux prises avec la justice.

Ils sont venus parler de réinsertion et d'assistance plutôt que d'arrestation et de condamnation à des peines d'emprisonnement.

Motoneige contre camion

Dans l'après-midi du 3 décembre dernier, une collision impliquant une motoneige et un camion de livraison d'eau a fait un blessé grave à Iqaluit.

La motoneige a percuté le côté arrière du camion. Son conducteur fut conduit à l'hôpital souffrant de blessures multiples et de fracture du crâne.

Son état était considéré comme très sérieux par les médecins.

C'est le deuxième accident grave impliquant une motoneige et un autre véhicule cette année à Iqaluit.

Télématique à Iqaluit

Dernière en lice pour l'obtention de son système informatique, l'Association francophone d'Iqaluit vit maintenant à l'heure de la télématique.

Le blizzard du vendredi 5 décembre a bien failli faire manquer ce rendez-vous «historique».

M. Donald Turcotte, consultant en informatique, et Jean-Luc Thibault, agent de communication pour la Fédération franco-ténoise, ont dû s'arrêter à Rankin Inlet vendredi après-midi.

À la suite d'un périple qui les mena de Rankin Inlet à Coral Harbour, puis à Cape Dorset et, finalement à Iqaluit, ils arrivaient à destination samedi après-midi, près de 36 heures après leur départ de Yellowknife.

L'atelier de formation originalement prévu sur deux jours a du être ramené à une journée. Juste assez cependant pour que les gens présents aient le goût d'en savoir davantage à propos du système Macintosh.

Les membres intéressés peuvent contacter le bureau de l'AFI.

D'autres ateliers de formation et d'apprentissage seront mis sur pied pour répondre aux besoins exprimés par les membres.

Pour plus de renseignements sur le système télématique installé dans les associations francophones du Nord, voir l'article de Didier Revol en page 5.



(Source : Agence de la Presse Francophone)

24 millions de plus pour le Secrétariat d'Etat

Le Secrétariat d'État, de qui dépendent les communautés francophones de l'extérieur du Québec, a vu son budget augmenter de plus de vingt-quatre millions pour atteindre les quatre cents millions à la suite du dépôt par le gouvernement de son budget des dépenses supplémentaires pour l'année 1991-92.

Les fêtes célébrant le 125 ième anniversaire du Canada avec 9.8 millions et l'entente avec les T.N.-O. concernant le français comme langue officielle et les langues autochtones avec 7.5 millions, sont les deux plus importantes dépenses supplémentaires du Secrétariat d'Etat. Une somme de 1.8 million a aussi été ajoutée au budget accordé aux organismes qui s'occupent de la promotion des langues officielles.

Le budget supplémentaire prévoit aussi une somme de huit millions pour le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, ce qui porte le budget total de ce controversé comité à vingt-deux millions.

Le budget supplémentaire du gouvernement est de 2.28 milliards. Il fixe maintenant le total des dépenses du gouvernement à 157.3 milliards en 1991-92.

Contre la pauvreté des enfants

Une coalition non partisane de groupes nationaux et communautaires veut que le gouvernement fédéral donne suite à une résolution de la Chambre des communes adoptée il y a deux ans, portant sur l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

«Campagne 2000» se donne pour mission de veiller à ce que les partis fédéraux s'engagent à poursuivre la lutte contre la pauvreté des enfants.

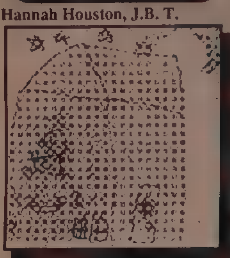
Le Canada compterait un million d'enfants pauvres. Selon les statistiques du Conseil canadien de développement social, 13.9 pour cent de toutes les familles canadiennes étaient sous le seuil de la pauvreté en 1987. Chez nos voisins du sud, le taux de pauvreté des familles américaines était de 18.1 pour cent en 1986.

1e année

Thaidene Paulette J.B. T.



Hannah Houston, J.B. T.





Tanis Searle, J.B. T.



Meghan Delorey, P.A.S.

Misty Sabourin, P.A.S.

2e année

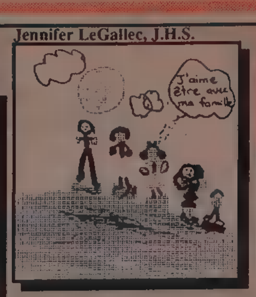


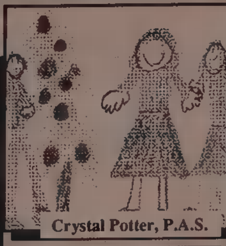
Jessica Iveson, N.J.M.



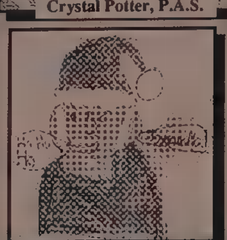
Rebecca Desrche, J.H.S.

Jennifer LeGallec, J.H.S.





Crystal Potter, P.A.S.



Thomas Hobart, J.B.T.

Les fran

Thème du

déce

Le temps

Liste des

Meghan Delorey, 1e,

Jennifer LeGallec

Kurt Anderson, 3e

Melanie Boudreau,

Alexandre Morse, 5

Mindy Selinger,

Melinda Grandjam

Les

1e à 6e : Bonh

7e : T-shirts

3e année



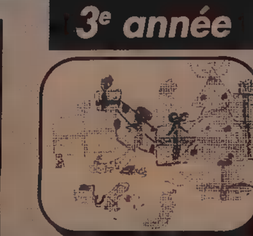
Daniel; Graham, J.H.S.



Kurt Anderson, N.J.M.



Tanya Green, J.B.T.



Crystal Milligan, N.J.M.

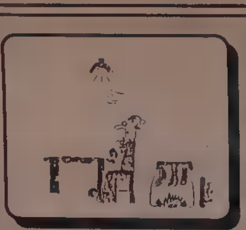


Valerie desilets, P.A.S.

4e année



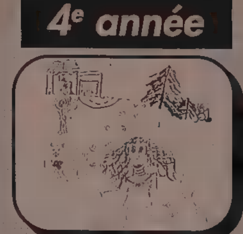
Chris Dunbar, J.B.T.



Joel, N.J.M.



Ellis Mary, J.B.T.

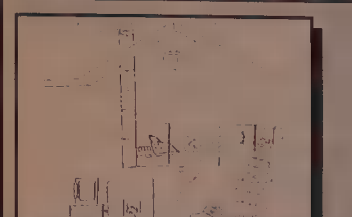


Melanie Boudreau, H.C.S.



Stacey Koosel, J.H.S.

5e année



Colin Dunbar, J.B.T



Alexandre Morse, N.J.M.



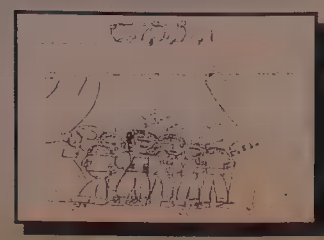
Crystal Forbes, H.C.S.



Rachel Burt, J.H.S.



Mindy Selinger, J.H.S.



Annette Rose, H.C.S.



Kand

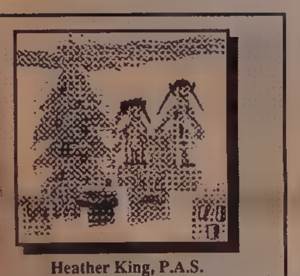
Jam

...co-pages

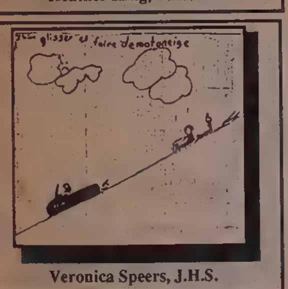
...u mois de ...mbre ... des fêtes

...gagnants
...Princess Alexandra
..., 2e, J.H. Sissons
..., N.J.Macpherson
... 4e, Harry Camsell
...e, N.J. Macpherson
...6e, J.H. Sissons
...be, 7e, J.B.Tyrrell

...prix
...omme gigueur ... de L'Aquilon

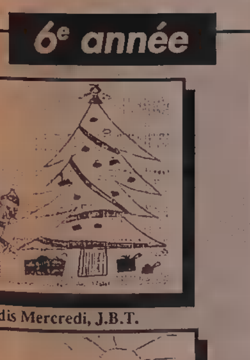


Heather King, P.A.S.



Veronica Speers, J.H.S.

6e année



...dis Mercredi, J.B.T.

...nie Stringer. N.J.M.

Thème du mois de février

La Musique

Depuis toujours, la musique a joué un rôle important dans la vie des gens. Certains utilisent la musique pour le plaisir et d'autres pour des raisons plus sérieuses telles que prier ou raconter une histoire de la vie. Depuis des siècles, la musique est utilisée pour aider les humains dans tous leurs travaux. Que ce soit en Afrique, où le batteur de tambour accompagne toutes les besognes, ou bien en Amérique où les gens l'écoutent au bureau et à la maison.

L'homme de pierre se servait de la musique comme moyen de communication pour rejoindre les esprits et les démons. La toute première musique au monde a été issue de sons du corps humain; des tapements de mains, des battements de pieds et des cris de toutes sortes. Plus tard, l'utilisation des roches et des billots de bois en guise de tambours et de coquillages vides en guise de flûtes ont aidé à diversifier les sons obtenus. Toute cette musique primitive était conçue pour impressionner les dieux.

Le 20e siècle a été très intéressant pour les amateurs de musique. Aujourd'hui l'importance de la musique dans la vie de tous les jours n'est plus la même. Plusieurs styles de musiques tels la musique classique, pop, jazz ou l'opéra sont à la portée de tous grâce aux radios, aux disques compacts et vidéos.

La musique populaire moderne ou *Pop Music* s'est développée depuis 1954 lorsque la chanson *Shake, Rattle and Roll* de Bill Haley & the Comets est devenue un succès. Le rythme palpitant et frénétique de ce type de musique invitait les gens à danser.

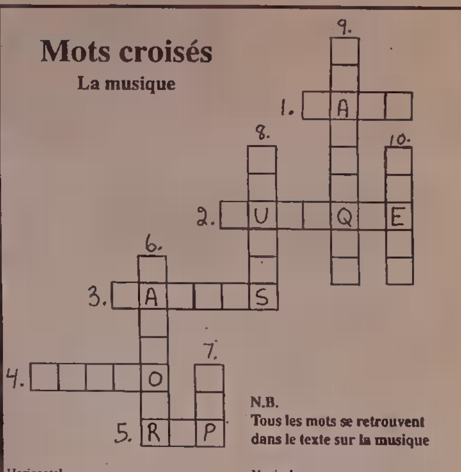
Aujourd'hui, la musique frénétique est de retour avec des sons *technopop* et *rap*. Les amateurs de ce genre de musique se contortionnent de tous côtés pour en suivre le rythme époustouflant. Pour les plus dociles qui aiment tout de même la danse, Madonna, Paula Abdul et Janet Jackson savent les satisfaire avec de la musique pop toute dernière vague.

Activité #1

Demandez aux élèves de la 7e à la 12e année de compléter les mots croisés ci-contre.

Activité #2

Demandez à chaque élève de la 1e à la 6e année de faire un dessin de leur chanson favorite ou d'un objet ou personnage de cette chanson en utilisant l'espace prévu ci-dessous et l'image qu'il contient.



Horizontal
1. Style de musique Afro-américain
2. Art de combiner les sons
3. Appareils qui rendent la musique disponible à tous
4. Pour voir et entendre vos musiciens préférés
5. Musique aux rythmes syncopés

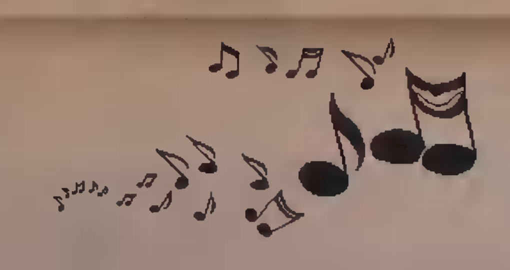
Vertical
6. Instrument de percussion
7. Musique populaire
8. Instruments qui produisent des sons en soufflant dedans
9. Beethoven, Mozart et plusieurs autres ont produit ce type de musique
10. Spectacle musical empruntant au théâtre

Identification de l'élève

Nom : ____________________

Année : ____________________

École : ____________________



LE PLAISIR DE LIRE



D. Kimm
Tableaux
VLB éditeur
1991

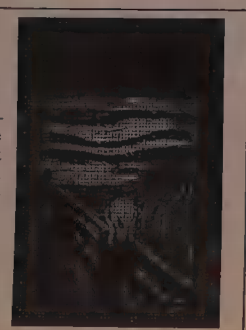
Tableaux, le recueil de textes de D. Kimm, explore la mystérieuse relation qui existe entre une mère et sa fille. Ce sujet, qui n'est pas original en soi est traité dans *Tableaux* de manière rafraîchissante.

Dans de courts textes d'une vingtaine de lignes chacun, l'auteure célèbre le monde qu'elle crée avec sa fille.

Elle dit d'ailleurs :

S'il fallait qu'il ne reste qu'une chose de moi, qu'une seule chose entre toutes, ce serait celle-ci: elle aimait sa fille d'un amour infini, indicible, démesuré. Il faudrait que ça se sache, que ça s'écrive, que ça s'inscrive. Qu'on ne l'oublie jamais.

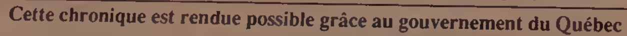
D. Kimm raconte de manière poétique, avec un minimum de mots, les transformations subies par son corps et son âme à partir de la découverte de sa grossesse jusqu'à [illegible] sortie de l'enfance de sa fille. Les textes témoignent d'une profonde joie de vivre. Cette mère n'en finit plus de s'émerveiller de sa création, des premiers gestes et de l'éveil au monde de sa fille. Ses reflexions sont écrites avec beaucoup de délicatesse, même si, comme le souligne la mère, «les mots n'arrivent pas à décrire ce qu'elle éprouve devant le miracle de la vie».



Monique Panaccio
Sous le signe du Monstre
VLB éditeur

Par ce premier roman, l'auteure, psychanalyste, nous aide à comprendre que la folie n'est pas un état anormal, mais une douleur insupportable -le Monstre- poussant parfois les hommes [illegible] les femmes qui en sont atteints à se supprimer. Le personnage unique est une jeune femme qui plonge progressivement dans la maladie. Sans perdre sa lucidité, elle substitue à son désir de vie une volonté farouche de mourir et tous les moyens d'en finir sont abordés froidement. Les tentatives de suicide rythment le déroulement du récit mais bientôt, l'incompréhension terrible d'une famille dépassée et la froideur du corps médical remplacent le Monstre. C'est au milieu des autres «fous», abrutie de médicaments, que cette jeune femme abandonne l'idée de se supprimer. L'ennemi est sorti de son corps pour prendre la forme d'un entourage infâmant qui préfère qualifier «hors normes» ce qu'il refuse de comprendre. *Sous le signe du Monstre* dénonce l'attitude de certains psychiatres trop frileux pour venir en aide à leurs patients et qui se cachent derrière leur soi-disant responsabilité professionnelle. L'asile est décrit comme un univers carcéral où les internés purgent loin de la société un crime qu'ils pensent avoir commis. L'héroïne sortira de l'hôpital, sans réel désir de vivre ou de mourir, plus forte que ses juges, mais dont le seul lien à la vie réside dans quelques pilules multicolores.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



Caribou
Martine St-Clair
Distribution Sélect 1990

Il faut décidemment quelqu'un de la trempe de Martine St-Clair pour faire de Caribou un franc succès. On se surprend à écouter avec plaisir les quelques douze chansons tout en déplorant qu'on puisse encore écrire des chansons comme celles que contient cet album. Les bons sujets ne manquent quand même pas.

La texte de la première chanson *Lavez Lavez* est tout à fait insensé et il donne le ton de l'album.

Lavez Lavez
Lavez Lavez
Faut pas lever le pied
Lavez Lavez

Savez-vous savonner
Les carreaux les pavés
Tout ce que vous pouvez

Le reste des efforts de l'équipe de Pierre Grillet, Marc Lavoine, Pascal Stive et Fabrice Aboukner est du même calibre que la première chanson. Dommage, parce que Martine St-Clair possède une des meilleure voix du Québec, vibrante, câline et forte.

L'album contient toutefois une surprise : deux magnifiques chansons de Luc Plamondon, sur une musique de Franck Langolff.

La différence se sent immédiatement.

Lorsqu'elle se trouve en compagnie d'artistes matures, Martine St-Clair nous livre le meilleur d'elle-même. L'interprétation qu'elle livre de *Désir=Danger* et de *Femme Fidèle* nous rappelle ses meilleurs moments dans *Starmania*.



Charles Biddle Jr
Charlie
Distribution Select

Charles Biddle Jr, fils indigne de ton papa jazzman, qu'as-tu fait du talent familial? Pour tous ceux qui allaient écouter religieusement Biddle père dans un bar du centre-ville de Montréal, la sortie de ton album intitulé *Charlie*, était porteur d'espérance.

Quelle déception. Aux premières secondes d'écoute, on s'aperçoit rapidement qu'un nouveau chanteur pour midinettes et pré-adolescents boutonneux vient d'être lancé sur le marché. Si cette bouillie de sons électroniques arrive à vous plaire, vous pourrez toujours témoigner de votre admiration en écrivant au fan club de Charlie, l'adresse se trouve sur la pochette de l'album. Seule consolation vite évaporée, les paroles ont été pondues notamment par Jean Leloup, mais qu'allait-il faire dans cette galère, les arrangements noient irrémédiablement les textes d'une fadeur exceptionnelle dans un brouhaha inaudible. Pur produit commercial destiné à faire une courte carrière dans les casiers des DJ's, *Charlie* laissera le souvenir éphémère d'un mélange d'Al Jarreau et de Whitney Houston pour bars de plage.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

Les anglicismes
Sauver et épargner

En français, sauver a plusieurs significations. On peut **sauver** un malade, ou sauver sa peau, ou **sauver** les meubles, ou encore **sauver** les apparences.

Mais on ne peut pas *sauver* de l'argent et encore moins *sauver* du temps. Ce sont deux anglicismes.

Ils s'expliquent par le fait que *to save* signifie: a) **sauver** la vie à quelqu'un, sauver les apparences, et b) **épargner, économiser, mettre** de l'argent de côté.

L'expression anglaise «*I have money saved*», se traduit en français par «**J'ai de l'argent de côté**. L'emploi de «*J'ai de l'argent de sauvé*» est un anglicisme.

To save little by little veut dire en français «**Économiser sou par sou**». Il faut éviter de dire «*Sauver de l'argent petit à petit*».

Il ne fait pas dire «*sauver pour sa vieillesse*». Il faut plutôt dire **amasser pour sa vieillesse**.

L'expression «*You save ten percent*» se traduit par «**vous faites une économie de dix pour cent**», et non «vous sauvez dix pour cent».

L'expression anglaise «*This has saved him much expenses* »se traduit par «**cela lui a évité beaucoup de dépenses**». Il est donc incorrect de dire «*Cela lui a sauvé bien des dépenses*». En français, l'expression «**gagner du temps**» signifie en anglais «*To save time*». Il est incorrect de dire «*Sauver du temps*».

«*Hours saved*» se traduit par «**des heures récupérées**» et non pas «*des heures sauvées*».

Il ne faut pas dire «*cela leur sauverait du travail*» mais plutôt «**cela leur épargnerait du travail**».

Pour les sportifs

L'expression «*To play a safe game*» se traduit par «**avoir un jeu sûr ou serré**». Il faut éviter de dire «*jouer safe*».

«*To save the goal*» signifie en français «**arrêter le ballon**» et non pas «*sauver le ballon*».

Les exemples suivants d'anglicismes sont tirés du livre «Corrigeons nos anglicismes» de Jacques Laurin.

Cette chronique est rendue possible grâce à une contribution financière du gouvernement du Québec.

Message du Comité canadien sur la violence faite aux femmes

Réduire à zéro la violence faite aux femmes

Au Canada, plusieurs femmes connaissent déjà les violences qu'on exerçait contre elles et continuent, encore aujourd'hui, à vivre sous l'influence de la colère des hommes qui s'expriment par le viol, l'assaut et le harcèlement, à domicile, au travail, aussi bien que dans la rue.

Après le 6 décembre, les femmes se sont prononcées : «le deuil d'abord, mais maintenant il faut travailler ensemble pour apporter des changements». C'est dans cet esprit que le Comité canadien sur la violence faite aux femmes a vu le jour.

Dès janvier prochain, le comité visitera cent collectivités, d'un bout à l'autre du pays. Nous allons ajouter aux travaux essentiels déjà entrepris, dans un esprit de continuité. Nous allons donner la parole aux femmes, y compris aux femmes autochtones, aux femmes handicapées et à celles qui font partie des minorités visibles qui n'ont pas encore eu l'occasion d'exprimer de quelle façon elles ont subi cette violence.

Vous pouvez nous aider à briser le mur du silence qui entoure les questions de violence faite aux femmes, à établir publiquement les causes de son existence en décidant d'en parler. Nous devons remettre en question la tolérance de la société qui permet l'expression de cette violence à la maison comme au travail, dans les institutions d'enseignement, au sein des réseaux de la santé et du système judiciaire criminel, dans les médias, dans les réserves autochtones et dès les premières sorties sociales à l'âge du cours secondaire. Reconnaissons-le : ce n'est que grâce aux femmes qui ont subi cette violence et qui ont trouvé des façons efficaces d'imposer un arrêt d'agir que nous pouvons maintenant nous préoccuper de la recherche de nouvelles solutions.

Nous avons pour mission d'établir le cadre d'un plan national d'intervention, un plan de travail complet au sein duquel les gouvernements, les organismes et les institutions peuvent atteindre l'objectif de tolérance zéro face à la violence faite aux femmes. Avant de mettre la touche finale à notre plan d'action, nous allons présenter les solutions que nous proposons à la population canadienne. Nous tiendrons cette série de consultation entre le dépôt, au printemps, de notre rapport provisoire et celui du rapport final en 1992.

Pour mettre la société qui nous entoure au défi de changer ces attitudes qui permettent et même encouragent la violence faite aux femmes, nous avons besoin de votre aide et de votre engagement à changer, dès maintenant, le cours des événements. Nous avons besoin d'aide sous forme de programmes de prévention dans les écoles, de politiques et de pratiques qui assurent la sécurité de chacune d'entre nous. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de services communautaires pour venir en aide aux femmes victimes de violence. Nous sollicitons l'engagement du mouvement ouvrier et du patronat, aussi bien que celui des gouvernements pour mettre la sécurité des femmes en tête de liste des priorités sociales.

On nous a demandé d'établir le cheminement qui permettra au Canada, à ses gouvernements et à sa population d'en venir à un degré de tolérance zéro de la violence faite aux femmes. Ensemble, avec votre participation, que vous soyez au foyer, membre d'une association scolaire, au travail, bénévole au sein de votre communauté ou membre d'une institution religieuse, nous jetterons les bases d'une société plus sûre pour les femmes. Joignez-vous à nous dans cette mission importante, afin d'en venir à un 6 décembre libéré de toute trace de violence.

Marthe Asselin Vaillancourt
et Pat Freeman Marshall

Yellowknife se souvient du 6 décembre 1989

Le Conseil du statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest a organisé un événement commémoratif du massacre de quatroze étudiantes à l'École Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989. Une vigile aux chandelles a été organisée à midi dans le foyer de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Prenant la parole à cet événement, le ministre responsable du *Women's Directorate*, John Ningark, a déclaré que les hommes qui commettent des actes de violence à l'égard des femmes doivent comprendre que ces comportements doivent être modifiés.

«Toutes les femmes ont le droit de vivre une vie saine et sans danger, a expliqué le ministre. J'espère que cette journée de commémoration aidera les gens, spécialement les hommes, à prendre conscience de l'ampleur du problème de la violence à l'égard des femmes».

La députée du Western Arctic, Ethel Blondin, prenait également part à cette cérémonie. Pour elle, les hommes de notre société portent la responsabilité du problème de la violence à l'égard des femmes. Elle s'est dite toutefois encouragée de voir que la campagne nationale du ruban blanc, conçue par des hommes, témoigne de la conscience de la société à l'égard de ce problème. Le 6 décembre dernier, des hommes et des femmes de tous les coins du pays ont porté le ruban blanc pour dénoncer la violence faite aux femmes dans ce pays. «Je suis inspirée par le front commun qui se manifeste pour mettre fin au problème de la violence faite aux femmes. Il est inhabituel de voir les hommes et les femmes condamner ensemble cette violence mais ensemble nous pourront devenir des alliés dans la lutte contre cette épidémie».



Les parents francophones souhaitent que les provinces respectent leurs droits acquis

Ottawa, 3 décembre 1991, (APF) - Avant de se lancer dans de grandes réformes constitutionnelles, Ottawa devrait tout d'abord s'assurer que les provinces respectent enfin les droits des minorités, qui sont déjà inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés.

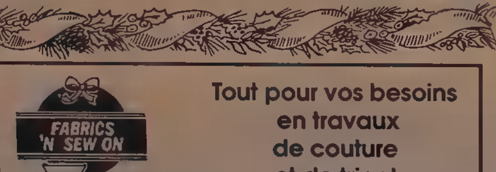
La Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui représente plus de 30 000 parents francophones au pays, a profité de sa comparution devant le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, pour dire qu'elle était sceptique face à la nouvelle réforme constitutionnelle.

Si les parents francophones sont sceptiques, c'est parce que huit des onze provinces et territoires canadiens à majorité anglophone ne respectent toujours pas intégralement l'article 23 de la Charte, qui accorde aux minorités de langue officielle le droit à l'instruction dans leur langue. En mars 1990, le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé confirmait que les parents avaient non seulement le droit à des écoles françaises, mais également le droit de les gérer. «Comment peuvent-ils parler, sans rougir, de constitution et de propositions pour modifier la constitution», se demande le président de la CNPF, Raymond Poirier. En fait, seuls le Nouveau-Brunswick, et plus récemment l'Ile-du-Prince-Édouard et le Yukon, respectent en totalité les droits de la minorité francophone en éducation.

La CNPF voit d'un mauvais oeil la proposition visant à restreindre le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de juridiction fédérale. Que se passerait-il, demandent les parents, si Ottawa versait moins d'argent pour l'éducation des minorités francophones au pays sous prétexte de respecter une prérogative provinciale? Compte tenu du triste bilan des provinces anglophones dans le domaine de l'éducation en français, voilà une perspective qui est loin de ravir les parents francophones.

«On ne veut pas non plus que le fédéral cède aux provinces son rôle dans le domaine culturel. Jusqu'à preuve du contraire, dit le président de la CNPF Raymond Poirier, le rôle du fédéral dans le domaine culturel est essentiel pour les francophones».

Enfin, l'éventuel transfert aux provinces de la responsabilité de la formation de la main-d'oeuvre inquiète les parents francophones. Devant le peu d'empressement des provinces anglophones à accorder la gestion scolaire, on craint qu'il ne soit guère plus possible aux travailleurs francophones vivant à l'extérieur du Québec de suivre des cours de formation dans leur langue.



Ottawa a emprunté dans le budget des pensions des fonctionnaires

Ottawa, 3 décembre 1991, (APF) - Pour financer son immense dette publique évaluée à 399 milliards l'an dernier, le gouvernement a régulièrement emprunté à même le budget des pensions des employés fédéraux.

Selon le rapport du vérificateur général Denis Desautels, l'emprunt total du gouvernement se chiffrait à 71 milliards. Autrement dit, 18 pour cent des 399 milliards de la dette publique brute était de l'argent provenant des comptes de pensions des employés fédéraux. D'ici 1994-95, la somme due aux comptes de pensions des employés fédéraux devrait représenter 23 pour cent du total de la dette publique.

Le gouvernement n'a pas puisé directement à même les fonds de pensions de ses employés. Il a tout simplement reporté le paiement de ses cotisations et des intérêts dûs aux employés.

Etant donné l'importance de ces emprunts, le vérificateur général s'attendait à ce que leurs conséquences financières fassent régulièrement l'objet d'une évaluation. Or, jamais le gouvernement n'a évalué les répercussions financières de cette stratégie depuis l'adoption de la Loi sur les pensions en 1954. Résultat : personne ne sait au juste quel sera l'impact financier de ces emprunts.

M. Desautels croit que le gouvernement devrait étudier les coûts et les avantages, de même que les répercussions à long terme de ses politiques de financement de la dette publique. Le Conseil du Trésor ne semble pas trop inquiet, et il estime que la baisse du nombre de cotisants aux régimes de la fonction publique au cours des dernières années lui permettra de verser ses prestations de pensions sans imposer un trop lourd fardeau sur la capacité d'emprunt du gouvernement fédéral.

Le vérificateur général croit que le gouvernement devrait informer adéquatement le Parlement sur toutes ses activités d'emprunt, «y compris celles qui ont trait aux fonds bloqués comme les comptes de pensions».

Échos des T.N.-O.

Une charte des droits autochtones

Les nations indiennes du Canada élaboreront une charte des droits autochtones. Cette décision a été prise à l'unanimité par les chefs réunis à Ottawa dans le cadre d'une réunion spéciale de l'Assemblée des Premières nations tenue pour discuter de la position constitutionnelle des premières nations. Plus de deux cents chefs à travers le Canada assistaient à cette réunion, dont une importante délégations de chefs dénés. En rédigeant leur charte, les Premières nations chercheront à y inscrire les droits qu'ils ont en commun, peu importe l'endroit qu'ils habitent au Canada. «Les chefs ont pris cette décision parce qu'ils croient qu'une charte des droits autochtones pourra protéger leurs droits lorsque ceux-ci entrent en conflit avec les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés», a expliqué le chef déné, Bill Erasmus.

Ethel Blondin défend l'industrie de la fourrure

Le mois de novembre a été consacré mois de la fourrure au Canada. En soulignant ce fait devant la Chambre des communes à Ottawa, à la fin de novembre dernier, la députée du Western Arctic, Ethel Blondin, a rappelé que cette industrie est cruciale dans le nord canadien. «Des 105 000 Canadiens employés dans l'industrie de la fourrure, plus de 70 000 sont des autochtones. Les chasseurs et trappeurs du Canada continuent de pratiquer un véritable développement durable en conservant la croyance que nous faisons partie de notre écosystème», a souligné Mme Blondin.

Elle a également expliqué que, grâce à des pratiques de chasse compatissantes, des recherches et une gestion prudente, le nombre d'animaux à fourrure au Canada est aussi élevé qu'auparavant. «Je demande à tous les Canadiens de soutenir l'industrie et de reconnaître son importance sur l'économie et la qualité de vie des gens du Nord. Pratiquez la conservation et portez de la fourrure», a-t-elle déclaré.

L'UNW veut que le gouvernement mette fin au gel des emplois

Le *Union of Northern Workers* (UNW) demande au gouvernement de mettre fin au gel des emplois de quatre-vingt-dix jours qu'il vient de décréter. Le gouvernement a annoncé que seuls les postes essentiels continueraient d'être comblés et que les quatre cent cinquante postes vacants le resteraient pendant la période indiquée.

Le gouvernement attribue le gel à des budgets épuisés. Il indique également que ce gel s'inscrit dans les recommandations du rapport Beatty qui suggère d'effectuer des coupures de personnel par attrition.

Selon le président de l'UNW, Darm Crook, « Avant de justifier une telle action en s'appuyant sur le rapport Beatty, le gouvernement devrait préparer un plan d'implantation du rapport. Le fait de blâmer le rapport pour le gel actuel ne fera que créer de l'opposition et susciter une confrontation à l'égard des recommandations du rapport».

Fonds du fédéral pour Yellowknife et Baker Lake

Le ministre responsable pour les programmes de mesures d'urgence au gouvernement du Canada, Marcel Masse, a remis deux chèques totalisant 31 000$ au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vertu du programme conjoint sur les mesures d'urgence.

Les chèques ont été remis à la leader du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Mme Nellie Cournoyea. L'argent servira à payer les coûts d'équipement d'urgence à Yellowknife et à Baker Lake. Yellowknife recevra 24 250$ pour l'achat de nouveaux équipements pour le système de communication d'urgence de la ville.

Baker Lake recevra 6 752$ pour l'achat d'un générateur d'urgence qui sera installé dans l'hôtel de ville du hameau.

Hausse des inscriptions dans les écoles

Les inscriptions dans les écoles des Territoires ont augmenté pour la cinquième année consécutive. Cette année, le nombre d'inscriptions a été le plus élevé depuis 1972.

Le nombre total d'élèves inscrits dans les écoles s'élève à 14 940, 701 élèves de plus que l'année dernière. «Nos initiatives des dernières années ont permis au système d'éducation de répondre davantage aux besoins», a expliqué le ministre de l'Éducation, Titus Allooloo.

Une Métis publie ses souvenirs

Madeline Bird, mémoire vivante du Nord

La parution de «Living Kindness», les mémoires de Madeline Bird, a été célébrée le 6 décembre dernier au centre communautaire de Fort Smith. À 92 ans, Mme Bird livre à l'intention de ses petits-enfants l'histoire de sa vie, et quelques anecdotes imprégnées de religiosité sur une époque qu'elle décrit comme le paradis perdu malgré sa rudesse.

Didier Revol

Ils étaient tous là, du cousin éloigné à l'arrière petit-fils, défilant devant un panneau sur lequel se trouvait résumées, en quelques photos et lettres manuscrites, 92 années d'une existence profondément marquée par la religion et les conditions de vie précaire du début du siècle. Au centre communautaire de Fort Smith, Madeline Bird, entourée de ses frères et soeurs encore vivants, faisait face le sourire aux lèvres, à une assemblée composée en grande partie par sa nombreuse famille. Issue de la branche des McCready, Mme Bird a eu huit frères et soeurs, cinq enfants dont un adopté, des petits et arrières petits-enfants dont elle reconnaît toujours aujourd'hui les visages à défaut de se souvenir de leur nombre exact.

Un par un, ils sont venus l'embrasser, lui offrir des fleurs ou lui dire simplement quelques mots. La réunion a été rythmée par les interventions des personnes ayant aidé à la parution de «Living Kindness», Christopher Stephens, directeur de la maison d'édition Outcrop, soeur Agnès Sutherland, qui a rédigé les mémoires sous la dictée de Madeline Bird, la députée Jeannie Marie-Jewell, qui a écrit la préface. La députée du Thebacha a souligné l'importance du rôle de femmes telles que Mme Bird dans l'histoire du Nord canadien, trop souvent effacé par les aventures «mythiques» des pilotes du bush ou des premiers pionniers. Des télégrammes de félicitations adressés par le prince de Galles et le secrétaire de l'Unesco à Paris ont été lus devant l'assistance. Sans jamais prononcer une parole, Madeline Bird s'est contentée d'écouter, visiblement émue par cette réunion, couronnement d'une existence accomplie.

Ces mémoires constituent le premier livre d'une série consacrée à l'environnement et aux modes de vie traditionnels du Nord. Avec le soutien financier initial de l'Unesco et de la compagnie pétrolière Esso, la maison Outcrop entend sortir en janvier un livre sur la géographie de l'Est de l'Arctique et un autre suivra sur les musées des Territoires.

La rédaction des mémoires comporte en elle-même une histoire. Mme Bird, selon les termes de soeur Sutherland, est venue la voir huit ans auparavant «car elle ne pouvait plus ignorer le rêve de sa vie» : écrire ses mémoires pour ses petits et arrières petits-enfants. Madeline lui déclarait à l'époque : «Je veux qu'ils se souviennent de nos anciens modes de vie, comment nous élevions nos enfants et ce que nous faisions pour survivre. Je veux qu'ils sachent que cette vie était dure mais que c'était tout de même un temps heureux pour nous». Jour après jour, Mme Bird racontait à sa nouvelle confidente toutes les expériences qui l'ont marqueé. Soeur Sutherland recueillait anecdotes et témoignages sur n'importe quel support, utilisant parfois des nappes de papier quand les deux femmes se trouvaient au restaurant, voire des Kleenex ou des enveloppes dans d'autres occasions. Au bout de plusieurs années, la boîte contenant ces morceaux de mémoires était tellement remplie que soeur Sutherland décida de se mettre à la rédaction définitive.

Née en janvier 1899, Madeline Bird a été élevée par les soeurs grises de Fort Chipewyan en Alberta. Elle en a retiré une philosophie simple dominée par les Dix commandements, qu'elle s'est efforcée d'appliquer au pied de la lettre tout au long de son existence. Les mémoires, parsemées de détails souvent incongrus, ne révèlent rien d'exceptionnel, si ce n'est la dureté bien connue de la vie dans cette région au début du siècle. «Les gens mouraient comme des mouches» et l'huile de foie de morue restait parfois le seul moyen de lutter contre la mort. Les soeurs ne donnaient aux enfants qu'une éducation minimale, faite essentiellement de principes religieux. La cueillette des patates ou la lessive des draps du couvent constituaient les seules distractions de Madeline.

Mme Bird condamne l'évolution qu'a connue la société nordique et presque chaque page contient des critiques acerbes sur les comportements actuels des jeunes, qualifiés d'insatisfaits perpétuels, détournés du chemin tracé par Dieu par l'omniprésence de la télévision et l'abondance de biens. Malgré une foule de jugements sommaires habituels chez les personnes âgées, Madeline livre quelques critiques intéressantes destinées aux religieux. Selon elle, l'Église n'a jamais protégé les femmes contre la violence masculine et leur a toujours ordonné de se conformer fidèlement à la volonté de leurs maris. «S'ils étaient mariés, ils pourraient comprendre ce qu'endurent parfois les femmes». Autre réflexion qui déclencherait les foudres du pape Jean-Paul II, Mme Bird regrette l'absence de contraceptifs à cette époque. Elle remarque que la pilule aurait pu éviter que des familles miséreuses aient eu à supporter autant d'enfants. «Même Jésus n'a pas eu à porter une telle croix toute sa vie, enceint perpétuellement».

Le véritable intérêt de «Living Kindness» se trouve dans les dernières pages. Dans le chapitre «The Way It Was», Mme Bird expose tout ce qu'elle a pu apprendre dans les bois avec ses grands-parents.

De la couverture en peau de lapin aux médicaments à base d'écorces ou de coquillages pilés, en passant par les herbes à thé, le livre prend des allures de manuel de survie pour aventurier perdu dans le bush.

«Living Kindness», éditions Outcrop, dix-sept dollars dans toutes les bonnes librairies.





Le nombre de postes bilingues demeure stable dans la fonction publique fédérale

Ottawa, 4 décembre 1991, (APF) - Le nombre de postes bilingues dans la fonction publique fédérale est demeuré stable depuis 1984 pour se situer à 29 pour cent, indique le dernier rapport du Conseil du Trésor portant sur les langues officielles dans les institutions fédérales.

Sur les 213 410 postes de la fonction publique, 62 807 étaient bilingues. La majorité de ces postes sont évidemment concentrés dans la capitale nationale (38 502 postes).

Le Québec est la province où il y a le plus de postes bilingues dans la fonction publique fédérale avec 54 pour cent, alors que la population anglophone de cette province n'est que de 850 000 personnes.

En Ontario, où la population francophone est estimée à plus de 484 265 personnes, soit 5.3 pour cent de la population, le nombre de postes bilingues dans la fonction publique fédérale est de 8 pour cent.

Au Nouveau-Brunswick, 38 pour cent des 7 000 postes sont bilingues, alors que la population francophone est de 33 pour cent. Les francophones de cette province forment 31 pour cent de la fonction publique fédérale.

Dans l'Ouest et dans le Nord canadien, 3 pour cent des postes de la fonction publique fédérale sont bilingues. Dans les autres provinces de l'Atlantique, 6 pour cent des postes sont bilingues.

La fonction publique fédérale reflète bien la dualité linguistique ailleurs dans le monde, puisque 64 pour cent des postes à l'étranger sont bilingues. Le quart des fonctionnaires en poste à l'étranger sont des francophones.

Un total de 86 pour cent des employés satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste en 1991.

Selon le Conseil du Trésor il s'agit d'un progrès de 1 pour cent par année depuis deux ans. Il reste que 14 pour cent des fonctionnaires ne remplissent toujours pas les exigences linguistiques.

Pour ce qui est des services au public, 87 pour cent des fonctionnaires occupant des postes bilingues pouvaient offrir un service au public dans les deux langues officielles.

Dans l'ensemble, 28 pour cent des fonctionnaires fédéraux étaient des francophones, comparativement à 72 pour cent du côté anglophone.





Le gouvernement doit se préoccuper de la formation des artistes

Ottawa, 5 décembre 1991, (APF) - Les artistes ont besoin de formation continue et de perfectionnement tout au long de leur développement artistique. Malheureusement, il existe une totale absence de politique fédérale en matière de formation professionnelle dans le domaine des arts.

Voilà une des constatations du rapport de la Commission White-Rossignol sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada, qui sera rendu public dans quelques semaines.

La coprésidente de la commission, la comédienne Michelle Rossignol, a profité du forum sur la formation professionnelle organisé par l'Association nationale des théâtres francophones hors Québec, pour dévoiler les grandes lignes de ce rapport de huit cents pages, qui contient cinquante-six recommandations traitant de la formation professionnelle. Après un an et demi de travail, après avoir rencontré sept cents personnes au pays et lu cent quatre-vingt mémoires, la commission White-Rossignol ne peut que constater les lacunes dans le domaine de la formation professionnelle des artistes.

Première constatation : pas moins de sept ministères, du ministère des Communications à celui des Affaires extérieures, interviennent dans le domaine de la formation professionnelle, sans aucune planification.

Deuxième constatation : avant de parler de formation, il faudrait s'attarder aux conditions de vie des artistes qui vivent «dans un état de pauvreté autant dans les grands centres que dans les centres éloignés» selon Mme Rossignol. «Ça fait longtemps que nous sommes pauvres»! Cependant, ajoute-elle, la récession est «le coup de poing final» pour les artistes.

Troisième constatation : on assiste à la disparition des valeurs artistiques dans les écoles. Les artistes n'enseignent plus, les enfants ne voient plus de spectacles dans les écoles primaires, avec comme résultat l'absence de formation d'un nouveau public pour l'avenir. «Les artistes ont besoin d'une relève et d'un public, qui disparaîtront à moins que les jeunes soient sensibilisés dans le domaine artistique».

En outre, la précarité de l'enseignement des arts dans les écoles incite le gouvernement fédéral à réduire ses subventions pour les enseignants.

Pourtant, affirme Mme Rossignol, «l'école est un des leviers essentiels de toute politique culturelle».

Autre problème : jusqu'à tout récemment et encore aujourd'hui dans certains centres d'emploi, il faut être chômeur pour obtenir une aide fédérale d'Emploi et Immigration en matière de formation professionnelle.

CRTC — **Décision** — Canada

Décision 91-852. Uncle Gabe's Friendship Centre, Fort Smith (T.N.-O.). APPROUVÉ - Licence visant l'exploitation à Fort Smith d'une entreprise de programmation de télévision autochtone qui diffusera des émissions produites localement. La licence expirera le 31 août 1998. "Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111."

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC — **Avis public** — Canada

CRTC - Avis public 1991-123. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes : 6. Watson Lake, T.Y. Demande (911818300) présentée par KLONDIKE BROADCASTING COMPANY LIMITES, 4103, 4 ième avenue, pièce 203, Whitehorse (T.Y.), Y1A 1H6, en vue de modifier la licence de radiodiffusion de CKRW Whitehorse, en ajoutant un réémetteur FM à Watson Lake devant opérer sur la fréquence 98,7 MHz avec une puissance apparente rayonnée de 10 watts. Examen de la demande : Magasin Hougen's, Route Alaska, Watson Lake (T.Y.). La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et le bureau régional du CRTC : 800, rue Burrard, Pièce 1380, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 2 janvier 1992. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC — **Avis public** — Canada

CRTC - Avis public 1991-118 - Propositions concernant la politique relative à la radio communautaire et à la radio de campus. En décembre 1990, le Conseil a publié l'avis public intitulé "Une politique MF pour les années 90" dans lequel il a énoncé la politique relative à la radio MF commerciale privée et qui est entrée en vigueur le 1er septembre 1991. Sans vouloir limiter les points que les parties intéressées peuvent vouloir soulever dans le cadre de cet examen, le Conseil expose, aux fins de la discussion et des observations du public, des propositions concernant la politique relative à la radio communautaire et à la radio de campus, tel que les définitions, types de stations, rôles et mandat, activités commerciales, promesse de réalisation, réseaux et acquisitions de services de programmation, heures de diffusion, développement de talents locaux, financement et publicité, développement de talents canadiens, et d'autres questions. Le Conseil sollicite des observations au sujet des propositions énoncées ci-haut ainsi que sur toute autre question touchant ses politiques et règlements relatifs aux stations de radio communautaire et de campus. Les observations doivent parvenir à M. Allan J. Darling, Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.), K1A 0N2 au plus tard le 18 février 1992. Pour de plus amples renseignements, contacter les Services d'information du CRTC au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis de demande de service aérien

No. 911115 au rôle
Dossier n° M4205/A169-3-3

ALKAN AIR LTD.

Alkan Air Ltd. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Whitehorse, Mayo, Old Crow, Dawson City, Faro, Ross River et Watson Lake (Yukon); et Inuvik et Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B et C..

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 24 janvier 1992. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des Transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à G. Rodgers au (819) 953-8950 ou N. Hay au (819) 997-6108.

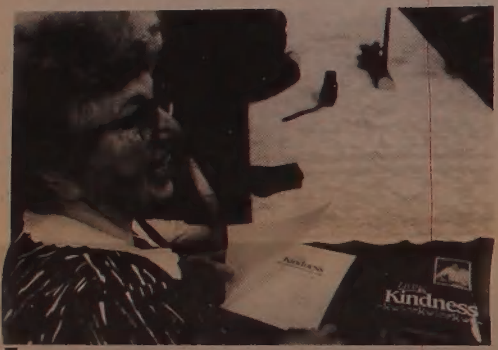
MADELINE BIRD, MÉMOIRE VIVANTE DU NORD

Fort Smith - Au centre communautaire, toute la famille Bird était réunie le 6 décembre dernier pour la parution des mémoires de Madeline Bird, une Métis de 92 ans, institution vivante respectée de tous les groupes ethniques de la région.

Son livre, intitulé «Living Kindness» («La gentillesse incarnée»), expose dans des mots simples ce qu'était la vie au début du siècle à Fort Chipewyan.



Élevée dès son plus jeune âge par des soeurs francophones, Mme Bird parle en plus de l'anglais et du cree, le français, qu'elle considère comme sa langue première. Toute sa vie s'est déroulée dans le respect des Dix commandements. Selon ses propres termes, c'est pour que tous ses petits et arrières petits-enfants puissent marcher dans la voie de Dieu qu'elle a décidé d'écrire ses mémoires.



Soeur Agnes Sutherland a recueilli les témoignages de Madeline Bird pendant huit ans avant de passer à la rédaction définitive du livre.

Deux mille copies ont été imprimées et distribuées dans de nombreuses librairies à travers le Canada.

Pendant la réunion, le père Félix Labat, Oblat installé depuis plus d'un an à Fort Smith et dévoué à la cause des autochtones, est venu remercier publiquement Madeline pour son oeuvre. Sans dire un mot, Mme Bird a écouté avec émotion les télégrammmes de félicitations envoyés du monde entier, et notamment par le prince de Galles.

Texte et photos
Didier Revol



La députée du Thebacha, Marie Jeannie-Jewell, a profité de l'occasion pour souligner l'importance des femmes telles que Madeline Bird dans l'élaboration de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest.



Entourée de ses frères et soeurs encore vivants, Madeline a reçu fleurs et baisers de ses petits et arrières petits-enfants sous les caméras de CBC North. Témoin d'un passé malmené par l'évolution des moeurs et des techniques, elle regrette la désaffection des gens pour la religion et ces «Good Old Days» où «les gens vivaient de rien mais étaient heureux».

